



HAL
open science

La France et le Cambodge, 1953-1970 : du protectorat à la coopération

Magali Bigaud

► **To cite this version:**

Magali Bigaud. La France et le Cambodge, 1953-1970 : du protectorat à la coopération. Histoire. Université Rennes 2, 2023. Français. NNT : 2023REN20047 . tel-04501251

HAL Id: tel-04501251

<https://theses.hal.science/tel-04501251v1>

Submitted on 12 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THESE DE DOCTORAT DE

L'UNIVERSITE RENNES 2

ECOLE DOCTORALE N° 645

Espaces, Sociétés, Civilisations

Spécialité : Histoire contemporaine

Par

Magali BIGAUD

**La France et le Cambodge, 1953-1970 :
du protectorat à la coopération**

Thèse présentée et soutenue à Rennes le 22 novembre 2023

Unité de recherche : Arènes (UMR 6051)

Rapporteurs avant soutenance :

Olivier de BERNON Directeur d'Études, École française d'Extrême-Orient
Claire LAUX Professeure des Universités, Sciences Po Bordeaux

Composition du Jury :

Olivier de BERNON Directeur d'Études, École française d'Extrême-Orient
Luc CAPDEVILA Professeur des Universités, Université Rennes 2
Claire LAUX Professeure des Universités, Sciences Po Bordeaux
Claire MIOT Maîtresse de conférences, Sciences Po Aix-en-Provence
Rebecca ROGERS Professeure des Universités, Université Paris-Descartes

Directeur de thèse Gilles RICHARD Professeur émérite des Universités, Université Rennes 2
Co-directeur de thèse Jean-François KLEIN Professeur des Universités, Université de Bretagne-Sud et Académie
militaire de Saint-Cyr Coëtquidan

THESE DE DOCTORAT DE

L'UNIVERSITE RENNES 2

ECOLE DOCTORALE N° 645
Espaces, Sociétés, Civilisations
Spécialité : Histoire contemporaine

Par

Magali BIGAUD

**La France et le Cambodge, 1953-1970 :
du protectorat à la coopération**

Thèse présentée et soutenue à Rennes le 22 novembre 2023
Unité de recherche : Arènes (UMR 6051)

Rapporteurs avant soutenance :

Olivier de BERNON Directeur d'Études, École française d'Extrême-Orient
Claire LAUX Professeure des Universités, Sciences Po Bordeaux

Composition du Jury :

Olivier de BERNON Directeur d'Études, École française d'Extrême-Orient
Luc CAPDEVILA Professeur des Universités, Université Rennes 2
Claire LAUX Professeure des Universités, Sciences Po Bordeaux
Claire MIOT Maîtresse de conférences, Sciences Po Aix-en-Provence
Rebecca ROGERS Professeure des Universités, Université Paris-Descartes

Directeur de thèse Gilles RICHARD Professeur émérite des Universités, Université Rennes 2
Co-directeur de thèse Jean-François KLEIN Professeur des Universités, Université de Bretagne-Sud et Académie
militaire de Saint-Cyr Coëtquidan

Remerciements

Si le travail de thèse est un voyage solitaire, il est aussi et surtout une expérience riche de rencontres et d'échanges, sans lesquels ce projet doctoral n'aurait pas pu aboutir. Je tiens donc à remercier ici chaque personne m'ayant aidée à mener ce travail à son terme.

J'exprime tout d'abord ma plus sincère reconnaissance à mes directeurs de thèse, Jean-François Klein et Gilles Richard pour leur accompagnement, leur soutien indéfectible et la confiance qu'ils m'ont accordée. Cette co-direction a été tout à fait essentielle pour moi.

Je tiens également à remercier les membres du jury, Luc Capdevila, Olivier de Bernon, Claire Laux, Claire Miot et Rebecca Rogers, d'avoir accepté de lire et d'évaluer ce travail.

Je remercie le laboratoire Arènes, qui a soutenu mes recherches par le financement d'un séjour de Terrain au Cambodge en 2019, et d'un colloque au Viêt Nam en 2022 ainsi que le Center for Khmer Studies (CKS) pour l'intérêt porté à mes travaux.

J'exprime toute ma gratitude aux chercheurs et chercheuses rencontrés chemin faisant, en particulier Michel Antelme, Dominique Barjot, Michel Bodin, Laurent Césari, Luc Chantre, Yves Denéchère, Raoul Marc Jennar, Lucie Labbé, Thierry Maloux, Adélaïde Martin, Louise Pichard-Bertaux, François Rouquet.

J'adresse mes remerciements aux personnels des différentes bibliothèques et centres d'archives consultés, et plus particulièrement à Eric Le Chevallier du centre des archives diplomatiques de Nantes et à Patrick Boureille du service historique de la Défense de Vincennes.

Je remercie également mes collègues de l'INSPÉ de Bretagne et de l'Université de Bretagne occidentale. Je tiens également à remercier toutes les personnes qui m'ont accordé des entretiens.

J'exprime toute ma gratitude à Phouera Ing (dit Séra), pour m'avoir ouvert son « atelier-centre de documentation » et permis de découvrir des trésors de ressources sur l'histoire de Cambodge, à Louis Raymond pour la confiance qu'il m'a accordée, à Henri Copin qui s'est plongé dans ses archives personnelles pour les besoins de cette recherche et aux conversations passionnantes

que nous avons eues. J'adresse un grand merci à Sunny Le Galloudec pour son accueil à Dà Nǎng, nos nombreux échanges et pour son travail de relecture.

Et puis je termine par ceux, sans qui rien n'aurait été possible et qui ont vécu au rythme de cette thèse et de tout ce que cela impliqua d'indisponibilité ou de moral fluctuant :

Mes amies, mes amis, qui m'ont accompagnée par leur présence chaleureuse. Je pense plus particulièrement à Stéphanie, Frédérique, Babeth, Laëtitia, et à Liza qui fut une lectrice assidue et passionnée.

Et enfin ma famille, et plus particulièrement mes parents et mes très proches, Gaëtan, Melaine et Jalm, qui par leur affection, leur patience et leurs encouragements, m'ont permis de mener ce projet à son terme.

À Gaëtan
À Melaine
À Jalm

Qui a le goût de l'archive cherche à arracher du sens supplémentaire aux lambeaux de phrases retrouvées ; l'émotion est un instrument de plus pour ciseler la pierre, celle du passé, celle du silence.

Arlette Farge, Le goût de l'archive

Conventions, sigles et abréviations

Conventions :

La plupart des termes khmers utilisés sont en italique. Nous avons opté pour une transcription phonétique.

Pour les noms de pays, le mot Siam est utilisé pour désigner la Thaïlande, cette dernière appellation est définitivement retenue en 1948. Le mot Dai Nam est utilisé pour parler du Viêt Nam jusqu'en 1945, date à laquelle le premier gouvernement national choisit le terme de Viêt Nam.

Les notes de bas de page sont organisées par chapitre. Chaque source ou œuvre citée plusieurs fois est donnée complète seulement à la première occurrence.

Sigles et abréviations :

AC : Archives de la Contemporaine

AEFEO : Archives de l'École française d'Extrême-Orient

AEFEK : Association d'échanges et de formation pour les études khmères

AN : Archives nationales

ANC : Archives nationales du Cambodge

AMAE : Archives du ministère des Affaires étrangères

ARK : Armée royale khmère

BMAF : Bureau militaire auprès de l'ambassade de France

CKOM : Communauté des Khmers d'Outre-mer

EFEO : École française d'Extrême-Orient

FARK : Forces armées royales khmères

GRC : Gouvernement royal cambodgien

MAE : Ministère des Affaires étrangères

MFAET : Mission française d'aide économique et technique

MFEC : Mission française d'Enseignement et de Coopération culturelle

MMF : Mission militaire française

SDECE : Service de Documentation et de Contre-Espionnage

SGK : Service géographique khmer

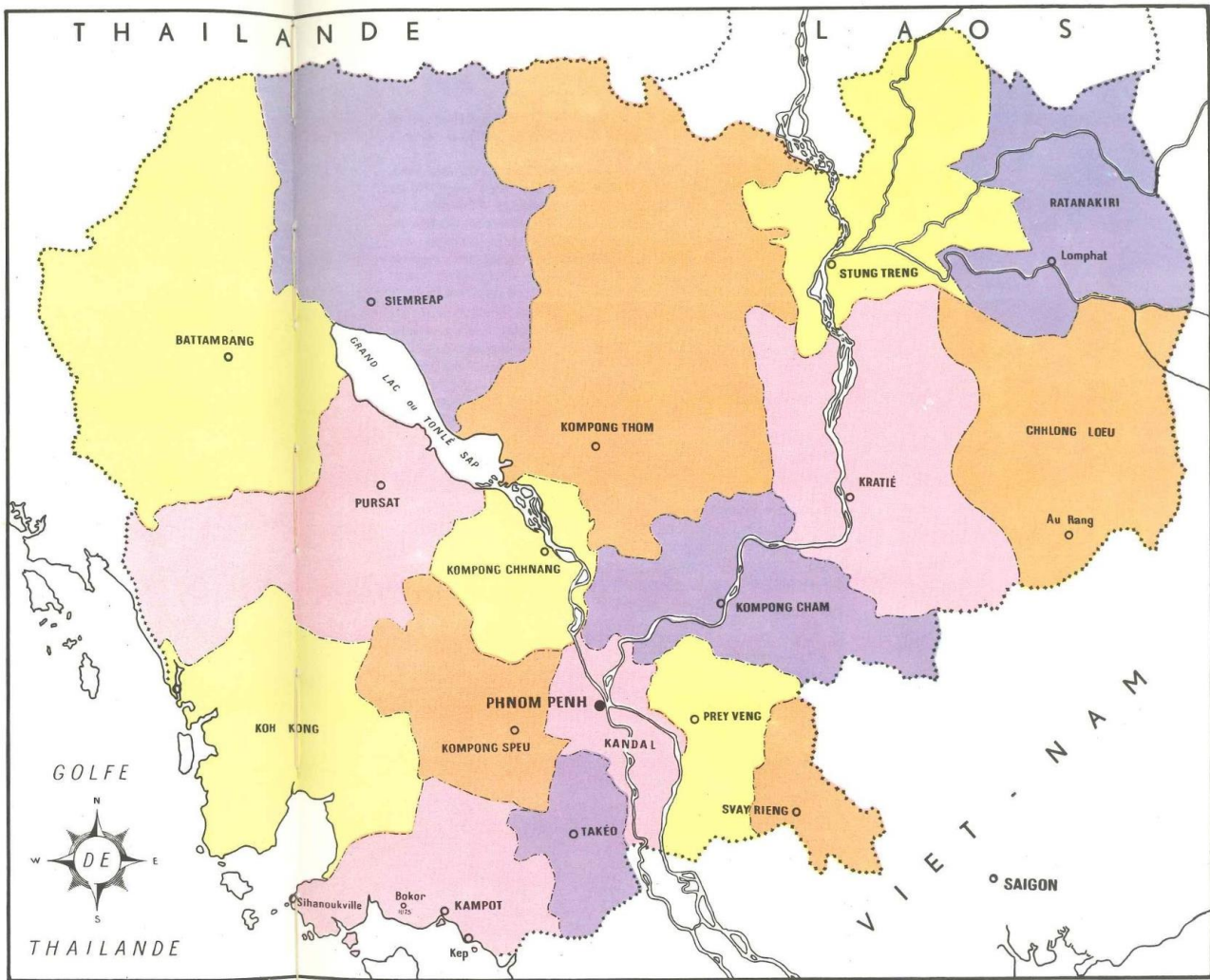
SHD : Service historique de la Défense

UEK : Union des étudiants khmers

USIA : United States information agency

USIS : United States information service

Illustration 1 : Carte du Cambodge



Source : Cambodge, ministère de l'Information, *Cambodge*, Phnom Penh, ministère de l'Information, 1962, p. 87.

Sommaire

Remerciements.....	3
Conventions, sigles et abréviations	9
Sommaire	13
Introduction	17
1. Comprendre les relations post-coloniales entre la France et le Cambodge à travers les enjeux de coopérations.....	17
2. Perspectives historiographiques	23
3. Sources	27
4. Plan.....	36
Première partie - Du protectorat à l'indépendance.....	39
Chapitre 1 – Le Cambodge, un Protectorat français intégré à l'Union indochinoise..	45
1. L'installation du protectorat (1863-1897)	45
A. Pousée impériale à l'angle de l'Asie : la course au marché chinois	45
B. Le Cambodge et l'Union indochinoise	47
2. Les structures du protectorat	50
A. Une administration sous tutelle	50
B. L'exploitation économique et le recours aux circulations impériales	52
C. « Sauver la culture khmère » : le rôle de l'École française d'Extrême-Orient (EFEO)	56
D. « La mission civilisatrice » au Cambodge.....	60
3. Les effets sur la société khmère : état des lieux avant 1945.....	66
A. Une empreinte coloniale superficielle ?	66
B. Des migrations impériales aux origines de la présence de ressortissants français sur le territoire cambodgien : la « question métisse » au Cambodge	67
C. <i>Nagaravatta</i> , la naissance du nationalisme khmer dans les années 1930.....	73
Chapitre 2 - Se libérer de la tutelle coloniale : vers l'indépendance pleine et entière (1945-1953).....	79
1. Un processus de décolonisation contrôlé	79
A. Le choix de Sihanouk comme interlocuteur et les tentatives d'association	79
B. Le nationalisme khmer après 1945 et l'introduction du parlementarisme : un processus sous haute surveillance dans le contexte de la guerre d'Indochine	86
C. Le revirement de Sihanouk et la « croisade pour l'indépendance »	96
2. Les protocoles de transferts : les racines des relations de coopérations.....	98
A. Réaffirmer l'action accomplie pendant la période coloniale.....	99
B. Préparer l'avenir en délimitant le pré-carré français	102
Chapitre 3 - À la recherche de la réciprocité (1953-1956).....	107
1. Les enjeux de la nouvelle relation.....	107

A. La réciprocité et la symétrie comme principe structurant de la relation franco-cambodgienne.....	108
B. Maintenir sa place dans un contexte géopolitique en pleine reconfiguration.....	112
2. Les protagonistes.....	114
A. Les acteurs cambodgiens.....	114
B. Les acteurs français : des « interlocuteurs de terrain ».....	130
3. Régler le diplomatique.....	134
A. Le protocole.....	134
B. Des pratiques ordinaires de la diplomatie au service de « l'amitié franco-khmère ».....	135

Deuxième partie - Guerre froide et neutralité khmère : quelle place désormais pour le partenaire français ? (1956-1963)..... 141

Chapitre 4 – La relation franco-cambodgienne : composer entre bipolarisation du monde et neutralité khmère..... 145

1. Le contexte local et la recherche de maintien d'une influence française.....	145
A. La Guerre froide et l'expansionnisme américain. La France observatrice ?.....	145
B. L'influence communiste.....	153
2. Les outils de l'aide au développement.....	155
A. Situation monétaire et économique cambodgienne.....	155
B. La Mission française d'aide économique et technique (MFAET) et la politique d'aide : des investissements d'équipements.....	161
3. Les conditions de résidence des ressortissants français au Cambodge comme élément de la construction de l'identité nationale khmère.....	170
A. La législation cambodgienne vis-à-vis des étrangers, comme affirmation nationale.....	171
B. Le « rapatriement » des enfants métis, permanence d'une approche biopolitique française.....	175
C. Les personnels consulaires face aux rapatriements.....	187

Chapitre 5 - Coopération militaire : le pré-carré français..... 193

1. Les Forces armées royales khmères (FARK).....	193
A. De l'Union française à l'indépendance.....	193
B. L'armée dans la Nation : une nouvelle doctrine.....	198
2. Les relations avec la Mission militaire française (MMF) : garder la main sur l'armée 202	
A. La Mission militaire française (MMF).....	202
B. Une évolution significative de l'effectif de la MMF entre 1956 et 1959.....	209
C. Mission militaire française (MMF) et Military Assistance Advisory Group (MAAG).....	212

Chapitre 6 – L'éducation et la culture au service de l'influence française : la coopération éducative..... 217

1. Le système éducatif cambodgien à l'épreuve de la langue française.....	218
---	-----

A. Les grands enjeux éducatifs postcoloniaux au Cambodge : massification, besoin d'enseignants et place de la langue	218
B. La coopération éducative entre Paris et Phnom Penh : des langues sous influence dans le contexte de la décolonisation	224
C. La langue française : évolution différenciée dans l'enseignement primaire et secondaire	228
2. Les outils de la coopération comme outils d'influence	233
A. Les enseignants français détachés	234
B. L'enseignement supérieur cambodgien et la tentative de maintien d'un « patronage français »	237
C. Les étudiants cambodgiens à Paris : entre la maison du Cambodge à la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP) et l'Union des étudiants khmers (UEK)	243
<i>Troisième partie - La coopération dans le cadre de la politique étrangère gaullienne (1963-1970).....</i>	261
Chapitre 7 – L'aide internationale au service de l'influence française et de l'antagonisme franco-américain	267
1. Un contexte nouveau	268
A. La neutralité cambodgienne à l'épreuve de la déstabilisation régionale.....	268
B. Face à la bipolarisation : Charles de Gaulle et le tiers-monde	273
2. La mise en œuvre de cette nouvelle politique de coopération	275
A. La relation France/Cambodge hors du champ du ministère de la Coopération .	275
B. Deux chefs d'État à la poursuite de buts communs	280
C. Le discours de Phnom Penh, point d'orgue de la relation.....	283
3. Une nouvelle approche de l'aide : l'exemple de l'assistance technique	287
A. Des politiques d'investissement aux coopérations techniques.....	287
B. L'extension du port de Sihanoukville	292
C. Le centre Calmette, établissement public hospitalier de droit français.....	299
Chapitre 8 – Une coopération militaire entre la France et le Cambodge dans l'ombre du conflit vietnamien.....	305
1. Renforcer l'assistance militaire	306
A. La mission Messmer - janvier 1964	308
B. L'évolution de l'aide française et son financement.....	309
C. Le bureau militaire auprès de l'ambassade de France (BMAF).....	314
D. L'instruction des cadres des FARK	320
2. Une troisième voie franco-cambodgienne dans un monde bipolaire ?	324
A. La France, un partenaire parmi d'autres.....	324
B. L'extension du conflit vietnamien et les répercussions sur le Cambodge : vers le chaos.....	327
3. Physionomie des FARK à la fin des années 1960.....	332
Chapitre 9 – La coopération éducative : rupture ou continuité.....	337
1. Langue d'enseignement et massification scolaire	338

A. La politique éducative du <i>Sangkum</i> à l'épreuve de la massification.....	338
B. Les conséquences de la khmérisation.....	341
2. Dans le sillage de la mission Messmer : la coopération universitaire.....	347
A. La coopération éducative dans le contexte de renonciation à l'aide américaine	347
B. La réaffirmation de liens forts dans le domaine universitaire	351
3. Les circulations enseignantes et étudiantes	357
A. Les enseignants français détachés auprès du gouvernement royal.....	357
B. Mobilités étudiantes khmères	362
Conclusion.....	365
Liste des illustrations et tableaux.....	375
Lexique	379
Sources.....	381
1. Sources imprimées	383
Ouvrages.....	383
Article de journaux	384
2. Archives.....	384
3. Entretiens et correspondances	392
Entretiens	392
Correspondances	393
Bibliographie.....	395
Index	409
<i>Annexes</i>	413

Introduction

1. Comprendre les relations post-coloniales entre la France et le Cambodge à travers les enjeux de coopérations

La Seconde Guerre mondiale initia un puissant mouvement d'émancipation des États de « l'Angle de l'Asie¹ », alors quasi tous placés sous tutelle coloniale et marqua la fin de la présence européenne en Asie du Sud-Est. Partout les administrations coloniales, sous la pression japonaise, cèdent les pas aux revendications indépendantistes. L'occupation nipponne, en encourageant les mouvements nationalistes, joua en effet un rôle d'accélérateur. Les modalités des relations avec les anciennes colonies devaient dès lors être repensées, cela fut particulièrement vrai pour le Cambodge, un protectorat intégré depuis 1898 à l'Union indochinoise². Dans le contexte de décolonisation progressive de l'empire colonial français, suite à la conférence de Brazzaville (30 janvier au 8 février 1944), ce processus de décolonisation se fit par étapes. Dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le principe structurant consista à passer d'une relation de subordination vers un système d'association, selon un modèle fédératif. Ainsi naissait avec la constitution de la Quatrième République, promulguée le 27 octobre 1946, l'Union française, nouvelle organisation politique de la France et de son empire colonial, visant à substituer « l'association » à la « tutelle » dans les relations entre la métropole et les territoires colonisés³. Il s'agissait dans cette phase de transition de mettre l'accent sur l'autonomie des territoires, dans le cadre de l'Union française, tout en conservant les instruments de la souveraineté tels que la sécurité intérieure, la défense ou la politique étrangère⁴. C'est ainsi que le Cambodge fut reconnu indépendant

¹ MUS Paul, *L'Angle de l'Asie*, Paris, Hermann Ed., 1977, 269 p.

² GOJOSSE Éric, *L'empire indochinois : le gouvernement général de l'Indochine, de la création de l'Union indochinoise au rappel de Richaud (1887-1889)*, Poitiers, Presses Universitaires Juridique de Poitiers, 2016, 472 p.

³ GROSSER Pierre, « Une " création continue " ? L'Indochine, le Maghreb et l'Union française », *Monde(s)*, n° 12, 2017/2, p. 71-94.

⁴ TURPIN Frédéric, « La Communauté franco-africaine : un projet de puissance entre héritage de la IV^e République et conceptions gaulliennes », *Outre-Mers, Revue d'histoire*, tome 95, n°358-359, 1^{er} semestre 2008, p. 45-58.

et membre de l'Union française en qualité d'État associé le 8 novembre 1949, avant d'accéder à l'indépendance pleine et entière le 9 novembre 1953.

C'est dans ce contexte institutionnel que la décolonisation du Cambodge doit être abordée, un processus émergent relativement tôt à l'échelle de l'histoire de l'empire français qui ne peut se comprendre qu'à partir du contexte géopolitique particulier de la guerre d'Indochine. Si ce conflit se situa principalement dans le Viêt Nam voisin, il ne fut pas pour autant sans répercussions sur le Cambodge (et le Laos) et sur l'évolution de la vie politique khmère. L'indépendance du royaume proclamée en novembre 1953 fut confirmée par la signature des accords de Genève (1954) le 20 juillet 1954 qui marquèrent, officiellement, la fin de la guerre d'Indochine.

Cette thèse se propose d'étudier les mécanismes à l'œuvre dans la recomposition des relations entre la France et le Cambodge à partir de 1953 assurant la transition entre un contrôle politique direct sur le protectorat et une forme nouvelle de partenariat. Celui-ci devait permettre à la France de maintenir son influence au Cambodge et plus largement en Asie du Sud-Est, l'une des conditions de la préservation d'un rôle de premier ordre sur l'échiquier international. Le royaume khmer quant à lui devait tirer profit de ces relations particulières avec Paris afin de l'aider dans sa construction comme état souverain et volontairement neutraliste dans une région très bipolarisée.

Pour cela, les politiques d'assistance technique et de coopération avec le royaume khmer sont prioritairement étudiées afin de rendre compte des objectifs français d'une forme de maintien d'une présence et les moyens utilisés pour y parvenir, dans le contexte de la Guerre froide. Néanmoins, limiter l'étude de la coopération franco-cambodgienne à l'unique enjeu du maintien d'influence comporte l'écueil d'une vision simplificatrice autour de la notion de « néocolonialisme » qui ne rend pas pleinement compte de la complexité du processus qui lie les deux pays. En effet, les enjeux du point de vue khmer sont tout aussi essentiels. Lors de la conférence de Bandung (18-24 avril 1955), le Prince Norodom Sihanouk (1922-2021) qui vient de renoncer le 12 mars précédent à la couronne pour devenir chef de l'État, inscrit son pays dans le camp des non-alignés. Acteur essentiel de l'histoire du Cambodge dès 1941, date à laquelle il fut choisi par l'administration coloniale pour succéder à Sisowath Monivong (1927-1941), Sihanouk, fondateur de son propre parti, le *Sangkum Reastr Niyum*, s'employa à mettre en œuvre cette politique de neutralité en s'appuyant sur

une multiplicité de partenariats internationaux. L'objectif de cette thèse revient donc également à étudier la mise en œuvre de ce principe de neutralité dans le cadre des relations bilatérales franco-khmères, déterminant les partenariats et les accords, en réverbération avec les enjeux de la période d'effondrement progressif des empires coloniaux.

Cette étude démarre en 1953, une date repère pour les deux pays, qui semblerait indiquer un avant et un après, comme si l'émancipation vis-à-vis de la tutelle coloniale marquait la naissance pour celui qui recouvre son indépendance d'une situation radicalement différente et pour reprendre les mots de François de Siino « d'individus foncièrement métamorphosés, de relations à l'ancienne puissance coloniale profondément transformées ». Or, la réalité est beaucoup plus complexe et l'exercice de cette nouvelle souveraineté s'accompagne d'adaptations, d'ajustements et d'accommodations⁵. 1953 est donc une date politique et symbolique qui ne marque pas de rupture absolue des relations entre les deux pays. La métamorphose du lien de territoire colonisé à métropole vers des relations entre deux états souverains relève d'un long processus de concaténation. C'est donc l'analyse détaillée de la période de transition qui peut permettre de relativiser et de rendre compte de la réalité de ce que 1953 contient de rupture ou non. L'objet de ces travaux revient par conséquent à questionner les continuités et les ruptures entre le moment colonial et le moment post-indépendance.

La borne chronologique finale de ce travail a été fixée en 1970, date à laquelle le Prince Norodom Sihanouk est destitué de ses fonctions de chef de l'État par son chef d'État-Major, le général Lon Nol, qui était alors président du Conseil et ministre de la Défense et qui instaure cette année-là un nouveau régime davantage aligné sur Washington. Le pays s'enfonce alors dans la seconde guerre indochinoise : de 1970 à 1973, les troupes gouvernementales s'opposent aux troupes nord-vietnamiennes⁶. Ces dernières s'étaient d'ailleurs repliées à l'intérieur du Royaume devenu République à la suite de la campagne de bombardements états-unienne « MENU » sur l'est du pays, qui visait à détruire les centres de commandements communistes et à couper la piste Hồ Chí Minh. Le conflit se transforma progressivement en guerre civile entre Républicains et combattants communistes

⁵ SIINO François, « Malentendus dans la décolonisation. Coopérants de l'enseignement supérieur au Maghreb (1960-1980) », dans EL MECHAT Samia, RENUCCI Florence, *Les décolonisations au XXe siècle. Les hommes de la transition*, L'Harmattan, 2014, p.247-268.

⁶ L'APVN, l'armée populaire vietnamienne du Nord.

cambodgiens, les « Khmers rouges »⁷ dont les rangs n'avaient cessé de s'accroître au fur et à mesure de l'extension du conflit jusqu'à la prise de Phnom-Penh le 17 avril 1975 par les troupes de l'*Angkar*⁸ et l'instauration du régime génocidaire de la République du *Kampuchea* démocratique. La périodisation de nos travaux s'inscrit donc dans le cadre chronologique de l'histoire cambodgienne, s'étendant entre la fin du protectorat français et la République khmère, moment fortement dominé par Norodom Sihanouk. Sans aller jusqu'à parler d'angle mort dans l'histoire du Cambodge, cette période n'a pas fait l'objet d'un important traitement historiographique et il faut noter le contraste qui existe entre le traitement du régime totalitaire khmer rouge et du génocide, très abondamment étudié par des historiens français et anglo-saxons, et celui réservé à cette période du *Sangkum Reastr Niyum*⁹, communément perçue comme étant un âge d'or du royaume¹⁰. Ces travaux doctoraux font suite à notre mémoire de deuxième année de Master consacré à la perception par la presse française des procès des responsables khmers rouges (1998-2015)¹¹, recherche durant laquelle nous avons constaté un certain vide historiographique concernant la période précédant le génocide cambodgien.

Les relations post-indépendance sont ainsi à analyser au regard de ce que fut la nature de l'emprise coloniale sur le royaume khmer. Rappelons que la conquête du Cambodge s'inscrivit dans le cadre plus général de la compétition impériale entre nations européennes et de « l'impérialisme naval »¹² dans la deuxième moitié du XIX^e siècle en Asie. La recherche de débouchés vers le marché chinois motiva le financement d'explorations sur le Mékong qui avaient pour but d'étudier sa navigabilité jusqu'au Yunnan, province chinoise limitrophe de la péninsule indochinoise alors convoitée pour ses ressources minières¹³. La conquête

⁷ Le terme a été forgé par Sihanouk lui-même, pour brocarder les sympathisants communistes cambodgiens suite au massacre de Smlaut, le 2 avril 1967, expliquant que dans son royaume, il n'existait pas de Khmers « rouges ».

⁸ « L'Organisation », forme abrégée de « *Angkar padevat* », en khmer « Organisation révolutionnaire ». Il s'agit de l'organe de gouvernement créé par les Khmers rouges de Saloth Sar – dit Pol Pot – en marge de la révolution cambodgienne. Sur ces questions, lire MARTIN Marie-Alexandrine, *Le mal cambodgien : histoire d'une société traditionnelle face à ses leaders politiques, 1946-1987*, Paris, Hachette, 4 vol., 1989, 304 p.

⁹ Le *Sangkum Reastr Niyum* : mouvement politique créé par Norodom Sihanouk en 1955 qui se voulait une synthèse des différentes sensibilités politiques khmères. Sur ces questions, lire FOREST Alain (dir.), *Cambodge contemporain*, Les Indes savantes, 2008, 525 p.

¹⁰ Sans parler de la période coloniale peu étudiée elle aussi.

¹¹ BIGAUD Magali, *Perception par la presse française des procès des responsables khmers rouges (1998-2015)*, mémoire de Master 2 d'Histoire contemporaine, sous la dir. de Gilles Richard, Université de Rennes 2, 2016.

¹² BROCHEUX Pierre et HEMERY Daniel, *Indochine, la colonisation ambiguë. 1858-1954*, Paris, La Découverte, 2001.

¹³ KLEIN Jean-François, *Soyeux en mer de Chine. Stratégies des réseaux lyonnais en Extrême-Orient (1843-1906)*, Thèse d'Histoire contemporaine, tap., sous la dir. de Claude Prudhomme, Université Lyon-2, 2002.

impériale du royaume khmer fut donc tout d'abord motivée par des raisons économiques. Le traité de protectorat avec la France fut signé le 11 août 1863 avec le roi Norodom I^{er}¹⁴. Mode d'administration coloniale indirecte et d'association avec la monarchie au départ, la mainmise coloniale s'imposa progressivement. Un décret relatif à l'organisation de l'Indochine plaça en 1887 le Résident supérieur du Cambodge sous l'autorité du Gouverneur général de l'Indochine transformant le royaume en un protectorat intégré à l'Union indochinoise. En 1897, un conseil des ministres cambodgiens présidé par le Résident supérieur au Cambodge fut créé et une administration française vint se superposer à l'administration cambodgienne, mise directement sous tutelle française¹⁵. Territoire considéré comme périphérique par l'administration coloniale, le protectorat ne fit pas l'objet de beaucoup d'aménagements en matière d'infrastructures routières ou d'équipements scolaires et sanitaires, contrairement à d'autres espaces de l'Union indochinoise, notamment le Tonkin et la Cochinchine vietnamienne. L'empreinte coloniale ne fut pas pour autant nulle. Ainsi, la classe dirigeante cambodgienne qui négocia les termes de l'indépendance avec la puissance coloniale fut dans sa très grande majorité formée au sein du système scolaire colonial ainsi que dans les établissements et universités françaises¹⁶.

En plus des motivations économiques, d'autres enjeux concoururent à la mise sous tutelle coloniale du Cambodge. La dimension culturelle joua un rôle essentiel : il s'agissait, pour les Français, de contribuer à sauver le royaume khmer d'une disparition annoncée entre deux voisins alors menaçants, les royaumes de Siam et celui du Dai Nam (actuel Viêt Nam)¹⁷. Par ailleurs, il s'agissait de sauvegarder la civilisation angkorienne par une politique patrimoniale visant à mettre en scène son passé. Pour se faire la France, dans un important

¹⁴ BERNON Olivier de, « Le Second Empire et le Cambodge », dans BARJOT Dominique et KLEIN Jean-François (dir.), *Rencontres Impériales : l'Asie et la France. Le « moment Second Empire »*, Paris, Hémisphères Ed., coll. « Mers & Empires », 2023, 628 p., p. 293-310.

¹⁵ FOREST Alain, *Le Cambodge et la colonisation française. Histoire d'une colonisation sans heurts (1897-1920)*, Paris, L'Harmattan, coll. « Asie », 1993.

¹⁶ ABERDAM, Marie, *Élites cambodgiennes en situation coloniale, essai d'histoire sociale des réseaux de pouvoir dans l'administration cambodgienne sous le protectorat français (1860-1953)*, Thèse d'Histoire contemporaine, tap., sous la dir. d'Hugues Tertrais, Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne, 2019.

¹⁷ KLEIN Jean-François, « Introduction. Angkor et le Cambodge : ambivalences en situation coloniale (1866-1909) » dans Pierre Baptiste et Thierry Zephir (dir.), *Angkor – Naissance d'un mythe. Louis Delaporte et le Cambodge*, Paris, Musée Guimet/Gallimard, 2013, p. 26-37.

contexte de compétition impériale avec la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, affirme que l'Indochine française vaut bien les Indes britanniques ou néerlandaises¹⁸.

Les relations entre Paris et Phnom Penh sont envisagées ici à travers le prisme des coopérations qui, au lendemain de l'indépendance du pays, ne sont pas encore nommées de la sorte par les acteurs français des relations internationales¹⁹. En effet, à l'intérieur de cette période relativement longue (1953-1970), il convient de distinguer deux moments bien distincts dans les relations franco-khmères. La première période (1956-1963) est marquée par des pratiques empiriques d'aides en direction du royaume nouvellement indépendant. L'année 1963 marque le début d'une nouvelle ère dans la relation autour du concept de coopération, chère à la politique étrangère du général de Gaulle. Enfin débarrassée de l'image de vieille nation coloniale, la France cherche désormais à repenser sa place dans le monde autour de ce que Frédéric Turpin nomme « la matrice fondamentale de ce nouveau schéma de puissance » qu'est la coopération²⁰. Axée autour du bloc africain formant le socle de la politique française en direction du tiers-monde, le chef de l'État français déploie alors sa politique de puissance à l'échelle mondiale, et notamment en direction de l'Asie du Sud-Est. Cette deuxième période (1963-1970) est celle de l'ère des coopérations de tout ordre – militaire, économique et culturel, dont le volet éducatif n'est pas des moindres – traitées à Paris au même titre que les coopérations en direction du Maghreb ou de l'Amérique latine. C'est le ministère des Affaires étrangères qui en est le porteur et non pas celui de la Coopération, dont l'action se décline en direction des pays africains. On entre ici dans une politique de coopération pragmatique dont l'enjeu est la stabilisation du système mondial durant les années 1960 à travers un concept novateur des relations internationales, l'aide au développement²¹.

Cette thèse souhaite enfin démontrer que le contexte international et géopolitique est déterminant dans la relation post-coloniale franco-cambodgienne, qui doit être appréhendée dans un cadre dépassant la simple relation bilatérale. Précoce dans l'histoire de l'empire

¹⁸ SINGAREVELOU Pierre, *L'École française d'Extrême-Orient ou L'institution des marges (1898-1956). Essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, L'Harmattan, 1999.

¹⁹ On fera d'ailleurs remarquer que mis à part René Girault et son maître, Pierre Renouvin, les historiens des relations internationales ont mis du temps à, de nouveau, inclure les possessions coloniales dans les jeux et enjeux de puissance. Pour se faire, il fallait reprendre l'échelle impériale comme grille de lecture.

²⁰ TURPIN Frédéric, « La France et ses colonies », *Pouvoirs*, vol. 174, n° 3, 2020, p. 39-51.

²¹ *Idem*.

colonial français, la décolonisation du Cambodge aurait pu constituer une sorte de « laboratoire » des relations que la France souhaitait établir avec les territoires désormais indépendants. Ainsi, le royaume khmer aurait pu être le partenaire avec qui tisser de nouveaux liens, garants de la préservation de l'influence française hors des relations coloniales par l'expérimentation de différentes modalités de nouvelles relations. Or, les résultats de ces travaux démontrent que ce ne fut pas le cas. D'une part, il n'existait pas au moment de l'accès à l'indépendance du Cambodge de système théorisé des relations post-coloniales de la part de la France, cette notion de système ne se développant que plus tard, avec l'Afrique sub-saharienne, par l'intermédiaire notamment du ministère de la Coopération à l'ombre de Jacques Foccart²². C'est ici le prosaïsme qui dicta les partenariats menés et cette dimension est essentielle pour les analyser tout au long de la période étudiée. De fait, il y aurait donc une spécificité « indochinoise » et, plus particulièrement, cambodgienne. C'est, précisément, ce que ce travail vise à éclairer.

2. Perspectives historiographiques

Tandis que les travaux qui traitent des relations de la France avec ses anciennes colonies d'Afrique du Nord ou sub-sahariennes ont fait l'objet de travaux abondants, ce n'est pas le cas du Cambodge. Il convient également de préciser que le royaume khmer occupe une place très réduite à l'intérieur de l'historiographie consacrée à l'Indochine française, dont il reste, avec le Laos plus encore, le parent pauvre. Cette historiographie a en effet tendance à se focaliser sur le Viêt Nam, y compris pour les travaux concernant la période post-coloniale. Cette étude s'inscrit tout d'abord dans une historiographie qui remet en question le cadre chronologique classique interprétant les indépendances comme des ruptures alors que les archives démontrent fréquemment que ces moments dits charnières cachent en réalité une série de permanences et/ou, tout au moins, de continuités. Ainsi, les coopérations éducatives poursuivies tout au long de la période 1953-1970 sont questionnées au regard du discours sur la « mission civilisatrice » qui accompagna l'éducation dans l'histoire coloniale. Si notre sujet concerne avant tout la période post-coloniale, il n'en est pas moins ancré dans la transition protectorat-indépendance. C'est la raison pour laquelle les deux premiers chapitres sont consacrés à la période

²² TURPIN Frédéric, *Jacques Foccart. Dans l'ombre du pouvoir*, Paris, CNRS Ed., 2015. Lire aussi BAT Jean-Pierre, *Le syndrome Foccart. La politique française en Afrique de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2012.

« indochinoise », celle du Protectorat, pour signifier qu'il sera beaucoup question de permanences entre période coloniale et post-coloniale. Dans le même ordre d'idée, la deuxième partie ne démarre pas en 1953, date de l'indépendance mais en 1956, marquée par davantage d'éléments de rupture que 1953.

Nos recherches s'inscrivent ensuite dans le champ de l'histoire globale pour traiter dans leur complexité, à l'échelle du monde, la relation France-Cambodge et cela dans tous ses aspects de réverbération. Elle accorde une place de choix aux circulations intra-impériales et à leurs conséquences post-coloniales : les rapatriements de tout ordre, ce que Anne-Laura Stoler et Frederick Cooper nomment les « circuits coloniaux entre la métropole et la colonie mais aussi au sein et entre les empires »²³, en transposant la grille d'analyse à la période post-indépendance. Le choix a été fait d'une unité d'analyse dans l'étude des relations à travers leur manifestation tant au Cambodge qu'en France. Les coopérations éducatives, pour prendre cet exemple, sont donc abordées dans leurs effets sur les établissements d'enseignement khmers et sur la société cambodgienne à travers la langue d'enseignement mais aussi les mobilités étudiantes qu'elles suscitent en direction de la France, des organisations qui en découlent (Union des étudiants khmers) et des liens tissés avec des organisations étudiantes françaises, l'UNEF en particulier. Nos travaux rejoignent de ce fait l'approche de Sara Legrandjacques dans sa thèse consacrée aux mobilités étudiantes en Indochine française et aux Indes britanniques²⁴. Elle envisage celles-ci dans leur globalité, depuis la préparation du départ jusqu'au retour, ainsi que le voyage et le séjour d'étude.

Abordée prioritairement sans que cela soit exclusif par des archives étatiques diplomatiques, ces sources portent la marque du discours officiel des pouvoirs. Pour contrebalancer ce regard institutionnel, ces mêmes sources offrent, au détour des correspondances, des dimensions moins administratives et des approches plus personnelles des situations consulaires traitées. C'est alors l'occasion, à partir de ce matériau administratif, de tenter une lecture différente en s'inscrivant dans le sillage d'Ann-Laura Stoler et de ses travaux sur les archives coloniales dans son ouvrage *Au cœur des archives coloniales*²⁵. Il s'agit ici,

²³ STOLER Ann Laura, COOPER Frederick, *Repenser le colonialisme*, Payot, 2013, p. 28.

²⁴ LEGRANDJACQUES Sara, *Voies étudiantes. Pour une histoire globale des mobilités étudiantes en Asie (Inde britannique-Indochine française, années 1850-1940)*, Thèse de doctorat d'Histoire contemporaine, tap., sous la dir. de P. Singaravélou, Université Paris-1-Panthéon-Sorbonne, 2021.

²⁵ STOLER Ann-Laura, *Au cœur de l'archive coloniale*, Paris, éditions EHESS, 2019.

pour le post-colonial, d'analyser le discours des archives diplomatiques en dépassant « la sècheresse des propos ou des réglementations administratives »²⁶ pour entrer dans le domaine des affects et des doutes qui habitaient les acteurs au lendemain de l'indépendance quant aux questions consulaires, conséquences des réglementations coloniales. Il s'agissait d'offrir une large place aux acteurs eux-mêmes, à travers l'analyse de leur discours pour écrire une histoire humaine de la diplomatie. Nous pensons ici à un acteur majeur de cette étude, Pierre Gorce, qui fut chef de cabinet du commissaire de la République française au Cambodge (1947), chef de cabinet du haut-commissaire de France en Indochine (1948-1950), puis son successeur (1950) et enfin Ambassadeur de France au Cambodge (1956-1961). Il fut confronté à des questions de rapatriement de citoyens français à l'issue de l'indépendance du pays. La possibilité de résider dans le royaume après 1953 était devenue compliquée compte tenu d'une législation contraignante pour certaines catégories de personnes. Il s'agissait alors parmi les affaires consulaires d'organiser le « rapatriement » – alors que certaines personnes n'avaient jamais mis le pied dans l'Hexagone – de ces personnes dans l'ancienne métropole impériale. La prose diplomatique laisse entrevoir des doutes quant à la bonne marche administrative à suivre, questionnements dissimulant en réalité des doutes quant à la justesse d'appliquer *stricto sensu* les règles administratives. Ainsi, Pierre Gorce militait-il pour que les règles de prise en charge par les services consulaires des citoyens français expulsés par le gouvernement cambodgien soient assouplies. Transposer la méthode de lecture d'Ann-Laura Stoler pour le colonial sur l'analyse du discours aux archives des premières années du post-colonial démontre d'emblée que l'indépendance du Cambodge ne marqua pas de rupture nette dans le fonctionnement des relations franco-khmères. En effet, les préoccupations des services consulaires résultaient de réglementations administratives héritées de la période coloniale.

Nos travaux s'inscrivent aussi dans le champ de l'histoire politique ou plus précisément d'une histoire sociale du politique en accordant une large place aux acteurs, aux discours et aux réseaux à travers différents témoignages recueillis²⁷. Ils s'inscrivent également dans une histoire globale de la diplomatie, dans le sillage des travaux de Laurence Badel. Elle propose d'appréhender la diplomatie « comme une pratique sociale [...] non pas

²⁶ FARGE Arlette, « Préface », dans STOLER Ann-Laura, *Au cœur de l'archive coloniale*, Paris, Éditions EHESS, 2019, p. 13.

²⁷ Dont il est question dans la partie « sources » de cette introduction.

tant par l'étude des événements internationaux et des relations entre les grands hommes mais « par le bas », par l'examen des rituels et de la mise en scène des pouvoirs qui la font exister »²⁸. Nos travaux contiennent de plus une dimension juridique importante : l'analyse des protocoles de transfert de compétences et des lois cambodgiennes relatives au devenir des entreprises françaises au Cambodge et des conditions d'exercice de leur activité. Cependant, les textes juridiques ne sont pas étudiés pour eux-mêmes mais dans une approche historique de confrontation des sources entre elles pour en saisir la dimension temporelle et opérer une mise en perspective entre l'avant et l'après-indépendance.

Enfin, la place accordée aux témoins dans nos travaux permet de nous inscrire dans une historiographie qui accorde une large place aux acteurs et à ce que l'on définit comme leur capacité d'agir, l'*agency*, leur « agentivité ». Cela permet de démontrer la complexité des rapports sociaux induits en « situation coloniale »²⁹ puis post-coloniale et les stratégies des uns et des autres à l'intérieur de cette construction culturelle et politique³⁰. Il s'agit ici d'analyser l'action des différents protagonistes et leur capacité à agir sur le cours des événements malgré le cadre imposé³¹.

Pour finir, le parti a été pris de ne pas traiter, parmi les coopérations, de la conservation du site archéologique d'Angkor. Celle-ci est certes un élément essentiel en matière de diplomatie culturelle, qui sera toutefois évoqué mais nous avons fait le choix de nous consacrer prioritairement à d'autres domaines de la coopération. Angkor a en effet fait l'objet de nombreux travaux dépassant le domaine historique pour concerner d'autres disciplines telles que l'histoire de l'art, l'épigraphie, des domaines savants très étudiés par l'École française d'Extrême-Orient (EFEO), nécessitant une certaine érudition et une connaissance poussée de l'histoire moderne du Cambodge, que nous avons estimé ne pas être notre domaine de compétence. Sont plus particulièrement étudiées ici les coopérations dans les domaines économiques, militaires et éducatifs qui sont des espaces privilégiés d'expression et de négociations des continuités ou des ruptures : des domaines qui sont aussi

²⁸ BADEL Laurence, JEANNESSON Stanislas, « Introduction. Une histoire globale de la diplomatie ? », *Monde(s)*, vol. 5, no. 1, 2014, p.14

²⁹ BALANDIER Georges, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 11, 1951, p.44-77.

³⁰ STOLER Ann Laura, COOPER Frederick, *Tensions of empire, op. cit.*, p. 15.

³¹ SAADA Emmanuelle, *Les enfants de la colonie. Les métis de l'empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, 2007, p.19.

fondamentaux dans l'affirmation et la consolidation de la souveraineté et de l'indépendance d'un pays.

3. Sources

« L'archive n'est pas un stock dans lequel on puiserait avec plaisir, elle est constamment un manque »³².

L'objet de cette thèse conjugué à la particularité de l'histoire contemporaine du Cambodge – la décennie 1970 marquée par la guerre civile et le régime génocidaire khmer rouge – a fondé la constitution d'un corpus de sources singulier. Celui-ci contient aussi bien des fonds d'archives institutionnelles françaises que cambodgiennes, croisées avec des témoignages ainsi que des ouvrages imprimés ayant caractère de sources : des publications d'observateurs ayant aussi été des acteurs de l'histoire étudiée ou bien encore des œuvres de fiction à caractères historiques.

Pour permettre la mise en dialogue et la confrontation des sources entre elles et pouvoir exercer pleinement le métier d'historienne, il semblait à première vue indispensable de constituer un ensemble d'archives présentant les points de vue français et cambodgien. Cependant le cadre de notre sujet présentait plusieurs obstacles.

La première particularité a été, pour les sources françaises, la surreprésentation des archives institutionnelles et du biais historiographique que cela induisait. Cette prose normée, produite par l'administration coloniale puis par le ministère des États associés de l'Union française et, enfin, le ministère des Affaires étrangères, porte en elle le discours officiel de la République française. L'enjeu était ici, à travers une approche critique des sources, de décrypter à quoi renvoyait cette écriture diplomatique. Elle pouvait tantôt relever d'une doctrine et de sa propagande autour de la rhétorique d'un royaume khmer ayant besoin de la France après l'indépendance, discours visant alors à justifier des politiques et des pratiques s'apparentant à de l'ingérence dans les affaires internes khmères. Mais les écrits produits par

³² FARGE Arlette, *Le Goût de l'Archive*, Paris, Le Seuil, 1989, p. 70.

les agents de l'ambassade contiennent aussi des données plus objectives établies à partir d'éléments factuels et chiffrés tels que la situation économique du Cambodge ou bien le résultat du travail de renseignement effectué sur les activités états-uniennes dans le royaume à partir du milieu des années 1950. Ces archives administratives ont donc représenté un matériau précieux en renseignant à la fois sur la situation géopolitique et économique d'alors et sur l'état d'esprit dans lequel le travail diplomatique était mené.

Les archives du ministère des États associés (1945-1957) se sont imposées comme premier fonds de recherche. Dans le cadre de l'Union française, le Viêt Nam (1946), le Cambodge, (1949) et le Laos (1949), accédèrent à l'indépendance en qualité d'États associés. Institué après la ratification de ces accords, le ministère des États associés fut chargé de négocier la transmission des pouvoirs de l'ancienne puissance impériale aux jeunes États. Ce ministère avait une mission générale de coordination concernant les opérations militaires et la conduite des négociations diplomatiques. Belle façon de continuer « à faire du protectorat » sans le mot. À partir de 1953, il fut transformé en secrétariat d'État, rattaché à la présidence du Conseil et devint un simple office de liaison entre les différents ministères. Ses attributions furent transférées au ministère des Affaires étrangères par un décret du 27 octobre 1955. Le fonds d'archives dépasse la durée de vie du ministère, ce décalage étant dû au temps qu'il a fallu pour convenir des modalités d'intégration des bureaux chargés des relations avec les États associés au ministère des Affaires étrangères³³. Ce fonds a été essentiel dans la compréhension des modalités de transferts des compétences et des différentes étapes de décolonisation.

La deuxième étape fut la consultation des archives diplomatiques françaises, divisées en deux grands fonds : les archives des différents postes diplomatiques (ambassades et consulats) conservées à Nantes et les archives de l'administration centrale, conservées à La Courneuve. Concernant les postes au Cambodge, la quasi-totalité des archives de l'ambassade de France et du consulat au Cambodge furent détruites après la prise de Phnom Penh par les troupes de l'*Angkar* le 17 avril 1975. À cette date, l'ambassade fut la dernière représentation diplomatique ouverte et devint un centre de regroupement international jusqu'à ce que les nouvelles autorités exigent l'évacuation totale de celle-ci dans la nuit du 5 mai 1975. Dans ce laps de temps, le consul Jean Dyrac procéda dans la hâte à l'incinération des archives de l'ambassade (plusieurs

³³ Archives diplomatiques, « Introduction », dans *Inventaire des archives du ministère des États associés (1945-1957), répertoire numérique détaillé*, 2013.

tonnes) puis de celle du consulat de France à Kompong Som (Sihanoukville)³⁴. Le fonds Phnom Penh est donc réduit à portion congrue et il ne subsiste quasiment plus rien concernant les questions consulaires (les actes d'état civil ou les répertoires des actes notariés) pour la période 1958-1970.

Pour y remédier, il reste alors les archives des postes voisins (Vientiane, Saïgon) qui contiennent des copies des correspondances entre le poste de Phnom Penh et l'administration centrale ou avec les autres représentations diplomatiques. À titre d'exemple, les archives du poste de l'ambassade de France au Laos³⁵ contiennent un dossier consacré au compte-rendu annuel sur la situation et l'activité du poste de Phnom Penh. Enfin, les archives de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères regroupent la correspondance établie entre les postes et l'administration centrale relative aux questions diplomatiques générales. C'est donc ce fonds qui a été exploité comme source principale. Ces archives contiennent des documents officiels khmers, qui demeurent des sources premières dans la mesure où elles sont reproduites dans leur intégralité par les personnels diplomatiques, pour accompagner des télégrammes ou notes. Il s'agit notamment des bulletins quotidiens d'information de l'Agence khmère d'informations, dont la reproduction dans la correspondance diplomatique tenait lieu de preuves de ce qui était annoncé, pour être adressé aux services diplomatiques centraux.

Parmi les sources institutionnelles françaises importantes, les archives militaires conservées au Service historique de la Défense (SHD) du château de Vincennes ont constitué une source précieuse pour appréhender les coopérations militaires, en les croisant avec les archives diplomatiques. Enfin, deux fonds conservés aux Archives nationales (Pierrefitte sur Seine) sont venus compléter les archives diplomatiques en matière de coopération éducative. Il s'agit d'une part des archives du Service universitaire des relations avec l'étranger et l'Outre-mer du ministère de l'Éducation nationale (SUREOM). D'autre part, le fonds de la Direction des enseignements Supérieurs et de la recherche (DGESUP) et plus particulièrement pour la décennie (1959-1969) pour ce qui relève de l'enseignement supérieur en dehors du territoire métropolitain (1959-1969). Si ce fonds est majoritairement

³⁴ Archives diplomatiques, *Inventaire du poste de Phnom Penh (ambassade) 521PO/1/1-4, 1958-1975*, octobre 2001.

³⁵ Cf. présentation détaillée des sources.

consacré à la naissance et au développement de l'enseignement supérieur dans les anciennes colonies africaines, un dossier est cependant consacré à l'enseignement supérieur au Cambodge³⁶. Les archives de l'École française d'Extrême-Orient (EFEO), conservées à la bibliothèque de l'EFEO (Maison de l'Asie, Paris), permirent de cerner les étapes de transferts de compétences relatifs aux différents organismes culturels créés pendant la période du Protectorat.

Pour nous décentrer des archives institutionnelles françaises et éviter l'écueil d'une histoire officielle, nous avons choisi de consulter les archives de l'Union des étudiants de France (UNEF), conservées au centre des archives de la Contemporaine de Nanterre et plus précisément la partie traitant des activités internationales de l'association avec le Cambodge, le Laos et le Viêt Nam. L'UNEF fut en effet proche de l'Union des étudiants khmers (UEK), association créée le 26 novembre 1956 à Paris et rassemblant des étudiants cambodgiens marqués politiquement à gauche. Les archives de l'UNEF contiennent des comptes-rendus de rencontres et d'échanges avec les étudiants de l'UEK, ce qui apporte alors un regard extérieur sur les mobilités étudiantes khmères en France. Les archives contiennent aussi les bulletins de l'UEK, édités en français et en khmer, source première renseignant sur l'activité de l'association.

Les sources cambodgiennes, quant à elles, présentent des particularités liées à l'histoire contemporaine du pays qui plongea le pays dans le chaos absolu à partir de 1970. En effet, pas moins de trois régimes se succèdent de 1970 à 1989 avec, pour toile de fond, une terrible guerre civile : le régime aligné sur Washington de la République khmère (1970-1975) de Lon Nol ; celui de la République du Kampuchéa Démocratique (1975-1979) de Pol Pot et enfin, faisant suite à l'occupation vietnamienne, la République Populaire du Kampuchéa (1979-1989) de Heng Samrin, soutenue par Moscou et Hà Nội. Pendant les trois ans, huit mois et vingt jours que dura le funeste régime des Khmers rouges, Phnom Penh fut transformée en une ville fantôme dans laquelle ne vivaient plus que 10 000 soldats. Dans ce contexte, les différents fonds d'archives et les fonds des bibliothèques connurent des sorts variables.

³⁶ Archives nationales, « Introduction », dans *Inventaire de la Direction générale des enseignements supérieurs et de la recherche DGESUP, (1959-1970)*, 19770510, 1977.

Certains fonds échappèrent à la destruction, tels celui des archives nationales, qui étaient conservées au premier étage du bâtiment. Toutefois, les archives des ministères pour la période 1954-1970 n'avaient pas été versés à ce moment-là. D'autres ont disparu. Ainsi un échange avec l'actuel directeur des affaires médicales de l'hôpital Calmette de Phnom Penh, Vanny Koy a confirmé qu'il ne subsistait rien des archives du centre médical. La bibliothèque de l'EFEO, quant à elle, a subi, d'après les témoignages recueillis par Olivier de Bernon, directeur d'études et de recherche à l'EFEO, un autodafé peu de temps après la chute de Phnom Penh en avril 1975.

Les archives privées de Norodom Sihanouk concernant la période 1941/1955 (premier règne) puis la période du *Sangkum* ont été détruites dans leur quasi-totalité pendant la décennie 1970. C'est ainsi qu'en 2004, le roi décida de faire don de l'ensemble de ses archives personnelles postérieures à 1979 à l'EFEO : « le souhait du roi de voir ses archives privées constituées après cette date conservée en France était-il inspiré au premier chef par la volonté de protéger des documents qu'il jugeait essentiels pour le travail des chercheurs intéressés par l'histoire moderne de son pays »³⁷. Ce fonds, après avoir fait l'objet d'un travail conjoint d'inventorisation mené entre l'EFEO et les archives nationales, sous la direction d'Olivier de Bernon, fut déposé aux archives nationales, à Pierrefitte-sur-Seine. Peu de documents de ce fonds concernent notre période, il en subsiste néanmoins quelques-uns, les quelques sauvés pour la période 1940-1970, notamment les publications officielles du *Sangkum Reastr Niyum*. Si la vocation première de ces publications était de souligner l'œuvre d'édification nationale du régime du *Sangkum*, et à travers lui, l'action de Sihanouk, elles offrent néanmoins un panorama de la situation cambodgienne des années 1960 dans tous les domaines – la santé, l'éducation, l'économie, la défense – et contiennent un grand nombre de données chiffrées, d'illustrations accompagnées d'une rhétorique récurrente autour de l'éloge du prince. Ces imprimés, émanant du ministère de l'Information avaient pour directeur de publication Charles Meyer qui fut le plus proche conseiller de Norodom Sihanouk de 1957 à 1970.

Charles Meyer est un homme de l'entre-deux mondes. Affecté en Indochine en 1945 en tant que membre du Service géographique de l'Indochine (IGN), il fut chargé de mission sur

³⁷ BERNON Olivier de, « Avant-propos », dans ROUILLER Clothilde, *Les archives de Norodom Sihanouk, roi du Cambodge, données à l'École française d'Extrême-Orient et déposées aux Archives nationales (1970-2007)*, Paris, Somogy, EFEO, Archives nationales, 2010.

les hauts-plateaux du sud indochinois et au Cambodge. Il réalisa plusieurs études sur les peuples Mnong et Jarai vivant dans ces régions³⁸. En 1953, il prit la tête du bureau d'urbanisme de Saïgon, réalisa de nouvelles missions et entama à partir de 1957 une très longue collaboration avec le prince Norodom Sihanouk et le gouvernement cambodgien, en tant que conseiller aux affaires politiques.

C'est à peu près tout ce que l'on peut savoir du parcours asiatique de Charles Meyer. Les conditions dans lesquelles il rencontra le prince et se mit au service de celui-ci restent inconnues. L'on retrouve des bribes de sa biographie dans l'avant-propos de son ouvrage *Derrière le sourire khmer*, « L'auteur eut le privilège de connaître le royaume khmer dès 1946 et d'y vivre sans interruption depuis 1955 et de partager les joies et les peines de ses amis cambodgiens de tous les milieux. »³⁹. Finalement, un certain mystère entoure la biographie de Charles Meyer, une sorte d'art de ne pas se raconter. En revanche, l'on peut trouver quelques traces de cet homme de l'ombre, notamment iconographiques, qui permettent de reconstituer son parcours cambodgien, telle cette photo, où il apparaît en haut à gauche, prise à Pékin en octobre 1965, émanant du fonds privé Meyer, dans la partie « Relations entre la Chine et le Cambodge ».

³⁸ GUÉRIN Mathieu, *Paysans de la forêt à l'époque coloniale : la pacification des habitants des hautes terres du Cambodge*, Paris-Caen, Presses Universitaires de Caen/EFEO, 2008.

³⁹ MEYER Charles, *Derrière le sourire khmer*, Paris, Plon, 1971, p. 8.

Illustration 2. Rencontre à Pékin, octobre 1965



Source : <https://angkordatabase.asia/authors/charles-meyer>

Charles Meyer fut donc un acteur majeur pour la période étudiée. Il n'avait pas de lien officiel avec l'Ambassade de France et ne relevait pas du personnel diplomatique et se serait mis, au service du Prince, en « *free lance* » en quelque sorte. Durant ses treize années passées au service du *Sangkum Reastr Niuym*, il se constitua un fonds d'archives personnelles, à partir des publications du régime. Ces archives furent rapatriées en France lorsqu'il quitta le royaume en 1970⁴⁰. Après son décès, ses fils choisirent de faire don de ce fonds unique aux Archives nationales du Cambodge (ANC) où il est désormais consultable.

Des entretiens ont également été menés pour collecter des témoignages. Cette démarche nous posa toutefois une question cruciale : que cherchions-nous à travers elle ? Il s'agissait tout d'abord de compléter les sources écrites institutionnelles. Nous pensons ici à la place de la langue française et à son niveau de maîtrise de la part des élèves dans le système éducatif

⁴⁰ Archives nationales du Cambodge, *Collection Charles Meyer, Catalogue des documents imprimés par sujets*, non daté.

cambodgien au lendemain de l'indépendance. La quasi-absence de références dans les archives institutionnelles à l'usage de la langue indiquait un impensé, il y avait donc nécessité de chercher ces informations auprès de témoins. La collecte du témoignage d'un ancien médecin militaire cambodgien, Thach Toan (formé à Phnom Penh puis à l'École du Service de santé militaire à l'hôpital du Val de Grâce) et la rencontre avec un ancien enseignant coopérant, Janik Rubeli, (qui effectua son service militaire au titre de la coopération au lycée de Kompong Thom entre 1967 et 1969) ont éclairé d'un autre regard les politiques de coopération éducative françaises au Cambodge. Les échanges avec Raoul Marc Jennar, auteur d'une thèse intitulée *Les frontières du Cambodge contemporain* en 1998 et actuellement conseiller diplomatique du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Cambodge, ont apporté un autre point de vue sur le sujet.

Il s'agissait aussi à travers les témoignages de collecter des récits de personnes ayant fait l'objet de « rapatriements » de la part de l'État français dans les années 1950 et 1960. Fut en effet confié à un opérateur privé, la Fédération de l'œuvre de l'Enfance Française d'Indochine (FOEFI) la prise en charge d'enfants nés de pères français et de mères cambodgiennes, sino-khmères ou vietnamiennes qui, en vertu d'un décret de 1928, qui leur donnait la nationalité française. Les archives diplomatiques conservent les dossiers individuels de ces enfants ainsi que les descriptions des convois⁴¹. La rencontre avec une fratrie ayant fait l'objet de ces « rapatriements » au milieu des années 1960 permet de connaître les trajectoires individuelles après l'arrivée en France ainsi que les traces intimes laissées par cette expérience traumatique.

Le recours aux témoignages nous posa des questions d'ordre méthodologiques. La première, posée par Annette Wieworka dans *L'ère du témoin*⁴² interroge le cœur même du métier d'historienne : comment construire un récit collectif à partir de récits individuels basés sur le sentiment et l'émotion ? S'il peut apparaître une divergence d'objectifs entre le témoin et le chercheur, le premier s'appuyant sur son vécu tandis que le second doit opérer une distanciation critique vis-à-vis de ses sources, il n'en reste pas qu'il existe entre le témoin et l'historien un point de convergence : la construction d'un discours, à travers le récit du vécu pour le témoin et le récit historique problématisé à partir des différents matériaux pour le

⁴¹ Archives du ministère des Affaires étrangères (AMAE), Site de Nantes, Fonds du consulat général de France à SAÏGON (1939) 1954-1978, 590/PO/A/406, Fédération des Œuvres de l'Enfance Française d'Indochine (FOEFI) : Liste des dossiers de pupilles et correspondances.

⁴² WIEVIORKA Annette. *L'ère du témoin*, Paris, Hachette-Pluriel, 2013.

chercheur (écrits ou oraux)⁴³. La seconde question posée par les témoignages est celle de la distance chronologique avec les faits et d'un éventuel risque de reconstruction *a posteriori*. Les travaux de Denis Peschanski, notamment dans *La vérité du témoin, Mémoire et mémorialisation* ont apporté des éclairages méthodologiques et permis de résoudre ce problème historiographique : « [le témoignage] est une mise en récit publique d'un passé convoqué dans le présent et pour l'avenir. En histoire, on dit bien qu'il n'y a pas la Vérité, ni plusieurs vérités, mais plusieurs lectures vraies des traces laissées par l'évènement du passé »⁴⁴. Cette manière de concevoir le témoignage nous a permis de l'intégrer, aux côtés des autres sources en les confrontant les unes aux autres pour analyser notre sujet.

Enfin, des ouvrages imprimés à caractère de sources secondaires sont venus compléter les archives écrites et les sources orales. L'ouvrage principal de Charles Meyer, *Derrière le sourire khmer* (1970), rassemble une somme de connaissances inédites sur la période du *Sangkum*. *Les clés du Cambodge* rédigé par Raoul Marc Jennar en 1995 est une banque de données relative aux scrutins nationaux, aux différents gouvernements depuis 1945 ainsi que des fiches biographiques. Ces ouvrages présentent une rigueur méthodologique, il n'en reste pas moins que leurs auteurs ont un statut particulier compte tenu de leur engagement dans la vie politique cambodgienne, conseiller de Norodom Sihanouk pour Charles Meyer tandis que Raoul Marc Jennar est actuellement conseiller d'un ministre cambodgien. Cette caractéristique situe ces deux ouvrages à la lisière entre source et bibliographie et nous a incité à les appréhender comme tels dans nos travaux.

Le travail d'auteur de bandes dessinées de l'artiste franco-khmer Phouera Ing, dit Séra, très engagé dans un immense travail mémorial, est venu compléter nos sources. Nous pensons plus particulièrement à ses deux derniers albums, *Concombres amers* et *L'âme au bord des cheveux* qui évoquent respectivement l'histoire du Cambodge entre 1967 et 1975, à la recherche des racines du régime khmer rouge et la chute de Phnom Penh le 17 avril 1975 et la chute du régime de la République khmère. Séra consacre la majeure partie de ses travaux à la compréhension du régime khmer rouge. Son travail à partir de sources historiques et d'un

⁴³ COCHET François, « Le témoin, le témoignage, la mémoire », dans FLEURY-VILATTE Béatrice, MERCIER Arnaud, KOUKUOSTAKI-MONNIER Angeliki (Dir.), *Témoignage, mémoire et histoire : mélanges offerts à Jacques Walter*, Éditions de l'Université de Lorraine, 2023.

⁴⁴ PESCHANSKI Denis, SION Brigitte (dir.), *La vérité du témoin, mémoire et mémorialisation, vol.2*, Éditions Hermann, 2018, p.7.

travail de collecte des archives, transformant sa bibliothèque en un véritable centre de documentation sur l'histoire contemporaine khmère, se traduit par la production d'ouvrages se situant à la limite entre fiction, autobiographie et album documentaire. Ce cheminement de création artistique s'est d'ailleurs accompagné d'un travail universitaire de thèse, soutenue en décembre 2019⁴⁵. Cette collecte rigoureuse et systématique de l'archive et la reproduction de documents écrits et de cartes dans le récit donnent à voir, à travers la bande dessinée, le réel sans le travestir, tout en faisant un travail de fiction⁴⁶. *Séra* propose une autre manière d'écrire l'histoire et *Concombres amers* et *L'âme au bord des cheveux* ont constitué des sources singulières et précieuses pour nos recherches.

C'est donc un important corpus de sources, écrites, orales et publiées, consultées tant en France qu'au Cambodge où nous nous sommes rendus dans le cadre d'un séjour de recherche en octobre 2019⁴⁷ qui sous-tend ce travail doctoral qui arrive, enfin, à maturité et nous a permis de rassembler nos hypothèses et tenter de les démontrer dans un plan structuré.

4. Plan

Le plan adopté suit une approche chronologique et se compose de trois parties. Avant d'aborder les différentes étapes du processus de décolonisation et d'entrer dans le cœur du sujet, il était impératif d'accorder une large place aux structures du Protectorat du Cambodge, afin de mieux comprendre la nature de l'emprise coloniale et les étapes qui amenèrent le royaume à l'indépendance. Le premier chapitre constitue donc, en quelque sorte, un chapitre liminaire, consacré au Protectorat et à son empreinte sur la société cambodgienne. Celui-ci indiquait *a priori* un mode d'administration indirect et suggérait une association avec la monarchie khmère. Il se traduit en réalité par une mainmise coloniale et la confiscation progressive du pouvoir politique palatin. En 1897, un conseil des ministres cambodgiens présidé par le Résident

⁴⁵ ING Phouera, *Surlendemain de cendres. Essai sur la nécessité et les limites de la représentation en art : bande dessinée, peinture et sculpture dans l'histoire récente et tragique du Cambodge*, thèse de doctorat d'Art graphique, sous la dir. de Yann Toma, Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne, 2019.

⁴⁶ BIGAUD Magali, « Cambodge, l'art contre l'oubli : Rithy Panh et Séra, passeurs de mémoire », *Les Cahiers du Nem, la revue des cultures asiatiques et des diasporas*, 13 novembre 2020, en ligne, <http://lescahiersdunem.fr/cambodge-lart-contre-loubli-rithy-panh-et-sera-passeurs-de-memoire/>.

⁴⁷ Un deuxième séjour était planifié suite à l'obtention d'une bourse de recherche du *Center for Khmer Studies* (Siem-Reap), en 2020 mais n'a pas pu avoir lieu, compte tenu de la crise sanitaire que nous avons connu.

supérieur au Cambodge fut alors créé et une administration française vint se superposer en doublant l'administration cambodgienne, mise sous tutelle de l'administration coloniale. Elle ne joua plus aucun rôle dans la gestion du pays.

Compte tenu de l'importance accordée à la période de transition qui amène le royaume « protégé par la France » à l'indépendance, les deux chapitres suivants s'attachent à l'étude du processus de décolonisation entamé en 1946 et aux différentes étapes qui ont amené le royaume à l'indépendance. Le chapitre 3 aborde à travers la période 1953-1956 la recherche de réciprocité dans la relation franco-khmère. Un fait marquant illustre parfaitement la transition qui s'opère à travers elle : la transformation du Haut-commissariat de la République française à Phnom-Penh en ambassade en 1956, marquant symboliquement la fin de l'ère coloniale pour celle des relations bilatérales entretenues entre deux États souverains.

La deuxième partie consacrée à la période 1956-1963 s'attache à montrer comment se recompose la relation bilatérale franco-khmère, dans les prémices des relations post-indépendances entre Paris et ses anciennes colonies. Il n'y a pas véritablement de rupture dans les relations franco-khmères, compte tenu de la permanence des acteurs français dans la vie administrative cambodgienne. En effet, le personnel diplomatique est, dans sa majorité, issu des rangs des fonctionnaires coloniaux. Les responsables khmers de la transition, pour la majorité issue de l'élite palatiale, ont quant à eux été formés dans les écoles coloniales : parmi eux, certains ont poursuivi leurs études en France. Ils entretiennent donc un rapport ambivalent avec l'héritage colonial, nous pensons ici à la place de la langue française dans l'administration ou l'école. Les partenariats que la France développe avec le Cambodge durant cette période sont marqués non par une ligne directrice en matière de coopération mais bien davantage par une forme d'empirisme. Les choix opérés se font au gré de la conjoncture politique internationale qui marque le sud-est asiatique. D'autant que le petit royaume khmer – Sihanouk l'évoquant, parle de « *Kingdom pocket* », un royaume de poche – devient rapidement, en dépit de sa neutralité affichée, l'épicentre de tensions entre les deux blocs et à l'intérieur du bloc communiste, entre Pékin et Moscou. Deux grands domaines sont analysés pour rendre compte des relations entre les deux États dans ce cadre agité, la coopération militaire et la coopération éducative.

La troisième partie qui démarre en 1963 s'ouvre sur une nouvelle ère dans les relations, correspondant pour chacun des deux pays à un véritable tournant dans la politique

étrangère. Le gouvernement cambodgien, en renonçant à cette date à l'aide états-unienne pour garantir sa neutralité cherche dès lors de nouveaux partenaires internationaux. La France s'empare de cette opportunité pour réaffirmer son soutien à l'État khmer et énoncer son opposition à la bipolarisation du monde, à travers la politique étrangère du général de Gaulle. La fin de la guerre d'indépendance algérienne a en effet permis à la V^e République de se libérer de l'image de vieille nation coloniale pour incarner un nouveau rôle sur l'échiquier international, celui d'une nation qui milite pour les indépendances nationales, comme condition préalable à la paix dans le monde. La visite de Charles de Gaulle à Phnom Penh le 1^{er} septembre 1966 et son plaidoyer contre l'impérialisme états-unien en étant l'acmé. Cette troisième partie aborde par conséquent les coopérations franco-khmères dans leurs enjeux géostratégiques puis à travers leur mise en œuvre dans les domaines économique, militaires et éducatifs.

Première partie - Du protectorat à l'indépendance

Comme dans toute rencontre en situation coloniale¹, l'établissement du protectorat sur le Cambodge par la France fut une expérience singulière. Si la colonisation du Cambodge fut en premier lieu motivée par des raisons économiques, en s'appuyant sur l'exploitation des ressources naturelles du pays ainsi que sur l'exploitation d'une main-d'œuvre bon marché bien que souvent allochtone (chinois et vietnamiens), ce n'en fut pas la seule raison. Une approche purement classique (causes économiques ou/et stratégiques)², « matérialiste » pourrait-on dire, de cette histoire du protectorat ne suffit pas pour comprendre le système mis en place. Les motivations culturelles jouèrent aussi un rôle de premier ordre : le projet colonial s'accompagna d'un discours autour de la contribution à la renaissance de la civilisation angkorienne par une patrimonialisation de son passé. Cette quasi muséalisation devait permettre à la France de se positionner parmi les grandes nations impériales qui agissaient pour la sauvegarde de l'art et de l'histoire à la fin du XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle. Démiurge, elle allait faire renaître de ses cendres l'empire angkorien qui avait dominé la péninsule indochinoise mais dans le cadre des musées et des opérations de restauration des temples grignotés par la jungle. La situation politique du Cambodge – placé sous la double tutelle siamo-vietnamienne – au moment où la France cherchait à étendre son empire colonial dans cette région au milieu du XIX^e siècle fut, par ailleurs, un élément déterminant dans l'installation du protectorat français³. Dès lors, c'est une approche globale de l'histoire coloniale et post-coloniale qui est retenue ici pour analyser les structures de l'emprise coloniale française au Cambodge.

Nous situons nos recherches dans le courant de l'histoire globale, initié par Frederick Cooper et Ann-Laura Stoler avec leur ouvrage *Repenser le colonialisme* »⁴, qui proposent de considérer la colonisation dans sa globalité. Cet ouvrage paru aux États-Unis en 1997 sous le titre de *Tensions of empires*, fit l'objet d'une publication en français en 2013, aux éditions

¹ BALANDIER Georges, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 11, 1951, p.44-77.

² GALLAGHER John and ROBINSON Ronald, « The Imperialism of Free Trade », *The Economic History Review*, t. VI, vol. 1., 1953, p. 1-15.

³ BARJOT Dominique et KLEIN Jean-François (dir.), *Rencontres impériales : l'Asie et la France. Le « moment Second Empires »*, Paris, Hémisphères Ed., coll. « Mers & Empires », 2023.

⁴ STOLER Ann-Laura, COOPER Frederick, *Repenser le colonialisme*, Paris, Payot, 2013.

Payot. Si la colonisation consista à mettre sous tutelle des populations et des territoires éloignés des métropoles à des fins d'exploitation économique, Frederick Cooper et Ann-Laura Stoler insistent sur le fait que le système colonial ne fut pas seulement un mouvement de la métropole vers la colonie. Il entraîna au-delà de ce premier niveau tout un système d'allers et venues, de circulations à l'intérieur des empires coloniaux ainsi qu'entre les empires coloniaux eux-mêmes ; un système complexe d'échanges, de ruptures et de réverbérations. Les deux auteurs mettent aussi l'accent sur la complexité des situations coloniales, sur la capacité à agir des colonisés comme élément essentiel⁵ et invitent donc à traiter la métropole et la colonie dans le cadre d'un seul et même champ analytique⁶.

La colonisation n'agit pas seulement sur les territoires sous tutelle mais eut aussi des effets sur les sociétés métropolitaines, par la présence nouvelle de populations venues des territoires conquis et par les représentations de l'empire offertes à l'imaginaire métropolitain. Nous pensons notamment aux expositions coloniales mettant en scène des civilisations exotiques par le biais d'installations spectaculaires. Concernant le Cambodge, cela fut particulièrement vrai : l'évocation du temple d'Angkor Vat à travers une gigantesque construction lors de l'exposition coloniale de 1931 à Vincennes marqua particulièrement les esprits. Un autre événement, moins connu celui-ci et pourtant tout aussi marquant, fut la visite du roi Sisowath 1^{er} en 1906, accompagné des danseuses du Ballet Royal. Auguste Rodin fut frappé par la grâce de ces jeunes danseuses et suivit le Ballet jusqu'à Marseille, où celui-ci était attendu pour une représentation. Il réalisa plus de 150 dessins, études de mouvements et de drapés féminins qu'il exposa ensuite. Ces œuvres ont indéniablement contribué à la rencontre entre les Français et la civilisation cambodgienne.

⁵ STOLER Ann Laura, COOPER Frederick, *Repenser...*, *op. cit.*,

⁶ *Idem* p. 15.

Illustration 3. Rodin assis sur un banc, dessinant une danseuse cambodgienne



Source : Emile Sanremo, Musée Rodin

Avant d'étudier les relations postcoloniales franco-khmères, il convient donc d'aborder la nature de la présence coloniale au Cambodge, un protectorat intégré dans une entité administrative plus vaste, l'Union indochinoise⁷, créée en 1887, et l'empreinte que ce protectorat a laissé dans la société cambodgienne.

Si à la veille de la Seconde Guerre mondiale, la physionomie de la société cambodgienne restait assez semblable à ce qu'elle avait été en 1863, pour autant, l'action du colonisateur en matière d'organisation politique du pays et de conservation de la culture cambodgienne posèrent durablement les jalons d'un Cambodge post-colonial, devant s'inscrire dans un monde reconfiguré au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Ce sont ces aspects de la relation entre la France et le Cambodge pendant la période coloniale qui sont étudiés dans ce premier chapitre, afin de permettre une bonne compréhension de ce que fut le protectorat et des bases sur lesquelles les relations post-coloniales se définirent ensuite. En effet, les relations qui se dessinent à partir de 1953 furent certes le fruit du contexte géopolitique d'alors, c'est-à-dire celui de la Guerre froide puis, en synchronie, de la guerre du Viêt Nam, mais elles furent aussi et peut-être surtout le résultat

⁷ Pour bien cerner toute la complexité du « système indochinois », voir GOJOSSO Éric, *L'empire indochinois. Le gouvernement général de l'Indochine, de la création de l'Union indochinoise au rappel de Richaud (1887-1889)*, Poitiers, Presses universitaires juridiques de Poitiers/LGDJ, 2016.

de ce que fut la relation coloniale France-Cambodge et de la manière dont l'indépendance fut négociée. Les ambitions françaises face au Cambodge nouvellement indépendant ainsi que les aspirations cambodgiennes résultent tantôt de ce qui peut être considéré du côté cambodgien comme une dette de la France à leur égard, tantôt comme la poursuite des « liens d'amitié tissés entre les deux pays », selon l'expression consacrée par Norodom Sihanouk lui-même.

Chapitre 1 – Le Cambodge, un Protectorat français intégré à l’Union indochinoise

1. L’installation du protectorat (1863-1897)

A. Poussée impériale à l’angle de l’Asie : la course au marché chinois

L’extension de l’empire colonial français au Cambodge est à situer dans le contexte plus général de la recherche de territoires points d’appui en Asie du Sud-Est et de la rivalité impériale avec la puissance britannique. Au XIX^e siècle, ce sont en effet les Britanniques qui dominaient la région, en particulier depuis la fondation de Singapour en 1819 et avec la mise en place d’un système thalassocratique s’appuyant sur des ports coloniaux (*treaty ports*) qui offraient des escales indispensables à leurs bâtiments de commerce et de guerre. À partir de 1853, par l’intermédiaire de l’*East Indian Company* (EIC), ils prirent le contrôle de la Basse-Birmanie et ratifièrent en 1855 un traité commercial avec le roi du Siam, Mongkut (Rama IV). L’enjeu du déploiement colonial en péninsule indochinoise pour les Britanniques comme pour les Français était principalement commercial et stratégique : ouvrir des voies d’accès vers les marchés supposés de la Chine méridionale via les grandes vallées fluviales en faisant des ports d’estuaires de véritables relais commerciaux¹. À l’instar des Britanniques au Siam, l’intention première des Français pour le Dai Nam² était d’installer dans l’estuaire du Mékong une simple concession pour exporter le riz produit dans le delta vers la Chine en échange des soies chinoises dont l’industrie lyonnaise avait besoin. Très affectée par la maladie du ver à soie - la pébrine, apparue au milieu du XIX^e siècle - elle devait absolument trouver d’autres sources d’approvisionnement pour son activité hautement stratégique économiquement³.

¹ KLEIN Jean-François, « La question d’Extrême-Orient : rivalités impériales en Asie », dans *Indochine, des territoires et des hommes, 1856-1956*, Catalogue d’exposition, sous la direction de Christophe Bertrand, Caroline Herbelin et Jean-François Klein, Gallimard/Musée de l’Armée, 2013, p. 41.

² Nom officiel du royaume appelé aussi royaume d’Annam.

³ BROCHEUX Pierre, HEMERY Daniel, *Indochine, la colonisation ambiguë. 1858-1954*, La Découverte, 2001, p. 31 et KLEIN J.-F., *Soyeux en mer de Chine. Stratégies des réseaux lyonnais en Extrême-Orient (1843-1906)*, thèse d’Histoire contemporaine, tap., sous la dir. de Claude Prudhomme, Université Lyon-2, 2002.

Mais pour les Français, ces premières intentions, esquissées sous la Monarchie de Juillet, se transformèrent finalement en implantation durable à Saigon à partir de 1859 puis par l'annexion de la Cochinchine occidentale en 1862. En ratifiant le traité de Saigon de 1862, la cour de Hué céda à la France les « droits historiques » du Dai Nam sur le Bas-Cambodge. L'extension de l'emprise coloniale sur le pays khmer en fut la conséquence : l'administration coloniale souhaitait, par la mise en place d'un protectorat avec Oudong, la capitale royale, contrôler la frontière vietnamo-cambodgienne afin de stabiliser son implantation dans la région et se prémunir d'une éventuelle poussée siamoise sur le territoire cambodgien, qui aurait eu des incidences sur la sécurité, et par là-même sur la prospérité de la Cochinchine⁴. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, les amiraux-gouverneurs de Cochinchine poussèrent Norodom I^{er} à déplacer sa capitale palatine à Phnom-Penh, dans la plaine des Quatre-Bras, rapprochant ainsi le centre du pouvoir cambodgien de Saigon et l'éloignant de Bangkok. Ce rapprochement avait aussi pour cause des motivations économiques qui jouèrent aussi dans l'installation au Cambodge. Elles se fondaient sur le postulat d'un Mékong navigable qui aurait permis d'ouvrir une nouvelle route vers le marché chinois. Cela avait été d'ailleurs l'un des postulats et un des arguments en faveur d'une intervention en péninsule indochinoise formulée dès 1856 par la Commission de Cochinchine. Enfin, il s'agissait, stratégiquement, d'empêcher les troupes vietnamiennes du Dai Nam de prendre à revers la Cochinchine occidentale alors que la partie orientale était et resta sous contrôle de Hué jusqu'en 1867, date à laquelle fut établie définitivement la colonie de Cochinchine placée sous contrôle des amiraux.

C'était l'objet de la Commission d'exploration du Mékong, financée par le gouvernement des amiraux-gouverneurs de Cochinchine. Celle-ci avait été dépêchée par le ministère de la Marine et des Colonies et la Société de Géographie de Paris à partir de 1868 et confiée au capitaine de frégate Ernest Doudart de Lagrée et à son second, le lieutenant de vaisseau Francis Garnier⁵.

⁴ FOREST Alain, *Le Cambodge et la colonisation française, histoire d'une colonisation sans heurts*, Paris, L'Harmattan, 1979, p. 5.

⁵ GOMANE Jean-Pierre, *L'Exploration du Mékong. La mission Ernest Doudart de Lagrée-Francis Garnier (1866-1868)*, Paris, L'Harmattan, 1994.

B. Le Cambodge et l'Union indochinoise

Au milieu du XIX^e siècle, le royaume du Cambodge était dans une situation politique délicate, soumis à une double suzeraineté siamoise et vietnamienne, conséquence du système de monarchie élective qui avait prévalu depuis le XIII^e siècle. À la mort ou à l'abdication du roi, un conseil du trône se réunissait pour choisir le successeur parmi les membres très nombreux de la famille royale. Lorsque le choix du successeur était fait, il n'était pas rare qu'un prétendant déçu fit appel à Bangkok ou Hué pour renverser le souverain choisi. Lorsque la manœuvre aboutissait, le roi remerciait alors son protecteur en lui cédant des territoires. C'est ainsi que le prince Ang Duong fut couronné roi en 1845 par le consentement commun de Bangkok et Hué, en échange de quoi il reconnut à ses deux suzerains les territoires qu'ils avaient conquis sur le Cambodge depuis cinquante ans : les trois provinces du nord-ouest (Battambang, Siem Reap et Sisophon) pour le Siam et la province du sud, le *Kampuchea Krom*⁶ pour le Dai Nam, la frontière actuelle avec le Viêt Nam restant d'ailleurs encore aujourd'hui objets de vifs débats, autour de cette région⁷.

Mais cette situation ne convenait pas à Ang Duong, se sentant à l'étroit, surveillé par le Siam d'un côté et menacé militairement par le Dai Nam de l'autre. Il envisagea alors de chercher un appui extérieur pour se préserver de cette double suzeraineté. Des prises de contact eurent lieu avec les Français par l'intermédiaire de Monseigneur Jean-Claude Miche, évêque du Cambodge de 1847 à 1873. Celui-ci milita activement pour une alliance franco-khmère qui, si elle parvenait à stabiliser la situation politique du pays⁸, tant intérieure que dans ses relations avec ses voisins, lui permettrait de poursuivre son œuvre missionnaire⁹. La présence française au Cambodge n'était d'ailleurs pas nouvelle : elle remontait au XVIII^e siècle avec l'installation de prêtres des missions étrangères de Paris dans la région d'Oudong, l'ancienne capitale du royaume jusqu'en 1866.

⁶ Littéralement « le Cambodge d'en-bas ». Le delta du Mékong (Cochinchine) avait été cédé au XVIII^e siècle en dot de mariage par un souverain khmer au prince Nguyễn dont il avait épousé l'une des filles.

⁷ PONCHAUD François, *Une brève histoire du Cambodge*, Paris, Éditions Siloé, 2007, p. 41.

⁸ Au décès d'Ang Duong en 1860, c'est son fils Norodom qui fut désigné pour lui succéder, ce qui fut vigoureusement contesté par ses deux frères, Si Votha et Sisowath, qui déclenchèrent des révoltes dans le pays.

⁹ FOREST Alain, *op.cit.*, p. 7.

Le traité de protectorat avec la France fut finalement ratifié le 11 août 1863 avec le roi Norodom 1^{er}, fils d'Ang Duong¹⁰. S'il prévoyait que les affaires étrangères ne relèveraient désormais plus du domaine palatin mais de l'administration du protectorat, tout comme la gestion des affaires militaires et la fixation de l'assiette fiscale, la colonisation n'eut à ce stade-là pas encore d'effets sur l'organisation administrative du royaume, le roi gardant un pouvoir intérieur absolu et restant le seul à avoir autorité sur les mandarins et les fonctionnaires royaux. Toutefois, dans les quinze années qui suivirent, la nature de l'emprise coloniale évolua avec l'extension impériale plus générale de l'Indochine à partir de 1879, cette fois sous la houlette d'administrateurs civils qui avaient remplacé les officiers de marine, premiers acteurs de l'implantation française¹¹. Mais ce fut surtout la fin de l'espoir de trouver une route vers le marché chinois via le Haut-Mékong, après l'échec de l'expédition d'Ernest Doudart de Lagrée en 1868, qui poussa à repenser les objectifs de la présence française au Cambodge. Si celui-ci ne constituait plus une porte d'entrée vers la Chine, la présence française devait être rentabilisée d'une autre manière.

Ces éléments conjugués aboutirent à l'imposition, *manu militari*, d'un nouveau traité de protectorat imposé au roi Norodom 1^{er} par Charles Thomson, gouverneur de Cochinchine de 1882 à 1886¹². Ce texte en date du 18 juin 1884 modifia en profondeur l'organisation administrative cambodgienne. Il était très fortement inspiré par les traités établissant les protectorats sur le Tonkin et l'Annam¹³. Adhémard Leclère¹⁴, fonctionnaire colonial au Cambodge de 1886 à 1911, voyait dans ce système une reproduction de la « machine

¹⁰ LAMANT Pierre, Les prémices des relations politiques entre le Cambodge et la France vers le milieu du XIX^e siècle, *Outre-Mers, Revue d'histoire*, tome 72, n°267, 2^e trimestre 1985.

¹¹ FOREST Alain, « Le Cambodge à l'époque d'Adhémard Leclère », dans BERNON Olivier de, *Le Cambodge d'Adhémard Leclère (1853-1917) et le trésor indochinois d'Alençon*, Verrières, Éditions de l'Étrave, 2009, p. 39.

¹² Traité du 17 juin 1884.

¹³ GOJOSSE Éric, « L'insurrection cambodgienne de 1885-1886 et ses conséquences sur l'administration intérieure du royaume », *Siksacakr*, n°12-13 (2010-2011), p.68 et MALOUX Thierry, *À l'ombre d'Angkor, l'action des militaires français au Cambodge, 1863-1954*, Thèse de doctorat en Histoire, tap., sous la direction de Jacques Frémeaux, Sorbonne université, 2019.

¹⁴ Adhémard Leclère (1853-1917) a occupé plusieurs postes de Résident au Cambodge entre 1886 et 1911. De cette expérience, il a rassemblé une collection unique d'objets et de manuscrits conservés au Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle d'Alençon. Il est également l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages et d'une cinquantaine d'articles relatifs à ses terrains cambodgiens. Il incarne le modèle de l'orientaliste de terrain, en opposition aux savants de l'École française d'Extrême-Orient (EFEO). Il se distingue en effet par son intérêt pour le Cambodge d'alors, qu'il observe, photographie et dont il collecte les récits auprès de bonzes, d'hommes du peuple ou de princes, tandis que les philologues de l'EFEO n'ont de considération que pour la période angkorienne. Voir Grégory Mikaelian, « D'Adhémard Leclère ... à Abélard Le Khmer », dans BERNON Olivier de, *Le Cambodge d'Adhémard Leclère (1853-1917) et le trésor indochinois d'Alençon*, *op.cit.*, p. 25-34.

administrative de Cochinchine »¹⁵. Le traité prévoyait une réorganisation administrative du territoire selon un découpage en circonscriptions, arrondissements, cantons, communes, ne correspondant en rien à l'organisation traditionnelle cambodgienne basée sur les *sroks*¹⁶. Tous les agents administratifs furent placés sous la responsabilité du résident général Augustin Julien Fourès. Cette réforme administrative radicale, en retirant au roi l'administration du pays pour la placer sous l'autorité du protectorat, déclencha une violente insurrection en 1885-1886, qui contraignit Saigon à accorder certaines concessions¹⁷.

C'est à cette même période, en 1887, que fut créée l'Union indochinoise, à laquelle fut rattaché le protectorat. Cette organisation de la présence coloniale française en péninsule indochinoise correspondait à la structuration de l'empire colonial par la III^e République, avec la création d'un sous-Secrétariat d'Etat aux Colonies de plus en plus puissant jusqu'à devenir un ministère plein en 1894 et l'évolution du discours républicain qui accompagnait désormais l'entreprise coloniale : l'exportation de la modernité occidentale, de la justice, de l'ordre matériel et moral des valeurs sociales¹⁸. Cette insertion du protectorat dans une entité administrative plus vaste, l'Union indochinoise, détermina l'ensemble de la politique coloniale qui y fut menée et l'évolution même de la société cambodgienne pendant toute la durée du protectorat. Dès lors, le Cambodge fut considéré, au même titre que le Laos, comme une périphérie par rapport au centre vietnamien, la Cochinchine, l'Annam et le Tonkin, plus peuplé, plus riche en matières premières et avec des ports ouverts sur la mer de Chine, au contraire de Vientiane et Phnom Penh, dont le port maritime était ... Saigon¹⁹.

¹⁵ LECLÉRE Adhémard, *Recherches sur le droit public des Cambodgiens*, Paris, Challamel, 1894, p. 197, cité par GOJOSSO Éric, *op.cit.*, p. 68.

¹⁶ Division administrative en cantons.

¹⁷ FOREST Alain, *Le Cambodge et la colonisation française (1897-1920). Histoire d'une colonisation sans heurts*, Paris, L'Harmattan, 1993.

¹⁸ Cette vision de la « mission civilisatrice » de la colonisation est incarnée notamment dans le célèbre discours de Jules Ferry du 28 juillet 1885 à la Chambre des députés.

¹⁹ BIGAUD Magali, « Situation portuaire au Cambodge et indépendance économique : enjeux coloniaux et post-coloniaux », dans Jean-François Klein, Sunny Le Galloudec, Nguyễn Thị Hạnh (dir.), *Du port au monde. Une histoire globale des ports indochinois* (actes du colloque international éponyme, 27-29/10/2022, Đà Nẵng), à paraître en 2024 aux Presses universitaires de Nouvelle-Aquitaine (éditions La Geste).

2. Les structures du protectorat

A. Une administration sous tutelle

L'insurrection générale de 1885-1886 contraignit le colonisateur à revoir son modèle de domination par rapport aux termes de l'accord initial de 1884, notamment vis-à-vis de la monarchie. Les Français comprirent en effet qu'ils avaient besoin du roi pour asseoir leur domination, qu'il leur fallait donc s'appuyer sur cette institution pour mener à bien leurs projets. Ce renforcement « du pouvoir symbolique du roi qui incarne la protection mystique du pays »²⁰, fut la traduction au Cambodge de ce qui se produisit à l'échelle plus globale de l'Indochine : la prise de conscience de la nécessité de ménager les spécificités et susceptibilités nationales. Par ailleurs, réhausser le prestige religieux du souverain khmer était un moyen de faire pièce à l'hégémonie siamoise qui étendait alors son influence spirituelle et politique par le biais de l'ordre bouddhiste *thomayut*, ordre siamois fondé par Rama IV, au contraire de l'ordre khmer *mohanikay*. Une fois l'équilibre rétabli entre le Palais et la résidence supérieure, comme l'avance Jean-François Klein, avec le roi Sisowath (1904-1907), c'est une véritable politique d'association qui se mit en place. Le maire du Palais, l'*Okhna* Veang Thiounn (1864-1946), joua alors le rôle d'interface entre les deux institutions²¹. Toutefois, cette collaboration forcée ne devait pas cacher la réalité de l'administration coloniale à partir de 1897²², qui introduisit, une nouvelle fois, une modification en profondeur de l'organisation administrative du pays. Un conseil des ministres cambodgiens, présidé par le Résident supérieur au Cambodge fut alors créé et une l'administration française vint se superposer, doublant l'administration cambodgienne, mise ainsi sous tutelle par l'administration coloniale, sur le modèle de ce qui se passait en Annam depuis 1885. Dès lors, les fonctionnaires khmers ne jouèrent plus aucun rôle important dans la gestion du pays. L'administration cambodgienne était devenue un paravent servant les intérêts de la France.

²⁰ GUILLOU Anne-Yvonne, *Cambodge, soigner dans les fracas de l'histoire : médecins et sociétés*, Paris, Les Indes savantes, 2009, p. 42.

²¹ KLEIN Jean-François, « Cambodge, revendications nationales », dans *Indochine, des territoires et des hommes*, *op.cit.*, p. 119.

²² FOREST Alain, « Le Cambodge protégé, les ambiguïtés d'une restauration », dans NARDIN Patrick, *Cambodge : cartographie de la mémoire*, Paris, Asiathèque, 2017, p. 33.

Les réformes imposées n'avaient pas vocation à « moderniser » les institutions politiques cambodgiennes en vertu de la « mission civilisatrice » que la III^e République proclamait. De fait, elles n'avaient qu'une visée pragmatique et selon Mathieu Guérin :

« Le but premier de la modernisation administrative et politique est d'accroître l'efficacité du contrôle administratif et fiscal sur la population et non l'émancipation de celle-ci vis-à-vis du pouvoir des puissants. Les Français poussent certes à la création de quelques assemblées représentatives, tels les conseils de résidence ou l'Assemblée consultative indigène, mais celles-ci sont marginalisées dès qu'elles entendent se faire effectivement la voix des populations colonisées »²³.

Cependant, en préservant le pouvoir symbolique et religieux de la monarchie, les colonisateurs perpétuèrent le modèle proto-colonial, système de patron-clients préexistant où népotisme et concussions perduraient. « Or ces modèles précoloniaux passent par le Palais. Celui-ci reste en effet un puissant symbole national pendant toute la colonisation, encouragé en cela par les Français qui l'ont vidé de son pouvoir tout en le célébrant »²⁴.

Autre dimension des réformes menées, l'esclavage fut aboli en 1897. Il existait au Cambodge, outre des « corvéables du roi » et des esclaves domestiques, un système d'esclavage pour dettes. Phénomène très répandu au Cambodge et difficile à chiffrer pour la fin du XIX^e siècle, l'abolition de l'esclavage généra des tensions avec le roi Norodom I^{er}, dont une partie des domestiques était constituée d'esclaves, et pour qui l'engagement pour dettes représentait un véritable système économique²⁵. Alain Forest estime toutefois que l'ordonnance était une codification de l'engagement, « sous-tendue de préoccupations fiscales : soumettre le plus de personnes possibles à un régime fiscal harmonisé, la condition d'homme libre s'exprimant d'abord par le fait de payer l'impôt personnel des hommes libres »²⁶.

²³ GUERIN Mathieu, « Domination coloniale et modernisation au Cambodge », *Siksacakr*, n°12-13, 2010, 2011, p. 32.

²⁴ GUILLOU Anne-Yvonne. « Les racines coloniales du système de santé cambodgien », *Siksacakr*, n°12-13, 2010-2011, p. 108.

²⁵ GUÉRIN Mathieu, *Des casques bleus sur le plateau des herbes, La pacification des aborigènes des hautes terres du Sud-Indochinois, 1859-1940*. Thèse de doctorat, Université Paris-Diderot-Paris VII, 2005, p. 142.

²⁶ FOREST Alain, *Le Cambodge et la colonisation française...*, *op.cit.*, p. 354.

L'appel aux migrations venues de l'empire français pour exploiter le territoire plutôt qu'aux Cambodgiens eux-mêmes fut une autre caractéristique du mode d'administration sous la forme d'un protectorat, plutôt que sous la forme d'une colonie, à l'instar de la Cochinchine.

B. L'exploitation économique et le recours aux circulations impériales

Dans le domaine économique, l'exploitation et le développement, appelé alors « mise en valeur » passa par le recours à de la main-d'œuvre extérieure au protectorat, notamment vietnamienne. En effet, à l'instar de ce qui se passait dans l'administration coloniale avec le recours aux Vietnamiens comme relais des politiques coloniales puisque largement engagés dans l'infra-bureautique de l'Union indochinoise, le colonisateur organisa l'implantation de Vietnamiens dans tous les territoires de l'Indochine française en s'appuyant sur l'idée que celle-ci avait préexisté à la période coloniale et était inéluctable²⁷. Les circulations entre le Cambodge et le Tonkin principalement furent donc fortement encouragées pendant toute la période pour développer l'économie coloniale d'une part, l'administration de l'autre, tout en réduisant le surpeuplement du Tonkin. Pierre Brocheux avance le chiffre de 193 926 Vietnamiens résidant au Cambodge en 1939, sur une population totale de 3 049 524 habitants²⁸, soit 6 % de la population. Quant à la main-d'œuvre chinoise, *coolies* ou négociants, elle joua un rôle économique d'interface de plus en plus conséquent²⁹.

Sur le plan économique, la « mise en valeur » se déploya essentiellement à travers le secteur agricole. Le Cambodge, territoire très majoritairement rural, ne se développa toutefois pas par une modernisation de son agriculture mais par la création de plantations d'hévéas, après la Première Guerre mondiale, dans le prolongement des plantations de Cochinchine. Des hommes d'affaires français et belges investirent massivement dans la culture du caoutchouc. Ils créèrent plusieurs sociétés d'hévéaculture, notamment *Les Plantations des*

²⁷ KY Phanra, « L'immigration vietnamienne au Cambodge à l'époque du protectorat français (1863-1940) », *Cahiers d'Asie du Sud-Est*, n°6, 1978, p. 51.

²⁸ BROCHEUX Pierre, HEMERY Daniel, *Indochine, op.cit.*, p. 192.

²⁹ TAN Danielle, *La diaspora chinoise du Cambodge : histoire d'une identité recomposée*, Master de Science Politique, tap., sous la codir. de Françoise Mengin et David Camroux, IEP de Paris, 2006.

*Terres Rouges et La Compagnie du Cambodge*³⁰. Les terres rouges de la région du Mondolkiri, situées à l'est du royaume, dont les sols étaient propices à la culture de l'hévéa, se virent dotées d'immenses plantations de type capitalistique. Elles étaient dominées par des sociétés européennes, encore plus qu'en Cochinchine, selon Marianne Boucheret³¹. Ces sociétés étaient financées par de grands groupes parisiens du patronat impérial dont le groupe *Rivaud*, qui avait fondé la banque Rivaud en 1908³². Ayant bénéficié d'avancées techniques conçues ailleurs, Pierre Brocheux et Daniel Hemery qualifient ces plantations, y compris celles de Cochinchine, « de véritables usines agro-industrielles »³³. C'est le cas, notamment, des plantations Michelin où sont testées les techniques de travail à la chaîne. À bien des égards, l'Indochine sert de laboratoire à la modernité économique qui s'impose à la veille de la Première Guerre mondiale. La production destinée à l'exportation et la mise en valeur agricole du Cambodge se manifesta donc surtout par son insertion dans les circuits d'échanges internationaux, et non par des réformes visant à moderniser les techniques de production agricoles existantes. Cette expansion économique fut rendue possible par le développement d'infrastructures routières, financées par le budget local du protectorat provenant de la perception fiscale directe.

Ces plantations avaient un important besoin de main-d'œuvre, et les planteurs favorisèrent le recrutement de Vietnamiens pour plusieurs raisons. Il s'agissait tout d'abord d'une « habitude française » de les privilégier aux Khmers, jugés par les planteurs moins fiables et moins compétents. D'autre part, à l'échelle de l'Indochine, des motivations démographiques expliquent ce recours à une main-d'œuvre exogène : la région du Mondolkiri où étaient installées les plantations était très peu peuplée tandis que certaines régions côtières de l'Annam mais surtout du Tonkin, d'où étaient majoritairement issus ces saigneurs, étaient quant à elles très densément peuplées et très pauvres. Il s'agissait donc aussi pour les autorités coloniales de régler un problème démographique³⁴. Ces coolies venaient majoritairement du delta du fleuve Rouge pour le Tonkin et des plaines de l'Annam

³⁰ BOUCHERET Marianne, « Les terres "à caoutchouc" du Cambodge : histoire d'un *eldorado* colonial entre les deux guerres mondiales », *Siksacakr, Journal of the Center for Khmer Studies*, n°12-13, 2010-2011, p. 139-149. Pour plus d'informations sur ces deux entreprises coloniales, voir le site entreprises-coloniales.fr

³¹ BOUCHERET Marianne, *op.cit.*

³² KLEIN Jean-François, « Du patronat colonial au patronat impérial. Un changement de paradigme », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 114, no. 2, 2012, pp. 67-81

³³ BROCHEUX Pierre, HEMERY Daniel, *Indochine, la colonisation ambiguë, op.cit.*, p.126.

³⁴ BOUCHERET Marianne, *op.cit.*

et Marianne Boucheret avance, pour l'année 1928, l'engagement de pas moins de 5 170 *coolies* du Tonkin, par sept entreprises d'hévéaculture³⁵. La présence de ces ouvriers agricoles vietnamiens empêcha d'ailleurs fortement l'émergence d'une classe ouvrière cambodgienne³⁶.

D'autres circulations existèrent en direction du protectorat du Cambodge, depuis la métropole et les territoires d'Afrique sub-saharienne sous domination française pour servir dans les troupes coloniales. Au moment de l'établissement du protectorat au Cambodge en 1863, le royaume n'avait plus d'armée structurée. Une Garde indigène fut créée en 1893 par la Résidence, pour assurer le maintien de l'ordre, à l'image de celles du Tonkin et de l'Annam. Le recrutement était basé sur un système d'obligations par village. Toutefois, comme le souligne Alain Forest, la carrière militaire suscitait peu de vocations auprès des villageois. Il fallut donc recruter hors du territoire, et hors d'Indochine. Selon lui, cette Garde indigène fut l'un des seuls rouages de l'administration coloniale à ne pas s'appuyer sur l'intermédiaire vietnamien³⁷.

Par ailleurs, une mobilité importante exista entre l'Indochine et les Comptoirs français de l'Inde (Pondichéry, Chandernagor, Mahé, Yanaon et Karikal). Dès le début de l'expansion française vers la péninsule indochinoise, à la fin des années 1850, des Tamouls furent engagés comme soldats ou magasiniers pour participer à l'installation française en Indochine. Ce furent ensuite de jeunes ressortissants tamouls qui furent recrutés comme assistants francophones dans l'administration coloniale, formant alors une catégorie intermédiaire entre les cadres métropolitains et l'infra-bureaucratie vietnamienne. Une disposition législative accentua ce mouvement : par un décret du 21 septembre 1881 sur la renonciation, le gouvernement de la III^e République statua sur les natifs des Établissements français d'Inde. Ceux-ci, à condition de renoncer à leur statut personnel dans la société indienne, acquéraient alors la nationalité française et relevaient désormais du code civil français. Véritable originalité dans l'accès à la citoyenneté française, basé sur le choix personnel du colonisé et non sur le contrôle par l'administration française comme ailleurs dans l'empire, ce statut de renonçant s'adressait en premier lieu aux chrétiens des comptoirs indiens, en leur permettant

³⁵ *Id.*, p. 147.

³⁶ GUERIN Mathieu, *op.cit.*, p. 33.

³⁷ FOREST Alain, *Le Cambodge et la colonisation française, op.cit.*, p. 137.

d'échapper au droit coutumier hindou ou musulman. Dans la pratique, ce furent davantage les parias qui firent le choix de cet acte de renonciation, celui-ci leur offrant la possibilité d'accéder à un statut social plus enviable, que celui auquel ils étaient assignés³⁸.

Le statut de renonçant donnait accès aux carrières de la fonction publique française d'Outre-mer ainsi que la possibilité de s'engager dans l'armée. Pendant la période du protectorat, des Français d'Inde s'installèrent donc en Indochine, essentiellement depuis Pondichéry et Karikal. Ce phénomène de circulation depuis les Établissements français d'Inde fait dire à Natasha Pairaudeau que « l'Indochine devint une "seconde métropole" qui offrait des opportunités de carrière à des Pondichériens francophones dont l'avenir en Inde française se trouvait limité par l'influence de l'Inde britannique »³⁹. Cette population constitua une catégorie de migrants coloniaux, qui s'installèrent au Cambodge. S'il n'est pas toujours simple d'identifier à l'intérieur des études plus globales consacrées à l'Indochine, ce qui concerne exclusivement le Cambodge, dans ce cas précis, certaines sources permettent d'avancer plusieurs éléments. Il s'agit de tableaux établis par les services sociaux de l'ambassade de France à Phnom Penh⁴⁰ dans les années 1960 concernant les rapatriements de Français⁴¹. Ceux-ci recensent après l'indépendance les citoyens installés au Cambodge nécessitant un rapatriement vers la France et permettent de retracer, pour le seul recensement de 1964, le parcours de plusieurs Français d'Inde⁴². Parmi les quatorze personnes originaires des comptoirs d'Inde, arrivées en Indochine entre 1920 et 1951, huit étaient employées de commerce, trois étaient comptables ou caissiers trésoriers. Ces métiers correspondent tout à fait à ceux que Natasha Pairaudeau a identifiés dans ses travaux : « Même si la demande d'emploi dans le secteur privé ou industriel était moindre que dans l'administration, il y avait de nombreux renonçants qui travaillaient (surtout comme comptables) dans les grandes maisons de commerce françaises en Indochine »⁴³.

³⁸ JACQUET Antoine, VARREL Aurélie, RICHARD-FERROUDJI Audrey, « Quand les migrants sont Français : la population française de Pondichéry », *Cahiers des IFRE*, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, 2016, 3, p. 58-67.

³⁹ PAIRAUDEAU Natasha, « Via l'Indochine : trajectoires coloniales de l'immigration sud-indienne », *Hommes et Migrations*, n°1268-1269, juillet-octobre 2007. p. 24-33.

⁴⁰ Archives du ministère des Affaires étrangères (AMAE) (La Courneuve), 117 QO/106. Tableau récapitulatif des demandes de rapatriement à titre politique déposés du 15 novembre 1963 au 31 janvier 1964.

⁴¹ Cet aspect des conditions de résidence des Français au Cambodge après la décolonisation sera développé dans le chapitre 4.

⁴² Cf annexe 2.

⁴³ PAIRAUDEAU Natasha, « Via l'Indochine », *art. cit.*, p. 26.

La présence française au Cambodge ne se résuma cependant pas uniquement à une exploitation économique des ressources asiatiques par le recours à des travailleurs exogènes. Au cœur du projet colonial du protectorat se trouvaient aussi, nous l'avons dit, des motivations d'ordre culturel qui devaient permettre à la France de se maintenir comme acteur de premier ordre dans la course à l'impérialisme entre nations européennes.

C. « Sauver la culture khmère » : le rôle de l'École française d'Extrême-Orient (EFEO)

Au chapitre culturel, le protectorat s'était assigné un objectif politique : celui de faire redécouvrir aux Khmers la grandeur de leurs ancêtres et se placer ainsi comme le « sauveteur » de la civilisation khmère menacée d'une disparition jugée certaine, à travers la création de plusieurs grandes institutions culturelles au début du XX^e siècle. Cela passa tout d'abord par la fondation de l'École française d'Extrême-Orient (EFEO) en 1898, institution savante qui joua un rôle central dans la création des grandes institutions culturelles au Cambodge⁴⁴, puis, entre autres, par la création de l'École de pāli en 1912, du musée Albert Sarraut (actuel musée national) en 1917 et de la Bibliothèque nationale en 1925.

⁴⁴ MANGUIN Pierre-Yves, CLÉMENTIN-OJHA Catherine, *Un siècle pour l'Asie : L'École française d'Extrême-Orient, 1898-2000*, EFEO/Les éditions du Pacifique, 2001, 237 p.

Illustration 4. Le musée national, Phnom Penh



Source : Photographie de l'auteur

Cela se traduit aussi par l'inventaire des monuments historiques du Cambodge et la restauration/conservation des temples d'Angkor. La « Conservation d'Angkor » en tant que telle ne fut toutefois pas une structure institutionnelle définie. Seul le poste de conservateur fit l'objet d'une création officielle⁴⁵. Alain Forest analyse la création de l'EFEO comme étant dans la droite lignée des écoles françaises de Rome, d'Athènes ou du Caire, ces institutions privilégiant la philologie et une approche classique des études, s'appuyant sur la possession des langues anciennes, à l'instar du grec et du latin⁴⁶. Il se développa alors parmi les chercheurs spécialistes du Cambodge, une sorte d'obsession orientalistes pour les origines

⁴⁵ Description du fonds de la Conservation d'Angkor des archives de l'EFEO, <https://archives.efeo.fr/index.php/fca>.

⁴⁶ FOREST Alain, *Le Cambodge protégé : les ambiguïtés d'une restauration*, *op.cit.*, p. 31-40.

indiennes de la civilisation angkorienne, au détriment d'éléments khmers ou de créations locales⁴⁷. Louis Finot, alors directeur de l'EFEO, l'exprimait de la manière suivante en 1908 :

« Il n'existe en Indochine qu'une catégorie d'édifices qui puissent être conservés parce qu'ils sont construits en matériaux durables et méritent de l'être, parce qu'ils ont le caractère de véritables œuvres d'art : ce sont les monuments qui peuvent être appelés hindous, étant issus directement d'une culture religieuse et artistique importée d'Inde »⁴⁸.

Placée sous la tutelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, les chercheurs de l'EFEO n'avaient d'intérêt que pour les recherches en lien avec l'une des grandes langues indiennes de la souche indo-européenne. Leurs travaux concernèrent uniquement l'histoire ancienne, l'histoire moderne étant considérée comme une dégénérescence des civilisations étudiées. Comme le précisent Jean-François Klein et Marie-Albane de Suremain, « les civilisations angkorienne et cam (Champa) sont étudiées non parce qu'elles sont indochinoises, mais parce qu'elles présentent des ruines imposantes qui fascinent l'esprit romantique du siècle et que leur production épigraphique est en *sanskrit* »⁴⁹.

Outre le fait qu'elle permit de mener des recherches tout à fait essentielles dans le déchiffrement des textes, dans la restauration des monuments et dans la restitution de l'histoire préangkorienne et angkorienne, cette histoire nationale écrite par des savants français de l'EFEO⁵⁰ devait aussi servir l'idéologie coloniale dans le contexte de concurrence entre les empires coloniaux, en affirmant que l'Indochine « valait bien » les Indes britanniques ou néerlandaises⁵¹. Elle constitua enfin un élément de la propagande coloniale incarnée dans les expositions coloniales offertes aux habitants de la métropole afin qu'ils découvrent l'empire et ses richesses. Véritable mise en scène des colonies en métropole, les expositions coloniales devaient permettre de rallier l'opinion publique nationale au colonialisme. Ainsi, lors de l'exposition de 1906 à Marseille, c'est la section indochinoise qui fut la plus imposante parmi les sept présentées. La reproduction des temples d'Angkor

⁴⁷ BERNON Olivier de, « Le rôle de l'École française d'Extrême-Orient dans la fondation du "mythe khmer" », dans NARDIN Patrick, NUT Suppya Hélène, PHAY Soko, *Cambodge, cartographie de la mémoire*, Paris, L'Asiathèque, 2017, p. 17-30.

⁴⁸ Louis Finot, Discours lors de la séance inaugurale de la commission archéologique de l'Indochine, 13/01/1908. Cité par Olivier de Bernon, le rôle de l'École française d'Extrême-Orient, *op. cit.* p. 20.

⁴⁹ KLEIN Jean-François, et SUREMAIN de Marie-Albane, « Clio et les colonies Retour sur des historiographies en situation », *Romantisme*, vol. 139, no. 1, 2008, p.61.

⁵⁰ Tels l'épigraphiste Georges Coédès ou l'archéologue Louis Finot.

⁵¹ BERNON Olivier de, *op.cit.*, p. 21.

compta, dans les différentes expositions, parmi les attractions phares devant attirer les foules, de plus en plus nombreuses, jusqu'à celle de Vincennes en 1931, où fut reconstitué par l'EFEO – à l'échelle – le parvis d'Angkor Vat.

Cette histoire du Cambodge réécrite par les chercheurs français permit à certains égards de renforcer l'identité nationale. La France s'assigna donc une véritable mission salvatrice, usant du discours des provinces perdues, rendues par la France généreuse, qui permit au passage d'argumenter sur les frontières du royaume⁵². L'EFEO, conçue comme une institution savante mais dépendant à ses débuts de l'administration coloniale fut donc un des rouages du protectorat.

C'est dans ce contexte que fut créée en 1912 l'École de pāli, langue sacrée des Cambodgiens majoritairement bouddhistes. Les chercheurs de l'EFEO constatant qu'il n'y avait pas de maîtrise des textes littéraires en pāli de la part du clergé bouddhiste cambodgien, décidèrent d'y remédier en proposant un centre de formation à Phnom Penh, plus proche du pouvoir royal mais aussi français. Auparavant, les bonzes devaient se rendre au Siam pour étudier, ce qui renforçait encore davantage l'ordre *thomayut* et donc l'hégémonie de la cour de Bangkok. Désormais, cette nouvelle institution devint une alternative à cet exode et évita que les moines ne subissent au passage l'influence siamoise. En 1923, elle devint École supérieure de pāli et forma des moniteurs de l'enseignement khmer, dont le rôle était de promouvoir la connaissance des textes bouddhiques. Dans cette même perspective d'émancipation vis-à-vis du Siam fut créé, en 1930, l'Institut bouddhique, institut d'étude du bouddhisme *Theravāda*. Il était ainsi question, pour asseoir la domination coloniale, de s'appuyer et de promouvoir la religion bouddhiste. Olivier de Bernon souligne cette ironie de la part de la France républicaine et laïque « [d'entreprendre] de rehausser le prestige du royaume khmer en mettant localement à la disposition des religieux cambodgiens les moyens nécessaires à l'approfondissement de leur connaissance des langues indiennes, notamment en pāli, afin de faciliter la compréhension littérale des textes canoniques du bouddhisme »⁵³.

⁵² À la suite des négociations franco-siamoises, les provinces de Battambang et de Siem Reap furent rétrocédées au Cambodge en 1907.

⁵³ BERNON Olivier, *op.cit.*, p. 23.

Selon la même logique, la bibliothèque royale du Cambodge fut créée en 1925 pour recueillir, classer et conserver le patrimoine littéraire du Cambodge et abriter le bâtiment des archives du protectorat ; actuelles archives nationales.

D. « La mission civilisatrice » au Cambodge

1. Les écoles de pagode rénovées

En matière d'éducation, la politique du protectorat est à situer dans le cadre plus global des réformes de l'enseignement en métropole : l'instruction publique, préoccupation capitale des gouvernements de la III^e République, se déclina dans les territoires colonisés, à travers le discours sur le « mandat civilisateur » de la France vis-à-vis des peuples colonisés, et la création d'une instruction publique coloniale.

Ainsi, un réseau d'écoles vit le jour à la fin du XIX^e siècle : les écoles dites « de plein exercice » comportant un cycle élémentaire et un cycle primaire, se développèrent dans les chefs-lieux de résidences. Elles accueillirent des enfants sachant lire et écrire le khmer, donc des enfants issus des écoles des pagodes, les écoles traditionnelles bouddhistes. Venaient ensuite les écoles élémentaires, confiées à des instituteurs auxiliaires cambodgiens, détenteurs du certificat d'études franco-khmer. L'enseignement dans ces écoles se faisait en français et en khmer, et également en vietnamien dans certaines provinces⁵⁴. Ce premier maillage d'écoles ne touchait toutefois qu'un nombre limité d'élèves, selon Jean Delvert⁵⁵. Les écoles de plein exercice étaient au nombre de dix-huit en 1930, et accueillirent 5 000 élèves, dont 273 filles⁵⁶, excluant de fait les enfants de milieu rural représentant pourtant la grande majorité des élèves.

⁵⁴ DELVERT Jean, « L'œuvre française d'enseignement au Cambodge », *France-Asie*, n°125-126-127, oct.-nov.-déc. 1956, p. 311.

⁵⁵ Jean Delvert, dont il sera question au chapitre 3, agrégé de Géographie et docteur en Géographie tropicale⁵⁵, fut proviseur du lycée Sisowath de Phnom Penh au début des années 1950, puis proviseur du lycée Descartes, lycée français. Il fut ensuite chef de la Mission française d'Enseignement et de Coopération culturelle au Cambodge auprès de l'ambassade de France à la fin des années 1950.

⁵⁶ DELVERT Jean, « L'œuvre française... », *op.cit.*, p. 310.

Pour y remédier, la politique éducative au Cambodge consista également à rénover l'enseignement traditionnel khmer, ce qui en fit son originalité. Exclusivement religieux, il était dispensé par les moines bouddhistes dans les écoles des pagodes, les bonzes, dépositaires de la Vérité morale et occupant une place centrale dans la société cambodgienne. C'étaient également eux qui, sachant lire et écrire, pouvaient dispenser un enseignement. Les jeunes garçons étaient donc accueillis dans les pagodes pour apprendre les principaux passages des textes sacrés, les *satra*. L'objectif de cet enseignement était d'élever spirituellement les enfants, sans autre visée sociale. Seule l'écriture sacrée était enseignée dans les écoles des pagodes. Comme elle était très éloignée de l'écriture courante, cet enseignement ne concourut pas à lutter contre l'analphabétisme⁵⁷.

C'est sur ce système éducatif que le protectorat s'appuya pour étendre le maillage scolaire et structurer l'instruction dispensée aux jeunes Cambodgiens. Outre que ce système d'école réformée permettait de réaliser des économies par rapport à la création de nouvelles écoles, il semblait aussi suffisant pour la Résidence supérieure au regard de la finalité même de l'enseignement au Cambodge. Il ne s'agissait pas de former une élite mais de donner un substrat d'éducation devant permettre de former des auxiliaires locaux, tels des traducteurs. Il faut en effet rappeler que dans le cadre de l'Union indochinoise, le Cambodge n'étant qu'une périphérie, le colonisateur s'appuyait sur les Vietnamiens pour encadrer l'administration, plutôt que sur les Khmers. Au Cambodge comme au Laos d'ailleurs⁵⁸, il n'était pas nécessaire de procurer un niveau d'éducation significatif aux élèves dans la mesure où ceux-ci n'accéderaient pas aux hautes fonctions de l'administration coloniale.

La réforme fut menée par Louis Manipoud, professeur et inspecteur de l'Enseignement primaire français installé au Cambodge à partir de 1912. Elle s'appuya en premier lieu - c'est ce qui fit son originalité - sur le khmer comme langue d'enseignement à l'école primaire et non pas sur le français. L'enseignement en français avait en effet démontré ses limites. L'éloignement entre les deux langues d'une part – « Le français et le cambodgien ne présentent aucune similitude. Ils sont morphologiquement et syntaxiquement

⁵⁷ BEZANCON Pascale, « La rénovation des écoles de pagodes au Cambodge », *Cahiers d'Asie du Sud-Est*, n°31, 2001, p. 10.

⁵⁸ La comparaison avec le Laos pourrait d'ailleurs être faite à bien des niveaux. Néanmoins, comme ce n'est pas l'objet de cette étude, cet aspect ne sera pas développé mais mériterait des travaux ultérieurs pour montrer les similitudes entre les administrations des deux protectorats.

différents »⁵⁹ – et l'utilisation de la langue française uniquement à l'école et non dans la vie quotidienne, n'eut pas les effets escomptés sur l'alphabétisation des enfants cambodgiens. Un programme d'enseignement fut conçu et adopté dans toutes les écoles afin d'uniformiser les cours et intégra de nouvelles disciplines dont l'arithmétique, l'histoire ou les sciences naturelles. Cet enseignement était chapeauté par des maîtres qualifiés choisis parmi les bonzes, qui étaient formés dans des écoles d'application installées dans des pagodes. On arrivait ainsi à un certain mimétisme avec l'enseignement métropolitain tout en conservant les spécificités de la société khmère⁶⁰. Cet enseignement prodigué par les moines rassurait les familles et assurait un suivi scolaire maximal.

Cette stratégie éducative de la part de l'administration coloniale, outre qu'elle permettait de réaliser des économies, indique aussi un certain pragmatisme dont firent preuve les administrateurs : tenter de réformer le Cambodge en faisant abstraction des structures traditionnelles telles que la monarchie ou le bouddhisme avait pu mener à des insurrections. Celle de 1885-1886 avait en effet révélé la capacité de la population et de ses élites à se mobiliser contre la tutelle coloniale. Les administrateurs français savaient qu'ils devaient désormais composer avec les sensibilités nationales pour parvenir à leurs fins⁶¹. Dans ce paysage scolaire colonial, dont la vocation était de faire émerger des cadres intermédiaires de type traducteurs, il fallut attendre 1936 pour que le royaume fût doté d'un lycée avec la transformation du collège Sisowath en lycée.

Néanmoins, même si l'intention du colonisateur ne fut pas de former une élite dirigeante selon les standards occidentaux, de récents travaux ont démontré qu'il y eut une réelle volonté de la part des familles aristocratiques de tirer parti et de se saisir des meilleures opportunités qu'offrait le système scolaire colonial. Marie Aberdam a ainsi décrit les stratégies adoptées par les familles aristocratiques pour doter leurs enfants d'une éducation occidentale susceptible de les inscrire dans les dynamiques socio-politiques contemporaines⁶². Ceci passa par une savante combinaison avec la culture élitaine

⁵⁹ SOK Khin, « La khmérisation de l'enseignement et l'indépendance culturelle au Cambodge », *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient*, Tome 86, 1999, p. 299.

⁶⁰ TRINH Van Thao, *L'école française en Indochine*, Paris, Kartala, 1993.

⁶¹ FOREST Alain, *op.cit.*, p.13

⁶² ABERDAM Marie, « Stratégies scolaires des élites cambodgiennes sous le protectorat (1863-1953), hériter, acquérir et transmettre », communication dans le cadre du colloque international *Langues, cultures et éducation en Asie du Sud-Est : identités et diversités*, 16-19 octobre 2019, Université royale de Phnom Penh.

cambodgienne, souvent palatine, dont l'objectif premier était de reproduire des comportements et de s'inscrire dans une continuité généalogique⁶³.

Un autre domaine investi par le colonisateur fut la santé, toujours dans le cadre de la « mission civilisatrice » que s'était assignée la III^e République. Ici encore, la situation périphérique du Cambodge guida l'ensemble de la politique en matière sanitaire.

2. Le système de santé

Instrument au service de l'entreprise coloniale, la médecine déployée dans les territoires sous tutelle coloniale avait pour vocation de soigner les colons et les militaires français. Dans un contexte sanitaire difficile, il fallait pouvoir accompagner les Français qui vivaient en Indochine. Le souci pour les questions médicales répondait aussi à des injonctions économiques : soigner les « Indochinois » permettait de « fortifier et accroître la main-d'œuvre indigène », selon l'expression utilisée par l'historienne Laurence Monnaie-Rousselot⁶⁴. Enfin, le « nouveau paradigme médical »⁶⁵ représenté par Louis Pasteur vint renforcer la « mission civilisatrice » autour de la médecine. Cela permettait de démontrer la supériorité occidentale et d'abord française dans le domaine. Pour ce faire, l'administration coloniale créa l'École de médecine de Hà Nội en 1902, puis une direction générale de la Santé en 1904 ainsi que « l'Assistance médicale indigène » (AMI) l'année suivante. Elle avait pour mission la prévention des principales maladies infectieuses d'alors, la variole, le choléra, la peste et le paludisme. Il s'agissait de structurer l'organisation sanitaire à l'échelle de l'Indochine française. Pendant toute la période, l'Union fut d'ailleurs un lieu de production et d'expérimentation en matière de vaccination. Les premiers praticiens étaient des médecins militaires, souvent pastoriens. Un institut Pasteur avait été créé à Saïgon en 1891 par le docteur Calmette, à la demande de Louis Pasteur lui-même⁶⁶. Un second ouvrait quatre ans plus tard à Nha Trang, créé par le Dr Alexandre Yersin à qui l'on devait la découverte du

⁶³ POU Saveros, *Guirlande de cpāp'*, Paris, Cedorek, 1988, Tome I, Textes en Khmer, pp. 1-180 ; Tome II, Textes translittérés, traduction, commentaire, pp. 187-638. Cité par Marie Aberdam, *op.cit.*

⁶⁴ MONNAIS-ROUSSELOT, Laurence, « Médecine et médecins militaires en Indochine », dans *Indochine, des territoires et des hommes, 1856-1956, op.cit.*, p. 77.

⁶⁵ GUILLOU Anne-Yvonne, *Cambodge, soigner dans les fracas de l'histoire : médecins et sociétés*. Paris, Les Indes savantes, 2009, p. 29.

⁶⁶ GUILLOU Anne-Yvonne, « Les racines coloniales du système de santé cambodgien », *Siksacakr*, n°12-13, 2010-2011, p. 102-115.

bacille de la peste. Le Cambodge resta, comme souvent, en retard, compte tenu de sa position marginale dans l'Union indochinoise.

L'hôpital de Phnom Penh fut toutefois créé en 1901. Le corps médical français était alors composé de deux médecins du corps médical de Santé des colonies auxquels s'ajoutaient quelques infirmiers cambodgiens formés pour les seconder⁶⁷. À partir de 1905, se développa un réseau hospitalier en Indochine qui devait théoriquement s'accompagner de la nomination d'un médecin chef français, mais encore une fois, le Cambodge fut peu doté. Le personnel français y demeura très restreint : en 1923, seuls sept chefs-lieux de province comptaient un médecin pratiquant la médecine occidentale.

Un rapport de la direction locale de la Santé datant de 1936⁶⁸ pointa l'hétérogénéité de l'offre de soins et du niveau de formation des personnels indigènes. Alors que le Cambodge payait l'impôt colonial, la moitié des prélèvements était utilisée pour financer la bureaucratie et les travaux publics, deuxième poste budgétaire du protectorat. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, seuls 3 à 5 % du budget étaient consacrés aux services sanitaires. Les soins apportés à la population étaient peu développés.

Les politiques sanitaires s'appliquèrent donc bien dans le cadre plus général de l'Union indochinoise et la formation de personnels passait par cet échelon. L'École de médecine de Hà Nội formait des officiers de santé, dits « médecins indochinois » qui devaient servir comme médecins auxiliaires au Dai Nam, au Laos et au Cambodge. Si les jeunes Cambodgiens souhaitaient se former à la médecine européenne, ils devaient se rendre à Hà Nội, ce qui limitait énormément les vocations. S'y adapter se révélait difficile pour les jeunes étudiants khmers. Mais ce n'était pas l'unique raison de la désaffectation cambodgienne pour les carrières médicales. Le niveau de formation générale des élèves cambodgiens étant inférieur à celui des élèves vietnamiens, l'accès à l'École de médecine leur était difficile. Anne-Yvonne Guillou précise dans sa thèse qu'en 1923, sur 115 inscrits à l'École de médecine, seuls cinq élèves étaient cambodgiens. Par ailleurs, parmi les 204 thèses soutenues à Hà Nội, elle ne trouva aucun nom d'auteur à consonance khmère⁶⁹. Autre raison de cette désaffectation des carrières médicales, au Cambodge, celles-ci ne représentaient pas la forme

⁶⁷ Ils suivaient une formation de six mois à l'hôpital.

⁶⁸ GUILLOU Anne-Yvonne, « Les racines coloniales, art. cit., p. 31.

⁶⁹ GUILLOU Anne-Yvonne, *Cambodge, soigner dans les fracas de l'histoire, op.cit.*, p. 31.

d'une réussite sociale contrairement aux carrières administratives, qui bénéficiaient d'une image très positive. L'encouragement du rayonnement du Palais par la Résidence supérieure pendant toute la période coloniale eut pour effet un resserrement des élites autour du Palais, qui contribua à maintenir cette vision de non-attractivité des carrières médicales⁷⁰.

À partir de 1936, l'École de médecine de Hà Nội forma des « médecins indochinois », et en 1941, la Faculté mixte de médecine et de pharmacie d'Outre-mer fut créée, après celle d'Alger en 1909⁷¹. Il fallut attendre encore jusqu'en 1946 pour que soit créée à Phnom Penh l'École des officiers de santé, premier établissement d'enseignement médical cambodgien qui devait permettre de s'affranchir de la tutelle vietnamienne en personnel médical. C'est ce même antagonisme khméro-vietnamien qui fut au cœur de la décision de créer une école de sage-femme à Phnom Penh en 1924. En effet, la hiérarchie médicale entre praticiens vietnamiens et cambodgiens conjuguée à une certaine réticence à être accouchée par une sage-femme vietnamienne motivèrent la création de cette école⁷².

En 1953, à la demande du roi Norodom Sihanouk, l'École des officiers de santé de Phnom Penh fut transformée en 1953 en École royale de médecine et deux années plus tard, en Faculté de médecine.

⁷⁰ GUILLOU Anne-Yvonne, « Les racines coloniales du système de santé cambodgien », *op.cit.*, p. 108.

⁷¹ BONNICHON *et al.*, *Présences françaises outre-mer (XVI^e-XXI^e siècles)*, Tome II, « Science, religion et culture », Paris, Karthala, 2012.

⁷² *Idem.*

3. Les effets sur la société khmère : état des lieux avant 1945

A. Une empreinte coloniale superficielle ?

À l'aube de la Seconde Guerre mondiale, à l'exception des habitants de Phnom-Penh, la société cambodgienne ressemblait peu ou prou à ce qu'elle était en 1863. Si des changements étaient palpables et attestaient que le Cambodge s'était adapté à ce monde changeant qui lui avait été imposé par la présence française, l'étude détaillée des structures sociales du protectorat démontrent que ces changements se situaient à la marge. Certes, le royaume avait connu un véritable essor urbain, Phnom Penh étant notamment passée de 10 000 habitants en 1866 à 108 000 en 1939⁷³. Toutefois, la société cambodgienne restait rurale, et majoritairement composée de cultivateurs. Certes, le système scolaire avait connu une évolution par l'intermédiaire des écoles de pagodes rénovées mais les enfants scolarisés restaient une minorité. En outre, selon l'anthropologue Steven Prigent⁷⁴, l'accès à l'école française à l'issue du cursus à la pagode restait réservé aux enfants des élites locales, commerçants – souvent sino-khmers – et des familles palatines et fonctionnaires.

En définitive, la « mise en valeur » économique du territoire de type capitalistique à visée d'exportation, conjuguée à un système éducatif dont le but était de créer un niveau d'instruction suffisant pour servir le protectorat en formant, au mieux des techniciens et non des cadres, ne produisit pas de changements radicaux sur la société cambodgienne. Il est, à ce propos, intéressant de noter, comme le précise Alain Forest, « le poids des Cambodgiens de Cochinchine (originaires du « *Kampuchea Krom* ») dans les instances politiques et intellectuelles du Cambodge post indépendant⁷⁵ ». Ceux-ci furent en effet formés par l'école coloniale de Cochinchine. Cela démontre que le protectorat n'avait pas, à travers son système éducatif, généré de nouvelles élites susceptibles de prendre les commandes de l'appareil d'Etat et d'apporter le changement dans le pays dans le contexte

⁷³ GUERIN Mathieu, *op.cit.*, p. 34.

⁷⁴ PRIGENT Steven, « L'éducation monastique et scolaire dans le Cambodge rural à la fin de l'époque coloniale », *Bulletin de l'AEFEK*, n°21, 2016.

⁷⁵ FOREST Alain, « Le Cambodge protégé : les ambiguïtés d'une restauration », *op.cit.*, p. 39.

nouveau de l'indépendance, Une situation que l'on retrouva, quinze ans plus tard en AOF et en AEF.

En définitive, compte tenu du mode d'administration colonial proposé – celui d'un protectorat à bas coût, fondé sur l'auto-financement par les administrés eux-mêmes à travers l'impôt –, l'administration coloniale permit que des formes anciennes et traditionnelles de la société cambodgienne subsistèrent et fussent même revigorées. On pense notamment à la monarchie et à la place du bouddhisme dans la société khmère.

B. Des migrations impériales aux origines de la présence de ressortissants français sur le territoire cambodgien : la « question métisse » au Cambodge

L'un des effets de la colonisation française fut la présence sur le territoire cambodgien de citoyens français, issus des différentes circulations impériales, depuis le début du protectorat. Les différentes dispositions réglementaires prises par les gouvernements de la III^e République furent à l'origine de ces migrations. L'on pense au décret sur les renonçants issus des comptoirs de l'Inde qui fit entrer des personnes dans la communauté nationale ou bien encore le décret sur les enfants métis, consistant à statuer sur un phénomène venant questionner l'essence même de la société coloniale. La législation française en matière de nationalité et de citoyenneté créa de nouvelles catégories de Français dans l'Empire qui devinrent des enjeux post-coloniaux entre la France et le Cambodge, tout comme dans d'autres colonies ou protectorats devenus indépendants.

. En effet, l'une des conséquences des différentes circulations à l'intérieur de l'empire colonial vers le Cambodge fut la formation de couples dits « mixtes » et la naissance d'enfants métis, terminologie employée par l'administration coloniale. Ce phénomène de métissage, qui questionna très tôt les autorités françaises eut dans la phase de décolonisation du pays, des répercussions en matière de circulations des ressortissants entre le Cambodge et la France. Mais avant d'étudier ces répercussions, des précisions sur la prise en charge coloniale des enfants métis, dans le cadre de ce que l'on nommait alors « la question métisse », sont nécessaires pour une meilleure compréhension des enjeux qui y sont inhérents.

L'existence de ces enfants au Cambodge fut une réalité depuis le début de la présence française en Indochine. Même s'il est difficile de donner des chiffres précis, les enfants nés de couples franco-indochinois ont été plus nombreux qu'ailleurs dans l'empire colonial français. Outre le fait que la population européenne était très majoritairement masculine, l'administration coloniale française a, contrairement à d'autres territoires sous domination française, laissé se développer des pratiques de concubinage⁷⁶.

Au Cambodge comme dans l'ensemble de l'Indochine, ces enfants eurasiens et africasiens ont été dès le début de la présence française, une préoccupation du colonisateur et de différentes œuvres qui ont vu en eux une source potentielle de problèmes pour l'administration coloniale. En 1915, le Résident supérieur au Cambodge François Baudouin écrivait ainsi à leur propos dans une lettre adressée au Gouverneur général de l'Indochine :

« Il n'y a aucun doute qu'en laissant le nombre de métis augmenter, nous risquons de voir la création d'une classe d'individus qui, vivant dans les marges de la société française et indigène, ne manquerait pas de possibilités de devenir une source de gêne et d'embarras à notre administration »⁷⁷.

Il s'agissait donc bien pour les administrateurs de prendre en considération le sort de populations qui, sans l'intervention des pouvoirs publics, auraient fait courir un danger à l'ordre colonial, dans une stricte vision biopolitique au sens de l'intervention d'un État dans la vie des individus à des fins d'amélioration ou de contrôle de celle-ci telle que théorisée par Michel Foucault⁷⁸. En aucun cas, il ne fallait franchir la ligne de couleur qui séparait les « Blancs » des autres.

Le métissage, phénomène social né en situation coloniale, brouillait l'essence même de la société coloniale : la séparation nette entre colonisateurs (les « Blancs ») et colonisés (les « indigènes »)⁷⁹. Dès lors, l'administration du Protectorat et les colons installés au Cambodge se penchèrent sur ce qui devint la « question métisse », dans un but de maintien

⁷⁶ SAADA Emmanuelle, *Les enfants de la colonie. Les métis de l'empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, 2007.

⁷⁷ Lettre du Résident supérieur au Cambodge François Baudouin au Gouverneur général de l'Indochine, 1915. Cité par Charles Rollet, *Grain de riz* n°52, novembre 2016, p. 16-17. *Grain de Riz* est le bulletin de « l'association FOEFI » créée en 1987 par les anciens pensionnaires des foyers de la Fédération.

⁷⁸ FOUCAULT Michel, *Dits et écrits, 1954-1988. II- 1976-1988*, Paris, Gallimard, 2001.

⁷⁹ SAADA Emmanuelle, *Les enfants de la colonie...*, *op.cit.*, p.55.

de l'ordre impérial. La société coloniale ne pouvait en effet admettre un entre-deux entre citoyens français et indigènes. Il s'agissait de remédier à cette situation en intégrant ces individus à l'une des catégories sociales officielles. C'est ainsi qu'un décret fut pris à l'échelle de l'Indochine le 8 novembre 1928 pour statuer sur la nationalité des enfants métis. Il précisait qu'un individu né en Indochine d'un « parent présumé de race française »⁸⁰ pouvait obtenir la nationalité française et que « la présomption que le père ou la mère, demeuré inconnu, est d'origine et de race françaises peut être établie par tous les moyens. Les principaux éléments d'appréciation sont le nom que porte l'enfant, le fait qu'il a reçu une formation, une éducation et une culture française, sa situation dans la société »⁸¹. Avec ce décret, les métis étaient désormais intégrés à la catégorie des citoyens français. Il faut signaler que c'est avec ce décret que le mot « race » apparut pour la première fois dans le droit français⁸². Même si la notion de race était présente dans les esprits pendant la période coloniale, elle était toutefois absente du droit, celui-ci n'en ayant pas besoin pour définir la frontière entre Français et indigènes, déterminée quant à elle par le droit à la nationalité⁸³. Selon Yerri Urban⁸⁴, cette expression « race française » fut introduite dans le décret, pour exclure les enfants métis de Chinois et « d'indigènes » de cette possibilité d'intégrer la communauté nationale française. Cependant, il n'en reste pas moins qu'elle désignait en premier lieu, comme le précise Emmanuelle Saada, les enfants métis « de sang français » et que la motivation du législateur fut de classer ces enfants métis dans l'une des catégories de la société coloniale, sur une base biologique.

Les administrateurs coloniaux s'intéressèrent au sort de ces enfants, perçus comme des déclassés dans les sociétés asiatiques, voués à un avenir peu enviable, à charge dès lors pour eux et les sociétés philanthropiques de les extraire de leur milieu asiatique pour leur donner une éducation française. Ces derniers furent éduqués au Cambodge dans des pensionnats civils ou religieux. Peu d'entre eux furent envoyés en France avant la Seconde Guerre mondiale, « seulement ceux de ces pupilles les mieux doués pour lesquels

⁸⁰ Décret du 04/11/1928 « Statut des métis nés de parents légalement inconnus (INDOCHINE) », article 1, Cf annexe 3.

⁸¹ *Idem*, article 2

⁸² SAADA Emmanuelle, *op.cit.*

⁸³ URBAN Yerri, « Les "métis franco-indigènes" dans le second Empire colonial », dans LAURENT Sylvie (dir.), *De quelle couleur sont les Blancs ? Des « petits Blancs » des colonies au « racisme anti-Blancs »*, La Découverte, 2013, pp. 121-127.

⁸⁴ *Idem*.

des études complètes étaient nécessaires », selon le président du comité local du Cambodge de la FOEFI⁸⁵.

Dès la fin du XIX^e siècle, au Cambodge comme dans le reste de l'Indochine, des congrégations religieuses prirent en charge l'éducation des enfants eurasiens. Ce fut le cas du pensionnat-orphelinat des sœurs de Notre-Dame-de-la-Providence de Portieux, à Phnom Penh. Une structure civile fut aussi créée en 1909, la fondation Gravelle, du nom de son fondateur Charles Gravelle. Cadre de la Banque de l'Indochine, celui-ci s'installa au Viêt Nam dans les années 1890 où il créa plusieurs succursales à Hà Nội, Tourane (Đà Nẵng) puis Saigon. Il s'installa ensuite à Phnom Penh et prit la direction de l'agence cambodgienne de la banque⁸⁶. Il vécut au Cambodge jusqu'à sa mort en 1929. Il épousa une jeune danseuse cambodgienne de haut lignage, Ratt Poss, proche parente du roi Sisowath et première danseuse du Ballet Royal, avec qui il eut neuf enfants. Ce mariage fut mal accepté par sa hiérarchie. Il fut alors muté pour raison disciplinaire à Tourane, ses patrons estimant que cette « aventure » ne serait que passagère⁸⁷. A force de persuasion, Charles Gravelle réussit à revenir à Phnom-Penh. Il se lia avec un cercle de passionnés, dont le dessinateur et archéologue George Groslier, premier conservateur du Musée Albert Sarraut⁸⁸. Charles Gravelle fut aussi un visiteur passionné et assidu des temples d'Angkor. En tant que délégué au Cambodge de l'Alliance française et membre de l'EFEO, il publia un certain nombre d'articles et plusieurs carnets de conférences sur Angkor et sur la manière de visiter les temples. Il fut aussi l'ami du conservateur George Groslier.

Protagoniste atypique au sein de la micro-société française qui vivait alors au Cambodge, Charles Gravelle s'intéressa très tôt au sort des enfants métis, en parallèle à ses activités professionnelles. Proche du roi Sisowath, celui-ci l'aida à créer sa fondation, qui s'était

⁸⁵ AMAE (La Courneuve), 117 QO/106. Lettre de l'avocat général Morice, président du comité local du Cambodge à l'ambassadeur de France au Cambodge, mars 1962.

⁸⁶ Historique de la fondation Charles Gravelle, consultable sur <http://fondation-charles-gravelle.org/qui-sommes-nous/>. Lire aussi MEULEAU Marc, *Des pionniers en Extrême-Orient. Histoire de la Banque de l'Indo-Chine (1875-1975)*, Paris, Fayard, 1990.

⁸⁷ Archives privées Charles Gravelle, consultées par Jean-François Klein. Un travail biographique serait à envisager sur ce personnage clef de l'histoire économique mais, aussi, sociale du Cambodge sous le Protectorat.

⁸⁸ ABBE Gabrielle, *Le Service des arts cambodgiens mis en place par George Groslier : genèse, histoire et postérité (1917-1945)*, thèse d'histoire contemporaine, tap., sous la dir. d'Hugues Tertrais, Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne, 2018.

fixée pour mission de prendre en main la destinée d'enfants orphelins métis abandonnés⁸⁹. Ces motivations que nous pourrions qualifier d'ordre social cohabitaient toutefois avec des intentions de maintien de l'ordre colonial. Et si Charles Gravelle nourrissait une sorte d'aversion pour le microcosme français en Indochine, il n'en restait pas moins un homme de son temps et un acteur majeur du développement économique indochinois., au service du projet impérial. Ainsi, au cœur de l'action de la société Gravelle au Cambodge, se trouvait l'idée d'extraire ces enfants métis, de sang français, des influences culturelles asiatiques :

« L'influence des hérédités est incontestable aussi bien au physique qu'au moral. Et notre tâche est avant tout de former des caractères [...]. En étant maîtres absolus de ce modelage, rien n'empêche en principe que, par une atrophie insensible de l'asiatisme, nous ne développons que le côté blanc de ces natures vierges encore de penchants et d'habitudes invétérés. Faire des "âmes françaises", tout le programme est là »⁹⁰.

Sur cette photo déposée sur le site Internet de la fondation Gravelle apparaît Charles Gravelle, affublé du chapeau colonial, au milieu d'enfants de la fondation, comme le précise la légende.

⁸⁹ Historique de la fondation Charles Gravelle, consultable sur <http://fondation-charles-gravelle.org/qui-sommes-nous/>

⁹⁰ Note sur la Société de protection de l'enfance au Cambodge, 20/01/1917 (CAOM, GGI, 16772), citée par Emmanuelle SAADA, *Les enfants de la colonie...*, *op.cit.*, p. 92.

Illustration 5. Enfants de la fondation Gravelle, 1916



Source : <https://fondation-charles-gravelle.org>

Avec la structuration de l'aide apportée en Indochine aux enfants eurasiens après la Seconde Guerre mondiale⁹¹, autour de la fondation puis de la Fédération des œuvres de l'enfance française en Indochine (statuts approuvés par décret du 25 juin 1953)⁹², la fondation Charles Gravelle et l'orphelinat des sœurs de la Providence de Portieux se regroupèrent en comité local de la FOEFI. Après l'indépendance du Cambodge, ces enfants, devenus dans la nouvelle relation post-coloniale France/Cambodge, des ressortissants français présents sur le territoire cambodgien, devinrent un enjeu important dans la nouvelle relation franco-cambodgienne⁹³.

L'administration coloniale, en choisissant de ne pas s'appuyer sur les Cambodgiens, avait créé les conditions pour que des circulations à l'intérieur de l'empire français eussent lieu en direction du Cambodge. Celles-ci inventèrent une nouvelle catégorie d'individus au Cambodge et plus généralement en Indochine : les enfants métis. C'est bien ici la législation des gouvernements de la III^e République qui créa les conditions de certaines circulations (le

⁹¹ DENÉCHÈRE Yves, « Les « rapatriements » en France des enfants eurasiens de l'ex-Indochine », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 14, 2012, p. 125.

⁹² DENÉCHÈRE Yves, « Le projet postcolonial de la Fédération des Œuvres de l'Enfance Française d'Indochine (FOEFI 1949-1983) dans DENÉCHÈRE Yves (dir.), *Enjeux postcoloniaux de l'enfance et de la jeunesse. Espace francophone (1945-1980)*, Bruxelles, Peter Lang, 2019, p. 121-130.

⁹³ Comme nous le verrons dans le chapitre 4.

décret des renonçants d'Inde) et qui par ailleurs encadra ces migrations et leurs conséquences, avec le décret de 1928 sur le statut des métis nés de parents légalement inconnus, l'objectif étant ici de maintenir l'ordre colonial.

Mais ces questions migratoires au Cambodge furent encore plus marquantes du point de vue des enjeux post-coloniaux. Elles eurent pour effet de produire après l'indépendance une nouvelle catégorie de personnes sur le sol cambodgien, les ressortissants français, dont la présence questionna le gouvernement cambodgien dans sa phase de construction d'une unité nationale, sur les questions de nationalité et, par ricochet vint interpeler l'État français à travers les services sociaux du consulat.

C. *Nagaravatta*, la naissance du nationalisme khmer dans les années 1930

1. La naissance du nationalisme

Dernier élément de « l'héritage colonial », le royaume connu dans les années 1930 un premier courant nationaliste, issu des structures culturelles et d'enseignement créées par l'administration coloniale elle-même, au premier rang desquels le Lycée Sisowath et l'Institut bouddhique qui, s'il devait permettre d'émanciper le clergé khmer de la tutelle spirituelle siamoise et de l'ordre *Thomayut*, autorisa aussi la formation intellectuelle d'une élite embryonnaire, qui allait incarner les aspirations cambodgiennes à l'indépendance.

Particularité toutefois de ce sentiment national naissant, il ne visait pas uniquement la tutelle coloniale, la France en l'occurrence, mais également l'emprise du voisin vietnamien, tant sur le plan territorial que par les migrations intra-indochinoises poussées par les Français. En effet, dans le cadre de l'Union, un certain nombre de structures avaient été créées à l'échelle de la Fédération pour rayonner sur l'ensemble des territoires indochinois. Majoritairement implantés à Hà Nội et Saigon, les établissements d'enseignement secondaires et universitaires en étaient les meilleurs exemples, ce qui engendra une dépendance du Cambodge vis-à-vis du Viêt Nam. Le nationalisme khmer commença à se développer dans les années 1930 dans ce contexte et fut donc tout autant une revendication vis-à-vis des Français que des Vietnamiens mais aussi des Siamois.

Ce nationalisme khmer prit racine au lycée Sisowath au début des années 1930, avec un mouvement de protestation d'élèves contre le traitement qu'ils jugeaient favorables aux élèves vietnamiens⁹⁴. Plus durable, le second foyer se situait à l'Institut bouddhique. Cette structure précisément conçue pour détourner les moines de l'influence siamoise, devint le berceau de la conscience nationale. Des intellectuels, parmi lesquels Sim Var, interprète, Pach Chhoeun (1896-1971) ou Son Ngoc Thanh (1908-1977), magistrat devenu bibliothécaire de l'Institut bouddhique, fondèrent en 1936 le premier journal en langue khmer, *Nagaravatta*. Tiré à 5 000 exemplaires, le journal se donnait pour vocation de réveiller une conscience nationale khmère tant vis-à-vis des Français que des Chinois et des Vietnamiens « accusés de coloniser le royaume et d'en contrôler les rouages économiques et administratifs subalternes »⁹⁵. Toutefois, il fallut attendre la Seconde Guerre mondiale et l'occupation japonaise pour voir véritablement émerger un mouvement nationaliste structuré, apte à remettre en question la présence coloniale.

En définitive, le protectorat n'a pas produit l'émergence de nouvelles élites dans des domaines tels que la médecine ou l'enseignement, c'est-à-dire des professionnels qui auraient pu remettre en question les structures traditionnelles du royaume en procédant à la recherche, en situation coloniale, de nouvelles organisations sociales. À l'inverse, ce sont les modèles précoloniaux qui furent encouragés et la monarchie conserva « pour ses sujets sa fonction de symbole d'unification et de protection mystique du pays »⁹⁶. La place du Palais dans la société cambodgienne resta la même : le pouvoir de faire et de défaire les élites par un système de clientélisme. Sans avoir imposé de formes d'organisations qui auraient modifié en profondeur les structures de la société cambodgienne que les Français – George Groslier en particulier – cherchèrent à conserver coûte que coûte, la présence coloniale fut pourtant tout aussi marquante pour la société khmère dans la mesure où celle-ci contribua à maintenir et à encourager ses composantes traditionnelles. C'est ainsi que l'élite mandarinale et la monarchie, protégés bien qu'amoindris par le pouvoir colonial, se saisirent du système colonial pour préserver intactes leurs prérogatives⁹⁷.

⁹⁴ PONCHAUD François, *Une brève histoire du Cambodge*, Paris, Éditions Siloé, 2007, p. 47.

⁹⁵ KLEIN Jean-François, « Cambodge : revendications nationales », dans *Indochine, des territoires et des hommes, 1856-1956, op.cit.*, p. 120.

⁹⁶ GUILLOU Anne-Yvonne, *Cambodge, soigner dans les fracas de l'histoire : médecins et sociétés. op.cit.*, p. 42.

⁹⁷ Un système très similaire dans ses effets politiques de ce qui s'est passé dans le Laos sous protectorat français mais, peut-être plus encore, dans les sultanats malais de la *British Malaya Federation*

Ainsi, les élites traditionnelles cambodgiennes, en se saisissant des structures d'enseignement colonial, surent tirer parti du système colonial pour promouvoir leurs propres enfants et les faire entrer dans la « modernité » française. Néanmoins, cela ne toucha qu'une frange infime de la société khmère. Si le système scolaire colonial développé fut très modeste et finalement cantonné aux villes, les élites surent en tirer parti en l'investissant massivement. Grégory Mikaellian précise en effet que le français avait été adopté par la Cour (en remplacement du siamois) dès 1860⁹⁸. Une influence culturelle française s'était donc diffusée au Palais à partir de cette date. Les élites ont ensuite investi les écoles coloniales, d'abord à Saigon, afin de s'emparer des outils leur permettant de garder leur place au sein de la société coloniale, tout en la faisant évoluer pour leurs enfants. De fait, au Cambodge, aucune mutation ne fut possible, tant sous le Protectorat que lors des débuts du *Sangkum*, sans les élites traditionnelles qui avaient en marche le train de la modernité, indiquant aussi une marque forte de l'*agentivité* de ces élites cambodgiennes.

2. La singularité de l'empreinte coloniale

L'empreinte coloniale laissée par le protectorat fut par ailleurs singulière. Le discours élaboré pendant toute la période autour du sauvetage d'un Cambodge voué à une disparition certaine sans cela, produisit ses effets de manière durable. Ainsi, l'historien Sorn Samnang⁹⁹ résume le moment colonial de la manière suivante : « Le Cambodge fut de fait placé sous un régime d'exploitation coloniale, et ce dès la fin du XIX^e siècle. On peut toutefois considérer que la colonisation française a assuré la survie nationale khmère et cet acquis ne peut être ni oublié ni négligé »¹⁰⁰. Dans le même esprit, le récit de Thonn Ouk (1917-2013), ancien député du Parti Démocrate, élu en 1947, dont le portrait a été réalisé par le Musée de l'Histoire de

⁹⁸ MIKAELIAN, Grégory, « L'aristocratie cambodgienne à l'école des humanités françaises », *BAEFEK* n°19, avril 2014.

⁹⁹ Sorn Samnang, conseiller auprès du gouvernement royal du Cambodge, et Professeur d'histoire contemporaine du Cambodge, est l'auteur d'une thèse intitulée « L'évolution de la société cambodgienne entre les deux guerres mondiales (1919-1939) », thèse d'Histoire contemporaine, tap., sous la dir. de Catherine Coquery-Vidrovitch, Paris-VII, 1995, 2 vol.

¹⁰⁰ SORN Samnang, « Perception du moment colonial au Cambodge », dans *Indochine, des territoires et des hommes, 1856-1956*, Catalogue d'exposition, sous la direction de BERTRAND Christophe, HERBELIN Catherine, KLEIN Jean-François, Gallimard/Musée de l'Armée, 2013, p. 159.

l'immigration¹⁰¹, est assez similaire à celui de Sorn Samnang : « au Cambodge, la présence française était plutôt ressentie comme bénéfique parce que sans elle, notre pays aurait été réduit à la plus simple expression. On savait que le Protectorat nous avait préservés de la disparition, alors que les Vietnamiens et les Siamois étaient sur le point de se partager le pays »¹⁰².

Il y eut donc bien de la part des gouverneurs coloniaux et des chercheurs de l'EFEO - archéologues, linguistes et historiens - la construction d'un savoir devenu un discours national efficace qui fut même déterminant, d'une certaine manière, dans les relations que les deux pays entretinrent après l'indépendance. L'histoire nationale cambodgienne élaborée par les Français, notamment à travers les découvertes de l'EFEO, servit à « ancrer une identité nationale en adéquation avec le cadre territorial du protectorat dans ses frontières et établir une filiation entre ses habitants et les Khmers angkoriens », pour reprendre les termes de Jean-François Klein¹⁰³.

Mais par ailleurs et sans que cela soit antinomique, il y eut aussi une conscience aigüe de la part des futurs dirigeants cambodgiens des conséquences de l'emprise coloniale sur le développement du pays. Sur le plan économique d'une part : les différents outils de production, tels que les plantations de caoutchouc et le commerce, furent la propriété d'éléments exogènes au royaume. Dans le domaine de l'éducation et de la formation d'autre part, le manque de cadres khmers susceptibles d'assumer les responsabilités étatiques était clairement attribué à la politique éducative peu ambitieuse du protectorat. Dans un rapport de 1964 intitulé « La conquête de l'indépendance du Cambodge », un des hommes importants du *Sangkum*, le ministre de l'Industrie, ancien Secrétaire d'Etat au Plan, aux Travaux Publics et au Tourisme (1958), Phlek Chhat¹⁰⁴, décrivit la situation héritée au moment de l'indépendance de la manière suivante :

« On notait une pénurie générale des cadres et des spécialistes khmers, tant dans l'administration que dans le secteur privé, la formation de ceux-ci ayant été négligée par

¹⁰¹ Dans le cadre du projet « histoires singulières », <https://www.histoire-immigration.fr/ressources/histoire-de-l-immigration/histoires-singulieres>

¹⁰² <https://www.histoire-immigration.fr/histoire-de-l-immigration/histoires-singulieres/thonn-ouk>

¹⁰³ KLEIN Jean-François, « Cambodge : revendications nationales », *op.cit.*, p. 120.

¹⁰⁴ Portrait au chapitre 3.

l'autorité coloniale (les ingénieurs, les médecins, les agronomes, etc., se comptaient par unités seulement !) »¹⁰⁵.

Ce qui constitue la singularité de l'empreinte coloniale au Cambodge, c'est le sentiment d'avoir été soumis à une double tutelle coloniale : la tutelle française et la tutelle vietnamienne dans le cadre de l'Union indochinoise, qui a toujours placé le Cambodge en périphérie. Dans ce rapport déjà cité, Phlek Chhat souligna ainsi qu'après 80 années de "protectorat", la France laissait le Cambodge totalement enclavé, sans voie d'accès direct à la mer et ce malgré l'importante frontière maritime dont le pays disposait : « Mon pays restait entièrement tributaire pour son commerce extérieur du passage par un pays voisin, le Vietnam, avec lequel nous pouvions légitimement craindre comme la suite des événements l'a amplement prouvé, des difficultés de toutes sortes »¹⁰⁶.

Tout autant que la période du Protectorat, le processus de décolonisation en lui-même fut un moment décisif pour l'histoire nationale cambodgienne et pour l'histoire post-coloniale française. La Seconde Guerre mondiale et l'occupation japonaise ont constitué la rupture qui a enclenché la marche vers l'indépendance. La manière dont l'administration coloniale tenta ensuite de renégocier leur présence à partir de 1945 puis les conditions de l'indépendance, à travers un réseau d'acteurs français, déterminèrent l'ensemble des relations à venir.

¹⁰⁵ Archives nationales du Cambodge (ANC), fonds Charles Meyer, Phlek Chhat, « La conquête de l'indépendance économique du Cambodge », rapport présenté au *symposium* de Pékin en août 1964.

¹⁰⁶ *Idem*.

Chapitre 2 - Se libérer de la tutelle coloniale : vers l'indépendance pleine et entière (1945-1953)

Si la société khmère fut traversée par un premier courant nationaliste dans les années trente, ce fut la Seconde Guerre mondiale et l'occupation japonaise qui enclenchèrent véritablement la remise en cause de la présence coloniale française au Cambodge. S'ouvrit alors pour le royaume un processus d'émancipation vis-à-vis de la France, une décolonisation dite « négociée », au sens où celle-ci ne fut pas la conséquence d'une guerre de décolonisation. Pour autant, cette marche vers l'indépendance fut longue et marquée par une volonté certaine de contrôle de la part de Paris, à chaque nouvelle étape du processus. Si ce moment que fut la décolonisation est intervenue précocement dans l'histoire de l'empire colonial français, dans le contexte de la guerre d'Indochine (1945-1954), elle ne semble pas avoir été pensée à l'échelle impériale. Personne ne l'a, en effet, replacé dans un système global de relations post-coloniales et internationales. Pour autant, l'analyse des différents protocoles de transfert de compétences signés au cours des négociations révèle toutefois une « marque de fabrique » française.

1. Un processus de décolonisation contrôlé

La Seconde Guerre mondiale a marqué un tournant dans l'histoire de tous les territoires asiatiques sous domination coloniale, remettant en cause la nature de l'emprise impériale et obligeant à repenser la relation de tutelle. Cela fut vrai pour l'Indochine française en général et pour le Cambodge en particulier. Impensable jusqu'en 1939, l'indépendance n'était alors plus qu'une question de temps après 1945.

A. Le choix de Sihanouk comme interlocuteur et les tentatives d'association

L'occupation japonaise joua un rôle fondamental dans la remise en question de la présence coloniale européenne en Asie. En effet, peu après le 9 mars 1945, au terme de

l'occupation de l'Indochine par l'armée japonaise¹, le roi Norodom Sihanouk dénonçait les traités de protectorat franco-khmers, proclamait la souveraineté du Cambodge et sa participation à la « sphère de coprosperité de la Grande Asie Orientale »². Les administrateurs français et les forces coloniales étaient arrêtés et internés. Cette première indépendance, certes de courte durée puisqu'elle prit fin avec la capitulation japonaise le 15 août 1945 et le retour de l'administration coloniale en septembre de la même année, dans le cadre du Corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient (CEFEO), posa toutefois les bases de la remise en cause du fonctionnement de la présence coloniale française. L'administration du Protectorat dut désormais composer avec des acteurs cambodgiens déterminés à s'émanciper. C'est à ce moment charnière que la France se dota d'une nouvelle constitution qui devait lui permettre de repenser les liens l'unissant aux territoires sous domination coloniale. Ainsi, la constitution de la IV^e République, promulguée le 27 octobre 1946, prévoyait la création de l'Union française, nouvelle organisation politique de la France et de son empire colonial, visant à substituer « l'association » à la « tutelle » dans les relations entre la métropole et les territoires colonisés³.

Le Cambodge connut donc à partir de 1945, une évolution institutionnelle sans précédent. Le nouveau roi Norodom Sihanouk (1922-2021), choisi par le gouverneur général de l'Indochine Jean Decoux en 1941 après le décès de Sisowath Monivong (1927-1941), joua un rôle important dans cette évolution. Choisi par l'administration coloniale parmi plusieurs prétendants au trône, il allait devenir la pierre angulaire des réformes institutionnelles. La raison invoquée dans le choix de Sihanouk fut son appartenance aux deux branches royales khmères, puisqu'il était un Norodom par sa mère et un Sisowath par son grand-père. En réalité, il fut choisi pour sa jeunesse et sa personnalité, dans le cadre « du projet monarchique franco-indochinois »⁴ que Jean Decoux avait lancé. Sa supposée docilité promettait d'en faire un roi colonial, contrairement à son rival, Sisowath Monireth, qui faisait preuve de beaucoup plus de caractère⁵. Sihanouk incarnerait par ailleurs à la perfection le rôle sacré du roi

¹ Le 9 mars 1945, le Japon prit le contrôle total de l'Indochine française, occupée par les troupes nippones depuis juillet 1940. Les Français étaient alors, aux mieux internés, et le pouvoir était donné aux nationalistes des trois « pays » indochinois.

² JENNAR Raoul Marc, *Les clés du Cambodge*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1995, p. 52.

³ GROSSER Pierre, « Une " création continue " ? L'Indochine, le Maghreb et l'Union française », *Monde(s)*, n° 12, 2017/2, p. 71-94.

⁴ GOSCHA Christopher E., « Monarchies coloniales et décolonisations comparées dans l'Empire français : Bao Dai, Norodom Sihanouk et Mohammed V », *Monde(s)*, n° 12, 2017/2, p. 49.

⁵ MEYER Charles, *Derrière le sourire khmer*, Paris, Plon, 1971, p. 107.

bouddhiste aux yeux du peuple khmer. Il n'avait en effet pas subi ce que Christopher E. Goscha nomme la « reprogrammation coloniale », à l'instar de Bao Dại (1926-1945), le dernier empereur du Viêt Nam. Ce dernier fut, en effet, placé enfant dans la famille d'Eugène Charles, Résident supérieur de l'Annam, pour y recevoir une éducation française, qui se poursuivit ensuite en France auprès de cette même famille. Éduqué dans un milieu français, il fut coupé de sa culture, contrairement à Sihanouk :

« Il [Sihanouk] avait été élevé par sa grand-mère maternelle, au Palais royal de Phnom Penh, et non dans une famille française à Paris. Il se prêtait avec aisance aux rituels royaux, portait volontiers le costume traditionnel et incarnait d'instinct le rôle sacré du roi bouddhiste »⁶.

Avec le retour de l'administration coloniale après l'occupation japonaise, le choix de Sihanouk par le colonisateur comme successeur au trône relevait d'une stratégie visant à maintenir la présence française en Indochine, en s'appuyant sur l'institution royale cambodgienne. Ce rôle de roi sacré bouddhiste accompagna d'ailleurs Norodom Sihanouk pendant toute sa vie politique ; un véritable « phénomène charismatique » qui fait dire à l'historien Alain Forest que celui-ci ne procéda pas uniquement de la personnalité du prince, mais également de la manière avec laquelle l'administration coloniale l'avait installé⁷. En effet, en magnifiant la royauté, la colonisation créa les conditions d'un accueil extrêmement favorable à la personnalité du roi, dépassant de loin son charisme personnel, même si celui-ci fut réel. Les conditions avaient été créées pour permettre au roi d'incarner l'ensemble des pouvoirs.

Parmi les évolutions institutionnelles, le jeune roi signa avec la France un *modus vivendi* en 1946 qui ramena la paix comme le rappelle Thierry Maloux dans sa thèse⁸ et permit à son pays d'accéder à l'autonomie administrative. Il s'agissait toutefois d'une autonomie très relative puisque le gouvernement cambodgien resta, dans le cadre de l'Union française, sous tutelle française par le maintien d'un commissaire de la République qui avait pour mission de représenter la France au Cambodge et de conseiller le roi. Des conseillers

⁶ GOSCHA Christopher E., « Monarchies coloniales... », *art. cit.*, p. 49-50.

⁷ FOREST Alain, *Le Cambodge et la colonisation française : histoire d'une colonisation sans heurts*, Paris, L'Harmattan, 1979, p. 491.

⁸ MALOUX Thierry, *À l'ombre d'Angkor, l'action des militaires français au Cambodge, 1863-1954*, Thèse de doctorat en Histoire, tap., sous la direction de Jacques Frémeaux, Sorbonne université, 2019, à paraître en 2024 chez Hémisphères Ed., collection « Mers & Empires ».

français furent placés au niveau ministériel et la France garda la main sur la Défense et les Affaires étrangères⁹. Cet accord fut le premier à être signé entre la France et un membre de son empire colonial, et fit du Cambodge un élément de la Fédération indochinoise et un membre de l'Union française en cours de création.

L'esprit de la constitution de la IV^e République allait dans le sens de relations repensées de la France avec ses territoires ultra-marins. Elles étaient supposées être désormais le fruit de négociations entre les deux parties et traduire une volonté réciproque. Il s'agissait donc d'introduire un changement dans les relations entre la métropole hexagonale et son ancien empire, en l'occurrence avec le Cambodge. Le général Georges Catroux décrivait l'Union française de la manière suivante dans un article publié dans la revue *Politique étrangère*, en 1953 :

« L'Union n'est pas une simple expression géographique. Elle est, suivant la volonté de la Constitution, une solidarité. Elle rassemble en une seule entité politique, économique et sociale à des fins de coopération et sous les espèces d'une association respectueuse de la personnalité originale de ses membres, la France et ses terres du dehors. [...] D'une manière générale, on peut dire qu'elle met fin à l'ère coloniale »¹⁰.

Il devait donc s'agir pour les territoires qui devenaient des États associés, d'accéder à une autonomie certaine.

En réalité, le projet d'Union était une stratégie de préservation de l'empire dans le cadre des rivalités entre puissances. Le discours autour de l'Union était teinté de colonialisme paternaliste, comme l'illustre cette métaphore d'Albert Sarraut, par deux fois Gouverneur général de l'Indochine, puis ministre des Colonies de 1911 à 1913, et alors président de l'Assemblée de l'Union française (1951-1958) : « le cortège de la France maternelle et de ses enfants mineurs » devient le « foyer familial » avec les « enfants maintenant adultes entourant la Mère-Patrie à égalité »¹¹. Il mettait aussi l'accent sur la nécessité de constituer de grands ensembles pour espérer échapper à la bipolarisation du monde¹². Ce discours fut

⁹ Accord du 7 janvier 1946 fixant le *modus vivendi* provisoire entre la France et le Cambodge.

¹⁰ CATROUX Georges, « L'Union française, son concept, son état, ses perspectives », *Politique étrangère*, n°4, 1953, 18^e année, p. 233-266.

¹¹ GROSSER Pierre, « Une « création continue » ? L'Indochine, le Maghreb et l'Union française », *Monde(s)*, vol. 12, n°2, 2017, p. 73.

¹² *Ibidem*.

en tout point similaire à celui tenu par le gouvernement des Pays Bas vis-à-vis des Indes néerlandaises, alors que Soekarno (1901-1970) tentait d'imposer l'indépendance.

Mais, comme nous le verrons dans le deuxième point de ce chapitre, l'action combinée du Haut-commissariat, des services de la Sûreté coloniale et du renseignement sur la vie politique cambodgienne attestait d'une politique à l'exacte inverse des intentions affichées dans le projet d'Union : la présence française au Cambodge poursuivit, malgré la signature du *modus vivendi* et les négociations en vue d'un traité franco-cambodgien, les mêmes objectifs de contrôle et de pilotage du territoire. Elle répondait à un enjeu politique fort : le Cambodge, premier à signer un *modus vivendi* fut aussi le premier à entrer dans un processus de négociation en vue d'un traité, qui acterait son indépendance dans le cadre de l'Union française. Le protectorat cambodgien aurait alors pu devenir le fer de lance de l'Union française, l'accord aurait pu faire précédent et servir de modèle pour les autres territoires, au-delà de l'Indochine, notamment au Maroc et en Tunisie. Dans un courrier adressé au ministre de la France d'Outre-mer, le haut-commissaire de France en Indochine Émile Bollaert analysait les négociations autour du traité franco-cambodgien de la manière suivante :

« Les répercussions de ce premier traité, qui fera précédent, seront ressenties non seulement en Indochine mais dans tous les pays appelés à recevoir le statut d'État associé. Je n'essaierai pas de dissimuler que la tâche que je me suis proposée en m'efforçant dès mon arrivée de rédiger un avant-projet qui puisse servir au gouvernement, en quelque sorte de "maquette", était singulièrement ardue »¹³.

Nouvelle étape du processus d'émancipation politique, le 6 mai 1947 fut promulguée une constitution dotant le Cambodge d'un régime de monarchie constitutionnelle¹⁴. Elle faisait suite à la loi électorale du 31 mai 1946 élaborée par une commission d'études franco-khmère¹⁵. Celle-ci avait introduit le parlementarisme dans le royaume en prévoyant la création de partis politiques, l'établissement du suffrage universel direct et secret par tous les Cambodgiens de sexe masculin âgés de plus de 21 ans et l'élection d'une Assemblée

¹³ Archives du ministère des États associés (1945-1957) (La Courneuve), E 42. Lettre d'Émile Bollaert, haut-commissaire de France en Indochine, adressée au ministre de la France d'Outre-mer, à propos du projet de traité avec le Cambodge, 29 avril 1947.

¹⁴ Constitution du royaume du Cambodge du 6 mai 1947, cf annexe 1.

¹⁵ MEYER Charles, *Derrière le sourire khmer*, op. cit., p. 117.

constituante chargée de rédiger le projet de constitution¹⁶. Sur le plan législatif, la constitution prévoyait que :

« Le Cambodge est une monarchie faisant partie de l'Union française au titre d'État associé. Le roi, qui désigne l'héritier au trône est le chef suprême de l'État et il nomme le président du Conseil et les ministres [...] Comme dans la constitution française du 27 octobre 1946, le pouvoir législatif est exercé par deux assemblées : l'Assemblée nationale élue pour 4 ans au scrutin universel et direct par tous les citoyens âgés de 21 ans et le conseil du royaume qui comprend 24 membres, les uns élus au suffrage restreint, les autres désignés par le roi ou l'assemblée »¹⁷.

Jusque-là, le Cambodge avait connu un régime de monarchie absolue, fondé sur un système de monarchie élective. Le jeune roi devait désormais composer avec une assemblée.

Une nouvelle évolution statutaire eut lieu en 1949. À l'issue des Accords de la baie de Halong (Hà Long) passés le 5 juin 1948 entre Emile Bollaert et l'empereur Bao Dai où la France reconnaît l'indépendance du Viêt Nam en tant qu'État associé, accords suivis de la Convention générale du 19 juillet avec le Laos, puis le traité du 8 novembre de la même année avec le Cambodge, les trois États indochinois furent reconnus indépendants. Ils restaient cependant membres de l'Union française en qualité d'États associés à la France. Le ministère des États associés fut créé après la ratification de ces accords. Il était chargé de négocier la transmission des pouvoirs de l'ancienne puissance coloniale aux jeunes États. Sa création en 1950 correspondait aussi à la défaite subie par les troupes françaises à Cao Bằng¹⁸. Ces différents accords furent suivis de la conférence inter-États de Pau entre juillet et novembre 1950, qui acta un certain nombre de transferts de pouvoirs tout en consacrant le principe de quadripartisme : à l'Union succédait une Confédération indochinoise liant le Viêt Nam (de Bao Dai), la France, le Laos et le Cambodge. Elle consacra l'union monétaire entre les trois États indochinois par la création de l'Institut d'émission des États du Cambodge, du Laos et du Vietnam. L'accès à la mer pour le Cambodge fut aussi abordé lors de cette conférence autour de l'épineuse question de l'usage du port de Saigon et de la circulation sur

¹⁶ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 183. Note de 1952 du service des Affaires politiques et culturelles relative à la mise en place des institutions démocratiques au Cambodge.

¹⁷ *Idem*.

¹⁸ Archives du ministère des États associés (1945-1957). Répertoire numérique détaillé, Introduction de l'inventaire, 1998. Sur la défaite de Cao Bằng, voir CADEAU Ivan, *Cao Bang, 1950. Premier désastre français en Indochine*, Paris, Perrin, Ministère des Armées, 2022.

le Mékong et des répercussions sur le commerce extérieur khmer. Une convention fut alors signée autour du principe de libre circulation et mettant en place une commission consultative siégeant à Phnom Penh¹⁹.

En qualité de membres de l'Union française, les trois États indochinois devaient être représentés à l'Assemblée de l'Union française (AUF). Cette assemblée dite « paritaire » était constituée pour moitié de représentants de la métropole et pour l'autre moitié de représentants des différents territoires d'Outre-mer. Elle avait pour seules compétences les dispositions relatives à ces derniers et n'avait qu'un pouvoir consultatif. Le nombre de représentants par État indochinois ainsi que leur mode de désignation furent décidés par décret de la manière suivante : vingt représentants pour le Viêt Nam, cinq pour le Laos et cinq pour le Cambodge²⁰, pour lequel le décret prévoyait la désignation des cinq membres « conformément à la législation interne du royaume du Cambodge »²¹. Une fois de plus, le Viêt Nam avait voix prépondérante. Furent ainsi nommés par l'Assemblée nationale cambodgienne le 21 juillet 1948, la princesse Ping Peang Yukanthor et quatre membres du Parti démocrate (*Krom Prachéathipatey*) : Thonn Ouk (1917-2013), Sok Chhong (1918-1982), Pann Yung (1880-1954) et Sim Var (1906-1989)²². Tous étaient de la même génération qui avait lutté pour l'émergence d'une conscience nationale et avait été proche du nationaliste Son Ngoc Thanh (1908-1977)²³. La représentation cambodgienne sera abordée dans le troisième chapitre de nos travaux, dans le cadre de l'étude prosopographique sur les élites politiques cambodgiennes.

Si la période 1945-1949 fut riche en évolutions institutionnelles pour la vie politique khmère, chaque étape fut accompagnée de très près par l'administration du Haut-commissariat de la France en Indochine qui, par ses interventions entendait encadrer les

¹⁹ TERTRAIS Hugues, « Chapitre II. L'inflation des coûts et la redistribution des cartes (1949-1951) » ; dans TERTRAIS Hugues, *La piastre et le fusil : Le coût de la guerre d'Indochine. 1945-1954*, Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2002, p. 69-117.

²⁰ MOHAMED GAILLARD Sarah, ROMO-NAVARRÈTE Maria, « Les représentants de l'Outre-mer dans les assemblées de la IV^e République (1946-1958). Approche prosopographique », *Outre-mers. Revue d'histoire*, vol. 98, n°370, p. 135-147.

²¹ Décret n° 48-1148 du 19 juillet 1948 portant règlement d'administration publique pour la représentation du royaume du Cambodge à l'Assemblée de l'Union française, publié au *Journal officiel de la République française* du 21 juillet 1948, p. 7134.

²² Archives du ministère des États associés (1945-1957). E 184. Chronologie des événements politiques survenus au Cambodge depuis 1945.

²³ Archives du ministère des États associés (1945-1957). E 184. Chronologie des événements politiques survenus au Cambodge depuis 1945.

aspirations indépendantistes qui traversaient l'ensemble de son empire colonial et en premier lieu le Viêt Nam. Cela passa par le cadre institutionnel de l'Union française et par le choix de Norodom Sihanouk comme interlocuteur. Cette stratégie de maintien et de renforcement de l'institution monarchique fut toutefois lourde de conséquences pour la société cambodgienne et son évolution politique, en pleine transition dans le contexte de la guerre d'Indochine et de la Guerre froide, dont elle fut l'un des éléments majeurs.

B. Le nationalisme khmer après 1945 et l'introduction du parlementarisme : un processus sous haute surveillance dans le contexte de la guerre d'Indochine

Tandis que le nationalisme cambodgien avait existé à l'état embryonnaire avant la Seconde Guerre mondiale, le conflit armé et l'occupation japonaise firent naître de plus fortes aspirations à l'indépendance. Deux courants nationalistes distincts, sans être pour autant totalement hermétiques l'un à l'autre apparurent et marquèrent un tournant dans les aspirations indépendantistes du peuple cambodgien. À la différence d'autres « rois coloniaux » qui s'allièrent aux mouvements nationalistes à partir de 1945, tel Mohammed V au Maroc²⁴, au lendemain de la capitulation japonaise, Sihanouk n'incarna pas le nationalisme khmer. Il ne voyait en effet pas d'objections particulières au maintien du Cambodge dans une Union française naissante. À la date de 1946, les aspirations nationalistes étaient portées par d'autres mouvements de la société khmère.

1. Le nationalisme khmer après 1945

Le premier d'entre eux fut le mouvement Khmer Issarak²⁵, apparu dans le contexte de la guerre franco-thaïlandaise (octobre 1940 - janvier 1941), qui avait abouti à l'annexion par la Thaïlande des provinces de Battambang et de Siem Reap. Les Khmers Issarak, soutenus par les Thaïlandais, qui les utilisaient comme force armée contre les Français, menaient des actions anti-françaises du type guérilla. Après 1946, le mouvement se divisa. Alors que

²⁴ GOSCHA Christopher E., « Monarchies coloniales... », *op.cit.*, p. 61.

²⁵ Littéralement « Khmers indépendants » ou « Khmers libres », un mouvement proche du parti Lao Issara, protégé dans les deux royaumes par les Japonais.

certains restèrent proches des Thaïlandais, une autre frange du mouvement se rallia à l'idéologie communiste et fut armée par le Viet Minh. Ce fut le cas du Comité de libération du peuple khmer (CLPK), créé en février 1948 par un dirigeant Issarak, Dap Chuon (1912-1959), qui disposait alors, selon Raoul Marc Jennar, d'une force armée de 800 hommes²⁶. Les différentes mouvances Issarak avaient toutefois en commun un nationalisme exacerbé, fondé sur la grandeur de l'empire khmer, qu'ils souhaitaient restaurer.

Néanmoins, le principal courant nationaliste après 1946 n'était pas porté par la guérilla Issarak mais par un parti politique qui s'était constitué à la suite de l'introduction du parlementarisme en 1947, le Parti démocrate, le *Pak Pracheatipatey*. Il se situait dans le sillage de l'Institut bouddhique et du journal *Nagaravatta*, dont on retrouve plusieurs de ses membres au premier rang desquels Son Ngoc Thanh et Pach Chhoeun. Le Parti démocrate rassemblait plusieurs personnalités intellectuelles formées pour certaines en France. Parmi elles, le Prince Sisowath Yutevong, est tout à fait emblématique de ce courant politique. Après avoir passé dix années en France en tant qu'étudiant et militant au sein de la SFIO, il rentra au Cambodge en 1946. Il était considéré par l'administration coloniale comme étant un « retour de France ». Cette expression employée entre guillemets dans les notes officielles du Commissariat de la République française²⁷ est une référence aux jeunes Indochinois partis étudier en France et qui une fois rentrés en Indochine, ne parvenaient pas à trouver un emploi à la hauteur de leurs qualifications. Albert Sarraut les percevait comme des déclassés, en difficulté pour trouver leur place dans la société indochinoise²⁸. Il s'agissait donc d'une expression à caractère péjoratif, et ces individus incarnaient aux yeux de l'administration un danger pour l'ordre colonial, celui de nourrir de la rancœur et de se transformer en redoutables nationalistes. C'est ainsi que Léon Pignon, alors devenu commissaire de la République au Cambodge en 1947, à la suite d'une « mise à distance » du Haut-commissariat de la République par Émile Bollaert²⁹ pour son ancienne proximité avec Jean d'Argenlieu, qualifiait les dirigeants du Parti démocrate.

²⁶ JENNAR Raoul-Marc, *Les clés du Cambodge, op.cit.*, p. 57.

²⁷ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 42. Note du commissaire de la République au Cambodge Léon Pignon sur les élections à l'Assemblée Nationale cambodgienne (le 21 décembre 1947), de janvier 1948.

²⁸ BLAZY Adrien, « Vichy et l'Indochine, entre réforme et continuité. L'exemple de la réforme du statut personnel », *Outre-Mers*, vol. 396-397, n° 2, 2017, p. 105.

²⁹ Qui venait de succéder à Thierry d'Argenlieu. Sur ce personnage, voir VAISSET Thomas, *L'amiral d'Argenlieu. Le moine-soldat du gaullisme*, Paris, Belin/Humensis et ministère de la Défense, 2017.

Lors de son séjour en France, le prince Yutevong avait été séduit par la constitution de la IV^e République qui représentait, à ses yeux, une source d'inspiration pour le projet de constitution cambodgienne à rédiger. À l'instar de Yutevong, les démocrates souhaitaient engager à brève échéance des négociations pour l'avenir du Cambodge, souhaitant une indépendance pleine et entière, hors de tout cadre de l'Union française, et instaurer une démocratie. Constitué d'intellectuels, soutenu par les deux communautés monastiques bouddhistes, les *Sangha*, le parti avait réussi à s'implanter localement par le biais de sections dans les provinces (*khet*) et les districts (*srok*). Les candidats désignés pour les élections avaient un réel soutien populaire dans les campagnes³⁰ et incarnaient une véritable modernité politique. C'est la raison pour laquelle le Parti démocrate remporta les premières élections législatives du 1^{er} décembre 1946, obtint la majorité absolue et le prince Sisowath Yutevong fut nommé Premier ministre.

Le parti suscita un véritable engouement populaire. Dans le portrait qui lui a été consacré par le musée de l'immigration dans le cadre du projet « Histoires singulières », Thonn Ouk, qui fut membre du Parti démocrate, le décrivait de la manière suivante :

« Comme nos camarades vietnamiens, la meilleure voie à nos yeux était la démocratie. Parce que ce serait le peuple qui donnerait l'orientation dans son propre pays. [...] Quand je suis arrivé en juin 1946, un petit noyau s'était déjà formé pour porter nos idées de France devant les électeurs et créer le Parti démocrate, *Kanapak Prachea Thipatei* en cambodgien. J'ai dirigé le journal du parti en français, *Le Démocrate*. Très vite, nous avons été rejoints par presque toute l'élite éduquée du pays »³¹.

Ainsi, les deux mouvements nationalistes, Khmers Issarak et Parti démocrate, même s'ils étaient de nature différente et ne visaient pas les mêmes objectifs, allaient constituer une « épine dans le pied » de l'administration coloniale, qui mit donc en œuvre une stratégie de contrôle. Dès lors, la promesse d'un passage d'une relation de tutelle à une relation d'association contenue dans la constitution de la IV^e République ne fut plus, pour le Cambodge, qu'un simulacre de conquête de liberté.

³⁰ GOSCHA Christopher E., « Monarchies coloniales et décolonisations comparées dans l'Empire français : Bao Dai, Norodom Sihanouk et Mohammed V », *Monde(s)*, vol. 12, no. 2, 2017, p. 41-69.

³¹ Site du Musée de l'Histoire de l'immigration : <https://www.histoire-immigration.fr/histoire-de-l-immigration/histoires-singulieres/thonn-ouk>.

2. La vie politique cambodgienne sous haute surveillance

La structuration de la vie politique cambodgienne fut ainsi suivie de très près par les différents acteurs de l'administration française, représentée par le commissaire de la République, les services de la Sûreté et les divers services de renseignement français. Les différents acteurs français se livrèrent à un savant jeu d'équilibriste, dans le contexte de la guerre d'Indochine, pour museler l'action politique cambodgienne indépendantiste et orienter le devenir politique du pays dans un sens qui puisse ménager les intérêts de la France.

Avec la constitution de 1947 et l'introduction du parlementarisme, le paysage politique khmer s'était structuré autour de plusieurs forces politiques. Dès 1946 et face au Parti démocrate évoqué plus haut, était apparu le Parti libéral, fondé par le prince Norindeth (1906-1975), proche parent du roi. De nouvelles formations politiques apparurent l'année suivante, à l'occasion des premières élections législatives, à commencer par le Parti de la rénovation khmère (*Kanapac Khemara Vothanaka*), créé sur les encouragements du Palais royal par Nhiek Tioulong (1908-1996), un haut-fonctionnaire qui fut nommé gouverneur, délégué royal à Battambang, province qui venait d'être restituée par les Thaïlandais³². Une autre formation politique apparut également en août 1947, le Parti de l'Union nationale apparut également en 1947 : il fut fondé par Kim Thit (1896-1975), lui aussi haut-fonctionnaire, qui fut nommé brièvement premier ministre en 1956. Aux premières élections législatives du 21 décembre 1947, les Démocrates obtinrent 54 sièges sur les 75 sièges à pourvoir contre 21 pour les Libéraux³³. Les autres formations n'en obtinrent aucun. Le Parti démocrate décrocha donc la majorité absolue à l'issue du premier scrutin.

D'autres partis émergèrent ensuite sur la scène nationale, signe indéniable de la vitalité de la vie politique cambodgienne et des espoirs suscités par la constitution³⁴. C'est notamment le cas du Parti du redressement national, fondé le 18 avril 1950, qui comptait dans ses rangs des Khmers Issarak ralliés à Sihanouk ; et du Parti Nord-Est khmer victorieux,

³² ABDOUL-CARIME Nasir, « Nhiek Tioulong, fiches biographiques », consulté sur le site de l'AEFEK, <https://www.aefek.fr/hommesdestins.html> le 12 décembre 2021.

³³ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 183. Note sur la mise en place des institutions démocratiques au Cambodge.

³⁴ Lamant, Pierre, « Les partis politiques et les mouvements de résistance khmers vus par les services de renseignements français (1945-1952) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°148, 1987, pp. 79-96.

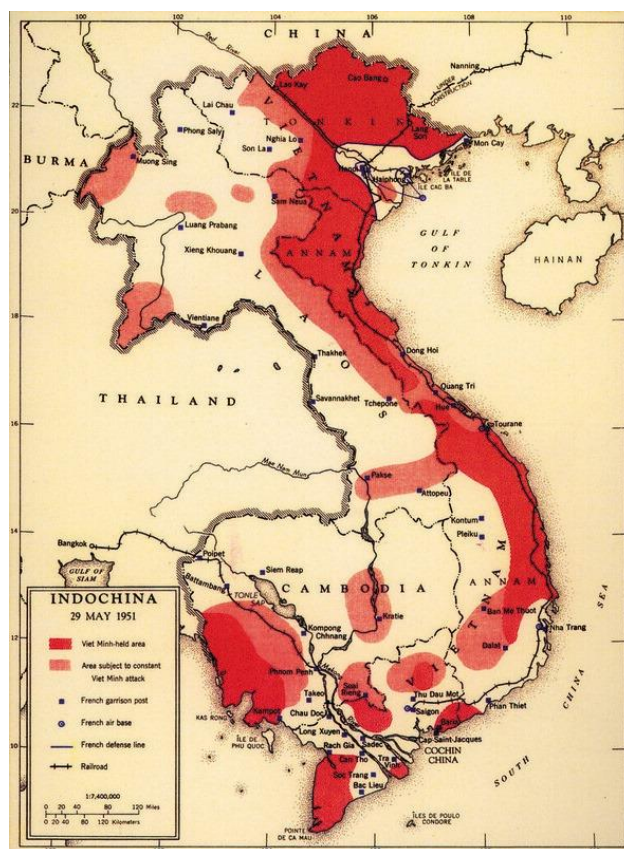
fondé en mars 1951. Enfin, un dernier parti, cette fois-ci clandestin apparut en mars 1951, il s'agissait du Parti révolutionnaire du peuple khmer (PRPK, également traduit par « Parti révolutionnaire du peuple du Kampuchea »). Ce dernier était dirigé par Son Ngoc Minh (1920-1972), un métis khméro-vietnamien de Cochinchine, chef de la branche révolutionnaire des Khmers Issarak, placé là par le Viêt Minh suite à la dissolution officielle du Parti communiste indochinois (1945). Le but était de créer des partis communistes nationaux, comme ce fut le cas en synchronie au Viêt Nam où fut fondé le Parti communiste vietnamien (*Đảng Cộng Sản Việt Nam*) et au Laos, le *Pathet Lao*. De fait, ce mouvement fut à l'origine du Parti révolutionnaire du peuple khmer, matrice de l'Organisation révolutionnaire (*Angkar padevat*) à venir. Les élections du 9 septembre 1951 donnèrent à nouveau les Démocrates gagnants avec 54 sièges, contre 18 pour les Libéraux, 2 pour le Parti de la rénovation khmère et 4 pour Parti Nord-Est khmer victorieux³⁵.

Pour les Français, la menace d'un éloignement des anciens protégés fit réagir la Sûreté et les services de renseignement militaire qui surveillèrent davantage tous les acteurs du jeu politique complexifié par le multipartisme, dans le contexte plus général de la guerre d'Indochine et du renseignement sur les activités Viêt Minh. S'il est peu question du Cambodge lorsque l'on évoque la guerre d'Indochine, il n'en reste pas moins que celui-ci fut l'un des théâtres du conflit, le Viêt Minh ayant étendu son action au-delà de la frontière vietnamienne. Après une phase de combats entre le Viêt Minh et les troupes françaises du CEFEO dans la région de Battambang à la fin de l'année 1953, le Cambodge fut à nouveau le théâtre d'affrontements en avril 1954, dans la région de Stung Treng et de Kratié, qui opposèrent cette fois-ci le Viêt Minh aux troupes cambodgiennes³⁶. La présence des troupes communistes vietnamiennes sur le territoire cambodgien n'était toutefois pas nouvelle. Elle remontait au moins à 1951, comme en atteste cette carte établie par la *Central Intelligence Agency* (CIA) qui situe leur présence dans la région stratégique de Kratié, le long du Mékong ainsi que dans l'ouest du pays, précisément au moment où Son Ngoc Minh fonda la branche révolutionnaire des Khmers Issarak. Celle-ci facilita la circulation des éléments Viêt Minh dans les provinces où ils opèrent.

³⁵ Archives du ministère des États associés (1945-1957). E 43. Note sur les partis politiques, 1950.

³⁶ Sur ces questions, voir MALOUX Thierry, *À l'ombre d'Angkor, l'action des militaires français au Cambodge, op. cit.*

Illustration 6. Implantation Viet Minh sur l'ensemble du territoire indochinois au 29 mai 1951



Source : Central Intelligence Agency (CIA), FLICKR.

Dès lors, les services de renseignement français extérieurs, déployés en Indochine à partir de 1946 et dont la mission était de faire face à la guerre subversive menée par le Viêt Minh, sortirent petit à petit de leur périmètre d'action pour s'occuper de la politique intérieure cambodgienne et, par conséquent, intervenir sur le devenir politique postcolonial du pays.

Pendant cette première phase de la guerre d'Indochine, le renseignement français était réparti entre plusieurs services. À l'issue de la capitulation japonaise et du retour de l'administration coloniale en 1945, le renseignement en Indochine fut à reconstruire³⁷. C'est ainsi que la Sureté générale indochinoise devint la Sûreté fédérale de l'Indochine. Ce Service civil dépendait du Haut-commissariat de France pour l'Indochine et avait autorité sur

³⁷ LE PAGE Jean-Marc, *Les services secrets en Indochine*, Paris, Nouveau Monde Ed., 2014.

l'ensemble des territoires, son périmètre d'action s'étendait aux questions militaires et politiques concernant la nouvelle Fédération. La Sûreté fédérale était également chargée de la police administrative (immigration, délivrance de passeports, contrôle de la circulation et des armes)³⁸.

Le second service de renseignement présent sur le territoire indochinois était le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage, le SDECE. Créé en décembre 1945 en remplacement de la Direction générale des études et recherches (DGER), il avait pour mission de rechercher à l'étranger tout renseignement sur des actions susceptibles de nuire à la défense nationale ou à la sûreté de l'État. Il s'agissait donc de renseignement extérieur, en lien avec les activités de contre-espionnage³⁹. Un certain nombre d'antennes furent déployées dans les territoires de la France d'Outre-mer. Ces antennes ne devaient pas mener d'activités de renseignement sur les territoires soumis à la souveraineté française. En 1947 fut créée une délégation du SDECE à Saïgon, connue sous le nom de « Base 40 »⁴⁰. Dépendant directement de la direction des services parisiens, elle fut placée sous la responsabilité du haut-commissaire de France en Indochine. Sa mission principale était la recherche de renseignements sur les pays étrangers voisins de l'Indochine et sur des actions d'espionnage et d'ingérence étrangère. Elle était organisée de la manière suivante : un poste central à Saïgon et des postes annexes disposés sur l'ensemble du territoire indochinois. Pour le Cambodge, deux antennes furent créées, le BRC 1500 implanté à Phnom Penh et le BRC 1506 implanté à Siem Reap et à Battambang, deux territoires qui avaient été annexés par les Thaïlandais lors de la guerre franco-thaïlandaise (1940-1941) puis restitués au Cambodge en 1946.

Parmi les personnels constituant ces bureaux, se côtoyaient aussi bien des civils que des militaires. Sur les dix-sept membres, Français et Asiatiques, on dénombrait dix militaires en 1947. L'antenne était constituée de trois sections : une première section Siam/Cambodge, une deuxième Japon/Annam et enfin une section chinoise. Ces personnes occupaient soit des

³⁸ *Idem.*

³⁹ LE PAGE Jean-Marc, « 1945-1946, le SDECE découvre l'Indochine », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 273, n°1, 2019, p. 23.

⁴⁰ QUÉQUINEUR Frédéric, « Les archives du SDECE en Indochine », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2019/1 (N° 273), p. 11-15.

fonctions d'interprètes en langue cambodgienne, chinoise ou annamite, soit de secrétariat et de dactylographie⁴¹.

Le périmètre d'action du SDECE consistait donc à renseigner sur les activités étrangères, comme en atteste la localisation de la seconde antenne à l'ouest du pays (Battambang et Siem Reap), proche de la Thaïlande. Les archives du SDECE contiennent des relevés très détaillés des activités étrangères sur le territoire : par nationalité, le bureau était en capacité de dire qui était sur le territoire, à quelle date et par quel moyen de transport la personne y était entrée puis en était sortie et quelle avait été son activité. Il y était question de Japonais, criminels de guerre, et/ou chefs de bandes Khmers Issarak⁴². Beaucoup d'informations traitaient à cette date de la présence thaïlandaise, et de ses liens avec le mouvement Khmer Issarak. Le Bureau de renseignements informait donc des liens qu'entretenaient les Thaïlandais avec ce mouvement, telle l'arrestation par des policiers thaïlandais (*damruots*) des membres de la guérilla suspectés de s'être soumis aux autorités françaises⁴³.

Mais les antennes cambodgiennes du SDECE commencèrent aussi, en 1947, à s'occuper de renseignement intérieur. Dès le début de l'implantation de la Base 40, le périmètre d'action apparut trop étroit au colonel Maurice Belleux (1908-2002), directeur du SDECE Indochine de 1947 à 1956. Sa volonté d'étendre les prérogatives du SDECE à l'ensemble du renseignement sur le territoire fut évidente. Ancien Saint-Cyrien devenu résistant et initiateur du réseau de renseignement « Hunter » pendant la guerre, membre du BRCA, Maurice Belleux était un grand spécialiste du renseignement et à ce titre, il n'entendait pas cantonner son action au renseignement à l'extérieur de l'Indochine.

Les actions de renseignement intérieur consistaient à informer sur les activités nationalistes et sur les activités cambodgiennes de guérilla anti-françaises, dont le mouvement Khmer Issarak. Les antennes au Cambodge produisirent donc dès 1947 des rapports sur des individus « indochinois » qui faisaient l'objet « d'ordres d'informer » très réguliers. Parmi eux en 1947, majoritairement des Khmers Issarak qui s'étaient opposés au

⁴¹ Service historique de la défense (SHD), Vincennes. Fonds du SDECE, GR 10R 16. Activités des bureaux de renseignement, Personnel, synthèse d'août 1947.

⁴² SHD Vincennes, GR 10 R 16. Activités étrangères, avril 1947.

⁴³ *Idem*.

retour des troupes françaises par des actions de sabotage, et commirent aussi des exactions sur des populations civiles. Mais il y était aussi question d'individus ayant mené des activités d'espionnage au profit de la *Kempeitai*, la gendarmerie militaire de l'armée impériale japonaise, ou de trafiquants d'armes.

L'affaire la plus emblématique fut « le complot de l'Étoile noire ». En mars 1947, plusieurs personnalités du Parti démocrate furent mises en cause par l'administration coloniale pour leur implication dans un complot appelé « l'Étoile noire », qui aurait visé des ressortissants français et l'obtention de l'indépendance du pays. Seize membres du Parti démocrate dont le premier ministre, le prince Yutevong, son directeur de cabinet, Hem Chiam Reun, le président de l'Assemblée nationale, Ieu Koes (1905-1950) – un des fondateurs du Parti démocrate - et le député démocrate, Sim Var⁴⁴, furent arrêtés. Tous affirmèrent que ce complot était une pure invention policière, et que les aveux avaient été obtenus sous la torture, exercés par les services de la Sûreté⁴⁵. Les membres du Parti démocrate furent ainsi emprisonnés jusqu'à la fin de l'année 1947.

Les courriers échangés entre le ministre SFIO de la France d'Outre-mer, Marius Moutet, et le commissaire de la République au Cambodge, Léon Pignon, permettent de mesurer tout le caractère trouble de cette affaire. Le ministre s'étonnait en effet de ne pas avoir été informé d'un fait qui relevait de la plus haute importance, un complot ayant engagé une action de répression de la part de la Sûreté et de la sécurité militaire⁴⁶. Dans un second courrier adressé au haut-commissaire de France pour l'Indochine, Emile Bollaert, Marius Moutet enjoignait ce dernier à veiller à ce que la Sûreté n'utilise aucun moyen violent pour obtenir des aveux, pour qu'elle reste dans la légalité et qu'elle respecte les droits de la défense, ce qui est instructif sur les méthodes en usage.

Ainsi, la vie politique cambodgienne fit-elle l'objet d'une surveillance renforcée et de productions de notes régulières très détaillées de la part du personnel du Commissariat de la République, aussi bien que d'emprisonnements politiques comme au temps de l'Union

⁴⁴ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 42. Lettre du ministre de la France d'Outre-mer Marius Moutet au haut-commissaire de France en Indochine Émile Bollaert concernant la situation politique au Cambodge, 2 avril 1947.

⁴⁵ *Idem, ibidem.*

⁴⁶ *Idem.* Lettre du ministre de la France d'Outre-mer au haut-commissaire de France en Indochine concernant l'affaire de l'Étoile noire, avril 1947.

indochinoise, à des fins de maintien du royaume au sein de l'Union française, par tous les moyens. En atteste par exemple cette note rédigée en mai 1947 par le même Léon Pignon :

« Une opinion généralement répandue dans les milieux français au Cambodge, qu'ils appartiennent au secteur privé ou à l'administration, voit dans l'élimination du parti actuellement au pouvoir, le Parti démocrate, la solution certaine, infaillible, du malaise actuel : l'élimination de ce parti à la suite de nouvelles élections et son remplacement comme parti majoritaire par le Parti libéral, plus compréhensif et plus porté à une coopération sincère avec la France, devrait suffire à ramener, dans tous les domaines, l'ordre et la prospérité. Une autre opinion également très répandue, qui n'est d'ailleurs nullement contradictoire avec la précédente, mais au contraire la complète, considère qu'il importe seulement dans un premier temps d'éliminer du poste de président du Conseil, c'est-à-dire de Premier Ministre tout puissant le chef fondateur et inspirateur du Parti démocrate, S.A Sisowath Yutevong : seul, en effet, celui-ci présenterait, avec des sentiments foncièrement opposés au maintien de la présence française au Cambodge, une vigoureuse personnalité, une redoutable ingéniosité et une réelle autorité⁴⁷.

Le 11 juillet 1947, le prince Yutevong décédait dans un hôpital français de Phnom Penh, officiellement des suites d'une tuberculose. Une ordonnance de non-lieu fut rendue en janvier 1948⁴⁸.

Cette affaire, qui porta temporairement un coup au Parti démocrate, illustre parfaitement la logique dans laquelle se trouvait alors l'administration coloniale : maintenir le contrôle sur le territoire cambodgien pour préserver les intérêts français.

L'introduction du parlementarisme en 1946 avait permis l'émergence d'un parti politique structuré, le Parti démocrate, ancré localement et capable d'initier une réforme de la vie politique cambodgienne, et de mener le pays vers l'indépendance. Cependant, ces vues qui n'étaient guère celles de Paris, gênaient fortement les projets d'Union française et les intérêts de l'ancienne métropole. Le Parti démocrate, bien malgré lui, favorisa le renforcement et le rapprochement de l'administration coloniale avec le jeune monarque

⁴⁷ *Idem*. Extrait d'une note secrète sur la situation politique au Cambodge, rédigée courant mai 1947 par M. Pignon, commissaire de la République au Cambodge.

⁴⁸ *Idem*. Ordonnance de non-lieu de l'affaire de la société secrète de l'Étoile noire rendue le 28 janvier 1948.

Sihanouk par un savant système d'alliances susceptibles de préserver les intérêts de chacun face à un adversaire commun, les Démocrates. Cependant, Sihanouk prit peu à peu conscience qu'il jouait gros en laissant la lutte pour l'indépendance dans d'autres mains que les siennes. Dès 1952, il fit alors volte-face, et s'érigea en porteur de la lutte à travers sa fameuse « croisade pour l'indépendance ».

C. Le revirement de Sihanouk et la « croisade pour l'indépendance »

Le succès du Parti démocrate aux élections législatives du 21 décembre 1947 et du 9 septembre 1951 ne se démentit pas. Sihanouk, qui ne s'y attendait visiblement pas, révisa alors son positionnement politique vis-à-vis de l'Union française. Il comprit en effet qu'il y avait un risque certain à laisser se développer le discours indépendantiste porté par les seuls Démocrates. Ces derniers pouvaient incarner la lutte pour l'indépendance à son détriment et éventuellement instaurer une république. Cette dernière crainte était toutefois assez peu fondée. Selon Thonn Ouk, ancien membre du Parti démocrate, « personne alors ne voulait abolir la royauté, personne. Au contraire, nous pensions que la volonté populaire avait besoin, pour résister au pouvoir de la France, de l'appui du roi. Mais ce dernier, pour des raisons que l'histoire déterminera, a cru que les Démocrates étaient antiroyalistes »⁴⁹. Cette crainte provenait probablement d'une manipulation de la part du Haut-commissariat. Dès 1947, le ministre de la France d'Outre-mer Marius Moutet suggérait, à propos de l'Affaire de l'Étoile noire, au haut-commissaire de France en Indochine d'aller dans ce sens : « Le roi doit être fidèlement tenu au courant du complot et des risques que le Parti démocrate lui fait courir. Il faut lui faire comprendre qu'il est visé ainsi que la famille royale, autant que nous »⁵⁰.

Un autre élément joua également en faveur du revirement de Sihanouk : l'un des premiers nationalistes khmers, Son Ngoc Thanh⁵¹ rentra au Cambodge en octobre 1952. Celui qui avait suscité le premier mouvement d'opposition au protectorat dans les années 1930 s'était rallié aux Japonais pendant la Seconde Guerre mondiale et à leur programme de « Sphère de co-prospérité en Asie orientale ». Au retour de l'administration coloniale,

⁴⁹ <https://www.histoire-immigration.fr/histoire-de-l-immigration/histoires-singulieres/thonn-ouk>.

⁵⁰ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 42. Lettre du ministre de la France d'Outre-mer au haut-commissaire de France en Indochine, 2 avril 1947.

⁵¹ SAKOU Samoth, *Chronologie du Cambodge*, Magazine d'Angkor Vat, Paris, 2011, p. 190.

quelques semaines après la capitulation japonaise, Son Ngoc Thanh fut arrêté et placé en résidence surveillée en France suite à un procès pour trahison en 1946. Lorsqu'il revint à Phnom Penh en 1952, il reçut un accueil triomphal et se lança dans une tournée nationaliste durant laquelle il plaida pour une indépendance pleine et entière tout en condamnant la posture pro-française de Sihanouk. Celui-ci se mua alors à partir de 1952 en détracteur de l'Union française et saisit les rênes du nationalisme par opportunisme plus que par conviction. La popularité du Parti démocrate ainsi que celle de Son Ngoc Thanh étaient en effet devenues trop dangereuses pour lui. Il sollicita alors les Français pour l'aider à écartier les Démocrates du pouvoir. Du côté français, l'occasion était parfaite. Dès lors, avec l'assentiment du souverain khmer, les services pouvaient porter un coup à cette force politique susceptible de détruire l'association entre la France et le Cambodge et de faire tomber éventuellement l'Union française⁵².

Le 15 juin 1952, tandis que l'administration coloniale déployait ses troupes à Phnom Penh et encerclait l'Assemblée nationale, Sihanouk destitua le gouvernement démocrate et prit les pleins pouvoirs pour trois ans⁵³. Ce fut le début de la « mission royale ». En février 1953, Sihanouk, accompagné d'une délégation cambodgienne, entama sa « croisade royale pour l'indépendance » : il se rendit à Paris pour entamer des négociations en vue de l'indépendance avec le président Vincent Auriol. Cette démarche restée lettre morte, il partit pour le Canada et les États-Unis avec l'espoir d'un soutien américain. La stratégie de Sihanouk était d'activer différents leviers et de s'inscrire dans les jeux d'influence qui existaient alors. De retour à Phnom Penh en mai 1953, il fit le récit suivant de sa croisade :

« J'explique que si je prolonge mon séjour en France pour attendre les résultats, je crains que la situation de mon pays empire. [...] Je déclare au grand ami [Vincent Auriol] que je vais visiter d'abord le Canada qui a reconnu officiellement notre souveraineté. [...] J'ai un long entretien avec le vice-président Nixon et le ministre des Affaires étrangères Dulles, sur la situation générale du Cambodge, les aspirations du peuple khmer et sur les dangers qui pourraient arriver aux Français, aux Cambodgiens et aux Américains si les Français et

⁵² GROSSER Pierre « Une "création continue" ? L'Indochine, le Maghreb et l'Union française », *Monde(s)*, vol. 12, n°2, 2017, pp. 71-94.

⁵³ JENNAR Raoul-Marc, *Les clés, op.cit.*, p. 55.

les Américains ne relevaient pas le moral des Cambodgiens et ne leur donnaient pas quelque chose qui vaille autant que leur vie, c'est-à-dire leur indépendance »⁵⁴.

S'il fallut encore attendre plusieurs mois avant que les démarches aboutissent, la situation extérieure fut aussi un élément déterminant dans la réussite de la « croisade royale » : le déploiement des troupes de Hô Chí Minh au Laos puis au nord-est du Cambodge en 1953 avait convaincu les Français qu'ils devaient s'appuyer sur leur allié cambodgien dans cette phase critique de la guerre contre le communisme vietnamien. À la fin de l'année 1953, les Français accédèrent ainsi à la plupart des demandes de Sihanouk. La volteface du souverain lui permit d'incarner à lui seul la lutte pour l'indépendance bien qu'il n'en fût pas, de loin, le seul architecte. Il n'y eut donc pas, dans le royaume, d'alliances entre le roi et les nationalistes contrairement à ce qui se produisit dans d'autres territoires de l'empire, notamment au Maroc.

Comme le résume parfaitement Christopher Goscha, « aussi machiavélique qu'il était, ce dernier [Sihanouk] avait cependant mené la plus rapide des métamorphoses royalistes que connut l'histoire de l'Empire français : un roi colonial s'était mué en adversaire nationaliste. En cours de route, il avait balayé d'un revers de la main dévastateur le républicanisme cambodgien et envoyé de nombreux jeunes nationalistes vers des voies politiques encore plus radicales »⁵⁵.

2. Les protocoles de transferts : les racines des relations de coopérations

Ce processus de décolonisation complexe déboucha sur la proclamation officielle de l'indépendance du Cambodge le 9 novembre 1953, puis sur les accords de Genève (1954) des 20 et 21 juillet 1954. Accélérés par l'investiture de Pierre Mendès-France à la présidence du Conseil le 18 juin 1954, ceux-ci mettaient fin à la guerre d'Indochine par les accords sur la cessation des hostilités⁵⁶ et actaient l'indépendance des trois États indochinois. Dernière étape des négociations, la conférence inter-États de Paris s'ouvrit le 20 août 1954 sous la

⁵⁴ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E191. Document du 10/06/1953 émanant du « commandement en chef des forces terrestres aériennes et navales en Indochine » reproduisant le discours du 17 mai 1953 de Sa Majesté le roi.

⁵⁵ Goscha, Christopher E., « Monarchies coloniales et décolonisations comparées dans l'Empire français : Bao Dai, Norodom Sihanouk et Mohammed V », *op.cit.*, pp. 41-69.

⁵⁶ Cf annexe 4.

présidence de Guy La Chambre, ministre des États associés. Celui-ci, en déclarant que « le gouvernement français a décidé de fonder sa politique sur la réalisation de la totale indépendance du Cambodge, du Laos et du Vietnam » mettait fin au régime quadripartite en déclarant caduques les Accords de Pau de 1950⁵⁷.

Ces différentes étapes furent accompagnées d'une série de discussions et de protocoles entre la France et le Cambodge visant à transférer les compétences dévolues à l'administration du Protectorat vers le gouvernement cambodgien. Ces protocoles, au-delà des aspects techniques qu'ils contiennent, constituent un matériau précieux pour l'historien. Si la décolonisation du royaume khmer ne semble pas véritablement avoir été pensée dans le cadre d'un système impérial global mais qu'elle répondit davantage à des contingences, il n'en reste pas moins qu'une certaine vision, du côté français, accompagna le processus de décolonisation. Ainsi, les protocoles de transfert de compétences contenaient les bases de la future relation et répondaient à deux logiques distinctes : la première consistant à consolider « l'œuvre coloniale » pour continuer à compter dans cette région du monde, la seconde à « sanctuariser » certains domaines du « pré-carré » français.

A. Réaffirmer l'action accomplie pendant la période coloniale

L'indépendance proclamée, il s'agissait désormais de contractualiser la situation au travers d'accords franco-cambodgiens de transfert de compétences. Parmi ces différents accords, ceux concernant le travail de conservation et de patrimonialisation des monuments khmers réalisé par l'École française d'Extrême-Orient (EFEO) sont étudiés ici. L'institution savante ayant été organisée à l'échelle de l'Indochine, les premiers accords visant au transfert de compétences furent signés dès 1950 entre les trois États indochinois et la France, dans le cadre du quadripartisme. Ces premiers accords précisèrent que « l'EFEO est un organisme de recherche scientifique placé sous le haut-patronage des chefs de l'État du Cambodge, de

⁵⁷ *L'année politique 1954*, Presses universitaires de France, 1955, p. 246.

la France, du Laos et du Vietnam et sous le contrôle scientifique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France »⁵⁸.

Cet accord prévoyait aussi qu'elle participerait à la formation du personnel scientifique qualifié et à la diffusion de l'enseignement scientifique. Le conseil d'administration quant à lui, était constitué d'un représentant de chacun des quatre gouvernements et d'un représentant de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres. Dans le même ordre d'idées, la procédure de nomination du directeur de l'EFEO – c'était alors Louis Malleret qui était aux commandes - était soumise à proposition de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il s'agissait donc bien de poser les jalons d'une présence française sur le plan scientifique, dans le Cambodge post-colonial par l'intermédiaire de la prestigieuse Académie, dépositaire de l'érudition à la française.

En outre, l'ensemble des institutions mises en place pendant le protectorat furent transférées au gouvernement royal khmer par l'Accord culturel franco-cambodgien du 15 juin 1950. Pour prendre le seul exemple de l'Institut bouddhique, l'accord prévoyait que « L'EFEO sur demande du gouvernement cambodgien pourra continuer à prêter son assistance scientifique et technique en particulier pour la conservation et la mise à jour de la bibliothèque et des fonds de manuscrits afin que l'Institut bouddhique reste un centre unique de documentation pour l'étude du bouddhisme, de l'histoire et de l'archéologie indo-khmère, accessible à tous les chercheurs »⁵⁹.

Cette première étape de transferts fut complétée en 1956 par des accords bilatéraux entre les deux pays, venant à préciser notamment le régime des fouilles archéologiques : le gouvernement royal devait préférentiellement faire appel à l'EFEO pour les chantiers archéologiques. Cet accord mentionnait aussi que le financement des opérations de fouille, les salaires et toutes autres dépenses lui incombait. Il était enfin précisé en matière de propriété intellectuelle que « les représentants de l'EFEO investis des missions de fouilles sur des sites déterminés conserveront la pleine propriété scientifique de leur découverte,

⁵⁸ Archives de l'École Française d'Extrême-Orient (AEFEO) [1856-1994], carton LVI (1902-1956). Textes et documents concernant le fonctionnement de l'École française d'Extrême-Orient sur le territoire du royaume du Cambodge, première édition, 1952.

⁵⁹ *Ibidem*.

conformément aux conventions internationales régissant le droit d’auteur ou de l’inventeur »⁶⁰.

Enfin, les dispositions juridiques concernant le Musée national du Cambodge en faisaient une institution scientifique appelée à concourir au développement objectif des connaissances relatives à l’épigraphie, l’archéologie et l’ethnographie du Cambodge. Cette disposition était assortie d’une demande du gouvernement royal adressée au directeur de l’EFEO d’être mandataire du musée en attendant que « le Cambodge dispose des spécialistes qualifiés par des études, des diplômes ou des travaux attestant une formation scientifique et muséographique appropriée »⁶¹. Si la nature de ces formations n’était pas précisée, la mention « appropriée » ouvrait toutefois de grandes possibilités d’action en inscrivant l’évolution du Musée national dans le sillage de l’EFEO tout en le situant dans l’héritage de la tradition française en matière d’archéologie. Le cadre juridique ainsi posé donna les jalons des coopérations futures sur les plans archéologique et scientifique, domaines dans lesquels la France souhaitait continuer à affirmer son excellence sur le plan international.

L’accord culturel du 15 juin 1950 statua enfin sur l’enseignement français dans le royaume et l’équivalence des diplômes. Il autorisait la France à ouvrir librement des établissements d’enseignement publics et privés, à destination des élèves français et cambodgiens ainsi qu’à tout autre élève, selon les possibilités d’accueil des établissements. Cet accord reconnaissait enfin l’équivalence du baccalauréat cambodgien avec le baccalauréat de l’enseignement secondaire français, reconnu sur tout le territoire de la France et des départements et territoires d’Outre-mer « en ce qui concerne l’accès aux fonctions publiques et l’exercice des professions réglementées ainsi que pour toutes les études et les grades des Universités françaises »⁶². Réciproquement, le baccalauréat français donnait aux ressortissants français les mêmes droits que le baccalauréat cambodgien sur le territoire khmer pour l’exercice des professions réglementées et l’accès à la fonction publique. L’accord culturel posa donc le cadre de la coopération éducative à venir de manière très volontariste.

⁶⁰ AEFEEO, carton LVI (1902-1956). Accords bilatéraux du 23 octobre 1956 entre le gouvernement royal du Cambodge et l’EFEO (1956).

⁶¹ *Idem*. Accord bilatéral entre le GRC et l’EFEO du 23/10/1956 signé par Huot Sambath, secrétaire d’État aux Beaux-Arts et Louis Malleret, délégué de l’Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

⁶² Accord culturel franco-cambodgien du 15 juin 1950. Cf annexe 10.

D'autres domaines firent l'objet d'une attention particulière dans la rédaction des protocoles d'accords, avec un objectif assez différent de ceux concernant la conservation des monuments d'Angkor ou l'enseignement : il s'agissait de préparer l'avenir en déterminant les conditions de la future présence française en Asie du Sud-Est dans un contexte géopolitique en pleine évolution, au lendemain des accords de Genève (1954).

B. Préparer l'avenir en délimitant le pré-carré français

Dans cette logique de délimitation de domaines stratégiques à maintenir sous influence française, les dispositions relatives au Service géographique constituent une illustration parfaite des usages français. Jusqu'en 1953, les travaux géographiques concernant le Cambodge s'effectuaient dans le cadre du Service géographique de l'Indochine. Il s'agissait donc encore une fois de transférer les compétences jadis centralisées par l'ancien système colonial et de les mettre en conformité avec l'indépendance effective du royaume. Le protocole de transfert du Service géographique khmer (SGK) du 16 février 1954, signé entre Raymond Offroy, ministre plénipotentiaire, et Chan Nak (1891-1954), président du Conseil des ministres, précisait que « l'indépendance du Cambodge lui confère des droits souverains en matière de travaux géographiques, le Cambodge a le droit de reproduire et de publier les travaux exécutés par le Service géographique de l'Indochine et intéressant le territoire du Cambodge »⁶³. Mais le protocole prévoyait également une assistance de la part de l'Institut géographique national (IGN) de France sous la forme d'un accompagnement au transfert physique du matériel (archives, documents, éléments de reproduction) depuis le Service géographique de l'Indochine. Aspect le plus intéressant, le gouvernement français s'engageait à mettre à disposition du gouvernement cambodgien, dans les meilleurs délais, des techniciens qui « constitueront la mission d'organisation et d'instruction du SGK »⁶⁴. Si l'octroi au gouvernement cambodgien d'un service géographique reposant sur les documents et le matériel produits pendant la période coloniale fut acté, il n'était pas question côté français, de livrer ce matériel sans un accompagnement humain attestant d'un certain savoir-faire français en la matière. Instruire les futurs personnels du SGK bientôt en charge de ce

⁶³ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 205. Protocole relatif au Service géographique du 16 février 1954.

⁶⁴ *Idem*. Accord particulier relatif à la création du Service géographique khmer du 21 mai 1954.

service devait permettre de garder un certain contrôle sur un domaine stratégique, celui de la réalisation de relevés cartographiques.

Cette disposition ne relevait en rien du hasard. Ainsi, un expert français fut placé auprès du SGK, l'ingénieur géographe Mélia, dont les missions allaient largement dépasser le strict cadre de l'organisation du SGK. Il allait en effet jouer un rôle d'informations auprès du directeur de l'IGN. Dans une note de décembre 1956, l'ingénieur mélia informait celui-ci des projets américains en matière de relevé cartographique du territoire indochinois et en particulier de régions cambodgiennes non encore cartographiées à cette date⁶⁵. Les Américains proposaient au gouvernement khmer de cartographier l'ensemble du territoire du royaume, d'exécuter les cartes aux échelles standard américaines et de former les personnels cambodgiens à l'utilisation de matériels américains. Toutes ces dispositions étaient proposées à titre gracieux, via une société civile américaine travaillant pour « les Forces armées des Etats-Unis du Sud-Est asiatique »⁶⁶.

Enjeu géostratégique de taille pendant la Guerre froide, l'information géographique était un outil fondamental d'anticipation des conflits. Tandis que les Soviétiques pouvaient accéder à des cartes disponibles « dans le commerce » pour les territoires des pays de l'ouest, Washington n'avait pas d'accès aux cartes des pays du bloc de l'est et devait réaliser ses propres relevés cartographiques aériens⁶⁷. La « généreuse » proposition états-unienne en direction du gouvernement royal khmer s'inscrivait dans ce contexte de relevés cartographiques systématiques de potentiels théâtres d'opérations. Le rôle de l'expert français Melia, détaché auprès du Service géographique khmer, outre ses missions d'instruction des personnels cambodgiens, consistait donc à informer, par l'intermédiaire de l'IGN, sur la situation cambodgienne en matière de cartographie. En filigrane, il s'agissait donc bien, avec le protocole de transfert, de préciser les conditions du maintien du contrôle dans un domaine jugé hautement géostratégique. Une fois de plus, la mainmise française restait importante.

⁶⁵ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 208. Rapport de l'ingénieur en chef Melia sur le projet de couverture aérienne photographique du Cambodge par les États-Unis, 6 décembre 1956.

⁶⁶ *Ibidem*.

⁶⁷ DESBOIS, Henri, « Chapitre 2. La carte et l'État, de la Renaissance à l'internet » dans *Les mesures du territoire : Aspects techniques, politiques et culturels des mutations de la carte topographique*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, 2015, p. 87.

Selon la même logique, le transfert des compétences dans le domaine militaire posait les balises d'une présence française postcoloniale. Un premier accord provisoire avait été signé en juin 1950 ; il prévoyait la création d'une mission militaire française (MMF) chargée de mettre à la disposition de Phnom Penh des instructeurs, des techniciens militaires et du personnel d'encadrement prélevé au sein de l'armée de l'Union française. Le protocole de transfert des compétences militaires signé le 17 octobre 1953 précisa, quant à lui, que la France permettait « au gouvernement cambodgien d'exercer, dans la plénitude de sa souveraineté, toutes les compétences militaires et le commandement militaire sur tout le territoire du Royaume »⁶⁸. Le personnel d'encadrement français servant alors dans l'Armée royale khmère⁶⁹ était remis au général commandant en chef des Forces terrestres d'Extrême-Orient (FTEO). L'accord mentionnait aussi le transfert de deux bataillons des FTEO composés de soldats cambodgiens occupés alors à défendre les provinces de Preyveng et Svayrieng⁷⁰.

Si ce protocole de transfert des compétences militaires était supposé dessiner les relations post-coloniales militaires entre les deux pays, ce sont les dispositions en matière de cessation des hostilités au Cambodge prévues dans le cadre des accords de Genève (1954) (1954)⁷¹ qui imposèrent un nouveau cadre, notamment pour la mission militaire française qui devait être l'interface entre la France et le Cambodge pour les affaires militaires. Les modalités d'exécution du cessez-le-feu précisaient les conditions de retrait des forces étrangères, en l'occurrence les forces françaises et vietnamiennes. L'article 7 de l'accord, obtenu après d'âpres négociations par la délégation cambodgienne dirigée par le très influent Nhiek Tioulong (1908-1996), nommé le 7 avril 1954 ministre d'État chargé des Affaires étrangères, permettait au Cambodge de nouer des alliances militaires si la sécurité du Cambodge était menacée. Le ministre cambodgien connaissait bien son affaire puisque quelques années plus tôt, le 22 novembre 1949, il avait été nommé colonel de l'Armée royale khmère et avait occupé les fonctions de chef d'État-Major. L'article 8 précisait en outre la possibilité pour le royaume de recevoir une aide en matériel dans « l'intérêt d'une défense

⁶⁸ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 206. Protocole de transfert au gouvernement royal du Cambodge des compétences en matière militaire, signé le 17 octobre 1953 entre le premier ministre Penn Nouth et le haut-commissaire de la République au Cambodge, Jean Risterucci.

⁶⁹ L'histoire de l'Armée Royale Khmère sera abordé dans le chapitre 4.

⁷⁰ AMAE (La Courneuve), 117 QO/25. Lettre du haut-commissaire de la République au Cambodge adressée au Premier ministre, 17 octobre 1953.

⁷¹ Accords de Genève (1954). Accord sur la cessation des hostilités au Cambodge.

efficace du territoire ». Cette mention servit ensuite de socle sur lequel la France et les États-Unis s'appuyèrent dans la concurrence qu'ils se livrèrent pour étendre leur influence militaire en territoire khmer⁷².

Dans le domaine de la Sûreté et de la Police enfin, l'ensemble des compétences furent transférées au gouvernement khmer en août 1953⁷³. Toutefois, dès octobre 1953, le haut-commissaire de France au Cambodge, Jean Risterucci (1911-1982), sollicita le secrétaire d'État chargé des relations avec les États associés à propos d'une demande du prince Viriya (1926-1988), sous-secrétaire d'État à l'Intérieur. Celui-ci exprimait en effet le souhait de garder à sa disposition des fonctionnaires français de la Sûreté. Très habilement, le prince précisait, par interlocuteur interposé, que les Britanniques avaient d'ailleurs proposé leurs services « au cas où la France ne pourrait pas assumer la charge du détachement d'experts français »⁷⁴. Même si cette dernière annonce fut accueillie avec une certaine distance critique de la part du haut-commissaire, cela atteste du jeu politique de mise en concurrence des différentes aides internationales initié de la part des Khmers. L'appui très marqué de cette demande par le haut-commissaire démontrait la forte volonté de maintenir une certaine tutelle dans un domaine éminemment stratégique en cette période décisive de la guerre d'Indochine⁷⁵.

Ces différents protocoles d'accord fixèrent donc les conditions de l'indépendance du Cambodge et reflétèrent en filigrane la nature des relations post-coloniales : des relations repensées à partir du principe de réciprocité mais pour lesquelles l'ancienne puissance coloniale fixa en quelque sorte les règles du jeu. Ces protocoles dessinèrent aussi les grandes lignes des politiques de coopération à venir entre les deux pays, orientées avant tout vers les questions de formation et d'instruction des cadres, qu'ils soient civils ou militaires.

Ce long et complexe processus de décolonisation, négocié au sens où l'indépendance du pays ne fut pas acquise à l'issue d'un conflit armé, ouvrit donc la porte à des relations post-coloniales repensées. Cependant, dans la course au maintien de l'empire post-guerre

⁷² Ce point sera développé dans le chapitre 4.

⁷³ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 206. Accord relatif au transfert au gouvernement royal du Cambodge des compétences et services de Police et de Sûreté, 29/08/1953.

⁷⁴ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 191. Courrier du haut-commissaire de France au Cambodge Risterucci au secrétaire d'État chargé des relations avec les États associés, à propos des experts français détachés auprès de la Police nationale, 17/10/1953.

⁷⁵ *Idem*.

mondiale, la France avait fait le choix d'accompagner de très près la marche vers l'indépendance khmère. Cela mena à la pratique d'une véritable ingérence dans la construction naissante du parlementarisme dans la deuxième moitié des années quarante, dans le cadre du projet d'Union française. Cette ingérence eut pour effet d'empêcher le développement d'un appareil d'État opérationnel⁷⁶. Elle eut en outre pour conséquence de laisser le champ totalement libre à l'acteur politique qui émergeait à la fin de la période coloniale, le roi Norodom Sihanouk, véritable autocrate, qui deux ans après la proclamation de l'indépendance créa le *Sangkum Reastr Niyum*, littéralement la communauté socialiste populaire. Synthèse de la vie politique cambodgienne, cette formation politique avait pour vocation de rassembler autour de Sihanouk toutes les sensibilités politiques ou pour le dire autrement à centraliser toutes les tendances politiques, sous le contrôle du prince, autour du triptyque suivant : la nation, la religion, le trône royal (*Cheat, Sassna, Reach balang*)⁷⁷. L'administration coloniale, en pérennisant la prépondérance du roi sur la vie politique cambodgienne durant la période coloniale, hypothéqua en grande partie la possibilité pour la société cambodgienne de développer une culture démocratique et de nouvelles formes de gouvernementalité qui auraient été davantage en adéquation avec une nécessaire réforme des institutions socio-politiques au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Certes, la monarchie était devenue constitutionnelle mais le Roi, « *Samdech Euv* » (littéralement « Monseigneur Papa ») y était omnipotent et omniprésent.

L'élite politique qui prit les rênes du pays aux côtés de Sihanouk au lendemain de l'indépendance avait été modelée par l'ancienne puissance impériale. C'est cette élite qui gouverna dans le contexte global des décolonisations, de la Guerre froide, de l'émergence du tiers-monde et de la présence pendant plus de deux décennies de la guerre aux frontières du pays.

⁷⁶ FOREST Alain, *Le Cambodge et la colonisation française*, op.cit., p. 491.

⁷⁷ PONCHAUD François, *Une brève histoire du Cambodge*, Paris, Éditions Siloé, 2007, p. 55.

Chapitre 3 - À la recherche de la réciprocité (1953-1956)

La proclamation de l'indépendance cambodgienne et les transferts de compétences ouvraient une nouvelle ère dans les relations franco-khmères : tandis que la subordination avait régi les relations jusqu'en 1953, il fallait désormais évoluer vers un principe de réciprocité et non plus de tutelle. La transformation institutionnelle des lieux de représentations diplomatiques, comme incarnation des relations bilatérales, s'opéra entre 1953 à 1956. Cette période de transition correspondait du côté français à la transformation du ministère des États associés en secrétariat d'État rattaché à la présidence du Conseil en 1953, puis au transfert de ses attributions au ministère des Affaires étrangères par décret du 27 octobre 1955¹. Enjeux distincts pour chacun des partenaires, l'adaptation à cette nouvelle configuration fut le fait d'acteurs qui se connaissaient bien, puisqu'ayant été aux commandes de la transition vers l'indépendance, aussi bien du côté cambodgien que français. En filigrane, cela impliqua aussi une nouvelle phase d'adaptation en termes de pratiques diplomatiques entre 1953 et 1956.

1. Les enjeux de la nouvelle relation

Substituer des relations de réciprocité à des relations de subordination n'engageait pas les mêmes conséquences de part et d'autre. Cependant, l'équation contenait un dénominateur commun : l'image qui résulterait sur le plan international de la transformation de cette relation coloniale en relation bilatérale entre deux États souverains et indépendants. Si l'enjeu, du côté cambodgien, était lié à l'affirmation nationale comme État souverain sur le plan international, les Français négociaient quant à eux leur place en Asie du Sud-Est dans le contexte de la fin de la guerre d'Indochine et de leur perte d'influence au Viêt Nam, consécutivement aux Accords de Genève (1954).

¹ Archives du ministère des États associés (1945-1957). Répertoire numérique détaillé, Introduction de l'inventaire, 1998.

A. La réciprocité et la symétrie comme principe structurant de la relation franco-cambodgienne

L'enjeu majeur du point de vue khmer, comme dans tout processus de décolonisation, consista à affirmer sa souveraineté en se débarrassant des scories de la tutelle coloniale et à imposer la réciprocité comme principe structurant de la relation post-coloniale, émancipée de la tutelle française. Si les différents protocoles de transferts de compétences laissaient une trace de l'emprise coloniale, cette période de transition qui s'échelonna de 1953 à 1956 fut aussi l'occasion pour les différents responsables politiques khmers de remettre en cause certains principes posés. Il en alla par exemple de la dénonciation d'une convention signée en septembre 1953, relative au statut particulier en matière judiciaire accordé aux nationaux français². Cet accord imposait la présence de magistrats français mis à la disposition du gouvernement royal khmer, en tant qu'experts pour toute affaire juridique concernant des ressortissants français. Il y avait obligation pour chaque ordre de juridiction de demander l'avis des experts français dès qu'un ressortissant français était impliqué, pénalement ou civilement dans une affaire.

En juin 1956, le président du Conseil des ministres, Kim Thit, adressa au haut-commissaire Pierre Gorce, une demande d'abrogation de cette convention au motif qu'elle constituait une atteinte à la souveraineté intérieure du Cambodge. Pour appuyer cette demande, le président du Conseil fit d'ailleurs remarquer que de telles obligations n'apparaissaient pas dans les accords que la France avait signés avec le Laos et le Viêt Nam. La recherche d'égalité de traitement et la comparaison avec les autres territoires émancipés de la tutelle coloniale française fut d'ailleurs un argument récurrent dans les négociations franco-cambodgiennes³, très efficace pour faire évoluer les conventions. Ainsi, la demande khmère fut acceptée et le rôle des magistrats-experts français au Cambodge modifié. Toutefois, dans un courrier adressé au ministre des Affaires étrangères, le haut-commissaire Pierre Gorce adressa un nouveau projet concernant les experts français, rattachés désormais à l'Assistance technique française, donc aux services de l'Ambassade. N'étant plus placés

² Archives du ministère des Affaires étrangères (AMAE) La Courneuve, série « Asie-Océanie », sous-série « Cambodge, 1956-1964 », 117 QO/107. *Mémoire* rédigé par le président du Conseil des ministres, Kim Thit, le 3 juillet 1956.

³ Cf. infra, à propos de la transformation du Haut-commissariat en ambassade.

auprès de chaque ordre de juridiction, les magistrats devaient remplir des fonctions de juriconsulte auprès du ministre de la Justice, continuer à exercer une influence sur la Cour de cassation et la Cour d'appel ainsi qu'à « apporter leur collaboration à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires et par conséquent défendre avec efficacité les intérêts de nos nationaux »⁴.

En définitive, cette période de transition succédant à l'indépendance fut marquée par la recherche de souveraineté et la revendication de réciprocité ne fut pas tant un objectif qu'un outil. À cet égard, la circulation des ressortissants cambodgiens et français entre les deux pays à l'issue de la décolonisation offre un précieux exemple de cette revendication de réciprocité.

En 1954, un échange de lettres fixa les conditions de circulation des personnes entre la France et le Cambodge et institua un régime dérogatoire permettant aux ressortissants des deux pays de ne pas être soumis au régime commun des étrangers. Or, par un décret de mars 1956, le gouvernement cambodgien modifia ces dispositions : les ressortissants français devaient désormais se présenter à la police d'immigration pour y remplir les formalités exigées pour tout étranger résidant sur le territoire cambodgien. Cette remise en cause du régime dérogatoire de circulation entre les deux pays répondait en miroir aux dispositions prises en France vis-à-vis des ressortissants cambodgiens. Ces derniers devaient dorénavant porter une carte de résidence de citoyen de l'Union française délivrée par la préfecture de police sur laquelle devaient figurer leurs nom et prénom(s), date de naissance, filiation, situation de famille et profession⁵.

Ces dispositions furent jugées par le gouvernement cambodgien, non seulement vexatoires pour ses ressortissants, mais aussi contraires au principe de réciprocité qui définissait les relations entre États souverains. Aussi, en réaction aux dispositions françaises, le gouvernement cambodgien légiféra en direction des ressortissants français pour adapter la législation cambodgienne aux pratiques françaises. Cette recherche de réciprocité dans les

⁴ AMAE (La Courneuve), 117 QO/107, Lettre de Pierre Gorce adressée au ministre des Affaires étrangères, 5 février 1957.

⁵ AMAE (La Courneuve), 117 QO/106. Lettre de Pierre Gorce, ambassadeur de France au Cambodge à Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, 1^{er} juin 1958.

modalités de circulation entre les deux pays illustre parfaitement la revendication cambodgienne de se situer dorénavant sur un pied d'égalité avec l'ancienne tutelle française.

Sur le même plan, les statuts des représentations diplomatiques des deux pays, Haut-commissariats ou ambassades, furent des instruments au service de la recherche de réciprocité et de symétrie dans la relation. En effet, à l'issue de l'indépendance, Paris devait faire évoluer sa représentation au Cambodge en transformant le Haut-commissariat de la République⁶ en ambassade. Le Cambodge devait quant à lui créer sa propre représentation à Paris. Cette évolution fut achevée en 1956, après trois années de discussions. Outre la transformation des statuts, les lieux de la représentation jouèrent également un rôle central : à Phnom Penh, la mission diplomatique française dut quitter les lieux qu'elle occupait pendant la période coloniale. Le gouvernement cambodgien demanda en effet à la France de lui transférer la propriété de l'hôtel du Haut-commissariat de la République française, bâtiment qui avait été construit en partie sur des fonds du budget local de l'ancienne Fédération indochinoise. En contrepartie, le gouvernement cambodgien mit à la disposition de la France un terrain de quatre hectares afin d'accueillir les locaux de la future représentation diplomatique française.

⁶ Représentation de l'État français dans les territoires colonisés organisant l'action des services de l'administration coloniale.

Illustration 7. Cérémonie de transfert de l'hôtel du Haut-Commissariat au gouvernement royal du Cambodge le 28 septembre 1955



Source : Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 202.

La transformation du Haut-commissariat de la République en ambassade fut entérinée en décembre 1956, à l'issue d'un long processus durant lequel la France sembla traiter la question sans véritable empressement et qui semble témoigner d'une sorte de difficulté à reconnaître l'évolution de la relation et la souveraineté du Cambodge. La transformation des statuts des représentations de Hauts-commissariats en ambassades aboutit à nouveau sous la pression du président du Conseil des ministres, Kim Thit (1896-1975) : dans un *memorandum* de juin 1956, il démontra que l'appellation de Haut-commissariat ne répondait plus à aucun « besoin d'ordre pratique ou politique et elle risquait même de créer des confusions sur le plan diplomatique ». Il terminait par cette allusion à ce qui se pratiquait entre la France et le Maroc : « les récents accords entre le gouvernement de la République française et le Maroc prévoient, en particulier, que chacun des deux États sera représenté auprès de l'autre par un

représentant ayant le titre d'ambassadeur »⁷. L'égalité de traitement fut à nouveau mise en avant comme argument irrévocable pour faire réagir Paris.

La réciprocité et la symétrie devinrent désormais les principes structurants des interactions entre les deux pays et situèrent le Cambodge comme un acteur négociant d'égal à égal avec la puissance française, sur l'échiquier international.

B. Maintenir sa place dans un contexte géopolitique en pleine reconfiguration

Du point de vue du partenaire français, l'enjeu de transformation de la relation post-coloniale se situait à un autre niveau. Il s'agissait avant tout de maintenir son « rang » à l'égard du Cambodge, et de continuer à exercer une influence française en Asie du Sud-Est. Des relations diplomatiques apaisées et constructives avec le Cambodge apparaissaient cruciales pour l'avenir de la place de la France dans cette région dans le contexte géopolitique de la Guerre froide.

Tout d'abord, les accords de Genève (1954) qui avaient consacré la séparation du Viêt Nam en deux États, eurent pour conséquence de remettre fortement en cause la présence française dans la péninsule indochinoise. Le Sud-Viêt Nam s'inscrivait du côté de l'assistance états-unienne, après la bataille des sectes et la destitution de Bao Dai le 23 octobre 1955 par son Premier ministre, le catholique Jean-Baptiste Ngô Đình Diêm. Au nord, la République démocratique du Viêt Nam de Hồ Chí Minh, ratifiait plusieurs conventions avec la République populaire de Chine et l'Union soviétique. Les deux blocs étendirent ainsi leur influence de part et d'autre du 17^e parallèle. Sur le plan militaire, les dernières troupes françaises quittèrent Hải Phòng en mai 1955 et Ngô Đình Diêm mit fin en 1957 à la mission militaire française chargée de former l'armée sud-vietnamienne⁸. Sur le plan économique, les entreprises françaises implantées au nord furent contraintes de quitter le pays peu de temps après les accords de Genève (1954) (1954). Le maintien d'une présence française dans la région passerait désormais nécessairement par le renforcement des liens culturels, militaires

⁷ AMAE (La Courneuve), 117 QO/1. *Mémoire* concernant les représentations diplomatiques du 29 juin 1956, signé par Khim Tit, président du Conseil des ministres.

⁸ AMAE (La Courneuve), 117 QO/24. Télégramme de Pierre Gorce, ambassadeur de France, 10 avril 1957.

et économiques avec le Laos et le Cambodge et uniquement culturels et économiques dans le sud vietnamien. C'est ainsi que l'attention se porta progressivement sur le royaume du Cambodge, au travers de partenariats et de conventions dans ces différents domaines.

Second élément d'importance dans l'équilibre géopolitique de l'Asie du Sud-Est : la conférence de Bandung de 1955⁹ fut l'occasion pour les pays d'Asie et d'Afrique d'affirmer leur émancipation vis-à-vis de l'Occident et de se positionner en tant qu'acteurs à part entière sur la scène internationale. Au cours de celle-ci, Norodom Sihanouk qui en fut l'un des piliers avec Soekarno, Bourguiba, Nehru, Zhou Enlai et N'Kruma, inscrivit son pays dans le non-alignement. Cette conférence mit la France, qui était en situation de tensions avec les pays d'Afrique du Nord, dans une position délicate : elle craignait une condamnation de sa politique dans cette région et une contagion indépendantiste en Afrique sub-saharienne¹⁰. Dans ce cadre, maintenir le Cambodge sous influence pouvait fournir un moyen de contrôle pour prévenir une potentielle contagion au continent africain. La tentation fut d'ailleurs grande pour la France « d'écrire la partition pour le sud-Vietnam, le Cambodge et le Laos. [...] Elle se contenta finalement de leur expliquer la situation en Afrique du Nord »¹¹.

La relation post-coloniale à inventer répondait donc à des enjeux différents pour chacun des deux pays. Cependant, la consistance qu'elle prit renvoya chacun des deux acteurs à leur image et à leur place sur le plan international. Pour les Khmers, il s'agissait dorénavant d'obtenir de l'ancienne tutelle coloniale une reconnaissance concrète en tant qu'État à part entière. La France visait quant à elle l'établissement de relations de confiance avec cet ancien territoire placé sous sa protection, afin de redorer son image dégradée de vieille nation coloniale au lendemain de la guerre d'Indochine. La résolution de cette équation complexe fut le fait d'acteurs français et cambodgiens déjà rompus aux négociations dans la phase de décolonisation du pays. En effet, si la relation fut amenée à évoluer, les acteurs eux, restèrent les mêmes.

⁹ MAUREL Chloé, « La conférence de Bandung », dans Alain Ruscio, *Encyclopédie de la colonisation française* : A-B, Paris, Les Indes savantes, 2017.

¹⁰ GROSSER Pierre, *L'histoire du monde se fait en Asie. Une autre vision du XX^e siècle*, Paris, Odile Jacob, 2019.

¹¹ *Ibid.*, p. 347.

2. Les protagonistes

Les acteurs sont bien entendu centraux dans la redéfinition de la relation franco-cambodgienne. Du côté khmer, Norodom Sihanouk apparaît comme évidemment central mais une étude prosopographique des parcours des autres protagonistes qui marquèrent les premières années du Cambodge indépendant, permet de mettre en relief certaines constantes qui offrent un portrait de groupe tout à fait intéressant. Du côté français, le réseau restant le même du début du processus de décolonisation jusqu'à la fin des années 1950, l'analyse de deux trajectoires en particulier permet de comprendre en quoi cette continuité de la présence des protagonistes constitua un levier pour servir les intérêts français.

A. Les acteurs cambodgiens

1. Sihanouk et le *Sangkum Reastr Niyum*

Parmi l'élite politique cambodgienne post-indépendance, un acteur majeur retient évidemment l'attention : le chef de l'État Norodom Sihanouk. Celui-ci parvint à incarner la lutte pour l'indépendance grâce à sa fameuse « Croisade royale pour l'indépendance », au détriment des protagonistes plus anciens de la lutte pour l'émancipation cambodgienne, au premier rang desquels les Démocrates. Il marqua fortement l'histoire contemporaine du Cambodge.

Comme évoqué plus avant, le jeune aristocrate khmer avait été choisi par l'administration coloniale en 1941 pour succéder à Sisowath Monivong (1927-1941), Sihanouk fut successivement un roi colonial, le père de l'indépendance nationale, le chantre de la neutralité cambodgienne et enfin le défenseur de l'union nationale. Cette longue carrière politique fut rendue possible par un enchaînement de stratégies politiques dont la plus spectaculaire fut certainement son abdication le 3 mars 1955 au profit de son père Norodom Suramarith (1896-1960). En effet, si au milieu des années 1950, le roi bénéficiait encore de cette image de père de l'indépendance nationale et d'une véritable popularité, une opposition à sa politique pro-

états-unienne s'était néanmoins développée, notamment parmi les Démocrates¹². Inquiet de cette situation, il décida alors d'organiser un référendum en février 1955 autour de la question suivante : « La mission royale a-t-elle été accomplie à la satisfaction de notre peuple ? ». La réponse fut positive pour 925 812 voix contre 1 834 désapprobations¹³. Fort de ce plébiscite, Sihanouk abdiqua en faveur de son père, pour se consacrer à la vie politique en qualité, désormais, de « citoyen ordinaire ». Vingt jours après son abdication, il créa dès le 23 mars son mouvement politique, le *Sangkum Reastr Niyum*, traduit en « Communauté populaire socialiste ». Le terme de mouvement est fondamental dans la pensée de Norodom Sihanouk. En effet, il ne s'agissait pas d'un parti politique. Les publications officielles du gouvernement royal, dont celles du ministère de l'Information, présentaient le *Sangkum* de la manière suivante :

« Les raisons qui conduisirent le prince à fonder cette Communauté étaient très impérieuses car il s'agissait de conserver une union populaire qui s'était magnifiquement affirmée dans la Croisade pour l'indépendance mais se dégradait rapidement dans un imbroglio de querelles intestines. Une dizaine de partis politiques sans programmes bien définis, plus soucieux des avantages matériels que peut donner le pouvoir que de l'intérêt du pays, des intrigues encouragées ou même dirigées par l'étranger, un accroissement de la corruption dans l'administration, conduisaient le royaume à l'abîme. Seul le prince Norodom Sihanouk qui venait d'être plébiscité par 99,80 % des citoyens avait l'autorité et le prestige nécessaires pour convaincre les leaders politiques et leur parti de se fondre dans un grand mouvement d'union nationale. Et en fait, la totalité des partis politiques se rallièrent à la Communauté socialiste populaire à l'exception d'une faction du parti démocrate (également ralliée depuis lors) et le *pracheachon* communiste »¹⁴.

Pour faire partie du *Sangkum*, il ne fallait appartenir à aucun parti politique. Sihanouk mit en place une stratégie de neutralisation des partis existants en éloignant leurs chefs de Phnom Penh par des nominations à des postes diplomatiques, tel le Prince Norodom Norindeth, du Parti libéral. Aux termes des élections du 11 septembre 1955, le *Sangkum* remportait l'ensemble des sièges à l'Assemblée, avec 75% de votes. Si le prince lui-même présentait son mouvement comme étant : « la réalisation coûte que coûte du vœu de mon peuple, de mettre fin aux jeux funestes des partis politiques et faire naître une

¹² CHANDLER David, *Une histoire du Cambodge*, Paris, Les Indes Savantes, 2011, p. 177.

¹³ MEYER Charles, *Derrière le sourire khmer*, Paris, Plon, 1971, p. 130.

¹⁴ *Cambodge*, Phnom Penh, ministère de l'Information, 1962, p. 62.

démocratie spécifiquement khmère qui sauvegarde en même temps les libertés individuelles et notre joie de vivre, notre union nationale miraculeusement réalisée par la Croisade Royale pour l'Indépendance Nationale »¹⁵, il s'agissait aussi et avant tout de mettre fin au pluralisme. Ainsi, les élections de 1955 inaugurèrent une ère de règne sans partage sur la vie politique khmère et ce jusqu'en 1970. Ce mouvement ouvert à toutes les tendances politiques exigeait en réalité une adhésion totale à la ligne définie par son leader, confisquant de fait tout débat politique. Charles Meyer, observateur privilégié de la vie politique en tant que conseiller du prince le décrit en ces termes : « Le *Sangkum* ne jugea pas nécessaire de [...] déterminer un programme social, économique et culturel. La doctrine sangkumienne devint le « sihanoukisme » et être sihanoukiste, ce fut donner carte blanche à un homme dont la politique était dictée par l'inspiration »¹⁶.

Chef politique singulier sur la scène internationale, Sihanouk fut un roi qui avait abdiqué pour obtenir sa légitimité politique de la part du peuple khmer. Il s'était donc lancé dans l'arène politique comme tout autre dirigeant, ce qui lui conféra une image d'homme politique moderne, par ailleurs président du mouvement qu'il avait lui-même créé. Néanmoins, cette modernité apparente ne l'empêcha pas de continuer à s'appuyer fortement sur le caractère royal et sacré de sa personne, par son titre : *Samdech* (Monseigneur), *Preah* (Divin), *Upayuvareach* (celui qui a abdiqué mais qui demeure auprès du roi)¹⁷. De fait, il restait un roi thaumaturge, un Bouddha *cakravartin*, aux yeux de son peuple Tradition et modernité s'attachaient donc à sa personne : son sacre lui avait donné des pouvoirs magiques et religieux, dans la grande tradition angkoriennne. L'aura royale faisait donc partie intégrante du personnage, comme en attestent ces bains de foule qu'il savait cultiver avec habileté.

¹⁵ Norodom Sihanouk, « Mon anti-américanisme, Editorial », *Kambuja*, n°1, 15 avril 1965.

¹⁶ MEYER Charles, *op.cit.*, p. 151.

¹⁷ ABDOUL-CARIME Nasir, « Réflexions sur le régime sihanoukien : la monopolisation du verbe par le pouvoir royal », *Péninsule*, 31, 1995 (2), p. 77-97.

Illustration 8. « Le chef de l'État et le peuple », 1962



Source : *Cambodge*, Phnom Penh, Ministère de l'Information, 1962, p. 65.

Une autre dimension de la méthode sihanoukienne fut la grande maîtrise du discours officiel concernant le fonctionnement politique du *Sangkum* et la capacité à tirer parti des analyses politiques étrangères réalisées. Ainsi toujours dans les publications officielles du ministère de l'Information¹⁸, nous découvrons au détour des pages consacrées à la monarchie et à la vie politique cambodgienne une citation de l'ouvrage *Essai sur la démocratie au Cambodge*¹⁹, de Philippe Preschez. Haut fonctionnaire français, docteur en droit et auteur de plusieurs essais et articles consacrés à des pays d'Asie du Sud-Est. Philippe Preschez présentait dans son ouvrage paru en 1961 le mouvement du *Sangkum* et l'omniprésence de Sihanouk comme facteurs favorables « à la stabilité des options économiques et offrant au peuple la vision d'avenir qu'il est nécessaire de lui présenter pour obtenir sa coopération à l'entreprise de construction nationale et économique, vision qu'il serait vain de venir troubler

¹⁸ Cf annexe 6.

¹⁹ PRESCHÉZ Philippe, *Essai sur la démocratie au Cambodge*, Paris, Centre d'études des relations internationales, 1961.

par une opinion adverse qui, dans l'état actuel de la classe politique, entrainerait l'affaiblissement de l'unité bien plutôt que l'établissement d'une dualité organique »²⁰.

Le chef d'État procédait donc avec une grande habileté à la synthèse, à son avantage, des opinions favorables à son régime afin de les transformer en véritable argumentaire. Ainsi, si un commentateur extérieur au *Sangkum* et expert en analyse politique pouvait trouver bien des avantages au fonctionnement de parti unique, cela pouvait conforter le bienfondé de la politique élaborée à partir de 1955.

2. Les principaux responsables politiques du *Sangkum* : approche prosopographique

L'observation des parcours des acteurs politiques de l'après-indépendance faisant apparaître des constantes, il a semblé utile d'avoir recours à la méthode prosopographique pour dessiner un portrait de cette élite politique. Produit du protectorat et de la singularité de son empreinte sur la société cambodgienne, cette élite politique qui a marqué toute la période du *Sangkum* méritait une étude collective afin de dresser un portrait du groupe social, somme des individualités. La prosopographie est une méthode historique basée sur une approche quantitative et statistique ; elle est fondée sur « l'accumulation et le traitement des fiches des membres, la reconstitution des familles, le suivi des itinéraires [...] permet de dégager une vue globale d'un groupe concerné »²¹.

Cependant, afin d'éviter certains écueils soulignés par les auteurs de l'ouvrage collectif intitulé *La Bretagne en Portrait(s) de groupes. Les enjeux de la méthode prosopographique*²², il convient de prendre certaines précautions. Tout d'abord, si la prosopographie vise à l'établissement d'un « portrait global ou médian »²³, il faut se méfier de « cette tendance à « moyenniser »²⁴, l'individu correspondant au « portrait médian »

²⁰ *Cambodge*, Phnom Penh, ministère de l'Information, 1962, p. 62.

²¹ DUMA J., « À propos des élites : approche historiographique », *Cahiers d'histoire*, n°73, 1998, cité par PRIGENT François, « Réflexions sur l'approche prosopographique », dans BOUGEARD Christian, PRIGENT François, *La Bretagne en portrait(s) de groupes*, Presses Universitaires de Rennes (PUR), 2016, p.15.

²² PRIGENT François, « Réflexions sur l'approche prosopographique », dans BOUGEARD Christian et PRIGENT François, *op.cit.*

²³ *Ibid.*, p.14.

²⁴ RICHARD Gilles, « Conclusion », dans BOUGEARD Christian, PRIGENT François, *op.cit.*, p. 318.

n'existant pas. D'autre part, un certain nombre d'éléments constitutifs des parcours individuels ne sont pas quantifiables et ne peuvent entrer dans une grille d'analyse statistique. Ces précautions prises, il importe donc de porter une attention particulière aux écarts, aux exceptions, comme précisé dans la conclusion de l'ouvrage rédigée par Gilles Richard²⁵. Enfin, la prosographie est une méthode pertinente si les contours de la population étudiée ont été définis de manière précise, à partir d'un groupe restreint. Dans l'approche statistique enfin, le soin particulier apporté à la définition des rubriques est déterminant.

Ainsi, une quinzaine de profils d'hommes et de femmes politiques ayant exercé des responsabilités dans les différents gouvernements du *Sangkum* entre 1955 et 1970 a été analysé. Le choix du corpus s'est fait à partir de la rencontre régulière des acteurs politiques dans les archives consultées. Ce premier recensement a été confronté au répertoire des gouvernements khmers depuis 1945, établi par Raoul-Marc Jennar dans son ouvrage *Les clés du Cambodge*. À partir de cette définition du groupe à étudier, quatre sources distinctes ont ensuite permis de collecter l'ensemble des données bibliographiques relatives aux acteurs concernés. Croisées entre elles, elles offrent une vision globale des trajectoires individuelles depuis 1945 jusqu'au coup d'État de Lon Nol en 1970. Il s'agit tout d'abord du travail conséquent de Nasir Abdoul-Carime, qui a dressé des fiches biographiques des personnalités cambodgiennes pour l'Association d'échanges et de formation pour les études khmères (AEFEK). En second lieu, les profils cambodgiens établis par Raoul-Marc Jennar dans *Les clés du Cambodge* ont permis de compléter la première source. Il faut toutefois apporter une précision sur ces biographies : l'auteur a fait le choix, lors de la parution de l'ouvrage, de n'établir que des notices biographiques de personnalités toujours en vie en 1995, ce qui constitue un parti pris étonnant et peut constituer un véritable biais méthodologique.

Le dictionnaire historique édité en 2003 par Justin Corfield et Laura Summers, « Historical dictionary of Cambodia »²⁶, a été également une ressource essentielle. Enfin, les fiches biographiques de la direction des « services de Sécurité du Haut-commissariat de France pour l'Indochine »²⁷, produites sur le gouvernement Norodom Sihanouk du

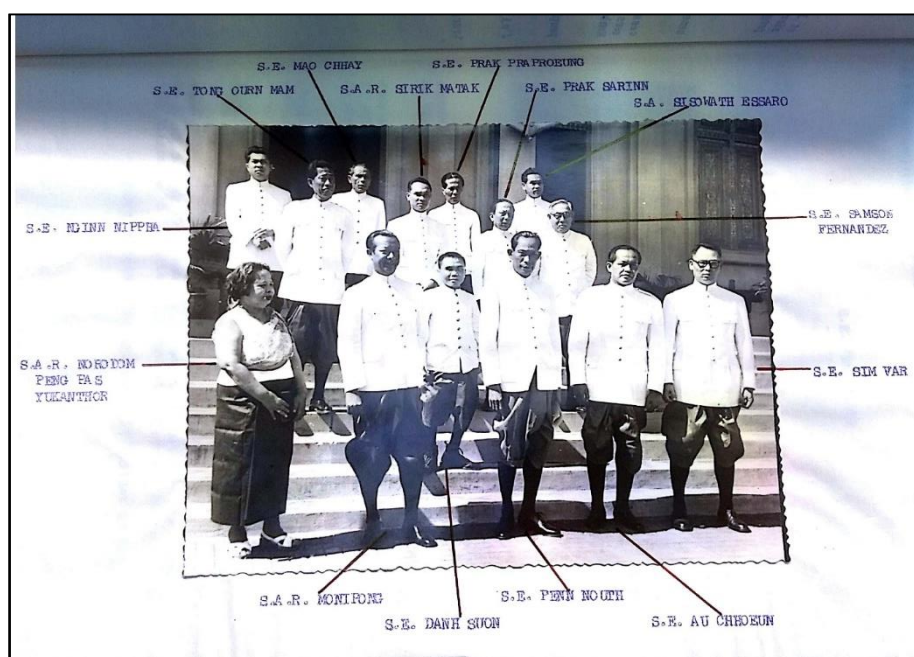
²⁵ *Idem*.

²⁶ CORFIELD Justin J., SUMMERS Laura, *Historical dictionary of Cambodia*, Lanham, The Scarecrow Press, 2003.

²⁷ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 185. Fiches de renseignement sur les membres du gouvernement Norodom Sihanouk (24/01/1953 – 28/17/1953).

24 janvier 1953 au 28 juillet 1953, ont constitué une précieuse source d'informations. Si ces notes de renseignements ont été produites en 1953, elles ne permettent pas de retracer le parcours politique post-colonial des intéressés. Néanmoins, elles constituent une source tout à fait essentielle dans la mesure où elles apportent des éléments très détaillés de la filiation des personnes, de leur parcours scolaire, de leur engagement politique et de leur implication dans les négociations de décolonisation entre 1945 et 1953. En outre, elles contiennent un élément tout à fait singulier, propre au producteur de ces archives, le service de Sécurité : un commentaire en fin de notice sur le positionnement politique de l'intéressé vis-à-vis de « la collaboration franco-khmère »²⁸. En confrontant ces différentes sources entre elles, nous obtenons une vision globale du parcours des différents protagonistes, à partir de différents points de vue.

Illustration 9. Gouvernement Norodom Sihanouk - 24/01/1953 - 28-07/1953



Source : Archives du ministère des États associés - E 185. Dossier produit par la direction des services de sécurité du Haut-Commissariat de France pour l'Indochine.

Cette analyse prosopographique s'est appuyée sur les indicateurs suivants : l'origine géographique (Phnom Penh, provinces, Khmers du *Kampuchea Krom*), la filiation, et l'inclusion familiale dans les réseaux d'influence ; le parcours scolaire (système colonial à

²⁸ Cf annexe 5, Fiche biographique de Chan Nak.

Phnom Penh ou Saigon, puis formation en France) ; la trajectoire politique, à travers l'adhésion aux différents partis (le Parti démocrate, le Parti libéral, le *Sangkum*) et les responsabilités exercées dans les différents gouvernements.

Tableau 1. Parcours des principaux acteurs politiques de la transition postcoloniale (document réalisé par l'auteur)

Nom	Origine géographique Filiation et inclusion dans les réseaux d'influence	Parcours scolaire	Trajectoire politique – Partis et responsabilités
Penn Nouth (1906-1985)	Ancienne famille mandarinale proche du Palais (XVIII ^e s.)	Collège Sisowath École d'administration cambodgienne	Homme de confiance et principal conseiller de Sihanouk Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères (1958)
Peng Peas Yukanthor (1892-1969)	Fille du prince Yukanthor et de la princesse Malika Sœur de Ping Peang	Lycée à Saigon	Ministre de l'Éducation nationale entre 1952 et juillet 1953 Ministre d'État en charge de la Santé publique jusqu'en 1953
Ping Peang Yukanthor (1894-1966)	Fille du prince Yukanthor et de la princesse Malika, sœur de Peng Peas		Présidente d'honneur du comité pour la ville de Phnom Penh et de l'Association des femmes de l'Union française Membre de la délégation cambodgienne à l'assemblée de l'Union française (1948-1958)
Lon Nol (1913-1985)	Lignée familiale au service du Palais Né à Kompong Leu (province de Prey Veng)	Lycée Chasseloup-Laubat de 1928 à 1943 (Saigon), avec Sirik Matak. 1955	Membre du premier gouvernement du <i>Sangkum</i> . Un engagement au service du régime sihanoukien. Ministre de la Défense nationale de 1959 à 1966
Sisowath Sirik Matak (1914-1975)	Né à Phnom Penh en 1914. Cousin de Norodom Sihanouk	Lycée Chasseloup-Laubat en même temps que Lon Nol École d'administration cambodgienne	Ministre de la Défense nationale à plusieurs reprises, puis des Affaires étrangères
Nhiem Sokphal (1921-1976)	Né dans le Bassac, Cochinchine <i>Khmer Krom</i>	Études à la faculté de Pharmacie de Hà Nội, puis en France	Secrétaire d'État à la Santé à plusieurs reprises entre 1956 et 1958

Chau Seng (1929-1977)	Né en Cochinchine. Marié à une Française <i>Khmer Krom</i>	Lycée Sisowath École normale de Phnom Penh puis École normale de Montpellier Diplômé en psychopédagogie de la faculté de Montpellier	Adhésion au <i>Sangkum</i> en 1957 Sous-secrétaire d'État à l'Éducation nationale Ministre de l'Information Directeur de cabinet de Sihanouk (1965-1966) Rédacteur en chef de la revue <i>Kambuja</i>
Son Sann (1911-2000)	Famille originaire de Cochinchine (Tra Vinh) <i>Khmer Krom</i> Né à Phnom Penh	Lycée Louis-le- Grand (Paris) Diplômé d'HEC (Paris) en 1933	Membre de 17 gouvernements de 1946 à 1968, en charge de l'Économie et des Finances Fondateur de la Banque nationale du Cambodge en 1955
Nhiek Tioulong (1908–1996)	Ancienne famille mandarinale sino- khmère Né à Phnom Penh	Collège Sisowath. Lycée Chasseloup- Laubat École d'administration à Phnom Penh	Fondateur du Parti de la rénovation khmère, le <i>Kanapac Khemara</i> <i>Vothanaka</i> en 1947 Ministre de l'Intérieur, ministre du Plan, ministre des Travaux publics
Sim Var (1906-1989)	Né à Kompong Cham	Ecole de pagode à Kompong Cham Collège Sisowath à Phnom-Penh (fondateur en 1934 de l'association des anciens élèves)	Membre du Parti démocrate en 1946 Ralliement à Sihanouk en 1952 Premier secrétaire général du <i>Sangkum</i> Président de l'Assemblée nationale, 1956-1956 Ministre de la Défense nationale et ministre de l'Assainissement général, 1958
Au Chhoeun (1903-1975)	Né à Battambang, (province siamoise à cette date)	Lycée Sisowath Faculté de Droit de Hà Nội	Nombreuses fonctions administratives palatines avant 1955 Nommé ambassadeur du Cambodge en Grande-Bretagne (1963)
Phlek Chhat 1922- ?	Né à Sauthnikom, dans la province de Siem Reap	École supérieure des Sciences à Hà Nôi École des Ponts et Chaussées. 1946	Secrétaire d'État au Plan, aux Travaux publics et au Tourisme (1958) Ministre des Travaux publics et des Télécommunications (1959) Ministre de l'Industrie (1965-1966)
Khim Tit (1896-1975)	Né à Phnom Penh	École d'administration cambodgienne	Membre du haut-Conseil de la Couronne (1955) Vice-Président du Conseil des Ministres et ministre de la Sécurité nationale (1956)

			Nommé ambassadeur en Tchécoslovaquie (fin des années 1950-début des années 1960)
Yem Sambaur (1913-1989)	Né à Battambang	Lycée Albert Sarraut à Hà Nội Études de Droit en France Juge d'instruction	Parti démocrate de 1946 à 1948 Fondateur du Parti du redressement national Adhésion au <i>Sangkum</i> en 1959
Prak Sarin (1904 - ?) Province de Phnom Penh	Né à Chrui Changvar	Collège Sisowath Lycée Chasseloup-Laubat Stage au ministère de la France d'Outre-mer en 1939	Plusieurs fonctions ministérielles entre 1946 et 1956

L'analyse de ces trajectoires a permis d'élaborer un portrait de groupe à partir d'un certain nombre de constantes au premier rang desquelles une origine majoritairement aristocratique des élites politiques post-coloniales. Les responsables politiques ont, en outre, à de rares exceptions près, été formés dans le système scolaire colonial à l'échelle indochinoise (en Cochinchine et dans le Tonkin, dans des établissements du gouvernement général, et non pas dans les lycées catholiques comme l'Institution Taberd à Saïgon) et ont connu par la suite une proximité avec l'administration coloniale. Ils ont participé aux différentes négociations avec la France dans la phase de décolonisation. Autre constante enfin, nous observons une véritable capacité de la part des acteurs à s'adapter au paysage partisan cambodgien en construction à partir de l'introduction du parlementarisme.

Des acteurs politiques proches du Palais

Il apparaît dans cette étude prosopographique que la grande majorité des hommes et femmes politiques était issus de milieux proches du Palais. Ce fut le cas de Penn Nouth (1906-1985), l'un des principaux conseillers politiques de Norodom Sihanouk. Né en 1906 à Phnom Penh dans une ancienne famille mandarinale au service du Palais, il suivit une scolarité dans le système scolaire colonial : l'École franco-khmère puis le collège Sisowath, dont il obtint le diplôme de fin d'études complémentaires²⁹. Il fut ensuite élève à l'École

²⁹ ABDOUL-CARIME Nasir, « Penn-Nouth », fiche biographique, consultée sur le site de l'AEFEK le 12 décembre 2021.

d'administration cambodgienne³⁰ avant d'être employé dans les services de l'administration coloniale. Ayant obtenu le grade mandarinal (*anouc montrey*) en 1935, il occupa différents postes dans l'administration cambodgienne et fut détaché en 1938 pour un stage d'un an au ministère de la France d'Outre-mer³¹. Il devint un proche collaborateur de Sihanouk dès son intronisation. Cette confiance ne se démentit pas puisqu'il devint le conseiller privé de la Couronne le 6 juin 1951. Par ailleurs, il fut un acteur essentiel des négociations pour l'indépendance, et s'il adhéra au Parti démocrate en juin 1948, cette collaboration fut de très courte durée. Il fut nommé membre de la commission pour l'application du traité franco-khmer du 8 novembre 1949. Il participa également à la conférence inter-États de Pau de juillet 1950 en tant que membre de la délégation cambodgienne. Il accompagna enfin le prince dans sa « croisade royale ». Dans les différents cabinets du *Sangkum*, il assuma successivement les responsabilités de président du Conseil, de ministre de l'Intérieur et des Cultes. Cette accumulation de fonctions fait dire à Nasir Abdoul-Carime qu'il fut « l'homme des cabinets ministériels dans la tradition des mandarins serviteurs du Trône khmer »³².

La princesse Norodom Peng Peas Yukanthor (1892-1969), est également représentative de ces personnalités aux commandes après l'occupation japonaise. Fille du prince Yukanthor et de la princesse Malika, Peng Peas enseigna à l'école Malika, créée par sa mère en 1911 pour donner une éducation aux filles des familles princières³³. Peng Pas fut ministre de l'Éducation nationale dans le gouvernement présidé par Norodom Sihanouk (16/06/1952–23/01/1953). La fiche de renseignement que le Haut-commissariat lui a été consacrée la décrit comme hostile au régime démocratique, qu'elle jugeait instauré trop rapidement³⁴.

³⁰ Créée en 1917 par l'administration coloniale, elle faisait suite à l'école des *Kromokars* (fonctionnaires moyens, créée en 1914).

³¹ CORFIELD Justin, SUMMERS Laura, *Historical dictionary of Cambodia*, Lanham, Toronto, The Scarecrow Press, 2003, p. 322.

³² ABDOUL-CARIME Nasir, *op.cit.*


³³ NUT Suppya Hélène, « Phnom Penh des origines à 1975, émergence et constitution des lieux de pouvoir et des lieux de mémoire », dans NARDIN, Patrick, NUT Suppya Hélène, PHAY Soko, *Cambodge, cartographie de la mémoire, op.cit.*, p. 79. Juste pour remarque, la fille la plus proche de Sihanouk, la princesse Bopha Devi (1943-2019) fut envoyée faire sa formation scolaire au Couvent de Notre Dame du Lang Bian dit « Couvent des Oiseaux » de Đà Lạt, fondé en 1938 par l'impératrice Nam Phuong qui accueillit les jeunes filles françaises, métisses ou autochtones des familles les plus puissantes de l'Indochine coloniale.

³⁴ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 185. Fiches de renseignement sur les membres du gouvernement Norodom Sihanouk (24/01/1953 – 28/17/1953).

Illustration 10. Ping Peas Yukanthor. Fiche de renseignement produite par le service de sécurité du Haut-commissariat de la République en Indochine, 1953.


S.A.R. la Princesse NORODOM PINE PAS YUKANTHOR

SECRET



- Née à Phnom-Penh (Cambodge), de feu le Prince YUKANTHOR, premier fils de S.M. NORODOM et de feu la Princesse MALIKA.
- Soeur de S.A.R. la Princesse PING PEANG YUKANTHOR, Vice-Présidente de l'Assemblée de l'Union Française.
- Directrice de l'Ecole "MALIKA" à Phnom-Penh.
- Présidente du Comité pour la ville de Phnom-Penh de l'"Association des Femmes de l'Union Française", dont sa soeur est Présidente d'honneur.
- Membre de la délégation khmère à la conférence de l'U.N.E.S.C.O., qui s'est tenue à Bangkok du 26 novembre au 10 décembre 1951.
- Ministre de l'Education Nationale dans le gouvernement mis en place le 15 juin 1952 et présidé par S.M. NORODOM SIHANOUK.
- A ce poste, prend des mesures énergiques contre les dirigeants de l'"Association des Etudiants Khmers en France", gagnés à l'idéologie communiste et les élèves des divers établissements secondaires de Phnom-Penh instigateurs des grèves scolaires qui ont eu lieu en novembre, et décembre 1952.
- Ministre d'Etat, chargé du Département de l'Instruction Publique et des Beaux Arts dans le Cabinet de S.M. PENN NOUTH, mis en place le 25 janvier 1953.
- Hostile au régime démocratique qu'elle estime avoir été instauré trop rapidement au Cambodge.
- Intelligente et cultivée, s'intéresse vivement à la politique sur le plan spéculatif.
- Critiquée dans les milieux politiques khmers, en raison de son arrogance et de son caractère irascible.

février 1953..



Source : Archives du ministère des États associés, E 185

Sa sœur, la princesse Norodom Ping Peang Yukanthor (1894-1966) fut quant à elle nommée par le prince Sihanouk membre de la délégation cambodgienne à l'Assemblée de l'Union française et devint présidente d'honneur de « l'Association des femmes de l'Union française »³⁵.

Autre personnalité incontournable de la vie publique cambodgienne, Lon Nol (1913-1985) appartenait aussi à une famille au service du Palais. Né à Kompong Leu dans la province de Prey Veng (son grand-père maternel en était le gouverneur), il poursuivit sa scolarité au lycée Chasseloup-Laubat de 1928 à 1934. Il s'engagea à partir de 1944 dans les services de police et d'armée³⁶ et fonda en 1947 avec Nhiek Tioulong le Parti de la rénovation khmère, le *Kanapac Khemara Vothanaka*, dont il était secrétaire général et porte-parole³⁷. À partir de 1952, il se lança dans une carrière militaire et fit partie de la première promotion de l'Académie militaire en 1955. Devenu colonel par le fait du Prince, une fois sa formation achevée, il est aussitôt nommé général et chef de l'État-major général des Forces Royales Khmères (FARK), sous le commandement du Prince Sisowath Monireth (1909-1975), ministre de la Défense qui, lui, s'était formé à Saint-Cyr. Il parfait sa formation à Saïgon puis en France. À son retour, il fut nommé ministre de la Défense nationale dans plusieurs cabinets du *Sangkum*.

Si la grande majorité des élites politiques post-coloniales étaient issue de familles mandarinales, quelques personnalités échappaient cependant à cette norme et avaient en commun d'être originaires de Cochinchine, et donc d'être des membres de la communauté *Khmer Krom*. Ce terme linguistique désigne la communauté khmèrophone installée dans la région du delta inférieur du Mékong, au Viêt Nam, qui historiquement fit partie du royaume khmer jusqu'au XVIII^e siècle, sous le nom de *Kampuchea Krom*. Le parcours de Nhim Sokphal en est un exemple significatif : né en 1920 dans le Bassac cochinchinois, il entama des études de Pharmacie à Hà Nội qu'il termina en France. Il fut désigné à plusieurs reprises secrétaire d'État à la Santé. Chau Seng eut un parcours assez similaire : né en Cochinchine à Triton³⁸ en 1929, il intégra l'École normale de Phnom Penh puis celle de Montpellier. Après

³⁵ CORFIELD Justin, SUMMERS Laura, *Historical dictionary of Cambodia*, Lanham, Toronto, The Scarecrow Press, 2003, p. 332.

³⁶ ABDOUL-CARIME Nasir, « Lon Nol », fiche biographique, consultée sur le site de l'AEFEK le 10 décembre 2021.

³⁷ CORFIELD Justin, SUMMERS Laura, *Historical dictionary...., op.cit.*, p. 246.

³⁸ Actuelle Tri Tôn, province de An Giang.

avoir adhéré au *Sangkum* en 1957, il exerça de nombreuses responsabilités dans les différents gouvernements du régime, dont celles de secrétaire d'État à l'Éducation nationale ou de ministre de l'Information. Ces parcours peuvent suggérer que ce fut l'école coloniale en Cochinchine et non le milieu d'origine qui furent les voies facilitant l'accès aux responsabilités politiques. Tandis que l'école du protectorat n'avait pas vocation à créer de nouvelles élites cambodgiennes et visait seulement la formation de cadres intermédiaires au service du projet colonial, en Cochinchine, colonie de plein droit depuis 1867 en revanche, l'école devait permettre l'émergence d'une nouvelle élite, forgée sur le modèle occidental et porteuse de l'idéologie de la « mission civilisatrice » de la République impériale. Ainsi, rien d'étonnant à ce que parmi les membres qui n'aient pas été issus de la noblesse khmère dans l'élite politique post-coloniale khmère, certains fussent originaires d'une région où l'école avait permis une ascension sociale, la Cochinchine toujours appelée dans un fort irrédentisme par les Khmers, le *Kampuchea Krom*.

Par ricochet, cela vient confirmer qu'il n'y eut pas au Cambodge, pendant la période du protectorat, de renouvellement des élites. Si l'administration française limita l'accès aux formations afin de contrôler pleinement l'évolution sociale du royaume, l'élite sut s'adapter et tirer parti des structures coloniales afin de préserver ses prérogatives³⁹. Cela constitue le deuxième dénominateur commun à cette élite politique, après son appartenance aux milieux proches du Palais.

Une proximité avec le système colonial et une participation aux négociations franco-khmères

La deuxième grande constante de cette élite politique est son cursus scolaire dans le système éducatif colonial indochinois et sa proximité avec l'administration coloniale puis sa participation aux différentes négociations avec la France.

Nhiek Tioulong (1908-1996) est emblématique de ces trajectoires. Issu d'une famille mandarinale sino-khmère (un de ses ancêtres chinois s'était installé au Cambodge au XVI^e

³⁹ ABERDAM Marie, « Stratégies scolaires des élites cambodgiennes sous le protectorat (1863-1953), hériter, acquérir et transmettre », communication dans le cadre du colloque international *Langues, cultures et éducation en Asie du Sud-Est : identités et diversités*, 16-19 octobre 2019, Université royale de Phnom Penh. Lire aussi de la même autrice, « Jalons pour une histoire sociale de Phnom-Penh : les élites cambodgiennes dans leur capitale à la période coloniale (1863-1953) », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2021/4 (n° 68-4), p. 72-100

ou XVII^e siècle), il fut élève au collège Sisowath puis au lycée Chausse-loup-Laubat à Saigon. De retour à Phnom Penh, il termina son cursus à l'École d'administration cambodgienne avant d'intégrer les services de l'administration cambodgienne et d'assumer les responsabilités de gouverneur (*chauvaykhet*) des provinces de Pursat puis de Kompong Cham. Après le retour de l'administration coloniale en 1945, il joua un rôle d'interface entre le Palais et celle-ci⁴⁰, comme délégué du Cambodge au Haut-conseil de l'Union française en août 1948, puis comme délégué du gouvernement cambodgien auprès du haut-commissaire de la République en décembre 1949⁴¹. Sur le plan politique, il fonda le Parti de la rénovation khmère, le *Kanapac Khemara Vothanaka* en 1947, qui devait faire barrage au Parti démocrate. Il déclara à propos des premières élections législatives du 21 décembre 1947 « qu'il remporterait tous les sièges en jeu dans la province de Battambang »⁴².

Il participa enfin aux négociations avec la France pour le transfert des dernières compétences consécutives à la proclamation de l'indépendance. Il eut plusieurs portefeuilles ministériels entre 1955 et 1962, dont ceux de ministre de l'Intérieur, de la Sécurité nationale et de l'Information dans le cabinet Penn Nouth (22 janvier au 29 avril 1958), puis ministre du Plan, de la Production et des Affaires économiques, des Travaux publics dans le cabinet Sim Var (29 avril au 10 juillet 1958). Acteur essentiel de la transition coloniale, il fut successivement formé dans le système scolaire colonial, interlocuteur et négociateur avec la puissance impériale et enfin personnage central des premières années du *Sangkum*.

Né à Battambang, Au Chhoeun (1908-1975) réalisa quant à lui ses études au lycée Sisowath puis à la faculté de Droit de Hà Nội. Fonctionnaire dans l'administration cambodgienne en 1945, il devint directeur de l'école des *Kromokars*, formant les fonctionnaires de l'administration royale. Nommé secrétaire d'État aux Cultes, à l'Enseignement religieux et aux Beaux-Arts dans le gouvernement Yutevong (15/12/1946-24/07/1947), il fut le seul de ce gouvernement à ne pas avoir été affilié au Parti démocrate⁴³. Il prit une part active aux négociations de transfert de compétences en tant que délégué à la

⁴⁰ ABDOUL-CARIME Nasir, « Nhiek Tioulong », fiche biographique, consultée sur le site de l'AEFEK le 10 décembre 2021.

⁴¹ *Ibidem*.

⁴² CORFIELD Justin J., SUMMERS Laura, *Historical dictionary....., op.cit.*, p. 282.

⁴³ *Ibidem.*, p. 23.

commission d'application du traité franco-khmer en 1949 tout d'abord, puis comme membre de la délégation cambodgienne à la conférence inter-États de Pau de juillet 1950. Il eut ensuite plusieurs portefeuilles ministériels et joua un rôle très important au sein du nouvel appareil d'Etat sihanoukiste.

Une capacité à s'adapter au paysage partisan khmer

Enfin, dernière caractéristique de ce groupe social, les trajectoires font apparaître une véritable capacité à naviguer entre les partis et à s'adapter aux injonctions du Palais.

Sim Var (1906-1989), qui fut l'un des rares responsables politiques cambodgiens d'extraction paysanne, en est un exemple. Il exerça le métier de secrétaire-interprète au Tribunal de première instance de Phnom Penh pendant les années 1930, avant de se lancer dans l'exploitation forestière. Il participa aux premiers mouvements nationalistes des années 1930 en tant que membre du comité de rédaction du journal *Nagaravatta*⁴⁴. Membre éminent du Parti démocrate dès sa fondation en 1946, il fit finalement le choix de se rallier à Sihanouk à partir de 1952, au moment le plus critique de l'opposition entre le prince et les Démocrates. En juin 1955, il devint le premier secrétaire général du *Sangkum*⁴⁵ et enchaîna alors les portefeuilles ministériels : président de l'Assemblée nationale en 1955 et 1956, il assumait à plusieurs reprises les responsabilités de ministre des Travaux publics, des Télécommunications et de l'Agriculture et devint président du Conseil le 29 avril 1958 ainsi que ministre de la Défense nationale. Le ralliement à Sihanouk lui ouvrit donc les portes d'une très belle carrière politique.

En somme, un certain profil-type se dégage de l'analyse de ce groupe social : des individus issus dans leur très grande majorité de l'élite palatiale, ayant su mettre en place des stratégies vis-à-vis du pouvoir colonial, pour consolider leur rôle dans la société cambodgienne. C'est cette élite qui a gouverné à partir de 1953 et qui a participé aux différentes phases de négociations avec l'ancienne tutelle coloniale.

⁴⁴ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 185. Sim Var, fiche de renseignement sur les membres du gouvernement Norodom Sihanouk (24/01/1953 – 28/17/1953).

⁴⁵ ABDOUL-CARIME Nasir, « Sim Var », fiche biographique, consultée sur le site de l'AEFEK le 10 décembre 2021.

Pour amorcer le virage de la relation post-coloniale, cette élite se trouva face à des interlocuteurs français pour qui le Cambodge n'était pas une terre inconnue.

B. Les acteurs français : des « interlocuteurs de terrain »

Dans cette étude des acteurs de la relation post-coloniale, il apparaît du côté français qu'un certain nombre de protagonistes restent les mêmes malgré la transition menant à l'indépendance du royaume. L'étude de deux biographies en particulier rend compte de cette permanence des acteurs français, celle du géographe Jean Delvert et celle de Pierre Gorce, un agent diplomatique majeur de la période. L'analyse de leurs parcours cambodgiens permet de montrer comment ces personnalités, qui orientèrent fortement les débuts de la relation post-coloniale, ne correspondaient pas au profil type du diplomate ayant suivi une formation classique via le grand concours des Affaires étrangères, comme ce fut notamment le cas pour les successeurs de Pierre Gorce. À l'inverse de ces carrières diplomatiques habituelles, les protagonistes français de l'après indépendance étaient des hommes de terrain qui avaient passé beaucoup de temps au Cambodge, s'étaient imprégnés du pays et en avaient une grande connaissance. Ils connaissaient aussi très bien la micro-société française installée dans les villes du royaume et avaient une excellente compréhension des questions consulaires qui allaient occuper une grande partie des services de l'ambassade. Cette continuité entretiendrait aussi l'approche défendue pendant la période coloniale de la « mission civilisatrice » de la France vis-à-vis du royaume, en particulier pour Jean Delvert dans son domaine, principalement l'enseignement.

Jean Delvert (1921-2005) constitue un exemple tout à fait emblématique de la permanence des acteurs français dans cette phase de transition. Fils de l'écrivain Charles Delvert, combattant et grand témoin de la Première Guerre mondiale, Jean Delvert suivit la voie paternelle et s'engagea pendant la Seconde Guerre mondiale où il fut nommé aspirant de réserve en 1940 avant d'entamer deux ans plus tard sa formation à l'École normale supérieure. Refusant le STO, il s'évada de France l'année suivante et débarqua à Casablanca en 1943 pour s'engager dans l'Infanterie coloniale. Il participa au débarquement de Provence en août 1944. Il obtint l'Agrégation de géographie en 1945, avant de partir volontaire pour

l'Indochine⁴⁶. Jean Delvert arriva en septembre 1945 à Saigon, où son unité de combat était engagée pour rétablir la présence française. Il fut blessé lors de la bataille de Hải Phòng (1946) et rapatrié pour être soigné au Val-de-Grâce. Il occupa alors le poste d'assistant de géographie à la Faculté des lettres de Paris en 1946. Une fois rétabli, il fut affecté en 1948 à l'Institut des lettres de Saigon. Dès l'année suivante, en 1949, il fut nommé proviseur du Lycée de Sisowath à Phnom Penh. Il quitta Saigon fin 1949 pour se concentrer sur sa mission cambodgienne où il exerça en outre le poste de conseiller auprès du ministre de l'Éducation nationale cambodgien en 1949⁴⁷. Parallèlement, il débuta ses recherches dans le cadre de sa thèse consacrée au paysan cambodgien qu'il effectua sous la direction du géographe Pierre Gourou⁴⁸.

Il fut ensuite nommé proviseur du tout nouveau lycée français René Descartes, créé en 1950. À la fin des années cinquante, il assumait la fonction de chef de la Mission française d'enseignement et de coopération culturelle au Cambodge auprès de l'ambassade, poste hautement stratégique à bien des égards. Il publia un certain nombre d'articles sur l'économie, la géographie et l'enseignement au Cambodge. La fonction de proviseur lui permit d'acquérir une très bonne connaissance des enjeux éducatifs cambodgiens. Il développa une véritable expertise lui permettant de conseiller les diplomates et de fonder des prises de décision⁴⁹. Nous sommes typiquement dans ce cas de figure avec Jean Delvert : son statut d'expert lui permet de développer un argumentaire concernant la coopération éducative et le maintien d'un nombre suffisant d'enseignants français coopérants dans les lycées cambodgiens⁵⁰, l'enseignement secondaire se faisant en français jusqu'en 1967, date à laquelle la khmérisation de l'enseignement commença à s'appliquer⁵¹. Ses notes venaient en appui aux négociations entre l'ambassade de France et le ministère des Affaires étrangères.

⁴⁶ Voir sa notice, « Jean Delvert » que le CTHS lui a consacré : [<https://cths.fr/an/savant.php?id=2104#>]. Bien que réduite, c'est l'une des plus documentées.

⁴⁷ HEDUY Philippe, *Histoire de l'Indochine, 1624-1954*, Société de production littéraire, 1923, p. 326.

⁴⁸ DELVERT Jean, *Le paysan cambodgien*, thèse de doctorat de Géographie tropicale, sous la dir. de Pierre Gourou, Université de Paris, éditée par Mouton & Cie et l'EPHE en 1961.

⁴⁹ JEANNESSON Stanislas, JESNE Fabrice, SCHNAKENBOURG Éric, *Experts et expertises en diplomatie : la mobilisation des compétences dans les relations internationales du congrès de Westphalie à la naissance de l'ONU*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2018, p. 213.

⁵⁰ Cet aspect sera développé dans le chapitre 6 de la présente thèse.

⁵¹ KHIN Sok, « La khmérisation de l'enseignement et l'indépendance culturelle au Cambodge », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, tome 86, 1999, p. 301.

Cette permanence d'un acteur dans la phase de transition fut aussi à l'origine d'une permanence d'un discours colonial dans le rapport entretenu avec le pays. Nous retrouvons trace de cette expérience cambodgienne à travers le récit qu'en fit Jean Delvert pour l'ouvrage de Philippe Heduy intitulé *Histoire de l'Indochine, 1624-1954* publié en 1983. Véritable témoignage documenté, tous les ingrédients de la rhétorique qui avaient cours pendant la période coloniale – en particulier dans le domaine de l'éducation, autour de la « mission civilisatrice » française – y sont présents. Il s'agissait par exemple pour Jean Delvert d'apporter la rationalité dans ce monde bouddhiste tel qu'il l'exprima à propos du choix du nom du lycée français René Descartes comme « symbolisant l'esprit cartésien que nous étions censés apporter en pays bouddhiste ». Il poursuivait par cette réflexion et cette analyse pour le moins surprenante : « les Cambodgiens firent savoir qu'ils auraient préféré le nom d'un Français "ayant fait quelque chose pour le Cambodge" (nostalgie pour le protectorat !) »⁵². Mais la rhétorique concernait aussi la manière de reprendre le récit du « sauvetage de la civilisation khmère », d'une disparition annoncée entre deux voisins conquérants. La place occupée par Jean Delvert dans cette phase de transition relative à un domaine aussi stratégique que celui de l'éducation eut certainement pour effet le maintien d'une forme d'impérialisme culturel en matière de présence française dans la région.

Autre protagoniste central dans la définition de la relation post-coloniale, Pierre Gorce (1917-2006)⁵³ est tout aussi représentatif de cette permanence des acteurs. Après une formation à l'École nationale de la France d'Outre-mer, Pierre Gorce fut affecté au Cambodge de 1947 à 1961. Il fut ensuite directeur des études à l'Institut des hautes études d'Outre-mer (1961-1963) avant de reprendre ses fonctions d'ambassadeur en Albanie, en Irak, en Indonésie puis au Danemark. Le diplomate eut à son actif une longue carrière de représentant de l'État français au Cambodge puisqu'il fut chef de cabinet du commissaire de la République française au Cambodge (1947), chef de cabinet du haut-commissaire de France en Indochine (1948-1950), puis haut-commissaire de la République (1950) et enfin ambassadeur au Cambodge (1956-1961). Là encore, à ce poste stratégique, on retrouve la permanence d'un acteur présent dès 1947 dans le royaume. Il faut toutefois noter que

⁵² HEDUY Philippe, *Histoire de l'Indochine, op.cit.* p. 327.

contrairement à Jean Delvert, l'analyse du discours de Pierre Gorce contenu dans l'ensemble de sa correspondance avec le ministère des Affaires étrangères n'indique pas de permanence d'un discours colonial. Il s'agit bien davantage du discours d'un représentant de l'État français, puis diplomate agissant dans un cadre de relations bilatérales entre États indépendants.

Grâce à sa connaissance du pays et de sa culture, développée durant les quatorze années qu'il a passées à Phnom Penh, Pierre Gorce a su nouer une véritable relation de confiance avec Norodom Sihanouk et les membres du gouvernement cambodgien. Cette permanence d'un acteur à la tête du corps diplomatique permit d'assurer une forme de contrôle sur l'évolution de la relation post-coloniale. En effet, si Pierre Gorce fréquentait avec assiduité l'élite politique khmère, il n'en restait pas moins clairvoyant sur la nature de la politique menée par le prince à partir de 1955 au travers du *Sangkum*. Ainsi, dans son rapport de fin de mission, classé secret et adressé à son ministère de tutelle, il décrivait la politique menée par le prince de la manière suivante :

« [Le Prince Sihanouk] est à la fois le chef d'État et le chef de gouvernement d'un pays qu'il tient sous sa dépendance exclusive et manie à sa guise. La Communauté Socialiste Populaire [*Sangkum*], qu'il a créée, n'est qu'un instrument de pouvoir personnel, qui s'est substitué aux anciennes cellules du parti démocrate. Ses agents, à tous les échelons de la société cambodgienne, font de la propagande, réchauffent les enthousiasmes défailants, exécutent les consignes émanant du comité directeur, combattent et dénoncent les tièdes ou les adversaires »⁵⁴.

Du côté français, la transition fut donc opérée par des acteurs français connaissant bien le Cambodge. Ces personnes firent aussi usage des normes et des pratiques diplomatiques pour faire évoluer la relation en préservant les attentes et les intentions des deux pays. En particulier, la transition post-coloniale se joua autour des lieux de la représentation française, du protocole et du statut du représentant.

⁵⁴ Archives du ministère des Affaires étrangères, CADN, 732 PO/A/37. Archives rapatriées de l'ambassade de France au Laos. Rapport de fin de mission de Pierre Gorce, 1961.

3. Régler le diplomatique

Par pratiques diplomatiques, nous entendons l'ensemble des rituels, mises en scène, normes et règles dont l'étude constitue désormais un élément central de l'histoire diplomatique. Le diplomate n'est plus envisagé seulement comme le bras armé de l'homme d'État, menant la conduite des relations interétatiques, il est aussi, pour reprendre les termes de Laurence Badel, un acteur interculturel⁵⁵. Ces pratiques diplomatiques, codifiées à partir de la convention de Vienne de 1961, marquent l'émergence d'une « société internationale responsable », basée sur un statut diplomatique à l'échelle non plus occidentale mais mondiale⁵⁶. Les relations post-coloniales entre la France et le Cambodge se situent dans ce nouveau contexte globalisé, des relations de réciprocité s'inscrivant dans cette communauté internationale formelle⁵⁷.

A. Le protocole

Le rang protocolaire est une dimension qui démontre l'importance des pratiques diplomatiques dans la redéfinition de la relation franco-cambodgienne. Tant que la représentation française avait un statut de Haut-commissariat, le chef de mission occupait le rang protocolaire juste après celui du doyen du corps diplomatique. Avec le changement de statut, la crainte pour la représentation française était de perdre ce rang protocolaire. Maintenir l'équivalence des statuts entre hauts-commissaires et ambassadeurs était d'ailleurs une préoccupation globale de la France dans les relations avec les anciens territoires sous tutelle et fut la principale revendication des représentants français lors des négociations en amont de la convention de Vienne de 1961⁵⁸. Dans un projet d'accord rédigé par les services du Haut-commissariat du 7 août 1956, les auteurs précisaient que le changement de statut n'entraînerait pas de modifications du traitement réservé au représentant cambodgien à Paris, qui garderait le rang qu'il avait en tant que haut-commissaire et ils souhaitaient que la

⁵⁵ BADEL Laurence, JEANNESSON Stanislas, « Introduction. Une histoire globale de la diplomatie ? » *Monde(s)*, n° 5, 2014/1, p. 7-26.

⁵⁶ FERRAGU Gilles, « L'invention des normes diplomatiques, 1815-1961 : la politesse des rois », *Monde(s)*, n° 5, 2014/1, p. 81-98.

⁵⁷ *Ibidem.*, p. 97.

⁵⁸ *Ibidem.*, p. 96.

réciproque demeure⁵⁹. Des échanges de courrier entre Pierre Gorce et le gouvernement royal aboutirent à la conservation, à titre personnel, du rang qui était celui de haut-commissaire « dans le protocole du Corps diplomatique, immédiatement après le doyen »⁶⁰.

À travers la question du rang protocolaire de l'ambassadeur se jouait ici la place de la France auprès de ce nouvel État indépendant. Être relégué du point de vue du protocole à un rang secondaire aurait signifié, symboliquement, jouer un rôle de second plan. Or, ces négociations protocolaires sont à resituer dans le contexte international du moment : la Guerre froide et la volonté affichée des États-Unis, de l'URSS et de la Chine de s'imposer au Cambodge. L'influence que la France comptait exercer auprès du Cambodge fut donc au cœur des négociations sur la transformation des Hauts-commissariats en ambassades et des négociations autour du rang protocolaire, rendues possibles par le jeu des acteurs. Dans un courrier écrit à l'occasion de la remise de ses lettres de créance, Pierre Gorce résumait parfaitement cette intention, en précisant que : « La France [en retour du maintien du rang protocolaire], tient à maintenir en faveur du Royaume une aide aussi efficace que possible, afin de le mettre en état d'affirmer son indépendance »⁶¹.

B. Des pratiques ordinaires de la diplomatie au service de « l'amitié franco-khmère »

Dans cet usage des normes et pratiques diplomatiques opéré par les acteurs de la transition, les pratiques ordinaires telles que la sociabilité autour du Palais royal et les discussions hors-protocole furent un autre levier pour répondre aux enjeux de la situation post-indépendance. Ainsi, l'exercice quotidien de la diplomatie à Phnom Penh passait par la participation à des réceptions régulières organisées au Palais royal, événements qui faisaient l'objet de comptes rendus envoyés au Quai d'Orsay. Qu'il se soit agi de fêter l'anniversaire du roi, le nouvel an khmer ou de marquer le départ d'un ambassadeur, les relations diplomatiques passaient donc au Cambodge par une pratique de sociabilité autour du Palais

⁵⁹ AMAE (La Courneuve), 117 QO/1. Note du Haut-commissariat concernant le rang protocolaire, 7 août 1956.

⁶⁰ AMAE (La Courneuve), 117 QO/1. Lettre de Pierre Gorce adressé au ministre des Affaires étrangères concernant le rang protocolaire de l'ambassadeur de France à Phnom Penh, 8 janvier 1957.

⁶¹ AMAE (La Courneuve), 117 QO/97. Lettre de créance Pierre Gorce, 23 décembre 1956.

royal entre le personnel diplomatique et la famille royale. C'est ici, dans le cadre de cet entre-soi élitiste francophone que la permanence des acteurs français a joué un rôle essentiel.

Ainsi, à l'occasion de l'anniversaire du roi Norodom Suramarit⁶² en 1957, l'ambassadeur Pierre Gorce fut reçu au Palais selon une procédure singulière : ayant obtenu à titre personnel le maintien dans le corps diplomatique du rang immédiatement après le doyen, le roi l'accueillit en amont de la cérémonie officielle, dans l'intimité de ses collaborateurs immédiats, comme naguère le résident supérieur ou le commissaire de la France au Cambodge. Pierre Gorce fut ainsi reçu dans un salon attenant à la salle du trône par le roi Norodom Suramarit ainsi que par plusieurs membres du Haut-conseil royal. L'ambassadeur rapporta un entretien « de très amicale et bienveillante intimité »⁶³. Il rejoignit ensuite la salle du trône où se déroula la cérémonie officielle.

À l'occasion du départ de Pierre Gorce en 1961, Sihanouk convia les membres du corps diplomatique français, les membres de la famille royale et les hautes personnalités cambodgiennes (des membres du gouvernement, des députés) à une cérémonie et une soirée dansante au Palais royal. Dans l'allocution qu'il adressa à l'ambassadeur en activité au Cambodge, le prince précisa que Pierre Gorce avait défendu, certes, les intérêts français auprès du gouvernement cambodgien, mais qu'il fut également, grâce à la connaissance qu'il avait acquise du Cambodge, « un ambassadeur du Cambodge auprès de la France »⁶⁴. Les discours prononcés visaient à rendre compte de la confiance qui régissait les relations entre le prince et le corps diplomatique français.

Cette sociabilité fut souvent l'occasion de réaffirmer le lien très particulier qui unissait les deux pays, « l'amitié franco-khmère », expression consacrée dans les échanges officiels. Cette pratique ordinaire nourrissait les relations en exprimant, d'une part, la volonté cambodgienne de maintenir de bonnes relations avec l'ancienne métropole impériale : « Vous pouvez être assuré, Monsieur l'Ambassadeur, que ce lien de cœur plus solide entre tous est et demeurera le principal secret des rapports si heureux entre nos deux États ». Elle

⁶² Norodom Sihanouk abdiqua en faveur de ses parents, le prince Norodom Suramarit et la princesse Sisowath Kossamak en mars 1955 pour se lancer dans la vie politique à travers la création du mouvement du *Sangkum Reastr Niyum*.

⁶³ AMAE (La Courneuve), 117 QO/6. Lettre de Pierre Gorce, présentation des vœux d'anniversaire à Sa Majesté, 8 mars 1957.

⁶⁴ AMAE (La Courneuve), 117 QO/1. Allocution du prince Sihanouk prononcée lors de la soirée organisée au Palais royal, 4 mars 1961.

permettait, d'autre part, à la France de rester un interlocuteur privilégié auprès de la monarchie cambodgienne. Ainsi, dans le discours que Pierre Gorce prononça lors de sa cérémonie de départ au Palais, il rappela que sa principale satisfaction avait été de « constater que les relations entre les deux pays se sont maintenues dans un climat si favorable qu'il leur a permis d'ajuster leur rapport au mieux de leurs intérêts réciproques »⁶⁵.

La représentation diplomatique française était très sensible au maintien de cette « amitié », devenue quasi protocolaire. Elle sentait en effet les menaces qui pesaient sur le pouvoir d'influence de l'ambassade de France compte tenu des efforts déployés par Washington pour asseoir sa propre présence au Cambodge⁶⁶. Pierre Gorce pointait aussi régulièrement la nécessité de maintenir un nombre de fonctionnaires suffisants à l'ambassade pour contrecarrer l'activité de plus en plus importante des autres représentations dont les effectifs étaient en constante augmentation en 1959 : 13 agents diplomatiques états-uniens, neuf agents russes, neuf agents chinois. À titre de comparaison, l'ambassade de France comptait neuf agents⁶⁷.

La permanence des acteurs permettait également d'exercer une diplomatie de l'informel. En marge des rendez-vous officiels avec les membres du gouvernement cambodgien ou les membres de la famille royale, les archives diplomatiques font apparaître des pratiques beaucoup moins formelles, sans être pour autant anecdotiques. Au détour de courriers adressés au ministère des Affaires étrangères, l'ambassadeur mentionnait des conversations qu'il avait avec ses interlocuteurs directs qu'étaient les membres du gouvernement khmer, ou bien avec des officiels étrangers. Ainsi, à propos de la neutralité de l'Armée royale khmère (ARK), Pierre Gorce fit état de ses craintes en rapportant des propos qu'il avait recueillis lors d'une conversation non officielle : « Monsieur Mitra, chargé d'affaires de l'Inde, qui me choisit de temps en temps, avec sans doute quelques arrière-pensées, pour confident, est venu me prévenir avant mon départ qu'il avait quelques raisons de croire qu'il existe dans l'armée cambodgienne un courant d'opinion [...] contre la

⁶⁵ AMAE (La Courneuve), 117 QO/1. Départ Pierre Gorce, 11 mars 1961.

⁶⁶ Le développement de l'influence américaine au Cambodge sera abordé dans le chapitre 4.

⁶⁷ AMAE (La Courneuve), 117 QO/1. Notes sur les besoins de l'ambassade de France au Cambodge en personnel diplomatique et consulaire, 19 décembre 1959.

politique de neutralité »⁶⁸. On apprend dans le même courrier que le même Mitra est persuadé que les services spéciaux états-uniens tentent de créer des difficultés au Prince Sihanouk.

Pierre Gorce confiait encore dans un courrier personnel de juin 1959 adressé au directeur Asie-Océanie du ministère des Affaires étrangères, Pierre Millet⁶⁹, qu'il avait été reçu par le roi Suramarit et la reine Kossamak (1904-1975) en marge de la visite officielle du prince Sihanouk en France. Il rapportait que cette visite hors protocole avait été l'occasion pour lui de prendre la mesure de la manière dont se déroulait la visite du prince et de constater alors l'état de la relation entre les deux pays : une confiance renouvelée.

Ces exemples illustrent bien l'importance des pratiques hors protocole dans la circulation des informations entre diplomates et de leurs répercussions sur les choix opérés en matière de relations diplomatiques. Ces usages se faisaient en marge des services de renseignements habituels, le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), par ailleurs actif au Cambodge mais qui agissait comme un système de circulation d'informations parallèle. Dans le même esprit, en pleine négociation franco-cambodgienne autour de l'aide française octroyée à la police et à l'ARK, Pierre Gorce fit savoir à Antoine Pinay, ministre des Affaires étrangères qu'il avait obtenu des renseignements « de bonne source »⁷⁰ concernant une volonté états-unienne d'envoyer des experts pour instruire et organiser les services de police khmers. Ce type d'informations interceptées et transmises aux services centraux du ministère constituait un véritable levier de négociations entre Paris et l'ambassade et permettait d'agir sur les décisions prises au sujet des aides accordées, en plein jeu de concurrence entre acteurs. À cette même époque, des courriers circulaient entre l'ambassade française de Phnom Penh et celle de Washington, où l'ambassadeur d'alors n'était autre que Maurice Couve de Murville (1907-1999)⁷¹. Ce dernier se chargeait de vérifier auprès de ses correspondants les informations glanées à Phnom Penh concernant les intentions états-uniennes vis-à-vis du Cambodge. Aussi, loin d'être des pratiques marginales,

⁶⁸ AMAE (La Courneuve), 117 QO/23. Courrier de Pierre Gorce adressé au ministre des Affaires étrangères à propos de la neutralité de l'Armée royale khmère, 6 juillet 1956.

⁶⁹ AMAE, La Courneuve, 117 QO/117. Courrier personnel de Pierre Gorce à Pierre Millet, 9 juin 1959.

⁷⁰ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 202, Lettre de Pierre Gorce au ministre des Affaires étrangères concernant l'aide économique américaine, 11 décembre 1956.

⁷¹ Sur ces questions, lire TURPIN Frédéric, « De Gaulle et l'Outre-mer : de la souveraineté à l'influence », 13 septembre 2021, article numérique sur le site de la Fondation Charles de Gaulle : [<https://www.charles-de-gaulle.org/blog/2021/09/13/de-gaulle-et-loutre-mer-de-la-souverainete-a-linfluence-par-frederic-turpin/>]

ces échanges hors protocole jouèrent un rôle à part entière dans le processus de prise de décisions en matière diplomatique.

L'absence de traces de ces pratiques dans les courriers des successeurs de Pierre Gorce⁷² vient confirmer que cette forme de diplomatie opérait grâce à un maillage de relations tissées et d'une confiance réciproque acquises avec le temps. Le cérémonial, le protocole et le décor diplomatiques par-delà leur dimension symbolique, jouèrent donc un rôle essentiel dans l'affirmation diplomatique. En outre, les acteurs de la transition du Haut-commissariat vers l'ambassade surent en faire usage pour répondre aux enjeux posés par la relation post-coloniale.

Cette période de 1953 à 1956 fut donc véritablement décisive dans l'évolution de la relation franco-khmère. La réciprocité tout d'abord devait désormais régir les interactions et serait une préoccupation constante. Ainsi, c'est ce principe qui fut invoqué en décembre 1975 par les autorités françaises pour poser des scellés sur l'ambassade khmère à Paris, décision faisant suite à la prise de Phnom Penh par les Khmers rouges et à « l'expulsion des représentants français, et à l'impossibilité dans laquelle ceux-ci se sont trouvés de prendre des mesures [...] pour nos locaux diplomatiques⁷³ », plongeant désormais la relation diplomatique franco-cambodgienne dans une « absence de réciprocité »⁷⁴.

La qualité des interactions entre le corps diplomatique français et les représentants politiques de Phnom Penh garantissait ensuite la nature des politiques de coopération à venir, dans un contexte tout à fait singulier et déterminant : la Guerre froide et les mises en concurrence des aides internationales à des fins d'influence géopolitique, au premier rang desquels la présence des États-Unis sur l'échiquier asiatique.

⁷² Jean de Beausse fut ambassadeur de France à Phnom Penh de 1961 à 1964. Hubert Argod lui succéda et assura la fonction de 1964 à 1968.

⁷³ AMAE (La Courneuve), 117 QO 120. Note sur la situation de l'ambassade du Cambodge à Paris, 24 octobre 1975.

⁷⁴ *Idem*. Note pour le service du protocole, apposition de scellés sur les bâtiments de l'ancienne ambassade de la République khmère, note pour le service du protocole, 10 décembre 1975.

**Deuxième partie - Guerre froide et neutralité
khmère : quelle place désormais pour le
partenaire français ? (1956-1963)**

Si la décolonisation du Cambodge fut le résultat d'un processus négocié, celle-ci prit néanmoins plusieurs années et la date officielle de l'indépendance cambodgienne ne marqua pas immédiatement une rupture dans les relations avec l'ancien colonisateur.

La véritable entrée dans une ère de relations post-coloniales découla d'une part des transferts de compétences consécutifs à l'indépendance, d'autre part de la transformation et/ou de la création des représentations diplomatiques des deux États. 1956 constitue donc l'année charnière dans ces relations, avec la transformation du Haut-commissariat en ambassade, et non 1953, date de l'indépendance. La France fut à partir de 1956 représentée par un ambassadeur à Phnom Penh et non plus par un haut-commissaire. Par cet acte, Paris reconnaissait enfin que Phnom Penh n'était plus sous sa tutelle.

Le royaume étant devenu un partenaire comme d'autres sur la scène internationale, tout au moins sur le papier, les liens entre les deux pays étaient censés être débarrassés des scories de la colonisation. Mais le Cambodge continuait à porter les traces du passé colonial : un sous-développement économique consécutif à la situation périphérique au sein de l'Union indochinoise, une dépendance vis-à-vis du Viêt Nam, plus particulièrement de Saïgon dans le domaine portuaire et un système éducatif atrophié.

La France, quant à elle, n'en était qu'aux débuts des décolonisations de son empire. Elle n'avait pas encore conçu de projet global quant à sa nouvelle place dans le monde et sa politique de puissance, hors de son empire colonial. Les politiques qu'elle développa en direction du Cambodge n'entraient pas dans un plan d'aide formalisé. C'est donc bien ici toute la place des acteurs et de leur capacité à activer leurs réseaux qui fut déterminante.

Cette période qui s'ouvrit fut donc davantage marquée par des politiques empiriques, au gré des situations et des conjonctures, sous forme d'aides au développement plus que de politiques de coopération, dans le contexte de la Guerre froide et de l'émergence du tiers-monde sur l'échiquier international.

Chapitre 4 – La relation franco-cambodgienne : composer entre bipolarisation du monde et neutralité khmère

1. Le contexte local et la recherche de maintien d'une influence française

La phase d'ajustement passée (1953-1956), les relations franco-khmères s'ouvrirent sur une nouvelle ère. Toutefois, le contexte géopolitique dans lequel elles s'inscrivaient s'avéra presque plus déterminant pour la nature des coopérations en germe que les intentions des acteurs eux-mêmes. En effet, dans ce contexte de Guerre froide, les deux blocs allaient développer sur le territoire khmer un important réseau d'influence, plaçant les Français, dépourvus de moyens financiers, en situation d'observateurs plus que d'acteurs.

A. La Guerre froide et l'expansionnisme américain. La France observatrice ?

La présence états-unienne au Cambodge doit être analysée dans le cadre plus global de la politique d'endiguement adoptée par les États-Unis au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour stopper l'influence soviétique. Dans ce contexte, l'Asie du Sud-Est devint le théâtre de la compétition américano-soviétique et des rivalités pour se créer des clientèles et pour s'assurer le ralliement des jeunes États issus de la décolonisation. L'extension de l'influence états-unienne au Cambodge fut donc l'un des leviers de la politique d'endiguement. En effet, pour reprendre Pierre Grosser : « même un territoire lointain et économiquement insignifiant, devient une menace pour la sécurité des États-Unis s'il est séduit par Moscou. Tout l'aventurisme américain dans le tiers-monde, depuis ce moment, est fondé sur une surévaluation de l'importance d'espaces périphériques »¹.

Du côté de Washington, tout s'organisa autour du Secrétaire d'État John Foster Dulles qui, parmi les 116 voyages qu'il effectua entre 1953 et 1959, se rendit 29 fois en Asie².

¹ GROSSER Pierre, *L'histoire du monde se fait en Asie*, Odile Jacob, 2018, p. 341.

² *Idem*, p. 339.

La présence américaine en Asie du Sud-Est avait commencé à s'intensifier dès 1950, dans la deuxième phase de la guerre d'Indochine (1945-1954). Des moyens considérables avaient été déployés de la part de Washington afin d'endiguer l'influence de Moscou. Cette stratégie s'intensifia aux lendemains des accords de Genève (1954) et de la partition du Vietnam de part et d'autre du dix-septième parallèle. L'expansion américaine au Cambodge doit donc être abordée de manière plus globale en considérant les activités états-uniennes à Phnom Penh comme étroitement liées à celles menées à Saigon. Comme l'a démontré Pierre Journoud pour le Sud-Viêt Nam³, l'extension de l'influence américaine passa par l'investissement de tous les champs de la coopération vus, dès l'origine, comme de formidables instruments au service de finalités politiques. Une approche comparée est donc apparue pertinente dans la mesure où les politiques de Washington en direction de Saigon et de Phnom Penh avaient en commun des méthodes, des moyens importants et un calendrier. Leur réception par les deux pays différa toutefois : Ngô Đình Diêm accueillit à bras ouverts toute aide américaine susceptible de le soutenir dans son affirmation nationaliste contre l'ancien joug colonial et face aux revendications nationalistes nord-vietamiennes, Diem entendait aussi incarner le nationalisme vietnamien qui ne devait pas être l'apanage du nord communiste⁴. Norodom Sihanouk eut une attitude plus équivoque, dictée par sa politique de neutralité énoncée à Bandung.

Tout comme au Sud-Viêt Nam, l'expansion de l'hégémonie américaine au Cambodge s'effectua de manière très structurée grâce à des moyens humains et financiers considérables, mis au service des mêmes objectifs : rassembler des informations sur la population, la situation économique du pays ou les relations franco-khmères et créer très rapidement un réseau au sein des milieux politiques, dont le Parti démocrate⁵. À partir d'août 1950, une légation américaine fut ouverte à Phnom Penh, il n'y avait jusqu'à cette date pas de représentation américaine au Cambodge. Celle-ci était dirigée par un certain D. V. Catlett qui y assurait des fonctions diplomatiques. Son action consista à tisser un réseau de relations avec les leaders démocrates, au gouvernement à cette date. L'influence passa ensuite par un bureau d'information, l'« United States information service », USIS, une très influente agence

³ JOURNOUD Pierre, « Face-à-face culturel au Sud-Vietnam, 1954-1965 », dans DUBLOSCARD Alain (dir.), *et al., Entre rayonnement et réciprocité : Contributions à l'histoire de la diplomatie culturelle*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2002.

⁴ *Idem*, p. 142.

⁵ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 183. Notes sur les activités américaines de 1952.

fédérale d'information américaine ouverte à Phnom-Penh en 1950, qui agissait en direction de différents milieux stratégiques de la société cambodgienne⁶. Étaient approchés les milieux économiques influents au premier rang desquels la communauté chinoise mais également les milieux religieux, les Américains ayant très vite compris l'importance du bouddhisme dans la société khmère⁷.

L'USIS disposait de moyens très importants. Organisé en sections, son activité allait de la diffusion en khmer d'un bulletin d'informations reproduisant ceux édités par le bureau de l'USIS de Saigon (tirés à 2 000 exemplaires⁸) à la publication d'affiches d'informations illustrées avec des textes en khmer. La section radio procédait à une écoute permanente de la radiodiffusion khmère tandis que la section cinéma, avec ses dix camions-cinéma pouvait sillonner l'ensemble du pays. L'USIS pouvait aussi s'appuyer sur un service de bibliothèques et de salons de lecture. En 1957, en plus de l'implantation à Phnom Penh, il disposait aussi d'une antenne à Kompong Cham ainsi qu'à Battambang⁹. Enfin les cours d'anglais, notamment dispensés dans les pagodes, faisaient partie intégrante de la stratégie, la langue constituant un vecteur d'influence essentiel.

Le fonctionnement du bureau américain était donc en tout point similaire à son homologue installé à Saigon, « l'United States information agency » (USIA). Cette agence pouvait s'appuyer sur trente agents pour poursuivre les mêmes activités, la diffusion de brochures traduites en vietnamien, l'installation de salles de lecture et de bibliothèques, la diffusion de films et de disques¹⁰. La diffusion de l'anglais au Sud-Viêt Nam fut très efficace puisque qu'en 1965, toujours selon Pierre Journoud, plus de la moitié des élèves vietnamiens choisissaient l'anglais comme première langue vivante et non plus le français. La diplomatie culturelle était ici envisagée comme un puissant instrument au service de l'influence états-unienne en employant les méthodes traditionnellement employées dans le domaine de la propagande.

⁶ Parmi ses employés, de 1960 à 1962 on retrouve le jeune et futur historien David D. Chandler.

⁷ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 183. Notes sur les activités américaines de 1952.

⁸ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 183. Notes sur les activités américaines de 1952.

⁹ AMAE (La Courneuve), 117QO/29. Note de Pierre Gorce sur l'information et la propagande française, 14 février 1957.

¹⁰ JOURNOUD Pierre, art. cit., p. 147.

La conférence de Genève (1954) fut une étape décisive dans l'intensification de la présence américaine dans le royaume. À la fin des négociations, le président Eisenhower annonça en effet l'installation d'un ambassadeur résident à Phnom Penh ainsi qu'à Vientiane, afin de marquer la séparation de ces deux nouveaux États avec le Viêt Nam et leur permettre « de se défendre face à l'agression communiste »¹¹. Ce fut le diplomate Robert Mc Clintock (1909-1976) qui fut nommé au poste d'ambassadeur à Phnom Penh. Charles Meyer le décrivait comme étant arrogant et irrespectueux envers les usages protocolaires de la Cour, se rendant aux réceptions officielles accompagné de son chien et parfois en short, un personnage particulièrement détonant dans le paysage diplomatique de Phnom Penh¹². Dès août 1954, John Foster Dulles informa Pierre Mendès France que les États-Unis traiteraient désormais directement avec Phnom Penh pour les questions militaires et économiques notamment¹³.

L'influence continua de se déployer dans différents domaines, sur le plan économique tout d'abord par l'établissement d'un accord économique bilatéral entre Washington et Phnom Penh signé en septembre 1951¹⁴. Embryonnaire au départ, consistant en dotations de matériels techniques et économiques, l'aide économique s'étoffait très rapidement. En 1956, elle était évaluée à dix millions de dollars. Les domaines concernés étaient nombreux, tels que l'adduction d'eau et l'électrification des villes cambodgiennes. Cette dotation avait pour finalité de contrer les propositions faites par Pékin au gouvernement cambodgien¹⁵.

Cette stratégie d'hégémonie tous azimuts s'étendit toutefois bien au-delà en ciblant des espaces cambodgiens stratégiques tels que l'École d'administration cambodgienne, qui était en cours de création en 1955. Ainsi le SDECE fit remonter, en août 1955, au cabinet de la présidence du Conseil et au ministre chargé des Relations avec les États associés une étude interceptée relative à un projet d'École d'administration cambodgienne d'inspiration américaine. Cette étude aurait été remise aux autorités khmères deux mois après la remise à

¹¹ *Memorandum*, Bonsal, April 30, 1954, FRUS, 1952–1954, XVI, d. 405, cité par RUST William J., *Eisenhower and Cambodia : Diplomacy, Covert Action, and the Origins of the Second Indochina War*, Lexington, University press of Kentucky, 2016, p. 47.

¹² MEYER Charles. *Derrière le sourire khmer*. Paris, Plon, 1971, p. 230.

¹³ RUST William J., *Eisenhower and Cambodia*, *op. cit.*

¹⁴ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 183. Note sur les activités américaines au Cambodge, non daté.

¹⁵ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 202. Lettre de Pierre Gorce, haut-commissaire de la République française au Cambodge au ministre des Affaires étrangères, 7 décembre 1956.

ces mêmes autorités du projet d'école français¹⁶. Il est tout à fait intéressant de constater que ce projet d'école d'administration fut remis au gouvernement cambodgien précisément au moment où le gouvernement du Sud-Viêt Nam dissolvait son École nationale d'administration (ENA) créée sur le modèle de son homologue française en 1953 et installée à Đà Lạt. Celle-ci était remplacée par un Institut national d'administration (INA) placé sous patronage américain, l'université du Michigan en l'occurrence¹⁷.

Ce qui est particulièrement intéressant ici, c'est l'analyse de la conception états-unienne appliquée à ce centre de formation stratégique. S'il resta à l'état de projet pour le Cambodge, il fut effectif pour le Sud-Viêt Nam et les deux projets étaient tout à fait similaires, si l'on compare le projet intercepté par le SDECE pour le Cambodge et son application à Saigon, analysé par Pierre Journoud. Les écoles devaient être placées au plus haut des responsabilités gouvernementales, tel que détaillé dans le projet khmer : « [l'école doit être placée] aussi haut que possible dans la structure administrative, dans le gouvernement cambodgien, la possibilité de placer l'École nationale d'administration publique dans la présidence du Conseil des ministres, sous la supervision directe du Directeur national du Plan, offre une excellente solution »¹⁸. Cependant, elles devaient bénéficier d'un statut indépendant afin d'offrir une liberté académique au directeur, celui-ci étant accompagné d'un directeur américain pendant toute la durée du contrat avec l'université états-unienne. L'école devait par ailleurs être organisée en deux sections : à la classique section d'instruction et d'entraînement venait s'ajouter une section de la recherche et de la documentation.

Stricte réplique du Centre de recherche de l'INA de Saigon, « totalement contrôlée par le *Michigan state college (MSC)* »¹⁹, la mission principale du projet d'école d'administration à Phnom Penh devait consister à produire des études sur le fonctionnement de l'administration khmère. À cette fin, l'école devait pouvoir collecter et « analyser tous les documents issus des différentes branches du gouvernement et rassembler systématiquement

¹⁶ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 202. Note secrète du SDECE relative à l'École d'Administration cambodgienne, 18 août 1955.

¹⁷ JOURNOUD Pierre, art. cit., p. 151.

¹⁸ Archives du ministère des États associés (1945-1957). E 202. Note secrète du SDECE relative à l'École d'Administration cambodgienne, 18 août 1955.

¹⁹ JOURNOUD, art. cit. p. 152.

les informations obtenues par les entrevues et autres méthodes »²⁰. Cette mission de collecte revenait aux étudiants de l'école d'administration eux-mêmes qui, tenus de réaliser un stage dans un bureau du gouvernement, pouvaient être amenés à « aider la section de Recherche et de Documentation en ramassant des informations »²¹.

Il s'agissait donc d'un véritable dispositif d'ingérence de Washington établi sur un système d'information intégré à l'administration. Ce projet d'inspiration américaine se situait dans la droite lignée des politiques de coopération universitaire consistant à établir des partenariats avec une « université-sœur » américaine, à l'instar du partenariat entre l'université du Michigan et celle des Philippines notamment, selon le plan d'action suivant : « la procédure normale est de demander à l'université américaine d'envoyer une équipe de reconnaissance composée d'un doyen et d'un professeur, pour faire les plans d'activités de l'université »²². Le projet prévoyait un partenariat allant plus loin en matière d'organisation et de gouvernance de l'école. Celle-ci devait jouir d'une relative liberté académique avec une direction partagée entre un directeur cambodgien et un directeur américain émanant de l'université-sœur.

Le projet cambodgien n'aboutit pas contrairement à celui de Saïgon. Le gouvernement khmer opta finalement pour une École royale d'administration, sur le modèle français, inaugurée le 31 janvier 1956. Le directeur des études, M. Bargue, un haut fonctionnaire français maître des requêtes au conseil d'État, sollicita d'ailleurs la présence du directeur de l'ENA pour l'inauguration²³.

D'autres domaines furent également approchés par les services américains à Phnom Penh. Sans viser à l'exhaustivité des tentatives état-uniennes d'influence auprès du gouvernement khmer, il faut toutefois rapporter l'initiative relative à la police. Un document du SDECE daté du 30 mai 1956 faisait part d'une demande de l'ambassade américaine de placer un observateur auprès de la commission d'Études de l'organisation de la police. Le document précisait que les experts américains estimaient que la police devrait être rattachée

²⁰ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 202. Note secrète du SDECE relative à l'École d'administration cambodgienne, 18 août 1955.

²¹ *Idem*.

²² Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 202. Note secrète du SDECE relative à l'École d'administration cambodgienne, 18 août 1955.

²³ AMAE, (La Courneuve) série 117 QO 31. Télégramme de Pierre Gorce adressé au ministre des relations avec les États associés, relatif à l'inauguration de l'École royale d'Administration, le 31 janvier 1956.

à l'armée, contre l'avis des Français. La conclusion de ce document renseigne particulièrement sur la position dans laquelle se retrouvaient les personnels diplomatiques français face à l'offensive américaine : « Il sera difficile, semble-t-il, d'éviter une telle ingérence, la police et la Sûreté khmère sollicitant des crédits américains pour leur équipement »²⁴.

Dans le même ordre d'idées, et relativement à la coopération militaire²⁵, Pierre Gorce adopta la même attitude vis-à-vis des intentions de Washington. Ainsi, à propos de l'arrivée à Phnom Penh de quatre officiers américains dans le cadre de la livraison de trente chars M24, livraison qui avait été conditionnée à l'acceptation de cette mission américaine, ce dernier explicita la position française. Dans la mesure où la France n'était pas en capacité de fournir une aide financière totale, elle ne pouvait pas faire pression sur le gouvernement khmer quant à l'aide américaine sans faire courir le risque de perdre cette aide et de pousser Sihanouk à accepter l'aide chinoise²⁶.

Ainsi était bien résumée la situation et, par extension, la place qu'occupait alors Paris dans le paysage cambodgien : un observateur face à une puissance déterminée à étendre ses prérogatives dans la région, et disposant de moyens sans commune mesure pour y parvenir. La stratégie de la diplomatie française relevait donc d'un habile jeu d'équilibriste en comptant sur l'avance qu'elle avait. Si le manque de moyens caractérisait l'aide française et ne permettait pas d'assumer seuls le soutien demandé par le gouvernement cambodgien, il n'en reste pas moins que la volonté politique de ne pas laisser Washington s'emparer de ce qui avait été « le pré-carré » français était bien réelle. À la différence du Sud-Viêt Nam, où toute influence française était désormais caduque, compte tenu de la position de Diem, au Cambodge, la donne était différente.

Dès lors, un habile jeu diplomatique fut initié par Pierre Gorce pour sauvegarder l'avance française dans les domaines militaire et culturel. Celui-ci passa tout d'abord par une surveillance accrue des activités américaines à Phnom Penh, comme en attestent les nombreuses notes du SDECE et du service français d'informations de l'ambassade. Cela se

²⁴ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 202. Les Américains et la police cambodgienne, note du SDECE, 30 mai 1956.

²⁵ Qui sera abordée dans le chapitre 5.

²⁶ AMAE (La Courneuve) série 117 QO/23. Télégramme relatif à l'arrivée d'officiers américains à Phnom Penh, 22 mars 1956.

traduisit ensuite par de fréquents rendez-vous avec des responsables politiques cambodgiens, tel cet entretien avec Sirik Matak en mars 1956 : « Ayant appris que le gouvernement royal avait accepté l'entrée et le séjour pendant trois mois au Cambodge de quatre officiers américains et d'un mécanicien civil spécialiste de chars, j'ai profité d'un entretien que j'ai eu hier avec son Altesse royale le prince Sirik Matak, ministre de la Défense nationale pour aborder avec lui cette question [...]. Je ne lui ai pas caché que le gouvernement français serait peut-être amené à modifier l'importance de son assistance militaire [...] si les Américains s'introduisaient sous une forme ou une autre dans l'instruction de l'armée royale »²⁷. L'ensemble des télégrammes du début de l'année 1956 relatant les conversations avec différents responsables, dont le prince Monireth alors conseiller militaire de Sihanouk, témoignent de l'insistance américaine à introduire des officiers dans les services de l'armée ainsi que dans les centres d'instruction.

Ce jeu d'influence par télégrammes interposés se poursuit pour Pierre Gorce avec l'interpellation de son homologue à Washington, le diplomate Maurice Couve de Murville en 1956, qu'il sollicite pour se renseigner sur les intentions américaines. Ce dernier, après avoir relaté au Pentagone les inquiétudes que les activités américaines suscitaient à Phnom Penh, put rapporter que ce dernier l'avait assuré de son attachement à une coordination étroite de l'action franco-américaine dans le domaine militaire. Maurice Couve de Murville précisait toutefois en février 1956 que la marine khmère figurait désormais comme « partie prenante » dans les plans du département de la Défense et qu'à ce titre, des études étaient en cours pour définir les besoins cambodgiens²⁸. Déjà, entre 1955 et 1957, les Français avaient établi une petite base navale à Chrui Chhangwar, juste en face de Phnom-Penh et les élèves les plus prometteurs étaient ensuite envoyés se former comme officiers à l'Ecole Navale, non loin de Brest ou faire l'Ecole de Maistrance pour devenir officiers marinières.

Ces échanges de télégrammes fournissent un bel exemple d'information diplomatique au service de l'action des diplomates, parmi lesquelles la négociation et la défense des intérêts nationaux. Forme de communication diplomatique la plus valorisée puisque forme officielle

²⁷ AMAE (La Courneuve), 117 QO/23. Télégramme de Pierre Gorce adressé au ministre des Affaires étrangères, 22 mars 1956.

²⁸ AMA (La Courneuve), 117 QO/23. Télégramme de Maurice Couve de Murville, 14 février 1956.

diffusée selon un circuit très précis²⁹, ces échanges de télégrammes attestent bien de l'imbrication des services de renseignement dans le jeu des acteurs et de leurs réseaux au service de l'infléchissement des politiques extérieures.

L'influence communiste quant à elle, bien réelle, différa toutefois dans ses intentions comme dans ses moyens, et fut sans commune mesure avec la pression exercée par Washington sur l'Asie du Sud-Est.

B. L'influence communiste

Cette influence doit tout d'abord être située dans le contexte global de l'évolution de la politique internationale de la part de Moscou au milieu des années 1950. La déstalinisation et la dissolution du *Kominform* le 17 avril 1956 d'une part, les décolonisations et l'émergence du tiers-monde d'autre part vinrent modifier le jeu des rapports entre les deux blocs. La conférence de Bandung ((18-24 avril 1955) et l'émergence des non-alignés favorisèrent la nouvelle orientation de la politique d'aide soviétique. Dirigée initialement vers les régimes communistes, Nikita Kroutchev la déploya au-delà de ce périmètre, en direction des pays du tiers-monde non communistes. Il ne s'agissait plus alors d'attirer de nouveaux pays dans l'orbite soviétique mais d'encourager la neutralité afin d'éviter que ceux-ci ne se rallient aux Etats-Unis, cette politique d'ouverture aux pays neutres devant ensuite servir l'URSS.

L'influence communiste s'inscrivit aussi dans le cadre de « l'amitié sino-cambodgienne » née de la rencontre à Bandung entre Sihanouk et le Premier ministre chinois Zhou Enlai, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la République Populaire de Chine. Celle-ci fut à l'origine du soutien de Pékin. Le premier ministre chinois sut se positionner auprès de Sihanouk : « Nous pouvons être amis, nous Chinois sommes satisfaits de ce que, contrairement à vos voisins, vous n'avez point choisi les Américains pour entraîner votre armée. La présence des instructeurs français chez vous ne suscite aucune critique de

²⁹ LORIOU Marc. « Le télégramme diplomatique et autres outils de communication aux Affaires étrangères », *Hermès, La Revue*, vol. 81, no. 2, 2018, p 42.

notre part. Les Français sont certes vos anciens colonisateurs, mais aujourd'hui ils ne peuvent vous nuire, ce qui n'est pas le cas des Américains »³⁰.

Cette rencontre des deux hommes à Bandung se poursuivit par le premier voyage de Sihanouk à Pékin le 13 février 1956 et la déclaration commune d'amitié sino-cambodgienne. En contrepartie, le Cambodge fut le premier pays non communiste à obtenir une aide chinoise « sans condition »³¹. Zhou Enlai fut très habile dans l'établissement des relations avec Phnom Penh. Lors d'un voyage officiel au Cambodge du 22 au 27 novembre 1956, durant lequel il réalisa une visite de la plantation d'hévéaculture de Chup, l'une des plus étendues du royaume, il assura que la Chine n'avait aucune intention de s'immiscer dans les affaires intérieures du royaume.

Dans ce contexte général, l'URSS et la Chine initièrent elles aussi une politique d'influence au Cambodge. Décrite dans une note produite par le chef du service français d'informations, M. Axelrad, et intitulée « Notes sur l'information et la propagande française au Cambodge »³², l'influence passa tout d'abord par la diffusion de livres, dont certains étaient publiés à Pékin et en langue française. La propagande passait également par une diffusion massive de films soviétiques et chinois dans les cinémas mais également dans les écoles et dans les pagodes. De la fiction au documentaire, la source décrivait la mise en scène de la jeunesse soviétique « du jardin d'enfants jusqu'à la faculté ».

Si les moyens mis en œuvre étaient sans commune mesure avec ceux déployés par Washington, il s'agissait toutefois pour le bloc de l'Est de signifier son intention de ne pas laisser le royaume, pris entre deux pays sous influence états-unienne, la République du Sud-Viêt Nam et la Thaïlande, alignés sur les États-Unis. L'aide communiste, chinoise ou soviétique, n'était bien entendu pas gratuite et sans conditions, contrairement au discours qui l'accompagnait.

Au milieu de tout cela, Norodom Sihanouk maintint son engagement du côté des non-alignés lors de la conférence de Bandung et refusa notamment d'adhérer à l'Organisation du

³⁰ MEYER Charles, *op. cit.*, p. 229.

³¹ JENNAR Raoul Marc. *Les clés du Cambodge*. Paris, Maisonneuve et Larose, 1995, p. 58.

³² AMAE (La Courneuve), 117QO/29. Notes sur l'information et la propagande française, 14 février 1957.

traité de l'Asie du sud-Est (OTASE)³³, malgré les pressions de John Foster Dulles exercées lors de sa visite à Phnom Penh en février 1955. La neutralité fut aussi définie et sanctionnée par une loi constitutionnelle adoptée lors du IV^e congrès national du 12 janvier 1957. « Le royaume du Cambodge est un pays neutre, il s'abstient de toute alliance militaire et idéologique avec des pays étrangers et n'entreprendra aucune agression contre aucun pays étranger »³⁴. Le prince développa la position khmère lors de son intervention à la tribune des Nations-Unies le 24 septembre 1958. Sihanouk eut à cœur de distinguer sa politique de neutralité de ce qu'il nommait le neutralisme qui l'aurait amené à entrer dans un système d'alliance avec les non-alignés et à prendre parti pour l'un ou l'autre camp, posture se traduisant explicitement par la formule suivante : « À l'égard des pays divisés politiquement (Viêt Nam, Corée, Allemagne), le Cambodge entend ne pas prendre parti »³⁵.

La politique française en direction du Cambodge s'inscrivait dans ce contexte complexe de course à l'influence. La place de la France était donc tout à fait singulière et les marges de manœuvre face aux velléités américaines et sino-soviétiques assez limitées pour compter auprès du royaume. Les politiques d'aide au développement françaises prirent surtout la forme d'investissements dans les infrastructures qui faisaient défaut au royaume.

2. Les outils de l'aide au développement

A. Situation monétaire et économique cambodgienne

Ces politiques d'aide s'appuyèrent sur plusieurs outils monétaires et économiques. Sur le plan monétaire tout d'abord, les accords de Paris du 22 décembre 1954 consacrèrent la dissolution de l'Union monétaire (qui avait été instaurée par les accords inter-États de Pau en 1950). Il revenait désormais à chacun des trois États indochinois de déterminer son régime monétaire et de désigner l'établissement devant recevoir le privilège d'émission. Le Cambodge se dota alors d'une unité monétaire propre, le riel, en remplacement de la piastre indochinoise et légalement défini par un poids d'or fin (25,3905 mg), soit 1/35 du poids d'or

³³ L'OTASE fut créée au lendemain des accords de Genève à l'initiative des États-Unis afin de constituer une zone d'influence pro-occidentale en Asie dans le cadre de la politique américaine d'endiguement.

³⁴ Cambodge, ministère de l'Information, *Cambodge*, Phnom Penh, ministère de l'Information, 1962, p. 71.

³⁵ *Ibidem*.

fin du dollar des États-Unis. Le 1^{er} janvier 1955 fut créée à Phnom Penh la Banque nationale du Cambodge³⁶ qui obtenait le privilège exclusif d'émettre des billets de banque au porteur, libellé en riels³⁷. Le riel émis par la Banque nationale du Cambodge était garanti par les avoirs en or et en devises de cette banque. Lors de sa création, le riel fut couvert par treize milliards d'anciens francs français intérieurs (non convertibles) dont plus de quatre milliards bloqués dans les livres du Trésor français en vue de garantir le règlement des dettes pouvant naître entre les États de l'ancienne fédération indochinoise, à la suite de l'abolition du quadripartisme monétaire³⁸.

L'économie, quant à elle, était essentiellement agricole aux lendemains de l'indépendance. Elle était basée sur une mono-activité de riziculture pratiquée dans des conditions naturelles assez peu favorables, des sols pauvres et une pluviosité irrégulière³⁹. Les activités agricoles plus rentables appartenaient à des étrangers, au premier rang desquels l'hévéaculture. Celle-ci restait dominée par des intérêts économiques français. En 1956, la culture de l'hévéa se caractérisait par des plantations de très grande taille, aux mains de grandes firmes françaises, toutes fondées dans les années 1920 :

³⁶ *Prakas* numéro 5603 du 31 décembre 1954 du ministre des Finances.

³⁷ SON San, « Disposant d'une couverture de 60 à 80 %, le riel est une monnaie saine », dans Cambodge, ministère de l'Information, *Cambodge, terre de travail et oasis de paix*, 1963, p. 22.

³⁸ SON San, « Disposant d'une couverture de 60 à 80%, le riel est une monnaie saine », *Le Monde diplomatique*, octobre 1963.

³⁹ DELVERT Jean. « L'économie cambodgienne et son évolution actuelle », *Tiers-Monde*, tome 4, n°13-14, 1963, p. 193.

Tableau 2. Principales sociétés de plantations d'hévéa. (1956)

Compagnie / Date de création	Groupe / Siège social	Plantations / Surfaces
Compagnie du Cambodge – 1922	Groupe Hallet-Rivaud, Paris	18 000 ha. Plantations de Chup, de Peam-Cheang et de Krek
Société des plantations réunies de Mimot - 1927	Djibouti	9 000 ha
Compagnie de Kompong- Thom - 1927	Abidjan	6 500 ha
Société des plantations de Kratie - 1927	Société du Crédit Foncier. Société Financière Électrique. Firme Thalman et Compagnie. Djibouti	4 200 ha
Compagnie des caoutchoucs du Mékong - 1927	Paris	5 800 ha

Source : AMAE (La Courneuve), 117 QO/35. Rapport de l'ambassade de France au Cambodge portant sur l'évolution économique en 1956.

Ces compagnies exerçaient encore un monopole sur l'hévéaculture au Cambodge. C'est aussi en Asie du Sud-Est que l'industrie du pneumatique français se fournissait très majoritairement en caoutchouc, pour 80 à 90 % de son approvisionnement dans les années 1950⁴⁰, caoutchouc qui représentait alors 50 % des importations françaises globales depuis l'Asie du Sud-Est. Des enjeux économiques étaient aussi au cœur de la relation post-coloniale. Le royaume dépendait des capitaux de ces firmes étrangères et devait donc accepter cette coexistence économique. La dépendance se situait aussi en matière de compétences techniques. Phlek Chhat, qui était directeur général du Plan en 1964 estimait que « nos techniciens ne [possédaient] pas encore assez bien la technologie délicate de l'hévéaculture pour prendre la relève et que le moment n'était pas encore venu de demander aux planteurs étrangers de nous céder progressivement, toujours à des conditions de rachat raisonnables, une partie de leurs actifs »⁴¹. La présence des groupes français qui reversaient des dividendes au royaume était donc encore souhaitable.

⁴⁰ DEVILLERS Philippe, « Le commerce entre la France et l'Asie du Sud-Est », *Politique étrangère*, n°1, 1958, 23^e année. p. 59-85.

⁴¹ ANC. Fonds Charles Meyer, B-676. Phlek Chhat, La conquête de l'indépendance économique du Cambodge, rapport présenté au symposium de Pékin en août 1964.

Le développement économique constitua donc un défi majeur. Le choix fut fait d'y répondre par une politique de planification amorcée en 1955 qui se déclina en deux plans. Un premier plan biennal (1956-1957) intitulé « Plan d'études, de réflexion et d'expérimentation », consistait selon Jean Delvert, davantage en une coordination *a posteriori* de travaux réalisés grâce aux aides étrangères⁴². Il fut suivi du premier Plan quinquennal (1960-1964), aussi appelé Plan Norodom Sihanouk⁴³, dont l'objectif principal était l'augmentation de la production. Ce plan ambitieux visait tout d'abord à l'intensification de la production agricole et à la mise en œuvre d'un programme d'industrialisation. Il devait également favoriser le développement des travaux de drainage et d'irrigation, accroître le potentiel en énergie. Enfin, il prévoyait l'amélioration de l'enseignement par le développement de l'enseignement supérieur⁴⁴.

C'est dans le cadre de cette politique de planification économique qu'une des principales entreprises coloniales françaises fut rachetée par l'État cambodgien : la Société française des distilleries de l'Indochine (SFDIC) qui offre un parfait exemple d'imbrication économique entre la France et le Cambodge et de montages financiers⁴⁵. Cette société avait été fondée à Hà Nôi en 1901 suite à la réglementation sur les « alcools indigènes » dont l'alcool de riz. Le gouvernement général passa alors un contrat avec Henri Fontaine, fondateur des distilleries du Tonkin, lui octroyant le monopole sur la production d'alcool de riz à des fins de consommation et d'usage industriel⁴⁶. La société étendit progressivement ses prérogatives à l'ensemble de l'Union indochinoise. Après l'indépendance du Cambodge, des négociations de rachat de l'implantation phnom penhoise des installations et du fonds de commerce de la SFDIC furent entamées avec le gouvernement royal⁴⁷. Elles aboutirent en 1960 aux dispositions suivantes : la société céda son établissement principal basé à Phnom Penh ainsi que trois succursales de province pour une somme de 110 millions de riels (100

⁴² DELVERT Jean. « L'économie cambodgienne et son évolution actuelle », *Tiers-Monde*, tome 4, n°13-14, 1963, p. 202.

⁴³ Cf annexe 7.

⁴⁴ AMAE (La Courneuve), 117QO/35. Premier plan quinquennal.

⁴⁵ AMAE (La Courneuve), 117QO 42. Courrier de Pierre Gorce adressé au ministre des Affaires étrangères, relatif au rachat par le gouvernement royal cambodgien des sociétés Françaises de distilleries de l'Indochine, 23 mai 1960.

⁴⁶ MORLAT Patrice, « L'Indochine à l'époque d'Albert Sarraut », *Outre-Mers, Revue d'histoire*, tome 99, n°376-377, 2012, p. 190.

⁴⁷ AMAE (La Courneuve), 117QO 42. Courrier de Pierre Gorce adressé au ministre des Affaires étrangères, relatif au rachat par le gouvernement royal cambodgien de la Société française des distilleries de l'Indochine, 23 mai 1960.

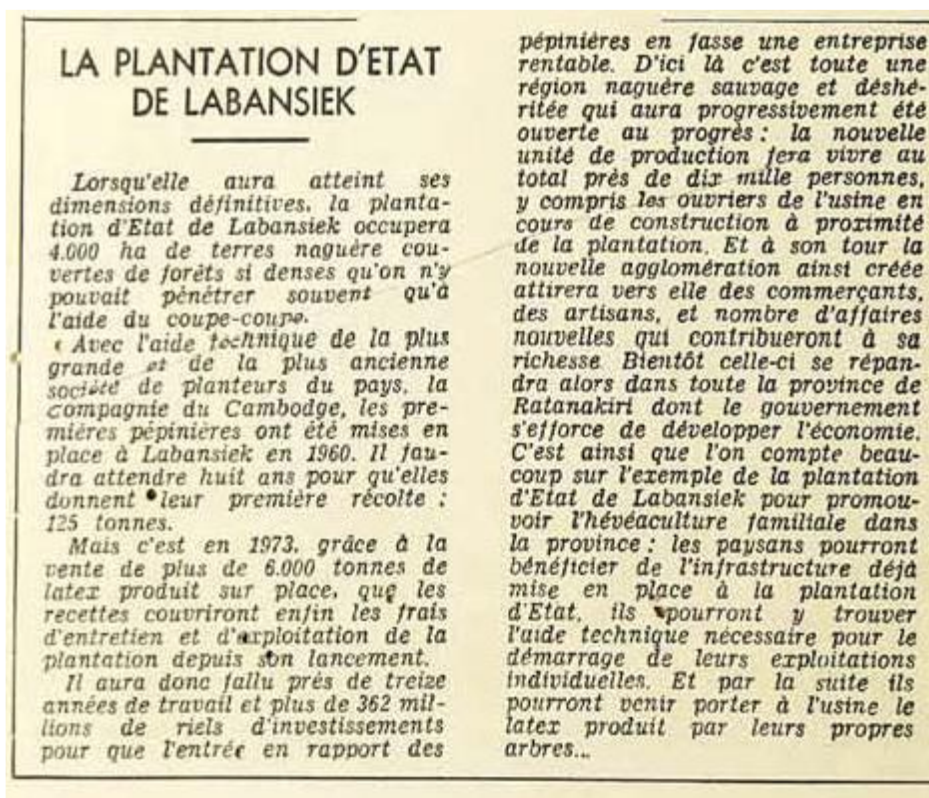
millions d'anciens francs) au gouvernement cambodgien. L'entreprise française souscrivit une participation au capital dans la nouvelle Société khmère des distilleries à hauteur de vingt pour cent⁴⁸. Cette prise de capital devait être rachetée par le gouvernement khmer dans un délai de cinq ans. La SFDIC fut donc nationalisée dans le cadre de la politique de planification économique cambodgienne.

Toujours dans le cadre de la politique de planification économique, la production de caoutchouc connut une évolution par la création de nouvelles sociétés, mixtes pour certaines, telle la Société khmère de plantations d'hévéas. Mais c'est surtout la création de sociétés d'État qui marqua un changement significatif, la plus emblématique étant la plantation de Labansiek sur les hauts-plateaux, notamment dans la province du Ratanakiri, qui devait atteindre à terme une surface de 4 000 hectares en plein territoire Bunong et dont les premières pépinières furent plantées à la fin de la décennie 1950. Si le Cambodge occupait alors la huitième place des producteurs de caoutchouc d'Asie du Sud-Est, le Plan devait lui permettre de développer ce secteur très rentable et pourvoyeur de devises. Enfin, avec seulement 2 % de la production mondiale, le Cambodge exportait 10 % de la production mondiale de latex concentré naturel. Ce chiffre laissa penser aux experts la possibilité de développer des usines pour traiter le latex et en faire un produit à plus haute valeur ajoutée⁴⁹. Enfin, politiquement, cela permettait à Phnom Penh de mieux contrôler les peuples des Hauts-Plateaux qui, comme Mathieu Guérin l'a montré, étaient plus ou moins rétifs à entrer dans le moule national khmer.

⁴⁸ Sur un capital de 150 millions de riels, la société française prenait 30 millions de participation.

⁴⁹ FORTUNEL Frédéric, « Kampong Cham et Ratanakiri, regards croisés sur l'évolution des grandes plantations cambodgiennes » dans FORTUNEL Frédéric et GIRONDE Christophe (dir.), *L'Or blanc. Petits et grands planteurs face au « boom » de l'hévéaculture (Viêt Nam-Cambodge)*, Bangkok, IRASEC, 2014, p. 123-141.

Illustration 11. La plantation d'État de Labansiek



Source : Cambodge, ministère de l'Information, « Cambodge, terre de travail et oasis de paix », 1963, p. 50.

Par ailleurs, toujours sur le plan économique, les infrastructures faisaient défaut au royaume, la construction au Cambodge des grandes infrastructures de transport n'avait pas été une priorité pour le gouvernement général de l'Indochine. La place périphérique du Cambodge au sein de l'Union indochinoise ainsi que sa localisation géographique avaient créé les conditions d'une dépendance économique vis-à-vis de la Cochinchine et du port de Saigon, pendant toute la période du protectorat (1863-1953). Le commerce extérieur indochinois, tourné essentiellement vers la France, se faisait en effet par des navires de gros tonnages qui ne pouvaient remonter le Mékong jusqu'à Phnom Penh. Le port de Phnom Penh était alors un port fluvial en marge des grandes routes maritimes. Le royaume, désormais indépendant, devait donc s'équiper en infrastructures lui permettant d'être économiquement indépendant ou, pour citer Phlek Chhat, « pour nous délivrer de notre sujétion vis-à-vis du Vietnam »⁵⁰. Cette indépendance économique passerait prioritairement par l'ouverture d'un

⁵⁰ ANC. Fonds Charles Meyer, B-676. Phlek Chhat, La conquête de l'indépendance économique du Cambodge, rapport présenté au symposium de Pékin en août 1964.

accès direct à la mer et la construction d'un port en eaux profondes que le Cambodge puisse, enfin, exploiter sa bordure maritime de 443 km sur le golfe de Thaïlande.

En somme, au tournant de l'indépendance, l'économie cambodgienne restait étroitement liée à des intérêts étrangers. S'il y avait une véritable volonté de la part des différents gouvernements du *Sangkum* de reconfigurer celle-ci par la modernisation des infrastructures notamment, le budget national était cependant limité. Le recours aux aides internationales s'imposait donc, parmi lesquelles l'aide française, par l'intermédiaire de l'ambassade française.

B. La Mission française d'aide économique et technique (MFAET) et la politique d'aide : des investissements d'équipements

Lié économiquement à des intérêts supranationaux, le royaume ne pouvait faire l'impasse sur l'aide étrangère pour son développement. Parmi celle-ci, l'aide de Paris se structura autour d'une mission dépendant de l'ambassade, la Mission française d'aide économique et technique (MFAET), créée le 24 août 1955 à la suite de l'éclatement de la Mission de coopération technique et économique qui avait pour périmètre les trois États indochinois⁵¹. La MFAET en lien avec les services cambodgiens, était chargée de la coordination globale de l'aide française. Son action se déclinait à différents niveaux : instruction des demandes formulées par le gouvernement khmer, mise à disposition de personnels et enfin collaboration technique pour l'établissement de programmes de développement. Elle intervenait également dans la mise en œuvre de la participation financière hexagonale à ces programmes, par un contrôle des réalisations. Enfin, c'est elle qui représentait le gouvernement français dans les sociétés d'économie mixte à participation française. Son rayon d'action était donc étendu et la déclinaison de cette politique prenait soit la forme d'une aide directe par la fourniture des matériels ou de services, soit la forme de réalisations des travaux eux-mêmes⁵². Selon les sources de l'ambassade, en 1958, 49 experts

⁵¹AMAE (La Courneuve), 117QO/41. Note sur l'aide économique et technique au Cambodge, mars 1958.

⁵² *Idem*

répartis entre l'échelon central de celle-ci, les différents établissements d'enseignement supérieur khmers⁵³ ou bien encore les différents ministères dépendaient de cette mission.

Le rôle de la MFAET dans les premières années de sa création s'orienta vers la réalisation d'un programme d'investissements et de dotations en infrastructures, accompagné du discours officiel suivant : une aide essentiellement gratuite et assortie d'aucune contrepartie, contrairement à l'aide américaine qui permettait en retour de liquider les surplus de son industrie. De surcroît, cette aide était parée de toutes les vertus puisqu'elle offrait une certaine liberté de mouvement au gouvernement khmer en lui permettant « d'établir des parallèles avec d'autres aides, lorsque les pressions se faisaient un peu trop fortes de la part des pays dispensateurs »⁵⁴.

Parmi les réalisations de l'aide française, le projet d'aérogare de Pochentong tout d'abord, estimé à 875 millions de francs permit de transformer la piste en latérite en une piste en béton de 2 400 mètres de long. Phnom Penh s'équipa alors d'un aéroport de stature internationale. D'autres réalisations suivirent telles que la construction d'un bâtiment pour le Service géographique khmer. Mais la principale réalisation et la plus emblématique fut l'aménagement du port en eaux profondes de Sihanoukville, inauguré en 1959 et ouvrant un accès direct à la mer pour le royaume.

Des projets de transformation du port fluvial de Phnom Penh en port maritime avaient déjà été envisagés à la fin de années 1940. Le port de Phnom Penh obtint le statut de port maritime en 1954 grâce au déplacement des installations sur la berge sud du Tonlé Sap, là où la largeur du fleuve atteint 500 mètres pour une profondeur de 5,50 mètres. Ces aménagements permettaient l'accès à de plus gros navires et l'accostage de navires pétroliers. Un nouveau projet vit le jour en 1954 : la construction d'un autre port sur le Mékong, sur la berge, à Chri Changvar, afin d'accueillir des cargos de 4 000 à 5 000 tonnes.

⁵³ L'enseignement supérieur sera développé dans le chapitre 6.

⁵⁴ AMAE (La Courneuve), 117QO/35. Rapport secret sur la situation économique du Cambodge en 1956.

Illustration 12. Le port de Phnom Penh



Source : Cambodge, Ministère de l'Information, *Cambodge*, Phnom Penh, ministère de l'Information, 1962, p. 141.

Cependant, ces aménagements ne constituaient pas une solution durable compte tenu des particularités de la navigation sur le fleuve et de la dépendance du commerce extérieur vis-à-vis du Viêt Nam. En effet, lors de la conférence Inter-états de Pau de 1950 avait été actée la souveraineté du Viêt Nam sur le port de Saigon, décision rendant le Cambodge tributaire de son voisin. Pour contrebalancer cette décision, les accords et conventions signés à Paris le 29 décembre 1954 entre le Viêt Nam, le Cambodge et le Laos donnèrent un statut international au Mékong : « Considérant la configuration géographique particulière du Mékong en Indochine, qui fait de ce fleuve une voie d'intérêt commun aux trois États [...], convaincus que la libre navigation sur le cours navigable du Mékong est de nature à développer les économies ainsi que la coopération des trois États entre eux, [...], ils ont convenu que sur la base de l'égalité de traitement, la navigation est libre sur tout le cours du Mékong, ses affluents [...] ainsi que sur les voies d'eau donnant accès au port de Saigon et à

la mer »⁵⁵. Ces dispositions plaçaient toutefois le commerce extérieur cambodgien dans une situation de dépendance et de vulnérabilité en cas de désaccord politique avec le voisin vietnamien. Pour compenser cette difficulté, la France accepta alors de réaliser un port maritime, en finançant la construction du port de Kompong Som (Sihanoukville), sur le golfe de Thaïlande. Si le discours autour de l'aide mettait en avant la dimension gratuite des réalisations, le financement de ce port ressemblait cependant davantage à un dédommagement suite au préjudice causé par la reconnaissance de souveraineté du Viêt Nam sur le port de Saïgon. Il était en effet question de « compensation [...] qui consacrerait l'indépendance économique et politique »⁵⁶.

Ce projet dantesque, puisque la jungle couvrait alors toute la côte, consacrerait l'ouverture du Cambodge au commerce international en pleine mutation dans les années 1950. La plupart des autres ports maritimes procédèrent en effet à une transformation et une modernisation de leurs infrastructures afin de s'adapter aux évolutions du trafic maritime : la spécialisation des navires (céréaliers, minéraliers, etc...), le recours aux conteneurs pour rationaliser les échanges, l'augmentation de la taille des navires, qui nécessitaient des bassins toujours plus grands⁵⁷. C'est dans ce contexte global de mutation du transport maritime que débuta le projet de construction du port de Sihanoukville. Il s'agissait d'insérer le royaume dans la littoralisation des activités économiques en ouvrant un port proche des routes commerciales, un port moderne dont les équipements pourraient accueillir de manière rationalisée les nouveaux navires aux gabarits toujours plus grands. Celui-ci devait aussi servir les intérêts économiques français en fournissant un équipement portuaire susceptible de répondre à l'augmentation de la production de caoutchouc et à l'exportation des matières premières vers l'ancienne métropole ou vers les marchés d'Asie et d'Amérique.

La construction du port débuta en 1955. Peu de sites permettaient d'accueillir une telle construction, le littoral cambodgien étant majoritairement constitué de côtes basses. Plusieurs projets avaient déjà été évoqués pendant la période du protectorat pour créer un port maritime sur le golfe de Thaïlande. Ce fut tout d'abord Kep en 1937, puis Ream⁵⁸ en

⁵⁵ DE LABRUSSE Serge, « Communications maritimes et fluviales du Cambodge », *Politique étrangère*, n°3, 1959, p. 332.

⁵⁶ AMAE (La Courneuve), 117QO/35. Rapport secret sur la situation économique du Cambodge en 1956.

⁵⁷ PIERDET Céline, « Le port de Sihanoukville (Cambodge) et l'organisation des échanges dans le sud de la péninsule depuis la fin des années 1950 », *Aséanie* n°26, décembre 2010, p. 7.

⁵⁸ Où une base militaire chinoise est actuellement en cours d'achèvement.

1942. Toutefois, il s'agissait de côtes basses, souvent envasées et ne pouvant accueillir les navires de mer pratiquant le commerce international⁵⁹. Le port de Kampot, haut lieu de production du poivre éponyme, n'était quant à lui accessible qu'aux chalands à très faible tirants d'eau.

Ce fut finalement la baie de Kompong Som, dans le golfe de Thaïlande qui fut choisie. Dès la fin de 1954, une mission hydrographique effectua des relevés de la côte, des marées et des vents et fixa l'emplacement du site portuaire⁶⁰. Celui-ci permettait l'accès du port à des navires d'un tirant d'eau de 9 mètres et d'une capacité de 10 000 tonnes. La région était toutefois totalement vierge de constructions et inaccessible par voie terrestre. Région de forêt dense, il s'agissait donc de la création *ex-nihilo* d'un port en eaux profondes⁶¹. L'aménagement du site fut décrit par Serge de Labrusse comme étant une réalisation unique dans l'histoire des travaux publics : « Le 26 avril 1955, [...] 30 Français et Cambodgiens [...] payèrent avec ardeur dans l'eau claire et « beachèrent » sans encombre quelques minutes plus tard. L'implantation sur cette côte déserte et hostile fut particulièrement pénible, d'autant plus que, pour gagner une année dans l'exécution des travaux, cette installation fut effectuée en pleine saison des pluies »⁶². Un rapport établi par un membre de l'ambassade décrivait aussi le défi technique que représentait l'installation de la première équipe en 1955 « sur l'étroite bande côtière en lisière de la grande forêt dense, dont la mission était de débarquer le matériel, d'installer des habitations préfabriquées, [...] et enfin de créer un chantier de base 5 000 m² de magasins et de hangars et 1 300 m² d'ateliers »⁶³. Un bulldozer fut même parachuté sur la plage pour creuser directement dans la jungle.

Les travaux portuaires durèrent quatre années et aboutirent à la construction d'un appontement de 285 mètres de long sur 28 mètres de large, permettant l'accostage de quatre navires de 10 000 tonnes sur les deux faces du ponton. L'aménagement du port nommé Sihanoukville « selon le vœu populaire »⁶⁴ comporta aussi la construction d'un port annexe de batelage, de terre-pleins d'une superficie de trois hectares, de hangars et d'engins de

⁵⁹ DE LABRUSSE Serge, « Communications maritimes et fluviales du Cambodge », *Politique étrangère*, n°3, 1959, p. 337.

⁶⁰ *Ibidem*, p. 337.

⁶¹ PIERDET Céline, *art. cit.* p. 7.

⁶² DE LABRUSSE Serge, *art. cit.*, p. 338.

⁶³ AMAE (La Courneuve), 117 QO/45. Ministère des Affaires étrangères, fiche de renseignement sur le port de Sihanoukville, 30 mars 1960.

⁶⁴ Cambodge, ministère de l'Information, *Cambodge*, Phnom Penh, ministère de l'Information, 1962, p. 143.

levage. Le gouvernement cambodgien donna à la zone portuaire de Sihanoukville le statut de port autonome et le régime fiscal et douanier adopté fut celui de la « zone franche » pour lui assurer les meilleures conditions de développement et d'exploitation⁶⁵. Les statuts du port prévoyaient en outre la possibilité pour les entreprises étrangères de s'installer à Sihanoukville. Un certain nombre de conditions prévalaient toutefois à cette implantation avec par ordre de priorité :

- 1 – Les entreprises industrielles ou commerciales à capitaux et à direction khmers et ayant leur siège social au Cambodge.
- 2 - Les entreprises industrielles ou commerciales à participation khmère majoritaire, ayant leur siège social au Cambodge et dont la direction est confiée à des nationaux cambodgiens.
- 3 - Les entreprises industrielles ou commerciales à participation khmère minoritaire dont la direction est confiée à des nationaux cambodgiens et dont le siège social est au Cambodge.
- 4 – Les entreprises industrielles ou commerciales ayant leur siège social à l'étranger.⁶⁶

Par ces dispositions, le gouvernement affichait sa volonté de « khmériser », c'est-à-dire de placer des acteurs khmers à la tête de l'ensemble des domaines d'activité, économiques, commerciaux, militaires ou éducatifs, à des fins d'affirmation nationale. Ce mouvement concerna aussi la prise de capitaux de la part de l'État khmer dans des entreprises étrangères installées au Cambodge pendant la période coloniale.

⁶⁵ AMAE (La Courneuve), 117 QO/45. Royaume du Cambodge, poste d'expansion économique de Phnom Penh, Statut du port de Sihanoukville, 3 septembre 1960.

⁶⁶ AMAE (La Courneuve), 117 QO/45. La Courneuve, Royaume du Cambodge, poste d'expansion économique de Phnom Penh, Statut du port de Sihanoukville, article 10, 3 septembre 1960.

Illustration 13. Le nouveau port de Sihanoukville



Source : Cambodge, ministère de l'Information, *Cambodge*, Phnom Penh, ministère de l'Information, 1962, p. 84

Sur un budget initial de 3,5 millions de Francs, la MFAET finança 3,2 millions de francs. Les travaux d'aménagement de l'appontement furent confiés à deux entreprises françaises⁶⁷ : la Société des anciens établissements Eiffel et la Société française des entreprises de dragage et de travaux publics (SFEDTP), ancienne Société française industrielle d'Extrême-Orient fondée en 1902 avec pour objet la construction de matériel de chemin de fer et autres engins métalliques en Indochine⁶⁸. Toutes deux avaient été, comme la plupart des entreprises françaises de travaux publics, très insérées dans l'économie coloniale indochinoise. À l'échelle indochinoise, les réalisations de la SFEDTP concernèrent les travaux portuaires tels les aménagements de quais et d'appontements charbonniers à Saïgon dans les années 1930 ou encore entre 1936 et 1939 la mise en valeur du delta du fleuve rouge. La SFEDTP s'était aussi spécialisée dans la construction de chemins de fer.

⁶⁷ *L'information financière, économique et politique*, 14 janvier 1956.

⁶⁸ Sur ces questions, lire BARJOT Dominique, *La grande entreprise française de travaux publics (1883-1974)*, Paris, Economica, 2006.

Outre la modeste ligne reliant Phnom Penh à Battambang, l'entreprise réalisa la spectaculaire voie ferrée entre Tourane et Nha Trang. Dominique Barjot attribue les réussites de cette entreprise à la nomination d'un homme qu'il qualifie de « manager d'exception », Jean Rigal⁶⁹. Avant d'intégrer la SFEDTP, ce dernier joua un rôle essentiel dans le développement de l'économie coloniale au Cambodge, en tant qu'ingénieur en chef. Il contribua à la promotion des terres rouges dans l'hévéaculture, à la construction de 1 000 kilomètres de routes, de ponts et d'électrification des centres urbains. Cette solide connaissance du terrain et l'implantation ancienne de ces entreprises en Indochine fut un facteur essentiel ayant permis de s'adapter et de se maintenir dans le contexte post-colonial⁷⁰.

Si le démarrage du chantier fut digne d'un récit d'aventure et aboutit à la réalisation d'ouvrages d'art impressionnants, les conditions de travail sur le chantier piloté par les deux entreprises françaises étaient beaucoup moins glorieuses. Un rapport établi par un expert de la MFAET, monsieur Delacour, ingénieur en chef des Travaux publics de la France d'outre-mer, sur demande de Pierre Gorce, décrivit de vives tensions entre les ouvriers cambodgiens et les chefs de chantier. Des grèves suivies d'altercations éclatèrent à la suite d'une baisse de rémunération des ouvriers par la modification du système de primes et le passage à une rémunération à l'heure et non plus à la journée en contexte d'amélioration considérable du rendement des ouvriers. Le rapport mentionna aussi, au détour du récit, des conditions de travail édifiantes sans les condamner pour autant : « Un avertissement a été donné à un conducteur de *dumptor* qui frôlait volontairement avec son engin lourd des ouvrières de la carrière occupées à casser de la pierre au marteau pour la confection des agrégats de béton »⁷¹. Le rapporteur concluait en préconisant un rappel auprès des deux sociétés françaises de la nécessité de ne pas baisser la rémunération mais estimait aussi qu'il était du ressort du gouvernement cambodgien d'assurer la sécurité des Français travaillant sur le chantier.

⁶⁹ BARJOT Dominique, « De la mise en valeur de l'Indochine à l'aventure mondiale : Jean Rigal et la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics (1930-1969) », dans BARJOT Dominique, MERGER Michèle, (dir.), *Les entreprises et leurs réseaux : hommes, capitaux, techniques et pouvoirs, XIXe-XXe siècles : mélanges en l'honneur de François Caron*, Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1998.

⁷⁰ BARJOT Dominique, « Les entreprises de travaux publics face à la décolonisation : une adaptation difficile mais réussie ? (1940-1956) », dans AGERON Charles-Robert (dir.), *Les chemins de la décolonisation de l'empire colonial français, 1936-1956*, CNRS Éditions, 1996.

⁷¹ AMAE (La Courneuve), 117QO/41. Rapport de A. Delacour, Ingénieur en Chef des TPFOM sur l'incident survenu le 23 décembre 1957 sur le chantier de Kompong Som, 30 décembre 1957.

La construction du port fut complétée par la construction d'une route à grande vitesse le reliant à Phnom Penh. Une nouvelle voie de 232 kilomètres, financée entièrement par l'aide américaine, fut donc construite et exécutée par une entreprise américaine, Edward F. Abele Al. Dougherty Overseas, Inc.⁷². Sihanouk, dans cette affaire, mettait à profit sa stratégie de non-alignement et disposait ainsi de multiples aides étrangères pour développer son pays.

Le port fut inauguré le 2 avril 1960 en présence de Norodom Sihanouk et d'une délégation française composée du ministre d'État Louis Jacquinot accompagné de son épouse, de Léon Pignon et de Jacques Roux. L'inauguration, assombrie par le décès du roi Norodom Suramarath, fut néanmoins l'occasion de réaffirmer les liens forts qui unissaient les deux pays. Sihanouk souligna que l'inauguration officielle de « l'ouvrage magistralement conçu et réalisé grâce à l'aide technique et financière de la France » était le symbole de l'amitié qui unissait les deux pays⁷³. De son côté, si Pierre Gorce analysait l'accueil exceptionnel réservé à la délégation française lors de cette inauguration comme un signe de la continuité de l'amitié franco-khmère, il y voyait aussi le signe du maintien de l'influence, de la langue et de la culture française dans le royaume⁷⁴. Les investissements de la MFAET devaient donc servir les intérêts français : agir pour le développement économique du Cambodge contribuerait par ricochet à la bonne santé des entreprises françaises encore présentes au Cambodge, dans le domaine de l'hévéaculture notamment, alors en plein boom.

Mais la recomposition de la relation franco-khmère ne revêtait pas uniquement ces aspects économiques. Ainsi, les conditions de résidence des ressortissants français sur le territoire khmer constituèrent un enjeu post-colonial essentiel.

⁷² DE LABRUSSE Serge, *art. cit.*, p. 340.

⁷³ AMAE (Nantes), 732 PO/A/35. Archives rapatriées de l'ambassade de France au Laos. Discours de son altesse royale le Prince Norodom Sihanouk, 2 avril 1960.

⁷⁴ AMAE (Nantes), 732 PO/A/35. Courrier de Pierre Gorce adressé au ministre des Affaires étrangères relatif à l'inauguration de l'apponement du port de Sihanoukville, 8 avril 1960.

3. Les conditions de résidence des ressortissants français au Cambodge comme élément de la construction de l'identité nationale khmère

Dernier aspect de la recomposition de la relation franco-cambodgienne, les conditions de résidence des ressortissants français sur le territoire khmer constituèrent un enjeu post-colonial fort : affirmer à nouveau sa souveraineté du côté de Phnom Penh en légiférant sur les conditions de circulation et de résidence des étrangers et prendre en charge les rapatriés pour la France.

Comme dans toute situation de décolonisation, l'indépendance des trois états indochinois - et plus particulièrement du Cambodge - contraignit au départ les ressortissants de l'ancien pays colonisateur. Les circulations intra-impériales pendant la période du protectorat eurent en effet pour conséquence de produire une nouvelle catégorie de personnes sur le sol cambodgien : « les ressortissants français »⁷⁵. Leur présence après l'indépendance allait interpeler le gouvernement cambodgien dans ce contexte d'affirmation d'unité nationale, autour des questions de nationalité. L'État prit un certain nombre de mesures réglementaires au cours des années 1950 puis 1960 concernant les ressortissants étrangers sur le territoire cambodgien et par extension, les ressortissants français. Du point de vue français, les « rapatriements »⁷⁶ consécutifs aux indépendances indochinoises furent les prémices des migrations liées aux décolonisations et ne firent pas l'objet de prises en charges spécifiques, contrairement à ce qui allait être réalisé pour le retour des Français établis en Afrique du Nord.

Ces migrations sont étudiées ici du point de vue de l'enjeu post-colonial, particulièrement en matière d'affirmation nationale khmère et de conséquences sur le plan diplomatique. Elles sont aussi envisagées, en ce qui concerne les enfants métis, du point de vue de leur intégration dans la société française et des politiques d'accueil faites aux migrations issues des décolonisations.

⁷⁵ Sur les circulations intra-impériales, voir le chapitre 1.

⁷⁶ Ce terme de rapatriement est celui qui est officiellement utilisé par l'État français. Il sera ici employé entre guillemets car il ne correspond à aucune réalité pour les personnes concernées, dans la mesure où celles-ci ne connaissaient pas la France et pour qui ce voyage s'apparenta à un exil. L'usage de ce mot dans les écrits officiels est donc politique, il renvoie à la notion de « mère-patrie ».

A. La législation cambodgienne vis-à-vis des étrangers, comme affirmation nationale

Consécutivement à l'indépendance, l'État cambodgien prit un certain nombre de mesures en direction des étrangers présents sur son sol. Elles visèrent en premier lieu à appliquer la réciprocité avec Paris. Un échange de lettres de 1954 entre la France et le Cambodge avait fixé les conditions de circulation des personnes entre les deux pays : celles-ci n'étaient pas soumises au régime commun des étrangers. En mars 1956, un décret cambodgien⁷⁷ remit en cause ce régime dérogatoire en précisant que dorénavant les ressortissants français devaient se présenter à la police d'immigration pour y remplir les formalités exigées pour tout étranger sur le territoire cambodgien. Ce décret répondait en miroir aux dispositions prises en France vis-à-vis des ressortissants cambodgiens⁷⁸.

Ces mesures visaient non seulement les Français établis au Cambodge mais aussi ceux qui avaient quitté le Viêt Nam depuis les accords de Genève (1954) pour s'installer au Cambodge. Elles furent donc en partie motivées par l'animosité des Cambodgiens pour le voisin vietnamien. Les Français présents sur le territoire cambodgien étaient pour certains d'entre eux d'ascendance vietnamienne. Ces situations furent décrites par les différents ambassadeurs français, Pierre Gorce tout d'abord en 1957 : « Bien des Français originaires d'Indochine et mariés à des Vietnamiennes hésitent à se faire rapatrier, craignant un trop grand dépaysement pour eux et leur famille. Ayant perdu leur emploi à Saigon, ils viennent se fixer au Cambodge où ils ne trouvent d'ailleurs pas plus de débouchés »⁷⁹. De nouveau en 1961, son successeur Jean de Beausse évoquait en des termes peu élogieux « la présence au Cambodge de Français peu recommandables qui [avaient fui le Viêt Nam puis le Laos] et dont la présence inquiétait le gouvernement cambodgien »⁸⁰.

⁷⁷ AMAE, La Courneuve, 117QO/106. Lettre de Truong Cang, ministre des Affaires étrangères cambodgien à Pierre Gorce, ambassadeur de France au Cambodge, 10 juin 1958.

⁷⁸ Voir chapitre 3.

⁷⁹ Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 203, Lettre de Pierre Gorce au ministre de Affaires étrangères, 22 février 1957.

⁸⁰ AMAE, La Courneuve, 117 QO/106. Lettre de Jean de Beausse au ministre des Affaires étrangères, 10 mai 1961.

Ces dispositions avaient aussi pour objectif d'asseoir la légitimité gouvernementale du Premier ministre Sim Var⁸¹ auprès des députés démocrates peu acquis à sa cause, en faisant la démonstration qu'il défendait bien les intérêts cambodgiens vis-à-vis des voisins thaïlandais et vietnamiens d'une part, de l'ex-colonisateur d'autre part⁸².

La législation cambodgienne s'étendit ensuite au domaine économique en établissant une liste de métiers interdits aux étrangers⁸³ et en créant l'obligation pour les entreprises cambodgiennes d'employer 75 % de personnel cambodgien.

⁸¹ Sim Var, qui fut l'un des fondateurs du Parti démocrate, se rapprocha de Norodom Sihanouk dans les années 1950, au moment où l'opposition entre le prince et le Parti démocrate était forte. Il devint premier secrétaire général du *Sangkum Reastr Niyum* en 1955.

⁸² AMAE, La Courneuve, 117QO/106. Lettre de Pierre Gorce, ambassadeur de France au Cambodge à Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères à propos des conditions de résidence des Français au Cambodge, 13 juin 1958.

⁸³ Loi du 19 mars 1956.

Illustration 14. Liste des métiers interdits aux étrangers en vertu de la loi du 19 mars 1956

-
- Agent en douanes,
 - Consignataire des bateaux et agent maritime,
 - Agent d'immigration ou d'émigration,
 - Agent de renseignements et de police privée,
 - Tenancier du bureau de placement,
 - Brocanteur,
 - Commerçant en armes et en munitions,
 - Fabricant ou commerçant d'appareils radioléctriques privés
ou pièces détachées se rapportant à ces appareils,
 - Imprimeur,
 - Coiffeur pour hommes, (patron ou employé)
 - Brocanteur ou prêteur d'argent,
 - Pilote de navigation fluviale et côtière,
 - Bijoutier et orfèvre (patron ou employé),
 - Chauffeurs d'autos, de taxis et de voitures de transport,
 - Docker,
 - Exploitant forestier,
 - Marchand de céréales,
 - Saunier.

Source : AMAE (La Courneuve). 117 QO/106. Rapport de Jean de Beausse, ambassadeur de France au Cambodge à Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères portant sur la colonie française, 8 février 1964

La présence de certains métiers sur cette liste pouvait sembler évidente tels agents de douane ou de renseignements, eu égard au caractère sensible de ces derniers. D'autres en revanche étaient plus surprenants, comme coiffeur pour hommes ou bijoutier et visaient probablement la communauté chinoise ou vietnamienne. Cette question mériterait un approfondissement⁸⁴.

⁸⁴ Sur ces questions, voir TAN Danielle ; GRILLOT Caroline, « Première partie. L'évolution de la migration chinoise en Asie du Sud-Est : Le cas du Cambodge dans L'Asie du Sud-Est », dans le « siècle chinois » : *Cambodge, Laos et Viêt Nam*, Bangkok, Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine (IRASEC), 2014.

Ces dispositions générales modifièrent les conditions de résidence des Français au Cambodge. Elles visaient notamment à pouvoir expulser des Français qui vivaient d'expédients. À travers ces questions d'expulsion, ces individus français devenaient l'instrument de l'affirmation nationale cambodgienne vis-à-vis de la France. Le gouvernement cambodgien voyait ces Français sur le sol cambodgien comme la conséquence du système colonial et des facilités de circulation qui avaient été décidées juste après l'indépendance : ils devaient donc quitter le territoire⁸⁵.

Ces mesures réglementaires compliquèrent les conditions d'existence de certains Français vivant au Cambodge et notamment les Eurasiens largement représentés. Elles remirent en question la présence sur le territoire national d'une population issue du système impérial : les Eurasiens ; et des circulations que ce système avait permis à l'intérieur de l'empire colonial français : les Français d'Inde. Selon les registres d'immatriculation des services consulaires, parmi les 5 000 ressortissants français installés au Cambodge en 1964, un tiers était eurasien et 8 % étaient des Français d'Inde⁸⁶. Un tableau récapitulatif des demandes de rapatriement à titre politique entre novembre 1963 et janvier 1964 faisait apparaître que parmi les 50 demandes de rapatriements de familles, la moitié était faite par des familles eurasiennes ou françaises d'Inde⁸⁷.

Les rapatriements de ces personnes s'inscrivirent dans des questionnements d'ordre diplomatique et politique liés à la décolonisation. Dans ce contexte, le service social de l'ambassade fit face entre 1954 et 1961, à des demandes croissantes de prise en charge de ces Français contraints pour des raisons économiques de quitter le Cambodge. Le nombre de sollicitations adressées au ministère des Affaires étrangères depuis l'ambassade de France à Phnom Penh à partir de 1956 atteste d'un phénomène important. L'ambassade n'avait pas les moyens financiers, sur ses fonds propres, de répondre à toutes les demandes d'assistance.

C'est dans ce contexte plus global de rapatriements de concitoyens vers la France que se situa la prise en charge des « orphelins » confiés à la Fédération des Œuvres de l'Enfance Française en Indochine (FOEFI) à partir de l'indépendance du Cambodge. Des contingences

⁸⁵ AMAE (La Courneuve), 117 QO/106. Lettre de Pierre Gorce, ambassadeur de France au Cambodge à Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, 3 août 1960.

⁸⁶ AMAE (La Courneuve), 117 QO/106. Rapport de Jean de Beausse, ambassadeur de France au Cambodge au à Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères portant sur la « colonie française », 8 février 1964.

⁸⁷ *Ibid.* Le tableau contient une colonne intitulée « origine ethnique », cf annexe 2.

de relations bilatérales concernant les questions de ressortissants et de visas vinrent alors s'ajouter, pour les services consulaires, aux préoccupations « morales » de prise en charge d'individus nationaux.

B. Le « rapatriement » des enfants métis, permanence d'une approche biopolitique française

Les enfants métis nés de couples dits « mixtes », occupèrent une place singulière parmi les ressortissants français devant être rapatriés après 1953. À la fin des années 1940, l'État français, estimant qu'il était de son ressort de prendre ces enfants en charge, confia alors cette mission à un acteur privé, la FOEFI. Avec la transformation du Haut-commissariat de la République en ambassade, la prise en charge administrative de ces enfants métis revint progressivement aux services consulaires de l'ambassade de France à Phnom Penh. Ces services devinrent alors les intermédiaires entre la FOEFI et l'État français, via le ministère des Affaires étrangères. Les enfants, quant à eux, furent alors « classés » dans la catégorie des « Français d'origine asiatique » et intégrés dans les missions consulaires, à charge pour ces services, après l'accord de la FOEFI, d'organiser administrativement le « rapatriement » des enfants vers la France, sans leur mère.

La dimension biopolitique de ces déplacements, comprise comme l'intervention par un État dans la vie des individus à des fins d'amélioration ou de contrôle de celle-ci telle que théorisée par Michel Foucault⁸⁸, est notoire de la part de l'État français. Mais la prise en charge se fit aussi dans un contexte plus global de relations diplomatiques post-coloniales entre la France et le Cambodge à partir des années 1950. Leur déplacement reflète la complexité du système impérial comme système global de circulations, d'interactions et de transformation des catégories sociales⁸⁹ et se situe dans la stricte continuité avec la période du protectorat. En effet, cette prise en charge d'une population métisse par l'ancien colonisateur, dans sa mise en œuvre fait apparaître une réelle continuité dans les usages et dans les mentalités : les enfants métis restaient perçus comme étant vulnérables ou en danger

⁸⁸ FOUCAULT Michel, *Dits et écrits, 1954-1988. II 1976-1988*, Paris, Gallimard, 2001.

⁸⁹ COOPER Frederick, STOLER Ann-Laura, *Repenser le colonialisme*, Paris, Payot, 2013.

dans leur famille asiatique, il fallait donc les assimiler dans la société française pour les protéger.

Dénombrer avec précision les enfants métis du Cambodge déplacés en France entre 1953 et 1970 n'est pas aisé compte tenu de la destruction de certaines archives. Toutefois, un recensement des personnes prises en charge par l'ambassade en 1962 permet d'avancer que 218 enfants « orphelins » furent rapatriés pour la seule période de 1954 à 1961.

Tableau 3. Nombre de rapatriements effectués par les services de l'ambassade de France au Cambodge. 1962

Année	Adultes	Enfants	Orphelins (FOEFI)
1954	6	7	11
1955	7	11	76
1956	3	3	4
1957	7	5	10
1958	10	19	6
1959	10	13	2
1960	22	24	42
1961	27	41	67
Total	98	123	218

Source : AMAE (La Courneuve), série 117 QO/106. Lettre du chargé d'affaires *ad interim* de la République française au Cambodge à Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, Rapatriement des indigents, 16 mai 1962.

Pour analyser les trajectoires de ces enfants, nous avons recueilli les témoignages d'une fratrie d'enfants métis prise en charge entre 1956 et 1968 par la FOEFI, à travers une

correspondance de plusieurs mois et la circulation des récits entre tous les membres de la famille, installés dans différentes régions de France : en Vendée, dans le Nord ou dans l'Est⁹⁰.

Ces témoignages font état de « rapatriements » jusqu'en 1968. Si le nombre d'enfants eurasiens pris en charge depuis le Cambodge fut moins important que depuis le Viêt Nam, il est néanmoins tout à fait significatif de l'ampleur du mouvement. Et cette politique migratoire cambodgienne donnait un excellent prétexte aux membres de la FOEFI pour demander à l'ambassade une intensification des rapatriements⁹¹.

1. Organiser le « rapatriement » des enfants : des personnels diplomatiques investis d'une mission ? La permanence de l'approche biopolitique

Les services de l'ambassade étaient les interlocuteurs de la FOEFI. Le discours des fonctionnaires diplomatiques donne une indication des principes qui sous-tendaient la prise en charge et le déplacement des enfants eurasiens. Qu'ils fussent appelés orphelins, pupilles, Français indigents, ressortissants français, les termes renvoient à une conception du rôle de la France envers ces métis.

L'organisation matérielle des voyages des enfants vers la France était traitée par le service d'action sociale de l'ambassade en même temps que les rapatriements d'autres Eurasiens, dans la catégorie des rapatriements d'indigents⁹². Les enfants métis étaient aussi appelés « enfants français abandonnés au Cambodge ». Dans le vocabulaire, il était aussi question de « pupilles », c'est-à-dire d'orphelins sous tutelle, en référence à un décret de 1943 portant institution des pupilles eurasiens d'Indochine. Ce décret couvrait un spectre assez large de situations dans lesquelles les enfants métis pouvaient se trouver, dont certaines très subjectives et soumises à interprétation : outre des situations d'enfants recueillis ou trouvés, le décret concernait aussi les enfants abandonnés, des enfants maltraités ou délaissés au sens

⁹⁰ Témoignages recueillis entre août 2019 et janvier 2020.

⁹¹ AMAE (La Courneuve), 117 QO/106. Lettre de l'avocat général Morice, président du comité du Cambodge de la FOEFI à Jean de Beausse, ambassadeur de France au Cambodge, 3 mars 1962.

⁹² AMAE (La Courneuve), La Courneuve, 117 QO/106. Lettre du chargé d'affaires de la République française au Cambodge à Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, Rapatriement des indigents, 16 mai 1962.

où ils sont de souche européenne mais ne reçoivent pas « d'éducation ou d'instruction convenable »⁹³.

Le choix des termes employés fait apparaître le souci d'une nation pour ses concitoyens : s'occuper d'individus abandonnés ou en situation de pauvreté, dans une vision paternaliste du rôle de l'État. Dans ce contexte, l'ambassade, en tant qu'acteur public, travailla de concert avec l'acteur privé qu'était la FOEFI, pour obtenir des subventions supplémentaires et intensifier les rapatriements. Ainsi, l'ambassadeur de France à Phnom Penh, Jean de Beausse plaida la cause de la Fédération auprès du ministre des Affaires étrangères de la manière suivante : « La FOEFI est la seule organisation qui donne à ces enfants une chance de leur préparer un avenir dans le cadre français »⁹⁴. Car « dans le milieu où ils se trouvent placés, ils ne peuvent ni poursuivre leurs études, ni apprendre un métier. De nombreuses affaires récentes montrent que les Français déclassés sont conduits presque inévitablement à commettre des actes répréhensibles et que les lois locales leur sont alors appliquées avec une rigueur extrême »⁹⁵.

Aux catégories d'indigents et de pupilles venait s'ajouter la notion du déclassement, omniprésente dans les correspondances officielles. Le déclassement s'inscrit dans la stricte continuité du discours produit pendant toute la période coloniale par les agents de l'État et les colons. Elle avait pour objectif de démontrer que ces enfants, du fait de leur statut de métis, couraient un risque dans les sociétés indochinoises, notamment du fait de la « basse extraction » de leurs mères. Le fondateur de la société de protection de l'enfance au Cambodge, Charles Gravelle, l'évoquait ainsi en 1913 : « Ces femmes sont et restent, fatalement, des déracinées, des déclassées. Leur destin est d'avoir plusieurs maris blancs [...] Dans tout cela, que devient l'enfant, garçon ou fille, d'une santé plus délicate qu'un pur indigène, qu'un obscur atavisme rend conscient de ce en quoi il diffère des autres, et pour lequel la "famille" consiste à changer de "père" tant de fois ? »⁹⁶.

⁹³ Décret 2986 du 24 novembre 1943 portant institution des pupilles eurasiens d'Indochine.

⁹⁴ AMAE (La Courneuve), QO/106. Lettre de Jean de Beausse, ambassadeur de France au Cambodge à Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, 7 mars 1962.

⁹⁵ AMAE (La Courneuve), Lettre de Jean de Beausse, ambassadeur de France au Cambodge à Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, 20 mai 1961.

⁹⁶ GRAVELLE Charles, « Les métis et l'œuvre de la protection de l'enfance au Cambodge », *Revue indochinoise*, vol. XVI, n°1, Hà Nội, janvier 1913, p.32. cité par SAADA Emmanuelle, *Les enfants de la colonie...*, p.57.

Notons que ce sont les mères qui étaient pointées du doigt et stigmatisées pour cette « mauvaise éducation » à laquelle elles exposaient leurs enfants, jamais les pères français, les grands absents de cette histoire. Cette représentation de l'enfant métis mis en danger dans son milieu asiatique par défaut de bonne éducation maternelle perdura jusque dans les années 1960. Ainsi, l'on trouve dans le rapport d'activité d'un des foyers de la FOEFI en France pour la période 1956-1965 cette mention à propos du comportement d'enfants eurasiens pris en charge par la Fédération : « [nos ennuis ont pour origine] le comportement vraiment répréhensible de certains de ces enfants, véritables petits sauvages que les mères vietnamiennes avaient sortis de leur village de paillotes pour demander à la FOEFI de les emmener en France »⁹⁷. À cette conception de l'enfant abandonné, mais aussi exposé au danger de devenir délinquant par le simple fait de sa condition de métis, venait s'ajouter l'idée de l'inadaptation de ces enfants à la société cambodgienne : « En l'occurrence, il s'agit non seulement d'un devoir social envers des Français victimes de la guerre et des conséquences de la « décolonisation » mais encore une action utile au maintien de nos bonnes relations avec le Cambodge qui souffre déjà de la présence de trop d'éléments devenus néfastes parce que désormais inadaptés »⁹⁸. Cette référence à des individus inadaptés est consubstantielle à la vision coloniale/postcoloniale qui perdura jusqu'à la fin des années 1960. Les Français présents sur le territoire cambodgien devaient continuer à incarner ou porter le prestige français et s'ils n'en étaient pas dignes, l'État devait alors prendre des mesures pour empêcher que l'image de la France soit ternie.

À la responsabilité de la métropole vis-à-vis de concitoyens en danger venait donc s'ajouter l'enjeu de la relation post-coloniale entre la puissance coloniale d'hier et l'ancien protectorat. Il en allait de la responsabilité de l'État français de s'occuper de ces individus pour préserver les bonnes relations avec le Cambodge de toute tension liée à la présence des Eurasiens qui seraient par fatalité voués à un avenir délinquant. Les enfants eurasiens se trouvaient pris dans des enjeux qui dépassaient leur strict sort individuel pour devenir un enjeu diplomatique. On retrouve d'ailleurs cette même dimension au Viêt-Nam, où un décret du gouvernement de Saïgon d'octobre 1958 concernant le séjour des étrangers imposa le paiement d'une très forte taxe aux résidents étrangers, dont les Eurasiens à partir 15 ans. Des

⁹⁷ Rapport d'activité du foyer de Semblançay 1956/1965, consultable sur <http://foefi.net/Textes/Semblançay.pdf>

⁹⁸ AMAE (La Courneuve), 117 QO/106. Lettre de Jean de Beausse, ambassadeur de France au Cambodge à Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, 20 mai 1961.

mères vietnamiennes sollicitèrent alors le consulat de France pour que leurs enfants soient envoyés dans l'ancienne métropole, ne pouvant pas elles-mêmes s'acquitter de cette taxe⁹⁹.

2. Les conditions matérielles de rapatriement : une approche comptable

Suite aux accords de Genève (1954), des rapatriements de familles eurasiennes et de compagnes indochinoises de militaires du corps expéditionnaire avaient eu lieu. Ces prises en charge s'étaient effectuées dans le cadre du commandement des Forces terrestres navales et aériennes en Indochine¹⁰⁰. À partir de 1956, les « rapatriements » des enfants se firent sans les mères, qui signaient un document d'engagement auprès de la FOEFI. Le formulaire précisait que la mère remettait son enfant à la Fédération, qui se chargeait de son entretien et de son instruction. Il précisait aussi que la FOEFI avait le droit d'envoyer l'enfant à l'étranger. En signant ce formulaire, les mères remettaient donc la tutelle de leur enfant à la FOEFI¹⁰¹.

La collecte de témoignages recueillis auprès d'une fratrie d'enfants rapatriés permet de documenter la temporalité des déplacements d'enfants au sein d'une famille. Ces enfants déplacés, au nombre de quatre, naquirent au Cambodge entre 1949 et 1960. Leur père fut infirmier dans l'armée française et se forma probablement pour devenir médecin militaire. Leur mère, Vietnamiennne résidant au Cambodge, était issue d'une famille de pêcheurs, vivant sur les bateaux et circulant sur le Mékong¹⁰². L'ainé des enfants, Roger, est né en 1949, Jean-Charles est né en 1958 à Kompong Luong, Thérèse est née en 1956 à Kompong cham, tandis que le plus jeune frère est né en 1960 à Phnom Penh. La famille a en effet circulé pour des raisons professionnelles dans tout le pays.

⁹⁹AMAE (Nantes), 590PO/A/207. Échanges de lettres entre le préfet, chef du service des rapatriés d'Indochine et le consul de France à Saïgon, d'avril à octobre 1959.

¹⁰⁰ AMAE (Nantes), 590/PO/A/406. Courrier du Général de corps d'Armée P. Jacquot, commandant en chef les Forces Terrestres Navales et aériennes en Indochine, Départ pour la France de femmes de nationalité vietnamienne ayant des enfants eurasiens, 23 février 1956.

¹⁰¹ FIRPO Christina Elizabeth, *The uprooted : race, children, and imperialism in French Indochina, 1890-1980*, University of Hawai'i Press, 2016, p.140.

¹⁰² Témoignage de Jean-Charles R, recueilli par M. Bigaud le 18 août 2019.

Tandis que l'ainé de la fratrie, Roger, fut envoyé en France en 1958, les trois plus jeunes partirent en France en 1968, plusieurs années après le décès de leur père. Veuve, leur mère partit s'installer avec sa sœur et sa mère, dans le Nord-Est du pays et prépara ses enfants au départ en les scolarisant dans des structures où ils pourraient apprendre le français. Ce fut le cas pour Thérèse qui fut placée par sa mère en pension un an après le décès de son père, à la grande école des sœurs de Notre-Dame de la Providence à Phnom-Penh.

Concernant la prise en charge administrative des acheminements en France, c'était à l'ambassade d'organiser matériellement le voyage vers la France. Au cours des années 1950, les enfants cambodgiens transitaient par le Viêt Nam, en attendant de rejoindre la France à partir de Saïgon. Certains faisaient un séjour de plusieurs mois dans un établissement scolaire vietnamien¹⁰³.

¹⁰³ Témoignage de Roger R, recueilli par M.Bigaud le 2 septembre 2019.

Illustration 15. Photo d'un départ d'enfants depuis l'aéroport de Saigon, non daté



Source : AMAE (Nantes), 590 PO/A/207. Archives rapatriées du consulat général de France à Saigon (1954-1978)

À partir des années 1960, les voyages furent organisés sans plus transiter par le Viêt Nam, le déplacement par la route étant devenu dangereux, compte tenu de la guerre. Les personnels de l'ambassade recherchaient alors les trajets les moins coûteux (il était par exemple question de partir en bateau jusqu'à Singapour), mais la solution la plus cohérente était celle d'un acheminement en avion depuis Phnom Penh vers Paris. Se posait toutefois systématiquement la question du coût du voyage, notamment celui des « convoyeuses » (au féminin dans les documents officiels). Ainsi l'ambassadeur de France écrivait : « il est en outre indispensable de prévoir deux convoyeuses. Si à l'époque, je peux choisir parmi les adultes rapatriés au titre du service social deux personnes présentant les compétences

voulues, je leur confierai cette tâche. Si nulle n'apparaît apte, il faudra, comme cela s'est fait par le passé, désigner deux convoyeuses qualifiées et leur assurer le retour au Cambodge »¹⁰⁴.

Illustration 16. Passeport collectif d'enfants établi par l'ambassade de France au Cambodge



Source : AMAE (Nantes), 590 PO/A/407. Archives rapatriées du consulat général de France à Saigon (1954-1978)

La dimension financière était essentielle : réaliser des économies sur l'acheminement des enfants vers la France semblait être une préoccupation récurrente des services de l'ambassade. La bonne gestion des ressources ne concernait d'ailleurs pas uniquement les dossiers de rapatriement, elle traversait tous les sujets dans les années 1960. Cependant, elle était systématiquement présente lorsqu'il était question du coût du voyage des convoyeuses. L'approche était froide, administrative et comptable. D'autres documents mentionnent qu'en l'absence de bébés parmi les enfants rapatriés, les jeunes enfants pouvaient être confiés aux

¹⁰⁴ AMAE (La Courneuve), 117 QO/106. Lettre de Jean de Beausse, ambassadeur de France au Cambodge à Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères, 20/05/1961.

adolescents, sans jamais envisager la dimension d'accompagnement psychologique lors d'un tel voyage.

Le voyage en effet était long, même en avion, et les enfants étaient accueillis à l'aéroport d'Orly par des assistantes sociales de la FOEFI puis « orientés » dans différents centres. Dans les années 1950, la Fédération les adressait à ses propres foyers tels que celui de Semblançay en Indre-et-Loire. Dans les années 1960, les lieux d'accueil se diversifièrent : des institutions religieuses, telles que la communauté des religieuses de Salvert, qui disposait du statut de famille d'accueil, ou le pensionnat de Saint-Rambert-en-Bugey tenu par des religieuses de Notre-Dame-des-Missions¹⁰⁵ (congrégation aussi présente à Phnom Penh). Les filles et les garçons des mêmes fratries étaient séparés à l'arrivée à Orly, sans beaucoup de ménagement, selon les témoignages recueillis : les enfants ne recevaient aucune explication et n'avaient parfois même pas le temps de se dire au revoir. C'est ce qui se produisit pour Thérèse et ses jeunes frères quand ils arrivèrent à l'aéroport : l'assistante sociale de la FOEFI en charge des filles les sépara sans leur donner d'explications¹⁰⁶.

Les conditions du voyage et de l'accueil indiquaient un manque de considération humaine et psychologique de la part des acteurs. Certains Eurasiens disent bien cette incompréhension de ce qui leur arrivait : « Me voilà à Paris et je ne savais pas du tout ce que je ne faisais là ni ce qui allait m'arriver par la suite¹⁰⁷ ». La présence d'un frère ou d'une sœur était alors une source de réconfort certaine, dans un milieu tout à fait étranger. L'autre élément qui venait accentuer ce choc du déplacement, c'était celui de la langue d'usage pour ces enfants dont la langue maternelle était soit le khmer, soit plus fréquemment le vietnamien.

3. Les enfants « rapatriés », un pont entre la France et le Cambodge ? Les langues en usage dans le processus d'intégration dans la culture française.

Le déplacement des enfants vers la France devait être le point de départ d'une intégration dans la société française. C'était l'approche défendue constamment par la

¹⁰⁵ DENÉCHÈRE Yves, « Expériences intimes et subjectivité juvénile des Eurasiennes envoyées en France à la fin de la guerre d'Indochine », *Outre-Mers*, n°406-407, 2020.

¹⁰⁶ Témoignage de Thérèse L, recueilli par M. Bigaud le 20 septembre 2019.

¹⁰⁷ Témoignage de Roger R, recueilli par M. Bigaud le 2 septembre 2019.

Fédération. Il s'agissait d'extraire ces jeunes métis de leur culture « indochinoise » : « [la FOEFI] a pour mission au Cambodge de secourir et d'éduquer les enfants français abandonnés physiquement ou moralement [...] et de pourvoir à la charge morale et matérielle de faire de ces enfants de véritables Français¹⁰⁸. » Cette idée théorisée par la FOEFI de devoir renoncer à sa culture d'origine pour embrasser totalement la culture française se vérifie par les témoignages d'enfants « rapatriés » dans les années 1960 de manière très prégnante, avec cette idée d'une « adaptation inconditionnelle aux modes éducatifs et culturels du pays d'accueil [...] au détriment de toutes les acquisitions comme les repères éducatifs et les modes culturels du pays natal »¹⁰⁹.

Ainsi peut-on lire dans le compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire d'octobre 1969 que la Fédération avait poursuivi sa tâche d'intégration des enfants à la vie française « où ils obtiennent des situations que méritent leurs capacités intellectuelles et leur volonté. » La Fédération continuait à défendre jusqu'à la fin des années 1960 l'idée d'extraire ces enfants de leur condition de déclassés « pour enlever à nos pupilles le complexe de l'orphelin, de l'enfant déshérité, ou de l'enfant abandonné »¹¹⁰.

Dans ce contexte, la question de la langue d'usage et des langues maternelles constitue un prisme d'analyse intéressant. Dans les processus d'intégration, la question de la langue d'usage est en effet centrale. Ces enfants de nationalité française avaient grandi dans une culture khmère ou plus certainement vietnamienne. En effet, selon un rapport de l'ambassade de France sur la « colonie française » installée au Cambodge, les Eurasiens, qui formaient un tiers des Français présents dans le pays, étaient surtout d'origine franco-vietnamienne, parfois franco-chinoise, mais rarement franco-khmère¹¹¹. Le français, qui devait devenir leur langue de référence, était alors pour eux une langue étrangère. En effet, peu d'enfants avaient vécu suffisamment longtemps avec leur père pour avoir été immergés dans cette langue. Les enfants pris en charge par la FOEFI sur le territoire cambodgien étaient généralement immergés dans un bain linguistique khmer ou vietnamien. Et dans le cas des familles vietnamiennes, les deux langues étaient parlées : le vietnamien dans la famille et à l'école si

¹⁰⁸ AMAE (La Courneuve), 117 QO/106. Lettre de l'avocat général Morice, président du comité du Cambodge de la FOEFI à Jean de Beausse, ambassadeur de France au Cambodge 3 mars 1962.

¹⁰⁹ Témoignage de Jean-Charles R., recueilli par M. Bigaud le 20 août 2019.

¹¹⁰ AMAE (Nantes), 590 PO/A. Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire, FOEFI, 1969.

¹¹¹ AMAE (La Courneuve), 117 QO/106. Rapport de l'ambassadeur de France au ministre des Affaires étrangères portant sur la colonie française, 8 mai 1964.

les enfants étaient scolarisés auprès de religieuses catholiques vietnamiennes, et le khmer dans la vie sociale.

Quand les enfants arrivaient en France, ils avaient donc un rapport et une maîtrise de la langue française très variables. Les témoignages indiquent par ailleurs que, contrairement à l'idée reçue d'enfants issus de familles se désintéressant de l'éducation et de la scolarité des enfants, des stratégies individuelles avaient été adoptées par les familles avant le départ de leurs enfants. Ainsi, certaines mères organisaient-elles des cours de français à domicile pour leurs enfants avant de les confier à la Fédération afin de les préparer à leur intégration. Elles scolarisaient aussi leurs enfants dans des établissements dont l'enseignement se faisait en français : l'école primaire française Norodom à Phnom Penh ou pour les filles, l'école des sœurs de Notre-Dame-de-la-Providence. Ainsi, Thérèse, âgée de 7 ans à la mort de son père, fut placée par sa mère dans cette école afin qu'elle puisse apprendre le français¹¹², la langue de scolarisation.

Il n'en reste pas moins que l'immersion, une fois arrivée en France, se faisait dans une langue et une culture qui leur étaient étrangères et les témoignages indiquent bien ce décalage : « Je baragouinais plus que je ne parlais en français c'était aussi difficile pour moi que pour ceux qui m'écoutaient » ou « Nous ne parlions qu'un français approximatif, un mélange de "vietnamo-français". Il était évident que nous ne devions plus parler vietnamien. » Or, la maîtrise du français ne faisait pas l'objet de programmes d'enseignement particuliers auprès des enfants eurasiens. Les témoins pointent cette absence de cours dédiés à l'apprentissage de la langue.

Certes, l'enseignement du français en tant que langue étrangère ou langue seconde ne fit pas l'objet de recommandations officielles de la part de l'Éducation Nationale avant les années 1970¹¹³, il pourrait donc sembler logique que ce ne fût pas une préoccupation des acteurs de la FOEFI. Toutefois, la langue d'usage n'était pas un impensé pour la Fédération : en effet, les interdictions faites aux enfants de parler leur langue maternelle dans les internats

¹¹² Témoignages de Jean-Charles R, Roger R et de Thérèse L., recueillis par M. Bigaud les 7 juillet, 19 août et 2 septembre 2019.

¹¹³ VERDHELAN-BOURGADE Michèle, AUGER Nathalie, CORDIER-GAUTHIER Corinne *et al.*, « État des lieux méthodologique » in VERDHELAN-BOURGADE Michèle (dir.), *Le français langue seconde. Un concept et des pratiques en évolution*. Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, « Perspectives en éducation et formation », 2007, p. 157-204.

indiquent que la langue fut bien perçue comme un élément, parmi d'autres, d'acculturation. Or, qu'ils aient été scolarisés dans les écoles communales où ils résidaient (Saint-Rambert-en-Bugey), ou bien dans des classes aménagées pour l'accueil des enfants eurasiens et mises à disposition d'enseignants de l'Éducation Nationale¹¹⁴, comme ce fut le cas dans la communauté religieuse de Salvert, il n'y avait pas de temps consacré à l'apprentissage du français comme langue seconde, les contenus de cours étant les mêmes que pour les autres élèves. En conséquence, il revenait aux élèves/enfants de faire l'effort d'adaptation nécessaire pour se socialiser dans une autre ou nouvelle langue.

Les enfants « rapatriés » furent donc au cœur des questionnements diplomatiques liés à la décolonisation. Le traitement de la question du « déplacement » vers la France de ces enfants atteste d'une continuité post-coloniale dans les valeurs qui la sous-tendaient et les méthodes employées par les acteurs publics et privés. Le rapatriement des adultes, quant à lui, fut un élément de l'émancipation vis-à-vis de la France en même temps qu'il permit au chef de l'État d'alimenter un nationalisme exacerbé vis-à-vis du voisin vietnamien.

C. Les personnels consulaires face aux rapatriements

Bien que la prise en charge des adultes fût moins liée à « l'obligation morale » d'un pays envers ses citoyens et qu'elle contint moins cette dimension biopolitique, l'analyse des discours des agents diplomatiques renseigne néanmoins sur un certain état d'esprit lié à cette autre forme de rapatriement.

Si le rapatriement des Français d'Algérie fit l'objet d'une législation et d'une prise en charge conséquente compte tenu de l'ampleur du phénomène migratoire, celui des Français d'Indochine, intervenu plus tôt se fit dans une certaine improvisation et pour reprendre Alice Voisin, ce fut « une politique empirique répondant à l'urgence de manière pragmatique »¹¹⁵.

Les prises en charge des adultes doivent donc être resituées dans ce contexte de flou juridique, exprimé d'ailleurs par les personnels consulaires : « Il est humainement impossible

¹¹⁴ Témoignage de Jean-Charles R., recueilli le 7 juillet 2019.

¹¹⁵ VOISIN Alice, « Rapatrier les Français·e·s d'Indochine en métropole : La mise en place d'une politique d'intégration dans le contexte des migrations postcoloniales (1945-1962) », *Les Carnets du LARHRA*, 1, 2019.

d'obliger cette catégorie de Français à partir vers l'inconnu qu'est pour eux la France. Il faudrait donc pouvoir les aider un certain temps afin de leur permettre de reprendre une vie normale ici »¹¹⁶. Les personnels interpellèrent beaucoup les services centraux du Quai d'Orsay quant aux usages internationaux dans le domaine. Ainsi, Pierre Gorce demandait au ministre des Affaires étrangères « de lui faire connaître la procédure utilisée par les différentes représentations françaises à l'étranger pour rapatrier sur la France les indigents »¹¹⁷.

L'analyse du discours de ce dernier fait d'ailleurs écho aux travaux menés par Ann-Laura Stoler dans son ouvrage *Au cœur de l'archive coloniale*. Si l'archive concernée fut produite en 1957, elle se situait, par la permanence de Pierre Gorce, dans la stricte continuité de ce que fut son action pendant la période coloniale. Celui-ci exprimait ses interrogations et ses doutes quant aux réponses à apporter aux sollicitations de ses concitoyens : « je vous serais reconnaissant de bien vouloir réexaminer d'urgence l'attribution des crédits du bureau d'action sociale de cette ambassade afin de nous permettre de ne pas abandonner ces compatriotes qui sont en droit de compter sur nous »¹¹⁸. Ces écrits renseignent sur ce qu'Ann-Laura Stoler nomme « les tensions affectives qui façonnent une réponse « rationnelle » »¹¹⁹.

Plus globalement, la réponse des fonctionnaires de l'ambassade face à l'absence de directives précises fait apparaître une réponse sous forme de classification des personnes demandant l'assistance de l'ambassade. Les documents de l'ambassade font apparaître des catégories d'abord en fonction de l'activité professionnelle ou de l'occupation : on distinguait les employés de l'État français, les employés de commerce, les employés des plantations et enfin les professions libérales et ecclésiastiques dans la même catégorie.

¹¹⁶ AMAE (La Courneuve), Archives du ministère des États associés (1945-1957). E 203. Lettre de Pierre Gorce au ministre de Affaires étrangères, 22 février 1957.

¹¹⁷ AMAE (La Courneuve), 117 QO/106. Lettre de Pierre Gorce, ambassadeur de France au Cambodge au ministre des Affaires étrangères du 08 février 1957.

¹¹⁸ *Idem*

¹¹⁹ STOLER Ann-Laura, *Au cœur de l'archive coloniale*, Paris, éditions EHESS, 2019, p. 47.

Tableau 4. Répartition des Français au Cambodge en 1964 en fonction de leur occupation

**En résumé la colonie française au Cambodge peut
approximativement se classer ainsi qu'il suit :**

1°- Employés de l'Etat français, Familles comprises, environ.....	1.735 personnes
2°- Employés de commerce et les petits commerçants, familles comprises environ.....	2.000 personnes
3°- Employés de plantations.....	300 "
4°- Professions libérales.....	180 "
5°- Activités diverses.....	750 "
T O T A L :	4.965 personnes

Source : AMAE (La Courneuve), 117QO/106. Rapport d'Hubert Argod, ambassadeur de France au Cambodge au ministre des Affaires étrangères, 06 février 1964

À côté de cette répartition en fonction de l'occupation apparaissaient explicitement dans les documents une classification par origine ethnique.

Tableau 5. Tableau récapitulatif des demandes de rapatriement en 1964

M DU CHEF DE FAMILLE	: Vieil- : lards :	: Adultes :	: ENFANTS DE :	: DATE D'ARRIVEE : EN INDOCHINE :	: ORIGINE : ETHNIQUE :	: HEBERGE- : MENT :	: PROFESSION :
POELER Michel	-	1	-	1045	Métropolitain	néant	Mécanicien
FORSINETTI Sylvio Severi	-	1	4	5-8-1955	Italien naty- ralise Franç.	oui	Interprète traduc leur
GAVEL Robert	-	2	5	1924	Eurasien	néant	Agent commercial
GERMAIN Marie Antoine	-	2	4	1930	Franç. Inde	néant	Employé de comm.
GERMAIN Marie Jean Roger	1	2	2	1950	Franç. Inde	néant	Employé de comm.
KICHENAMOURTY Douresingou Justin	-	2	3	1954	Franç. Inde	néant	Employé à l'USAID
KIEFFER Gaston	-	2	8	1920	Eurasien	néant	Employé de Banque
LARCHER Clément	-	3	3	1926	Franç. Inde	néant	Surveillant Génér- al adjoint
LUZERGUES Henri	-	1	-	1927	Métropolitain	oui	Employé de comm.
MAHAMEDBAY Naumane Moïse	-	2	8	1926	Eurasien	néant	Employé de comm.
MANGALAM Léon Paul Alfred	-	2	5	1928	Franç. Inde	néant	Employé de comm.
MARCOUX Jean Joseph	-	2	3	3-2-1946	Métropolitain	oui	Agent commercial
MATHIEU Paul Jean Julien	-	1	2	1945	Métropolitain	oui	Chef Section Engins
MINH Bertin Paul	-	2	2	1928	Naturalisé	néant	Employé de comm.
NGUYEN Thanh Luon	-	2	3	1915	Naturalisé	néant	Métreur dessinat.
ORLACH André	-	2	8	1947	Métropolitain	néant	Radiotélégraphiste
PASTISSON dit LAMY Michel Jean Joseph	-	1	-	1945	Métropolitain	oui	Agent commercial
PAULUS Marie Thérèse	-	1	-	1937	Franç. Indochi- ne	oui	Infirmière d'Etat
PERRY René Marie	-	2	1	1945	Métropolitain	oui	Chef d'atelier Froid
PETERSEN Harry Andrew Louis	-	2	2	1919	Eurasien	néant	Agent commercial
PROSPER Aroquiassamy	-	2	1	1951	Franç. Inde	néant	Employé de comm.
SASE Joseph	-	2	2	1923	Eurasien	néant	Planton
SAVERY Antoine Ponnadin	-	1	-	1927	Franç. Inde	néant	Caissier Comptable
SEGUIN Emile	-	1	-	1957	Métropolitain	néant	Assistant économis- te
SIMON Edouard	-	2	3	1921	Eurasien	néant	Chef d'atelier auto.
SINNAH Clément	+	1	-	1926	Franç. Inde	néant	Employé de comm.
SINNAH Julien	-	2	6	1931	Franç. Inde	néant	Secrétaire comp-

Source : AMAE (La Courneuve), 117QO/106. Tableau récapitulatif des demandes de rapatriement. 1964

Sur un plan historiographique, cette source est tout à fait précieuse à double titre : elle permet tout d'abord d'identifier que c'étaient en majorité les Français issus des circulations qui sollicitaient des rapatriements. Elle renseigne par ailleurs sur le questionnement de certains membres du personnel diplomatique sur l'appartenance à la communauté nationale de ces demandeurs. Ainsi, Jean de Beausse exprimait une véritable méfiance vis-à-vis des personnes demandant l'aide des services de l'ambassade, notamment les Français d'origine vietnamienne qui, selon lui ne cherchaient qu'à échapper aux tracasseries administratives dont la colonie vietnamienne était la cible de la part des autorités khmères¹²⁰.

¹²⁰ AMAE (La Courneuve), 117 QO/106. Lettre de Jean de Beausse adressée au ministre des Affaires étrangères, ayant pour objet « Problèmes posés par des Français d'origine asienne », 5 août 1961.

En l'absence de cadre juridique relatif à la prise en charge des retours des ressortissants français posé par le gouvernement français, les décisions étaient donc laissées aux agents consulaires, pour qui l'appréciation personnelle devenait la définition de la personne à « rapatrier ». Ainsi, Jean de Beausse informait le ministre en août 1961 qu'il ne répondrait uniquement aux demandes des individus « parlant avec aisance notre langue et vivant selon nos coutumes »¹²¹.

Nous nous trouvons donc face à un questionnement fort sur la filiation de ces personnes, qui avaient été reconnues comme faisant partie de la communauté nationale, en vertu du droit¹²². Cependant, le mode de vie et la maîtrise de la langue française pouvait faire douter certains diplomates de leur qualité de Français : « Ces personnes tiennent leur nationalité d'un ascendant lointain, ancien tirailleur de nos troupes, ou de reconnaissances douteuses de paternité qui se pratiquaient autrefois. [...] On peut espérer que ces « citoyens français de « fortune » retournent d'eux-mêmes à la nationalité des pays dans lesquels ils sont nés »¹²³.

C'est finalement le droit et le recours à la loi qui permirent de modifier l'approche des demandes d'aide et de combler un vide juridique : la loi du 26 décembre 1961 relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'Outre-mer. Celle-ci apporta une réponse en donnant des critères objectifs pour prendre en charge les demandes et permettre à ces Français de bénéficier de la solidarité nationale. Cette loi fut l'aboutissement d'un processus de structuration de la prise en charge des rapatriés d'Afrique du Nord dont le nombre commença à augmenter à partir de 1957, et qui fait dire à Yann Scioldo-Zürcher que cette question des rapatriements devint à cette date seulement alors une préoccupation nationale¹²⁴.

Cette loi du 26 décembre 1961 donna une définition précise des « rapatriés » : « Des Français ayant dû ou estimé devoir quitter, par suite d'évènements politiques un territoire où ils étaient établis et qui était antérieurement placé sous la souveraineté de la France »¹²⁵. Elle permit que les demandeurs de rapatriement soient traités en fonction de critères objectifs et

¹²¹ *Idem*

¹²² Décret du 04/11/1928 portant sur le statut des métis nés de parents légalement inconnus (INDOCHINE).

¹²³ AMAE (La Courneuve), 17 QO/106. Lettre de l'ambassadeur de France Jean de Beausse au ministre des Affaires étrangères. Problème posé par des Français d'origine asiatique, 3 août 1960.

¹²⁴ SCIOLO-ZÜRCHER Yann, *Devenir Métropolitain. Politique d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole (1954-2005)*, Paris, EHESS, 2010, p. 93.

¹²⁵ Loi-cadre du 26 décembre 1961, cité par SCIOLO-ZÜRCHER Yann, *op. cit.*, p. 111.

non plus selon l'appréciation des agents consulaires. En cela, comme l'indique Yann Scioldo-Zürcher, celle-ci représenta une véritable rupture en mettant fin aux classifications des ressortissants français en fonction de leur condition sociale et de leur contexte de départ¹²⁶.

Les conditions de résidence des ressortissants français sur le sol cambodgien, mais plus globalement des étrangers furent donc de véritables instruments de l'affirmation nationale cambodgienne. Cette préoccupation fut récurrente pendant toute la période du *Sangkum* puisqu'à nouveau en 1965, de nouvelles mesures furent prises concernant cette fois la maîtrise orale et écrite de la langue khmère, comme condition de résidence dans le pays. Intégrée dans une campagne d'alphabétisation globale, cette loi prévoyait que les ressortissants cambodgiens et étrangers sachent lire et écrire le khmer. À défaut de s'y soumettre, les ressortissants khmers seraient passibles d'amendes tandis que les ressortissants étrangers se verraient retirer leur titre de séjour¹²⁷.

¹²⁶ SCIOLDO-ZÜRCHER Yann, *op. cit.*, p. 59.

¹²⁷ AMAE (La Courneuve), 17 QO/185. Lettre d'Hubert Argod adressée au ministre des Affaires étrangères relative à la campagne d'alphabétisation au Cambodge et ses conséquences pour les résidents étrangers, 5 juin 1965.

Chapitre 5 - Coopération militaire : le pré-carré français

La question militaire occupe une place particulière dans la recomposition des relations post-coloniales, dans la mesure où les jeunes armées nationales sont généralement une émanation des troupes coloniales. On pense notamment aux coopérations militaires de la France avec les anciennes colonies africaines¹. Le cas du Cambodge est tout à fait singulier puisque l'armée nationale cambodgienne - dont l'embryon, le premier bataillon de Tirailleurs cambodgiens, fut fondé en 1904 par le général Théophile Pennequin² - connu ses premiers faits d'armes aux côtés des troupes françaises d'Extrême-Orient (CEFEO) lors de combats contre le Viet Minh, dans le cadre d'une guerre de décolonisation. L'indépendance retrouvée, le royaume devait définir sa propre politique de défense, avec une armée fortement marquée par l'empreinte militaire française, des besoins financiers importants et une pression américaine pour accompagner le royaume dans ce domaine. La question militaire fit donc l'objet de convoitises et Paris n'entendait pas renoncer à son influence en la matière, l'armée khmère et son instruction apparaissant comme prépondérantes dans les nouvelles relations.

1. Les Forces armées royales khmères (FARK)

A. De l'Union française à l'indépendance

L'armée khmère mentionnée une première fois dans le *modus vivendi* du 7 janvier 1946, fut consacrée juridiquement par la signature de la convention militaire franco-cambodgienne le 20 novembre 1946³. Celle-ci fut l'aboutissement de l'action du prince Sisowath Monireth (1909-1975), oncle du roi, saint-cyrien, lieutenant de Légion et président

¹ EVRARD Camille, « Les forces armées et de sécurité dans les États postcoloniaux du Sahara ouest-africain », *Revue Défense Nationale*, 2016/7, n° 792, p. 59-64. De la même autrice, *De l'armée coloniale à l'armée nationale en Mauritanie : une histoire militaire sahélo-saharienne, de la conquête à la guerre du Sahara (1934-1978)*, thèse d'Histoire contemporaine, tap., sous la dir. de Pierre Vermern et Tony Chafer, Paris-1-Panthéon-Sorbonne, 2015.

² KLEIN Jean-François, *Pennequin, le « sorcier de la pacification », Madagascar-Indochine (1849-1916)*, Paris, Hémisphères Ed. coll. « Mers & Empires », 2021.

³ Cf annexe 8.

du Conseil qui milita en faveur de la création d'une armée nationale, indépendante de l'armée fédérale indochinoise. La convention militaire visait à définir « l'organisation provisoire de l'Armée royale khmère et des troupes mixtes franco-cambodgiennes »⁴. Elle définissait la position militaire du royaume dans le cadre de la fédération indochinoise et de l'Union française : le Cambodge, en tant qu'État autonome, disposait de forces militaires nationales relevant de l'autorité du roi et devant affirmer la souveraineté du roi, assurer la sécurité intérieure et protéger les frontières du royaume. Elle pouvait participer à la défense commune de l'Union française en mettant à disposition du commandement français ses bataillons⁵.

Le caractère libéral de cette convention doit être attribué, selon Maurice Laurent à la physionomie intrinsèque des FARK à la fin de l'année 1946. L'action menée par Monireth en faveur de l'armée avait en effet abouti à la constitution d'une armée opérationnelle de 4 000 hommes, dont le renfort apparaissait non négligeable pour maintenir la sécurité sur le territoire vis-à-vis des mouvements Issaraks⁶. Les FARK pouvaient enfin être un allié dans la lutte contre le Viet Minh et jouer un rôle d'appui militaire.

La proclamation de l'indépendance du Cambodge dans le cadre de l'Union française le 8 novembre 1949 n'accorda en revanche pas davantage d'autonomie militaire par rapport à la convention militaire franco-cambodgienne du 20 novembre 1946 compte tenu de la nécessité de faire face au Viet Minh. La présence des troupes Issaraks menaçant par ailleurs la sécurité du territoire, une approche commune entre les troupes de l'armée khmère et les troupes de l'Union française s'imposait. Ainsi, si le roi restait le commandant en chef des forces armées, il reconnaissait toutefois, selon Maurice Laurent « une délégation totale au commandement français pour l'emploi de ses troupes et la sécurité du territoire »⁷. Néanmoins, cette période vit l'armée se développer. L'état-major général fut créé le 28 juillet 1953⁸ et le colonel Tioulong fut alors promu général au poste de commandant en chef de l'État-major.

⁴ JOC du 21 novembre 1946, p. 1091 à 1097, cité par LAURENT Maurice, *L'armée au Cambodge et dans les pays en voie de développement du Sud-Est asiatique*, Paris, PUF, 1968, p. 26.

⁵ Convention militaire franco-militaire du 20 novembre 1946.

⁶ LAURENT Maurice, *L'armée au Cambodge et dans les pays en voie de développement du Sud-Est asiatique*, Paris, PUF, 1968., p. 28.

⁷ *Idem* p. 50.

⁸ *Kret* n° 440/NS du 28-07-1953– JOC 1953.

Le protocole de transfert des compétences en matière militaire du 17 octobre 1953 acta enfin l'indépendance militaire du royaume. Par celui-ci, la France permettait « au gouvernement cambodgien d'exercer, dans la plénitude de sa souveraineté, toutes les compétences militaires et le commandement militaire sur tout le territoire du Royaume »⁹. À cette date, l'effectif des FARK atteignait 17 000 hommes.

C'est véritablement l'accord sur la cessation des hostilités signé à Genève le 20 juillet 1954 qui posa les nouvelles bases des orientations militaires du royaume, son indépendance se voyant confirmée par les accords de Genève (1954)¹⁰. Tout en précisant les conditions de retrait des forces étrangères du territoire, les accords prévoyaient les conditions selon lesquelles les alliances militaires pourraient être contractées. L'article 7 permettait au Cambodge de nouer des alliances militaires si sa sécurité était menacée¹¹. Enfin, une commission internationale de contrôle (CIC), composée de l'Inde, de la Pologne et du Canada, fut chargée de vérifier l'exécution des clauses du cessez-le-feu.

À l'issue des accords, l'effectif des FARK devait atteindre 40 000 hommes, conséquence d'une succession de transferts de bataillons de la part du gouvernement français. Ce furent tout d'abord deux bataillons des Forces terrestres des troupes d'Extrême-Orient (FTEO) consécutives au protocole de transfert au gouvernement royal khmer (GRK) des compétences en matières militaires du 17 octobre 1953¹². Les deux bataillons des provinces de Preyveng et de Svayrieng, les 2^e et 3^e R.M.C, parmi les cinq présents alors sur le territoire khmer, étaient composés de soldats cambodgiens. Vingt compagnies de supplétifs étaient à cette même occasion transférés. D'autres transferts parmi lesquels ceux de gendarmes auxiliaires khmers suite au transfert de compétences de justice et de police du 29 août 1953 eurent lieu et il fut alors demandé au Premier ministre khmer d'intégrer ces militaires dépendant jusque-là de la gendarmerie française, dans l'armée cambodgienne, avec un grade et une ancienneté identiques.

⁹Archives du ministère des États associés (1945-1957). E 206. Protocole de transfert au gouvernement royal du Cambodge des compétences en matière militaire, signé le 17 octobre 1953 entre le Premier ministre Penn Nouth et le haut-commissaire de la République au Cambodge, Jean Risterucci.

¹⁰ Cf annexe 4.

¹¹ Cf chapitre 2.

¹² Archives du ministère des États associés (1945-1957). E 197, Protocole de transfert au gouvernement royal du Cambodge des compétences en matière militaire, 17 octobre 1953.

Tableau 6. Liste des gendarmes khmers à transférer de la gendarmerie française à la Prévôté militaire khmère. 17 octobre 1953.

Noms	Grades	Correspondan- de de grade	Date de prise de rang	Date de fin de contrat
YOU-VANN	Auxiliaire de 1ère classe	Adjudant	1-8-48	31-10-53
SAO-CHHONN	-do-	-do-	1-7-50	31-10-53
EK-SATH	-do-	-do-	1-1-51	31-10-53
YIM-PHAN	Auxiliaire de 2è classe	Mal. Logis Chef	1-7-50	30-11-53
MAU-TES	Auxiliaire de 3è classe	Mal. Logis	1-4-43	31-10-53
SON-CHUN	-do-	-do-	1-12-46	30-11-53
PENG-PHUL	-do-	-do-	1-2-48	1-3-54
OUNG-HUN	-do-	-do-	1-9-47	1-3-54
OK-CHHUON	-do-	-do-	16-11-47	15-11-53

Source : Site internet France diplomatie. Base « Traités et accords ». Protocole de transfert au gouvernement royal du Cambodge des compétences en matière militaire

Ces transferts se poursuivirent après les accords de Genève (1954). Les trois derniers bataillons dépendant des FTEO, dont le Groupement opérationnel du Bas-Mékong (GOBM) furent remis au gouvernement cambodgien et firent dire au colonel Ngo Hou, alors chef d'état-major des FARK lors de la cérémonie de transfert des derniers bataillons, que : « aujourd'hui au nom de la France, vous nous transférez les trois autres bataillons qui vont accroître de façon substantielle notre potentiel militaire national en même temps qu'ils

contribuent à parachever la concrétisation de la souveraineté cambodgienne dans le domaine militaire »¹³.

L'effectif militaire s'étant considérablement accru, l'armée se transforma en une force hétérogène, composée de ralliés (les Khmers Issaraks), de soldats cambodgiens ayant servi dans l'armée française, de supplétifs et selon Maurice Laurent de civils vietnamiens et chinois¹⁴. Cette physionomie nécessitait des conditions de commandement particulières et imposait même une réorganisation de l'armée. Le commandement fut organisé par un *Kret* du 21 septembre 1954 instituant un État-major pour chacune des armées, Terre, Air et Mer, placés sous l'autorité du chef de l'État-major général, qui relevait directement du roi. Un service militaire obligatoire fut instauré le 22 février 1954 sur décision du Conseil des ministres pour tout Cambodgien de 21 à 35 ans, pour une durée de quinze mois¹⁵. Toutefois, les sources et la bibliographie n'évoquent pas la mise en œuvre de ce service militaire, qu'il s'agisse des publications officielles cambodgiennes ou bien des sources diplomatiques françaises. Cette absence de traces interroge sur les modalités d'application de cette disposition ou bien indiquent-elles peut-être que l'évolution des FARK comme développé plus loin, a remplacé le service militaire dans sa forme initiale ? La question reste entière.

La jeune armée nationale telle qu'elle apparaissait donc après les accords de Genève (1954) émanait en partie des structures militaires coloniales, les TFEO, l'armée de l'Union française. Très nombreuse et peu structurée à ce moment-là, elle manquait de cadres formés et d'équipements. Si elle s'était illustrée par plusieurs victoires face au Viet Minh pendant l'année 1954, elle devait désormais amorcer une transition mais ne disposait, comme dans bien d'autres domaines que de peu de moyens financiers et devait recourir à l'aide internationale.

En 1954, cette jeune armée se trouvait donc en pleine construction et son identité se structurait à partir des premières actions militaires menées en tant qu'armée nationale contre les Khmers Issaraks d'une part, le Viet Minh d'autre part, les premiers soutenus par les

¹³ AMAE (La Courneuve), E 197. Allocution du colonel Ngo Hou lors de la cérémonie de transfert du G.O.B.M. du 22 juillet 1954.

¹⁴ LAURENT Maurice, *L'armée au Cambodge, op. cit.*, p. 73.

¹⁵ MALOUX Thierry, *À l'ombre d'Angkor, l'action des militaires français au Cambodge, 1863-1954*, Thèse de doctorat, Sorbonne université, 2019, p. 428.

Thaïlandais, les seconds par les Vietnamiens, donc face à ses ennemis séculaires¹⁶. Elle s'était structurée aux côtés des troupes coloniales françaises, dans une guerre de mouvement face au Viet Minh. Les opérations militaires s'étant étendues sur l'ensemble du territoire, la défense avait été alors pensée sur toute la surface du pays¹⁷. Les FARK avaient suivi l'organisation de la défense en surface, renvoyant à la tradition coloniale française de dualité entre forces statiques et unités mobiles.

Après les accords de Genève (1954) et une fois la paix revenue, l'armée cambodgienne dut trouver son organisation et sa doctrine, en lien avec ses nouvelles missions. Il ne s'agissait plus de lutter contre des forces infiltrées selon des modalités de guérilla mais de défendre les frontières, dans une approche plus classique de doctrine militaire. C'est pourquoi l'armée khmère fut alors tentée par une stricte orthodoxie militaire consistant en une approche classique d'unités de défense des frontières et en un rejet de la guérilla, vue comme un « abâtardissement de la guerre » pour reprendre la formule de Maurice Laurent¹⁸. Cette doctrine ne correspondait toutefois pas au contexte cambodgien tant intérieur qu'extérieur. Le prince Sihanouk donna donc à partir de 1958 une nouvelle orientation aux FARK afin que l'armée s'intégrât à la nation.

B. L'armée dans la Nation : une nouvelle doctrine

Cette réorientation des missions de l'armée fut le résultat d'au moins trois facteurs combinés.

Tout d'abord, la permanence des menaces intérieures imposait de repenser la politique de défense nationale. Les troubles causés par les Khmers Issaraks n'ayant pas totalement cessé, l'hypothèse tactique reposait sur la permanence d'une subversion interne provoquée par l'action d'éléments infiltrés de l'extérieur et bénéficiant de soutiens intérieurs¹⁹. La défense des frontières était aussi au cœur des préoccupations, compte tenu de l'instabilité

¹⁶ *Idem*, p. 19.

¹⁷ VILLATOUX Marie-Catherine, *La défense en surface (1945-1962), le contrôle territorial dans la pensée stratégique d'après-guerre*. Paris, Service historique de la défense, 2009.

¹⁸ LAURENT Maurice, *op. cit.*, p. 95.

¹⁹ AMAE (La Courneuve), 117 QO/ 25. Note de la mission militaire française relative aux Forces armées royales khmères du 13 novembre 1960.

montante au Sud-Viêt Nam. Enfin, la dépendance vis-à-vis des aides étrangères pour faire fonctionner une armée coûteuse en équipement et en matériel jouerait en faveur d'une réorientation de défense. Inspiré par plusieurs modèles asiatiques au premier rang desquels le modèle maoïste, suite à un voyage effectué en 1960 où il observa la politique des travaux pour les fonctionnaires et les militaires de la République Populaire de Chine (RPC), Sihanouk développa une doctrine militaire originale en s'appuyant sur le général Lon Nol, alors ministre d'État chargé de la Défense nationale. Il s'agissait d'intégrer l'armée dans la Nation pour basculer vers une tactique de guerre territoriale.

Cette nouvelle tactique s'appuyait sur une force régulière classique resserrée autour de 28 000 hommes en 1960, étayée par des forces de réserve territoriales de 60 000 hommes, constituées d'anciens militaires. Elles étaient organisées en 26 bataillons territoriaux et 35 détachements autonomes. Leur mission consistait à intervenir en coopération avec les forces actives, dans les provinces dont elles relevaient.

La première originalité de cette doctrine reposait sur le recours à d'immenses forces paramilitaires. Elles étaient constituées à la fois par des Forces vives, les auto-défenses villageoises, tenues en réserve et placées sous le commandement d'un chef d'État-major relevant directement du ministre de la Défense²⁰, et des Jeunesses socialistes royales khmères (JSRK) créées par un *Kret* royal du 5 septembre 1957.

²⁰ AMAE (La Courneuve), 117 QO/ 25. Note de la mission militaire française relative aux Forces armées royales khmères du 13 novembre 1960.

Illustration 17. Les jeunesses socialistes royales khmères



Source : Cambodge, Ministère de l'Information, *Cambodge*, Phnom Penh, ministère de l'Information, 1962, p. 67.

Les jeunesses socialistes khmères avaient pour principal objectif « le soutien sans réserve à la monarchie qui est le ciment de la nation et la garantie de la continuité, de la stabilité, le seul remède contre les désordres et les divisions »²¹. Conçue comme un outil d'édification nationale, la jeunesse devait participer à différents grands chantiers et également suivre une formation paramilitaire de base et de guérilla pour être prête à participer en cas de besoin à la défense nationale, aux côtés de l'armée. Le mouvement était dirigé par un comité directeur dont le président n'était autre que le prince Sihanouk et les documents du Commissariat général de la jeunesse socialiste khmère (JSRK) le présentait de la manière suivante :

« Sa majesté le roi est son parrain et sa majesté la reine est sa marraine. Il a pour but de porter très haut l'Union et la solidarité des citoyens de toutes conditions et de tous âges se partageant les mêmes droits et les mêmes devoirs, les mêmes joies et les mêmes peines »²².

²¹ Cambodge, Ministère de l'Information, *Cambodge*, Phnom Penh, Ministère de l'Information, 1962, p. 67.

²² ANC, fonds Charles Meyer, Box 687, dossier 5966, Royaume du Cambodge, Commissariat général de la jeunesse socialiste khmère.

Le mouvement se vit doté d'une école de cadres à Kep en 1960²³. Il faut souligner ici que la création de ce mouvement est symptomatique du tournant autocratique que prit le régime de Sihanouk. Initiée par la création du *Sangkum* en 1955, le chef d'État poursuivait le verrouillage de la vie politique en créant des instances dont il prenait assez systématiquement la tête. L'ensemble des forces paramilitaires, Forces vives et JSRK effectueraient uniquement des opérations de guérilla et de contre-guérilla.

La seconde originalité de la nouvelle doctrine de défense résidait dans les nouvelles missions assignées aux forces actives militaires : une participation de l'armée aux travaux d'intérêt national²⁴, inspirée par le voyage de Sihanouk en Chine. Généralisée en 1960, cette formule devait assurer la liaison entre l'armée et la nation, et contribuer à la guerre territoriale, tout en permettant des économies de fonctionnement. Aux côtés de projets d'envergure et d'intérêt national tels que l'amélioration du réseau routier ou le développement de plantations, coexistaient des travaux plus modestes à rayonnement provincial tels que l'installation de scieries, de puits. Le militaire se faisait « soldat laboureur » par une insertion dans la vie civile.

En 1961, le système fut étendu à la création d'établissements militaires à caractère industriel et commercial²⁵ comme une usine de fibro-ciment ou des ateliers de fabrication d'armements. Cette évolution s'inspirait d'expérimentations dans d'autres pays asiatiques, notamment en Birmanie. Plusieurs voyages, dont la visite d'une délégation militaire khmère en mai 1962, finirent de convaincre les cadres militaires du bien-fondé de ce modèle. Dans le cas birman, deux organisations dirigées par les plus hautes instances militaires géraient à cette date la plupart des sociétés commerciales et industrielles du pays, dont le capital était détenu à 51 % par l'armée et la plupart des postes des conseils d'administration occupés par des militaires. Lon Nol fut particulièrement séduit par ce modèle qui, selon lui, contribuait au développement économique du pays tout en déchargeant l'État de l'entretien d'une partie de l'armée. En Birmanie en effet, les bénéfices dégagés par les sociétés servaient à payer les soldes des militaires. La délégation préconisait de créer sur le modèle birman des fabriques de munitions, des ateliers d'armement, des ateliers de montage, des briqueteries, des fermes

²³ AMAE (La Courneuve), 117 QO/23. Notes sur la politique militaire cambodgienne, 18 mars 1961.

²⁴ *Idem*

²⁵ *Idem*

d'élevage ou des fabriques de conserves, dans des domaines dépassant largement les questions militaires²⁶. Une note décrivant le voyage de la délégation cambodgienne à Rangoon terminait -non sans esprit- sur cette interrogation : « il est difficile de conclure sans savoir si les vertus militaires appliquées au négoce font la prospérité commerciale ou si les militaires consacrés au commerce deviennent des négociants »²⁷.

Au début des années 1960, la physionomie de l'armée royale khmère n'était donc plus la même. Cette jeune armée nationale en pleine structuration connut une évolution notoire en moins d'une décennie. Héritière de la tradition coloniale française, elle se forgea une identité propre par cette insertion dans la société, autour d'un défi : celui d'assurer des missions de défense nationale tout en étant un instrument de développement économique du pays, voire une source de revenus. Cette configuration militaire était scrutée de près par les personnels de l'ambassade française, à qui l'instruction de cette jeune armée avait été confiée et qui entendaient continuer à accompagner son développement.

2. Les relations avec la Mission militaire française (MMF) : garder la main sur l'armée

A. La Mission militaire française (MMF)

En parallèle à la structuration des FARK s'étaient précisés les contours de la coopération militaire franco-khmère en germe. La Mission militaire française (MMF) apparut pour la première fois dans l'accord militaire provisoire franco-khmer du 15 janvier 1950 entre le président du gouvernement royal cambodgien (GRC) et le haut-commissaire de France en Indochine. Ce fut d'ailleurs le seul accord formalisé entre les deux pays relatif aux questions militaires. L'article 7 précisait : « le gouvernement français s'engage à mettre à la disposition du gouvernement cambodgien les instructeurs, techniciens militaires et le personnel d'encadrement dont il aura besoin. Ceux-ci sont prélevés sur le personnel en service actif dans l'armée de l'Union française. Ils constituent une mission militaire, détachée auprès du

²⁶ AMAE (La Courneuve), 117 QO/23. Note relative à la réorientation possible des missions de l'armée cambodgienne suivant l'exemple birman, 15 décembre 1962

²⁷ *Idem*

gouvernement cambodgien, pour faciliter l’instruction générale et technique de l’armée cambodgienne »²⁸.

Si des projets d’accords militaires furent envisagés entre 1956 et 1957, ils ne firent pas l’objet de négociations avec le GRC et n’aboutirent jamais. Selon les membres de la MMF, les autorités khmères ne souhaitaient pas formaliser les accords militaires afin de préserver leur liberté de mouvement dans le cadre de la neutralité. Ils ajoutaient d’ailleurs qu’il n’était pas utile de codifier par des textes une situation alors favorable à la position française²⁹.

Les relations militaires franco-khmères auraient cette singularité de n’être basées que sur l’assistance technique, contrairement à la grande majorité des accords militaires français avec les anciennes colonies, basés également sur des accords de défense. Ainsi, la très grande majorité des accords militaires bilatéraux signés entre Paris et les nouveaux États africains et Madagascar à partir de 1960, stipulaient dans les accords de défense « le devoir d’aide mutuelle des deux pays pour préparer et assurer leur défense »³⁰. Cela signifiait la possibilité pour les États africains de faire appel à la France pour assurer sa défense intérieure et extérieure et la possibilité que des troupes françaises soient présentes dans les pays concernés.

La coopération militaire en direction du Cambodge ne pouvait contenir d’accords de défense, en vertu de l’accord sur la cessation des hostilités signé à Genève le 20 juillet 1954 relatif au retrait hors du territoire du Cambodge de toute force armée étrangère. Ce type d’accords aurait établi les conditions d’intervention des troupes françaises sur le territoire khmer, ce qui était tout à fait contraire aux accords de Genève (1954). Il s’agirait en direction de Phnom Penh uniquement d’accords d’assistance technique devant contribuer à la mise sur pied de l’armée nationale cambodgienne.

En termes d’effectifs, un rapport rédigé par un inspecteur de la France d’Outre-mer en janvier 1957, Jean Werquin, apporte un certain nombre d’éléments chiffrés. Cette étude intitulée « Les effectifs de la mission militaire française auprès du gouvernement royal khmer » fut menée en parallèle à un travail similaire auprès de la Mission militaire française

²⁸ AMAE (La Courneuve), 117 QO/ 25. Rapport du Chef de Bataillon Monteagle, Chef du poste des Attachés militaires de L’ambassade de France au Cambodge, 17 décembre 1959.

²⁹ *Idem*

³⁰ ÉVRARD Camille, « Retour sur la construction des relations militaires franco-africaines », *Relations internationales*, vol. 165, no. 1, 2016, p. 32.

au Laos et intervenait dans le cadre de l'annonce de baisses d'effectifs pour les deux missions. Elle avait donc pour objectif de définir des minimas incompressibles en dessous desquels les missions ne pourraient plus fonctionner³¹. Il est intéressant de mentionner au passage que l'étude était réalisée par un inspecteur de la France d'Outre-mer quatre ans après l'indépendance du Cambodge.

Tableau 7. Évolution des effectifs de la MMF – 1956-1957

DATE	TERRE			AIR				MER				TOTAL GENERAL			
	Officiers	S. Off. P.F.A.T.	Total	Officiers	S. Off.	Troupe	Total	Officiers	Officiers Mariniers	Troupe	Total	Officiers	S/Off.	Troupe	Total
1.1.1955	121	328	449	27	94	3	124	8	15	60	83	156	437	63	656
1.7.1955	111	302	413	18	54	2	114	15	39	91	145	144	435	93	672
1.1.1956	113	316	429	21	115	2	138	13	37	72	122	147	468	74	689
1.7.1956	113	277	390	21	115	2	138	15	34	56	105	149	426	58	633

Les effectifs gendarmes sont inclus dans les effectifs "Terre" : au 1.1.1956 : 3 officiers + 27 sous-officiers - au 1-7-1956 : 3 officiers + 11 sous-officiers.

Source : AMAE (La Courneuve) 117 QO/25. Rapport sur les effectifs de la mission militaire française auprès du gouvernement cambodgien, 11 janvier 1957.

³¹ AMAE (La Courneuve), 117 QO/25. Rapport sur les effectifs de la Mission militaire française auprès du gouvernement cambodgien, 11 janvier 1957.

Ce rapport laisse apparaître un effectif plafonnant à 689 en janvier 1956. Ces personnels se répartissaient pour l'armée de terre entre officiers pour un tiers et sous-officiers et personnels féminins de l'armée de terre (PFAT) pour les deux autres tiers. Les deux autres corps d'armée, quant à eux, comportaient des hommes de troupes. Les missions confiées aux militaires détachés auprès de la MMF étaient principalement des tâches d'instruction. Les officiers présents dans des unités cambodgiennes étaient des exceptions comme par exemple en 1959 un officier et quatre sous-officiers instructeurs affectés à la demi-brigade des parachutistes khmers. Cela étant, ils n'intervenaient pas dans l'instruction du combat mais étaient uniquement des instructeurs pour la technique du saut et l'entretien des matériels spéciaux³². Une autre exception était signalée dans la marine où les deux escorteurs E 311 et E 312 étaient commandés par des officiers français en attendant que des officiers khmers puissent prendre le commandement de ces deux bâtiments.

La grande majorité des cadres de la MMF étaient détachés dans les trois principaux centres d'instruction :

- L'Académie royale militaire à Phnom Penh regroupant des officiers des grades de lieutenant à commandant, dans cinq cours : le cours supérieur, le cours d'état-major, le cours des chefs de bataillon, le cours des commandants de compagnie et le cours préparatoire au cours d'état-major.
- L'École militaire khmère de Phnom Penh, recevant des officiers sur titres et sur concours.
- Le centre des armes spécialisées de Kompong Chhnang pour l'instruction sur les matériels (automobile, transmission, chars, artillerie).

L'enseignement dans ces trois centres se faisait en français. L'École militaire assurait la formation commune de base des officiers avec une durée d'études qui fut portée à deux

³² AMAE (La Courneuve), 117 QO/25. Rapport du Chef de Bataillon Monteagle, Chef du poste des Attachés militaires de L'ambassade de France au Cambodge, 17 décembre 1959.

ans à partir de 1957. L'Académie royale employait à cette même date 12 officiers, 7 sous-officiers et 3 PFAT³³.

En sus de ces trois principaux établissements figuraient plusieurs centres de formation militaire secondaires dans lesquels les experts français intervenaient aussi. Depuis le centre d'éducation physique de Kampot, en passant par le centre de formation de la gendarmerie à Tram Khnar, le centre d'instruction du génie, celui du matériel ou bien encore le centre de brousse³⁴, les structures de formations militaires s'étaient donc considérablement étoffées pendant les années 1950 et constituaient un véritable maillage territorial dans le domaine militaire.

En outre, le détachement « Air » de la MMF formait les pilotes-navigateurs tout comme des radioélectriciens ou encore des mécaniciens tandis que le détachement « Marine » instruisait aussi bien les officiers que les sous-officiers dans les spécialités de timoniers, armuriers, fusiliers ou canoniers. Les experts français intervenaient donc dans tous les champs des trois corps d'armée, ce qui supposait d'avoir un nombre conséquent de militaires détachés.

Pour compléter l'instruction s'ajoutait un système de stages dans les différentes écoles militaires françaises. Dans la mesure où les trois corps de l'armée cambodgienne, Terre, Air et Mer, ne disposaient pas dans l'ensemble des spécialités du matériel ou des équipements nécessaires, il fallait parfaire la formation des officiers mais aussi des sous-officiers à l'étranger. À la fin des années 1950, la première destination pour les aspirants cambodgiens était la France avec 180 élèves accueillis dans les différentes écoles françaises (Saint-Cyr, Polytechnique, Navale, Saumur mais aussi Saint-Maixent) contre 37 aux États-Unis³⁵. Le cursus de formation de l'Académie royale prévoyait que les officiers reçus aux examens de sortie fassent leur stage d'application en France³⁶. Les sources mentionnent différents stages effectués par des aspirants cambodgiens, tel le prince Sisowath Rakmoni, aspirant de cavalerie et fils du prince Monireth, alors ministre de la Défense nationale. Celui-

³³ AMAE (La Courneuve), 117 QO/ 25. Rapport sur les effectifs de la Mission militaire française auprès du gouvernement cambodgien, 11 janvier 1957.

³⁴ Ce dernier fut créé à la fin des années 1950 entre Sihanoukville et Phnom Penh, pour donner à des officiers sélectionnés la formation de guérilla et de contre-guérilla.

³⁵ AMAE (La Courneuve), 117 QO/23. Rapport sur les forces armées cambodgiennes, 13 novembre 1960.

³⁶ AMAE (La Courneuve), 117 QO/ 25. Rapport sur les effectifs de la Mission militaire française auprès du gouvernement cambodgien, 11 janvier 1957.

ci effectua un stage à l'école de cavalerie de Saumur en 1956³⁷. D'autres personnalités militaires importantes suivirent un cursus en France. Ce fut le cas du commandant Sosthène Fernandez, devenu chef d'État-major général et commandant en chef de l'armée de la République khmère de 1970 à 1975. Après une préparation à Saint-Cyr Coëtquidan, il fut stagiaire à l'École d'État-major en 1953 puis à l'École supérieure de guerre de 1958 à 1960.

Le rapport du chef de bataillon Monteagle apporte des précisions pour l'année 1957 sur la répartition des stagiaires alors au nombre de 216. Officiers, sous-officiers et troupes confondues, 101 stagiaires étaient accueillis dans la spécialité « Air » contre 82 pour le corps « Terre » et 33 pour le corps « Mer ».

³⁷ AMAE (La Courneuve), 117 QO/ 26. Télégramme de Pierre Gorce, 18 septembre 1956.

Tableau 8. Effectifs cambodgiens recevant l'instruction de cadres militaires français pour l'année 1957

I N S T R U C T I O N	Officiers	Sous- Officiers	Troupe	TOTAUX
<u>AU CAMBODGE</u>				
TERRE	293	854	3.405	4.552
AIR (navigants	30			30)
(non navigants		45(1)		45)
MER	6	10	145	(2)161
TOTAUX	329	909	3.550	4.788
<u>DANS LA METROPOLE</u>				
TERRE	71	10	1	82
AIR	19	82		101
MER	2	11	20	33
TOTAUX	92	103	21	216
<u>TOTAUX CAMBODGE ET METROPOLE</u>				
TERRE	364	864	3.406	4.634
AIR	49	127	-	176
MER	8	21	165	194
TOTAUX GENERAUX	421	1.012	3.571	5.004

spécialistes
En réalité, tous les personnels, Cambodgiens ou non sont à l'instruction.

Source : AMAE (La Courneuve). 117 QO/25. Rapport du chef de bataillon Monteagle, Chef du poste des Attachés militaires de L'ambassade de France au Cambodge, 17 décembre 1959

L'analyse de ce document renseigne sur la manière dont était appréhendée la formation des militaires cambodgiens par les militaires français détachés auprès de la MMF. En la scindant entre formation reçue au Cambodge et en métropole, l'on perçoit ici la permanence de la vision coloniale à travers le vocabulaire utilisé. Il s'agissait aussi de penser l'articulation entre les deux espaces comme un tout et à cette date, l'approche n'était pas celle d'une politique de coopération. Il s'agissait de penser le soutien à l'armée khmère tout d'abord dans le prolongement du contexte colonial mais également comme un instrument au service de l'influence française. En effet, le stage d'application dans les écoles militaires françaises créait les conditions d'une cohérence et d'une continuité dans la formation des militaires et des aspirants, qui plaçait la France comme un partenaire essentiel pour les Cambodgiens dans le domaine. En attestent les démarches de Lon Nol alors ministre de la

Défense nationale et chef d'État-major général des FARK en 1958, qui sollicita de la part de l'aide militaire française un accroissement du nombre de places réservées aux officiers stagiaires khmers à l'École supérieure de guerre et à l'École d'État-Major. Il souhaitait un régime préférentiel pour son pays afin d'éviter les inconvénients d'une double instruction si les officiers avaient dû se former dans un autre pays - il pensait aux États-Unis en l'occurrence³⁸. Les actions d'instruction au Cambodge et les stages suivis dans les écoles militaires françaises concernèrent au total, selon le rapport du chef de bataillon Monteagle 5 000 Cambodgiens formés par la MMF pour la seule année 1957, officiers, sous-officiers et hommes de troupes confondus.

En parallèle à ces activités d'instruction, un certain nombre d'officiers et de sous-officiers français étaient détachés comme experts auprès des organismes de la Défense nationale : l'État-major de la Défense nationale, la direction du matériel, du génie, de l'intendance, la direction de la santé ou encore dans divers bureaux de l'état-major des FARK. Outre les missions d'instruction, la MMF avait donc aussi un rôle de conseil et d'expertise auprès du haut-commandement cambodgien.

B. Une évolution significative de l'effectif de la MMF entre 1956 et 1959

La présence française dans le domaine militaire fut donc particulièrement importante en 1956, avec un effectif atteignant 689 membres en janvier 1956. Cependant, sur décision du ministre de la Défense nationale français, les réductions budgétaires firent baisser ces effectifs à partir de 1957 qui ne compteraient plus que 283 membres en 1959.

³⁸ AMAE (La Courneuve), 117 QO/ 25. Demande M. le général Lon Nol, au titre de l'aide militaire française, 8 mars 1958.

Tableau 9. Postes de conseillers français prévus pour l'année 1959

Organismes	OFFICIERS		S/OFF	PPAR	Quar- tiers Maîtres	TOTAL
	Sup.	Sub.				
A/ - ARMEE de TERRE						
I - Ministère Défense Nationale	3	1				4
II - Etat-Major des F.A.R.K.	3	2				5
III - Ecoles et Centres d'instruction						
Académie Royale Militaire	6	6	5	2		19
Ecole Militaire	1	12	6			19
Centre Education Physique		1	4			5
Mission d'instruction Base Aéroportée		1	4			5
C.I. des Armes spécialisées	1	3	15			19
C.I. Artillerie		3	2			5
C.I. du Génie		2	1			3
C.I. des Transmissions		4	8			12
C.I. de comptabilité		1				1
Groupement aérien d'observation		1				1
IV - Services						
Matériel	1	2	8			11
Génie		3	4			7
Intendance	1	3	5			9
Service de Santé		3	3			6
V - Divers						
Musique Royale		1	7			8
VI - Gendarmerie		1	10			11
VII- Attaché Militaire et Ambassade	1		3	1		5
TOTAL TERRE	17	50	85	3		155

Source : AMAE (La Courneuve), 117 QO/25. Note sur la mission militaire française, 21 janvier 1959

Cela ne fut pas sans conséquence pour l'évolution des FARK qui n'avaient pas les moyens sur le budget propre cambodgien, d'assumer les dépenses en matériels et équipements, en soldes et en instruction. Selon Pierre Gorce, cette réduction de l'aide française serait interprétée par les autorités cambodgiennes comme une volonté de la France de se désengager : « Dans les réductions progressives d'effectifs qu'a subies la Mission, les autorités cambodgiennes ont cru déceler l'intention du Gouvernement français de renoncer peu à peu à assumer l'instruction des Forces Armées cambodgiennes et ont craint de se trouver alors dans une situation extrêmement délicate »³⁹. Cela eut pour conséquence un réexamen par l'État-major khmer des propositions de Washington en la matière. Tandis que ces dernières n'avaient, jusque alors, pas rencontré de succès, une délégation militaire des FARK accepta en mai 1958 une invitation à visiter la base américaine d'Okinawa. Cette visite par la délégation khmère

³⁹ AMAE (La Courneuve), 117 QO/25. Ambassade de France au Cambodge, Note mensuelle de l'attaché militaire, 30 mai 1958.

composée du major général Lon Nol, alors chef d'état-Major des FARK, du brigadier général Ngo Hou, chef d'État-Major de l'aviation royale, de l'enseigne de vaisseau de première classe Su Pong et du capitaine Mao Sun Khem, chef du 4^e Bureau des FARK, revêtait un caractère éminemment politique. La délégation assista à différentes parades et démonstrations militaires, et fit l'objet de beaucoup d'attentions de la part des Américains, selon Lon Nol⁴⁰. Le gouvernement cambodgien sortait de sa position neutraliste en acceptant l'invitation américaine et modifiait le paysage de la coopération militaire dans le royaume.

Enfin, à l'instar d'autres champs des relations entre les deux pays, c'est ici encore le jeu des acteurs et la confiance établie avec leur réseau qui permettait à la mission française de garder sa place malgré la poussée permanente de Washington dans le domaine. En effet, la coopération militaire tournée exclusivement vers l'aide technique dictait une posture particulière vis-à-vis des États-majors : conseiller, accompagner. C'est ainsi que dans la phase d'intégration de l'armée dans la nation, les différents rapports de la MMF soulignaient le bien-fondé de cette nouvelle politique, Les instructeurs de la mission française estimaient qu'ils avaient été « les intermédiaires dont avait besoin le gouvernement royal pour mettre en pratique le principe de l'intégration de l'armée dans la nation [...] Ils s'étaient par ailleurs très bien adaptés à cette tâche dont les aspects extramilitaires auraient pu les dérouter »⁴¹. La stratégie des experts militaires français était celle d'un accompagnement des évolutions militaires khmères plutôt que l'imposition d'un modèle. Stratégie gagnante puisque le rapporteur concluait en précisant que le gouvernement khmer venait de confier l'organisation et la direction des travaux que l'armée devait entreprendre, à un officier français polytechnicien, signe selon lui, de la parfaite compréhension française des enjeux inhérents à cette doctrine militaire⁴². De fait, d'autres partenaires, tels les Américains, déploraient le détournement des soldats de leur mission première au profit de travaux plus triviaux.

La situation militaire cambodgienne au début des années 1960 se partageait entre une armée dont l'instruction devait être assurée par la mission militaire française conformément aux transferts de compétence. Cela lui octroyait donc une forme de primauté française dans le domaine et dont le financement dépendait des aides étrangères, et un partenaire américain prêt

⁴⁰ AMAE (La Courneuve), 117 QO/25. Note mensuelle de l'attaché militaire du 30 mai 1958.

⁴¹ AMAE (La Courneuve), 17 QO/23. Notes sur la politique militaire cambodgienne, 18 mars 1961.

⁴² *Idem*

à consentir des efforts financiers pour se rapprocher de Sihanouk dans le cadre de sa politique d'endiguement.

C. Mission militaire française (MMF) et Military Assistance Advisory Group (MAAG)

Le gouvernement cambodgien dut en effet recourir à des financements multiples au premier rang desquels l'aide de Washington pour qui ce partenariat faisait particulièrement écho aux enjeux géopolitiques dans le Sud-Est asiatique. L'aide militaire américaine prit la forme d'une mission : The Military Assistance Advisory Group (MAAG). Dans l'ouvrage *Eisenhower and Cambodia* consacré aux agissements de l'administration Eisenhower à l'encontre de Norodom Sihanouk, William J. Rust cite les déclarations de l'ambassadeur américain à Phnom Penh, Robert Mc Clintock, suite aux accords de Genève (1954), en août 1954 : celui-ci préconisait la création d'une mission militaire qui « fournirait armes et instructions à l'Armée royale ainsi qu'un budget direct militaire ». Conscient des résistances que le gouvernement français pourrait y opposer, il ajoutait que « l'attitude française était probablement davantage émotionnelle que fondée sur un intérêt national sérieux » et qu'il faudrait donc « se montrer amical mais ferme envers les Français »⁴³.

L'influence exercée en matière militaire sur le Cambodge était un enjeu important pour Washington, dans le cadre de sa politique d'endiguement. Le secrétaire d'État John Foster Dulles effectua une visite-éclair à Phnom Penh le 28 février 1955, suite à une réunion de l'OTASE à Bangkok. Cette visite dont l'objectif était de convaincre Sihanouk d'adhérer à l'organisation, fut aussi l'occasion d'aborder la coopération militaire avec le royaume. Selon William J. Rust, l'intention américaine ne souffrait d'aucune ambiguïté puisqu'il s'agissait de prendre la main sur l'armée cambodgienne. La place du royaume dans la lutte contre le communisme consistait à développer une armée suffisamment forte pour faire bouclier face à des attaques communistes externes et maintenir la sécurité intérieure. Les FARK n'étaient alors qu'un levier parmi d'autres en Asie du Sud-Est. Cependant, Washington fut confronté à un obstacle majeur dans ce projet : la présence française et sa volonté très forte de continuer

⁴³ RUST William J., *Eisenhower and Cambodia : Diplomacy, Covert Action, and the Origins of the Second Indochina War*, Lexington, University press of Kentucky, 2016, p. 48.

à exercer l'instruction des FARK. John Foster Dulles l'exprimait en ces termes : « Le "gros problème" pour atteindre ce but était de résoudre la longue dispute entre la France et les États-Unis à propos de l'instruction militaire »⁴⁴.

Toujours selon William J. Rust, en 1955, le Pentagone souhaitait un retrait pur et simple des conseillers militaires français, dont les interférences dans l'instruction produisaient selon lui des résultats peu concluants sur l'armée cambodgienne. Durant sa brève visite à Phnom Penh, John Foster Dulles proposa un compromis au prince, approuvé par le président Eisenhower : « Le chef du MAAG serait le conseiller militaire principal du roi, qui était le commandant des FARK. Sihanouk superviserait aussi une mission française distincte, qui, par concession pour le prestige français, ne serait pas sous le commandement direct du chef du MAAG. La mission française néanmoins serait obligée d'adopter les standards militaires américains d'instruction et de doctrine »⁴⁵.

L'aide militaire américaine fut formalisée par un accord entre Phnom Penh et Washington le 16 mai 1955. Le MAAG avait pour rôle de recenser les besoins militaires, d'obtenir du congrès les crédits nécessaires et de contrôler l'utilisation de ces fonds. Il s'agissait donc d'un rôle de soutien logistique et de financement. La mission militaire américaine était estimée selon les sources françaises à 60 membres en 1960, dont 30 officiers, parmi lesquels une vingtaine d'officiers supérieurs, auxquels venait s'ajouter une trentaine de techniciens pour des missions de durée variable. Les membres permanents étaient implantés à Phnom Penh et jouaient un rôle de suivi et d'inspection des services logistiques⁴⁶.

À partir de 1957, Washington comprenant qu'il ne parviendrait pas à faire adhérer Sihanouk à l'OTASE, modifia son approche. Celle-ci se traduisit par l'intensification d'une politique d'aide afin de se rendre indispensable et d'écarter les offres communistes, notamment celles venant de Pékin⁴⁷. Si l'aide prit aussi la forme de propositions de stages aux États-Unis pour les aspirants, Washington octroya surtout une aide financière importante qui s'élevait à 22 500 000 dollars, couvrant la quasi-totalité des soldes et les dépenses de carburant⁴⁸. En 1960,

⁴⁴ RUST William J., *Eisenhower and Cambodia*, op. cit., p. 63.

⁴⁵ *Idem*.

⁴⁶ AMAE (La Courneuve), 117 QO/ 23. Note du poste des Attachés militaires adressée au ministre des Affaires étrangères relative au MAAG, 16 septembre 1960.

⁴⁷ AMAE (La Courneuve), 117 QO/ 23. Télégramme de Pierre Gorce du 2 juillet 1957.

⁴⁸ AMAE (La Courneuve), 117 QO/ 25. Lettre de Pierre Gorce adressée au ministre des Affaires étrangères, 1^{er} août 1958.

sur un budget de 1 275 millions de *riels* affectés à la Défense nationale, l'aide américaine s'élevait à 390 millions de *riels*, soit un tiers du budget.

L'intention américaine de se substituer aux Français auprès de l'armée cambodgienne, exprimée par John Foster Dulles dès 1955, prit corps dans cette politique d'aide à partir de 1957. Les inquiétudes exprimées par Pierre Gorce dans différentes notes ne relevaient donc pas d'une obsession pour le maintien de l'influence française mais s'appuyaient sur l'observation attentive de l'évolution des relations entre Phnom Penh et Washington. Ainsi en janvier 1956, Pierre Gorce exposait-il au ministre des Affaires étrangères les tentatives américaines de supplanter la MMF auprès de l'État-major khmer. Suite à de nouvelles démarches américaines pour augmenter les effectifs du MAAG, Pierre Gorce entreprit des démarches auprès du prince Monireth, alors conseiller militaire de Sihanouk. Celui-ci lui confirma les propositions américaines d'introduire des officiers dans les centres d'instruction khmer. Pierre Gorce précisa « qu'il était opposé, surtout après l'expérience du TRIM au Sud-Viêt Nam, à une imbrication quelconque des éléments de notre mission d'instruction militaire avec des éléments américains »⁴⁹. À nouveau, nous retrouvons ici une analogie avec l'implantation américaine au Sud-Viêt Nam, qui aboutit au « remerciement » par de Ngô Đình Diêm de la mission militaire française en septembre 1957⁵⁰.

Les personnels diplomatiques étaient tout à fait conscients qu'ils ne pouvaient pas faire pression sur Phnom Penh pour empêcher une aide américaine, dans la mesure où Paris n'était pas en capacité de fournir l'aide demandée par le Cambodge. Il s'agissait donc de jouer un habile jeu afin de maintenir l'instruction française, et donc l'influence militaire française au Cambodge tout en composant avec cette donnée financière et la présence du partenaire américain. Une note de l'attaché militaire du 30 mai 1958 résumait bien la situation : « Le but poursuivi [par la politique militaire américaine] est l'éviction de la mission militaire française et le remplacement de nos conseillers et instructeurs par des experts US. Les diminutions de crédits dont la MMF a fait récemment l'objet risquent fort si elles sont maintenues et poursuivies de favoriser dans une très large mesure les desseins américains »⁵¹.

⁴⁹ AMAE (La Courneuve), 117 QO/23. Télégramme de Pierre Gorce du 5 janvier 1956.

⁵⁰ AMAE (La Courneuve), 117 QO/23. Télégramme de Pierre Gorce du 10 avril 1957.

⁵¹ AMAE (La Courneuve), 117 QO/25. Note de l'attaché militaire du 30 mai 1958.

L'aide militaire française se résumait en un jeu d'équilibriste qui consistait à prendre régulièrement la température de l'évolution des relations khméro-américaines pour ensuite négocier auprès du ministère des Affaires étrangères afin que celui-ci ne baisse pas les budgets alloués ou bien fasse pression sur le ministère de la Défense française afin de poursuivre l'effort en direction du Cambodge. L'on trouve confirmation de cela dans l'ouvrage de William J. Rust : « Les Français accueillaient favorablement l'idée d'un soutien financier américain à l'armée cambodgienne et n'avaient aucune objection à ce qu'un petit MAAG contrôle l'utilisation du matériel américain, mais ils continuèrent à résister à la création d'une mission d'entraînement militaire américaine. "Ce ne serait pas tout à fait conforme à l'esprit des accords de Genève (1954)", avait déclaré l'ambassadeur de France à Washington Maurice Couve de Murville à John Foster Dulles »⁵².

Ainsi, à l'occasion de la reconnaissance de la Chine populaire par le Cambodge et l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays le 19 juillet 1958, Pierre Gorce écrivit au ministre des Affaires étrangères pour l'informer « qu'une certaine inquiétude commençait à se faire jour parmi les officiers de l'armée cambodgienne qui redoutent les conséquences, pour leur avenir, d'une suspension possible de l'aide américaine. L'armée khmère ne saurait survivre dans sa forme actuelle si les crédits américains lui faisaient défaut »⁵³.

L'aide américaine ne fut toutefois pas interrompue malgré la reconnaissance de la Chine par le Cambodge. Elle s'intensifia même et se traduisit à partir de 1960 par la fourniture d'armements et de matériels pour la valorisation des FARK. L'équipement portait notamment sur 70 avions, dont six Beavers, deux hélicoptères, douze avions-écoles. Les pourparlers entamés à Phnom Penh se poursuivirent à Washington en septembre 1960 en présence de Lon Nol, assisté du lieutenant-colonel Kong Touch, alors chef du 2^e bureau des FARK, sur les questions relatives aux problèmes des frontières avec la Thaïlande et la Vietnam. De leur côté, les commandants U Say et Sosthène Fernandez accompagnèrent Lon Nol au Pentagone

⁵² RUST William J., *Eisenhower and Cambodia, op. cit.*, p. 63.

⁵³ AMAE (La Courneuve), 117 QO/2. Lettre de Pierre Gorce au ministre des Affaires étrangères, 1^{er} août 1958.

pour soutenir les demandes d'aide militaire⁵⁴. Loin d'abandonner, Washington choisit plutôt de se rendre indispensable dans tous les aspects de la défense cambodgienne.

La structuration de l'armée nationale se fit donc sous la houlette de la mission militaire française qui entendait garder ce qu'elle estimait être son « pré-carré ». C'était toutefois sans compter sur les intentions américaines, pour qui l'obstination française constituait un obstacle. Plus tard, le bloc de l'Est et en premier lieu l'URSS, s'emparerait lui aussi du domaine militaire, via l'octroi de matériels, qui nécessiterait une instruction soviétique comme nous le verrons dans le chapitre 8.

⁵⁴ AMAE (La Courneuve), 117QO/23. Note secrète de Pierre Gorce adressée au ministre des Affaires étrangères relative à l'aide américaine, 19 septembre 1960.

Chapitre 6 – L'éducation et la culture au service de l'influence française : la coopération éducative

Au lendemain de l'indépendance, la situation cambodgienne en matière d'éducation témoignait d'un système éducatif atrophié, du fait du peu d'intérêt pour les questions éducatives de la part de l'administration coloniale, à l'exception des écoles des pagodes rénovées¹. Si plusieurs écoles furent créées à Phnom Penh pendant le protectorat, elles étaient surtout destinées aux élites palatiales et ne touchaient pas l'ensemble de la population. L'une des priorités du *Sangkum* fut donc de doter le pays d'un système éducatif ambitieux au service de la construction du nouvel État-nation. Le contexte post-colonial présentait des particularités propres à tout nouvel état indépendant, tel un système d'enseignement - fût-il peu développé - fortement marqué par l'empreinte coloniale. Le signe le plus visible en était la place de la langue de l'ancien colonisateur, en l'occurrence, le français. À cela venait s'ajouter pour le Cambodge une spécificité liée à son insertion dans l'Union indochinoise, qui avait créé une dépendance en matière d'éducation et de formation vis-à-vis de Hà Nội et de Saigon. En résultait un déficit de cadres dans tous les domaines et notamment la santé, la justice et l'économie. Dans ce contexte et dans la continuité de la période coloniale, les questions éducatives furent marquées par des circulations entre la France et le Cambodge avec pour dénominateur commun une langue, le français et le discours universaliste qui l'entourait alors.

¹ Cf chapitre 1.

1. Le système éducatif cambodgien à l'épreuve de la langue française

« Notre préoccupation essentielle est de former une élite. Il faut construire partout des écoles, favoriser l'enseignement, créer un corps enseignant khmer, rendre accessible à tous, l'enseignement secondaire »². Parfaitement résumée dans cette formulation de Norodom Sihanouk, l'enseignement fut au cœur des préoccupations pendant toute la période du *Sangkum*. Celui-ci fit l'objet d'une attention soutenue et connut une croissance phénoménale.

A. Les grands enjeux éducatifs postcoloniaux au Cambodge : massification, besoin d'enseignants et place de la langue

Pendant la période du *Sangkum*, le système éducatif cambodgien connut un développement sans précédent. Qu'il se fût agi de l'école primaire, de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur, l'accent fut mis sur le développement de l'éducation, de la formation des intellectuels et des futurs enseignants par la création d'un réseau d'établissements scolaires très dense. En 1956, 250 000 élèves sur une population totale de 5 millions d'habitants étaient déjà scolarisés dans l'enseignement primaire et ces effectifs connurent une croissance soutenue ensuite, puisqu'en 1961, le nombre d'élèves scolarisés à l'école primaire atteignit 563 000 élèves.

L'enseignement primaire était réparti entre les écoles de pagode rénovées³, les écoles publiques et les écoles privées, celles-ci se répartissant de la manière suivante :

² Cambodge, ministère de l'Information, *Cambodge*, Phnom Penh, ministère de l'Information, 1962, p. 111.

³ Cf chapitre 1.

Tableau 10. Écoles primaires privées en 1962

	Nombres d'écoles	Nombre de classes	Effectifs
Écoles chinoises (appartenant à la communauté sino-khmère)	195	453	19 480
Écoles khmères	40	76	3 076
Écoles vietnamiennes (dirigées pour la plupart par des religieux catholiques vietnamiens)	15	39	1 876
Écoles françaises	14	94	4 155

Source : Cambodge, ministère de l'Information, *Cambodge*, Phnom Penh, ministère de l'Information, 1962, p. 113.

L'enseignement primaire comportait deux degrés : l'enseignement primaire élémentaire sanctionné par le Certificat d'études primaire élémentaire et l'enseignement primaire secondaire, pour les élèves se destinant à poursuivre des études et sanctionné par le Certificat d'études primaire complémentaire⁴.

L'enseignement secondaire connut lui aussi une évolution significative, passant de 700 élèves en 1953 à 26 900 en 1962⁵, le nombre d'établissements passant de 8 à 54, parmi eux, le lycée Sisowath à Phnom Penh, le lycée Preah Sihanouk à Kompong-Cham, le lycée de Battambang, le collège de jeune fille à Phnom Penh, l'école normale d'instituteurs, le collège de Siem Reap, le collège de Prey-Veng, le collège de Svay-Rieng, le collège de Kampot, le collège de Takéo, le collège de Kompong-Chhnang, le collège de Kompong-Thom, le collège de Pursat et le collège de Kratié.

⁴ Cambodge, ministère de l'Information, *Cambodge*, Phnom Penh, ministère de l'Information, 1962

⁵ *Idem*

Tableau 11. Évolution de l'enseignement secondaire

Années	Lycées - collèges	Nombre de classes	Nombre d'élèves
1953- 1954	8	83	2 726
1954-1955	9	112	4 202
1955-1956	12	157	5 838
1956-1957	14	208	7 998
1957-1958	19	313	11 994
1958-1959	28	369	14 203
1959-1960	31	413	16 626
1960 - 1961	33	497	20 401
1961-1962	54	629	26 887 (dont 17 % de filles)

Source : Cambodge, ministère de l'Information, *Cambodge*, Phnom Penh, ministère de l'Information, 1962, p. 115.

Le système éducatif khmer connut donc une croissance assez phénoménale du nombre d'établissements et de classes. Il s'agissait d'une véritable massification de la population scolaire plaçant le gouvernement royal, au sortir de l'indépendance, devant le défi de doter les établissements en enseignants formés. En 1958, le secrétaire d'État à l'Éducation nationale résumait la situation de la manière suivante :

« Grâce à la politique du *Sangkum Reastr Niyum*, tracée par son auguste Président, l'enseignement a pris, en l'espace de quelques années, une extension très remarquable. Mais ce développement trop rapide n'a pas manqué de poser un certain nombre de problèmes. Il y a par exemple, le problème du personnel enseignant »⁶.

Pour y répondre, la première adaptation fut la transformation de l'École normale de Phnom Penh en un établissement supérieur nommé « Institut national pédagogique » dont l'objet était la formation des instituteurs mais aussi la formation et le perfectionnement des professeurs du premier cycle de l'enseignement secondaire. Chau Seng, alors secrétaire d'État à l'Éducation nationale, le définissait comme étant « l'âme de l'enseignement secondaire ou encore l'armature d'un pont jeté entre l'enseignement primaire et

⁶ AN. SUREOM. 19770510/12. *Institut national pédagogique*, revue mensuelle n°1, novembre 1958

l'enseignement supérieur »⁷. La formation dispensée à l'institut mêlait les cours théoriques à des stages d'application dans les écoles. Les élèves-maîtres qui se destinaient au métier d'instituteur étaient recrutés en classe de troisième et suivaient un programme visant à leur donner une connaissance complète du programme de l'enseignement primaire. En 1958, parmi les enseignements, deux heures étaient consacrées à la langue et à la civilisation khmère, la grammaire, l'étude des textes, la rédaction et la littérature khmère pour les aspects linguistiques tandis que les cours consacrés à la civilisation khmère s'étendaient des fondements classiques de celle-ci jusqu'à son évolution à l'époque contemporaine.

Tableau 12. Programme d'enseignement

Culture et civilisation khmère (une heure par semaine)
1 – Sens du mot culture et civilisation
2 – Fondements de la culture et de la civilisation khmères : Brahmanisme, bouddhisme, khmérisme, influences étrangères
3 – Principales branches de la culture et civilisation khmères : Les croyances, les mœurs et les coutumes La morale et la religion Les conceptions cosmogoniques L'art et la littérature
4 – Principaux thèmes de la culture et civilisation khmère L'amour, le lyrisme, le dramatique et le comique Le bien et le mal, le karma ou loi de la causalité Les renaissances, la souffrance, le bonheur La délivrance, l'au-delà, le Nirvana
5 – Évolution de la culture et civilisations khmères dans le contexte de la civilisation mondiale

Source : AN. SUREOM. 19770510/12. *Institut national pédagogique*, revue mensuelle n°1, novembre 1958.

Du côté de la langue française, quatre heures étaient consacrées aux principes et méthodes de l'enseignement des langues vivantes étrangères, à l'étude de l'ouvrage de Gaston Mauger *Cours de langue et de civilisation française*, premier manuel d'enseignement de la langue française en tant que langue étrangère paru en 1954⁸. La phonétique française

⁷ AN. SUREOM. 19770510/12. *Institut national pédagogique*, revue mensuelle n°1, novembre 1958.

⁸ MAUGER Gaston, *Cours de langue et de civilisation françaises, première année et deuxième année, à l'usage des étrangers*, Paris, Hachette, 1954.

ainsi que les principales doctrines littéraires en France constituaient aussi le programme de français.

Ces enseignements étaient complétés par des cours de psychologie (quatre heures) et de pédagogie (trois heures) axés sur les doctrines pédagogiques et leur application en classe. Le programme préconisait en outre le recours à la langue khmère pour permettre aux élèves, issus des classes de troisième de mieux appréhender les notions. Il était précisé que la terminologie en français devait être accompagnée de son équivalence en khmer afin de dispenser, à terme, ces enseignements exclusivement en langue khmère. La formation des professeurs de l'enseignement secondaire se voyait enfin complétée par des cours de culture générale ainsi que par des cours de pratique de l'enseignement consacrés à l'administration et à la législation scolaires.

Cette dynamique dans le domaine de l'éducation fut inspirée et soutenue par l'organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)⁹. Créée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité, l'UNESCO développa en effet tout un système d'aide et de soutien à l'accès à l'éducation au niveau international et la lecture des différents comptes rendus émanant des services de l'ambassade, témoigne, en filigrane, de l'influence grandissante de l'organisation internationale. Celle-ci publia d'ailleurs en 1953 le rapport d'une réunion d'experts sous le titre de *L'emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement*¹⁰, qui fit date et dans lequel étaient jetées les bases de ce qui serait en quelque sorte sa doctrine, sur le plan éducatif : permettre à chaque enfant d'accéder à l'école et à l'éducation, notamment à travers une langue connue et maîtrisée par les élèves. Si la question de l'éducation multilingue était au cœur des préoccupations, celle-ci se basait sur la langue maternelle dans les stratégies éducatives. Dans des contextes post-coloniaux comme au Cambodge, il s'agissait donc d'affirmer le rôle essentiel de la langue maternelle dans les apprentissages :

« C'est par l'intermédiaire de sa langue maternelle que tout être humain apprend initialement à formuler et à exprimer ses idées à l'égard de lui-même et du monde où il vit. [...] Tout enfant naît dans un certain milieu culturel ; la langue fait partie du milieu en même temps qu'elle l'exprime. Ainsi l'acquisition de cette langue

⁹ AN. SUREOM. 19770510/12, *Institut national pédagogique*, revue mensuelle n°1, novembre 1958.

¹⁰ UNESCO, *L'emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement*, Paris, Unesco, 1953.

s'insère dans le processus par lequel l'enfant assimile le milieu culturel. On peut donc dire que cette langue joue un rôle important dans la formation des premières notions chez l'enfant [...] C'est pourquoi il importe de s'efforcer autant que possible de donner l'enseignement dans la langue maternelle »¹¹.

Ce rapport insistait aussi sur les difficultés pour les maîtres à enseigner dans une autre langue que la langue maternelle et sur la nécessité de former les enseignants dans cette dernière langue tant pour les apports théoriques que dans le cadre des stages. En juillet 1956, un expert de l'UNESCO, M Franz, proposa quant à lui la création d'un réseau de bibliothèques publiques dans le royaume¹².

L'évolution du système éducatif cambodgien intéressait aussi les acteurs de l'ambassade de France à Phnom Penh, dans le cadre des coopérations éducatives amorcées lors du processus d'accession à l'indépendance. Parmi eux, Jean Delvert s'attela particulièrement au dossier. Après avoir été proviseur du lycée Sisowath et conseiller auprès du ministre de l'Éducation nationale cambodgien en 1949, puis proviseur du lycée français René Descartes, il devint chef de la Mission française d'Enseignement et de Coopération culturelle (MFECC) au Cambodge, créée en 1955 et placée sous la responsabilité personnelle de l'ambassadeur. Ce service fut créé à la suite de l'éclatement en trois missions autonomes (Laos, Cambodge et sud-Vietnam) de la Mission culturelle d'enseignement français et de coopération culturelle du Commissariat général de France en Indochine, qui avait été créée en janvier 1953 pour remplacer l'ancien service de l'enseignement du Haut-commissariat¹³. La coopération culturelle franco-khmère, à travers sa Mission française d'Enseignement était donc héritière des structures coloniales.

La vision éducative défendue par l'UNESCO n'était pas au goût de Jean Delvert. À l'occasion d'une note relative à l'influence française dans l'enseignement cambodgien qu'il rédigea en juin 1957, il pointa ainsi le risque pour la langue française de perdre sa place prépondérante compte tenu de « la propagande des organismes internationaux, en particulier de l'UNESCO qui proclame la nécessité absolue pour un pays de donner l'enseignement

¹¹ *Idem*, p. 53.

¹² AMAE (La Courneuve), 117 QO/31. Note pour les services des relations avec les États associés, 16 juillet 1956.

¹³ Nguyen Thuy Phuong, *L'école française au Vietnam du 1945 à 1975 : de la mission civilisatrice à la mission culturelle*, Encrages, 2017.

primaire dans la langue maternelle »¹⁴. Homme de terrain doté d'une grande connaissance du royaume depuis la fin de l'époque coloniale, Jean Delvert était alors porteur de la permanence d'un discours autour de l'influence de la culture française à travers la langue, son vecteur principal. Dans un article paru en 1956 dans *France-Asie, la revue mensuelle de culture et de synthèse franco-asiatique*, il décrivait ainsi le français comme « une langue abstraite et précise, de structure logique et nuancée, précieuse pour la formation des esprits en même temps qu'elle permet l'accès aux connaissances modernes »¹⁵. Ceci constituait une véritable divergence d'approche en matière d'enseignement, en totale cohérence toutefois avec sa manière de piloter la coopération éducative et culturelle en direction du Cambodge. La langue en usage comme outil d'affirmation nationale ou comme outil d'influence fit ainsi l'objet d'une attention accrue au milieu des années 1950. Et Jean Delvert, chargé du dossier culturel en tant que chef de la Mission française d'enseignement et de coopération culturelle, s'appliqua à maintenir et étendre l'usage du français.

B. La coopération éducative entre Paris et Phnom Penh : des langues sous influence dans le contexte de la décolonisation

S'il connaissait parfaitement son dossier¹⁶, Jean Delvert était bel et bien porteur d'une certaine vision des relations franco-khmères, selon une approche post-coloniale de ce que devaient être les nouvelles relations autour de l'influence et de la culture française. En tant qu'homme de la nouvelle coopération éducative franco-khmère, il fit donc du français un instrument politique au service de sa vision. Les enjeux liés à la coopération éducative concernaient en effet directement l'influence que la France souhaitait garder dans la région, dans le sillage de ce qui avait fait la justification morale de la colonisation : l'idéologie impériale de « la mission civilisatrice ». Jean Delvert résuma ces enjeux de la manière suivante : « Le problème qui se pose au gouvernement français et à notre représentation à

¹⁴ AMAE (La Courneuve), 117 QO/29. Note sur l'influence française dans l'enseignement au Cambodge, Jean Delvert, juin 1957.

¹⁵ DELVERT Jean, L'œuvre française d'enseignement au Cambodge, *France-Asie*, 125-126-127, Oct/nov/déc 1956.

¹⁶ Cf chapitre 4.

Phnom Penh est de maintenir, par des crédits suffisants et des initiatives appropriées la prééminence incontestable de l'influence culturelle au Cambodge »¹⁷.

La coopération éducative entre Paris et Phnom Penh formalisée par l'accord culturel franco-khmer signé le 15 juin 1950, posa donc les jalons d'une présence française dans le domaine éducatif en reconnaissant tout d'abord l'équivalence du baccalauréat cambodgien avec le baccalauréat de l'enseignement secondaire français¹⁸. L'accord prévoyait ensuite la possibilité pour la France d'ouvrir librement des établissements d'enseignement publics et privés à destination des élèves français et cambodgiens ainsi qu'à tout autre élève. Il statua enfin sur la place du français dans le système scolaire khmer : « la langue française aura dans l'enseignement du second degré cambodgien une place suffisante pour permettre aux élèves de suivre éventuellement les cours d'enseignement supérieur dans cette langue à la fin de ce cycle »¹⁹.

L'accroissement du nombre d'élèves joua en faveur du maintien de la langue française comme langue d'enseignement. En effet si, comme nous l'avons vu, des mesures furent prises pour former des enseignants telle la création de l'Institut national de pédagogie, les besoins en enseignants étaient tels que l'institut ne pouvait pas y répondre en totalité. S'imposait donc au gouvernement la nécessité de recourir à des enseignants étrangers par un système d'aide, au premier rang desquels l'aide française pour pourvoir les postes en enseignants français détachés. Les enseignements devaient être dispensés dans une langue commune aux élèves et aux professeurs, la langue française en l'occurrence et ce qu'elle portait d'héritage colonial.

A ce titre, la coopération éducative franco-khmère présenta un certain nombre de similarités avec l'évolution de la relation entre la France et le régime de Saïgon des années 1950 en matière d'éducation. Celle-ci a été analysée par Nguyen Thuy Phuong dans sa thèse consacrée à l'école française au Viêt Nam de 1945 à 1975²⁰, dans laquelle elle a étudié l'évolution de la pensée d'Albert Charton, haut-fonctionnaire et architecte de la politique d'enseignement en Indochine, acteur qui exerça ses fonctions tant en contexte colonial que

¹⁷ AMAE (La Courneuve), 117 QO/29. Fiche culturelle, janvier 1955.

¹⁸ Cf chapitre 2.

¹⁹ Accord culturel franco-cambodgien du 15 juin 1950, Titre 5, article 8. Cf annexe 10.

²⁰ Nguyen Thuy Phuong, *L'école française au Vietnam de 1945 à 1975 : de la mission civilisatrice à la mission culturelle*, Encrages, 2017.

de décolonisation. Comme Jean Delvert, il fut un opérateur de la transition. Notre analyse des débuts de la coopération éducative en direction de Phnom Penh s'appuie donc en partie sur une comparaison avec les travaux de Nguyen Thuy Phuong, mettant en évidence que les coopérations éducatives en direction de l'Asie du Sud-Est s'inscrivaient également dans le paysage éducatif français d'après-guerre, défini notamment dans le plan Langevin-Wallon. Élaboré par Paul Langevin puis Henri Wallon entre 1946 et 1947, ce plan proposait une réforme globale de l'enseignement et du système éducatif français. Même si elle ne fut pas appliquée, cette proposition de réforme, préconisait une école porteuse d'égalité et de justice, devant œuvrer à la démocratisation de la société. Ces principes se retrouvaient tant dans les réflexions d'Albert Charton que de Jean Delvert, aux côtés de discours colonialistes.

L'approche de Jean Delvert rejoignait la conception d'Albert Charton, chef du service de l'enseignement français et conseiller aux affaires culturelles auprès du haut-commissaire à partir de février 1950. Comme l'a très justement démontré Nguyen Thuy Phuong, la vision d'Albert Charton s'inscrivait parfaitement dans la logique éducative de l'après-guerre selon laquelle l'école devait contribuer à la démocratisation de la société et à la mobilité sociale. Dans cette logique, Albert Charton préconisait, dans *Le programme de l'enseignement français et de l'action culturelle en Indochine*²¹ que l'instruction française en Indochine en 1951 devint un « instrument d'ascension »²². Ce même vœu fut exprimé par Jean Delvert lorsqu'il fut nommé proviseur du lycée Descartes. Dans le récit qu'il fit de son parcours cambodgien, pour l'ouvrage *Histoire de l'Indochine* de Philippe Heduy, il décrivit son action comme allant dans le sens d'une démocratisation de l'accès à l'enseignement français, à Phnom Penh :

« Je m'efforçais d'entretenir les relations les plus étroites avec les établissements nationaux. Il m'était difficile d'empêcher que les places à l'entrée de l'école primaire française en fussent largement accaparées par les enfants de la famille royale, des membres du gouvernement, des hauts-fonctionnaires ; par contre, lors des inscriptions pour le concours d'entrée en sixième, je favorisai la candidature d'enfants de milieux modestes, d'instituteurs de province par exemple. Enfin, lorsque le lycée Descartes fut doté d'un internat, je m'efforçais

²¹ CHARTON Albert, *Le programme de l'enseignement français et de l'action culturelle en Indochine*, Haut-commissariat de France pour l'Indochine, 1951.

²² Nguyen Thuy Phuong, *Op. cit.*, p. 150.

d'accueillir comme boursier d'internat, quelques bons élèves des établissements de province »²³.

L'analyse de la posture française vis-à-vis de la langue française au Cambodge montre combien les années 1956/1960 fut une période charnière dans l'évolution de cette approche coloniale défendue jusqu'au début des années 1950 par Albert Charton qui concernait aussi bien sûr la langue. Il était convaincu de l'inadaptation des langues vernaculaires indochinoises au monde moderne et de la nécessité de recourir au français pour y remédier. Dans *Le programme de l'enseignement français et de l'action culturelle en Indochine*, il plaidait pour une approche stratégique de la langue comme instrument du maintien de la présence française²⁴. Pour cela, il s'appuya sur le recrutement de personnels, la construction de bâtiments, la diffusion de manuels et d'ouvrages, outils repris par Jean Delvert. Parmi eux, la diffusion de publications françaises fut essentielle. Au titre de l'aide française, la MFECC au Cambodge auprès de l'ambassade, diffusa massivement des manuels scolaires. En 1955 et 1956, 160 000 manuels et livres de classe français furent distribués²⁵. Cette disposition participait pleinement de la stratégie de maintien d'une tutelle culturelle, résumée de la manière suivante en 1956 par Pierre Mathivet de la Ville de Mirmont, alors conseiller du haut-commissaire :

« Il est nécessaire que l'effort que nous avons accompli dans ce domaine au cours des années 1955 et 1956 soit maintenu et si possible accentué. C'est en effet dans la mesure où profitant du préjugé favorable dont jouissent actuellement nos publications scolaires au Cambodge, nous saurons propager cette forme primaire mais essentielle de notre culture que la jeunesse du Cambodge continuera à regarder vers la France et à garder pour notre pays, sa langue, sa civilisation un attachement sincère et durable »²⁶.

²³ HEDUY Philippe, *Histoire de l'Indochine, 1624-1954*, Société de production littéraire, 1983, p. 327.

²⁴ Nguyen Thuy Phuong, « De la « mission civilisatrice » à la mission culturelle : un discours (post)colonial contrarié (Indochine 1946-1952) », dans MATASCI Damiano, Miguel BANDEIRA JERONIMO Miguel, GONÇALVES DORES Hugo (dir.). *Repenser la « mission civilisatrice » : l'éducation dans le monde colonial et postcolonial au XXe siècle*, PUR, 2020, p. 149.

²⁵ AMAE (La Courneuve), 117 QO/29. Note de Jean Delvert, juillet 1956.

²⁶ AMAE (La Courneuve), 117 QO/29. Note du conseiller du haut-commissaire Pierre Mathivet de la Ville de Mirmont au ministre des Affaires étrangères, 4 juillet 1956.

C. La langue française : évolution différenciée dans l'enseignement primaire et secondaire

La place de la langue française, qui bénéficiait au lendemain de l'indépendance d'un statut privilégié dans le royaume, comme langue officielle seconde juste après le khmer, commença à faire l'objet de débats à partir du milieu des années 1950. Ainsi, lors d'une séance du 25 septembre 1955 du congrès du *Sangkum* fut présenté un projet de réforme constitutionnel relatif à l'emploi de la langue nationale dans l'administration. Cette proposition fut débattue et le prince Sihanouk proposa une alternative à l'usage exclusif de la langue nationale par l'extension pour une durée de trois ans de l'usage du français ainsi que le maintien de celui-ci comme langue pour les relations extérieures au motif que « le cambodgien était peu pratique dans la vie moderne »²⁷. Cette rhétorique de l'inadaptation de la langue nationale se vérifiait chez d'autres membres de l'élite khmère formée dans le système colonial, telle la députée Pung Peng Cheng. Elle estimait qu'il était nécessaire de maîtriser parfaitement le khmer tout comme une langue étrangère pour avoir une fenêtre sur le monde extérieur et poursuivre dans les meilleures conditions des études à l'étranger²⁸. Sa vision plus pragmatique de la langue mettait toutefois l'accent, encore une fois, sur la dépendance éducative dans laquelle se trouvait le royaume, tenu de penser les programmes d'enseignement en fonction des études.

A la fin des années 1950, alors que Jean Delvert occupait la fonction de chef de la MFECC au Cambodge auprès de l'ambassade, la langue hexagonale se pratiquait dans les établissements français à proprement parler ainsi que dans les établissements scolaires khmers. Parmi les établissements français dispensant un enseignement conforme aux programmes français et en langue française, le lycée Descartes occupait une place particulière dans le paysage scolaire cambodgien et auprès de l'élite phnom penhoise. Fondé en 1950, il fut inauguré en février 1951 par Albert Sarraut, alors président de l'Assemblée de l'Union

²⁷ AN. SUREOM. 20090008/8. Lettre de Pierre Gorce au secrétaire d'État chargé des relations avec les États associés, 5 octobre 1955.

²⁸ AMAE (La Courneuve), 117 QO/30. Note du chargé de mission de coopération culturelle à l'ambassade de France à Phnom Penh, Henry Monteagle adressée au ministre des Affaires étrangères, 12 janvier 1962.

française. Sa construction avait été décidée par l'ancien conseiller du ministre de l'Éducation nationale, André Jacquin²⁹.

Si le lycée comptait 252 élèves lors de son ouverture, son effectif avait doublé sept ans plus tard, atteignant 518 élèves en 1958 et comptait un cours de PCB³⁰. Son annexe, l'école française Norodom accueillait 800 élèves dont la moitié était Français. Coexistaient aussi douze établissements privés, rassemblant 12 000 élèves dans des écoles primaires religieuses (3 700 élèves), deux établissements d'enseignement secondaire dont l'Ecole M^{gr} Miche, appartenant à la congrégation des Frères des Écoles chrétiennes (congrégation fondée en 1682 par Saint-Jean-Baptiste de La Salle) regroupant à elle seule 1 000 élèves, la centaine de jeunes filles faisant leurs études à Phnom-Penh et Battambang à l'école des Sœurs de la Charité de Portieux³¹ et enfin des écoles des plantations³².

²⁹ Le *modus Vivendi* de 1946, en établissant l'autonomie du royaume dans le cadre de l'Union française, plaça auprès de chaque ministère des conseillers français placés sous la responsabilité du commissaire de la République française.

³⁰ Le certificat d'études physiques, chimiques et biologiques.

³¹ Un mémoire de master est en cours à l'Université de Bretagne-Sud sous la codirection d'Hélène Vu Thanh et Jean-François Klein sur cette congrégation enseignante féminine qui vient, enfin, d'entre-ouvrir ses archives.

³² AMAE (La Courneuve), 117 QO/29. Note sur l'influence français dans l'enseignement au Cambodge, Jean Delvert, juin 1957.

Tableau 13. Effectifs des deux établissements d'enseignement français à Phnom Penh en 1958

A. - ENSEIGNEMENT FRANÇAIS. -

L'Enseignement Français est représenté par le Lycée Descartes et son annexe l'Ecole Française Norodom.

1°) - L'Ecole Primaire Norodom a 797 élèves garçons et filles en 18 classes, soit :

: élèves Cambodgiens	3 83	:
: élèves Vietnamiens	44	:
: élèves Chinois	21	:
: élèves Français	3 49	:

les bâtiments appartiennent au Gouvernement Royal qui les a prêtés jusqu'en Octobre 1958.

2°) - Le Lycée Descartes a 518 élèves garçons et filles en 13 classes, soit :

: élèves Cambodgien	247	:
: élèves Vietnamiens	69	:
: élèves Chinois	34	:
: élèves divers	5	:
: élèves Français	163	:

L'Internat héberge 75 internes.

Source : AMAE, (La Courneuve), 117 QO/29. Note sur la mission française d'enseignement et de coopération culturelle au Cambodge, Jean Delvert, 3 mars 1958.

Dans l'enseignement cambodgien secondaire, le français resta la langue d'enseignement jusqu'en 1967³³. Toutes les disciplines étaient enseignées en français et les cours de langue française à proprement parler étaient alors de 10 heures hebdomadaires en classe de 6^{ème}³⁴. En revanche, dans l'enseignement primaire, le français fut progressivement remplacé par le khmer comme langue d'enseignement. Le français n'était alors plus enseigné que durant les trois dernières années et cessa en outre d'être la langue d'enseignement de l'histoire, de la géographie, des sciences et du calcul (pour reprendre la terminologie d'alors).

Le remplacement du français par le khmer ne fut pas sans susciter de réactions de la part du service culturel de l'ambassade. Ainsi, lorsque le ministre de l'Éducation nationale Huot Sambath décida que l'enseignement primaire serait donné exclusivement en langue cambodgienne à partir de la rentrée de 1956³⁵ ou bien encore que les délibérations de la

³³ SOK Khin. « La khmérisation de l'enseignement et l'indépendance culturelle au Cambodge », *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient*, Tome 86, 1999. p. 293-319.

³⁴ AMAE (La Courneuve), 117 QO/29. Note sur l'influence française dans l'enseignement au Cambodge signé Jean Delvert, juin 1957.

³⁵ AN. SUREOM. 20090008/8. Développement de l'enseignement en langue cambodgienne, 14 août 1956.

commission des bourses de l'office des étudiants cambodgiens, office statuant sur les attributions de bourses, se feraient désormais en cambodgien³⁶, les réactions françaises furent immédiates. Dans les deux cas, le remplacement du français par le khmer était déploré selon l'idée « qu'il nuirait aux Cambodgiens eux-mêmes »³⁷. Ainsi, la réaction de Pierre de Mathivet de la Ville de Mirmont, alors conseiller de l'ambassadeur consistait à reprendre le raisonnement sur la langue khmère pour justifier le maintien d'un *statu quo* en matière de langue d'usage : « la généralisation de l'emploi du cambodgien dans tous les secteurs de la vie politique, administrative et économique du royaume [...] nuirait non seulement aux relations entre le Cambodge et les pays qui y sont représentés, mais encore aux Cambodgiens eux-mêmes dont la langue est loin d'être assez riche et assez précise pour être d'un usage pratique dans toutes les circonstances de la vie du pays »³⁸. La France venait de perdre là un puissant outil d'hégémonie.

Passés les arguments sur les soi-disant « manques » de la langue khmère, suivaient généralement les craintes de voir se systématiser l'emploi du cambodgien à la place du français dans des domaines encore sous l'influence du français, tel l'enseignement secondaire qui, s'adressant aux futures élites cambodgiennes, constituait un domaine stratégique du point de vue du maintien de la présence de l'ancienne puissance coloniale³⁹. Ce regard porté sur la langue nationale, s'il était en vogue au moment des décolonisations et concernait l'ensemble des États ayant recouvré leur indépendance, n'était pas seulement conjoncturel mais pouvait renvoyer à la relation que le colonisateur avait entretenue dès le début du protectorat avec la langue vernaculaire. Les Français, par le biais de l'EFEO et l'orientation du travail des « Écoliers », en ne portant de considérations qu'au pâli et au sanskrit⁴⁰, contribuèrent certainement à nourrir ce discours dévalorisant vis-à-vis du khmer, perçu au mieux comme langue vernaculaire. Cette vision n'avait rien d'étonnant à une époque où la hiérarchisation des langues était le reflet de celle des civilisations et où, en métropole, l'on considérait les langues régionales comme de simples dialectes.

³⁶ AN. SUREOM. 20090008/8. Lettre de Huot Sambath adressée au proviseur du lycée René Descartes, 21 juillet 1956.

³⁷ AMAE (La Courneuve), 117 QO/31. Lettre de Pierre de Mathivet de la Ville de Mirmont adressée au ministre des Affaires étrangères, 27 août 1956.

³⁸ *Idem*

³⁹ AN. SUREOM. 20090008/8. Lettre de Jean Delvert adressée au ministre des Affaires étrangères, 21 novembre 1956.

⁴⁰ Cf chapitre 1.

Le niveau de maîtrise du français par les élèves khmers était d'ailleurs une préoccupation constante des acteurs français intervenant dans ce domaine. Cela donna lieu à de multiples analyses des faibles résultats obtenus par les élèves aux examens français tel le baccalauréat, analyse débouchant sur des recommandations pédagogiques censées améliorer le niveau de langue. Ainsi, le 1er juillet 1960, le président des jurys du baccalauréat français Yves Le Menn, chargé de cours à la faculté des lettres du Vietnam, préconisait-il, à propos du faible niveau des bacheliers cambodgiens à l'épreuve de dissertation française, de s'appuyer sur *Le cours de langue et de civilisation française à l'usage des étrangers* de Gaston Mauger pour résoudre le problème. Selon lui, il fallait avant tout débiter l'enseignement du français indépendamment de l'enseignement de la littérature pour l'introduire progressivement en le rattachant à l'enseignement de la civilisation française tout en liant les grandes œuvres et les grands textes à des thèmes contemporains. Il s'interrogeait aussi sur la question de la formation des enseignants français détachés dans l'enseignement cambodgien, et il recommandait le recours au recrutement de linguistes et de grammairiens⁴¹.

La langue fut donc un instrument d'affirmation nationale et un outil d'influence. Elle cristallisa et synthétisa à elle-seule toutes les tensions autour de l'évolution de la relation : tandis que le partenaire français campait sur une représentation colonialiste vis-à-vis d'une langue jugée désuète et inadaptée aux exigences du monde moderne, le partenaire khmer envisageait la langue comme un instrument d'émancipation et d'affirmation par la mise à l'écart de l'ancien colon à travers son exclusion par la langue.

Pour conclure et à titre de comparaison, si l'accord culturel franco-khmer n'avait pas autant lié les deux parties que les futurs accords bilatéraux entre la France et les pays africains, c'est la personnalité et l'action de Jean Delvert qui furent prépondérantes dans le maintien de la présence française post-coloniale au Cambodge. En effet, Laurent Manière précise bien que les accords entre la France et les pays africains reconnaissaient l'existence d'une communauté de langue et de culture. Le français était déclaré langue officielle « soit exclusivement comme dans le cas du Sénégal, des États du conseil de l'Entente (Côte-d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta, Niger) ou de la Mauritanie, soit concurremment avec la

⁴¹ AMAE (La Courneuve), 117 QO/29. Courrier d'Yves Le Menn adressé à l'ambassadeur de France à Phnom Penh, 1^{er} juillet 1958.

langue vernaculaire, comme à Madagascar »⁴². L'accord franco-khmer ne comportait pas pareille clause. Toutefois, le rôle de Jean Delvert dans la structuration de l'enseignement khmer en tant que conseiller français du ministre de l'Éducation nationale, conformément au *modus vivendi* de 1946 portait le même esprit que les accords avec le Mali du 2 février 1962 : « la langue française [...] et l'enseignement de caractère français sont pour le peuple malien l'instrument historique de sa promotion moderne, et de son développement culturel, politique et social »⁴³.

Jean Delvert, en tant que chef de la mission d'enseignement et de coopération, continua ainsi de porter jusqu'à son départ ce discours qui apparaît comme relativement dépassé, notamment en termes de conception éducative. La fin de sa mission au Cambodge marquerait un tournant dans les politiques de coopération éducatives. Ici encore, la permanence de ce protagoniste, qui fut à la fois un témoin et un acteur de l'évolution du système éducatif khmer incontournable dans le domaine éducatif, contribua à la permanence d'un discours que seul son départ viendrait rompre, les politiques portées par la suite l'étant par des protagonistes plus neutres. Il s'employa en effet durant toute la durée de sa mission à tout mettre en œuvre pour positionner le français comme outil politique et servir le discours de l'influence française qui résonnerait encore en 1966, dans le cadre de la coopération militaire. Le chef de bataillon Le Joly de la section militaire CLV du ministère des Affaires étrangères en mission d'information au Cambodge en 1965, l'exprimerait ainsi : « Instruits en français dans les écoles de formation, d'application et d'enseignement militaire supérieur, les officiers khmers pensent français »⁴⁴.

2. Les outils de la coopération comme outils d'influence

Outre la place de la langue française comme outil d'influence, les politiques d'aide dans le domaine éducatif en direction du royaume prirent plusieurs formes, renvoyant tantôt à des permanences d'approches héritées du protectorat, tantôt à de nouveaux dispositifs amenés à se développer et à se systématiser dans le contexte plus global de décolonisation

⁴² MANIERE Laurent, « La politique française pour l'adaptation de l'enseignement en Afrique après les indépendances (1958-1964) », *Histoire de l'éducation*, n° 128, 2010, p. 171.

⁴³ *Idem*, p. 171.

⁴⁴ AMAE (La Courneuve), 117 QO 173. Compte-rendu de mission au Cambodge, 24 février 1966.

plus global de l'empire français. Trois grands domaines sont ici abordés qui couvrent chacun à leur manière l'ensemble des coopérations éducatives : le détachement d'enseignants français dans le système éducatif khmer, l'accompagnement au développement de l'enseignement supérieur et enfin la politique d'octroi de bourses et d'accueil d'étudiants khmers dans les établissements d'enseignement supérieurs français. Ces trois secteurs ont en commun de s'appuyer sur un système de circulations des personnes entre Paris et Phnom Penh, à parts égales dans un sens ou dans l'autre. La période Delvert est donc marquée par une intense coopération et un maintien de la prééminence française même si, comme en matière militaire, le Cambodge recherche sa propre voix.

A. Les enseignants français détachés

Parmi les outils de la coopération éducative à partir du milieu des années 1950, la mise à disposition d'enseignants français détachés auprès du gouvernement royal fut un élément essentiel. Avec l'accroissement considérable du nombre d'élèves, les besoins en enseignants formés devinrent très importants. Si l'Institut national pédagogique était la première réponse apportée à cette situation par la formation d'enseignants khmers, à court terme les besoins étaient tels, notamment dans l'enseignement secondaire, qu'il fallait transitoirement faire appel à des enseignants étrangers. Par ailleurs, le français étant resté la langue d'enseignement dans le secondaire, des locuteurs francophones s'imposaient naturellement. Le gouvernement royal fit donc appel, à partir de 1953, aux services culturels de l'ambassade pour contribuer au développement du système scolaire, via la mise à disposition d'enseignants français.

Le nombre d'enseignants détachés fut en croissance permanente à partir de 1955, pour atteindre le nombre de 326 en 1963. Tandis qu'en 1956, le gouvernement demanda la nomination de 90 professeurs, ce chiffre passait à 198 en 1958. À cette date, le manque en enseignants concernait aussi bien les certifiés et agrégés pour les établissements d'enseignement secondaire que les instituteurs, ces derniers étant toutefois affectés dans les établissements secondaires⁴⁵. Des inspecteurs français exerçaient aussi dans l'enseignement

⁴⁵ AMAE (La Courneuve), 117QO 30. Rapport sur l'assistance apportée par la France au Cambodge en matière d'enseignement, 1963.

national khmer, tel M. Lallez, agrégé de philosophie et inspecteur général de l'enseignement secondaire national en 1959⁴⁶. En 1958, parmi les 18 établissements d'enseignement secondaire, 11 étaient alors dirigés par des enseignants français, dont le nouveau collège de Kampot, celui de Svayrieng ou bien encore celui de Takeo ou de Kompong Thom⁴⁷.

Tableau 14. Nombre d'enseignants détachés

	Effectif total	Affectation Lycée René Descartes	Affectation enseignement supérieur	Affectation collèges et lycées
1955	180			
1956	200			
1959	260			
1963	326	40	15	271

Source : AMAE (La Courneuve), 117 QO/29. Note sur l'influence française au Cambodge (1957) 117 QO/30, Rapport sur l'assistance apportée par la France au Cambodge en matière d'enseignement (1963).

À titre de comparaison et à partir de données chiffrées disponibles sur la période, le nombre d'enseignants français détachés en Haute-Volta (actuel Burkina-Faso, avec une population de 4,4 millions d'habitants en 1963, contre 5,8 millions pour le Cambodge) était en 1963 de 119⁴⁸. En proportion, le nombre d'enseignants français au Cambodge était donc beaucoup plus élevé, cette comparaison traduisant une volonté française de soutenir et d'accompagner activement l'enseignement cambodgien dans cette phase de développement.

La mission française d'enseignement et de coopération culturelle (MFECC), dirigée jusqu'en octobre 1959 par Jean Delvert, jouait un rôle important d'interface avec le gouvernement royal. La mise à disposition s'articulait de la manière suivante : les enseignants étaient détachés auprès du gouvernement royal, qui était alors responsable de leur gestion administrative, de leur hébergement et d'une partie de leur rémunération. La MFECC prenait en charge de son côté la rémunération de « l'indemnité différentielle », équivalent à un tiers

⁴⁶ AMAE (La Courneuve), 117QO 29. Note de Pierre Gorce à son altesse royale Norodom Sihanouk, 29 juin 1959.

⁴⁷ HEDUY Philippe, *Histoire de l'Indochine, 1624-1954, op. cit.*, 1983, p. 327.

⁴⁸ OUEDRAOGO Honoré, « Les coopérants dans l'enseignement secondaire voltaïque de 1960 au milieu des années 1980 : témoignages d'anciens élèves », *Outre-Mers, Revue d'histoire* tome 101, n°384-385, 2014, p. 155-185.

de la rémunération et imputée sur le budget du ministère des Affaires étrangères. Elle fournissait du matériel pédagogique (dont des manuels) et suivait l'évolution des conditions d'installation des enseignants dans les nouveaux établissements créés en province⁴⁹.

Les différentes sources mentionnent des conditions d'exercice et d'hébergement assez précaires dans les établissements de province nouvellement créés. Jean Delvert, qui accompagnait chaque nouvelle recrue dans les villes de province pour leur prise de poste décrivait, dans le style qui lui était propre, des conditions matérielles difficiles et des situations d'isolement et d'éloignement de Phnom Penh, qui rendaient l'adaptation parfois impossible : « Un autre professeur fut envoyé à Prey Veng cette année-là. Il resta 48 heures, se découvrit malade et alla presque jusqu'à la table d'opération pour être rapatrié »⁵⁰. La MFECC veillait donc aux intérêts des enseignants détachés qui incarnaient l'influence culturelle française. Elle plaidait aussi auprès des services centraux du ministère des Affaires étrangères pour l'obtention de moyens susceptibles d'améliorer les conditions d'exercice des enseignants détachés qui bénéficiaient de conditions défavorables par rapport à d'autres fonctionnaires français détachés, dont les militaires⁵¹.

Les motivations des enseignants français, leur position administrative ainsi que leur profil sont développés dans le chapitre 9 consacré à la diplomatie culturelle, à partir d'entretiens réalisés auprès d'un coopérant, affecté dans le royaume en 1966.

Parmi les enseignants français détachés ou mis à la disposition du gouvernement royal, le parcours d'une enseignante retient particulièrement l'attention. Il renseigne, par la singularité de sa trajectoire, sur le rôle et la place joués par les experts français dans cette première phase des relations post indépendance franco-khmères : pallier transitoirement le manque de personnels khmers hautement qualifiés dans des domaines stratégiques tels que la santé dans le cadre d'une relation de confiance construite sur le long terme et la coopération quotidienne. À titre d'illustration, le parcours du médecin commandant du corps de santé militaire féminin Alice Willm est exemplaire. Cette ancienne interne des hôpitaux de Paris

⁴⁹ DELVERT Jean, « L'œuvre française d'enseignement au Cambodge », *France-Asie*, 125-126-127, oct-nov-déc 1956.

⁵⁰ *Idem*, p. 328.

⁵¹ AMAE (La Courneuve), 117 QO29. Note de Jean Delvert, 5 juillet 1957.

et ancien chef de clinique de la faculté de médecine de Paris servit dans la Résistance en 1943-1944 et entra ensuite au service de l'Armée en 1944-1945, à la direction du Service de santé des Auxiliaires féminines de l'Armée de Terre (AFAT). Elle effectua ensuite quatre séjours en Indochine au sein du Corps expéditionnaire en Extrême-Orient (CEFEO), dans les hôpitaux militaires et fut, à l'issue de son dernier séjour en août 1954, affectée à Phnom Penh pour assumer la fonction de médecin de la Cour⁵². À cette date, le séjour de son prédécesseur, le médecin-Lieutenant-Colonel Riche touchant à sa fin, le gouvernement cambodgien émit le vœu que son remplaçant fût un ancien interne des hôpitaux de Paris. Alice Willm fut donc placée « hors cadre » et mise à la disposition du gouvernement royal pour assumer ce poste, tout en cumulant des fonctions de médecin consultant à l'hôpital Preah Ket Mealea de Phnom Penh, l'ancien hôpital du protectorat. Commença alors pour elle une succession de fonctions toutes aussi prestigieuses les unes que les autres. À partir de cette date, elle fut chargée d'enseignement de pathologie et clinique médicale à l'École royale de médecine. Lorsqu'elle arriva à la limite d'âge des officiers d'active en 1960 et fut appelée à faire valoir ses droits à la retraite, Alice Willm poursuivit ses activités à Phnom Penh, à titre civil, dans le cadre de la mission culturelle française, avec l'appui du directeur de l'École Royale de médecine. Alice Willm résida pendant dix ans au Cambodge, de 1954 à 1964, dans cette phase de transition, en travaillant en étroite collaboration avec les responsables des différents services de santé cambodgiens et les autorités afférentes.

En parallèle à cette politique de détachement d'enseignants français, la coopération éducative se concentra aussi sur l'enseignement supérieur cambodgien qui avait commencé à se structurer à la fin du protectorat et conservait des liens importants avec l'enseignement supérieur français.

B. L'enseignement supérieur cambodgien et la tentative de maintien d'un « patronage français »

Pendant la période coloniale, les élèves cambodgiens désireux de poursuivre des études supérieures devaient soit se rendre à l'université d'Hà Nôi, soit en France. Hà Nôi fut en effet

⁵² AMAE (La Courneuve), Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, Enseignement 1941-1969, 239 QO/377. Lettre d'Alice Willm adressée au ministre des Affaires étrangères, 5 mars 1962.

le siège de l'université d'Indochine, fondée en 1907 à la suite de la création de plusieurs écoles supérieures et professionnelles, dont l'École de médecine, créée en 1902. Si Saigon fut dans un premier temps pressenti pour accueillir cet établissement, Hà Nội fut finalement retenue compte tenu de son emplacement géographique qui permettait d'observer certaines maladies présentes dans le nord. Sa proximité avec la Chine fut aussi un atout puisque cela permettait d'accueillir des étudiants chinois ou pour reprendre la formule de Sara Legrandjacques, « Hà Nội permettait d'insérer les mobilités étudiantes dans une échelle asiatique »⁵³. Le cœur universitaire de l'Union indochinoise était donc éloigné de Phnom Penh et limitait, de ce fait, les mobilités étudiantes khmères, qui, de toute façon était ridiculement faibles par manque de diplômés. En 1920, le pourcentage d'étudiants cambodgiens s'élevait à 4 % contre 50 % d'étudiants « tonkinois ». En 1944, sur un effectif de 1 528 étudiants inscrits à l'université d'Hà Nội, l'on dénombrait seulement 28 étudiants originaires du royaume⁵⁴. Il fallut attendre 1949 pour que l'enseignement supérieur khmer, à proprement parler, se développe avec la création de l'Institut national d'études juridiques, économiques et politiques. D'autres ouvertures suivirent jusqu'à la création de l'Université royale du Cambodge (URK) le 13 janvier 1960, qui marqua la structuration de l'enseignement supérieur. L'URK assumait les charges d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et délivrait les diplômes universitaires correspondants. Elle regroupait tous les établissements supérieurs du Royaume existants ou à créer⁵⁵. En dépendait la faculté de droit, née en 1957 de la transformation de l'Institut national d'études juridiques, politiques et économiques, qui dispensait un cycle d'études de trois ans, sanctionné par une licence. La faculté nouvellement créée diplômait jusqu'au doctorat et ses effectifs passèrent de 118 en 1953 à 409 en 1960.

L'Université royale regroupait la faculté des sciences et la faculté des lettres, toutes deux ouvertes en novembre 1959 ainsi que la faculté royale de médecine, ancienne École des officiers de santé, puis École royale de médecine avant de devenir faculté en 1962. Chacune des composantes de l'université royale khmère, en vertu de la loi du 4 janvier 1960 constituait un établissement public national doté de la personnalité morale et de l'autonomie administrative

⁵³ LEGRANDJACQUES Sara, « Hà Nội au cœur des mobilités étudiantes, (années 1880-1945) », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 1/2016 (n° 43), p. 89-102.

⁵⁴ *Idem*

⁵⁵ AN, 19770510/12. *KRAM* du 13 janvier 1960 relatif à la création de l'université royale khmère.

et financière, assurant les cours et les examens. Le recrutement des professeurs devait se faire parmi « les docteurs ès Lettres ou ès Sciences, les agrégés en droit, en médecine ou en pharmacie et parmi les docteurs de l'université : Lettres, sciences, docteurs en médecine, en droit et en pharmacie »⁵⁶. L'héritage français apparaissait ici au travers des diplômes donnant accès aux fonctions de professeurs d'université, similaires au cadre français. Le recrutement de professeurs associés était aussi prévu, parmi les professeurs titulaires ou agrégés des universités étrangères, qui étaient alors nommés par *kret* sur proposition du ministre de l'Éducation nationale, après avis du conseil d'administration de la faculté concernée. C'est ainsi que Roland Mourer qui débutait sa thèse en archéologie et en anthropologie arriva au Cambodge en 1960 et fonda une véritable école. Il eut notamment pour élève le Professeur Ang Choulean, futur conservateur en chef d'Apsara (la Conservation d'Angkor) et Professeur à l'Université de Phnom Penh. Les travaux menés par Roland et son épouse, la paléontologue Cécile Mourer, font du couple les véritables découvreurs de la préhistoire cambodgienne et d'un des plus formidables sites d'Asie du Sud-Est, la grotte de Lang Spean. Ces travaux furent repris en 2009 par une nouvelle coopération franco-cambodgienne et internationale, la Mission Préhistorique Franco-Cambodgienne (MPFC), qui obtient des résultats très encourageants dans la grotte de Laang Spean⁵⁷.

Si l'on revient sur le cas de la médecine, il est intéressant de s'attarder ici sur la formation des médecins au Cambodge, qui est un exemple tout à fait significatif de la permanence de l'influence française après l'indépendance. Les questions médicales furent au cœur des coopération post-coloniales tout comme elles le furent dans le contexte de l'Indochine française. La formation des praticiens dans le royaume est un héritage direct des structures mises en place pendant la période coloniale. Il faut rappeler que dès les débuts de la conquête de l'Indochine, la médecine fut conçue comme un instrument au service de la colonisation. Il s'agissait tout d'abord de soigner les colons et les militaires français, dans un contexte sanitaire difficile. Le souci pour les questions médicales répondait aussi à des injonctions économiques : soigner les « indigènes » permettait de « fortifier la main d'œuvre », selon l'expression utilisée

⁵⁶ *Idem.*

⁵⁷ Entretien réalisé par Jean-François Klein avec Roland et Cécile Mourer en mars 2010. A ce sujet lire sur le site de l'Ambassade de France au Cambodge : [<https://archeologie.culture.gouv.fr/fr/la-grotte-de-laang-spean>]

par Laurence Monnais-Rousselot.⁵⁸ Enfin, le développement de la médecine entraine aussi dans le cadre de la « mission civilisatrice », renforcé par le « nouveau paradigme médical »⁵⁹ représenté par Louis Pasteur.

Dans ce contexte, le protectorat khmer restait, comme dans la plupart des domaines en marge des équipements sanitaires. L'hôpital de Phnom Penh fut créé en 1901 et n'y exerçaient au départ que deux médecins, issus du corps médical de santé des colonies⁶⁰. En matière de formation des personnels indochinois, l'École de médecine de Hà Nội devait former des officiers de santé dits « médecins indochinois », dont le rôle était de servir comme médecins auxiliaires au Viêt Nam, au Laos et au Cambodge. À partir de 1936, cette École forma des docteurs en médecine. Pour rappel, ce n'est qu'en 1946 qu'une École des officiers de santé fut créée à Phnom Penh, pour s'affranchir de la tutelle vietnamienne en personnel médical.

L'École des officiers de santé de Phnom Penh fut transformée en 1953 en École royale de médecine, puis en faculté de médecine en 1962, à la suite d'un long processus de transformation du contenu des enseignements de cet établissement. La formation du personnel médical prenait donc racine dans le contexte colonial, avec une forte imprégnation « indochinoise ». Le « patronage » français, dans la continuité de la place occupée par la médecine en contexte colonial, se poursuivit dans les années 1950. L'École royale de médecine, future faculté, était en effet placée sous le contrôle technique de la faculté de médecine de Paris. À sa tête, le Docteur Meynard était l'ancien directeur de l'École des officiers de santé. Il agissait aussi en tant qu'expert auprès du ministre de la Santé cambodgien pour les questions de formation des futurs médecins khmers. Il contribua à la transformation de l'École en faculté, en la maintenant sous la tutelle de la faculté de médecine de Paris.

Cette évolution de l'École était le souhait du prince : « Monseigneur Norodom Sihanouk a manifesté son désir de voir se transformer progressivement l'école de médecine en faculté [...] et demande à la France et à la faculté de médecine de Paris de lui donner toute leur aide pour effectuer cette transformation. Cette nouvelle faculté de médecine

⁵⁸ MONNAIS-ROUSSELOT Laurence, « Médecine et médecins militaires en Indochine », Dans BERTRAND Christophe et al., *Indochine : des territoires et des hommes*. Paris, Gallimard, Musée de l'armée, 2013, p. 76-79.

⁵⁹ GUILLOU Anne-Yvonne. *Cambodge, soigner dans les fracas de l'histoire : médecins et sociétés*. Paris, Les Indes savantes, 2009, p.29.

⁶⁰ Cf chapitre 1.

cambodgienne fonctionnera sous le patronage scientifique de la faculté de médecine de Paris dont elle sera en quelque sorte la sœur cadette »⁶¹. Elle posait cependant un certain nombre de problèmes techniques : il s'agissait tout d'abord de pouvoir doter ce nouvel établissement en professeurs de médecine ; le nombre d'étudiants devait aussi être suffisant. Enfin se posait la question de la sanction des études suivies à Phnom Penh, celle d'un doctorat khmer ou bien ou celle de la faculté tutrice ? La première hypothèse nécessitait l'ouverture de la quatrième année d'études, conditionnée par l'obligation d'avoir des services hospitaliers pour dispenser les enseignements. Finalement, le conseil de perfectionnement de l'École royale de médecine réuni en séance le 10 août 1959 décida qu'il était préférable de « faire une pause et de remettre à l'exercice 1960-61 l'ouverture de la quatrième année section doctorat, car les hôpitaux existant alors à Phnom Penh ne disposaient pas de services spécialisés (neurologie, dermatologie, maladies infectieuses) indispensables pour assurer cet enseignement, de plus les bâtiments de l'école royale de médecine risquent d'être trop exigus pour créer dès maintenant une quatrième année car il ne faut pas oublier que deux enseignements nouveaux vont être créés en octobre prochain »⁶².

La transformation de l'École en faculté dépassait donc la simple volonté politique et s'inscrivait dans un temps long, celui de la formation de bacheliers susceptibles de se lancer dans des études de médecine, le temps aussi de former des professeurs de médecine et enfin d'adapter les équipements hospitaliers du pays. C'est toute la chaîne éducative qui est ici réformée en profondeur. Néanmoins, les différentes étapes de transformation de cette école en faculté de médecine furent aussi un instrument utile au soutien de l'influence française. Le rôle de conseiller joué par le Docteur Meynard auprès du ministre de la Santé s'inscrivait dans cette stratégie de maintien d'une influence française dans le domaine médical, dans lequel la France avait excellé au début du XX^e siècle. Ainsi, lors de l'inauguration de l'École royale de médecine, Pierre Gorce évoquait celle-ci en ces termes :

« L'ouverture de l'École royale de médecine de Phnom Penh est l'aboutissement des efforts persévérants menés depuis plusieurs années par M. le Docteur Meynard pour lutter contre l'influence américaine, qui par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale

⁶¹ AMAE (La Courneuve), 117 QO29. Extrait du procès-verbal du conseil de perfectionnement de l'École royale de médecine du 19 mars 1956, rédigé par Chan Ok.

⁶² AMAE (La Courneuve), 117 QO 29. Compte-rendu du conseil de perfectionnement de l'école royale de médecine du 10 août 1959, adressé au secrétaire d'État à la Santé publique.

de la santé semblait devoir un moment prendre à son compte l'enseignement médical au Cambodge. Le fait que le Docteur Meynard ait réussi en plaçant l'École sous le patronage de la Faculté de médecine de Paris à intéresser l'OMS et la mission d'aide économique américaine à cette réalisation constitue à mes yeux le témoignage le plus probant de l'intelligence et de l'habileté avec lesquelles ce praticien a mené les difficiles négociations qui ont abouti à nous conserver le privilège de l'enseignement dans un domaine si important »⁶³.

La Santé n'était cependant pas le seul domaine resté sous « patronage » français. Dans les secteurs de l'administration, de la justice, des travaux publics ou bien encore du trésor, des experts français intervenaient, auprès d'un certain nombre d'établissements khmers, dans le cadre de la coopération technique française. De la même manière, la direction des études de plusieurs écoles était encore confiée à des experts français, jusqu'en 1963. Ce fut le cas de l'École royale d'administration, inaugurée en février 1956. Pour l'année 1963, quatre experts français assistaient le directeur Nhiek Tioulong : M. Perret, maître des requêtes au Conseil d'État en tant que directeur des études, M. Giordan, administrateur civil au ministère de l'Intérieur, professeur permanent, M. Valentini, sous-préfet également professeur permanent et M. Antelme⁶⁴, attaché d'administration centrale aux ministères des Finances, adjoint aux directeurs des études⁶⁵.

Deux experts français étaient aussi détachés à l'Académie royale de police, créée en 1960. Selon le même fonctionnement, le Centre d'études judiciaires créé en 1962 pour former les magistrats et auxiliaires de justice avait pour directeur des études un magistrat français, M. Roux. Ce même expert avait d'ailleurs rédigé les statuts du centre d'études. Les trois premiers admis à l'examen de sortie bénéficiaient d'une bourse de la coopération technique française pour effectuer un stage de perfectionnement au Centre National français d'études juridiques⁶⁶.

L'École des travaux publics, quant à elle, inaugurée le 4 janvier 1962 avait pour objet de former le personnel supérieur technique du département des travaux publics du royaume (ingénieurs, opérateurs, chefs de chantier et dessinateurs). Elle eut successivement comme

⁶³ AMAE (La Courneuve), 117 QO 31. Inauguration de l'École royale de médecine, 7 janvier 1956.

⁶⁴ Le père de Michel Antelme, Professeur de khmer à l'INALCO.

⁶⁵ AN, 19770510/12. Rapport d'activité de la mission française d'aide économique et technique au Cambodge.

⁶⁶ AN, 19770510/12. Rapport d'activité de la mission française d'aide économique et technique au Cambodge.

directeur des études un ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur en chef des travaux publics, André Delacour, puis M. Duvivier, ingénieur principal des travaux publics⁶⁷.

C. Les étudiants cambodgiens à Paris : entre la maison du Cambodge à la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP) et l'Union des étudiants khmers (UEK)

L'accueil d'étudiants khmers dans les universités françaises faisait partie intégrante des coopérations éducatives. Envisagé de la même manière que les stages des aspirants officiers militaires⁶⁸, il s'agissait de créer des ponts entre les structures universitaires cambodgiennes et la formation en France. Si ce système de bourses était au départ une manière de pallier transitoirement l'absence d'établissements supérieurs khmers dans certains domaines, il revêtait aussi un aspect d'influence culturelle indéniable : accueillir des étudiants étrangers dans les universités françaises participait au rayonnement culturel français.

1) Les étudiants cambodgiens en France

Si la France n'était pas la seule destination des étudiants pour poursuivre leurs études, elle le restait cependant encore en 1961 pour la moitié d'entre eux.

⁶⁷ AMAE (La Courneuve), 117 QO/35. École des travaux publics 1962. Courrier de l'ambassadeur de France au ministre Maurice Couve de Murville, 5 janvier 1962.

⁶⁸ Cf chapitre 5.

Tableau 15. Liste des étudiants khmers à l'étranger 1961-1962

Boursiers résidant en	Office des étudiants cambodgiens	Bénéficiaires des bourses d'études des gouvernements étrangers	Non Boursiers	Total
Australie		13	1	14
République Arabe Unie			1	1
Angleterre		4	39	43
Allemagne fédérale		1		1
Belgique	10	1		11
Bulgarie		3		3
Chine populaire			8	8
Canada		17		17
États-Unis d'Amérique		143	10	153
Formose			2	2
France	79	19	144	242
Japon		9	3	12
Suisse	7		7	14
Sud Vietnam			3	3
Tchécoslovaquie		9		9
URSS		23	2	25
Total	96	242	220	558

Source : AMAE (La Courneuve), 117 QO/31. Bulletin de l'agence khmère de presse, avril 1962.

La situation des étudiants khmers à l'étranger revêtait différentes réalités au début des années 1960. Pour l'ensemble des pays d'accueil, sur les 558 étudiants concernés dans ce tableau, 10% environ bénéficiaient de bourses du gouvernement royal. 242 étudiants bénéficiaient de bourses émanant de gouvernements étrangers (colonne B.E.), la France se situant en troisième position après les États-Unis et l'URSS à cette date. Les 220 étudiants restants n'étaient pas boursiers et poursuivaient donc leurs études à leurs frais. Dans cette dernière catégorie, 144 d'entre eux avaient choisi la France comme destination pour étudier.

À cette date, le deuxième pays d'accueil était les États-Unis⁶⁹. La poursuite d'études à l'étranger revêtait donc une multiplicité de situations. Le nombre de bourses assumées par le ministère des Affaires étrangères français (19 bourses selon *Le Bulletin de l'agence khmère de presse*) faisait toutefois débat. Maurice de Courville lui-même répondit à ces chiffres de l'agence en rectifiant le chiffre de 19 à 69 boursiers de coopération technique. Par ailleurs, le rapport d'activité de la mission française d'aide économique et technique au Cambodge (MFAET) pour l'année 1963 précisa que le contingent de bourses de coopération technique était passé de 35 en 1961 à 63 pour l'année 1963⁷⁰.

Parmi les secteurs de formation concernés, une grande diversité prévalait aussi, si l'on se réfère à la liste des étudiants khmers arrivés en France en 1960-1961, publié par l'Union des étudiants khmers (UEK), association dont il est question dans la partie suivante de ce chapitre.

⁶⁹ AMAE (La Courneuve), 117 QO/31. Note de Jean De Beausse adressée au ministre des Affaires étrangères, 19 avril 1962.

⁷⁰ AN, 19770510/12. Rapport d'activité de la mission française d'aide économique et technique au Cambodge pour l'année 1963.

LISTE DES ETUDIANTS KHMERS ARRIVANT EN EUROPE
AU DEBUT DE L'ANNEE SCOLAIRE 1960-1961.-

1. Chum SIRATH	Préparation aux Grandes Ecoles à Paris
2. Ban YAN	M.P.C.
3. Eap SODIACHAN	"
4. Ngy HEANG	"
5. Lo BAN HEAP	"
6. Phlong MANYA	"
7. Hong VARETH	"
8. Iv HUOT	"
9. Ke Khi YOU	M.G.P. à Paris
10. Léng CHHENG LOAN	"
11. Ly ON	"
12. Mèn MOL	"
13. Mèn NIKTHO	"
14. Yèm ROM	"
15. Sem CHAN VATTEY	M.G.P. à Montpellier
16. Chea ENG LOCH	S.P.C.N. à Paris
17. Chhim CHHUM	"
18. Sauy KIM HONG	S.P.C.N. à Bordeaux
19. Melle Dom JANNETTE	Lettres à Paris
20. Melle Tiv CHHIV HOR	"
21. Touch LAK	"
22. Melle Ly SI NAY	Pharmacie à Paris
23. Melle Lieu THI MINH KIEU	"
24. In SOKAN	"
25. Hor TEAY	Ecole des T.P. Eyrolles
26. Leang SONG LENG	"
27. Ly KIM TY	"
28. San PHALLARSI	"
29. Sor SENG LY	"
30. Tek HAY	"
31. Nouth NARANG	"
32. Nouth KIMLENG BOUNTHA	Préparation à l'Ecole Vétérinaire à Paris
33. In SIVOUTH	Préparation à l'Ecole Vétérinaire à Toulouse.
34. Mok SAVONG	Archéologie à Paris
35. Chap CHUONG	Archéologie à Paris
36. Ly CHIN TORNG	Architecture à Paris
37. Oum SODAM	"
38. Mèn MAKOTH	"
39. Chher TIM	Beaux Arts à Paris
40. Long BO'TTA	E.N.S.I. à Paris
41. Vuoch THUON NEN	Chimie à Toulouse
42. Melle Van NARETH	Sciences géographiques à Paris
43. Melle Ngo SOCHEATA	Médecine à Paris
44. Ep SAM BON	"
45. Kean LEANG HENG	Préparation aux Ecoles d'Ingénieurs à Caen
46. Trinh PHANARY	Ecole de Mécanique et d'Electricité à Nantes.

Source : Les archives de la Contemporaine (AC), UNEF (1924-1971). Activités internationales.
Cambodge/Laos/Vietnam (1960-1970). 4/DELTA/1151/4.3

L'on constate que les études poursuivies en France concernaient des domaines très variés tels que la pharmacie, l'architecture, l'archéologie, la géographie, la médecine, la chimie ou bien encore la mécanique, l'électricité ou les travaux publics. Un élément d'explication à cette variété de secteurs d'études peut être trouvé dans le rapport d'activité de la MFAET de 1963. L'affectation des bourses de coopération technique était en lien avec les secteurs d'activités pour lesquels étaient déjà développées des actions de coopération techniques sur le sol khmer. Pour l'année 1963, les bourses se répartissaient pour un tiers dans le secteur de la production : les travaux publics, les télécommunications ou de l'industrie. Les deux autres tiers concernaient le secteur administratif : statistiques,

assurances, douanes, statistiques, justice, santé⁷¹. Parmi eux se trouvait le jeune Nouth Narang, étudiant à l'Ecole de Travaux publics Eyrolles qui devint bien plus tard ministre de la Culture et des Beaux-Arts, de 1993 à 1998 au moment de la restauration monarchique.

La présence d'étudiants khmers à Paris à partir de 1953 produisit des effets qui dépassèrent le simple cadre des coopérations universitaires. En effet, celle-ci incarnerait et reflèterait les tensions politiques présentes au Cambodge pendant la période du *Sangkum* et de manière encore plus accrue à partir de 1970 et de l'instauration de la République Khmère par le général Lon Nol. Pour comprendre les enjeux entourant cette présence étudiante, il faut la resituer dans le contexte de la cité internationale universitaire de Paris (CIUP), afin de mieux appréhender la dimension éminemment politique de la présence d'étudiants khmers à Paris et des conséquences diplomatiques inhérentes.

2) La maison du Cambodge à la CIUP

« Je crois qu'au lieu de dépenser beaucoup d'argent pour former à Paris des adeptes d'une idéologie contraire à la nôtre, notre budget national gagnerait à faire surgir de notre sol cambodgien de nouvelles facultés et notamment des facultés techniques qui donneront à notre vieux pays et à sa jeune indépendance un rayonnement digne de son passé angkorien, et les techniciens que réclame la reconstruction et le développement national »⁷².

La présence d'étudiants cambodgiens à Paris et plus précisément à la CIUP ne débuta pas avec l'indépendance du royaume. Pendant la période coloniale, les étudiants étaient accueillis à la maison des étudiants d'Indochine, construite en 1930. Cette première maison, s'inscrivait dans une logique impériale, l'Indochine française, bien plus que nationale, comme ce fut le cas pour l'autre maison asiatique alors présente à la CIUP, la maison du Japon. elle hébergeait des colonisés mais aussi des étudiants français ou issus de famille

⁷¹ AN, 19770510/12. Rapport d'activité de la mission française d'aide économique et technique au Cambodge pour l'année 1963.

⁷² NORODOM SIHANOUK, *Rapport au peuple khmer au terme de la mission en Amérique et aux Nations-Unies*, Ministère de l'Information, 1961, p. 108.

domiciliées en Indochine, des coloniaux donc⁷³. En 1950, un projet de fondation d'une maison du Cambodge (MCAM) fut lancé par le royaume, qui aboutit à la construction d'une maison inaugurée le 24 octobre 1957 par le président de la République et le prince Norodom Sihanouk. Ce projet s'inscrivait dans la deuxième vague de constructions de résidences à la cité universitaire. Entre le début des années 1950 et la fin des années 1960, pas moins de seize maisons furent créées, dans le contexte des décolonisations et de la Guerre froide. Tandis que la première vague de constructions s'était appuyée sur des financements publics/privés et sur des systèmes de mécénat, les nouvelles créations émanèrent des États et furent financées par des dotations gouvernementales. Parmi les seize nouvelles maisons, un grand nombre concernait des pays qui venaient d'accéder à l'indépendance et qui, selon Dzovinar Kévonina et Guillaume Tronchet « structurent ainsi leur modalité d'internationalisation et de reconnaissance en investissant les espaces universitaires des anciennes métropoles impériales, ne disposant souvent pas de structures universitaires suffisantes en interne ou faisant le choix d'investir dans des bourses publiques dans la formation à l'étranger de leurs nouvelles élites nationales »⁷⁴.

La MCAM, fondée à partir d'une donation gouvernementale, entrainait tout à fait dans cette dynamique. Construction à portée politique et diplomatique, la MCAM devait contribuer à confirmer la souveraineté du royaume vis-à-vis de la France mais aussi vis-à-vis de la République du Viêt Nam, en se détachant de la maison des étudiants d'Indochine. La MCAM fut fastueusement inaugurée : le président René Coty fut ainsi accueilli par Norodom Sihanouk accompagné du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, du ministre de l'Éducation nationale du Cambodge et du chargé d'Affaires. Une fois cet accueil passé, le président fut présenté dans le hall de la MCAM aux membres du conseil d'administration de la maison, au directeur de la maison ainsi qu'aux architectes. Cette inauguration aux allures protocolaires était à la hauteur des enjeux diplomatiques : la présence officielle cambodgienne à Paris comme affirmation de la souveraineté nationale.

⁷³ LEGRANDJACQUES, Sara, « L'Asie à la CIUP depuis 1950 : entre identités plurielles et cosmopolitisme culturel », dans DZOVINAR Kévonian, TRONCHET Guillaume (dir.), *Le Campus-monde. La Cité internationale universitaire de Paris de 1950 à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022.

⁷⁴ KÉVONIAN, Dzovinar, TRONCHET, Guillaume (dir.), « Introduction. Pour une histoire multi-située de la Cité internationale universitaire de Paris » dans *Le Campus-monde : La Cité internationale universitaire de Paris de 1945 aux années 2000*, PUR, 2022, p. 24.

Illustration 18. La maison du Cambodge à la Cité universitaire internationale de Paris (CIUP)



Source : Cambodge. Ministère de l'Information, Cambodge, Phnom Penh, Ministère de l'Information, 1962, 1962, p. 121.

La MCAM eut aussi dès le départ une autre visée, celle d'exercer un contrôle ou une surveillance sur les étudiants khmers à Paris. La politisation de la jeunesse cambodgienne fut une préoccupation constante du prince, dès le début du *Sangkum*, en totale cohérence avec sa pratique autoritaire du pouvoir. Le contrôle de l'opposition politique concernait en premier lieu les étudiants qui, une fois à l'étranger, échappaient à la mainmise du parti de Sihanouk. Sur ce sujet, le prince était tout à fait explicite. Ainsi, lors du discours de rentrée du lycée Sisowath le 2 octobre 1956, il posa la question suivante : « La jeunesse doit-elle faire de la politique ? doit-on le lui permettre ? » Sa réponse fut sans ambiguïté :

« Notre jeunesse a un rôle à jouer dans la société. Elle a d'abord le devoir d'étudier pour remplir ce rôle, d'où ce qualificatif dont vous êtes fiers, étudiants. [...] Ce que vous ne devez pas faire actuellement par contre, c'est d'intervenir activement, de vous « ingérer » dans la politique. La non-ingérence est un des cinq *Shila*⁷⁵ de la coexistence, aussi bien

⁷⁵ Précepte dans la religion bouddhiste.

entre nations différentes qu'entre citoyens d'une même nation, qu'entre jeunes et vieux, entre gouvernants et gouvernés, etc....

Si les citoyens en effet empiètent sur les pouvoirs du gouvernement, si l'administration fait fit des droits des citoyens, si le législatif frustré l'exécutif de ses attributions, il n'y a plus d'état organisé. Il y a l'arbitraire et l'anarchie »⁷⁶.

Ce discours renseigne sur la conception de la place du pluralisme dans le régime et sur la peur d'une éventuelle contamination des jeunes esprits khmers. Cette crainte était décuplée vis-à-vis des étudiants envoyés poursuivre leurs études à Paris. L'acculturation politique, notamment à Paris n'était pas seulement un fantasme, elle était réelle et elle nourrirait bon nombre des échanges franco-khmers relatifs aux coopérations universitaires. En effet, pour répondre aux besoins très importants en matière de formation de cadres khmers dans l'enseignement supérieur, plusieurs options étaient possibles et complémentaires. Il s'agissait tout d'abord de développer une université à Phnom Penh et concomitamment d'octroyer des bourses pour la formation d'étudiants à l'étranger. Cette seconde solution en direction de Paris inquiéta très tôt les autorités khmères puisque dès 1956, l'on pouvait lire que « les dirigeants khmers souhaiteraient organiser, sous direction française, une université, car ils craignent les effets des propagandes extrémistes dont les étudiants cambodgiens sont l'objet au cours de leur séjour en France »⁷⁷.

L'acculturation politique des étudiants à l'idéologie marxiste à Paris fut une réalité dès le milieu des années 1950 et la création de la MCAM y concourra⁷⁸. Les motivations qui amenèrent à la création de la maison du Cambodge – se distinguer de l'ancienne maison d'Indochine pour marquer sa souveraineté nationale – eurent pour effet la désertion par les étudiants khmers de la maison d'Indochine, renommée en 1968 « Maison des étudiants du Vietnam et du Laos », puis en 1972 « Maison des étudiants de l'Asie du sud-est »⁷⁹. Par ricochet, cela provoqua un resserrement national puisque 85% des résidents de la MCAM étaient alors cambodgiens et que la maison se trouvait, à l'intérieur même de la CIUP à l'écart

⁷⁶ AMAE (La Courneuve), 117QO/31. Discours du prince Sihanouk lors de la rentrée au lycée Sisowath le 2 octobre 1956.

⁷⁷ AMAE (La Courneuve), 117QO/29. Note sur la mission culturelle au Cambodge, 23 mars 1956.

⁷⁸ LOCARD Henri, *Pourquoi les Khmers rouges ?* Paris, Ed. Vendémiaire, 2013.

⁷⁹ LEGRANDJACQUES, Sara, « L'Asie à la CIUP depuis 1950 : entre identités plurielles et cosmopolitisme culturel », dans DZOVINAR Kévonian, TRONCHET Guillaume (dir.), *Le Campus-monde. La Cité internationale universitaire de Paris de 1950 à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022.

du brassage prôné par la cité internationale⁸⁰. Cela généra un réflexe de regroupement qui se traduisit aussi par un resserrement autour de problématiques purement khmères dont la cristallisation autour des clivages politiques, en cours dans le royaume dès la fin des années 1950. Il faut toutefois préciser que la formation politique des étudiants khmers au marxisme par le Parti communiste français (PCF) fut antérieure à l'indépendance du royaume et à la création du MCAM. Saloth Sâr (1925-1998), futur Pol Pot, s'inscrivit en octobre 1949 à Paris à l'École française de radioélectricité où il étudia jusqu'au début de l'année 1953. Pris rapidement en main par les communistes français, au nom de leur lutte contre l'impérialisme, il fut sensibilisé à la rhétorique stalinienne, en suivant les cours de l'université populaire du PCF⁸¹. Néanmoins, ce phénomène d'initiation politique s'intensifia à partir de 1956, avec la création, le 26 novembre 1956 à Paris, de l'Union des étudiants khmers (UEK), association étudiante ancrée à gauche, ayant pour siège la maison d'un de ses membres, basé à Sceaux. Le premier comité directeur regroupait In Sokan, Dy Phon, Khieu Samphan, futur dirigeant du régime khmer rouge. Ieng Sary, également futur cadre de l'*Angkar* fut également président du comité directeur provisoire. Le parti pris idéologique était donc sans ambiguïté⁸².

Les archives de l'Union nationale des étudiants français (UNEF)⁸³ attestent aussi de la proximité de l'UEK avec l'organisation étudiante française. Plusieurs courriers font état de la volonté de l'UEK d'établir des relations avec l'UNEF et réciproquement. Un représentant de l'association khmère participa au congrès de l'UNEF en 1961 à Caen. Il fit un compte rendu détaillé de l'évènement, dans le *Bulletin de l'Union des étudiants khmers*⁸⁴, au cours duquel il fut approché par le président de l'Union internationale des étudiants (UIE). Le bulletin fit état d'un accueil très chaleureux réservé à l'UEK. Passé la description de l'ambiance qui régnait lors du congrès, proche de ce que le rapporteur connaissait des réunions dans les « amphithéâtres » et de l'ambiance qui régnait pendant les cours à la faculté, le délégué de l'UEK au congrès de l'UNEF rapportait le contenu de sa prise de paroles. Dépassant largement les problématiques estudiantines, celui-ci décrivait la grande méfiance du peuple khmer à accepter la coopération culturelle avec les États-Unis, « car cette dernière

⁸⁰ *Idem.*

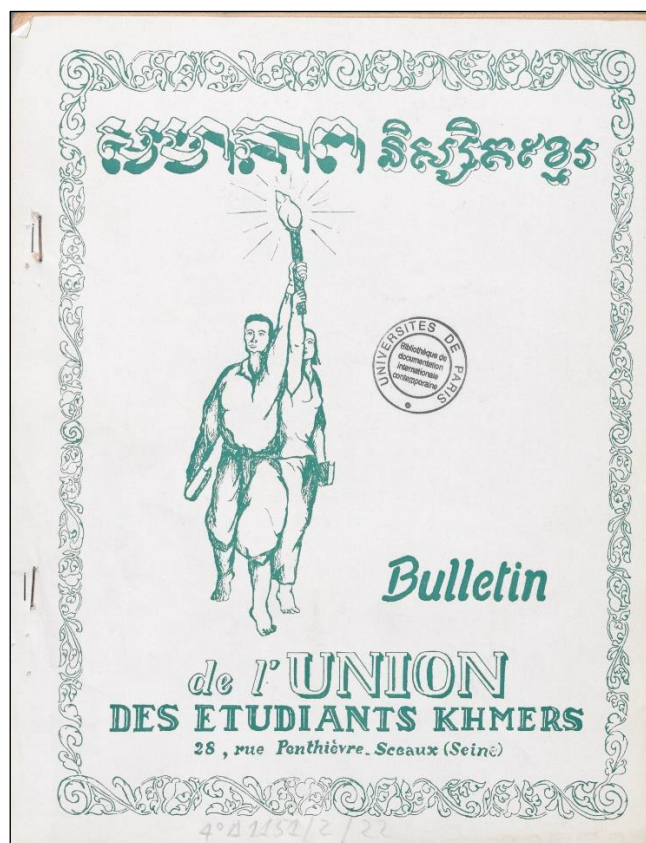
⁸¹ CHANDLER David P., *Brother Number One: A Political Biography of Pol Pot*, Westview Press Inc, 1999.

⁸² MARTIN, Marie Alexandrine, *Le mal cambodgien : histoire d'une société traditionnelle face à ses leaders politiques 1946 – 1987*, Paris, Hachette, 1989.

⁸³ AC, UNEF (1924-1971). Activités internationales. Cambodge/Laos/Vietnam (1960-1970). 4/DELTA/1151/43, *Bulletin de l'UEK*.

⁸⁴ Cf annexe 14.

puissance impérialiste a fait des manœuvres de toute sorte pour saper notre politique de paix, d'indépendance nationale et de neutralité »⁸⁵. Le délégué concluait en constatant que l'UNEF avait abandonné son corporatisme étroit pour s'ouvrir aux questions de paix en Algérie, de démocratisation de l'enseignement et de décolonisation, ce qui augurait d'une relation encore plus étroite et fructueuse avec l'UEK.



Source : AC, UNEF, 1151/43/1961

Hormis les participations à différents congrès, l'activité de l'UEK s'organisait autour de quatre axes⁸⁶. L'amélioration des conditions de vie des étudiants khmers en était la principale. Les revendications, transmises au gouvernement royal et à l'office des étudiants cambodgiens (OEC) chargé d'octroyer les bourses, concernaient aussi bien des questions de fond tel le respect du choix des étudiants de leur discipline et du lieu d'études que des aspects

⁸⁵ *Idem*

⁸⁶ AC, UNEF (1924-1971). Activités internationales. Cambodge/Laos/Vietnam (1960-1970). 4/DELTA/1151/43. *Bulletin de l'UEK*, 1961.

plus pratiques telles la date d'arrivée en France des étudiants en amont de la date de leur rentrée. L'UEK se préoccupait aussi du régime de sécurité sociale ou de se faire le relais de propositions du gouvernement royal relatives à l'octroi d'un régime dérogatoire d'entrée d'étudiants khmers sans concours dans les grandes écoles. Deux axes concernaient le rayonnement de la culture cambodgienne en France et le renforcement des liens entre tous les étudiants khmers en Europe via l'organisation d'évènements culturels et de moments conviviaux. Le renforcement des liens avec l'UNEF arrivait en bonne place « pour le développement de la compréhension entre étudiants khmers et français »⁸⁷. Le dernier axe concernait le développement de relations avec la jeunesse du Cambodge pour fournir des renseignements sur les établissements scolaires en France, à travers la mise en place d'une correspondance avec les lycéens et étudiants khmers. Il pouvait s'agir, en quelque sorte, d'un système de parrainage ou d'accompagnement des futurs étudiants.

Cette proximité de l'UEK avec l'UNEF constitua une véritable pépinière d'acculturation politique et de formation de conscience politique, qui n'était pas du goût du régime autocratique de Phnom Penh. Cette exposition des étudiants khmers à la propagande communiste à Paris, décrite par Charles Meyer en 1970 dans son ouvrage *Derrière le sourire khmer*, comme étant l'endroit où, en quelques mois, les jeunes étudiants cambodgiens devenaient « anti-monarchistes, contestataires, gauchistes »⁸⁸, n'était pas sans effets sur les relations diplomatiques franco-khmères. Ainsi, par l'intermédiaire du journal en langue khmère, *Neak Cheat Niyum*, journal proche du prince, l'opinion publique khmer pouvait découvrir dans l'éditorial du 26 mars 1961 un aperçu de ce que à quoi était exposée la jeunesse estudiantine à Paris. L'auteur fustigeait certains « activistes du parti communiste français » pour lesquels les étudiants khmers seraient de "véritables cobayes" que l'on s'efforcerait de constituer en une masse de manœuvres utilisables à tout moment et dans n'importe quelle circonstance. L'auteur comparait cette propagande communiste à « certaine tradition missionnaire occidentale ». Il poursuivait enfin en comparant le marxisme de « salon » de Paris à celui appliqué dans les pays socialistes :

⁸⁷ AC, UNEF (1924-1971). Activités internationales. Cambodge/Laos/Vietnam (1960-1970). 4/DELTA/1151/43. *Bulletin de l'UEK*, 1961.

⁸⁸ MEYER Charles. *Derrière le sourire khmer*. Paris, Plon, 1971, p. 165.

« Reconnaissons que l'idéologie marxiste telle qu'on cherche à l'inculquer aux étudiants d'Asie et d'Afrique est bien éloignée de celle qu'appliquent les pays qui font du socialisme. [...] il est révélateur de noter que nos étudiants en URSS ou en Chine demeurent politiquement plus sains que ceux de France. À cela, il existe deux raisons. La première c'est que ceux-là vivent dans la réalité socialiste et sont à même d'en comprendre la dureté et tout ce qui est inadaptable chez nous. La seconde c'est aussi étrange que cela paraisse, que nos étudiants de Moscou ou Pékin sont soumis à moins de pressions idéologiques, anti-monarchistes, antinationales, que ceux de Paris »⁸⁹.

Cet éditorial s'inscrivait dans un contexte de négociations entre le gouvernement khmer et les personnels diplomatiques français quant au nombre de boursiers khmers susceptibles de partir étudier à Paris. Le ministre de l'Éducation nationale, Chea Chinkoc signifia en effet à Pierre Gorce l'intention de réduire drastiquement le nombre de bourses accordées aux étudiants, dans ce contexte « de propagande active menée par certains organismes d'extrême-gauche », une angoisse qui était largement fondée. Inquiet de la situation, Pierre Gorce saisit le ministre des Affaires étrangères français sur les solutions possibles à ce problème, dont l'éventualité de permettre « aux jeunes Cambodgiens arrivant à Paris d'entrer en contact avec des familles françaises des milieux les plus divers »⁹⁰. De fait, le nombre de bourses du gouvernement cambodgien attribuées pour des départs pour la France subit une baisse drastique entre 1959 et 1960, passant de 55 à 9 bourses, traduisant une réelle inquiétude et l'intention de prendre le problème à bras-le-corps.

⁸⁹ « Le problème des étudiants khmers en France », éditorial, *Neak Cheat Niyum*, 26 mars 1961.

⁹⁰ AMAE (La Courneuve), 117QO/31. Lettre de Pierre Gorce au ministre des Affaires étrangères relative à la suspension de l'envoi en France de boursiers cambodgiens, 11 mars 1961.

LES ETUDIANTS KHMERS A L'ETRANGER

Statistique des étudiants khmers de 1955 à 1961.

B: Boursiers — N.B. Non-Boursiers.

Pays d'études	1955/56		1956/57		1957/58		1958/59		1959/60		1960/61	
	B.	N.B.	B.	N.B.	B.	N.B.	B.	N.B.	B.	N.B.	B.	N.B.
France	69		60	15	56	24	55	49	52	47	9	46
Angleterre ..				1		4		2		5	1	19
Etats-Unis ..	2		1		1	1		1		2	27	1
Japon	14		8		8		5	1			5	2
Belgique ...	5		11		11		12		11			
Chine Popu- laire												8
U.R.S.S.											2	4
Autres pays .	1		5	5	6	15	6	28	5	15	14	16
Totaux ...	91	—	85	21	82	44	78	81	68	69	58	96
		91		106		126		159		137		154

Source : Cambodge. Ministère de l'Information, *Cambodge*, Phnom Penh, Ministère de l'Information, 1962, 1962, p. 121.

Ainsi, en 1961, le gouvernement royal créa sa propre association d'étudiants khmers en France, la communauté des Khmers d'Outre-mer (CKOM), et nomma à sa tête le fils du ministre de l'Éducation nationale, alors étudiant en Histoire de l'art et d'archéologie à l'Université de Paris. Pour renforcer ce dispositif d'encadrement et de surveillance, un nouveau directeur de la MCAM fut aussi nommé, l'homme de confiance Sirik Matak (1914-1975). Nomination éminemment politique, celle-ci transforma la MCAM en un instrument de surveillance des étudiants à Paris, au service de la politique de Sihanouk.

Malgré ces mesures de contrôle et de surveillance prises depuis Phnom Penh, l'acculturation des jeunes étudiants khmers aux idéologies marxistes se poursuivit. La MCAM était désignée comme étant la première responsable de cette situation, « étant incapable de défendre les étudiants contre une propagande qui s'exerce jusqu'à l'intérieur de ses murs »⁹¹. En 1962, deux nominations éminemment politiques devaient lutter contre les « désordres » observés à la MCAM : celle de Truon Cang comme nouveau directeur de la

⁹¹ AMAE (La Courneuve), 117QO/31. Télégramme de l'ambassadeur Jean de Beausse, 21 avril 1961.

maison et celle de Pho Proeung comme ambassadeur en France. Malgré cela, la situation perdura et l'ambassadeur Pho Proeung fit part, dans un article publié dans les colonnes du *Nationaliste*, l'hebdomadaire du *Sangkum*, le 30 juin 1963 de son affliction face à l'échec de la mission qui lui avait été confiée :

« J'ai l'honneur de venir très respectueusement solliciter de la très haute bienveillance de mon vénéré chef qu'il daigne excuser son fidèle serviteur s'il n'a pas encore pu réussir à réaliser le très haut désir de Monseigneur : celui de faire l'union de tous les étudiants cambodgiens en résidence à Paris. [...] À l'heure actuelle, qu'il s'agisse des éléments de droite ou de gauche à la Maison du Cambodge, on fait ce qu'on veut. Il n'y a ni discipline, ni ordre, ni méthode ; les règlements intérieurs sont inconnus, ou plutôt méconnus de ces jeunes étudiants. C'est leur désir qui compte et qui doit faire la loi. C'est extrêmement regrettable de constater un pareil état d'esprit de la part des jeunes qui seront l'élite demain du pays. Les jeunes de l'UEK, comme ceux de la CKOM, qui sont d'une extrême intransigeance dans tous les domaines, se prévalent de leur haut titre universitaire, de leur idéologie propre, de leur expérience théorique du travail et des choses dans le monde et se croient déjà très capables de tout faire »⁹².

Il convient de mentionner que la CKOM, créée par le régime, semblait aussi, deux ans après sa fondation, échapper au contrôle du *Sangkum*. Sujet politique, médiatisé aussi au travers des organes officiels du *Sangkum*, l'affaire intéressait l'opinion publique khmer et pouvait être un formidable outil de propagande au service du prince : montrer que le sort de la jeunesse cambodgienne relevait de sa responsabilité et qu'il prenait ce rôle à cœur. Le gouvernement royal, à travers les publications officielles du ministère de l'Information se fit le relais des réponses apportées par le prince, mettant en scène les visites du prince aux étudiants installés à l'étranger, à la légende éloquente : « Le prince chef de l'État et les étudiants khmers en France. À chaque visite dans les pays amis, le prince Norodom Sihanouk réunit les étudiants cambodgiens pour leur exposer les problèmes de la nation, ses réalisations, ses difficultés, ses espoirs ».

⁹² Pho Proeung, « Comportement de nos étudiants en France », *Le nationaliste*, 30 juin 1963.

Illustration 19. Rencontre avec les étudiants khmers en France



Source : Cambodge, ministère de l'Information, *Cambodge*, Phnom Penh, ministère de l'Information, 1962, p. 121.

Au-delà de l'inquiétude créée à Phnom Penh, cette situation ne fut pas sans conséquence sur les relations diplomatiques franco-khmères et créa un certain embarras parmi les représentants diplomatiques français : si le nombre de bourses du gouvernement royal en direction de la France se réduisait, d'autres pays étaient disposés à accueillir les étudiants. Qu'il se fût agi du Canada, des États-Unis, de la Chine, du Japon, de l'URSS, de la Tchécoslovaquie, ou de la Yougoslavie, cet appel vers d'autres sphères d'influence était préjudiciable au rayonnement de l'Hexagone⁹³. À travers ce cas d'école, l'on mesure donc bien que l'accueil d'étudiants étrangers à Paris fit partie intégrante de la politique d'influence que souhaitait poursuivre le gouvernement français. L'ambassadeur Jean de Beausse joua de son influence auprès du ministre des Affaires étrangères pour contribuer à « canaliser » les

⁹³ AMAE (La Courneuve), 117QO/31, Télégramme de Jean De Beausse, 1^{er} mars 1962.

jeunes étudiants cambodgiens et les « mettre à l'abri » de toute propagande, avant tout néfaste aux relations bilatérales franco-khmères. L'ambassadeur sollicita les services du Département face à : « l'urgence qu'il y a à créer un organisme susceptible de placer les jeunes Cambodgiens dans une atmosphère mieux adaptée, et pour susciter en leur faveur un mouvement d'entr'aide de tous les milieux français intéressés »⁹⁴.

Si la France fut la première destination des mobilités étudiantes khmères au lendemain de l'indépendance, cela ne fut donc toutefois pas sans poser de véritables questions sur le plan diplomatique, dans la nouvelle relation bilatérale franco-khmère.

Dans ce contexte, la place de la langue française prit un sens particulier : elle était un outil au service de la préservation de l'influence française sur la société khmère, la langue participant à ce que Julien Meimon nomme la « dynamique hégémonique » qui consiste, en s'appuyant sur les élites, à conserver une emprise⁹⁵. Dans le cas du Cambodge, les élites formées dans le système scolaire colonial dont la position sociale avait été consolidée par celui-ci, avaient un certain intérêt à accepter les politiques d'aide proposées par la France. C'est ainsi que la question de la khmérisation de la langue d'enseignement, qui sera traitée plus spécifiquement dans le chapitre 9, n'entraîna pas de consensus dans la société cambodgienne. Khin Sok indique en effet qu'une partie de l'élite cambodgienne qui avait poursuivi ses études en France n'y était pas favorable⁹⁶.

L'ensemble des interventions menées par les personnels diplomatiques pour obtenir des places dans les universités françaises pour les enfants des dirigeants du *Sangkum*, tout au long de la période était en outre en cohérence avec cette volonté de maintien d'influence et attestait aussi d'intérêts partagés et de services mutuellement rendus. Qu'il se fût agi de l'admission de Penn Tula, fils de Penn Nouth alors Premier ministre, à l'école de chimie de Clermont-Ferrand alors qu'il n'avait pas les titres requis⁹⁷ ou bien encore d'attribuer une place en médecine à Ngo Socheata, nièce du Général Ngo Hou, dont la demande était arrivée hors délais et acceptée au détriment d'une autre candidature, finalement rejetée. Les

⁹⁴ AMAE (La Courneuve), 117 QO 31, Lettre de Jean de Beausse au ministre des Affaires étrangères, 31 mars 1961.

⁹⁵ MEIMON Julien, « L'invention de l'aide française au développement », *Questions de recherches*, n°21, septembre 2007.

⁹⁶ SOK Khin. « La khmérisation de l'enseignement et l'indépendance culturelle au Cambodge », *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient*, Tome 86, 1999. pp. 293-319.

⁹⁷ AMAE (La Courneuve), 117QO/31. Télégramme de Jean de Beausse du 24 août 1961.

arguments de l'ambassadeur étaient exprimés ainsi : « Mlle Ngo étant la nièce du général Ngo Hou qui occupe, sur le plan politique, une place très importante au Cambodge qui est membre du conseil d'administration du centre Calmette, pour le fonctionnement duquel j'ai souvent l'occasion de solliciter son appui, je vous serais reconnaissant de bien vouloir donner à cette candidature, malgré son caractère tardif, une suite favorable dans toute la mesure du possible »⁹⁸.

En définitive, la contribution française au soutien du système éducatif cambodgien visait à maintenir une influence culturelle face aux multiples pressions exercées par les différents acteurs de la Guerre froide pour en reprendre le contrôle. Les différentes modalités de coopérations - la mise à disposition des enseignants ou l'accueil des étudiants dans les universités et les écoles françaises - s'exercèrent en contexte de concurrence avec les autres aides internationales. Elles furent aussi au cœur de chacune des relations bilatérales à construire entre la France et d'autres anciennes colonies de l'empire français, asiatiques (Laos et Vietnam) ou africaines. Il s'agissait de conserver une influence sur les anciens territoires sous domination coloniale. À l'échelle de l'ambassade, l'action consistait donc avant tout à négocier, sur un fil, avec l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères afin de maintenir un équilibre entre volontés politiques affichées, budgets alloués et accords bilatéraux signés avec le Cambodge. Ainsi, pour la rémunération des enseignants détachés, « chevilles ouvrières » du rayonnement culturel en pays khmer, l'enjeu était de maintenir des conditions matérielles de séjours acceptables pour ces derniers et des répartitions de coûts entre le gouvernement royal et la mission culturelle de l'ambassade équitablement répartis entre les deux acteurs.

Tout ceci relevait d'un habile jeu diplomatique, orchestré alors par des acteurs de la continuité postcoloniale, dont Pierre Gorce ou Jean Delvert, et qui passait notamment par un discours valorisant la gratuité de l'aide française, en opposition aux aides proposées par les deux blocs. Ce discours s'inscrivait dans des relations postcoloniales qui n'en étaient alors entre 1956-1963 qu'à leur début, du point de vue de l'histoire de l'empire français. Sans en constituer un laboratoire, ce discours autour des coopérations franco-khmères pouvait être une préfiguration de la politique étrangère que Charles de Gaulle développerait après la fin

⁹⁸ AMAE (La Courneuve), 117QO/31. Télégramme de Pierre Gorce du 24 août 1960.

de la guerre d'Algérie, ouvrant ainsi une nouvelle ère pour la France en matière de relations internationales⁹⁹, formalisé ainsi : « La politique française en Afrique, tant à l'égard des Arabes que vis-à-vis des Noirs, est de faciliter leur évolution de façon, notamment, à les prémunir contre la tentation d'accepter les offres des pays communistes. Nous voulons convaincre les Africains que, contrairement à ce qui se passerait pour eux s'ils se rapprochaient des démocraties populaires, l'aide que nous leur apportons ne comporte de notre part aucune arrière-pensée de domination »¹⁰⁰.

⁹⁹ La politique étrangère gaulienne est développée dans la partie 3.

¹⁰⁰ Fonds Michel Debré, CHEVS 2 DE 64, Entretien du Général de Gaulle avec M. Christian Herter le 20 décembre 1959, cité par MEIMON Julien, « L'invention de l'aide française au développement », *Questions de recherches*, n°21, septembre 2007, p. 7.

Troisième partie - La coopération dans le cadre de la politique étrangère gaullienne (1963-1970)

Tandis que la période 1956-1963 fut marquée par la permanence des acteurs français au Cambodge et par l'inscription de la relation bilatérale franco-khmère dans les prémices des relations post-indépendances entre Paris et ses anciennes colonies, l'année 1963 en revanche marqua un véritable tournant et annonça la naissance de nouvelles coopérations entre les deux pays. Du point de vue cambodgien, elle fut marquée par un changement de politique de la part de Sihanouk. Jusqu'à cette date, le prince s'était employé à préserver les frontières issues de l'époque coloniale et à défendre l'intégrité du territoire. Mais l'intensification de l'intervention américaine au Sud-Viêt Nam annonçait une déstabilisation à l'échelle régionale et la nécessité pour le gouvernement cambodgien de revoir sa posture de neutralité et de s'entourer de tous les soutiens possibles, au premier rang desquels celui du président de la République, Charles de Gaulle. Cela coïncida du côté français avec la fin de la guerre d'indépendance algérienne, qui ouvrait la voie à une politique étrangère enfin libérée du fardeau de la colonisation et de ce fait, d'une image de vieille nation coloniale.

Le nombre de Français installés au Cambodge resta constant tout au long des années 1950 et 1960, aux environs de 4 000. Cette présence s'était profondément modifiée : les mesures prises en 1955 relatives à l'exercice de certains métiers¹ ainsi que la nationalisation des assurances, du commerce d'import-export et des banques en 1964 contraignirent au départ certains Français installés de longue date. Les nouveaux ressortissants français arrivés au Cambodge relevaient des différents services de l'ambassade : les personnels de l'assistance technique ou de la mission militaire². Les investissements économiques français se concentraient essentiellement autour de l'hévéaculture et des principales sociétés créées dans les années 1920³. Les sociétés de travaux publics, la société de raffinage Pétrole-Elf détenant 35 % du capital de la raffinerie cambodgienne et enfin Air France détenant 24 % du capital de Royal Air Cambodge, constituaient le reste des investissements. En matière d'échanges commerciaux, si aucun accord commercial ne liait les deux pays, un accord aérien du 16 décembre 1963 facilitait les échanges. Ainsi, la France restait dans la deuxième moitié des années 1960 le premier fournisseur du Cambodge avec 31 % des importations totales. Celles-ci étaient constituées majoritairement de produits pharmaceutiques, automobiles, machines et matériels ferroviaires en lien avec les différents projets d'infrastructures réalisés dans le cadre

¹ Cf chapitre 4.

² AMAE (La Courneuve), 117 QO/316. Note relative à la présence française au Cambodge, 18 novembre 1969.

³ Cf annexe Sociétés française d'hévéaculture.

de l'aide technique française. Pendant cette même période, la France était le quatrième acheteur de productions khmères, représentant 10 % des exportations du royaume, constituées à 35% de caoutchouc. Le Cambodge était le quatrième partenaire commercial de la France en Asie du Sud-Est⁴.

La période 1963-1970 fut marquée pour le Cambodge par la poursuite du développement d'infrastructures et d'équipements amorcés depuis le milieu des années 1950. Ce fut le cas de la création en 1964 de neuf universités et 32 facultés, décidées au retour d'un voyage de Sihanouk en Indonésie. Lors de ce séjour, Soekarno éblouit son hôte en lui présentant plusieurs centres universitaires qui inspirèrent particulièrement le prince. À son retour, il lança tambours battants le projet de créations d'universités khmères, qui ne répondaient pas toutes à des besoins identifiés. Cinq ans plus tard, ces universités et facultés ne comptaient que 3 500 étudiants et généraient des dépenses extrêmement élevées⁵.

La période 1963-1970 fut aussi marquée par une déstabilisation de la situation intérieure, compte tenu de l'intensification du conflit au Viêt Nam, qui eut des répercussions sur le royaume dès 1965. Devenue une base arrière des troupes Viet-Congs, le Cambodge fut en effet pris dans l'engrenage de la guerre qui connut son paroxysme avec les bombardements aériens états-uniens dans le cadre l'opération « Menu » lancée par le président Nixon en mars 1969. C'est dans ce contexte que l'opposition communiste au régime officiel de Phnom Penh prit de l'ampleur. Elle se structura dans la clandestinité à la faveur du contact avec les troupes Viet-Congs. Face à cela, le chef de l'État s'engagea dans une politique de répression de toutes les forces de gauche, tandis qu'en parallèle la droite cambodgienne menait un habile jeu pour obtenir les faveurs du chef de l'État et s'installer durablement à partir du 22 octobre 1966 avec la formation du premier gouvernement Lon Nol. Ce dernier intensifia la répression anti-communiste, poussant encore davantage les forces marxistes à la clandestinité, favorisant la structuration d'une base révolutionnaire, qui irait croissante jusqu'à la fin des années 1960 et poursuivrait son ascension pendant le régime de la République khmère, né du coup d'état du général Lon Nol, le 18 mars 1970. Ce jour-là, les deux chambres du parlement, réunies en huis-clos, votèrent sous la pression de l'armée et du général Lon Nol, la destitution de

⁴ AMAE (La Courneuve), 117 QO/316, Note relative à la présence française au Cambodge, 18 novembre 1969.

⁵ MEYER Charles, *Derrière le sourire khmer*, Paris, Seuil, 1971.

Norodom Sihanouk de ses fonctions de chef de l'État. À la suite de cette destitution, la République khmère fut proclamée le 9 octobre 1970, abolissant la monarchie.

Sihanouk lança alors depuis Pékin un appel à la résistance face au gouvernement de Lon Nol le 23 mars 1970.

« Tous les Khmers résidant à l'intérieur du pays et à l'étranger qui chérissent les idéaux d'indépendance, de démocratie, de neutralité, de progrès, le socialisme, le bouddhisme et le nationalisme et défendent l'intégrité territoriale du pays à l'intérieur des frontières existantes, qui sont contre l'impérialisme et le néo-colonialisme à [s'unir] pour former un front uni sous le nom officiel de Front uni national du Kampuchea (FUNK) »⁶.

Il constitua en même temps un Gouvernement royal d'union nationale du Kampuchea (GRUNK). Ce gouvernement en exil rassemblait un certain nombre de personnalités qui avaient occupé des postes clés pendant la période du *Sangkum*, dont Penn Nouth, Chau Seng ou bien encore Sarin Chhak. Remanié le 13 mai, le GRUNK comptait désormais plusieurs maquisards, tels que Khieu Samphan, futur chef d'État du Kampuchea démocratique, du régime khmer rouge. Après des études en sciences économiques à la faculté de Montpellier et la soutenance d'une thèse en 1959, Khieu Samphan rentra au Cambodge en 1960, fut élu député à deux reprises avant de basculer dans la clandestinité et rejoindre les maquis khmers rouges en 1967. Khieu Samphan répondit favorablement à l'appel de Sihanouk à rejoindre le FUNK.

C'est dans ce contexte politique de déstabilisation que doivent être analysées les relations de coopération franco-khmères entre 1963 et 1970 dans leurs enjeux géostratégiques puis à travers leur mise en œuvre dans les domaines économique, militaire et éducatif.

⁶ Extrait de l'appel de Sihanouk lancé depuis Pékin le 23 mars 1970, cité par MEYER Charles, *Derrière le sourire.... op. cit*, p. 377.

Chapitre 7 – L'aide internationale au service de l'influence française et de l'antagonisme franco-américain

La période 1963-1970 marqua une nouvelle ère dans la relation franco-khmère, correspondant à un changement de politique étrangère pour les deux partenaires ainsi qu'à leur repositionnement sur l'échiquier international. L'émergence d'une relation bilatérale de confiance entre Charles de Gaulle et Norodom Sihanouk contribua en outre à servir l'image des deux leaders politiques sur la scène internationale.

Du côté du Cambodge, 1963 constitua un véritable tournant dans la politique étrangère menée, avec notamment la renonciation du prince Sihanouk à l'aide américaine. La période qui s'ouvrit fut en outre marquée par des contraintes financières de plus en plus fortes, qui obligèrent à opérer des économies dans les dépenses publiques ainsi qu'à rechercher des sources de financement extérieures, d'autre part. Le prince annonça des réformes économiques importantes en novembre : la nationalisation des banques et du secteur de l'import-export.

Du côté français, la politique étrangère de Charles de Gaulle, libérée du fardeau de la guerre d'indépendance algérienne, prit une nouvelle envergure, autour de l'idée-force des indépendances nationales, comme condition de la paix dans le monde et du développement des pays du sud alors couramment nommés tiers-monde. Ce contexte particulier donna une nouvelle impulsion à la relation bilatérale, matérialisée par la mission Messmer au Cambodge en janvier 1964 puis la visite de Norodom Sihanouk à Paris en juin 1964 jusqu'à la visite de Charles de Gaulle à Phnom Penh en 1966. Le discours de Phnom Penh du 1^{er} septembre 1966 de Charles de Gaulle fut d'ailleurs une pièce maîtresse de sa stratégie de repositionnement de la France sur l'échiquier mondial et permit de réaffirmer l'indépendance nationale française, notamment militaire, vis-à-vis de Washington. L'entente et le soutien apportés à Phnom Penh contribuèrent ainsi à renforcer la politique étrangère gaullienne et l'image qui en résulta : une grande nation qui avait retrouvé sa juste place sur le plan international.

1. Un contexte nouveau

A. La neutralité cambodgienne à l'épreuve de la déstabilisation régionale

L'année 1963 marqua aussi un tournant dans la politique de neutralité khmère, énoncée à Bandung en 1955. Depuis lors, Sihanouk s'était rallié au camp des non-alignés, cette position lui ayant permis d'accepter des aides internationales de la part de chacun des deux camps : soviétique et occidental. Depuis sa rencontre avec le Premier ministre chinois Zhou Enlai à Bandung¹, la relation sino-khmère s'était habilement construite autour de la non-ingérence de Pékin dans les affaires intérieures cambodgiennes, conformément à l'engagement chinois à soutenir en Asie une voie neutraliste pendant la Guerre froide. Cela se traduisit par l'établissement de relations diplomatiques avec la République populaire de Chine le 24 juillet 1958². Le Cambodge était alors le deuxième pays non-communiste après l'Inde à avoir établi ce type de relations. Cette ligne fut tenue par le royaume malgré les pressions américaines pour faire entrer le royaume dans l'Organisation du Traité de l'Asie du sud-Est (OTASE) en 1955. Créée sous l'impulsion de Washington en 1954, cette organisation comprenant les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, le Pakistan, la Thaïlande, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, avait pour visée de contrecarrer les ambitions chinoises et soviétiques sur le continent asiatique.

La neutralité permit au prince d'accepter les aides de part et d'autre des deux camps, sans discrimination. C'est le jeu des concurrences entre aides internationales qui permit cet état de fait et créa les conditions de l'indépendance économique vis-à-vis de chacun des partenaires. La diversité des aides reçues instaura en effet un mode de négociation favorable au prince. Il pouvait s'appuyer sur la comparaison et la mise en concurrence pour revendiquer la neutralité. Ainsi, les aides militaires américaines côtoyaient-elles les dotations soviétiques. Dans un très long texte rédigé en 1961, *Le rapport au peuple khmer au terme de mission en Amérique et aux Nations Unies*, Norodom Sihanouk expliqua, de manière très pédagogique, la mécanique de la neutralité et les bénéfices qui pouvaient en être tirés. Ce texte fut écrit au retour d'une mission du prince aux États-Unis et à l'ONU et revêtit trois aspects : la participation au « Débat général

¹ Cf chapitre 4.

² JENNAR Raoul Marc. *Les clés du Cambodge*. Paris, Maisonneuve et Larose, 1995.

de la 15^e session de l'Assemblée générale des Nations-Unies », les activités de prise de contact avec les différentes personnalités internationales dans les « coulisses » de l'ONU, enfin des actions pour faire connaître le royaume et faire comprendre sa position neutraliste³. Ce texte destiné au peuple khmer était un outil de communication dont le prince avait le secret autour de la politique sihanoukienne. Il y exposait les enjeux de la neutralité de la manière suivante à propos des offres de Nikita Khrouchtchev en matière de soutien dans le domaine de la formation technique des jeunes Cambodgiens :

« Les résultats de ma visite au Kremlin sont bouleversants en ce sens que M. Khrouchtchev, toujours « très bien informé » était au courant de mes démarches auprès des Américains et de leurs tergiversations, et qu'il leur a tout simplement « coupé l'herbe sous le pied » en me proposant de m'offrir un école technique supérieure. M. Khrouchtchev me demanda l'autorisation de me proposer cela sans que je lui aie soumis une requête à ce sujet. Or, je n'ai pas le droit de refuser ce don immense qui répond à un besoin réel et pressant de mon pays : la formation des cadres techniques, bien que les buts soviétiques soient très clairs. Mais si M. Khrouchtchev arrive une fois encore à s'assurer l'avantage au détriment des Américains et au grand bénéfice de sa politique, ce n'est certes pas de ma faute ! Refuser le don soviétique et attendre un problématique don des Américains serait un aveu de partialité, de neutralité « pro-occidentale », et une trahison de notre jeunesse. Bien que Prince, je ne saurais faire passer l'avenir de ma famille avant celle de mon pays, j'accepte donc avec enthousiasme et une sincère gratitude le don de M. Khrouchtchev »⁴.

La neutralité se révéla être un jeu d'équilibriste dans ce contexte de Guerre froide, nécessitant d'entretenir sagement les relations avec les dirigeants des deux camps. Cet équilibre devint néanmoins de plus en plus menacé au fur et à mesure que l'intervention états-unienne allait croissante au Sud-Vietnam. Ainsi, dès le 20 août 1962, le prince tenta de réunir une conférence internationale qui devait accorder au Cambodge « la reconnaissance et la garantie officielles de sa neutralité et son intégrité territoriale ». Parmi les douze chefs d'État sollicités, la France, la Chine, l'URSS et le Vietnam furent les seuls à répondre positivement. Cette première demande restée lettre morte, il réitéra sa démarche en novembre 1963 en

³ Norodom Sihanouk, *Rapport au peuple khmer au terme de mission en Amérique et aux Nations Unies*. Imprimerie du ministère de l'Information, 1961, p.1.

⁴ *Idem*, p.107.

s'adressant cette fois aux co-présidents de la conférence de Genève de 1954. Le représentant britannique jugea cette demande irrecevable.

De manière concomitante, des actions de guérilla antimonarchistes se poursuivirent sur le territoire, orchestrées par les Khmers *Serei*. Mouvement d'opposition à Sihanouk dont le principal objectif était de renverser la monarchie khmère, cette organisation s'était structurée au début des années 1950 autour de son leader Son Ngoc Thanh, l'un des premiers nationalistes khmers qui fonda le journal *Nagaravatta* et fut ensuite un proche du Parti démocrate⁵. Au début des années 1960, les incursions Khmer *Serei* s'étaient intensifiées sur le territoire cambodgien depuis les bases au Sud-Vietnam et en Thaïlande, soutenues et armées par la CIA, selon Sihanouk, analyse relayée par Charles Meyer⁶. Ces attaques furent le déclencheur de la renonciation cambodgienne à l'aide états-unienne, même si celle-ci prit aussi et peut-être surtout racine dans le refus opéré par Washington d'accorder une conférence internationale sur la neutralité cambodgienne, dans le cadre du conflit grandissant au Sud-Vietnam. Le communiqué précisait que « la plus élémentaire dignité interdit au Cambodge d'accepter le maintien de toute forme d'aide américaine [...], et demande la cessation de l'aide que lui consentent les États-Unis dans les domaines militaire, économique, technique et culturel »⁷. L'aide états-unienne pour 1963 s'élevait à 100 millions de francs dont 52 millions consacrés au paiement d'une grande partie des soldes de militaires, pour l'entretien de 32 000 hommes environ, 21 millions pour le matériel, enfin 27 millions d'aide civile⁸. Il s'agissait d'un volume d'aide conséquent. Y renoncer obligea Phnom Penh à trouver d'autres sources de financement. Si elle avait le désavantage de faire perdre des dotations financières importantes, cette renonciation permit dès lors d'accepter les offres faites par Moscou et Pékin.

Fin 1962, les Soviétiques avaient en effet proposé d'offrir plusieurs vedettes lance-torpilles. En réponse à cela, le prince Sihanouk précisa à ses interlocuteurs soviétiques qu'il ne redoutait pas de menaces venant de la mer mais qu'il accepterait volontiers, en échange de ces vedettes, des intercepteurs à réaction et des canons antiaériens dès janvier 1963 pour contrôler l'espace aérien. La réponse de Moscou ne se fit pas attendre. Le 15 janvier 1963, le

⁵ Cf chapitre 2.

⁶ MEYER Charles, *Derrière le sourire khmer*, Paris, Seuil, 1971.

⁷ MEYER Charles, *Derrière*, *Op. cit.*, p. 240.

⁸ *Idem*.

lieutenant-colonel Tournois, membre de la mission militaire française (MMF) au Cambodge informa ses supérieurs de l'offre soviétique à Phnom Penh de six intercepteurs à réaction⁹. Il précisa qu'une délégation cambodgienne dont le commandant Ken Pan Panh s'apprêtait à partir en URSS pour finaliser les détails de la dotation : les types d'appareils, la livraison, la maintenance ainsi que l'entraînement des personnels¹⁰.

De la même manière, si Pékin s'était engagé à ne pas intervenir dans les affaires intérieures khmères, les offres d'aide, notamment militaires, ne tardèrent pas à arriver. Sihanouk était tout à fait clair vis-à-vis des relations qu'il entretenait avec la Chine populaire. Dans un éditorial de *Neak Cheat Niyum* daté du 15 septembre 1963, organe officiel du *Sangkum*, intitulé « Comment nous voyons la Chine », le prince exposa son point de vue sur Pékin. Prenant la forme d'une réponse aux critiques faites par les Occidentaux quant au régime de Mao, l'éditorial répondait aux détracteurs, point par point. Que ce soit concernant des critiques liées aux conditions de vie et aux souffrances du peuple chinois (travail forcé, privation de libertés) ou bien encore des risques d'expansion chinoise et du communisme sur le continent asiatique, Sihanouk réfuta les critiques avec sa verve habituelle :

« Des journalistes occidentaux très bien disposés à l'égard du Cambodge ont expliqué mon amitié avec la Chine (qui est celle de tous mes compatriotes) en affirmant qu'au fond je tremblais de peur devant "le dragon chinois mangeur de petits peuples asiatiques" et que ma politique ne visait qu'à obtenir que mon petit pays soit épargné ou au moins mangé le dernier ! »¹¹.

Le prince concluait sans ambiguïté en affirmant que ses sentiments à l'égard de la Chine ne contenaient pas la moindre crainte. En revanche, il était beaucoup plus inquiet vis-à-vis des intentions de la Thaïlande et du Sud-Vietnam. Outre que ses prises de position étaient l'occasion de réaffirmer sa neutralité vis-à-vis de l'Occident, cette ouverture en direction de Pékin se traduisit par l'augmentation des dotations militaires sous la forme de l'installation d'un atelier d'armement à Kirirom, accompagné de neuf techniciens chinois, de lots d'armements pour l'équipement de 27 000 hommes et enfin la signature, par le

⁹ AMAE (La Courneuve), 117 QO/26. Note du lieutenant-colonel Tournois, Mission militaire française au Cambodge, participation Air, 16 janvier 1963.

¹⁰ *Idem*.

¹¹ Archives nationales (AN), (Site de Pierrefitte-sur-Seine), Fonds Norodom Sihanouk, 665 AP/289, « Comment nous voyons la Chine ? », Editorial du journal *Neak Cheat Niyum*, 15 septembre 1963.

lieutenant-général Lon Nol d'un protocole sino-khmer le 19 novembre 1965 fixant la nature de l'aide militaire accordée par la Chine¹².

Un autre éditorial, « Mon anti-américanisme »¹³, paru dans le numéro un de la revue *Kambuja*¹⁴ le 15 avril 1965, renseigne aussi sur la conception du prince de la neutralité khmère. Tout aussi marquant dans sa forme que l'éditorial précédent, Sihanouk indiquait ici que la seule loi qui régissait sa politique était désormais celle de la réciprocité. Ainsi, il expliquait que son amitié avec la RPC et l'URSS n'était motivée ni par un opportunisme quelconque ni par une sympathie idéologique. Sur ce point, il resta fidèle à sa résistance face au communisme telle qu'elle s'était manifestée dans sa lutte contre le Viet Minh pendant la guerre d'Indochine. Son amitié envers les puissances communistes s'expliquait « tout simplement et uniquement par le fait que ces puissances et ces mouvements nous respectent et se conduisent le plus amicalement du monde avec nous. [...] Ils soutiennent fermement nos aspirations légitimes à voir respecter notre indépendance, notre paix et surtout notre intégrité territoriale. Ils reconnaissent enfin sans équivoque notre régime et notre neutralité »¹⁵. Le prince poursuivait cet éditorial en énumérant les contentieux qui l'opposaient à Washington – la demande d'ouverture d'une conférence internationale devant reconnaître et garantir la neutralité et l'intégralité territoriale khmère, le dédommagement pour les pertes subies du fait des agressions des éléments armés états-uniens ou sud-vietnamiens et la cessation définitive sur le territoire national des agressions et violations. Cet éditorial parut un mois avant que Phnom Penh ne rompît toute relation diplomatique avec Washington, le 3 mai 1965.

Voici donc exposée la situation géopolitique dans laquelle se trouvait alors le royaume à partir de 1963. Le rejet de l'aide américaine, effectif à partir du 1^{er} janvier 1964, s'accompagna de la quasi-nationalisation du commerce d'import-export ainsi que des

¹² Service historique de la défense (SHD)/GR 12 S 711, Aides militaires étrangères (autres que françaises) reçues par les forces armées royales khmères, 1965, 1966. Source secrète.

¹³ Cf annexe

¹⁴ Fondée en 1965 par le prince lui-même, la revue *Kambuja* était publiée en français et en anglais et devait être consacrée à l'actualité. Elle se transforma néanmoins selon Charles Meyer, en une compilation de photographies de réceptions et d'inaugurations.

¹⁵ Archives de l'École française d'Extrême-Orient (EFEO), Norodom Sihanouk, « Mon anti-américanisme », Éditorial de la revue *Kambuja*, n°1, 15 avril 1965, p. 5.

banques, cela constituant ce que Sihanouk nomma « son virage à gauche »¹⁶. 1963 fut donc une année charnière dans la posture khmère. C'est dans ce contexte que le prince fit appel à l'aide de la France, à partir de novembre 1963, pour permettre au royaume de se maintenir dans une stricte neutralité concernant aussi bien les domaines éducatif que militaire, en demandant notamment des enseignants pour remplacer les États-Uniens chargés de former des ingénieurs et des techniciens¹⁷. La renonciation à l'aide ouvrit une nouvelle phase de la relation de coopération franco-khmère, marquée par un important engagement financier de la France dans tous les domaines, au premier rang desquels le dossier militaire. Cette politique de coopération française ne releva toutefois pas du ministère de la Coopération mais du ministère des Affaires étrangères, la distinguant ainsi du reste des relations post-indépendances avec les autres anciens territoires colonisés.

B. Face à la bipolarisation : Charles de Gaulle et le tiers-monde

La signature des accords d'Évian le 18 mars 1962, en mettant fin à la guerre d'indépendance d'Algérie, permit à la France de sortir du carcan colonial. Si le Général avait adhéré à l'idée de la puissance de la France par son Empire et avait mis tout en œuvre pour conserver celui-ci au sortir de la Seconde Guerre mondiale¹⁸, le pragmatisme qui caractérisait sa politique lui indiqua de changer d'approche avec la défaite de Diên Biên Phú, puis l'enlisement dans la guerre d'Algérie. À partir de là, il réévalua sa conception de ce que pouvait être la grandeur de la France qui ne devait plus nécessairement passer par l'idée d'empire. Le jeu d'influences prendrait désormais la forme de la coopération, comme « concept opératoire de sa vision des relations internationales qui doit permettre à la France de retrouver un rôle majeur sur la scène internationale », pour reprendre les termes de Frédéric Turpin¹⁹. Cela lui permit de déployer sa vision géopolitique multipolaire. Le président de la République, dont le pays se débarrassait enfin de cette image de vieille nation colonialiste, put dès lors s'adresser aux principaux concernés -les pays du tiers-monde- et défendre la notion-clé d'indépendance nationale et de lutte face à tous les impérialismes, au

¹⁶ AMAE (La Courneuve), 117 QO/26. Dossier sur l'aide au Cambodge, classé secret, Premier ministre, Secrétariat général de la défense nationale, 5 décembre 1963.

¹⁷ *Idem*

¹⁸ RICHARD Gilles, *Histoire des droites en France*, Paris, Perrin, 2017, p. 333.

¹⁹ TURPIN, Frédéric. « La France et ses colonies », *Pouvoirs*, vol. 174, no. 3, 2020, p. 39.

premier rang desquels la volonté d'hégémonie états-unienne, *ex-aequo* avec celle de l'URSS. Si la pensée de Charles de Gaulle avait évolué à la fin des années 1950, 1962-1963 constitua un tournant dans son action dans un sens mondialiste, résumé ainsi par Maurice Vaisse : « fondée sur l'idée de tirer son épingle du jeu grâce à l'opposition des deux blocs, le principe directeur de la politique extérieure française devient la critique systématique des États-Unis »²⁰.

Cela se concrétisa d'abord par sa volonté de sortir de la logique d'un monde bipolaire et de le faire savoir à Washington. Ainsi, en janvier 1964, la France devint, sous l'impulsion de Charles de Gaulle et grâce aux missions préparatoires réalisées par Edgar Faure, le premier pays occidental à reconnaître la Chine populaire. Au-delà de cette volonté de sortir de la vision bipolaire du monde, Charles de Gaulle fut aussi à l'origine du désengagement progressif de la France au sein l'OTAN : dès le 21 juin 1963, il fit retirer la flotte française des forces navales de l'Atlantique nord de l'OTAN puis il retira la France du haut-commandement intégré de l'OTAN en février 1966.

La même année, le président de la République française effectua une série de voyages en Amérique latine, le premier au Mexique en mars puis le second en Amérique du Sud à l'automne, qui marquèrent son soutien aux pays du tiers-monde. Le choix du continent américain ne fut pas un hasard. La France y bénéficiait d'un capital d'estime remontant au siècle des Lumières et aux idées de la révolution française qui influencèrent l'émancipation des colonies espagnoles selon Maurice Vaisse²¹. Mais un autre élément joua en faveur de ce choix : la popularité dont jouissait Charles de Gaulle lui-même, compte tenu de son engagement durant la Seconde Guerre mondiale. Maurice Vaisse cite cet extrait d'une lettre que le président de la République adressa à Michel Debré, dans laquelle il exprimait cette nécessité de se rendre sur le continent américain : « Je vais en Amérique latine sans programme diplomatique bien précis, mais en quelque sorte instinctivement. Peut-être est-ce important. Peut-être est-ce le moment »²². Si certains thèmes abordés par Charles de Gaulle lors de ces voyages n'emportèrent pas tous l'adhésion des dirigeants latino-américains, telle

²⁰ VAISSE Maurice, *La grandeur : politique étrangère du général de Gaulle*, Paris, CNRS, 2013, 360.

²¹ VAISSE Maurice. « Introduction » dans *De Gaulle et l'Amérique latine*, Presses universitaires de Rennes, 2014.

²² GAULLE C. (de), *Lettres, notes et carnets, janvier 1964-juin 1966*, Paris, Plon, 1987, p. 88. Cité par VAISSE Maurice. « Introduction » dans *De Gaulle et l'Amérique latine*, Presses universitaires de Rennes, 2014.

la latinité, d'autres en revanche furent particulièrement porteurs²³. L'indépendance, la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes ou bien encore la coopération, au cœur des discours de de Gaulle, furent préfigurateurs des thèmes qui allaient sceller la relation avec Norodom Sihanouk.

2. La mise en œuvre de cette nouvelle politique de coopération

A. La relation France/Cambodge hors du champ du ministère de la Coopération

Les relations de coopération franco-cambodgiennes ayant débuté dès 1955 dans le cadre du ministère des États associés puis du ministère des Affaires étrangères, elles restèrent en marge du nouveau ministère spécialement dédié aux relations post-indépendances de la France avec les anciennes colonies africaines : le ministère de la Coopération. Ce sont des enjeux géostratégiques qui présidèrent à sa création, par décret, le 10 juin 1961. Conçu pour prendre le relais de la Communauté au moment des négociations d'indépendance avec les différents États africains, le ministère avait vocation à éviter que le continent ne tombât sous la coupe de l'un des blocs. « L'accession à l'indépendance des anciennes colonies africaines a en effet ouvert le "marché de l'aide" à d'autres puissances désireuses de s'y impliquer »²⁴. Ce ministère fut donc conçu pour être un espace protégé des influences extérieures. Si au moment de la proclamation des indépendances, c'était plutôt l'influence de l'Est qui était crainte, le discours autour de cette menace servit toutefois à convaincre et rallier les partenaires occidentaux. Le discours gaullien en la matière était bien rodé. Lors d'une conférence de presse donnée le 26 mars 1959, le Général estima que :

« Quand les deux tiers des habitants de la terre mènent une existence misérable, alors que certains peuples disposent de ce qu'il faut pour assurer le progrès de tous, que

²³ TROUVÉ Matthieu. « *L'ambition et les contraintes. Les discours et messages du général de Gaulle en Amérique latine et leur réception : la voix et les voies de la politique latino-américaine de la France (1964)* », dans *De Gaulle et l'Amérique latine*, Presses universitaires de Rennes, 2014.

²⁴ MEIMON Julien, *En quête de légitimité : le ministère de la Coopération (1959-1999)*, Thèse de doctorat, université de Lille II, 2005, p. 32.

viennent faire les dangereuses histoires de Berlin-Ouest, de la Deutsche Demokratische Republik et du désengagement allemand ? »²⁵.

Pour préserver les anciennes colonies africaines des influences des deux blocs, le ministère de la Coopération vint donc se substituer aux anciennes institutions du système colonial - le ministère de la France d'Outre-mer et les corps administratifs de fonctionnaires coloniaux – autour de la notion nouvelle de coopération. Le personnel de ce nouveau ministère, porteur de la culture des anciennes institutions coloniales, ne fut toutefois pas renouvelé²⁶.

La création du ministère de la Coopération constitua une stratégie pour éloigner une possible emprise extérieure sur les ex-colonies sub-sahariennes. En ce sens, les visées de la coopération en direction des anciennes colonies étaient les mêmes que celles concernant le royaume khmer. Toutefois, la coopération avec le Cambodge ne fut pas intégrée au ministère de la Coopération, une fois celui-ci créé. Le royaume se retrouva dans le groupe des pays « hors-champ » dont la coopération avec la France relevait de la direction de la coopération scientifique et technique du ministère des Affaires étrangères. Cela se traduisit par des modalités de mise en œuvre des politiques d'aide différentes et des ministères référents distincts. Tandis que les coopérations culturelles en matière d'enseignement en direction des anciennes colonies africaines dépendaient de la direction de la coopération culturelle et technique (DCCT) du ministère éponyme, celles conduites en direction du Cambodge relevaient du ministère des Affaires étrangères (MAE). Outre qu'elle prenait part aux dépenses de construction et de fonctionnement des établissements, la DCCT était chargée de mettre à disposition des États africains les enseignants détachés²⁷, alors que pour le Cambodge, comme cela sera évoqué dans le chapitre 8, les enseignants détachés relevaient du ministère des Affaires étrangères qui les détachait auprès du ministère de l'Éducation

²⁵ Conférence de presse du Général de Gaulle, cité par MEIMON Julien, « L'invention de l'aide française au développement : discours, instruments et pratiques de la dynamique hégémonique », *Questions de recherches*, n°21, septembre 2007, p. 9.

²⁶ MEIMON Julien, « L'invention de l'aide française au développement : discours, instruments et pratiques de la dynamique hégémonique », *Questions de recherches*, n°21, septembre 2007.

²⁷ MANIERE Laurent, « La politique française pour l'adaptation de l'enseignement en Afrique après les indépendances (1958-1964) », *Histoire de l'éducation*, n° 128, 2010, p. 163-190.

nationale khmère. Les enseignants étaient dès lors payés par celui-ci et touchaient en parallèle une prime versée par le MAE²⁸.

L'ensemble des dossiers concernant les politiques de coopération en direction du royaume était donc traité par le ministère des Affaires étrangères, dans le cadre des politiques d'aides en direction des pays « hors-champ ». Ainsi, la répartition des places offertes en 1966 aux stagiaires étrangers dans les écoles de l'enseignement militaire supérieur s'opérait dans des réunions interministérielles. À titre d'exemple, pour l'année 1966, les aspirants cambodgiens furent affectés de la manière suivante :

Illustration 20. Admission des stagiaires étrangers en 1966 dans les écoles de l'enseignement militaire supérieur

<p>- <u>Ecole Supérieure de Guerre</u> :</p> <p>Les trois places disponibles sont attribuées, dans l'ordre, aux pays suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Liban- Israël- Afrique du Sud. <p>En cas de désistement, une place sera accordée à la Finlande.</p> <p>L'Iran sera invité à préparer un candidat pour le cycle scolaire suivant.</p> <p>- <u>Ecole Supérieure de Guerre Navale</u> :</p> <p>Les deux places vacantes ont été attribuées à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Argentine- Tunisie. <p>En cas de désistement, la place rendue libre sera attribuée à Israël.</p> <p>- <u>Ecole Supérieure de Guerre Aérienne</u> :</p> <p>L'ensemble des places est définitivement attribué de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- Italie- Cambodge- Thaïlande- Mexique. <p>En cas de désistement du Mexique, la place libre sera donnée à la Suisse.</p>

²⁸ Entretien de Janik Rubeli recueilli le 8 mai 2018.

- Ecole Supérieure de l'Intendance :

Les places disponibles seront réservées, dans l'ordre, à :

- République Centrafricaine
- Liban
- Cambodge.

En cas de désistement, la place libre sera offerte à l'Iran.

- Ecole d'Etat-Major :

Les places disponibles ont été réparties de la façon suivante :

- Maroc	2 places	(Total : 3)
- Iran	1 "	(" : 2)
- Liban	1 "	(" : 2)
- <u>Cambodge</u>	1 "	(" : 2)
- <u>Laos</u>	1 "	(" : 2)
- Uruguay	1 "	(" : 1)

Il a en outre été convenu qu'en ce qui concernait cette école, les places rendues libres par désistement ne seraient pas attribuées./.

J.P.

Source : AMAE (La Courneuve), 117 QO/183

Trois places parmi les dix-neuf disponibles dans les écoles militaires supérieures furent donc attribuées à des élèves du royaume, devant la Tunisie, le Maroc ou le Laos, autres anciens protectorats. Il s'agissait d'un pourcentage non négligeable.

En définitive, ce traitement parmi les pays « hors-champ » des programmes en direction du Cambodge n'impliquait-il que des différences sur le plan opérationnel ? Ou bien s'agissait-il de différences de fonds, d'enjeux divergents ? Julien Meimon a pu identifier que les signatures des accords de coopération entre la France et les états africains intervinrent de manière assez systématique en amont des signatures des protocoles de transfert : ces derniers avaient donc été conditionnés aux premiers. Pour les coopérations avec le Cambodge, l'analyse des calendriers de signature ne permet pas d'établir le même lien. Nous pouvons en déduire qu'il n'y eut pas de planification dans les étapes de transferts de compétences avec le royaume. Les accords procédèrent davantage d'ajustements au gré des négociations et des fluctuations de la vie politique cambodgienne. Les premiers accords signés entre le Cambodge et la France, dans le cadre des États associés, ne mentionnaient d'ailleurs pas la

notion de coopération. Ce sont les déclinaisons du traité du 8 novembre 1949, signé entre la France et le Cambodge et reconnaissant l'indépendance du Cambodge dans le cadre des États associés, qui réglèrent *a posteriori* les aspects opérationnels des coopérations, dans une démarche inverse à celle analysée par Julien Meimon en direction des états africains.

Le processus de décolonisation tant pour le Cambodge que pour les états africains se fit par étapes, dont le passage par une structure fédérale - l'Union française pour le premier et la Communauté pour les seconds - laissant penser à une certaine planification. Néanmoins pour le Cambodge, l'absence de références aux coopérations dans les premiers traités indique une absence d'anticipation certainement liée au caractère précoce de l'indépendance, à l'échelle de l'empire français.

La coopération avec le Cambodge impliqua donc des modalités de mise en œuvre spécifiques, notamment des financements émanant d'autres budgets ministériels. Les enjeux, quant à eux, étaient assez semblables. En effet, le discours développé à la fin des années 1950 autour de « l'aide au développement » en direction du continent africain utilisait la même rhétorique que le discours de l'aide en direction du Cambodge. Dans les deux cas, l'aide au développement était parée de toutes les vertus. Elle était tout d'abord gratuite. Ainsi, les travaux réalisés par la Mission française d'aide économique et technique (MFAET), dont le port de Sihanoukville, ne visait que la contribution au développement de l'économie du royaume, sans attente d'un retour quelconque contrairement à l'aide américaine et soviétique²⁹. L'aide devait permettre aux pays émergents de se développer, de sortir de la pauvreté et contribuer à la paix dans le monde. Le même discours préfigura la création du ministère de la Coopération, contribuant à « dépolitiser » l'influence française, pour reprendre l'expression de Julien Meimon relative à l'aide en direction des pays africains³⁰. En somme, qu'il se fût agi de l'aide en direction du Cambodge ou en direction des pays africains, l'objectif véritable fut le maintien de l'influence française comme vecteur de la grandeur de l'Hexagone. Pour y parvenir, le discours fut celui de l'invention de l'aide française au développement, dénué de tout intérêt, gratuit et censé incarner une rupture avec le passé impérial.

²⁹ Cf chapitre 4.

³⁰ MEIMON Julien, « L'invention de l'aide française au développement : discours, instruments et pratiques de la dynamique hégémonique », art. cit..

Les relations franco-khmères à partir de 1963 furent aussi façonnées par la relation particulière entretenue entre les deux leaders politiques français et khmer, Charles de Gaulle et Norodom Sihanouk, dont l'entente contribua à la réussite des politiques visées.

B. Deux chefs d'État à la poursuite de buts communs

L'entente entre les deux protagonistes servit en effet les intérêts des deux nations. Si Sihanouk eut besoin de soutien politique et financier dans sa recherche de neutralité, Charles de Gaulle, quant à lui, saisit l'opportunité de réaffirmer son indépendance vis-à-vis des deux blocs et son soutien aux pays du tiers-monde par l'affirmation d'une troisième voie possible.

Outre une vision commune de la souveraineté nationale comme préambule à toute politique, les deux hommes partageaient d'autres points de vue qui méritent d'être soulignés ici. Sans se risquer à des comparaisons hasardeuses entre deux pays aux traditions politiques très différentes - une longue expérience de démocratie pour la France face à un parlementarisme jeune de vingt ans et fortement muselé par le leader khmer – il convient de noter certaines similitudes. Ainsi, la conception du pouvoir politique des deux hommes peut apporter quelques clés de lecture de la singularité des liens tissés avec le Cambodge au milieu des années 1960, tout en gardant à l'esprit que la mise en œuvre de ces conceptions de l'art de gouverner amenèrent à des réalités bien différentes.

La vision des partis politiques tout d'abord mérite d'être soulignée comme étant partagée par les deux hommes. Idée phare du gaullisme, le pays devait être dirigé, pour reprendre les termes de Gilles Richard « par un arbitre "au-dessus des partis", au nom de l'intérêt supérieur de la nation »³¹. Au fondement de la constitution de la V^e République on trouve cette conception d'un chef de l'État rassembleur, au-dessus des divisions que les partis politiques, par essence, créent. Le Général envisageait donc la fonction de chef de l'État, en l'occurrence ici le président de la République, comme assumant un rôle historique de rassembleur et de guide de la nation³². Ce trait fondamental du gaullisme se retrouve dans la conception sihanoukienne du rapport au pouvoir et fut l'une des bases du *Sangkum* selon une

³¹ RICHARD Gilles, *Histoire des droites en France*, Paris, Perrin, 2017, p. 333.

³² TURPIN Frédéric. « Aux origines de la V^e République : Charles de Gaulle et la fonction présidentielle », *Parlement[s]*, *Revue d'histoire politique*, vol. 7, no. 1, 2007, p. 99-107.

rhétorique assez proche de celle du gaullisme : « la réalisation coûte que coûte du vœu de mon peuple, de mettre fin aux jeux funestes des partis politiques et faire naître une démocratie spécifiquement khmère qui sauvegarde [...] notre union nationale »³³. Cela n'eut bien entendu pas du tout le même sens et les mêmes effets dans chacun des pays. Dans le cas du Cambodge, les partis politiques furent phagocytés par le *Sangkum*³⁴, au détriment du débat démocratique et de l'alternance parlementaire. Dans le cas français, l'élection du président de la République au suffrage universel à partir de 1962 eut pour effet de structurer la vie politique française autour de deux grands pôles s'affrontant et d'enfermer le président dans cette bipolarisation³⁵. Corollaire à cette distance vis-à-vis du régime des partis qui diviserait, le rassemblement était donc une notion-clé chez Charles de Gaulle, tout comme chez Sihanouk, autour d'un leader charismatique.

Les deux hommes partageaient aussi le même point de vue relatif à l'exercice du pouvoir : le chef de l'État devait entretenir des relations directes avec la nation. Les deux leaders mirent en place un certain nombre de moyens pour y parvenir. Charles de Gaulle s'appuya sur les référendums, les voyages en province, les conférences de presse et les allocutions à la radio ou à la télévision³⁶. Norodom Sihanouk fut quant à lui adepte de véritables bains de foule, symbole de son lien direct avec le peuple khmer, savamment mis en scène et relayés par la presse khmère ainsi que par les différentes publications officielles du gouvernement royal. Les audiences populaires hebdomadaires constituaient un des événements phare de la relation directe entre le chef de l'État et le peuple. Ainsi, chaque samedi, dans l'enceinte du Palais royal, Sihanouk recevait en audience publique les personnes souhaitant lui faire part de leurs doléances et des litiges les opposant à l'administration.

Au cœur de ce dispositif de communication se trouvait le légendaire verbe sihanoukien. « Incontournable par ses actes, ses paroles et l'image qu'il donne du régime, Sihanouk occupe tout autant l'espace informatif et médiatique que l'espace politique ; il est le chef d'orchestre du Cambodge et son grand communicateur »³⁷.

³³ Norodom Sihanouk, « Mon anti-américanisme, Editorial », *Kambuja*, n°1, 15 avril 1965.

³⁴ Cf chapitre 3.

³⁵ TURPIN Frédéric. « Aux origines de la V^e République », art. cit.

³⁶ RICHARD Gilles, *Histoire des droites ...*, op. cit., p. 334.

³⁷ ABDOUL-CARIME, Nasir, Réflexions sur le régime sihanoukien : la monopolisation du verbe par le pouvoir royal, *Péninsule* 31, 1995 (2), p. 84.

Illustration 21. Course de pirogue organisée pour la visite de Charles de Gaulle



Source : Fondation Charles de Gaulle

Les deux leaders politiques partageaient donc un certain nombre de conceptions communes quant aux représentations de l'exercice de la fonction suprême de chef de l'État. S'inspiraient-ils mutuellement ? Les sources ne permettent pas d'y répondre directement. Cependant, la relation fut marquée par une reconnaissance réciproque. Ainsi Charles de Gaulle déclara-t-il en septembre 1970, après le renversement de Sihanouk par le général Lon Nol que « Norodom Sihanouk est le Cambodge, comme de Gaulle a été la France »³⁸. De la même manière, dans les écrits de Sihanouk, la figure de Charles de Gaulle revient comme une référence sinon la référence politique la plus influente de sa pensée. Olivier de Bernon rapporte cette citation de Sihanouk, publiée dans un texte de 1990, résumant bien l'admiration qu'il portait à son homologue français :

« Ces dernières années, j'ai tiré la plus grande partie de ma confiance et de mon optimisme de mes réflexions sur de Gaulle. Il n'a jamais abandonné, en sorte qu'il était prêt lorsque son pays a fait appel à lui pour le servir une fois de plus. J'espère seulement avoir la

³⁸ BERNON Olivier de, « Charles de Gaulle – Norodom Sihanouk 1946-1970 : une fidélité d'un quart de siècle », dans *50^e anniversaire de la visite de Charles de Gaulle, actes du colloque sur l'esprit du discours de Phnom Penh et le Cambodge*, Phnom Penh, 10 octobre 2016, p. 42.

même fermeté que lui lorsque l'occasion de servir à nouveau le Cambodge approchera »³⁹. En somme, ce furent une confiance et un respect mutuel qui lièrent Charles de Gaulle et Norodom Sihanouk et qui favorisèrent sans nul doute des relations diplomatiques privilégiées entre les deux pays.

C. Le discours de Phnom Penh⁴⁰, point d'orgue de la relation

La relation franco-khmère dans les années 1960 ne peut pas être traitée sans évoquer la fameuse visite officielle de Charles de Gaulle à Phnom Penh en septembre 1966. Celle-ci doit être située dans la continuité de l'intensification des relations franco-khmères à partir de 1963, marquée par la mission Pierre Messmer en janvier 1964, traitée dans le chapitre 8, puis par la visite officielle de Sihanouk à Paris du 24 au 29 juin 1964. Le prince fut accueilli personnellement par le président de la République. La visite du prince avait pour but de faire aboutir les négociations économiques et financières en cours. Cette visite déboucha sur la signature de l'accord franco-khmer de coopération économique et financière du 4 juillet 1964, qui statua notamment sur les projets d'extension du port de Sihanoukville, la construction de la voie de chemin de fer reliant le port à la capitale et sur la participation française à ces travaux.

La visite officielle du président de la République française à Phnom Penh se situa quant à elle dans la droite ligne de sa politique étrangère autour de la notion du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ». Charles de Gaulle avait en effet effectué une grande tournée en Amérique latine en 1964 et son déplacement au Cambodge en septembre 1966 s'inscrit dans une vaste tournée mondiale. Après une escale à Djibouti le 26 août, puis en Éthiopie du 27 au 30 août, sur invitation de l'empereur Haïlé Sélassié, Phnom Penh serait une étape qui le conduirait ensuite en Polynésie française pour visiter le centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) et assister à l'essai nucléaire aérien « Bételgeuse »⁴¹,

³⁹ NORODOM SIHANOUK, *Charisma and leadership*, Tokyo, Yohn Publications, 1990, cité par BERNON Olivier de, « Charles de Gaulle, *op. cit.*, p. 44.

⁴⁰ Cf Annexe 12.

⁴¹ GRANDGEORGE Maxime, Bételgeuse, une démonstration de force gaullienne, <https://imagesdefense.gouv.fr/fr/betelgeuse-essai-nucleaire-polynesie-de-gaulle>.

à Mururoa, qui renforcerait la France comme puissance nucléaire, indépendante d'autres puissances occidentales.

Cette visite au Cambodge se déroula dans le contexte d'intensification de l'intervention américaine au Sud-Viêt Nam et de l'extension du conflit au Cambodge⁴². La visite d'État du président de la République, entre le 30 août et le 2 septembre 1966, fut l'occasion d'affirmer publiquement son soutien inconditionnel à Norodom Sihanouk dans son combat pour la neutralité du Cambodge. Elle fut orchestrée par le prince, dans le faste. Après avoir rencontré en audience solennelle les hautes personnalités du royaume et reçu le diplôme de Premier citoyen d'honneur de la ville de Phnom Penh, Charles de Gaulle et son épouse assistèrent à une course de pirogues spécialement organisée pour cet événement, à l'instar des grandes courses de pirogues qui avaient lieu au moment de la fête des eaux (*Bon Om Touk*).

Illustration 22. Les deux leaders assistant à la course de pirogues



Source : Fondation Charles de Gaulle

Le célèbre discours prononcé à Phnom Penh par Charles de Gaulle au stade olympique devant plus de 100 000 personnes eut lieu au lendemain du toast de bienvenue

⁴² Évoqué dans le chapitre 8.

adressé par le prince Sihanouk au chef de l'État français et fut suivi d'une visite éclair à Siem Reap pour visiter certains temples d'Angkor. De retour à Phnom Penh le 2 septembre, les deux chefs d'État signèrent une déclaration commune⁴³.

Si l'on s'en tient au discours, Charles de Gaulle apporta quelques modifications majeures à son brouillon dont le remplacement de la formule « Votre altesse royale » par « le chef de l'État khmer », soulignant tout d'abord la symétrie entre les deux hommes mais aussi l'importance de la notion de chef, dont l'expression passée dans le langage commun en France entre les deux guerres⁴⁴, symbolisait la personnification du pouvoir à travers la figure d'un chef.

Parmi les grandes lignes du célèbre discours prononcé par Charles de Gaulle, l'on peut tout d'abord retenir cet extrait :

« Je déclare ici que la France approuve entièrement l'effort que déploie le Cambodge pour se tenir en dehors du conflit et qu'elle continuera de lui apporter dans ce but son soutien et son appui. Oui la position de la France est prise. Elle l'est par la condamnation qu'elle porte sur les actuels événements [...] Elle l'est, enfin, par l'exemple qu'elle-même a donné naguère en Afrique du Nord, en mettant délibérément un terme à des combats stériles sur un terrain que, pourtant, ses forces dominaient sans conteste, qu'elle administrait directement depuis cent trente ans et où étaient installés plus d'un million de ses enfants. Mais comme ces combats n'engageaient ni son honneur, ni son indépendance et qu'à l'époque où nous sommes, ils ne pouvaient aboutir à rien qu'à des pertes, des haines, des destructions sans cesse accrues, elle a voulu en sortir sans qu'aient de ce fait souffert son prestige, sa puissance et sa prospérité ».

Ce plaidoyer pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes conforta Sihanouk dans sa certitude que la défaite militaire des États-Unis au Sud-Viêt Nam était inéluctable, et que, malgré la supériorité technique et matérielle de l'armée américaine, la résistance vietnamienne l'emporterait. Il servit aussi la politique étrangère gaullienne : en étant prononcé depuis une tribune du tiers-monde, Charles de Gaulle réaffirma son opposition à Washington, six mois seulement après avoir quitté le commandement intégré de l'OTAN. De fait, prononcé en 1966 à Phnom Penh aux portes du champ de bataille, l'évènement eut une portée particulièrement

⁴³ BERNON Olivier de, « Charles de Gaulle », art. cit.

⁴⁴ RICHARD Gilles, *Histoire des droites...*, op. cit., p. 334.

symbolique. Au Quai d'Orsay, la visite fut analysée par Étienne Manac'h, alors directeur « Asie-Océanie » de l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères, de la manière suivante :

« Il ne fait pas de doute que la visite du président de la République à Phnom Penh a pris un éclat particulier [...] Le prince s'est plu à souligner que le général avait tenu à réserver à son pays sa première visite au continent asiatique. La politique de notre pays concernant le Sud-Est asiatique a été précisée par notre chef de l'État. Le Cambodge devenait ainsi comme un point d'application géographique de cette politique, dotée de ce caractère concret que certaines capitales n'ont eu que trop tendance à lui dénier. Le discours prononcé par le général devant une centaine de milliers de personnes, est apparu avant tout comme un appel à la raison pour mettre fin aux malheurs de la guerre dans le respect de l'indépendance des populations »⁴⁵.

Étienne Manac'h indiquait aussi dans son rapport que le chef de l'État khmer avait exprimé, à l'occasion de cette visite, le souhait de bénéficier d'un nouvel apport de matériel militaire français. Il orientait sa demande prioritairement vers la France compte tenu de l'interruption de l'aide militaire états-unienne, de la faiblesse de l'aide soviétique par ailleurs et enfin du risque d'accepter une aide importante de la Chine qui pourrait n'être qu'apparemment inconditionnelle et risquerait, en se développant outre-mesure, selon l'aveu du prince Sihanouk, de lier politiquement son pays ⁴⁶, comme analysé dans le chapitre 8.

Les prises de position de Charles de Gaulle dans son discours de Phnom Penh peuvent être perçues comme le point d'orgue de sa politique étrangère contre un ordre mondial bipolaire et la manifestation de sa volonté de situer la France en troisième place, puissance avec laquelle il faut compter. Charles de Gaulle avait posé les bases d'une nouvelle politique française d'aide en direction du Cambodge.

⁴⁵SHD, GR 12 S 712. Télégramme au départ, signé par Étienne Manac'h, Asie-Océanie, 12/09/1966, relatif à la visite du président de la République au Cambodge.

⁴⁶SHD, GR 12 S 712. Télégramme au départ, signé par Étienne Manac'h, Asie-Océanie, 12/09/1966, relatif à la visite du président de la République au Cambodge.

3. Une nouvelle approche de l'aide : l'exemple de l'assistance technique

A. Des politiques d'investissement aux coopérations techniques

La politique française d'aide en direction du Cambodge fut mise en œuvre par une Mission française d'aide économique et technique (MFAET)⁴⁷ créée après l'indépendance du Cambodge. Elle eut pour activité principale, jusqu'à la fin des années 1950, la réalisation d'un programme d'investissement, les premiers aménagements portuaires de Sihanoukville, l'aérogare de type international de Phnom Penh ou bien encore l'hôpital Calmette. Ces investissements représentèrent une dépense de l'ordre de 57 millions de francs dont plus de la moitié pour le port de Sihanoukville. Dans les années 1960, ces investissements perdurèrent mais l'aide prit aussi la forme de coopérations dites techniques, s'appuyant fortement sur un système de missions d'expertise lancées par Paris⁴⁸. Des experts français, tous domaines confondus, effectuèrent des séjours au Cambodge pour réaliser des analyses dans leur champ de compétence respectifs. Deux missions d'expertises sont plus particulièrement évoquées ici, celle de René Dumont, le célèbre agronome français, qui fut candidat à l'élection présidentielle de 1974 et celle de A. Gendre, ingénieur des Ponts et Chaussées, dans le cadre du projet d'extension des équipements portuaires de Sihanoukville.

René Dumont, né le 13 mars 1904, suivit une formation d'ingénieur agronome à l'Institut national agronomique, qu'il compléta par des études en 1927 à l'Institut national d'agronomie coloniale. Il débuta sa carrière en 1929 au Tonkin, où il fit ses premiers pas d'agronome-anthropologue en se définissant avant tout comme un agronome de terrain. Il s'intéressa aux cultures et aux traditions agricoles et fut, durant toute sa carrière, particulièrement préoccupé par la faim dans le monde. En 1964, René Dumont, alors professeur à l'Institut agronomique de Paris, réalisa une mission au Cambodge consacrée au développement de l'économie agricole. Cette demande émanait du ministre de l'Agriculture cambodgien Chau Seng qui l'avait sollicité lors d'un séjour à Paris. Cette mission fut réalisée au titre de l'organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui

⁴⁷ Cf chapitre 4.

⁴⁸ AN (Site de Pierrefitte-sur-Seine), 19770510/12, Rapport d'activités de la Mission Française d'aide économique et technique, année 1963.

avait répondu favorablement à la demande de Chau Seng. René Dumont séjourna de janvier et mars 1964 au Cambodge, séjour durant lequel il fut amené à rencontrer les responsables de l'agriculture et de l'économie khmères, mais aussi les experts de la Mission française affectés à des opérations agricoles⁴⁹. Au-delà de ces échanges, la méthode Dumont consistait aussi à rencontrer les acteurs du monde agricole dans tout le pays.

La personnalité et le style de René Dumont marquèrent les esprits. C'est ainsi que, conformément à l'une de ses recommandations relatives au développement de produits de consommation locaux plutôt que d'importation, il demanda à disposer, pour ses conférences, non pas d'une carafe d'eau mais de noix de coco. Au-delà de ses mises en scène spectaculaires, René Dumont prônait une agriculture adaptée aux conditions locales de production : la riziculture, l'hévéa, la canne à sucre, les fibres textiles qui pourraient contribuer à améliorer les conditions de vie des paysans. Il insistait aussi beaucoup sur la nécessité de diversifier les cultures et de créer un « office de développement rural », centralisant les différentes actions alors dispersées dans plusieurs instances⁵⁰. Il critiqua au passage certains choix économiques du gouvernement royal qu'il jugeait peu pertinents, dont la construction du très coûteux stade olympique à Phnom Penh. Le rapport qu'il rédigea fut froidement accueilli par certains responsables politiques, qui y virent une critique de la politique économique du *Sangkum*, quand d'autres saisirent l'occasion des questions soulevées par l'expert français pour affirmer leurs différends politiques avec le ministre de l'Agriculture.

En somme, cette mission, réalisée sur demande officielle d'un ministre, toucha à plusieurs aspects de la relation franco-khmère recomposée : l'attention particulière manifestée à l'égard de cette mission, tant de la part de l'ambassadeur que du ministre des Affaires étrangères français, atteste qu'une expertise étrangère était délicate à mener. Elle l'était d'autant plus qu'elle fut conduite par une personnalité ignorant délibérément les usages khmers en matière de relations sociales, à savoir l'expression de divergences de points de vue à fleurets mouchetés. Par ailleurs, la doctrine défendue par René Dumont en matière de développement agricole à cette date n'était pas la plus répandue. Certes, celui-ci, préoccupé

⁴⁹ AMAE (La Courneuve)117 QO/30. Réponse de l'ambassadeur Hubert Argod à la demande de précision du ministre des Affaires étrangères relative à la mission Dumont, 18 mars 1964.

⁵⁰ *Idem*.

par la faim dans le monde et la nécessité de nourrir la planète, fut le promoteur d'une agriculture productiviste dans les années 1950, et milita en faveur de la mécanisation et de l'introduction de la chimie dans les cultures. Il réalisa toutefois très vite que cette industrialisation de l'agriculture était néfaste pour la terre, pour l'eau et changea son fusil d'épaule jusqu'à sa candidature aux élections présidentielles de 1974, sous l'étiquette écologiste⁵¹. Il réalisa aussi que l'agriculture productiviste occidentale nuisait aux cultures vivrières des pays du Sud, en créant une concurrence déloyale vis-à-vis de modes de production plus adaptés à l'environnement et donnant des rendements moins importants. Le passage d'agricultures vivrières, notamment en Afrique, vers des productions d'arachides à visée d'exportation, fut très tôt jugé par René Dumont comme totalement destructeur des équilibres sociaux et environnementaux des espaces ruraux. C'est ainsi que les modèles agricoles des pays du Sud, post-indépendances, fortement influencés par les modèles de développement occidentaux, rencontrèrent la désapprobation de René Dumont, dans l'ensemble des missions qu'il réalisa alors. Le Cambodge ne fit pas exception à cette règle, même si le royaume était peu concerné par les problématiques d'agriculture intensive ou dédiées à l'exportation, contrairement à d'autres pays.

Ce rapport d'expertise fit donc des vagues parmi l'élite politique khmère. L'ambassadeur Hubert Argod rapporta que les polémiques remontèrent jusqu'au chef de l'État qui, adoptant une voie médiane, précisa à l'agronome que les problèmes économiques qu'il avait soulevés avait déjà fait l'objet d'examins minutieux et de mesures nombreuses de la part du gouvernement « dont M. Dumont était excusable de ne pas avoir eu connaissance étant donné le séjour limité qu'il avait fait au Cambodge »⁵². Ce dernier argument reflète à lui seul l'ambiguïté des rapports de mission d'experts étrangers. Si la renommée de l'agronome français était un gage de sérieux et d'expertise, elle ne l'autorisait toutefois pas à remettre en question les choix économiques du *Sangkum* et le prince entendait bien le signifier à son hôte.

⁵¹ GRUAU Élise, TESTE François, « Toute une vie à vouloir nourrir la planète », France culture, Toute une vie, diffusé le 20 mars 2021. <https://www.franceculture.fr/emissions/toute-une-vie/rene-dumont-1904-2001-toute-une-vie-a-vouloir-nourrir-la-planete>

⁵² AMAE (La Courneuve), 117 QO/30. Réponse de l'ambassadeur Hubert Argod à la demande de précision du ministre des Affaires étrangères relative à la mission Dumont, 18 mars 1964.

Une seconde mission d'expertise mérite d'être mentionnée comme reflétant les modalités renouvelées de la coopération en direction du Cambodge : il s'agit d'une mission réalisée en 1969 par l'ingénieur des Ponts et Chaussées A. Gendre. Dans le cadre des travaux d'extension du port de Sihanoukville dont il est question ci-après, celui-ci fut mandaté par les autorités françaises pour renseigner le gouvernement sur un litige opposant le gouvernement khmer à la société Dumez, chargée de l'exécution des travaux. La société Dumez, créée en 1880 par Alexandre Dumez, était au départ spécialisée dans les charpentes métalliques puis le béton, ce qui l'orienta vers le génie civil. Ce fut l'ouverture aux marchés impériaux dans les années 1930 qui l'ancra définitivement dans le génie civil. Principalement implantée au Moyen-Orient, elle était néanmoins présente en Asie du Sud-Est et associée dans les années 1960 à l'entreprise khmère Chrun-You-Hak⁵³.

Ce fut elle qui remporta l'appel d'offre de janvier 1965 lancé par l'administration du port de Sihanoukville, relatif à la construction d'une nouvelle jetée, d'un quai et de travaux de dragage, face à la proposition de la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics SFEDTP. Cette dernière proposition était pourtant moins onéreuse (241 millions de riels contre 314 millions de riels pour la société Dumez)⁵⁴. Ce choix ne fut pas sans générer des protestations de la part de la SFEDTP, dont le représentant au Cambodge était très bien introduit dans les milieux influents khmers. À Paris, Jean Rigal lui-même, alors président-directeur général de la SFEDTP, interpela le Premier ministre en expliquant que l'attribution de ce marché conditionnait la survie ou l'arrêt des activités du groupe dans l'ancienne Indochine⁵⁵. Durant les années 1950 l'entreprise, qui avait été particulièrement influente en Indochine, avait entamé une redéfinition de ses activités, des dragages vers les travaux publics, ce qui avait contribué à la maintenir, malgré le contexte de la guerre⁵⁶. Le ministère des Travaux publics français fut aussi saisi de cette affaire mais décida de ne rien

⁵³ AMAE (La Courneuve), 117 QO/ 214. Note sur les travaux d'extension du port de Sihanoukville de François-Xavier Gillot.

⁵⁴ AMAE (La Courneuve), 117 QO/ 214. Note sur les travaux d'extension du port de Sihanoukville de François-Xavier Gillot.

⁵⁵ AMAE (La Courneuve), 117 QO/214. Lettre de Jean Rigal adressée au Premier ministre, le 26 juin 1965.

⁵⁶ BARJOT Dominique, « De la mise en valeur de l'Indochine à l'aventure mondiale : Jean Rigal et la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics (1930-1969) », dans BARJOT Dominique, MERGER Michèle, (dir.), *Les entreprises et leurs réseaux : hommes, capitaux, techniques et pouvoirs, XIXe-XXe siècles : mélanges en l'honneur de François Caron*, Paris : Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1998.

engager sur le plan diplomatique, estimant que cette décision n'appartenait qu'au gouvernement khmer.

Du côté de Phnom Penh, si l'argument invoqué était celui de mettre fin au quasi-monopole de la SFEDTP dans le domaine des travaux publics, ce furent surtout les liens forts entre la Société Dumez et l'entreprise khmère Chrun-You-Hak qui firent pencher la balance en sa faveur⁵⁷. Ce mode d'attribution du marché créa une sorte de malaise qui pesa sur l'exécution des travaux eux-mêmes.

Le litige qui opposa la Société Dumez au gouvernement khmer portait sur un surcoût des travaux d'extension. Le rapport d'expertise extrêmement technique mit en évidence que les surcoûts apparus en cours de travaux résultaient de mauvaises évaluations initiales de quantités de matériaux nécessaires pour l'ouvrage à construire ou bien encore de modifications des conditions en cours de réalisation. Ainsi, le terrain initialement prévu pour l'édification des installations de chantier de l'entrepreneur, situé sur la route d'accès à l'appontement, fut finalement remplacé par un autre terrain, nécessitant d'être remblayé contrairement au premier. Le sort réservé à ce rapport d'expertise renseigne, lui aussi, sur la complexité de la posture française, en pareil contexte. Un mois après la remise du rapport aux autorités françaises, le directeur des accords bilatéraux au Quai d'Orsay Christian d'Aumale, dans un échange avec Pierre Dauge⁵⁸, préconisait de ne pas tenir compte des conclusions du rapport. Il insistait même pour ne pas le communiquer aux autorités khmères pour « éviter que l'autorité de M. Gendre soit exposée à des critiques et que par contrecoup, son expertise sur la drague puisse être mise en cause »⁵⁹. Il était dans ce contexte conseillé à A. Gendre de reprendre l'affaire directement avec les services cambodgiens et d'accepter une expertise conjointe. Quatre mois plus tard, l'ambassadeur Pierre Dauge reprit contact avec Christian d'Aumale pour l'informer de l'arrivée aux commandes d'un nouveau gouvernement qui « abordait les problèmes avec réalisme et énergie »⁶⁰. Il suggérait donc à son interlocuteur parisien que le rapport d'A. Gendre soit ressorti « du frigidaire », dans la mesure où le nouveau ministre des Travaux publics, Plek Phoeun, avait fait partie du

⁵⁷ *Idem.*

⁵⁸ Ambassadeur de France à Phnom Penh du 10 mai 1968 au 18 juillet 1971.

⁵⁹ AMAE (La Courneuve), 117 QO/214. Échanges de vue entre Christian d'Aumale et Pierre Dauge relatifs aux travaux d'extension du port de Sihanoukville.

⁶⁰ *Idem.*

gouvernement qui avait décidé des travaux d'extension en 1965. Il ajoutait qu'un représentant de la société Dumez, alors présent à Phnom Penh, faciliterait grandement les discussions.

Ce dernier exemple met en lumière le rôle croissant des diplomates dans les relations avec les entreprises françaises. Laurence Badel montre dans un article paru dans les *Cahiers Irice*⁶¹ que si les liens entre la diplomatie française et les entreprises furent très forts dès la première mondialisation à la fin du XIX^e siècle, ils s'intensifièrent vraiment dans les années 1950 et 1960. La direction des affaires économiques et financières (DAEF) du Quai d'Orsay devint l'interlocutrice quotidienne des directions des grandes entreprises et des sociétés exportatrices. Par ailleurs, la porosité entre le secteur public et le secteur privé, spécificité française, facilitée par des origines sociales similaires et la fréquentation des mêmes lieux de formation, concourra à cette proximité entre diplomates et directions d'entreprises. Le parcours de Christian d'Aumale est, de ce point de vue, tout à fait représentatif de cette porosité : après avoir été directeur du service des accords bilatéraux au Quai d'Orsay de 1968 à 1978, il devint président du conseil de surveillance des laboratoires pharmaceutiques Roussel-Uclaf⁶².

Le rôle occupé par les diplomates français dans les affaires impliquant les entreprises françaises au Cambodge s'inscrit pleinement dans cette tradition de proximité entre élite. Il atteste aussi de l'intensification du jeu diplomatique dans les affaires économiques à partir des années 1950 : les diplomates devinrent des interlocuteurs incontournables entre les entreprises et le gouvernement khmer. L'étude approfondie des archives du ministère des Affaires étrangères atteste du rôle de médiation joué par les acteurs de l'ambassade, au premier rang desquels l'ambassadeur lui-même. L'affaire de l'extension du port de Sihanoukville n'est qu'un exemple parmi d'autres.

B. L'extension du port de Sihanoukville

Les aménagements portuaires de Sihanoukville, achevés en avril 1960, marquèrent le début de l'activité portuaire maritime du royaume. Cependant, celle-ci mit un certain temps à

⁶¹ BADEL Laurence. « Diplomatie et entreprises en France au XX^e siècle », *Les cahiers Irice*, vol. 3, no. 1, 2009, p. 103-128.

⁶² *Idem*.

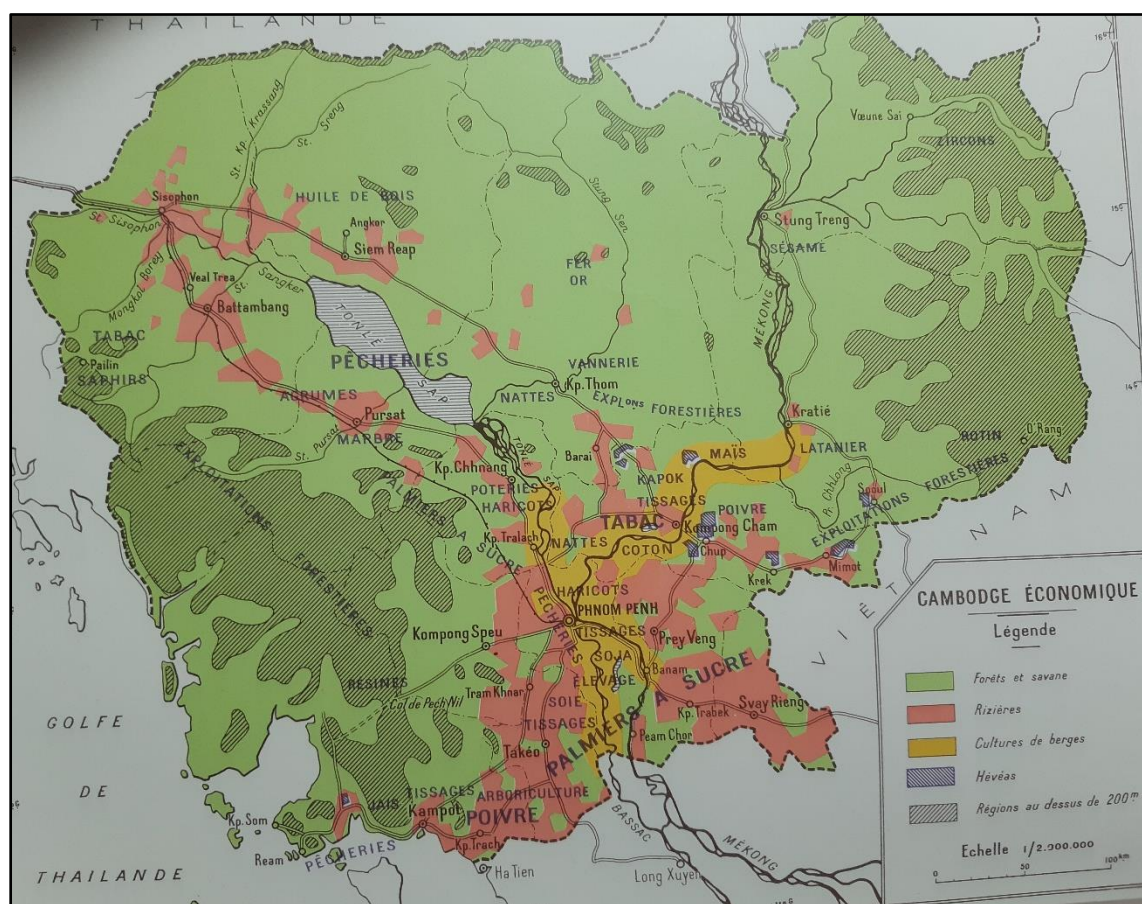
se développer. Dans le rapport que le consul de France à Sihanoukville, Claude Copin, rédigea en avril 1961, apparaissaient un certain nombre d'éléments permettant une analyse du succès du projet : sur les 250 000 tonnes de marchandises prévues, le trafic pour l'année 1961 s'élevait à seulement 58 000 tonnes, constituées essentiellement de riz⁶³. Le développement du port s'annonçait donc lent, pour plusieurs raisons : l'absence de dépôts pétroliers tout d'abord mais aussi de voie ferrée permettant l'insertion du port maritime dans son hinterland⁶⁴. Le principal obstacle au développement de Sihanoukville au début des années 1960 résidait dans son enclavement : situé à 200 kilomètres des zones de production du pays, une partie du trafic devait encore passer par le Mékong à cette date. Cette carte, éditée par le ministère de l'Information en 1963⁶⁵, illustre bien la localisation de Phnom Penh au centre ou à côté des activités économiques, qu'il se soit agi de la riziculture, des cultures de berge ou de l'hévéaculture, tandis que Sihanoukville, en périphérie par rapport aux zones de production, était isolée.

⁶³ AMAE (La Courneuve), 117QO/45, Note du consul de France à Sihanoukville, Claude Copin, relative au trafic maritime du port, 4 avril 1964.

⁶⁴ DUCRUET, César, « Structures et dynamiques spatiales des villes portuaires : du local au mondial », *Mappe Monde*, Maison de la géographie, 2005, 77 (1).

⁶⁵ Cambodge, ministère de l'Information, *Cambodge*, Phnom Penh, ministère de l'Information, 1962, p. 162.

Illustration 23. Répartition des activités agricoles



Source : Cambodge, ministère de l'Information, *Cambodge*, Phnom Penh, ministère de l'Information, 1962, p. 162.

Il apparut donc très rapidement que de nouvelles infrastructures seraient nécessaires au bon développement de l'activité portuaire du royaume. Pour contribuer à l'intensification du trafic, de nouveaux travaux d'extension furent lancés au milieu des années 1960, financés pour partie dans le cadre de l'accord de coopération économique et financier entre la France et le Cambodge du 4 juillet 1964, signé quelques mois après la renonciation khmère à l'aide américaine. Dans ce nouveau contexte géopolitique, la France réaffirma sa volonté de soutenir le développement économique du royaume. L'accord de coopération, qui réaffirmait la volonté commune des deux signataires de développer les échanges de marchandises et de maintenir les régimes douaniers préférentiels, posa les jalons de l'extension du port de Sihanoukville. Le gouvernement français acceptait de financer, à hauteur de 160 millions de francs les commandes de biens et de services français passés par la partie cambodgienne pour l'extension du port, l'achèvement de la ligne de chemin de fer jusqu'à Phnom Penh et la construction d'un barrage,

qui se transforma finalement en la création d'une raffinerie de pétrole. Ce plan de financement se composait d'un don de 20 millions de francs, d'un prêt à long terme du Trésor français d'un montant de 50 millions de Francs et de crédits fournisseurs garantis, pour un montant de 90 millions de francs⁶⁶.

Illustration 24. Traitement des déchets de carrière



Source : AMAE (La Courneuve), 117 QO/214

Cette seconde tranche de travaux devait permettre de faire monter en puissance l'activité économique du port, inscrire le Cambodge dans la littoralisation des activités économiques en cours depuis les années 1950⁶⁷ et émanciper le commerce khmer du voisin vietnamien en proposant une alternative à la navigation fluviale et au transit via le port de Saïgon. Toutefois, le trafic du port fluvial de Phnom Penh continua de croître pendant toutes les années 1960, compte tenu de sa localisation proche des lieux de production du caoutchouc notamment. Le port conserva pendant cette période le même volume d'activité que son homologue,

⁶⁶ Journal officiel, Décret n° 67/586, portant publication de l'accord de coopération économique et financier entre la France et le Cambodge du 4 juillet 1964.

⁶⁷ PIERDET Céline, « Le port de Sihanoukville (Cambodge) et l'organisation des échanges dans le sud de la péninsule depuis la fin des années 1950 », *Aséanie* n°26, décembre 2010.

Sihanoukville⁶⁸. Le gouvernement royal n'abandonna d'ailleurs pas le port de Phnom Penh et lança même, au début des années 1960 d'importantes études pour l'aménagement hydraulique du bassin inférieur du Mékong et du Tonlé-Sap, sous la houlette de la commission économique des Nations unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Ces études avaient une double visée : rendre le Mékong navigable tout au long de l'année pour des navires de gros tonnages tout en captant l'énergie du fleuve au profit des régions traversées par la construction de barrages⁶⁹. Les eaux fluviales continuèrent à garder toute leur place dans l'organisation spatiale du royaume khmer.

La construction de la ligne de chemin de fer, quant à elle, devait permettre de relier le port maritime à Phnom Penh, pour faciliter un accès aux zones de production, à coûts réduits. La route qui avait été construite par l'aide américaine et inaugurée en juillet 1959 s'avéra rapidement insuffisante pour le trafic lourd qu'elle devait supporter et fut très vite en mauvais état. Le projet de voie ferrée fut lancé en 1960, selon un tracé qui ne suivait pas celui de la route. Une loi du 11 juillet 1960 déclara le projet d'études et de construction de la voie ferrée d'intérêt public. Le chantier ouvert en août 1960 devait « être réalisé grâce au travail volontaire et gratuit de la population, aux ressources locales pour le ballast et les traverses, sous la houlette des chemins de fer royaux du Cambodge »⁷⁰. Fin 1963, les travaux étaient peu avancés et le nouveau contexte géopolitique amena une demande explicite de la part de Norodom Sihanouk d'assistance française. Celle-ci se traduisit par la mise à disposition d'experts. Différents appels d'offres furent lancés par le gouvernement cambodgien dont la construction de la gare de Takéo et de plusieurs ponts. Les établissements Eiffel reportèrent le marché des travées métalliques⁷¹.

L'exécution des travaux démontra que si l'aide française n'était pas assortie d'une obligation pour le gouvernement cambodgien de travailler avec des entreprises françaises, la réalisation des travaux revenait souvent aux entreprises françaises implantées de longue date en Indochine. Ce fut le cas pour l'entreprise Dumez, associée localement à l'entreprise khmère Chrun-You-Hak, qui remporta l'appel d'offre relatif à la construction de la nouvelle jetée. Il en fut de même pour la réalisation de la raffinerie : face au projet de la société Shell, ce fut

⁶⁸ PIERDET Céline, art. cit., p. 7.

⁶⁹ Cambodge. Ministère de l'Information, *Cambodge : terre de travail et oasis de paix*, Phnom Penh, Ministère de l'Information, 1963, p. 64.

⁷⁰ AMAE (La Courneuve), 117/QO 214. Note relative à la voie ferrée de Phnom Penh à Sihanoukville, 27 décembre 1963.

⁷¹ AMAE (La Courneuve), 117/QO 214. Rapport de mission du 15 mai 1965 de J. Collorec, Ingénieur en chef à l'Office central des Chemins de fer d'Outre-Mer, relatif aux problèmes de la construction du chemin de fer Phnom-Penh – Sihanoukville.

finalement le projet de la Régie autonome des pétroles (RAP) société française en lien étroit avec la Société financière du Cambodge qui fut retenu. Deux dispositions de la proposition de la société française firent pencher la balance en sa faveur : la fourniture à un prix inférieur de 10 % au taux mondial de brut et l'engagement de rachat de l'excédent de produits raffinés. En outre, une clause retint particulièrement l'intérêt du gouvernement khmer, celle de la possibilité de rachat par l'État cambodgien, le jour où celui-ci le souhaiterait, des parts de la raffinerie détenues par le groupe français⁷².

Ces travaux d'extension démontrèrent que des intérêts économiques français existaient encore au Cambodge dans les années 1960. L'implantation de longue date des entreprises de travaux publics dans le royaume était finalement la garantie d'obtenir des marchés. Les dispositions juridiques stipulant que des membres des conseils d'administration devaient être khmers permirent aux dites entreprises de rester localement influentes. Par ailleurs, la présence dans ces cercles d'influence de membres de l'élite khmère, formée dans le système colonial, joua en faveur de cette sorte de *statu quo*. Si la construction d'un port en eaux profondes devait acter l'indépendance économique du Cambodge tant vis-à-vis du voisin vietnamien que de la France, l'exécution des travaux par des entreprises hexagonales témoignait d'une véritable prééminence française sur les marchés. De ce point de vue, le port de Sihanoukville ne constitua pas véritablement une rupture avec le passé, compte tenu des liens encore étroits entre entreprises khmères et françaises pendant l'ère du *Sangkum*.

Les travaux d'extension de Sihanoukville ainsi que la construction de la ligne de chemin de fer entre le port et Phnom Penh constituent une illustration de la recomposition de la coopération franco-khmère. Les investissements français sous forme d'aide en direction du Cambodge étaient accompagnés de missions d'expertise. Les experts peinaient toutefois à jouer pleinement leur rôle, auprès de la direction de la Régie des chemins de fer cambodgiens, dont les cadres revendiquaient désormais le pilotage des chantiers et ne laissaient plus qu'un rôle secondaire aux experts français⁷³. C'est donc la khmérisation⁷⁴ des postes à responsabilité au

⁷² AMAE (La Courneuve), 117 QO/30 Note d'Hubert Argod, Ambassadeur de France au Cambodge adressée au ministre des affaires étrangères, relative à la construction de la raffinerie de pétrole à Sihanoukville, 14 septembre 1964.

⁷³ AMAE (La Courneuve), 117 QO/214. Rapport de mission du 15 mai 1965 de J. Collorec, Ingénieur en chef à l'Office central des Chemins de fer d'Outre-Mer, relatif aux problèmes de la construction du chemin de fer Phnom Penh – Sihanoukville.

⁷⁴ Ce terme désigne dans le langage commun le passage de la langue française à la langue khmère dans l'enseignement ou l'administration. Il se retrouve aussi fréquemment employé dans les documents diplomatiques

milieu des années 1960 qui permit ce changement de paradigme et l'exercice plein et entier de la souveraineté khmère, dans des domaines qui avaient été « accaparés » par des cadres français au moment de la recomposition de la relation franco-khmère. La régie des Chemins de fer du Cambodge en est une bonne illustration. Elle fut créée en 1952 à l'issue de la transformation de la Régie des chemins de fer de l'Indochine en Régie du Viêt Nam et Régie du Cambodge. À ses débuts, la Régie fonctionna avec des ingénieurs français, dont la durée de carrière au Cambodge indiquait qu'ils avaient auparavant travaillé pour l'ancienne Régie des chemins de fer de l'Indochine. Ainsi, M. Boulanger, inspecteur principal adjoint des chemins de fer d'Outre-mer, débuta sa carrière en Indochine en 1945⁷⁵. À partir de 1964, la direction de la Régie des chemins de fer du Cambodge fut désormais assurée par un ingénieur cambodgien, M. Ho Kim Han, assisté par des cadres khmers. Dans ce contexte, M. Marec, ingénieur des Ponts et Chaussées se voyait retirer ses responsabilités⁷⁶. D'ailleurs, il fut acté lors d'une réunion de travail du Conseil des ministres présidée par le chef de l'État du 30 novembre 1964 que le nombre d'experts étrangers serait réduit progressivement et que les experts rapatriés à la fin de leur mandat ne seraient pas remplacés⁷⁷.

Cette notion de khmérisation, également présente dans différents rapports rédigés par les autorités cambodgiennes au milieu des années 1960, n'apparaissait toutefois pas sous cette formulation, le mot de khmérisation renvoyant dans les sources cambodgiennes à des dimensions exclusivement linguistiques. Ainsi était davantage évoqué, comme dans le rapport présenté au *symposium* de Pékin en août 1964 par le directeur général du Plan Phlek Chhat le « remplacement des étrangers en place » par « des nationaux ». Au-delà de ces considérations terminologiques, ce rapport renseigne sur un autre aspect de la khmérisation : était ainsi mentionné que « [pendant la période coloniale], la plus grande partie des postes administratifs était détenue par des étrangers tant aux échelons élevés occupés par des Français qu'aux échelons intermédiaires où la politique de l'administration coloniale avait surtout placé des

et renvoie à la khmérisation des personnels, à savoir le recours à des nationaux plutôt qu'à des personnes étrangères, lorsque ces premières ont les compétences requises. Il s'agit donc ici d'un processus et ce terme est employé en ce sens dans ce chapitre et par emprunt aux sources diplomatiques.

⁷⁵ AMAE (La Courneuve), 117 QO/214. Rapport de mission du 15 mai 1965 de J. Collorec, Ingénieur en chef à l'Office central des Chemins de fer d'Outre-Mer, relatif aux problèmes de la construction du chemin de fer Phnom-Penh – Sihanoukville.

⁷⁶ *Idem*.

⁷⁷ AMAE (La Courneuve), 117 QO/214. Compte-rendu de la réunion de travail présidée par le chef de l'État, 30/11/1964, *Bulletin Quotidien d'Informations de l'Agence khmère de presse*, n° 5007, 2 décembre 1964.

fonctionnaires non cambodgiens »⁷⁸. Phlek Chhat, en évoquant des « non Cambodgiens » faisait allusion à la présence de cadres intermédiaires vietnamiens auxquels l'administration coloniale avaient eu recours pour la seconder au Cambodge. À nouveau, les enjeux post-indépendance pour le royaume khmer renvoyaient ici tout autant à l'émancipation vis-à-vis de l'ancienne puissance coloniale que vis-à-vis du voisin vietnamien et la khmérisation des postes ne concernait pas exclusivement les cadres français.

Cette khmérisation des postes à responsabilité permit désormais de signifier au partenaire français que l'aide apportée n'était plus assortie d'un droit de regard sur la manière de piloter les projets mais que celle-ci était l'affaire des Khmers. Cette nouvelle composante explique aussi pourquoi les politiques de coopération en direction de Phnom Penh relevaient du ministère des Affaires étrangères et non du ministère de la Coopération. Celle-ci semblait donc s'être émancipée du poids du legs colonial et s'apparenter alors plus aux relations de coopération que la France noua avec les pays de l'Amérique latine. Il convient toutefois de modérer cette conclusion au regard d'une réalité décrite par Charles Meyer dans son ouvrage, *Derrière le sourire khmer*. Ce dernier indique que « jusqu'au coup d'État du 18 mars 1970, les diplômés cambodgiens de formation française avaient les postes importants dans tous les domaines »⁷⁹, contrairement aux étudiants qui s'étaient formés localement. Les sources diplomatiques confirment d'ailleurs cette situation. Ainsi, Ho Kim Han évoqué précédemment, fut auditeur libre de l'École des Ponts et chaussées de Paris⁸⁰. La nationalisation des postes à responsabilité contenait donc encore jusqu'à la fin du *Sangkum* la marque de l'influence française sur le fonctionnement de la société khmère en termes d'attributions de postes.

C. Le centre Calmette, établissement public hospitalier de droit français

Le centre Calmette constitua un autre volet de la présence française post-indépendance dans le royaume. Projet initié en 1953 et conçu pour contribuer au rayonnement de la médecine

⁷⁸ ANC. Fonds Charles Meyer, B-676. Phlek Chhat, La conquête de l'indépendance économique du Cambodge, rapport présenté au symposium de Pékin en août 1964.

⁷⁹ MEYER Charles, *op. cit.*, p. 165.

⁸⁰ AMAE (La Courneuve), 117 QO/214. Problèmes de la construction du chemin de fer de Phnom Penh – Sihanoukville.

française au Cambodge, l'hôpital était destiné à soigner les 3 000 Français vivant alors au Cambodge. La présence de médecins français permettait aussi de dispenser des enseignements à l'École royale de médecine⁸¹. Le statut de cet hôpital, créé au moment où le Cambodge recouvrait son indépendance, fut un point de désaccord entre les deux gouvernements. Le gouvernement royal proposa un statut de fondation que le Conseil d'État rejeta, arguant que l'hôpital Calmette était un établissement au financement totalement public alors qu'une fondation s'appuyait sur des fonds privés. Le Conseil d'État suggéra l'appellation de « centre hospitalier Calmette » qui correspondait mieux à la réalité d'un établissement public⁸².

La réaction à la décision du Conseil d'État ne se fit pas attendre de la part de Pierre Gorce, négociateur incontournable des relations post-indépendance avec la France :

« Le terme de fondation avait été précisément choisi pour bien marquer que cette formation hospitalière n'était pas un établissement public français, dont l'existence légale, sur le territoire d'un État indépendant, peut être contesté par le Gouvernement cambodgien. Il est regrettable que le Conseil d'État se refuse à admettre que la remise par la ville de Phnom Penh d'un terrain en vue de la construction d'un hôpital constitue précisément l'acte d'initiative privée qui suffit à justifier l'existence d'une fondation. [...] Je puis d'autant moins préjuger des réactions du gouvernement royal que j'ai précisément insisté dans tous mes entretiens avec les personnalités cambodgiennes sur le fait que, s'agissant d'une fondation, l'État français lui ferait remise des bâtiments, ce qui lui donnerait une personnalité juridique parfaitement compatible avec les exigences d'un État indépendant »⁸³.

Ce télégramme résume assez bien, à lui seul, la tension accompagnant la création de cet établissement. Au terme de plusieurs allers/retours entre Paris et Phnom Penh, ce fut finalement l'appellation de « Centre médico-chirurgical Calmette » qui fut retenue, nom qui avait été suggéré par Pierre Gorce⁸⁴. L'établissement reposait sur un budget de fonctionnement émanant de l'aide économique française au Cambodge et était géré par un

⁸¹ AMAE (La Courneuve), E 191. Note de M. Risterucci, commissaire de la République au Cambodge, 20 novembre 1953.

⁸² AMAE (La Courneuve), 117 QO/32. Ministère des Affaires étrangères, Télégramme au départ, 4 juin 1959. Et aussi GUILLOU Anne-Yvonne, *Les médecins au Cambodge. Entre élite sociale traditionnelle et groupe professionnel moderne sous influence étrangère*. Thèse de doctorat, École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), 2001, p. 151.

⁸³ AMAE (La Courneuve), 117 QO/32. Télégramme de Pierre Gorce, 15 juin 1959.

⁸⁴ *Idem*.

conseil d'administration de sept membres, dont deux Cambodgiens et présidé par l'ambassadeur de France⁸⁵. Les débats autour du statut et du fonctionnement démontrent que l'indépendance médicale du royaume ne coïncida pas avec l'indépendance politique, pour reprendre Anne-Yvonne Guillou⁸⁶. Les difficultés à trouver un régime convenant à chacun des partenaires renvoyaient aussi à l'expérience de l'hôpital de l'amitié khmère-soviétique. L'aide soviétique pour cet établissement de 500 lits construit au début des années 1960, laissait toutefois les frais de fonctionnement à la charge du Cambodge, ce qui affectait particulièrement l'activité de l'hôpital.

L'hôpital Calmette était un établissement à part dans le paysage hospitalier khmer d'alors. Le secteur hospitalier s'était beaucoup développé pendant les dix premières années du *Sangkum*, à l'instar du secteur éducatif. Le nombre d'hôpitaux et de centres de santé était passé de 16 en 1955 à 42 en 1965, constituant cependant un maillage encore fragile, compte tenu de moyens de fonctionnement souvent insuffisants⁸⁷. L'hôpital Calmette, conçu pour contribuer au rayonnement de la médecine française et pour soigner les ressortissants français ainsi que les élites cambodgiennes, fonctionnait quant à lui sur le modèle d'une « clinique de luxe » pour reprendre le terme employé dans une note du service de coopération technique internationale du Quai d'Orsay. En 1962, les capacités d'accueil n'étaient remplies qu'à 30 %, du fait des tarifs très élevés⁸⁸. À cela venaient s'ajouter des difficultés de recrutement de médecins français civils dont la rotation sur les postes ne contribuait pas à la stabilité de l'établissement. Le principe de khmérisation des équipes médicales de l'hôpital n'était pas envisagé par les autorités françaises à ce stade. La raison la plus avouable au début des années 1960 était alors le manque de médecins cambodgiens formés mais Anne-Yvonne Guillou évoque aussi « la réalité des rapports sociaux entre médecins français, médecins cambodgiens et malades »⁸⁹. La conception française de l'exercice de la médecine autour de la notion-clé du médecin libéral, responsable de son patient occupait une place centrale dans cette réticence.

⁸⁵ AMAE (La Courneuve), 117 QO/1. Direction générale des Affaires culturelles et techniques, Instructions pour M. de Beausse, ambassadeur au Cambodge, mars 1961.

⁸⁶ GUILLOU Anne-Yvonne, *Les médecins au Cambodge*, *op. cit.*

⁸⁷ *Idem*, p. 148.

⁸⁸ AMAE (La Courneuve), 117 QO/32. Note de du 4 juin 1962 relative à l'hôpital Calmette, de Paul Fouchet, Service de coopération technique internationale.

⁸⁹ GUILLOU Anne-Yvonne, *Les médecins au Cambodge*, *op. cit.*, p. 154.

Face à ces deux problèmes, il fut tout d'abord décidé d'ouvrir l'établissement à des patients moins fortunés, sous la forme d'un « service d'indigents »⁹⁰ qui accepteraient en contrepartie des soins, d'être examinés par les étudiants en médecine. Cette dernière disposition permettait d'instaurer une véritable collaboration entre la faculté et l'hôpital, et de le confirmer dans son rôle social et de formation. Pour pallier le problème du recrutement, le Quai d'Orsay décida en août 1961 le remplacement des médecins civils par des médecins du corps de santé de la Marine, décision qui déclencha une vague de protestations. L'éditorial du 7 août 1961 de *La Dépêche du Cambodge*, présentait cette disposition de la manière suivante : « Le Quai d'Orsay vient de décider de confier la fondation Calmette au service de santé des troupes coloniales. [...] Aux dernières nouvelles, la France présenterait un ultimatum au gouvernement royal : militarisation et « francisation » de la fondation Calmette ou fermeture pure et simple »⁹¹.

À la suite de cette affaire, en 1962, des pourparlers s'engagèrent. Ils aboutirent à l'adoption du principe de transfert de l'hôpital aux autorités khmères, sans qu'une date ne fût fixée, et avec l'assurance que le gouvernement français continuerait d'assurer le fonctionnement de l'établissement jusqu'au transfert⁹².

La situation évolua en 1964 à la faveur des nouvelles modalités de la coopération technique française. De nouveaux accords relatifs à l'hôpital Calmette furent signés. Ceux-ci marquèrent une rupture avec le fonctionnement des premières années. Ils se basaient sur le principe d'une volonté commune des gouvernements khmer et français de « réaliser une œuvre utile à la communauté khmère »⁹³. Ils actèrent la remise du terrain, des bâtiments et de tous les équipements et installations qui constituaient le centre médico-chirurgical Calmette au gouvernement royal du Cambodge. Toujours selon le même principe, les autorités françaises continuaient d'assumer pour une durée de cinq années, la direction, la gestion et la responsabilité financière par la fixation chaque année de la participation

⁹⁰ AMAE (La Courneuve), 117 QO/32. Note de du 4 juin 1962 relative à l'hôpital Calmette, de Paul Fouchet, Service de coopération technique internationale.

⁹¹ AMAE (La Courneuve), 117 QO/32, Télégramme de l'ambassadeur Jean de Beausse relatif à l'éditorial du 7 août 1961 de *La Dépêche du Cambodge*.

⁹² AMAE (La Courneuve), 117 QO/32. Note de du 4 juin 1962 relative à l'hôpital Calmette, de Paul Fouchet, Service de coopération technique internationale.

⁹³ Ministère des Affaires étrangères, Base Traités et accords, Accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement royal du Cambodge sur la coopération technique française avec le centre médico-chirurgical Calmette, 9 mars 1964.

financière globale française aux dépenses du centre, dans le cadre de l'aide technique et économique française. Pour atténuer les coûts engagés par la France, il était aussi prévu une exonération de tous impôts et taxes. Les personnels français qui avaient été en poste jusque-là à Calmette seraient désormais mis à disposition du Centre en qualité d'experts de la coopération technique, tout comme le seraient les futures recrues⁹⁴.

Le nouveau statut de cet établissement hospitalier français incarnait ainsi l'indépendance médicale du royaume et la souveraineté cambodgienne. Il fallut attendre les accords de 1964 pour que la situation fût totalement clarifiée, en actant le transfert de l'établissement.

L'année 1963 ouvrit une nouvelle page de l'histoire des relations franco-cambodgiennes. La khmérisation, au cœur de tous les dossiers, était la condition de l'exercice de la souveraineté cambodgienne et le rempart contre le risque éventuel de dépendance que le recours à l'aide internationale pouvait contenir. Ce processus fut aussi un des enjeux clés de la coopération militaire à partir de 1963.

⁹⁴ Convention et accord relatifs au centre médico-chirurgical Calmette signé à Phnom Penh le 9 mars 1964 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement royal du Cambodge. Cf Annexe 13.

Chapitre 8 – Une coopération militaire entre la France et le Cambodge dans l’ombre du conflit vietnamien

La période 1963-1970 vit le royaume du Cambodge évoluer d’une situation de relative paix vers une ère d’instabilité et de marche vers la guerre civile en raison de l’intensification du conflit au Viêt Nam et de sa contagion aux pays voisins. À l’issue de la conférence de Genève (1954) ayant acté le partage du Viêt Nam de part et d’autre du 17^e parallèle, des élections devaient avoir lieu pour statuer sur la réunification du pays. Celles-ci ne furent toutefois jamais organisées : au Nord-Viêt Nam fut mis en place un régime communiste autoritaire¹, basé sur une réforme agraire brutale. Au Sud, Ngô Đình Diêm - après avoir renversé l’empereur Bao Dai - devint président de la République du Viêt Nam en 1955 et mit en place un régime autoritaire soutenu par les États-Unis et au sein duquel les oppositions ne cessèrent de croître, des moines bouddhistes mécontents de ce régime favorisant les catholiques jusqu’aux militaires.

La création en 1960 du Front national pour la libération du Sud-Viêt Nam (FNL) marqua le début d’un ensemble d’actions ayant pour objectif de lutter contre le régime de Ngô Đình Diêm et de réaliser l’unité du Viêt Nam, sous la houlette de Hà Nội. Pour y faire face, les autorités du Sud firent appel à des conseillers états-uniens et en novembre 1963, les généraux de l’armée sud-vietnamienne, qui avaient basculé dans l’opposition depuis la réélection de Ngô Đình Diêm en 1961 et avaient obtenu le soutien de Washington, renversèrent et exécutèrent Ngô Đình Diêm, ce qui constitua selon Pierre Brocheux l’entrée dans la guerre du Viêt Nam².

Cette marche vers un conflit armé en pays voisin eut immédiatement des répercussions sur les affaires intérieures cambodgiennes et fut vraisemblablement déterminante dans le « virage à gauche » du chef de l’État khmer. Craignant une manœuvre similaire des États-Unis en terre khmère, Sihanouk prit en effet la décision de rejeter l’aide économique venue de Washington, suite à l’échec de la tenue d’une conférence internationale qu’il avait initiée

¹ Pour une approche de la mise en place du régime totalitaire nord-vietnamien, voir TRUONG Marcelino, *40 hommes et 12 fusils, Indochine 1954*, Denoël, 2022.

² BROCHEUX Pierre, *Histoire du Vietnam contemporain. La nation résiliente*, Paris, Fayard, 2011.

afin de garantir la neutralité du Cambodge³. La marche vers un conflit armé au Viêt Nam eut donc des répercussions sur les affaires intérieures cambodgiennes dès la fin de l'année 1963.

Ce fut véritablement à partir de la fin de l'année 1964 que Washington s'engagea massivement dans le conflit vietnamien, déclenché par un incident entre les troupes américaines et celles du Nord-Viêt Nam dans le golfe de Tonkin. Cet incident fut le prétexte qu'utilisa alors Lyndon B. Johnson pour solliciter des crédits de la part du Congrès. Ce qui devait être au départ un objectif aérien défensif limité se transforma alors en une intervention au sol d'envergure, dans une logique de guerre implacable qui s'internationalisa et se transforma en guerre de destruction massive. François Guillemot donne des chiffres des engagements étrangers de part et d'autre du 17^e parallèle : de juin 1965 à mars 1968, 320 000 soldats chinois apportent leur contribution au Nord tandis que les effectifs américains passent de 184 300 fin 1965 à 485 600 à la fin de l'année 1967⁴. Cette guerre sans merci « transforme le Viêt Nam du Sud en un enfer de feu, de napalm, de défoliants versés sur une population paysanne continuellement déplacée »⁵.

C'est dans ce contexte que les interventions militaires américaines commencèrent à s'étendre au territoire cambodgien et ces agressions firent l'objet d'une plainte de la part de Norodom Sihanouk devant le Conseil de sécurité de L'ONU⁶. Sans surprise, le 5 mai 1965, Sihanouk rompit les relations diplomatiques avec Washington, déclarant que « les Américains attirent les communistes comme le sucre les fourmis »⁷.

C'est dans cet état d'esprit que doit s'analyser la coopération militaire entre le France et le Cambodge, ainsi d'ailleurs qu'avec ses autres partenaires internationaux, de 1963 à 1970.

1. Renforcer l'assistance militaire

Le réengagement français en termes d'assistance militaire est l'une des conséquences de la renonciation cambodgienne à l'aide états-unienne par Norodom Sihanouk le

³ Cf chapitre 7.

⁴ GUILLEMOT François, *Viêt-Nam, fractures d'une nation : Une histoire contemporaine de 1858 à nos jours*, Éditions de la Découverte, 2018, p. 183.

⁵ *Idem*, p. 184.

⁶ PONCHAUD François, *Une brève histoire du Cambodge*, Paris, Éditions Siloé, 2007.

⁷ *Idem*, p. 61.

9 novembre 1963. Trois jours seulement après l'annonce officielle du prince, un télégramme émanant du ministère des Affaires étrangères français informa le ministère de la Défense de cette décision et suggéra de se saisir de cette situation pour réaffirmer le soutien français au royaume, d'autant plus que Sihanouk lui-même avait fait des griefs à la France à propos des modalités et du montant de l'aide financière et militaire :

« Dans de telles conditions, une explication paraît souhaitable. Il s'agit d'examiner avec le prince l'ensemble des problèmes franco-cambodgiens, de dissiper les malentendus et de faire repartir si possible notre coopération sur des bases nouvelles. Le ministre des Armées, M. MESSMER, qui doit se rendre au début de l'année dans le Pacifique, pourrait, si le Prince en était d'accord, s'arrêter à Phnom Penh aussitôt après les fêtes du 1^{er} janvier. Il lui serait possible de faire un examen d'ensemble de la situation et des problèmes qui se posent »⁸.

La réaction quasi-immédiate du ministre des Affaires étrangères démontre que la coopération militaire restait un élément prépondérant pour l'influence française, en Asie du Sud-Est en particulier, exprimé par celui-ci en septembre 1964 de la manière suivante :

« L'aide de la France aux pays de l'ancienne Indochine n'a jamais été interrompue depuis 1954, date à laquelle ces États ont recouvré leur indépendance définitive. Cette aide s'est manifestée en particulier dans le domaine militaire, du moins pour le Cambodge et le Laos et s'est exercée à la demande expresse des gouvernements de ces États et en accord complet avec eux. [...] Sur le plan politique, cette aide a constitué un des moyens par lesquels l'influence française a pu se maintenir et même se développer dans les pays en question »⁹.

Le nouveau contexte cambodgien décida donc le gouvernement français à se repositionner vis-à-vis du Cambodge en s'emparant des questions militaires comme instrument de soutien au royaume.

⁸ SHD, GR S 712. Télégramme de la direction des affaires politiques des Affaires étrangères du 22/11/1963.

⁹ AMAE (La Courneuve), 117 QO/173. Note du ministère des Affaires étrangères sur l'aide militaire en faveur du Laos et du Cambodge, 23/09/2023.

A. La mission Messmer - janvier 1964

Une visite officielle du ministre des Armées Pierre Messmer fut donc programmée. Événement largement médiatisé, Jean Lacouture l'annonça dans les colonnes du *Monde* :

« M. Pierre Messmer, ministre des Armées, quitte Paris vendredi pour Phnom-Penh, à la tête d'une délégation composée notamment de l'amiral Cabanier, chef d'État-major de la marine, et de MM. Jean Basdevant, directeur général des relations culturelles, Robert Gillet, directeur du cabinet du ministre des Affaires étrangères, et Bretthes, de la direction d'Asie. Il sera, du 4 au 7 janvier, l'hôte du prince Sihanouk, chef de l'Etat cambodgien, avant de se rendre en Polynésie française, notamment dans l'archipel des Touamotou, futur site atomique. Le premier objectif de M. Messmer a un caractère d'opportunité. Le ministre des Armées se rend à Phnom-Penh pour offrir au gouvernement cambodgien l'aide de la France en matière militaire, rendu nécessaire par l'éviction des Etats-Unis. Ni le montant, ni la composition des livraisons françaises n'ont été annoncés avant que leurs destinataires en aient été informés. On croit savoir qu'il s'agit de chars, d'avions et de camions. Ce qui est certain, c'est que cette initiative française n'a pas suscité de réaction défavorable à Washington, où, passé le dépit provoqué par le brusque et inamical congé donné à la mission militaire des Etats-Unis, on préfère être remplacé à Phnom-Penh par une puissance occidentale que par d'autres. Il est vrai que l'opération, de Saïgon à Tunis, s'est souvent déroulée en sens inverse ».¹⁰

Pierre Messmer rencontra ainsi la délégation cambodgienne présidée par Nhiek Tioulong - alors conseiller privé du prince, vice-président du Haut-Conseil du trône et inspecteur général des Armées – ainsi que les principaux ministres du gouvernement royal. Lors de cette visite, le ministre des Armées fut aussi reçu en tout premier lieu en audience privée par Norodom Sihanouk, rencontre qu'il résuma dans un télégramme adressé au ministre des Affaires étrangères Maurice Couve de Murville de la manière suivante :

« J'ai commencé par l'aide culturelle et technique qui a donné au prince l'occasion d'une déclaration enthousiaste sur la culture française. Ne parvenant pas à maîtriser son impatience, il m'a alors demandé si j'apportais une aide militaire. Après que je lui eus donné le détail de cette aide, il a paru comblé et n'a même pas abordé les problèmes

¹⁰ LACOUTURE Jean, « M. Messmer mettra du matériel militaire à la disposition du gouvernement khmer », *Le Monde*, 4 janvier 1964.

économiques et financiers. Le prince Sihanouk m'a annoncé qu'il acceptait avec joie l'invitation pour un voyage officiel en France, qui lui avait été faite par le président de la République. Pendant toute notre conversation, le Prince qui cherchait à plaire, m'a paru sincère, réaliste, sûr de lui et soucieux de l'avenir. Il est conscient que le Cambodge est un petit pays qui ne pèse pas lourd face aux colosses de l'Extrême-Orient »¹¹.

Aussi, si cette visite ne concerna pas exclusivement la coopération militaire - il y fut aussi question de coopération économique et culturelle à travers la proposition d'accroissement du nombre de professeurs et d'experts techniques - l'essentiel concernait toutefois les annonces relatives aux questions militaires.

B. L'évolution de l'aide française et son financement

Jusqu'à la renonciation cambodgienne à l'aide américaine, l'aide militaire française se limitait aux conseillers et instructeurs de la mission militaire ainsi qu'à la formation d'officiers et sous-officiers cambodgiens dans les écoles militaires françaises, par un système de bourses¹². En décembre 1963, 227 officiers et sous-officiers bénéficiaient d'une bourse du ministère des Affaires étrangères français¹³. La fourniture en matériels, quant à elle, restait occasionnelle et peu importante, constituée de dons de matériels déclassés ou d'autorisations d'achat dans l'industrie. Mais à compter du retrait de l'aide militaire américaine, la nature de l'aide française évolua. La reprise de l'assistance militaire directe fut décidée à la fin de l'année 1963¹⁴. Les dons de matériel représentaient la somme de 24 millions de Francs en 1964, comme l'indique le tableau récapitulatif de l'aide attribuée ci-dessous, au regard des besoins exprimés par l'État-major khmer. Le répertoire indique que l'aide apportée concernait indifféremment les trois armées et informe sur les difficultés financières que rencontraient les Forces armées royales khmères (FARK), force armée de 33 000 hommes à cette date. Le périmètre de l'aide concernait

¹¹ SHD, GR 12 S 712. Télégramme de Pierre Messmer adressé à Maurice Couve de Murville, 6 janvier 1964.

¹² Cf chapitre 5.

¹³ AMAE (La Courneuve), 117 QO/173. Fiche de l'État-major des armées adressée au ministre des Armées, concernant l'aide militaire française au Cambodge, 5 décembre 1963.

¹⁴ AMAE (La Courneuve), 117 QO/26. Négociations franco-khmères, fiche concernant la situation du Bureau militaire auprès de l'ambassade de France au Cambodge, 19 juillet, 1964.

aussi bien la fourniture d'avions d'entraînement tels les MD 315 et de munitions que de peinture, démontrant les pénuries qui existaient à tous les niveaux.

Tableau 16. Effort consenti en 1964 pour l'aide militaire au Cambodge (Mission Messmer)

Armée de terre	Escadron AMX	13 790 000 F
	2 000 pneus	400 000 F
	Une année de munitions, l'instruction pour l'escadron AMX	3 000 000 F
Armée de l'air	6 MD 315 (avec armement et équipement photographique)	2 100 000 F
	12 Morane MS 733	1 800 000 F
	2 ans de maintenance pour Morane	600 000 F
	Cession gratuite d'une commande de rechange pour MS 733	431 000 F
Marine	Machines outils pour la marine khmère	170 000 F
	Matériels marine	2 378 000 F
	10 tonnes de peinture	80 000 F
Total		24 889 000 F

Source : AMAE (La Courneuve), 117 QO/26. Négociations franco-khmères de juin-juillet 1964.

Cette aide attribuée au Cambodge représentait à cette date une part non négligeable de l'aide militaire française globale attribuée par le ministère des Affaires étrangères (dont ne relevaient pas les anciennes colonies françaises sub-sahariennes¹⁵). En 1965, la commission interministérielle chargée d'attribuer l'aide militaire proposa la somme de 28 millions de Francs pour le Cambodge, contre 15 millions pour le Laos et 35 millions pour le Maroc¹⁶.

¹⁵ Celles-ci relevaient du ministère de la Coopération, cf chapitre 7.

¹⁶ AMAE (La Courneuve), 117 QO/173. Note du secrétariat général de la Défense nationale adressée au Premier ministre, 12 mars 1964.

Tableau 17. Aide militaire du MAE à différents Etats étrangers- 12 octobre 1965

Répartition des dépenses	Crédits ouverts en 1965	Crédits ouverts en 1966
Cambodge		
Mission	15 700 000 F	15 700 000 F
Stagiaires	4 500 000 F	4 500 000 F
Aide directe	7 500 000 F	7 000 000 F
Total	27 700 000 F	27 200 000 F
Laos		
Mission	13 500 000 F	12 100 000 F
Stagiaires	1 700 000 F	1 700 000 F
Aide directe	4 000 000 F	2 000 000 F
Total	19 200 000 F	15 800 000 F
Maroc		
Mission	12 200 000 F	8 500 000 F
Stagiaires	5 439 000 F	6 500 000 F
Aide directe	20 000 000 F	20 000 000 F
Total	37 639 000 F	35 000 000 F
Tunisie	300 000 F	300 000 F
Ethiopie	413 000 F	400 000 F
Amérique latine		1 000 000 F

Source : AMAE (La Courneuve), 117 QO/173. Note du MAE relative à l'aide militaire, 12 octobre 1965.

Parmi les modalités de financement de l'aide militaire au Cambodge, il convient ici de s'attarder sur un élément particulier : l'aide allouée au Laos fut réaffectée au Cambodge en décembre 1963. Le secrétaire général de la Défense nationale du Premier ministre suggéra ce transfert dans un dossier secret relatif à l'aide militaire, « considérant que l'aide au Cambodge serait plus utile au soutien d'une certaine politique dans le Sud-Est asiatique que notre aide au Laos au bénéfice presque exclusif du Général Phoumi »¹⁷.

Phoumi Nosovan qui fut chef d'État-major de l'armée lao à partir de 1955, fut à l'origine de la création du Comité de défense des intérêts nationaux (CDIN) en 1958,

¹⁷ AMAE (La Courneuve), 117 QO/173. Dossier su l'aide au Cambodge émanant du secrétariat général de la Défense nationale, 5 décembre 1963.

organisation soutenue par la CIA. Tête de file de la droite laotienne, soutenu par la CIA, il incarne dès lors l'opposition face au Pathet Lao d'une part et au neutraliste Souvanna Phouma d'autre part, soutenu par la France. Cette stratégie de la part de Washington entraine dans la logique de lutte contre l'expansion communiste dans la région, incarnée au Laos par le Pathet Lao. Parvenu à prendre le contrôle d'une partie du territoire laotien en 1961 à la suite d'un coup d'État orchestré avec le soutien de Washington, Phoumi Nosovan était ouvertement hostile à la présence française sur le plan militaire, incarnée par sa mission militaire et la base de Séno.

Cette base était à la fin de la Seconde Guerre mondiale un simple terrain d'accueil, parmi d'autres au Laos, des opérations de parachutages de la Force 136, la branche asiatique du Special Operation Executive (SOE) qui était chargée des missions de guérilla contre les forces japonaises¹⁸. En mai 1953, la base changea de statut suite à l'offensive Viet Minh sur le Nord Laos, qui fit prendre conscience aux forces françaises en Indochine de la nécessité de protéger le Laos dans le conflit indochinois. Une piste goudronnée et un important centre de transit furent donc ouverts à cette date. Ce sont les accords de Genève (1954) qui renforcèrent l'importance de la base en la plaçant au cœur de la convention militaire entre la France et le Laos : les installations militaires françaises seraient désormais situées sur la base, à raison d'une garnison de 3 500 hommes. Les accords stipulaient que les forces militaires laotiennes pouvaient utiliser les installations françaises pour le transport de troupes, l'entraînement de leurs unités ainsi que le transport aérien. La base constituait donc « la contribution française à la défense du Laos. Elle [devait] pouvoir fournir des éléments d'intervention au profit de l'armée lao »¹⁹.

Avec le retrait des dernières troupes françaises au Sud-Viêt Nam en 1956, la base devint alors le centre du renseignement et des écoutes radioélectriques dans la péninsule indochinoise. Néanmoins, dans le contexte de la guerre d'Algérie, les investissements militaires au Laos ne faisaient plus partie des priorités budgétaires françaises. Si le ministère des Affaires étrangères milita pour le maintien de la base compte tenu des activités d'écoutes radio, la pression états-unienne pour supplanter les militaires français dans l'instruction de

¹⁸ LE PAGE Jean-Marc. « La base de Séno, la France et l'Asie du Sud-Est (1953-1963) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 255, no. 3, 2014, p. 123-141.

¹⁹ *Idem*, p. 127.

l'armée lao, combinée avec la demande explicite de Phoumi de la rétrocession de la base²⁰, concoururent au désengagement français. Le démantèlement de la base démarra en novembre 1962 jusqu'à sa dissolution complète le 1^{er} mai 1963. C'est dans ce contexte que s'opérèrent les transferts d'aide depuis la base de Séno : des munitions vouées à la destruction furent cédées gratuitement aux FARK. Dans un courrier du 12 octobre 1962, le ministre des Armées français faisait savoir au ministre des Affaires étrangères que :

« Notre attaché militaire au Cambodge demande l'autorisation de faire enlever de SENO par des avions de l'armée cambodgienne des munitions devant être détruites avant l'évacuation de la base. Je donne volontiers mon accord au principe de la cession à titre gratuit de ces munitions »²¹.

Le transfert de l'aide de la mission militaire française du Laos vers celle du Cambodge concerna aussi le nombre de personnes relevant de la mission militaire française au Laos, passant de 230 à 180, permettant ainsi un gain d'un million de francs, réaffecté à la coopération avec le Cambodge ainsi que le transfert de 2 des 7 millions prévus pour l'aide militaire au Laos. Le transfert de financement se traduisit de la manière suivante :

Tableau 18. Coût de l'aide militaire au Laos et au Cambodge pour les années 1964 et 1965

	Laos			Total	Cambodge			
	Fonctionnement mission	Stagiaires	Aide directe		Fonctionnement mission	Stagiaires	Aide directe	Total
1965	13,5	1,7	4	19,2	15,7	4,5	7,5	27,7

Source : AMAE (La Courneuve), 117 QO/173. Note de la direction des affaires politiques Asie- Océanie, MAE, 23 septembre 1964.

La situation intérieure laotienne, fortement influencée par le contexte vietnamien et l'ingérence de plus en plus grande de Washington via la CIA, dicta un transfert de financements et d'armements depuis la mission militaire française vers son homologue khmère mais aussi en direction des FARK elles-mêmes. Le désengagement français au Laos

²⁰ *Idem.*

²¹ AMAE (La Courneuve), 117 QO/26. Courrier du ministre des Armées adressé au ministre des Affaires étrangères, 12 octobre 1962.

eut donc pour effet de renforcer la coopération militaire en direction de Phnom Penh. Celle-ci était donc particulièrement liée à la conjoncture internationale et régie par des motivations qui dépassaient la stricte politique étrangère française. Certes, on retrouve bien dans la politique étrangère en direction de Phnom Penh les grandes lignes de la politique étrangère gaullienne : l'opposition grandissante et renforcée vis-à-vis de Washington, à travers le réengagement français suite au « remerciement » adressé aux États-Unis et l'inscription dans un élément essentiel de la politique gaullienne, le développement de la force française de dissuasion nucléaire. En effet, la mission Messmer à Phnom Penh s'effectua dans le cadre d'un voyage devant amener le ministre en Polynésie française pour y régler les dispositions relatives aux essais nucléaires dans l'archipel des Tuamotu. Cependant, l'aide variait aussi au gré des fluctuations régionales et possédait, en quelque sorte son autonomie propre vis-à-vis des grandes lignes générales de la politique générale française en la matière. Cela démontre que la politique étrangère française restait, au milieu des années 1960, régie par des facteurs extérieurs alors même qu'elle était devenue le domaine réservé du président de la République. Les prises de décision restaient ici tributaires de la conjoncture, le transfert de l'aide du Laos vers le Cambodge en étant une parfaite illustration, non pas d'un amateurisme en la matière mais de la relativité de la politique étrangère définie, qui finalement pouvait fluctuer au gré des conjonctures locales.

C. Le bureau militaire auprès de l'ambassade de France (BMAF)

Suite à la mission Messmer, la mission militaire fut tout d'abord renommée le 1^{er} juin 1964 « Bureau militaire auprès de l'ambassade de France (BMAF) » et son chef devint Conseiller spécial, rattaché à l'ambassadeur de France et non plus intégré aux FARK. Le bureau relevait désormais du ministère des Affaires étrangères et le personnel des trois armées, Terre, Mer et Air était mis à disposition du MAE par le ministère de la Défense nationale, et placé hors-cadre²².

²² SHD, GR 12 S 704. Fiche du Bureau militaire de l'ambassade de France, relative au fonctionnement du Bureau, 3 janvier 1967.

Il fut aussi décidé que les véhicules militaires français au Cambodge porteraient désormais une immatriculation banalisée et non plus les plaques d'identification de l'armée française. Ces mesures avaient pour objectif d'atténuer le caractère d'unité constituée que présentait l'ancienne mission militaire. Il s'agissait, à travers ces précautions, de marquer une rupture et d'affirmer de nouvelles relations de coopération débarrassées de toute empreinte coloniale. Pour autant, ces mesures étaient de pure forme, de l'aveu même de la direction Asie-Océanie du MAE :

« Ces mesures n'ont apporté aucune modification à la vocation de notre mission militaire : le Bureau militaire auprès de l'ambassade de France est un organisme mis à la disposition du gouvernement khmer pour le conseiller dans la mise sur pied et l'instruction de son armée. Il relève du ministre des Affaires étrangères qui lui transmet ses directives générales établies en accord avec le ministère des Armées »²³.

Ces mesures renvoyaient à un autre aspect des jeux d'influence au Cambodge. Ainsi dans sa thèse intitulée *L'armée au Cambodge et dans les pays en voie de développement du Sud-Est asiatique*, le colonel Maurice Laurent, qui fut expert auprès du ministère cambodgien de la Défense nationale, reproduisit une note du général Seta, chef de la mission militaire française auprès du gouvernement royal cambodgien de 1958 et 1964, et major-général honoraire des FARK, exposant les raisons du rattachement de la mission à l'ambassadeur de France. Selon lui, il était devenu indispensable de rendre la mission militaire française plus discrète après le départ de la mission militaire états-unienne d'une part et la présence de plus en plus nombreuse d'experts ou techniciens militaires soviétiques ou chinois depuis les livraisons de matériels de Moscou ou Pékin d'autre part. Ces derniers opéraient en civil, « se fondaient dans la population » selon le général Seta et réalisaient des opérations de courte durée, rendant leur présence très discrète et difficile à qualifier d'ingérence dès lors dans les affaires intérieures du pays. Il était donc nécessaire que la mission militaire française modifie sa manière d'agir pour rendre sa présence plus discrète et donner « aux Khmers la possibilité de dire à leurs visiteurs étrangers qu'ils se bornent à faire appel pour certaines tâches à des experts de l'ambassade de France »²⁴.

²³ AMAE (La Courneuve), 117 QO/173. Note de la direction Asie-Océanie relative à la situation du bureau militaire, 18 juillet 1964.

²⁴ LAURENT Maurice, *L'armée au Cambodge et dans les pays en voie de développement du Sud-Est asiatique*, Paris, PUF, 1968, p. 295.

Il y avait bien nécessité de ménager les susceptibilités cambodgiennes pour pouvoir poursuivre et reprendre une place auprès des FARK et de ce fait, continuer à jouer un rôle en Asie du Sud-Est, la situation au Laos ne le permettant plus.

Le Bureau était commandé par un général qui agissait en qualité de conseiller de la plus haute instance militaire khmère, en l'occurrence le lieutenant-général chef de l'État-major général et commandant des FARK. Il traitait directement avec les autorités militaires khmères. Le chef de la mission disposait d'un organisme de commandement et d'administration divisé entre un État-major, une section financière, un centre administratif et une section sanitaire. Les personnels étaient ensuite répartis soit comme experts auprès des différentes directions de la Défense nationale, soit auprès des États-majors des trois armées ou encore en tant qu'instructeurs et professeurs dans les écoles des trois armées. Deux types de mission étaient assurées par le bureau : du conseil technique sous la forme de personnels experts dans les États-majors et les administrations centrales, des techniciens chargés d'assurer certaines tâches au profit de l'armée khmère et de l'instruction²⁵. En juillet 1964, l'effectif du BMAF fut porté à 244 et se répartissait de la manière suivante :

²⁵ SHD, GR 12 S 704. Fiche du Bureau militaire de l'ambassade de France, relative au fonctionnement du Bureau, 3 janvier 1967.

Tableau 19. Affectation des membres du BMAF en juillet 1964

	Terre		Air		Mer		Total		Total
	Off	S/Of	Off	S/Of	Off	S/Of	Off	S/Of	
États-majors et services administratifs	8	23	1	3	3	8	12	36	48
Experts auprès des EM de la Défense	7	2	1	3	6	6	14	11	25
Experts auprès des directions d'armes ou services	9	37					9	37	46
Instructeurs dans les écoles ou centres khmers	25	19	6	30	1	19	32	68	100
Techniciens de la marine					2	23	2	23	25
Total	49	83	8	36	12	56	69	175	244

Source : AMAE (La Courneuve) 117 QO/173. Note de la direction Asie-Océanie relative à la situation du bureau militaire, 18 juillet 1964.

L'effectif des Forces armées royales khmères était alors de 33 000 hommes, dont 30 000 pour la seule armée de terre, et 1 500 officiers²⁶. On peut tenter une comparaison avec la coopération militaire en direction des pays d'Afrique sub-saharienne à partir des chiffres proposés par Camille Evrard. Ainsi, même si l'assistance militaire peut varier d'un pays à un autre, quelques données permettent de souligner que l'aide militaire accordée au Cambodge fut importante : l'assistance militaire technique (AMT) apportée à l'armée sénégalaise d'un effectif de 55 000 hommes était de 770 membres ou pour l'armée ivoirienne d'un effectif de 44 124 hommes, la mission militaire comptait 555 membres²⁷. Rapportée aux effectifs des FARK (33 000 hommes pour un bureau militaire de 244 hommes), l'AMT en direction des pays africains était donc numériquement plus importante mais doit être pondérée par la double mission assignée à la coopération militaire pour ces pays : celle-ci ne se limitait en effet pas seulement à l'aide et au soutien à la construction des armées nationales mais comportait aussi

²⁶ AMAE (La Courneuve), 117 QO/173. Note sur les Forces armées royales khmères, 22 juillet 1966.

²⁷ EVRARD Camille, « Retour sur la construction des relations militaires franco-africaines », *Relations internationales*, n°165, 2016/1., p. 40.

une dimension de défense. Ce n'était pas le cas en direction du Cambodge, en vertu de l'accord sur la cessation des hostilités signé à Genève le 20 juillet 1954²⁸. Le BMAF de Phnom Penh, dont la seule tâche était l'assistance technique, bénéficiait dans ces conditions d'effectifs conséquents.

Les sources indiquent que le chef du BMAF avait une connaissance approfondie des questions militaires cambodgiennes et qu'il était très introduit auprès des officiels cambodgiens. Ainsi, en 1966, le bureau était dirigé depuis le 6 juin 1964 par le Colonel Élie Joubé dont la mission devait prendre fin en septembre 1966, ce dernier étant appelé à faire valoir ses droits à la retraite. Des démarches furent entreprises par Norodom Sihanouk lui-même afin que le colonel puisse prolonger sa mission, au motif suivant :

« La sympathie générale dont il jouit, la confiance que notre État-major lui témoigne, l'estime personnelle que je lui porte, me conduisent à vous prier de bien vouloir intervenir auprès du gouvernement français pour que le Général Joubé demeure à son poste »²⁹.

Cette confiance évoquée par le prince s'était d'ailleurs matérialisée quelques mois plus tôt par la nomination du Colonel Joubé au grade de Brigadier-général honoraire de l'armée royale khmère, signe d'une reconnaissance de son action³⁰. Dans le contexte de l'apparition de nouvelles missions militaires étrangères au Cambodge³¹, c'est finalement à nouveau le réseau des acteurs français, leur connaissance du terrain et des acteurs militaires khmers et les liens tissés avec les officiels khmers qui permirent que l'aide militaire technique française se maintienne à un niveau important, à l'instar des politiques de coopération militaire avec les pays d'Afrique sub-sahariennes décrites par Camille Evrard³². Au-delà des volontés politiques françaises et des moyens alloués aux aides militaires techniques, ce sont bien des éléments moins officiels de la relation franco-cambodgienne tels que les relations quotidiennes informelles, empreintes de souplesse, qui déterminèrent tout autant que les décisions prises à Paris, le devenir de la politique étrangère française en direction de Phnom Penh.

²⁸ Cf chapitre 5.

²⁹ AMAE (La Courneuve), 117 QO/173. Lettre de Norodom Sihanouk adressée à Hubert Argod, ambassadeur de France le 23 septembre 1966.

³⁰ AMAE (La Courneuve), 117 QO/173. Dépêche du ministère des Affaires étrangères khmer adressé à l'ambassadeur de France à Phnom Penh, 2 mai 1966.

³¹ Cf infra.

³² EVRARD Camille, « Retour sur la construction des relations militaires franco-africaines », *Relations internationales*, n°165, 2016/1.

Cette évolution de la mission en bureau doit aussi être replacée dans une évolution générale de la politique militaire khmère : la renonciation à l'aide américaine et les demandes d'aide en direction de Paris s'accompagnèrent d'une volonté de khmériser la direction des écoles militaires, en remplaçant à la tête de ses dernières les experts militaires français par des directeurs khmers. À cet effet, Lon Nol créa une commission de khmérisation chargée de formuler des propositions³³. Cette relève progressive par des Khmers des personnels français dans les postes à responsabilités administratifs et de direction ou de commandement était aussi un souhait des membres de la mission militaire française, devant permettre une déflation continue des effectifs du BMAF à partir de 1966³⁴.

Par ailleurs, le BMAF faisait chaque année l'objet d'une visite d'information de la part de hauts gradés français : le colonel Raoux de l'État-major des Armées et le chef de bataillon Yves Le Joly, chef de la mission militaire Cambodge/Laos/Vietnam du ministère des Affaires étrangères pour l'année 1966, à nouveau le chef de bataillon Yves Le Joly pour l'année 1968. Ces visites avaient pour objet d'examiner les problèmes relatifs au bureau lui-même et à son fonctionnement mais étaient aussi l'occasion d'effectuer des visites de courtoisie aux principales autorités militaires khmères et de se faire une idée de l'évolution des FARK. Elles renseignent sur la complexité pour les membres du BMAF de mener à bien leurs missions. En 1968, l'extension du conflit au Viêt Nam et ses répercussions de plus en plus palpables sur le Cambodge plaçaient le BMAF, affecté uniquement à des tâches d'instruction, dans une situation difficile : poursuivre l'instruction d'une armée amenée de plus en plus à intervenir sur le territoire national, sans pouvoir faire de lien entre l'instruction d'une part et son application concrète dans les manœuvres de terrain.

Dans le rapport de la mission qu'il effectua en 1968, le chef de bataillon Le Joly expliquait que la formation des cadres des FARK restait encore confiée aux militaires français, malgré les différentes pressions extérieures. Cette situation était jugée dangereuse si les FARK devaient mener des combats dont l'issue serait malheureuse. Le problème était particulièrement criant dans l'aviation où des appareils mal entretenus continuaient à être

³³ AMAE (La Courneuve), 117 QO/26. Lettre du général Seta, chef de la mission militaire française près du gouvernement royal khmer, 7 décembre 1963.

³⁴ SHD, GR12 S 208, compte-rendu de mission d'information au Cambodge du colonel Raoux de l'État-major des Armées, 7 mars 1966.

utilisés³⁵. Cette charge de l’instruction des cadres apparaissait régulièrement dans les sources, exprimée en termes de lourdes responsabilités.

Un autre exemple de cette position délicate fut une requête d’officiers de l’armée khmère adressée en septembre 1965 à l’attaché militaire de l’ambassade. La demande portait sur une aide militaire à apporter à des membres du Front unifié de lutte de la race opprimée (FULRO), organisation politique née au Viêt Nam en réaction à la politique d’élimination des minorités ethniques des hauts-plateaux par le gouvernement de Saïgon. L’organisation fut ensuite « récupérée » par les services secrets américains qui l’armèrent et l’utilisèrent dans la lutte contre les Viet-Congs. En 1964, une frange de l’organisation franchit la frontière cambodgienne et s’installa dans la région du Mondolkiri, avec l’accord de Lon Nol, qui s’appuya sur elle pour lutter contre le FNL³⁶. Ainsi, l’État-major khmer entretenait-il des rapports secrets avec les membres du FULRO, qui pour un certain nombre d’entre eux avaient servi autrefois dans l’armée française et sollicita le bureau militaire français pour des équipements militaires et des médicaments³⁷. La réponse apportée à cette demande par le ministère des Armées fut de l’ignorer, ce qui reflète la complexité de la position du BMAF : en prise directe avec les États-majors des trois armées cambodgiennes, les experts militaires français détachés devaient rester à distance face à la déstabilisation inéluctable du pays, qui mènerait à l’instauration de la République khmère et à l’entrée dans une guerre civile sanglante, aboutissant elle-même à la prise du pouvoir par les Khmers rouges le 17 avril 1975.

L’activité du BMAF s’inscrivait aussi dans la continuité de l’action de la précédente mission militaire française, autour de la formation et de l’instruction militaire.

D. L’instruction des cadres des FARK

Si la mission Messmer entérina la reprise d’une aide directe et financière en matière militaire, la formation des personnels militaires, qui avait été au cœur de la mission militaire de

³⁵ SHD, GR12 S 208, compte-rendu de mission d’information au Cambodge du chef de bataillon Le Joly, 21 février 1968.

³⁶ MEYER Charles, *Derrière le sourire khmer*. Paris, Plon, 1971, p. 270.

³⁷ AMAE (La Courneuve), 117 QO/173. Note relative à des contacts secrets entre l’attaché militaire à Phnom Penh et l’État-major khmer au sujet du FULRO, 24 septembre 1965.

l'ambassade entre 1956 et 1963, resta essentielle dans la relation entre Paris et Phnom Penh. Celle-ci s'exerçait à la fois au Cambodge via la contribution au financement des écoles militaires cambodgiennes et l'intervention des experts français, et en France par l'accueil des stagiaires militaires dans les différentes écoles.

L'action au Cambodge se matérialisa par le financement de la nouvelle Académie royale militaire, inaugurée le 18 novembre 1967. Sur un coût total de 17 millions de riels, 12 750 000 riels furent financés par Paris et 4 250 000 riels par le gouvernement khmer.³⁸ Le prince Sihanouk se saisit de l'inauguration de l'académie comme tribune politique pour réaffirmer son attachement à la politique gaulienne, « bastion occidental de la justice », discours illustrant à nouveau l'habileté du prince dans les relations diplomatiques, dans un contexte complexe :

« J'ai aujourd'hui l'honneur de préciser en présence de mon ami l'ambassadeur Hubert Argod, l'inauguration d'une importante réalisation qui symbolise magnifiquement la coopération franco-khmère. En faisant don au Cambodge de ce complexe de bâtiments qui accueilleront notre plus haute école militaire, la France témoigne une fois de plus de la franche amitié et du soutien indéfectible qu'elle accorde à notre pays indépendant, neutre et pacifiste. [...] Nos amis français savent fort bien que leurs aides multiformes et sans conditions ne sont pas destinées à suppléer à nos insuffisances. Ils les considèrent comme un hommage rendu à leurs plus vieux et plus fidèles amis pour leurs sacrifices et leur labeur dans l'édification nationale. [...] Le ferme soutien de la France à notre défense nationale revêt une importance capitale pour nous. Ce soutien accordé au Cambodge face à l'hostilité constante et aux menaces croissantes de ses voisins et de la superpuissance se prétendant le défenseur d'un monde libre, démocratique et pacifique nous confirme et confirme à tous les pays réellement indépendants, que la France d'aujourd'hui, celle du général de Gaulle, représente le véritable bastion occidental de la justice, de la liberté, de la paix et de la dignité nationale »³⁹.

Outre les contributions financières, le second niveau d'intervention au Cambodge résidait dans l'instruction des cadres des trois armées par les membres du BMAF dans les différentes écoles militaires. Malgré une volonté de « khmérisation » des écoles militaires

³⁸ SHD GR 12 S 208, Rapport de l'ambassade relatif à l'inauguration de l'Académie royale militaire khmère, 22 novembre 1967.

³⁹ SHD, GR12 S 208, Discours de Samdech Norodom Sihanouk, chef de l'État prononcé lors de l'inauguration de la nouvelle Académie royale militaire, 18 novembre 1967.

annoncées par le général Lon Nol en 1963, plusieurs centres d'instruction étaient encore dirigés par des membres du BMAF en 1966, la « khmérisation » n'ayant donc pas été menée à son terme. L'École royale militaire avait à sa tête le chef de bataillon Fourest. Chargée de la formation des futurs officiers, cette école dispensait une formation de trois années devant amener les élèves à passer le baccalauréat. En 1966, l'effectif était de 205 élèves-officiers et de 30 ingénieurs du Génie civil. Les élèves-officiers diplômés de l'École royale poursuivaient leur formation à l'École royale d'application des officiers, située à Kompong Chnnang, dont un certain nombre d'enseignements étaient assurés par des cadres du BMAF (17 en 1966).

À l'Académie militaire était dispensé un cours d'enseignement supérieur, un cours d'État-major, un cours de chef-bataillon et un cours de commandement de compagnie, sous l'autorité du lieutenant-colonel Bourgeois, alors expert principal auprès de l'État-major général et directeur par intérim de l'académie⁴⁰. L'école de sous-officiers techniciens de l'armée de l'air, située sur la base de Pochentong, l'aéroport de Phnom Penh, formait les mécaniciens, sur la base d'un programme similaire à celui de l'École de Rochefort, sanctionné par un diplôme comparable.

Le deuxième volet de l'instruction militaire résidait dans l'accueil de stagiaires dans les écoles militaires françaises. Le nombre de stagiaires accueillis sur la période 1963-1970 oscillait autour de 200 par an. Les soldes des élèves étaient prises en charge par le budget du ministère français des Affaires étrangères et calculées sur le barème de l'armée française⁴¹. Sur un budget de 5 millions de francs pour l'année 1963, la moitié était consacrée aux frais d'instruction et de transport, l'autre moitié au paiement des soldes⁴². Les chiffres disponibles permettent d'établir qu'une proportion importante de stagiaires était accueillie dans l'enseignement militaire supérieur et une part importante de médecins militaires étaient formés dans ce cadre⁴³. Pour l'année 1968, 27 officiers de l'armée de terre furent formés en France et 19 médecins militaires, sur un effectif global de 200 stagiaires⁴⁴. La formation à la

⁴⁰ SHD, GR12 S 208, Compte-rendu de mission d'information au Cambodge du chef de bataillon Le Joly, 21 février 1968.

⁴¹ SHD, GR12 S 208, compte-rendu de mission d'information au Cambodge du colonel Raoux de l'État-major des Armées, 7 mars 1966.

⁴² AMAE (La Courneuve), 117 QO/ 173. Fiche de l'État-major des armées, 5 décembre 1963.

⁴³ AMAE (La Courneuve), 117 QO/ 173. Fiche concernant la situation du BMAF, 18 juillet 1964.

⁴⁴ SHD, GR12 S 208, Compte-rendu de mission d'information au Cambodge du chef de bataillon Le Joly, 21 février 1968.

médecine militaire pouvait d'ailleurs être une stratégie de certains élèves pour accéder à la médecine.

Le parcours du Professeur Thach Toan est de ce point de vue tout à fait remarquable⁴⁵. Thach Toan est né à Travinh en 1935, dans le delta du Mékong, donc dans l'ancienne Cochinchine. Issu d'un milieu modeste, il suivit son oncle à Svay-Rieng, où il entama sa trajectoire scolaire : après le cours supérieur de l'école de la province, il intégra le lycée Sisowath à Phnom Penh. En 1955, il obtint le baccalauréat cambodgien ainsi que le baccalauréat français. Il choisit ensuite la médecine militaire pour pouvoir bénéficier d'un salaire de "médecin-aspirant", un grade précédent celui de sous-lieutenant. La formation militaire consistait à suivre « les rudiments d'un soldat pendant deux mois à l'école militaire de Phnom-Penh, puis nous étions libres pour aller à la faculté civile »⁴⁶. Après avoir suivi ses premières années d'études à la faculté de médecine de Phnom Penh, créée en 1962, en suivant une première année de PCB (physique/chimie/biologie) puis trois années de médecine, Thach Toan poursuivit ses études à Paris. Parmi les sept étudiants en troisième année de médecine à Phnom Penh, les deux étudiants vietnamiens poursuivirent leurs études à Saigon tandis que les cinq Cambodgiens partirent à Paris. En tant que militaire, il fut pris en charge par le ministère de la Défense française et affecté au détachement de l'École du service de santé militaire basé à l'Hôpital militaire du Val-de-Grâce⁴⁷. Thach Toan fut ainsi diplômé de la faculté de médecine de Paris. À son retour au Cambodge, il fut nommé chef du service d'anesthésie et de réanimation à l'hôpital militaire Preah Monivong de Phnom Penh. Thach Toan retourna en France en 1968, à l'invitation du gouvernement français, selon ses propres termes, pour préparer l'agrégation de médecine à l'institut de pharmacologie, qu'il obtint en 1970, lui conférant le titre de maître de conférences en pharmacologie.

Si le parcours de Thach Toan fut tout à fait remarquable, les rapports du ministère des Affaires étrangères indiquent en revanche que certains stagiaires accueillis dans les écoles françaises avaient des problèmes pour maîtriser la langue française. Il était ainsi préconisé de recourir à des pré-stages dans les écoles ou les centres d'instruction au Cambodge, axés notamment sur le niveau de langue. La question de la langue d'enseignement au Cambodge

⁴⁵ D'après l'entretien réalisé avec Thach Toan par M. Bigaud le 8 mars 2021.

⁴⁶ Entretien recueilli par M. Bigaud le 8 mars 2021.

⁴⁷ Entretien recueilli par M. Bigaud le 8 mars 2021.

ressurgissait ici aussi mais l'inadéquation du niveau de certains stagiaires aux attendus des formations pouvait aussi être imputée à un autre élément : le mode de désignation de ces derniers par les autorités khmères, relevant de « jeux d'influence » et d'intrigues, selon le chef de bataillon Le Joly⁴⁸. Ainsi, les aspirants retenus ne l'avaient pas toujours le niveau requis pour suivre ces formations. Ces pratiques rejoignaient le mode de désignation des boursiers des autres secteurs de l'éducation, évoqué dans le chapitre 6.

2. Une troisième voie franco-cambodgienne dans un monde bipolaire ?

Compte tenu de la situation géopolitique sud-est asiatique dans les années 1960, le royaume khmer devint l'objet de l'attention de plusieurs puissances mondiales désireuses de jouer un rôle sur le plan militaire dans la région.

A. La France, un partenaire parmi d'autres

L'assistance militaire n'était pas l'apanage de la France et les puissances communistes étaient aussi actives dans le domaine. Ainsi, dès le début de l'année 1963, plusieurs propositions soviétiques témoignent de l'intérêt que Moscou manifestait pour une implantation au Cambodge, via la coopération militaire. Moscou fit une proposition de dons de vedettes lance-torpille au royaume. Sihanouk rétorqua alors qu'il ne craignait aucune menace venant de la mer, contrairement aux menaces aériennes. Aussi suggéra-t-il de remplacer les vedettes par des intercepteurs à réaction. C'est ainsi que l'offre se transforma en avions MIG 17 et deux batteries anti-aériennes pour préserver la neutralité khmère et intercepter des avions sud-vietnamiens ou thaïlandais. Pour cela cependant, les Soviétiques assortissaient leur offre d'un envoi d'instructeurs et de techniciens pour l'installation du matériel⁴⁹.

Cette offre faisait craindre au lieutenant-colonel Tournois, membre de la participation Air de la mission militaire française, le risque de « perdre le quasi-monopole [...] sur la

⁴⁸ SHD, GR12 S 208, Compte-rendu de mission d'information au Cambodge du chef de bataillon Le Joly, 21 février 1968.

⁴⁹ AMAE (La Courneuve), 117 QO/26. Note du service militaire de la direction des affaires politiques Asie-Océanie, 22 janvier 1963.

formation des cadres et techniciens militaires cambodgiens, en même temps que le précieux patrimoine d'influence directe et indirecte se rattachant à cette situation »⁵⁰. Il poursuivait en suggérant de contrecarrer cette offre par un don de six avions mystère IV pour préserver « ce qui reste en jeu de l'influence française en Extrême-Orient et singulièrement au Cambodge et dans l'intérêt du monde occidental en Asie du Sud-Est »⁵¹. La fourniture de matériels ainsi que l'instruction de l'armée de l'Air cambodgienne apparaissaient donc comme un enjeu important de maintien d'influence.

L'aide militaire soviétique s'intensifia après la renonciation à l'aide américaine et pour la seule année 1965-1966, les fournitures furent conséquentes : cinq nouveaux avions intercepteurs MIG dotés de moteurs de rechange, une batterie anti-aérienne, des obus et des bombes pour MIG. Le matériel livré en août et septembre 1966 fut monté et mis au point par une équipe de 18 techniciens soviétiques dont le séjour au Cambodge devait se prolonger jusqu'en mars 1967⁵². Ces dotations et les équipes de techniciens qui les accompagnaient démontrent l'intérêt stratégique que représentait l'aide militaire en direction du royaume et notamment à l'intérieur du bloc communiste lui-même, pour contrecarrer l'aide depuis Pékin.

La Chine en effet n'entendait pas être en reste dans cette partie qui se jouait en Asie du Sud-Est. Le 25 novembre 1965, le chef d'État-Major des Forces armées royales khmères (FARK), le général Lon Nol, dépêché par Norodom Sihanouk, se rendit à Pékin pour signer un traité militaire secret avec son homologue chinois par lequel le Cambodge s'engageait à accueillir et à protéger les combattants communistes vietnamiens. Le stationnement des troupes du FNL le long de la frontière orientale fut désormais autorisé par les autorités khmères dans ce que l'on nomma des « sanctuaires », situés dans les provinces montagneuses du Rattanakiri et du Mondolkiri. Ces « sanctuaires » constituaient des abris et des lieux de passage. L'accord prévoyait leur approvisionnement en matériel en provenance de la Chine,

⁵⁰ AMAE (La Courneuve), 117 QO/173. Lettre du lieutenant-colonel Tournois, participation Air de la Mission militaire française au Cambodge, relative à l'offre soviétique de fournitures militaires, 16 janvier 1963.

⁵¹ *Idem*

⁵² SHD GR 12 S/704. Aides militaires étrangères (autres que françaises) reçues par les FARK en 1965-1966.

via le port de Sihanoukville et la piste Sihanouk⁵³. Il prévoyait aussi un prélèvement cambodgien de 10 % du matériel chinois pour le fonctionnement des FARK⁵⁴.

L'aide depuis Pékin fut soutenue au moins jusqu'au revirement du Cambodge après le début de la révolution culturelle en Chine (1966), date à partir de laquelle le régime de Pékin commença à inquiéter le prince Norodom Sihanouk⁵⁵. En 1966, un atelier d'armements de petit calibre, offert par Pékin, fut installé à Kirirom, accompagné d'un lot d'armement correspondant à l'équipement de 27 000 hommes. La prise de distance de Sihanouk vis-à-vis de Pékin à partir de 1966 n'interrompt pas la fourniture en matériels militaires aux FARK puisque celle-ci constituait un prélèvement sur l'aide apportée aux sanctuaires Viet-Congs, conformément à l'accord que Lon Nol avait signé le 25 novembre 1965. Ainsi le 6 mars 1966 arrivait à Sihanoukville le « Lao Dong », chargé d'armement et de munitions d'infanterie, d'obusiers, de mitrailleuses anti-aériennes ainsi que d'appareils et transmissions et de mines anti-personnel. Ces équipements étaient destinés aux FARK. Quelques mois plus tard, un deuxième navire chinois, le « You Hao », arriva à Sihanoukville chargé de vedettes, de canons anti-aériens, de mitrailleuses, de fusils et de munitions diverses. Fin décembre 1966, le cargo « Hei Ping » livra 450 tonnes de munitions. En outre, dix techniciens chinois furent dépêchés pour former le personnel cambodgien sur l'armement léger et dix-huit autres pour l'aviation⁵⁶. La contribution chinoise en direction du Cambodge était donc intimement liée au soutien des troupes Viet-Congs installées au Cambodge, par l'acheminement de matériel via la route Sihanouk.

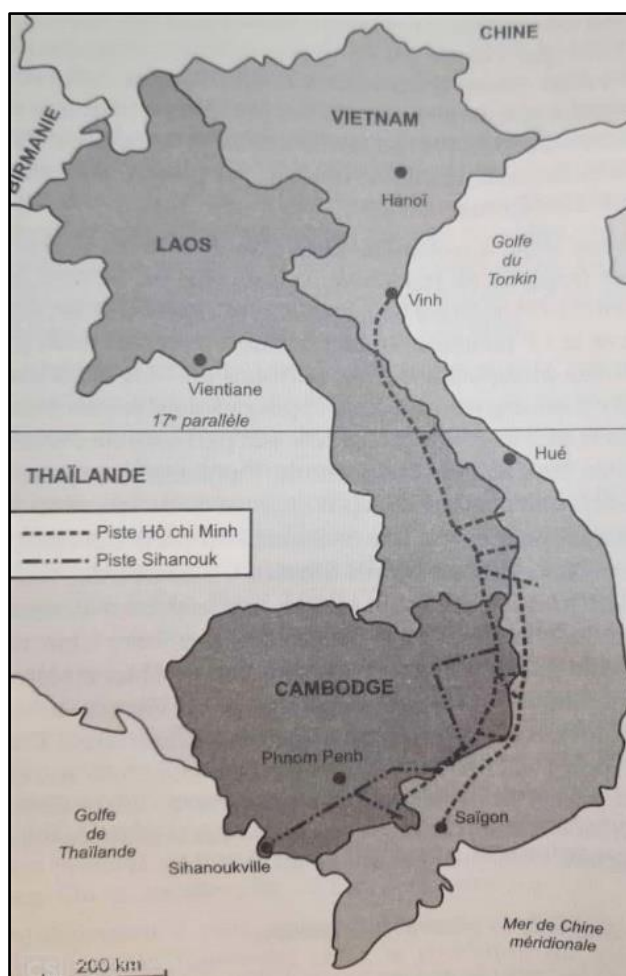
⁵³ À l'instar de la piste HỒ Chí Minh, la piste Sihanouk était une route qui permettait d'approvisionner les troupes Viet-Congs en matériel et armements.

⁵⁴ JENNAR Raoul Marc. *Les clés du Cambodge*. Paris, Maisonneuve et Larose, 1995, p. 65.

⁵⁵ Cf infra.

⁵⁶ *Idem*

Illustration 25. La piste Sihanouk en 1965



Source : PONCHAUD François, *Une brève histoire du Cambodge*, Paris, Éditions Siloé, 2007, p. 60.

B. L'extension du conflit vietnamien et les répercussions sur le Cambodge : vers le chaos

L'extension de la guerre du Vietnam au Cambodge se traduit dès 1966 par une première attaque militaire états-unienne. Le village de Thlok Trach, situé à une centaine de kilomètres à l'est de Phnom Penh sur la frontière avec le Vietnam, fut bombardé par des hélicoptères américains du 31 juillet au 3 août 1966. Le 10 août, Washington exprimait ses regrets pour les victimes des raids aériens en expliquant que ce village n'était pas indiqué comme faisant partie du territoire cambodgien sur les cartes de l'US Air Force. Sihanouk annula alors la visite prévue de l'ambassadeur itinérant états-unien Averell Harriman en déclarant que « la déclaration américaine affirmant que le village n'est pas en territoire

cambodgien traduit la volonté américaine de dépouiller le pays de son territoire »⁵⁷. Cette attaque marqua le début des agressions états-uniennes sur le Cambodge.

C'est dans ce contexte que le général Lon Nol prit de plus en plus d'influence. Ministre de la Défense depuis le début des années 1960, il devint vice-président du Conseil en 1965 puis président du Conseil à deux reprises, dans le premier gouvernement Lon Nol du 25 octobre 1966 au 30 avril 1967 puis dans le second gouvernement Lon Nol, aussi appelé « gouvernement de sauvetage »⁵⁸.

La nomination de Lon Nol comme président du Conseil en 1966 par Sihanouk doit être mise en perspective avec le repositionnement de ce dernier vis-à-vis de la Chine. En effet, la Révolution culturelle amorcée en 1966 marqua une rupture dans les relations avec Pékin, qui avaient connu leur apogée avec la visite de Sihanouk en Chine en septembre 1965. Le début de la Révolution culturelle, combiné à l'action des Gardes rouges et l'éclatement de la société chinoise, firent l'effet « d'une douche glaciale » sur Sihanouk, pour reprendre l'expression de Charles Meyer⁵⁹. Pékin incarna dès lors un véritable danger pour Sihanouk. Il nomma donc Lon Nol à la tête du nouveau gouvernement et se lança dans une campagne anti-maoïste en 1967 qui débuta par la dissolution de l'Association d'amitié khméro-chinoise (AAKC). Parmi ses activités, cette dernière distribuait au Cambodge le « petit livre rouge »⁶⁰ de Mao Tsé-Toung. À cette même date, tous les journaux furent interdits de publication à l'exception des titres placés sous le contrôle du ministère de l'Information. La liberté d'expression déjà mise à mal disparaissait totalement et poussait encore davantage dans la clandestinité l'opposition communiste. C'est ainsi que Khieu Samphan prit le maquis en avril 1967.

Fort de ces nouvelles responsabilités, Lon Nol multiplia les pratiques de corruption, de détournement de biens et de rackets des paysans. Il confia par exemple en 1967 le ramassage du paddy à l'armée, en le payant au tiers des tarifs pratiqués sur le marché et en employant des méthodes brutales pour y parvenir⁶¹.

⁵⁷ *Idem*, p. 66.

⁵⁸ JENNAR Raoul Marc, *Op. cit.*, p. 162.

⁵⁹ MEYER Charles, *Derrière le sourire khmer*. Paris, Plon, 1971, p. 248.

⁶⁰ JENNAR Raoul Marc, *Op. cit.*, p. 67.

⁶¹ *Idem* p. 66.

Illustration 26. Livraisons d'armes chinoises via le port de Sihanoukville



Source - SÉRA, *Concombres amers*, Marabout, 2018, p. 53.

Les relations sino-khmères prirent aussi un autre visage, tout à fait officieux celui-ci : l'accueil et la formation des opposants communistes khmers, entrés dans la clandestinité au cours des années 1960. C'est ainsi que les futurs cadres du régime khmer rouge, dont Pol Pot, effectuèrent plusieurs séjours en Chine à partir de 1966⁶². Le Parti communiste du Kampuchea (PCK) trouvait son origine dans le parti communiste indochinois, dont il s'émancipa cependant. Si la première acculturation à la doxa stalinienne s'effectua pour les futurs cadres du Kampuchea démocratique, tels Pol Pot, Ieng Sary ou Khieu Samphan, dans les universités parisiennes⁶³, cette formation théorique dans « ces madrassas marxistes-léninistes parisiennes du parti communiste français »⁶⁴, trouva un prolongement dans une application concrète, au contact des Viet-Congs, dans les « sanctuaires », installés en territoire cambodgien. En effet, la répression politique de plus en plus féroce du régime de Norodom Sihanouk contraignit les militants communistes à prendre le maquis et le

⁶² *Idem*

⁶³ Cf chapitre 6.

⁶⁴ LOCARD Henri. « Les Khmers rouges : d'où venaient-ils ? » *Après-demain* N° 36, NF, n° 2015/4, p.13-15.

mouvement se structura dès lors dans la clandestinité. L'insurrection khmère rouge contre le régime de Phnom Penh débuta ainsi en 1967 et s'intensifia en 1968⁶⁵.

Sihanouk déclencha alors des frappes aériennes visant aussi bien les bases communistes nord-vietnamiennes que khmères rouges, les premiers représentant désormais un réel danger pour la souveraineté du Cambodge et rétablit les relations diplomatiques avec Washington en 1969. Le 9 mars 1969, Richard Nixon prit la décision d'étendre les attaques sur le Cambodge. Selon Antoine Coppolani, cette guerre américaine au Cambodge « ne fut en rien une intervention militaire secondaire et un théâtre d'opération mineur »⁶⁶. En effet, une offensive Viet-Cong à Bien Hoa, à proximité de Saigon en 1969 fit prendre conscience aux Américains de la nécessité de s'attaquer aux bases arrière Viet-Cong installées au Cambodge et au Laos⁶⁷. L'opération « MENU » fut donc lancée le 9 mars 1969 et dura jusqu'en avril 1970. Les missions aériennes, au nombre de 3 875, avaient pour but de détruire les centres de commandement communiste et de couper la piste Hồ Chí Minh⁶⁸.

Ce contexte de tensions accrues conjugué avec l'antagonisme ancestral entre Cambodgiens et Vietnamiens créa les conditions d'une franche hostilité à l'égard des Vietnamiens installés au Cambodge. Celle-ci se traduisit par des manifestations anti-vietnamiennes le 8 mars 1970 en province, puis le 11 mars à Phnom Penh, donnant lieu au saccage des ambassades de la République démocratique du Viêt Nam et du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud Viêt Nam ainsi qu'à des attaques contre les habitants des quartiers vietnamiens de Phnom Penh. Sirik Matak, alors premier vice-président du Conseil, choisit de se saisir de ces manifestations antivietnamiennes pour les transformer en manifestations contre le chef de l'État. Profitant d'un déplacement du prince Sihanouk en France pour raisons de santé, Sirik Matak convainquit Lon Nol de faire déchoir Sihanouk de ses fonctions de chef de l'État le 18 mars 1970, sous la pression de Sirik Matak qui avait la veille contraint le premier ministre à signer une déclaration enjoignant l'Assemblée nationale à voter contre le prince Sihanouk.

⁶⁵ *Idem.*

⁶⁶ COPPOLANI Antoine. « La guerre américaine au Cambodge, 1969-1975 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 271, no. 3, 2018, p. 46.

⁶⁷ GUILLEMOT François, *Viêt-Nam, fractures d'une nation : Une histoire contemporaine de 1858 à nos jours*, Éditions de la Découverte, 2018.

⁶⁸ COPPOLANI Antoine, art. cit.

L'assemblée retira sa confiance au prince par 86 voix contre 3, plaça Cheng Heng, président de l'Assemblée nationale à la tête de l'État, maintint Lon Nol Premier ministre et nomma Sirik Matak vice-Premier ministre. Sihanouk apprenant depuis l'étranger qu'il était déchu créa depuis Pékin un Gouvernement royal d'union nationale du Kampuchea (GRUNK) et un Front d'union nationale du Kampuchea (FUNK) et demanda sur les ondes de Radio Pékin aux paysans khmers de résister face au nouveau régime.

Le nouveau régime de Phnom Penh, la République khmère, installée par Lon Nol et Sirik Matak, obtint le soutien des États-Unis, à travers un programme d'aide aux éléments pro-américains au Cambodge. Toutefois, face à la thèse la plus répandue de l'implication de la CIA dans le renversement du régime de Sihanouk, les récents travaux d'Antoine Coppolani indiquent que cette implication serait à nuancer. Les archives du Foreign Relations of the United States (FRUS) indiquent en effet que les renseignements américains étaient tout à fait ignorants de la réalité de la situation politique cambodgienne avant le coup d'État⁶⁹. Néanmoins, le renversement de Sihanouk modifia sensiblement les équilibres dans la péninsule indochinoise et fut à l'origine du réengagement militaire états-unien, en pleine « vietnamisation » du conflit. En effet, une fois implantée au Cambodge, la CIA prit la mesure du rôle central occupé par le pays dans le ravitaillement des « sanctuaires » Viet-Congs, via la piste Sihanouk et les livraisons chinoises. La stratégie américaine fut alors revue.

Les frappes aériennes de l'opération « MENU » conjuguées aux incursions de l'armée sud-vietnamienne en territoire cambodgien eurent pour effet de faire sortir les Nord-Vietnamiens des « sanctuaires » pour se déployer toujours plus à l'ouest dans les campagnes cambodgiennes. Le conflit s'étendit donc à une grande partie du Cambodge, plongeant ainsi le pays dans une guerre opposant d'un côté les troupes Viet-Congs alliées des Khmers rouges aux troupes gouvernementales désormais commandées entre autres par Lon Non, le frère de Lon Nol. Le Cambodge plongea alors dans le chaos, obligeant les civils, premières victimes du conflit, à un exode contraint vers les villes.

Les FARK allaient donc se retrouver en première ligne dans des combats qui les opposeraient à des adversaires bien plus prêts au feu et dont la détermination était sans faille.

⁶⁹ *Idem.*

L'armée khmère, telle qu'elle s'était structurée depuis l'indépendance, présentait un certain nombre de caractéristiques qui ne l'avait pas préparée à affronter une telle situation.

3. Physionomie des FARK à la fin des années 1960

« L'aggravation rapide du conflit vietnamien et ses interférences au Cambodge influent de plus en plus sur la vie de l'État khmer. L'Armée, davantage sollicitée dans la lutte contre la subversion interne, se demande avec inquiétude quel sera son avenir et suit avec intérêt l'évolution de la pensée politique du chef de l'État en souhaitant confusément, au niveau des cadres supérieurs un rapprochement avec les États-Unis »⁷⁰.

Telle était la conclusion de la mission effectuée par le chef de bataillon Le Joly en 1968, relative à la situation des FARK. La doctrine de « l'armée dans la nation »⁷¹ énoncée par le chef de l'État à la fin des années 1950 et consistant en une participation de l'armée au développement économique et social du pays restait encore en partie en vigueur. Cela se faisait donc au détriment de la mission première de défense intérieure et de défense aux frontières. Cette caractéristique se conjugait avec un manque de moyens pour les trois armées. Ainsi, les 5/6 du budget de défense étaient consacrés aux dépenses de personnel, ne laissant que peu de disponibilités pour les frais d'équipements. À titre d'exemple, le budget de l'aviation permettait de couvrir seulement le quinzième des dépenses d'entretien des matériels aériens⁷². En effet, si le retrait des financements états-uniens à l'issue de la renonciation à l'aide américaine avait été en partie remplacé par des aides françaises, soviétiques et chinoises, celles-ci étaient loin de compenser les besoins militaires. L'extension de la subversion interne dans toutes les provinces en 1968, dont le ralliement de populations khmers Leu⁷³ aux Viet-Congs dans le Ratanakiri inquiétait particulièrement les officiers supérieurs khmers. Ceux-ci exprimaient le souhait d'un retour de l'aide américaine

⁷⁰ SHD, GR12 S 208. Compte-rendu de mission d'information au Cambodge du chef de bataillon Le Joly, 21 février 1968.

⁷¹ Cf chapitre 5, « L'armée dans la nation ».

⁷² SHD, GR12 S 208. Compte-rendu de mission d'information au Cambodge du colonel Raoux de l'État-major des Armées, 7 mars 1966.

⁷³ Les populations des hauts-plateaux du Nord-Ouest.

ainsi que la nomination de Lon Nol comme ministre de la Défense, fonction qui avait été confiée en 1967 au général Nhiek Tioulong ⁷⁴.

À ce manque notoire de moyens vint s'ajouter un mode d'organisation propre aux FARK qui pouvait desservir l'efficacité de l'armée dans ce contexte d'extension du conflit vietnamien. Ainsi, l'armée de terre, forte de 30 000 hommes en 1966, n'était pas articulée en différentes armes, les personnels et notamment les officiers pouvaient donc circuler entre les différentes unités, sans spécialisation : passer de l'infanterie aux transmissions ou aux transports par exemple ⁷⁵. La marine quant à elle reflétait parfaitement les particularismes maritimes du royaume et les questions d'accès à la mer. Elle était divisée en deux fractions : la première, stationnée sur le Mékong et le Tonlé Sap, était donc bloquée puisque le débouché sud-vietnamien du fleuve était impossible : à nouveau la navigation et la question portuaire réapparaissaient dans toute leur acuité. L'autre partie de la flotte était basée à Ream, dans le golfe du Siam. Cela impliquait donc de disposer de deux ateliers de réparation, dans un contexte de moyens financiers très réduits. Il en résultait en 1966 que sur les 57 petits bâtiments de faible tonnage qui constituaient la flotte militaire, le taux de disponibilité des navires se situait aux alentours de 50 %. Les difficultés en approvisionnement en pièces de rechange avaient obligé à mettre en réserve la moitié des navires. Le contexte de guerre empêchait aussi les possibilités d'exercice, réduisant ainsi l'entraînement des équipages.

L'armée de l'Air souffrait des mêmes problèmes. Le manque de moyens de l'aviation, qui était alors constituée d'une centaine d'appareils provenant de dons successifs, se combinait avec des équipements particulièrement hétéroclites. Pour la seule année 1965, l'aviation reçut dix avions de chasse français Skyraiders, des avions de chasse MIG 17 de la part de la Chine et attendait également de Moscou des avions de chasse et des avions de transports AN.2⁷⁶. L'autre caractéristique des FARK était en effet la fourniture hétérogène en matériels multiples depuis les États-Unis, l'URSS, la Chine ou bien encore la France. À titre d'exemple, les appareils d'aviation se répartissaient de la manière suivante en 1966 :

⁷⁴ GR 12 S 704. Note du commandant Le Joly, 15 février 1968.

⁷⁵ AMAE (La Courneuve). 117 QO/173. Note de l'ambassade de France au Cambodge relative aux forces armées royales khmères, 22 juillet 1966.

⁷⁶ AMAE (La Courneuve). 117 QO/173. Note sur les Forces armées royales khmères, 22 juillet 1966.

Tableau 20. Répartition des appareils de l'aviation royale khmère

Transport	6 Marcel Dassault (F) 12 Dakota (USA) 2 Illouchine (URSS)
Chasse	4 Fouga-magister (F) 4 T 37 (USA) 15 T28 (USA) 11 Skyraiders (USA) 1 AD6 (USA) 1 MIG 15 (URSS) 5 MIG 17 (URSS)
Ecole	23 Morane-Saulnier 733 (F) 7 T6G (USA)
Observation	2 CESSNA 170 (USA) 9 L19 (USA) 4 L20 (USA)
Total Avion	106
Hélicoptères	5 Alouette II (F) 2 Alouette III (F) 2 H19 (USA) 1 MI4 (URSS)
Total hélicoptères	10

Source : AMAE (La Courneuve), 117 QO/173. Note sur les Forces armées royales khmères, 22 juillet 1966.

Cette caractéristique serait résumée par le chef d'État-major général et commandant en chef de l'armée de la République khmère de 1970 à 1975, Sosthène Fernandez de la manière suivante :

« En fin de compte, nous possédions une armée dotée d'armes de presque toutes les grandes puissances étrangères. Sur le plan logistique, c'était une situation très défavorable car cela créait de graves complications à nos troupes. Chaque région militaire disposait en effet de plusieurs types d'armement. Par exemple, les cinq subdivisions de la première région militaire avaient chacune des armes de divers pays. Si bien que lorsque nous recevions du ravitaillement, il fallait faire très attention de ne pas acheminer des munitions françaises vers les armes anglaises ou chinoises »⁷⁷.

Voici donc, dans les grandes lignes à quoi pouvaient ressembler les FARK à la fin des années 1960 et à la veille du changement de régime qui les verraient renommées FANK, Forces armées nationales khmères et entrer dans une phase de guerre civile et de guerre aux frontières. Cette armée créée au moment de l'indépendance et constituée initialement de militaires venus de multiples horizons – des soldats ayant servi dans l'armée française, des ralliés Khmers Issarak, des supplétifs – parvint à se structurer pendant la période du *Sangkum* en une force plus homogène. Cependant, la dépendance vis-à-vis des aides étrangères l'avait rendue fragile et mal préparée aux combats auxquelles elle allait être confrontée.

Enfin, la coopération militaire française avec Phnom Penh constitue un excellent exemple de ce que fut la politique française en direction de l'Asie du Sud-Est dans cette deuxième moitié des années 1960. Elle ne fut pas exclusivement pensée et théorisée en vertu d'objectifs et de principes structurants de la politique étrangère française, mais aussi et peut-être surtout contingente par le jeu des puissances dans la région et la répercussion sur les trois États qui constituaient auparavant l'Indochine française. Le royaume devint en effet un lieu de cristallisation des enjeux entre les deux blocs, mais aussi à l'intérieur du bloc communiste entre Pékin et Moscou. L'évolution de la situation politique au Viêt Nam et au Laos, par un jeu de réverbérations, avait des répercussions immédiates sur la stabilité politique cambodgienne. Cette situation exposait les membres du BMAF à des enjeux qui dépassaient largement leurs missions de conseil et d'instruction et dicterait donc au ministère des Affaires étrangères une diminution constante des effectifs du bureau qui passèrent de 239 en 1966 à 137 en 1969⁷⁸.

⁷⁷ SÉRA, *Concombres amers : les racines d'une tragédie, Cambodge, 1967-1975*, Marabout, 2018, p. 68.

⁷⁸ AMAE (La Courneuve), 117 QO/316. Note sur la présence française au Cambodge, 18 novembre 1969.

La coopération franco-khmère pour la période de 1963 à 1970 concerna un autre domaine tout aussi essentiel qui était celui de l'éducation, marqué lui aussi pour un double mouvement de volonté de khmérisation et de manque de moyens, dictant les politiques d'aide et de coopération.

Chapitre 9 – La coopération éducative : rupture ou continuité

Les dix premières années du régime du *Sangkum* furent marquées par un développement sans précédent de l'ensemble du système éducatif, depuis l'école primaire jusqu'à l'université. Cette massification scolaire, si elle permit à un grand nombre d'élèves de se former, eut aussi des effets pernicioeux puisque de nombreux élèves, pourtant diplômés, ne parvenaient pas à obtenir de postes en adéquation avec leur qualification. Le chômage des jeunes devint donc un véritable problème au milieu des années 1960.

Avec cette politique éducative très coûteuse, les différents gouvernements furent confrontés, à partir de l'année 1964, à un déficit budgétaire important qui obligea le pays à des politiques de réductions et de solutions des dépenses publiques, auquel le secteur éducatif n'allait pas échapper.

C'est dans ce nouveau contexte que les politiques de coopérations éducatives franco-khmères se déployèrent, à l'instar de la coopération militaire. À cette date, la diplomatie culturelle française était fortement imprégnée de la notion de la propagation de la culture française via sa langue, selon l'idée « d'une culture qui permet la pénétration des intérêts nationaux en terre étrangère »¹. Dans ce dispositif, le ministère des Affaires étrangères allait jouer un rôle essentiel et la renonciation à l'aide américaine de la part Norodom Sihanouk invita à de nouvelles dynamiques dans le domaine.

¹ GILLABERT Matthieu, MILANI Pauline. « Introduction : Modèles et contre-modèles transnationaux de diplomaties culturelles », *Relations internationales*, vol. 169, no. 1, 2017, p. 6.

1. Langue d'enseignement et massification scolaire

A. La politique éducative du *Sangkum* à l'épreuve de la massification

Pendant toute la période du *Sangkum*, l'enseignement fut une priorité des différents gouvernements, à travers une politique de massification scolaire. Celle-ci, amorcée dès 1955 par la multiplication des établissements d'enseignement secondaires, se poursuivit, à Phnom Penh comme en provinces, notamment lors de l'année 1964, qui vit la création de neuf universités et 32 facultés, suite à un voyage du prince en Indonésie². Fort d'un effectif estimé à 10 000 étudiants dans l'enseignement supérieur, il était néanmoins évident que certains de ces projets ne visaient pas tant à combler des manques avérés de structures qu'à répondre à des enjeux de prestige. L'enseignement technique et professionnel, dispensé quant à lui à l'Université technique royale de Phnom Penh, dans les Universités de Battambang, de Kompong Cham et Takeo-Kampot ainsi qu'à l'Institut technique supérieur de l'amitié khméro-soviétique, regroupait 7 400 étudiants, sur une population de 6 millions d'habitants³. À cette date, à l'exception du khmer et d'autres langues, l'enseignement était toujours dispensé en français dans l'ensemble des universités, y compris par les professeurs russes de l'Institut technique supérieur de l'amitié khméro-soviétique, à l'instar des coopérants russes affectés dans les lycées.

À propos de la langue d'enseignement, lors du 12^{ème} congrès du *Sangkum* réuni en janvier 1962, il fut largement question des programmes de l'enseignement primaire⁴. Les débats qui s'y déroulèrent témoignent de la place particulière de la langue française, notamment en lien avec la baisse du niveau général des élèves⁵. Certains tendaient à attribuer cette situation au recul du français à l'école primaire, dont l'enseignement ne démarrait plus qu'en CM1, empêchant ainsi les élèves d'acquérir un bon niveau dans la langue d'enseignement du second degré : logiquement, ils préconisaient un retour au scénario antérieur. D'autres participants au congrès, dont un représentant du ministère de l'Éducation nationale, Suy Sonn, estimaient quant

² Cf introduction de la partie 3.

³ AMAE (La Courneuve). 117 QO/377, Rapport sur l'enseignement du français en 1969.

⁴ AMAE (La Courneuve). 117 QO/30. Note du chargé de mission de coopération culturelle à l'ambassade de France à Phnom Penh, Henry Monteagle adressée au ministre des Affaires étrangères, 12 janvier 1962.

⁵ Cf infra.

à eux, que « le niveau des élèves n'avait pas diminué mais qu'ils étaient forts en khmer, assez forts en calcul, assez faibles en sciences et très faibles en français »⁶.

Selon Suy Sonn, cette situation n'était pas seulement une conséquence du changement de régime du français. Elle relevait tout autant de la pénurie de personnels et de matériels, que du niveau très bas des instituteurs et des effectifs surchargés en classe. Suy Sonn conclut son intervention par une comparaison avec d'autres pays d'Asie ayant recouvré récemment l'indépendance et résolut les problèmes de baisse de niveau des élèves, en réservant la priorité à la langue nationale et en reléguant les langues étrangères au second plan. Face à ces deux visions antagonistes relatives aux causes de la baisse de niveau des élèves, ce fut finalement le prince Sihanouk qui trancha lors de ce 12^{ème} congrès en optant pour un *statu quo* quant à la place du français dans le système éducatif khmer. Il considérait en effet que l'amélioration du niveau de français des élèves dépendait de la qualité et de la nationalité des professeurs bien plus que de l'âge des élèves.

Au-delà de cette question relative à la place de la langue française dans le système éducatif, les différents gouvernements furent rapidement mis à l'épreuve de cette politique de massification de l'enseignement. Des dispositions furent donc nécessaires pour améliorer le système éducatif, tout en prenant en compte les contraintes budgétaires auxquelles devait faire face le pays :

- En premier lieu, afin d'améliorer l'enseignement primaire, un accord fut signé entre le gouvernement royal khmer, l'Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture (UNESCO) et le fonds des Nations-Unies pour l'Enfance (UNICEF) qui avait pour objectif « la mise en œuvre d'un vaste plan consistant à donner un enseignement primaire de qualité et mieux adapté aux impératifs économiques du pays et à tous les enfants du Cambodge »⁷.
- L'accent fut aussi mis sur le développement de « l'enseignement pratique » dans le secondaire par la création d'écoles techniques et professionnelles⁸.

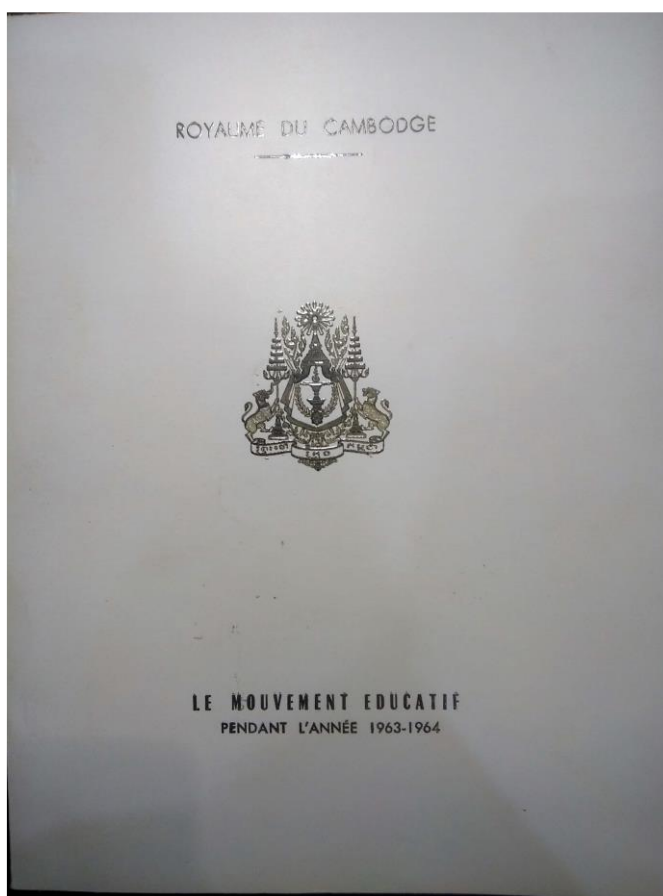
⁶ *Idem.*

⁷ AN, (Site de Pierrefitte-sur-Seine), 19770510/12. Royaume du Cambodge, « Le mouvement éducatif, 1963-1964 ».

⁸ *Idem.*

- Enfin, un Office national de planification de l'Éducation chargé de structurer et d'harmoniser le système éducatif, fut créé par ordonnance du chef de l'Etat le 12 novembre 1962. Afin d'assurer la liaison entre cet office et les établissements scolaires, un comité de coordination et des comités municipaux et provinciaux émergèrent alors. Cette structuration se fit sous la houlette de l'UNESCO via différentes missions d'expertise.

Illustration 27. Brochure du mouvement éducatif



Source : AN, (Site de Pierrefitte-sur-Seine), 19770510/12. Royaume du Cambodge, « Le mouvement éducatif, 1963-1964 ».

Malgré ces différentes actions visant à améliorer la mise en cohérence globale du système éducatif, la question de la langue continua à constituer un défi majeur dans le contexte de massification. Pour comprendre cette situation, il faut revenir au moment de l'accession à l'indépendance du royaume en 1953. Le nombre d'heures d'enseignement du français à l'école primaire avait connu une augmentation à la faveur de réformes intervenues depuis 1945. Il était alors enseigné à l'école primaire dès le cours préparatoire (CP) à raison

de 8 à 10 heures hebdomadaires et certaines disciplines étaient enseignées en français⁹. En 1956, le secrétaire d'État à l'Éducation nationale, Huot Sambath, décida que l'enseignement primaire serait désormais donné exclusivement en khmer et que le français, langue étrangère, ne serait plus enseigné qu'à partir du cours moyen première année (CM1)¹⁰. Le français conservait néanmoins une place importante dans les trois dernières années du degré complémentaire, à raison de 7 heures de cours de français hebdomadaires. Il était en outre la première langue étrangère obligatoire. L'enseignement secondaire fut dispensé quant à lui en français jusqu'en 1967¹¹.

Mais l'augmentation brutale du nombre d'élèves et de classes nécessita évidemment de recruter de manière massive de nouveaux enseignants. En 1963, les enseignants khmers de l'enseignement secondaire, recrutés sur diplôme du baccalauréat, recevaient une formation de deux années à l'Institut national de pédagogie¹². Le manque de formation de ces derniers entraîna une baisse du niveau d'enseignement des instituteurs et du niveau de maîtrise du français, qui eut des répercussions notamment sur le niveau de français des élèves amenés à intégrer l'enseignement secondaire et aboutit à une baisse de niveau général des élèves du second degré. Finalement, si l'effort en matière de scolarisation favorisa la diffusion de la langue française, le niveau de maîtrise de cette langue resta toutefois très dégradé, dans la mesure où l'usage du français en dehors de l'école demeurait occasionnel pour les élèves ainsi que pour les enseignants.

B. Les conséquences de la khmérisation

Si la place occupée par le français pendant la période coloniale produisit donc des effets sur le niveau des élèves dans le système éducatif, elle eut en outre des répercussions importantes sur la langue khmère elle-même, renvoyant aux nombreux débats relatifs au rôle et à la place que la langue française devait occuper dans le projet impérial, dès les débuts de la conquête des pays de l'Indochine. Certains partisans de l'adoption du français par tous, tel Émile Aymonier,

⁹ AMAE (La Courneuve), 117 QO/30, Note du chargé de mission de coopération culturelle à l'ambassade de France à Phnom Penh, Henry Monteagle adressée au ministre des Affaires étrangères, 12 janvier 1962.

¹⁰ AMAE (La Courneuve), 117 QO/30, Note du conseiller du haut-commissaire Pierre Mathivet de la Ville de Mirmont au ministre des Affaires étrangères relative à l'enseignement en langue khmère, 14 août 1956.

¹¹ Cf ci-après sur la khmérisation.

¹² Cf chapitre 6.

officier et administrateur, militaire, « pour une transplantation rapide de la langue française en Indochine, souhaitant que les futurs "concitoyens" de cette "France asiatique" associée à la « France européenne » par une « communauté d'idées et de sentiments » puissent boire directement aux sources de l'esprit, de la science, de la vie intellectuelle de la France... », pour reprendre Pierre Journoud¹³. Très tôt, le français fut donc une préoccupation politique centrale. La formule retenue au Cambodge fut celle de l'enseignement du français uniquement pour les élèves atteignant les échelons les plus élevés du système éducatif. Après 1953, le français resta la langue des démarches administratives, des publications officielles et la langue d'enseignement dans le second degré. Dans le premier degré, à titre d'exemple, en 1960, l'enseignement du français était encore de onze heures pour le cours moyen première année. Dans l'enseignement secondaire, toutes les matières, hormis bien entendu la langue et la littérature khmères, étaient dispensées en français. L'enseignement du français à proprement parler était de dix heures en 1960 en classe de sixième¹⁴. Il fallut attendre 1967 pour que les cours de l'enseignement secondaire soient donnés en khmer. Les manuels scolaires provenaient d'éditeurs français et les programmes d'enseignement correspondaient en tous points aux programmes français.

« La khmérisation de l'enseignement secondaire » - pour reprendre l'expression exacte - fut décidée lors de la 23^{ème} session du congrès national tenu sous la haute présidence du prince Sihanouk, du 10 au 13 juillet 1967. Le ministre de l'Éducation nationale décida que les travaux de traduction des mots étrangers en khmer devaient être approuvés par les deux principaux chefs suprêmes religieux, Chuon Nath et Huot Tat¹⁵. Dans ce domaine, deux tendances s'opposaient : la première regroupant des bonzes et des lettrés issus de l'École supérieure de pāli¹⁶ défendait la traduction des mots étrangers vers le pāli. Le deuxième courant, composé d'étudiants de la faculté des lettres de Phnom Penh et de professeurs de langues et littérature khmère « souhaitait donner comme équivalent d'un mot français, d'abord un mot khmer, ensuite un mot dérivé du khmer ou le mot français transcrit à la façon cambodgienne, avant de prendre un mot pāli »¹⁷. Sur le plan linguistique, il convient de préciser ici, que contrairement

¹³ JOURNOUD Pierre. « Passé, présent et avenir du français au Viêt Nam », *Relations internationales*, vol. 188, no. 4, 2021, p. 60.

¹⁴ KHIN Sok « « La khmérisation de l'enseignement et l'indépendance culturelle au Cambodge », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, Tome 86, 1999. p. 293-319.

¹⁵ *Idem*

¹⁶ Cf chapitre 1.

¹⁷ KHIN Sok. « « La khmérisation de l'enseignement, art. cit., p. 303.

au vietnamien, la langue khmère ne fut pas romanisée. Si des projets furent évoqués dans les années 1930, ils restèrent à l'état embryonnaire. Le lien très fort entre la langue khmère, composée d'un alphabet inspiré du sanskrit ou du pāli, et le bouddhisme créèrent les conditions d'un attachement du clergé à la langue khmère. Pour reprendre Pascale Bezançon, « Occidentaliser le khmer en le romanisant aurait constitué une atteinte au fondement même de la culture khmère : le bouddhisme »¹⁸. De ce fait, les questions de traduction de mots français lors de cette phase de khmérisation de l'enseignement passèrent par différentes phases de transcription.

La mise en œuvre de la khmérisation se fit par étapes : en 1966, ce fut la classe de sixième qui fut concernée, l'année suivante la classe de cinquième, etc... de telle sorte que l'enseignement supérieur fut à même d'accueillir la première génération d'élèves formés uniquement en khmer en 1974-1975. La réforme initiée en 1966 anticipa donc un certain nombre de mesures relatives à l'université, afin d'accueillir ces futurs élèves. Avec ces mesures, il s'agissait d'accroître les compétences des enseignants du supérieur, mais aussi de lancer un important travail de traduction vers le khmer des ouvrages en langues étrangères dans tous les domaines¹⁹. Les mots à utiliser firent aussi l'objet de beaucoup d'attentions de la part des architectes de la khmérisation. La commission permanente, instance normative créée à l'occasion de la khmérisation, avait pour mission principale de traduire les mots étrangers et de préparer les cours dans toutes les matières. Les enseignants, quant à eux, étaient tenus d'utiliser exclusivement les mots validés par la commission.

Le contenu de cette réforme, dans la précision des mesures prises, renseigne sur l'effet que la langue française eut sur la langue khmère : une stagnation dans certains domaines dans lesquels elle n'était plus utilisée. Elle ne put donc pas évoluer au rythme des évolutions des différentes disciplines. Ainsi, l'historien et linguiste Khin Sok explique dans son article consacré à la khmérisation de l'enseignement²⁰ que la langue khmère stagna largement pendant la période du protectorat : en effet, l'élite khmère se forma en français, alors même que le français - qui fut la langue d'enseignement secondaire et de l'administration- ne concernait que peu de Cambodgiens. L'objectif des autorités françaises fut de former des

¹⁸ BEZANÇON Pascale, *Une Colonisation Éducatrice : l'expérience Indochinoise, 1860-1945*, L'Harmattan, 2002, p. 65.

¹⁹ *Idem*.

²⁰ KHIN Sok. « La khmérisation de l'enseignement, art. cit.

cadres intermédiaires dont l'administration coloniale avait besoin, des interprètes, de sorte que la diffusion du français fut réduite pour le Cambodge à l'élite proche du Palais et ceci ne fut pas sans conséquences. En effet, la francophonie ne fut jamais un argument pour justifier la colonisation²¹ et d'ailleurs, le Cambodge, pas plus que le Viêt Nam, ne fut jamais un pays francophone.

La langue khmère ne put donc s'enrichir de nouveaux termes, dans des domaines aussi essentiels que le droit, la médecine ou la science. Après l'indépendance, médecins, ingénieurs et enseignants du supérieur durent ainsi encore recourir au français dans le cadre de leurs activités professionnelles. Khin Sok cite le témoignage de François Martini, spécialiste de la langue khmère moderne, relatif au décalage que l'usage d'une autre langue que la langue maternelle pu créer en termes de pratiques professionnelles :

« Les Cambodgiens instruits ne pouvaient penser ou exprimer qu'en français. Les notions qu'ils avaient assimilées à l'école, tel est le cas de ce médecin qui dut employer un interprète pour se faire comprendre de ses compatriotes malades, parce qu'il ne savait pas, disait-il, « penser médicalement » en cambodgien »²².

Par ailleurs, la distinction entre la langue savante et liturgique, le pāli ; et la langue du quotidien, le khmer, accentua cette « mise en jachère » du khmer lui-même.

La réforme de la langue d'enseignement fut portée par des intellectuels dont Hang Thun Hak, premier directeur de l'université royale des Beaux-arts fondée en 1965. Le célèbre architecte, Vann Molyvann fit aussi partie de ce mouvement. Après avoir obtenu son baccalauréat à Phnom Penh, il poursuivit ses études à l'école nationale supérieure des Beaux-arts de Paris. À son retour au Cambodge en 1956, il fut nommé architecte en chef de l'État et chargé de la direction des travaux publics du royaume par le chef de l'État. Chef de file de ce mouvement architectural nommé « la Nouvelle Architecture Khmère », Vann Molyvann transforma en profondeur le paysage urbain du Cambodge des années 1960 en combinant la grande tradition architecturale d'Angkor avec des principes architecturaux inspirés en premier lieu de Le Corbusier. Il ajouta à cela l'organisation fonctionnelle des maisons

²¹ FARANDJIS Stélio. « Repères dans l'histoire de la francophonie », *Hermès, La Revue*, vol. 40, no. 3, 2004, p. 49-52.

²² MARTINI François, « De la création actuelle des mots en cambodgien », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris (BSLP)*, 57(1), 1962, cité par KHIN Sok, art. cit., p. 298.

traditionnelles khmères adaptées aux contraintes climatiques tropicales²³. Mouvement original, il donna lieu notamment à la construction du complexe sportif, de la salle de conférence de Chaktomuk, de l'aéroport de Pochentong ou bien encore de l'Université royale.

Illustration 28. Institut des langues étrangères, Phnom Penh



Source - NARDIN Patrick, NUT Suppya Hélène, PHAY Soko, *Cambodge, Cartographie de la mémoire*, Paris, L'Asiathèque, 2017, p. 91.

La permanence du français dans le royaume pendant les années 1960 eut enfin un dernier effet sur la société khmère : Charles Meyer indique dans son ouvrage *Derrière le sourire khmer* que « jusqu'au coup d'État du 18 mars 1970, les diplômés cambodgiens de formation française avaient les postes importants dans tous les domaines »²⁴, contrairement aux étudiants qui s'étaient formés localement. Ainsi, l'important développement de l'enseignement supérieur dans le royaume pendant les années 1960, qui permit un plus grand nombre d'étudiants de se

²³ REMY Serge, « L'esprit d'indépendance : une architecture au Cambodge », dans NARDIN Patrick, NUT Suppya Hélène, PHAY Soko, *Cambodge, cartographie de la mémoire*, Paris, L'Asiathèque, 2017, p. 17-30

²⁴ MEYER Charles, *op. cit.*, p. 165.

former, ne constitua pas un tremplin vers les postes-clés. La formation française restait prédominante. Cela confirme également que les stratégies adoptées par les familles aristocratiques pendant la période du protectorat - à savoir doter leurs enfants d'une éducation occidentale susceptible de les inscrire dans les dynamiques socio-politiques contemporaines -²⁵, trouvèrent un prolongement dans l'après-indépendance.

Les coopérations éducatives entre la France et le Cambodge s'inscrivirent dans ce contexte khmer de massification scolaire et de changement de paradigme en matière de langue d'enseignement, venant questionner la prééminence du français sur d'autres langues, dans le royaume. Elle se situait aussi dans le contexte de nouvelles recherches de financements de la part de Phnom Penh, suite à la renonciation à l'aide américaine.

²⁵ ABERDAM Marie, « Stratégies scolaires des élites cambodgiennes sous le protectorat (1863-1953), hériter, acquérir et transmettre », communication dans le cadre du colloque international *Langues, cultures et éducation en Asie du Sud-Est : identités et diversités*, 16-19 octobre 2019, Université royale de Phnom Penh.

2. Dans le sillage de la mission Messmer : la coopération universitaire

A. La coopération éducative dans le contexte de renonciation à l'aide américaine

Avant la renonciation à l'aide américaine, le 9 novembre 1963, et la mission Messmer qui en découla en janvier 1964, l'aide française dans le domaine éducatif avait connu un ralentissement, tandis que l'aide américaine accordée au Cambodge, devenue conséquente, avait pris petit-à-petit le pas sur l'aide française. L'enseignement technique avait été particulièrement investi par Washington tout comme la faculté d'agriculture. Le centre pédagogique de Kompong Kantuot, consacré à la formation des instituteurs, était aussi entièrement financé par l'aide américaine en 1963. Effort considérable entrepris par Washington pour étendre son influence sur le royaume khmer, il ne faisait nul doute pour M. Berlan, chef de la mission française d'enseignement au Cambodge de l'ambassade de France à Phnom Penh, que cette situation serait préjudiciable au rayonnement de la culture française. Sur ce point, le secrétaire d'État à l'Éducation nationale d'alors, Phu Sy Uy, confirmait ses craintes en indiquant que si les Américains utilisaient le français comme langue d'enseignement dans ces établissements, ils le remplaceraient très rapidement par la langue anglaise²⁶. L'Union soviétique avait elle-aussi étendu son influence sur le royaume, en finançant la construction d'un institut technologique supérieur en 1963.

Cette situation nouvelle au Cambodge coïncidait sur le plan international avec une volonté de structurer le mouvement de la francophonie, concept qui avait été théorisé par le géographe Onésime Reclus à la fin du XIX^{ème} siècle, dans un objectif de défense du projet impérial. Selon lui, le nombre de locuteurs de chaque langue déterminait les rapports de force internationaux. Le concept ne fut pas repris par l'administration coloniale. C'est à la faveur des décolonisations que celui-ci réapparut, avec de nouveaux objectifs. La francophonie devait désormais permettre de maintenir et de diversifier les politiques de coopération française et canadienne, contribuer à la défense de la langue française alors déclinante face à l'anglais ainsi

²⁶ AMAE (La Courneuve), 117 QO/30. Action culturelle de la France au Cambodge, 31 juillet 1963.

qu'à la politique d'influence française²⁷. Les politiques de coopération en direction du Cambodge s'inscrivirent naturellement dans cette droite ligne et placèrent une nouvelle fois la langue française au cœur de ces enjeux.

Sihanouk fut un des pionniers, aux débuts des années 1960, de l'appel à structurer les pays francophones autour d'instances, aux côtés de Léopold Sedar Senghor, Habib Bourguiba, Hamani Diori²⁸. Cette volonté de structurer politiquement un mouvement francophone ne vint donc pas de la France. Pour expliquer cela, Stélio Farandjis émet l'hypothèse qu'il put y avoir une « hantise du soupçon de néocolonialisme ou bien encore des séquelles de la guerre d'Algérie »²⁹. Sihanouk fut aussi parmi les fondateurs de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) instituée le 20 mars 1970 à Niamey. En militant pour une organisation des États francophones au début des années 1960, le chef de l'État plaça son pays comme un acteur essentiel de la francophonie devant incarner la composante asiatique du mouvement. Le français contribua, entre autres, à la stratégie d'insertion internationale du royaume tout en servant la neutralité sihanoukienne.

C'est donc dans ce contexte de renonciation à l'aide américaine et de positionnement en faveur de la francophonie de la part du Cambodge, que se déployèrent dès lors les relations de coopération éducative bilatérale franco-khmères. Le chargé d'affaires à l'ambassade de France à Phnom Penh Jacques Massenet adressa une longue note au ministre des Affaires étrangères relative à l'action culturelle de la France au Cambodge. Outre qu'elle faisait un état des lieux de la politique française de coopération, celle-ci présentait aussi les sollicitations adressées en juillet 1963 au chef de la mission française d'enseignement par Phu Sy Uy. Celui-ci demandait un effort financier supplémentaire de la part du gouvernement français pour la contribution au développement et au fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur. Il s'agissait, avec cette contribution française, de rééquilibrer les aides étrangères afin de permettre au royaume de rester dans la stricte neutralité énoncée par

²⁷ GILLABERT Matthieu. « Une francophonie implicite ? Pour une sociohistoire de la langue à la Cité internationale universitaire de Paris » dans *Le Campus-monde : La Cité internationale universitaire de Paris de 1945 aux années 2000*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022.

²⁸ SIHAMONI Prince Norodom. « Le Cambodge », *Hermès, La Revue*, vol. 40, no. 3, 2004, p. 93.

²⁹ FARANDJIS Stélio. « Repères dans l'histoire de la francophonie », *Hermès, La Revue*, vol. 40, no. 3, 2004, p. 50.

le chef de l'État, sans dépendre exclusivement d'un donateur dont l'aide serait soumise à conditions.

Cette demande portait sur trois domaines :

- Il s'agissait d'abord de l'aide à la structuration de la faculté des sciences qui avait été créée en 1959 mais n'avait pas de bâtiments propres. Les cours étaient alors dispensés, soit à l'Institut national de pédagogie, soit à la faculté de médecine et l'effectif étudiant était de 111 élèves en 1962. À sa création, la faculté préparait seulement à Propédeutique³⁰, le certificat d'études supérieure préparatoire, qui était un enseignement intermédiaire entre le lycée et la licence, calqué sur le système français. Ce diplôme fut supprimé en France en 1966. La demande du secrétaire d'État à l'Éducation nationale portait sur la fourniture d'équipements en matériels scientifiques pour les futurs bâtiments de la faculté des sciences ainsi que sur l'augmentation du corps professoral pour celle-ci, encore à l'état embryonnaire à cette date.
- Ensuite, la demande concernait la construction d'une École normale supérieure, qui pourrait être une transformation de l'Institut national pédagogique existant³¹. Dans cette perspective, Phu Sy Uy suggérait que cette nouvelle école prenne la main sur le centre pédagogique de Kompong Kantuot, alors financé par l'aide américaine, lorsque l'aide qui liait Washington au gouvernement khmer arriverait à expiration. Il s'agissait donc ici de proposer que l'aide française se substituât à l'aide américaine.
- Enfin, la demande portait sur la création d'un second lycée français à Phnom Penh qui pourrait être une annexe du lycée Descartes ou bien encore une école khméro-française³². Idée déjà évoquée par le chef de l'État lors de la distribution des prix au lycée Descartes en avril 1962, cette demande était motivée par l'accroissement des besoins en matière de scolarisation des lycéens dans la capitale.

La renonciation à l'aide américaine de la part Norodom Sihanouk le 9 novembre 1963 intervint donc dans ce contexte de recherche de diversification des soutiens pour le développement du pays et les demandes faites en juillet 1963 par Phu Sy Uy posèrent donc les bases des projets à venir en matière de coopération universitaire. Il convient d'ajouter à

³⁰ Cambodge. Ministère de l'Information, *Cambodge*, Phnom Penh, Ministère de l'Information, 1962.

³¹ Cf chapitre 6.

³² AMAE (La Courneuve), 117 QO/30. Action culturelle de la France au Cambodge, 31 juillet 1963.

cela un autre élément de contexte, l'important déficit budgétaire, évoqué lors de cette réunion de travail présidée par le chef de l'État le 30 novembre 1964 :

« Nous devons sans tarder prendre des mesures pour résorber notre grave déficit budgétaire. C'est la vie de notre *Sangkum* qui est en jeu et c'est le *Sangkum* qui doit trouver les moyens de résoudre ses difficultés. Il n'est en effet pas question de rechercher ailleurs ces moyens car si d'une part notre peuple ne voudra jamais d'un retour de l'aide conditionnelle US pour résoudre ces difficultés, le camp communiste dont le régime et la discipline seraient propices à l'application de mesures rigoureuses nécessaires dans un tel cas, ne veut pas non de nous du moins pas pour le moment. Nos difficultés financières sont dues de façon évidente à notre désastreuse politique du personnel. [...] Le personnel nécessaire pour le corps enseignant pourra se recruter parmi les contractuels et le personnel pléthorique des divers services du royaume. Il faudrait dégager ces contractuels et les fonctionnaires en surnombre de leurs emplois actuels et les former en vue de les transformer en instituteurs ou professeurs. On évitera ainsi de faire de nouvelles dépenses de personnel pour l'enseignement et on permettra parallèlement aux divers services du royaume de compresser au strict minimum indispensable » [...] Nous faisons actuellement d'importantes dépenses en devises pour nos étudiants à l'étranger. Il faudra cesser l'allocation des bourses ou devises pour des études inutiles ou existants déjà dans le pays. S'il y a lieu de rapatrier les étudiants et élèves se trouvant actuellement à l'étranger, il faudra le faire sans aucune discrimination. Il y aurait lieu de toute façon de rapatrier les étudiants qui ont déjà terminé leurs études mais qui continuent à rester à l'étranger soi-disant pour faire d'autres études. Les voyages d'agrément qui eux aussi absorbent nos devises devront être interdits définitivement à partir de janvier 1965 »³³.

Ainsi, la visite de Pierre Messmer à Phnom Penh le 4 janvier 1964³⁴ concerna-t-elle aussi le domaine de l'enseignement et pas uniquement le réengagement français dans le domaine de la coopération militaire. Elle fut aussi l'occasion de conforter le rôle que la France souhaitait continuer à jouer auprès du gouvernement khmer. La réaffirmation de liens forts revêtit plusieurs aspects : les bourses allouées aux étudiants khmers, les contributions au développement des écoles supérieures au Cambodge et enfin, la poursuite de la reconnaissance des équivalences de diplômes.

³³ AMAE (La Courneuve), 117 QO/214. Compte-rendu de la réunion de travail présidée par le chef de l'État, 30/11/1964, *Bulletin Quotidien d'Informations de l'Agence khmère de presse*, n° 5007, 2 décembre 1964.

³⁴ Cf chapitre 7.

B. La réaffirmation de liens forts dans le domaine universitaire

La visite de Pierre Messmer au début de l'année 1964 inaugura une nouvelle ère en matière de coopération universitaire. Une note des services du Quai d'Orsay du 2 décembre 1963 soumettait au ministre des Affaires étrangères des propositions sur les dispositions à prendre dans tous les domaines « afin de substituer notre aide à celle des États-Unis qui assuraient le fonctionnement [de plusieurs écoles] et envisageaient la construction d'un centre de formation pédagogique pour 400 élèves instituteurs et la construction d'un lycée de 900 places »³⁵. Ce document renseigne sur la politique du Quai d'Orsay à cette date : Washington se voyant contraint de quitter le Cambodge, le ministère saisit l'opportunité de prendre la place devenue vacante, ce que Jean Lacouture exprimait ainsi dans un article du *Monde* : « Ce qui est certain c'est que cette initiative française n'a pas suscité de réaction défavorable à Washington, où, passé le dépit provoqué par le brusque et inamical congé donné à la mission militaire des États-Unis, on préfère être remplacé à Phnom-Penh par une puissance occidentale que par d'autres »³⁶.

Ainsi, les crédits consacrés aux boursiers et aux experts techniques augmentèrent et passèrent de 2 millions de Francs en 1963 à 4,5 millions pour l'année 1964. Cet accroissement budgétaire fut d'abord affecté à l'augmentation du nombre de bourses de coopération technique, passant de 54 pour 1963 à 93 pour 1964. De la même manière, le nombre d'experts français dans le domaine éducatif passa de 54 à 93³⁷.

Ce furent ensuite les contributions françaises au développement d'écoles supérieures cambodgiennes qui marquèrent la nouvelle orientation française en matière de coopération, au premier rang desquelles l'École normale supérieure de Phnom Penh. Le projet de financement de cette école, qui avait été évoqué dès le mois de juillet 1963 et acté par la visite de Pierre Messmer, se concrétisa en juillet 1964 par la mission relative à l'exécution de cette décision de M. Seité, inspecteur général de l'Éducation nationale. L'objectif de ce voyage

³⁵ AMAE (La Courneuve), 117 QO/30. Note sur l'accroissement de l'aide culturelle et technique au Cambodge, 2 décembre 1963.

³⁶ LACOUTURE Jean, « M. Messmer mettra du matériel militaire à la disposition du gouvernement khmer », *Le Monde*, 4 janvier 1964.

³⁷ AMAE (La Courneuve), 117 QO/30. Note sur l'accroissement de l'aide culturelle et technique au Cambodge, 2 décembre 1963.

était de définir le programme de construction de l'École. Il fut acté avec le ministre de l'Éducation nationale, Sirik Matak, que la construction de l'établissement serait prise en charge par le gouvernement français, qui pourrait importer au Cambodge, depuis la France, les matériaux nécessaires à la construction, dont le ciment, les fers de construction, ainsi que le matériel et le mobilier de premier équipement, avec une exonération de taxes. Le gouvernement khmer, quant à lui, fournirait le terrain ainsi que son remblai. Le projet fut confié au cabinet d'architectes Leroy-Mondet, installé à Phnom Penh et composé d'architectes français³⁸. Les frais de fonctionnement de l'école relèveraient du gouvernement cambodgien.

En matière de statuts, l'école serait un établissement public doté de la personnalité civile et de son autonomie financière. Son administration devait être assurée par un directeur général cambodgien, un directeur des études français et un secrétaire général. L'objet de l'École était la formation des professeurs du deuxième cycle secondaire. Les élèves étaient recrutés sur concours, parmi les titulaires du certificat de Propédeutique en lettres ou en sciences.

Dans le même ordre d'idées, lors de l'inauguration des nouveaux bâtiments de l'École royale d'administration le 6 mai 1964, le directeur, Nhiek Tioulong³⁹ formula une demande d'aide supplémentaire de la part de la coopération technique française par la mise à disposition de nouveaux personnels, dont un documentaliste et un planificateur. La demande portait aussi sur des fournitures de documentation ainsi que la création d'un laboratoire audio-visuel d'enseignement du français. À cette date, quatre experts français occupaient des postes-clés dans l'école :

- M. Perret, maître des requêtes au Conseil d'État, directeur des études.
- M. Giordan, administrateur civil, professeur permanent.
- M. Valentini, sous-préfet, professeur permanent.
- M. Antelme, attaché d'administration, adjoint au directeur des études.⁴⁰

³⁸ AN, (Pierrefitte-sur-Seine), 19770510/12. Rapport relatif à la construction de l'École normale supérieure de Phnom Penh, juillet 1964.

³⁹ Cf chapitre 3.

⁴⁰ AMAE (La Courneuve), 117 QO/31. L'École royale d'administration de Phnom Penh et l'aide française.

L'École royale d'administration constituait un véritable point d'ancrage pour les coopérations éducatives. Si l'enseignement technique et scientifique avait été fortement investi par les Soviétiques et les Américains, le Droit et l'Administration restaient des domaines de prédilection pour le rayonnement français. En témoigne la reconnaissance de l'équivalence de la licence en droit de la faculté de Phnom Penh avec la licence en droit française, reconnue par un décret du 19 janvier 1966⁴¹. Il convient de préciser ici que ce domaine, resté finalement une sorte de « pré-carré français », contrairement à d'autres domaines, revêtait un caractère éminemment politique.

En effet, fut affecté en détachement en tant que professeur à la faculté de droit et de sciences économiques de Phnom Penh en janvier 1970 le professeur Claude Gour, agrégé de Droit public à la Faculté d'Aix-en-Provence, auteur d'une thèse sur les institutions cambodgiennes. Suite au coup d'État du 18 mars 1970 du général Lon Nol, et à l'instauration de la République khmère, le troisième vice-président du Conseil des ministres, Seng Bun Korn sollicita les services de l'ambassade de France à propos des missions de Claude Gour. Le vice-président du Conseil des ministres souhaitait que Claude Gour puisse, à l'expiration de son contrat de professeur à la fin de l'année universitaire 1970/1971 devenir expert, chargé des questions juridiques auprès de la présidence du Conseil des ministres ainsi que conseiller auprès du ministère de la Justice. Les compétences et connaissance approfondies des questions juridiques cambodgiennes de Claude Gour motivaient cette demande. La réponse du ministère des Affaires étrangères français fut la suivante : « la direction Asie-Océanie y serait favorable si elle pouvait obtenir l'assurance que l'intéressé ne serait pas employé à des travaux de droit constitutionnel visant par exemple un remplacement de la monarchie par un régime républicain »⁴². Cette prise de position faisait suite à l'appel à la résistance face au gouvernement de Lon Nol que Sihanouk avait lancé depuis Pékin le 23 mars 1970, durant lequel il avait créé le Front uni national du Kampuchea (FUNK) selon le mot d'ordre suivant :

« Tous les Khmers résidant à l'intérieur du pays et à l'étranger qui chérissent les idéaux d'indépendance, de démocratie, de neutralité, de progrès, le socialisme, le bouddhisme et le nationalisme et défendent l'intégrité territoriale du pays à

⁴¹ AMAE (La Courneuve), 239 QO/377. Cambodge. Place du français dans l'enseignement national, 1969.

⁴² AMAE (La Courneuve), 117 QO/191. Note de la direction Asie-Océanie relative à l'affectation de Claude Gour en qualité d'expert auprès de la Présidence du conseil khmère, 28 avril 1970.

l'intérieur des frontières existantes, qui sont contre l'impérialisme et le néo-colonialisme à [s'unir] pour former un front uni sous le nom officiel de Front uni national du Kampuchea (FUNK) »⁴³.

Il constitua en même temps un Gouvernement royal d'union national du Kampuchea (GRUNK). Ce gouvernement en exil rassemblait un certain nombre de personnalités qui avaient occupé des postes clés pendant la période du *Sangkum*, dont Penn Nouth, Chau Seng ou bien encore Sarin Chhak. Aux côtés de sa garde rapprochée, Sihanouk intégra des personnalités telles que Khieu Samphan⁴⁴, qui avait pris le maquis depuis 1967.

Plusieurs archives indiquent qu'après le coup d'État du 18 mars 1970, la France était sur la corde raide quant à la ligne à tenir vis-à-vis du nouveau régime de Phnom Penh. Si la France ne reconnut pas le gouvernement en exil⁴⁵ et maintint son ambassade à Phnom Penh, elle conserva toutefois des contacts discrets et officieux avec Sihanouk⁴⁶ ainsi qu'avec les représentants du FUNK en France. Ainsi, dès le mois de mai 1970, le nouvel ambassadeur du Cambodge à Paris rappelait tous les stagiaires cambodgiens en séjour en France et demandait au ministère des Affaires étrangères français de faciliter ces retours. La direction Asie-Océanie du MAE estimait qu'elle ne pouvait pas s'opposer à ces retours sans pour autant accepter de devoir mettre une pression quelconque pour favoriser cela :

« La direction des affaires politiques estime que nous ne saurions justifier une opposition à cette décision du gouvernement khmer mais qu'en revanche, nous devons refuser d'exercer ou de laisser exercer des pressions allant dans le sens des vœux de Phnom Penh. En effet, dans l'éventualité d'un retournement de situation au Cambodge, nous encourrions le risque d'être accusés par le prince Sihanouk de favoriser des rapatriements décidés par des adversaires de celui-ci. Dans ces conditions, il conviendrait que des instructions explicites en ce sens soient données aux autorités universitaires, aux instituts spécialisés ainsi qu'aux administrations d'accueil de ces stagiaires. Dans le même esprit devraient être suivis très exactement les mouvements, manifestations ou agitations que pourrait susciter au pavillon khmer de la cité universitaire l'initiative du gouvernement cambodgien. Enfin si des

⁴³ Extrait de l'appel de Sihanouk lancé depuis Pékin le 23 mars 1970, cité par MEYER Charles, *Derrière le sourire.... op. cit*, p. 377.

⁴⁴ L'un des futurs dirigeants du régime du Kampuchea démocratique.

⁴⁵ Le GRUNK fut reconnu par une vingtaine de pays dont notamment la Chine, la Corée du Nord, Le Nord-Vietnam, l'URSS, qui maintint cependant son ambassade à Phnom Penh jusqu'en 1973, l'Algérie, le Congo.

⁴⁶ MEYER Charles, *Derrière le Sourire...., Op. Cit.*

étudiants manifestaient le désir de rester en France, il serait opportun d'envisager dès maintenant les moyens de continuer à verser les bourses dont ils bénéficient »⁴⁷.

Autre illustration de l'attention portée aux mouvements pro-Sihanouk, le ministre de l'Intérieur Raymond Marcellin apporta un soin particulier, dans le courant de l'année 1970, aux demandes du ministre des Affaires étrangères Maurice Schuman, relative aux conditions de séjour en France d'étudiants cambodgiens. Ce dernier s'inquiétait du sort d'étudiants sympathisants de Sihanouk et résidant en France pour leurs études. Depuis l'instauration du régime de Lon Nol, l'ambassade du Cambodge à Paris refusait de leur délivrer les pièces administratives nécessaires à la poursuite de leur séjour en France. Des mesures dérogatoires furent prises par Raymond Marcellin pour permettre la poursuite des séjours, malgré les difficultés administratives⁴⁸.

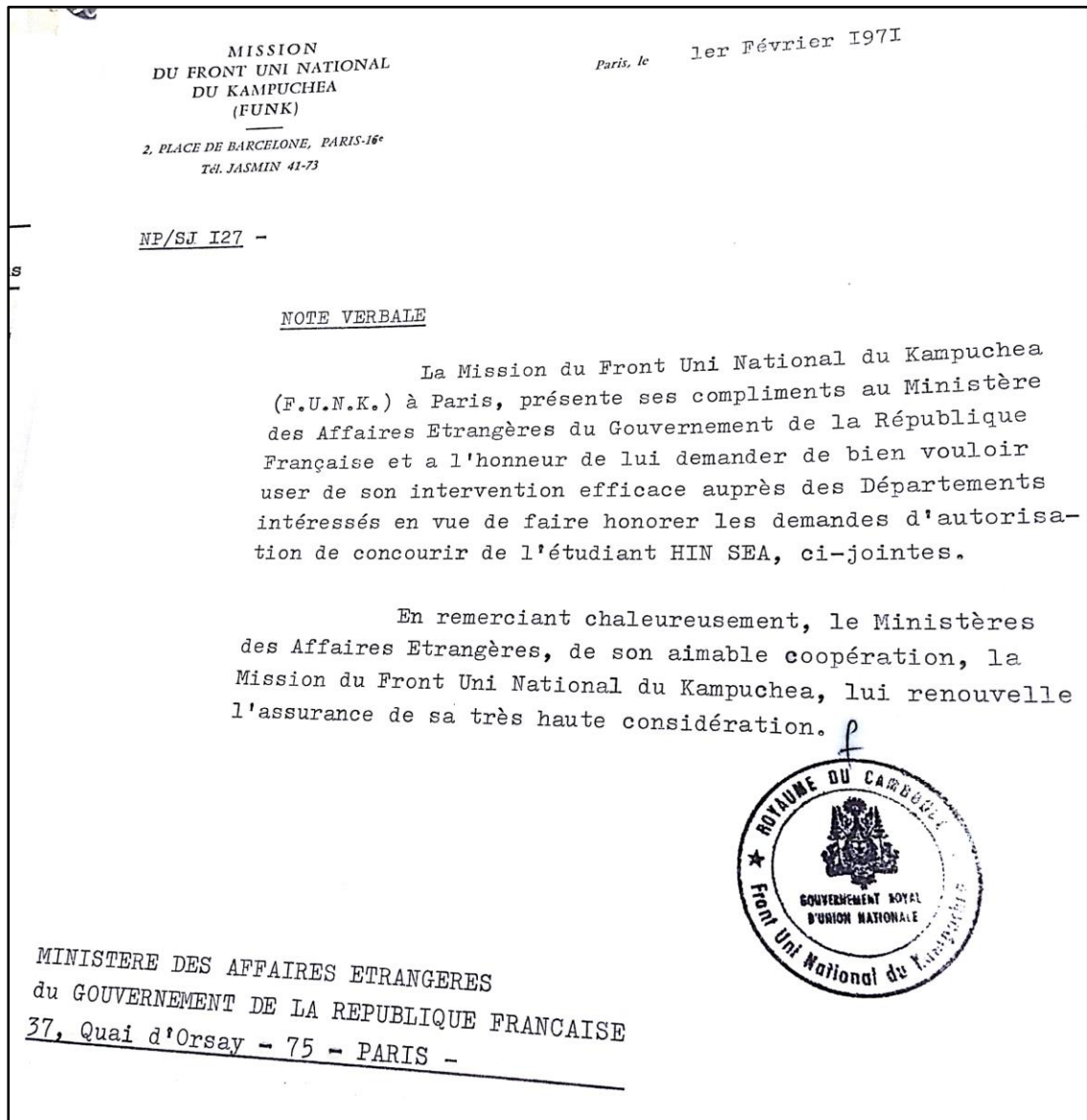
Par ailleurs, les représentants du FUNK à Paris, installés Place de Barcelone, dans le 16^{ème} arrondissement, adressaient directement au ministère des Affaires étrangères des demandes de bourses pour des étudiants qui sollicitaient des bourses au nom du FUNK, telle une demande du 20 octobre 1970 relative à 20 candidatures pour des bourses faites par le canal du GRUNK et non le gouvernement alors en place à Phnom Penh⁴⁹. Cette démarche déclencha à Phnom Penh des mesures de représailles sur la famille d'une candidate aux bourses, Seang Heac, fille de Sarin Chhak, sous la forme de menaces de saisie de leur maison. Autre exemple des relations directes entretenues entre le FUNK et le ministère des Affaires étrangères français, cette demande d'intervention relative à l'accès d'un étudiant à des examens illustre la position délicate de la France vis-à-vis du nouveau régime de Phnom Penh. Les relations régulières avec les représentants du FUNK témoignent de la fidélité et du soutien à Sihanouk et à son gouvernement en exil, en contradiction avec le maintien d'une ambassade à Phnom Penh, signe de la reconnaissance officielle de la République khmère.

⁴⁷ AMAE (La Courneuve), 117 QO/191. Note de la direction Asie-Océanie adressée à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du MAE, 28/04/1970.

⁴⁸ AMAE (La Courneuve), 117 QO/191. Lettre de Raymond Marcellin adressée à Maurice Schumann, 28 novembre 1970.

⁴⁹ AMAE (La Courneuve), 117 QO/191. Courrier de Chan Youran, Représentant du FUNK à Paris, adressé à Henri Bolle, adjoint au directeur des affaires d'Asie au MAE, 26/11/1970. (CS Seang Hac).

Illustration 29 - Lettre de la mission du FUNK à Paris adressée au ministère des Affaires étrangères, 1^{er} février 1971



Source : AMAE (La Courneuve) 117 QO/191, dossier relatif au FUNK

Les relations privilégiées entretenues entre la France et le Cambodge en matière de coopération universitaire trouvaient donc des prolongements dans les affaires intérieures du pays, dans le cadre du changement de régime intervenu en 1970.

Un autre élément apporte un éclairage sur les coopérations franco-khmères : il s'agit des circulations enseignantes et étudiantes entre les deux pays.

3. Les circulations enseignantes et étudiantes

A. Les enseignants français détachés auprès du gouvernement royal

La présence d'enseignants français détachés auprès du gouvernement royal khmer dès les premières années post-indépendance⁵⁰ perdura pendant toutes les années 1960. Au plus fort, le nombre d'enseignants fut de 350 en 1963 et resta à ce niveau jusqu'en 1970. À titre de comparaison, pour l'année 1963, l'on dénombrerait pour quatorze pays de l'Afrique de l'Ouest⁵¹ 4 700 enseignants d'assistance technique⁵². Il s'agissait donc pour le Cambodge d'affectations d'enseignants tout à fait comparables aux dotations pour les pays africains francophones et à l'échelle asiatique, le nombre d'enseignants était comparable au nombre d'affectations au Vietnam.

Tableau 21. Répartition du nombre de personnels détachés, Cambodge, Laos, vietnam, 1964

Pays	Enseignants français	Experts de coopération technique
Cambodge	325	86
Laos	200	29
Vietnam	349	70
Total	874	185

Source - CHAFFARD Georges, « L'aide économique et technique de la France aux pays en voie de développement », *Le Monde diplomatique*, mai 1964.

La dotation française en matière d'enseignants détachés était donc importante et témoignait de l'attention et de l'intérêt réels pour la coopération avec le Cambodge. Les demandes émanant du gouvernement de Phnom Penh concernaient l'enseignement secondaire tout autant que l'enseignement supérieur. Quelques chiffres de 1969 donnent une photographie précise des affectations des enseignants. Parmi les 348 professeurs français, 220 étaient affectés dans l'enseignement secondaire contre 92 dans l'enseignement supérieur.

⁵⁰ Cf chapitre 6.

⁵¹ Les pays concernés : Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo.

⁵² MANIERE Laurent, La politique française pour l'adaptation de l'enseignement en Afrique après les indépendances (1958-1964), *Histoire de l'éducation*, n° 128, 2010, p. 163-190.

Tableau 22. Affectation des professeurs français envoyés par le département au 01/01/1969 entre établissements français et cambodgiens

	Établissements français			Établissements cambodgiens			Total
	Civils	Service national	Total	Civils	Service national	Total	
Primaire	30		30				30
Secondaire	26	3	29	171	20	191	220
Technique et professionnel							
Supérieur et grandes écoles				79	13	92	92
Personnel administratif	6		6				6
Total	62	3	65	250	33	283	348

Source : AMAE (La Courneuve) 117 QO/377. Rapport sur la place du français dans l'enseignement cambodgien, 1969.

Pour ce dernier, les besoins concernaient des enseignements très spécifiques, telle cette demande de juillet 1963 pour la faculté royale de médecine et des sciences paramédicales d'un professeur de pathologie et de clinique chirurgicale, d'un professeur de pharmacologie, d'un stomatologiste et de deux mécaniciens dentaires⁵³.

Parmi les établissements d'affectation des enseignants, il convient de noter l'importance d'établissements religieux catholiques français, dispensant un enseignement conforme aux programmes officiels français. Ceux-ci scolarisaient un nombre important d'élèves cambodgiens, français ainsi que d'autres nationalités, identifiés dans les documents officiels comme étant de « nationalité tierce ». Il s'agissait en fait d'élèves vietnamiens, l'immense majorité des Catholiques dans le royaume étaient en effet vietnamiens.⁵⁴

Pas moins de treize établissements privés catholiques existaient alors, en partie subventionnés par le gouvernement français. Les établissements de la capitale étaient les plus importants : l'école de garçons Miche des Frères des écoles chrétiennes à Phnom Penh

⁵³ AMAE (La Courneuve) 117 QO/30. Lettre du ministère des Affaires étrangères khmer adressé à l'ambassade de France, 13 juillet 1963.

⁵⁴ AMAE (La Courneuve), 239 QO/37. Cambodge. Place du français dans l'enseignement national, 1969.

regroupait 1 500 élèves entre enseignement primaire et secondaire. L'école pour filles des sœurs de la Providence accueillait, quant à elle, 1 800 élèves. Quatre autres établissements existaient dans la capitale : le petit séminaire St-Joseph, l'école paroissiale de Russey-Kêo, l'école Preah Meada du village catholique de Phnom Penh et l'école de Mr Pascal Vo Thanh Sung. Enfin, sept écoles étaient installées en province : l'école Mater Dei de Kep, l'école de la Providence de Battambang, l'école paroissiale française de Kompong Cham, l'école St Joseph de Kampot et l'école privée de Kompong Thom. L'ensemble de ces treize établissements accueillait 27 professeurs français, mis à disposition par le ministère des Affaires étrangères pour l'année 1968⁵⁵. À partir des données chiffrées disponibles, il apparaît que 5 041 élèves étaient scolarisés dans ces treize établissements : des élèves cambodgiens pour moitié et des élèves de « nationalité tierce » et Français (ces derniers étaient comptabilisés à part) pour l'autre moitié. Le nombre d'élèves français était de 148, contre 626 élèves français scolarisés au lycée français René Descartes. Ces établissements privés catholiques faisaient donc partie intégrante du paysage scolaire cambodgien, durant les années 1960.

Les enseignants affectés par le ministère des Affaires étrangères relevaient de plusieurs situations. Ils dépendaient tous du ministère des Affaires étrangères et tandis qu'une majorité d'entre eux étaient des personnels civils, titulaires ou contractuels affectés et rémunérés par le MAE, d'autres étaient des professeurs relevant du service national de coopération. Ces derniers représentaient 15 % des effectifs totaux en 1969⁵⁶. Ainsi, le parcours d'un coopérant interviewé dans le cadre de cette étude permet-il de percevoir au plus près les conditions dans lesquelles se réalisaient ces séjours. Janik Rubeli, jeune étudiant au milieu des années 1960, choisit de réaliser son service national dans le cadre de la coopération éducative et fut affecté au Cambodge en 1966, conformément à ses premiers vœux. Son parcours cambodgien ne se limita d'ailleurs pas à ces deux années de service national puisqu'il rencontra au cours de son séjour celle qui devint son épouse. Il s'installa donc durablement au Cambodge jusqu'au milieu des années 1970, date à laquelle, lui et sa famille furent le régime khmer rouge.

Avant d'effectuer son service national au titre de la coopération au Cambodge, Janik Rubeli avait été étudiant à l'université de Paris 8 Vincennes pour préparer une licence d'histoire-géographie. En 1966, il opta ensuite pour le service national au titre de la

⁵⁵ *Idem.*

⁵⁶ *Idem.*

coopération culturelle. Celui-ci durait deux années scolaires. Les aspirants au service national de coopération émettaient des vœux parmi la centaine de pays proposés. Avant le départ, tous recevaient une formation d'une semaine, commune avec les coopérants en partance pour le Laos et le Viêt Nam, qui mettait l'accent sur le fait que le français qu'ils allaient utiliser dans leurs classes devait être le français langue étrangère.

Détachés auprès du gouvernement royal pour les deux années du service national, les enseignants dépendaient alors du ministère de l'Éducation nationale khmer. Celui-ci versait un salaire mensuel aux enseignants détachés, complété par des primes prises en charge par le ministère des Affaires étrangères français. D'après les sources du Quay d'Orsay, le ratio était de 7/17 pris en charge par la France contre 10/17 par le gouvernement khmer⁵⁷. Janik Rubeli fut affecté, ainsi que deux autres coopérants dans un établissement de province, le lycée de Kompong Thom. Il y côtoya aussi des coopérants russes qui étaient également affectés partout dans les établissements de province. Ces derniers étaient parfaitement francophones et enseignaient en français à des élèves khmers.

Le séjour qu'effectua Janik Rubeli entre 1966 et 1968 se situe au début de la khmérisation de l'enseignement secondaire, au moment où l'enseignement se faisait encore en français. Il décrit les conditions dans lesquelles se déroulaient les cours :

« La khmérisation s'étant faite progressivement, à la rentrée de 1967, des matières continuaient à être enseignées en français de la sixième à la terminale. Le personnel enseignant et administratif étant des francophones de bon niveau, les instructions officielles nous étaient traduites en français. Sur place je me suis rendu compte que le niveau de français des élèves était très faible. Les élèves achetaient des copies de livre en français de bas de gamme et apprenaient par cœur des phrases sans bien comprendre leur sens. Aussi au départ je me suis donné comme objectif de travailler sur les bases, en vocabulaire, grammaire et conjugaison, bien souvent oubliées après deux mois de vacances. Ce qui a été également difficile c'était de donner aux élèves le désir de s'exprimer. À cette époque le cours magistral régnant en maître absolu, les élèves ne prenaient jamais la parole même en cas de nécessité »⁵⁸.

⁵⁷ AMAE (La Courneuve) 117 QO/30. Note relative à l'accroissement de l'aide culturelle et technique au Cambodge, 2 décembre 1963.

⁵⁸ Témoignage de Janik Rubeli recueilli par M. Bigaud à Phnom Penh le 28 octobre 2019.

Ce récit d'expérience illustre parfaitement les problèmes soulevés par une langue d'enseignement déconnectée de la vie quotidienne des élèves. Janik Rubeli indique aussi qu'un inspecteur français se déplaçait chaque année dans les établissements pour rendre visite aux coopérants. Dépendant du conseiller culturel de l'ambassade, « cet inspecteur détaché s'appuyait surtout sur des instructions françaises comme il l'aurait fait en France »⁵⁹.

Le nombre de coopérants cessa de progresser au milieu des années 1960, date à laquelle les demandes cambodgiennes de professeurs français entrèrent massivement en concurrence avec des demandes d'autres États. Ainsi, en 1967, un redéploiement géographique des coopérants fut décidé par le ministère des Affaires étrangères, limitant l'envoi de nouveaux enseignants demandés par le gouvernement royal⁶⁰. Pour faire face à cette nouvelle situation, le ministère des Affaires étrangères eut de nouveau recours à des missions de courte durée pour pallier l'absence de nouveaux professeurs à demeure. Ainsi, M. Roblot, professeur de droit privé de la faculté de Nancy devait-il effectuer un séjour de deux mois au printemps 1970, à la faculté de droit de Phnom Penh⁶¹. Ces séjours de courte durée concernaient aussi des missions d'inspection, telle celle de M. Périé, inspecteur général de l'administration au ministère de l'Éducation nationale. Il fut chargé d'effectuer une mission en septembre 1967 auprès de Vann Molyvann, alors ministre de l'Éducation nationale, en tant que « spécialiste des problèmes d'organisation scolaire et universitaire »⁶².

Ce rapide tableau de la coopération enseignante atteste de liens forts tout au long de la période de 1963 à 1970, dans un domaine prépondérant pour la politique étrangère française et le rayonnement de la culture française. Le principe de réciprocité régissait désormais les relations bilatérales franco-khmères, à travers la reconnaissance de l'équivalence des diplômes garantissant en effet une égalité d'accès aux établissements d'enseignement supérieur dans les deux territoires. Pour autant, ces différentes circulations françaises en direction du Cambodge contribuèrent au maintien d'une forme d'interventionnisme français dans l'organisation et le fonctionnement de l'enseignement khmer, à tous les degrés, à travers les missions d'inspection, notamment, pouvant évoquer une forme de permanence avec la

⁵⁹ *Idem.*

⁶⁰ AMAE (La Courneuve), 117 QO/30. Note relative à la coopération culturelle et technique avec le Cambodge, Ministère des Affaires étrangères, 6 novembre 1969.

⁶¹ AMAE (La Courneuve), 117 QO/30. Note relative à des missions d'enseignement, 5 février 1970.

⁶² AMAE (La Courneuve), 117 QO/191. Télégramme du 7 septembre 1967 à destination de l'ambassade de France.

période coloniale. D'autres circulations méritent d'être analysées ici, en miroir : les mobilités étudiantes en direction des universités françaises.

B. Mobilités étudiantes khmères

L'accueil d'étudiants khmers dans les universités françaises se poursuit tout au long des années 1960 et fit partie intégrante des coopérations universitaires. 223 bourses furent ainsi accordées par la Direction générale des relations culturelles (DGRC) et la direction de coopération techniques (DCT) du ministère des Affaires étrangères en 1968, réparties de la manière suivante :

Tableau 23. Bourses universitaires accordées par le département 1968-1969

Nature de la bourse	
Bourses d'enseignement supérieur :	
• Lettres et sciences humaines	5
• Médecine, pharmacie, dentaire	6
• Sciences et techniques	40
• Droit, sciences économiques et politiques	4
• Beaux-Arts	1
• Divers	1
Bourses de spécialisation	166
Total	223

Source - AMAE (La Courneuve)239 QO/377. Rapport sur la place du français dans l'enseignement cambodgien, 1969.

Une partie des étudiants était toujours accueilli à la Maison du Cambodge (MCAM) à la cité internationale universitaire de Paris. Celle-ci fut dès sa création le théâtre de tensions politiques entre les étudiants khmers⁶³. La transposition à la MCAM des clivages politiques khmers perceptibles dès le début des années 1960 ne cessa de s'intensifier au fur et à mesure que l'instabilité politique s'installait au Cambodge. Pour rappel, le verrouillage de plus en plus marqué de toute opposition politique de la part du prince, avait contraint les différentes

⁶³ Cf chapitre 6.

sensibilités, au premier rang desquelles l'opposition communiste, à opter pour la clandestinité. La guerre du Viêt Nam s'étendait, faisant basculer inexorablement le royaume dans une guerre civile. Celle-ci opposait les troupes militaires gouvernementales, dirigées par le général Lon Nol, aux maquisards communistes, soutenus par les troupes nord-vietnamiennes. Par ricochet, l'ambiance générale à la MCAM s'en ressentit et était décrite en 1967 par le directeur de la maison, Sarin Chhak, comme étant une situation délétère et néfaste aux études⁶⁴. Cette situation était imputée aux étudiants de l'UEK, association de sensibilité marxiste, que le gouvernement royal ne reconnaissait pas, comme en témoigne cette lettre de l'ambassadeur du Cambodge à Paris Sonn Voeunsai, adressée au président de l'UNEF en avril 1968 :

« Mon attention est attirée sur la soirée dite « d'amitié entre les étudiants français et les étudiants khmers » que votre association et la soi-disant « Union des étudiants khmers » se proposent d'organiser. J'ai l'honneur de vous signaler que l'UEK n'est composé que d'un nombre très restreint d'étudiants khmers parce qu'elle en groupe à peine 8 % [...] et l'existence de cette prétendue association n'est pas reconnue par le gouvernement royal du Cambodge »⁶⁵.

En réalité, la MCAM devint à partir du coup d'État du 18 mars 1970 une réplique de la guerre civile qui sévissait au Cambodge et précipita la maison dans le chaos. Le climat se dégrada au point que les deux associations étudiantes, l'UEK et la CKOM, incarnant l'aile droite des étudiants cambodgiens en France, finirent par s'installer chacune dans une aile du bâtiment de la MCAM. Le délégué général de la CIUP, Pierre Marthelot, décrivit dans un courrier adressé au ministère des Affaires étrangères le 21 décembre 1971, une situation dramatique et inacceptable dans l'enceinte de la CIUP. Il y était question de la présence d'armes à l'intérieur de la MCAM. Il pointait les divisions profondes qui opposaient les étudiants et demandait au ministre des Affaires étrangères d'intervenir auprès du gouvernement de Phnom Penh. Pierre Mathelot déplorait que le directeur de la MCAM soit également l'ambassadeur du Cambodge auprès de l'UNESCO, ceci étant selon lui, incompatible avec le principe de neutralité politique régissant la CIUP. Il demandait donc

⁶⁴ LEGRANDJACQUES, Sara, « L'Asie à la CIUP depuis 1950 : entre identités plurielles et cosmopolitisme culturel », dans DZOVINAR Kévonian, TRONCHET Guillaume (dir.), *Le Campus-monde. La Cité internationale universitaire de Paris de 1950 à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022.

⁶⁵ Les archives de la Contemporaine : UNEF (1924-1971). Activités internationales. Cambodge/Laos/Vietnam (1960-1970). 4/DELTA/1151/43. Lettre de Sonn Voeunsai adressée au président de l'UNEF du 23 avril 1968.

instamment qu'un nouveau directeur soit nommé, estimant que « la véritable solution était, qu'à titre provisoire, ce directeur ne soit pas de nationalité cambodgienne »⁶⁶.

Les tensions continuèrent malgré l'attention portée à la MCAM par les autorités de la CIUP. Elles ne cessèrent de s'intensifier jusqu'à l'assassinat d'un étudiant khmer rouge dans la nuit du 7 au 8 janvier 1973, dans les locaux même de la MCAM, drame qui entraîna la fermeture de la MCAM⁶⁷.

Les années 1960 furent donc marquées par une évolution de la relation bilatérale franco-khmère, s'inscrivant désormais dans le contexte de la politique étrangère définie par le président de la République française : une aide au développement pour les pays du sud pour sortir de la bipolarisation du monde. Cette politique étrangère avait aussi pour objectif de faire rayonner la France à travers le monde, en l'occurrence en Asie. Le contexte khmer joua en faveur de la redéfinition de cette relation : les difficultés budgétaires obligèrent le gouvernement khmer à faire appel à l'aide internationale. Le rejet de l'aide américaine offrit une opportunité de repositionner la France comme un partenaire essentiel. En restant le premier bénéficiaire de l'aide française sur le continent asiatique, le Cambodge contribua ainsi au rayonnement français dans cette région du monde.

⁶⁶ AMAE (La Courneuve), 117 QO. Lettre de Pierre Marthelot, délégué général de la CIUP adressée à la direction culturelle, scientifique et technique du MAE, 2 décembre 1971.

⁶⁷ LEGRANDJACQUES, Sara, « L'Asie à la CIUP depuis 1950 : entre identités plurielles et cosmopolitisme culturel », dans DZOVINAR Kévonian, TRONCHET Guillaume (dir.), *Le Campus-monde. La Cité internationale universitaire de Paris de 1950 à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022.

Conclusion

À travers l'étude des mécanismes à l'œuvre dans la recomposition des relations entre la France et le Cambodge, il s'agissait de questionner les continuités et les ruptures entre le moment colonial et le moment post-indépendance. Abordée par le prisme des coopérations, nous souhaitons interroger la volonté de maintien d'une influence française en Asie du Sud-Est. Il s'agissait aussi d'étudier les enjeux, du point de vue cambodgien, des partenariats avec Paris et de leurs effets sur la construction de la souveraineté nationale khmère. Les sources à disposition ont révélé que ce fut le contexte géopolitique qui dicta avant tout les relations post-coloniales entre les deux États. Le Cambodge était devenu l'épicentre des antagonismes entre les deux blocs et le cœur des tensions à l'intérieur du bloc de l'Est. Les choix politiques opérés par les différents gouvernements cambodgiens de 1953 et 1970 eurent pour objectif de préserver l'intégrité territoriale du royaume et de faire barrage aux deux impérialismes d'alors, à travers la neutralité et le non-alignement. Ils eurent néanmoins peu de latitude et ce contexte détermina les coopérations et politiques d'aide mises en œuvre entre les deux pays.

Le Cambodge fut néanmoins un partenaire qui occupa une place singulière dans le paysage de la coopération française des années 1960, compte tenu de son statut au sein de l'empire colonial. Ainsi, cette étude est une contribution au vaste chantier des relations post-indépendance de la France avec ses anciens territoires coloniaux. Elle démontre une certaine autonomie des acteurs cambodgiens dans leurs interactions avec l'ancienne puissance impériale, en comparaison avec les acteurs africains, en direction de qui la volonté de mainmise française fut plus forte. Les relations franco-africaines post-indépendance répondaient en effet à un double objectif pour la France : maintenir son prestige dans le monde ou confirmer son statut de puissance tout en préservant ses intérêts économiques¹. Dans ce contexte, les marges de négociations de la part des partenaires africains furent donc plus limitées.

Si les acteurs khmers n'eurent pas toute liberté pour négocier avec Paris, ils eurent néanmoins une marge de manœuvre plus importante, dans la mesure où les relations extérieures

¹ MIGANI Guia, *La France et l'Afrique sub-saharienne, 1957-1963 : histoire d'une décolonisation entre idéaux eurafricains et politique de puissance*, Brussel, Peter Lang, 2008.

française avec l'Asie prirent une autre dimension dans les années 1960. Elles devaient désormais être au service de l'affirmation de la politique étrangère française vis-à-vis de Washington. Celle-ci se matérialisa par la reconnaissance officielle de la République populaire de Chine par Charles de Gaulle le 27 janvier 1964, qui permit alors à Pékin de sortir de son isolement diplomatique, puis par le fameux discours de Phnom Penh du 1^{er} septembre 1966. Cette nouvelle donne créa alors une situation plus favorable dans les négociations avec Paris.

La singularité de la relation entre Paris et Phnom Penh découla aussi de la situation en Asie du Sud-Est pendant la période. La guerre au Viêt Nam et au Laos empêchant de développer des coopérations économiques ou éducatives, le royaume khmer fut alors le seul pays de l'ancienne Indochine française en direction de qui maintenir des relations économiques, culturelles et diplomatiques.

De ce point de vue le port de Sihanoukville constitue une synthèse de ce que furent les relations post-indépendance franco-khmères, entre ruptures et continuités. Outre qu'il devait contribuer au développement économique du royaume, ce port maritime en eaux profondes était aussi un élément clé de l'édification nationale, autour de son leader Sihanouk, et de son mouvement, le *Sangkum*, le nom même du port en étant le symbole. Incarnait-il pour autant une rupture post-coloniale dans les relations aussi bien avec la France qu'avec le Viêt Nam ? L'ouverture de ce front sur le golfe de Thaïlande, qui consacra une nouvelle organisation spatiale et un déplacement de l'activité économique pouvait plaider en faveur d'une discontinuité. Cependant, le maintien d'un trafic conséquent du port de Phnom Penh indiquait davantage une continuité avec la période coloniale. En effet, l'inscription de la capitale dans les réseaux terrestres la maintenait au cœur de l'activité économique du royaume. L'exécution des travaux publics était un second élément de continuité : si l'aide française n'était pas assortie d'une obligation pour le gouvernement cambodgien de travailler avec des entreprises françaises, pour autant, la réalisation des travaux revint aux entreprises françaises implantées de longue date en Indochine française. Ainsi, ce fut l'entreprise Dumez, associée sur le plan local à l'entreprise khmère Chrun-You-Hak, qui emporta l'appel d'offre relatif à la construction de la nouvelle jetée. Concernant la réalisation de la raffinerie, tandis que la société Shell avait proposé un projet de construction, ce fut finalement le projet de la Régie autonome des pétroles

(R.A.P.) société française en lien étroit avec la Société financière du Cambodge qui fut retenue². Le port de Sihanoukville ne constitua donc pas véritablement une rupture sur le plan économique ni vis-à-vis du Viêt Nam, ni vis-à-vis de la France, compte tenu de liens encore étroits entre entreprises khmères et françaises pendant l'ère du *Sangkum*.

Par ailleurs, ces travaux ne peuvent se conclure sans évoquer la décennie 1970, une décennie d'horreur pour le Cambodge. La destitution du chef de l'État Norodom Sihanouk par Lon Nol le 18 mars 1970 marqua un tournant dans l'histoire cambodgienne et la fin de ce qui, par contraste avec le chaos des années 1970, apparaît aujourd'hui comme un âge d'or et une période relativement pacifique.

Sur le plan militaire, l'opération états-unienne « MENU » qui visait à éradiquer les « sanctuaires » Viet-Congs basés à la frontière khméro-vietnamienne et à poursuivre le désengagement militaire en laissant une situation plus favorable aux troupes sud-vietnamiennes, produisit l'effet inverse. Ces bases se déployèrent sur toute la partie Est du Cambodge, créant une base arrière beaucoup plus profonde et dangereuse pour la stratégie militaire américaine. Cette situation déclencha l'entrée sur le territoire cambodgien de l'armée sud-vietnamienne, dont les effectifs avaient considérablement augmenté depuis la « vietnamisation » du conflit, pour lancer une vaste opération terrestre de neutralisation des maquis nord-vietnamiens³. Les forces armées cambodgiennes furent engagées dans des combats contre l'armée populaire vietnamienne du Nord, puis contre les troupes communistes khmers qui avaient grossi au fur et à mesure que la guerre s'intensifiait. En effet, une partie de la population cambodgienne restait fidèle au Prince et au mouvement de résistance qu'il créa face au régime de Phnom Penh, le GRUNK. Les combats et l'instabilité grandissante dans le pays poussèrent inexorablement les paysans khmers du côté des maquis communistes cambodgiens, qui s'étaient au départ structurés au contact des troupes Viet-Congs.

La République khmère (1970-1975) redéfinit les modalités des relations franco-khmères. Avec le changement de régime et la constitution du gouvernement en exil par Norodom Sihanouk, le Gouvernement royal d'union nationale du Kampuchea (GRUNK), le Quai d'Orsay

² AMAE (La Courneuve), 117QO/45. Courrier de Hubert Argod au ministre des Affaires étrangères relative à la construction de la raffinerie de pétrole à Sihanoukville, 4 septembre 1964.

³ GUILLEMOT François, *Viêt-Nam, fractures d'une nation : Une histoire contemporaine de 1858 à nos jours*, Éditions de la Découverte, 2018.

tenta de maintenir des relations avec le prince dans l'hypothèse d'un retournement de l'histoire. Une note du ministre des Affaires étrangères du 17 avril 1972 adressée aux directeurs de tous les services du ministère, donnait des recommandations quant à la manière de communiquer en direction de la représentation diplomatique cambodgienne, compte tenu de la situation politique khmère et de la nature des relations entretenues avec le gouvernement khmer. Le ministre suggérait alors de privilégier les communications verbales. Lorsque l'écrit s'imposait, il jugeait préférable de se référer, non pas à l'ambassade de la République khmère mais à l'ambassade du Cambodge. Ces précautions confirment, en creux, que des liens officieux perduraient avec le gouvernement en exil, obligeant à la plus grande prudence dans les communications avec le gouvernement cambodgien alors en place.

« Les conditions particulières prévalant au Cambodge ainsi que la nature présente de nos relations avec le gouvernement khmer nous ont conduits à nous montrer prudents dans nos rapports avec la représentation diplomatique de ce pays. Aussi [...] pour des raisons d'opportunité et de commodité, il est souhaitable d'user de communications verbales avec l'ambassade du Cambodge. Quand il semble nécessaire de procéder par écrit, il est préférable de se référer dans les formules d'introduction et de politesse des notes verbales non pas à l'ambassade de la République khmère mais à l'ambassade du Cambodge. Cette appellation est au demeurant conforme à l'usage protocolaire qui consiste à appeler les ambassades par le nom du pays qu'elles représentent et non pas celui du régime qui y est en vigueur »⁴.

Cette note indiquait bien la complexité et les difficultés dans les relations diplomatiques avec les représentants de la République khmère et les puissants liens qui perduraient donc avec Norodom Sihanouk ou du moins les représentants du GRUNK à Paris, installés pendant toute la période de la République khmère (1970-1975) dans un appartement place de Barcelone.

Le 12 avril 1975, quelques jours avant la chute du régime de Lon Nol, Paris proposa au GRUNK l'établissement de relations diplomatiques. Une note rédigée par Claude Martin, alors conseiller technique du ministre des Affaires étrangères pour les questions européennes et asiatiques, précisait que :

⁴ AMAE (La Courneuve), 117QO/120. Note de la direction des affaires politiques du MAE relative à l'appellation de l'ambassade du Cambodge, 17 avril 1972.

« Le GRUNK étant désormais la seule autorité représentative du peuple cambodgien, nous avons demandé au chargé d'affaires de la République khmère de restituer les locaux diplomatiques et les biens meubles appartenant à l'État du Cambodge aux nouvelles autorités. C'est ainsi que le représentant du GRUNK ont pu prendre possession des deux immeubles diplomatiques situés 2, avenue Charles Floquet et 4, rue Alphonse Yvon »⁵.

À travers cette mesure, Paris reconnaissait donc le GRUNK comme étant désormais l'interlocuteur diplomatique. La représentation diplomatique française au Cambodge, quant à elle, n'était plus constituée que du consul de Kompong Som, Jean Dyrac. En effet, le dernier ambassadeur en poste au Cambodge, Louis Dauge, qui avait été nommé en 1968 quitta le Cambodge en 1971 et fut relevé de ses fonctions en 1973. Ce fut ensuite le secrétaire d'ambassade Albert Pavec qui assumait la mission de représentation jusqu'à son départ le 17 mars 1975⁶ et ce fut Jean Dyrac qui eut la charge d'organiser le départ des personnes qui s'étaient réfugiées dans l'enceinte de l'ambassade au moment de la prise de la ville le 17 avril.

L'ambassade de France, devenue la dernière représentation diplomatique ouverte et le centre de regroupement international, accueillit plus d'un millier de personnes, dont des ressortissants français mariés avec des Cambodgiens⁷. Ce fut Claude Martin qui statua sur la situation de ces ressortissants cambodgiens, réfugiés dans l'enceinte de l'ambassade, demandant le droit d'asile et dont le sort dépendait des décisions des autorités françaises. Dans un télégramme adressé à Jean Dyrac, il précisait que « le fait que le droit d'asile ne soit pas reconnu en droit international et le caractère particulier de votre mission ne nous permettent pas de donner satisfaction aux demandes du Prince Sirik Matak et de M. Um Bum Hor [...] Vous ferez savoir aux intéressés que nous ne sommes pas en mesure d'assurer la protection qu'ils attendent »⁸. Cette décision prise depuis Paris et imposée à Jean Dyrac, qui lui fit dire « nous ne sommes plus des hommes »⁹, obligea plusieurs ressortissants cambodgiens à quitter l'ambassade et à être livrés à un sort funeste.

⁵ AMAE (La Courneuve), 117QO/120. Note de Claude Martin relative à la situation de l'ambassade du Cambodge à Paris, 24 octobre 1975.

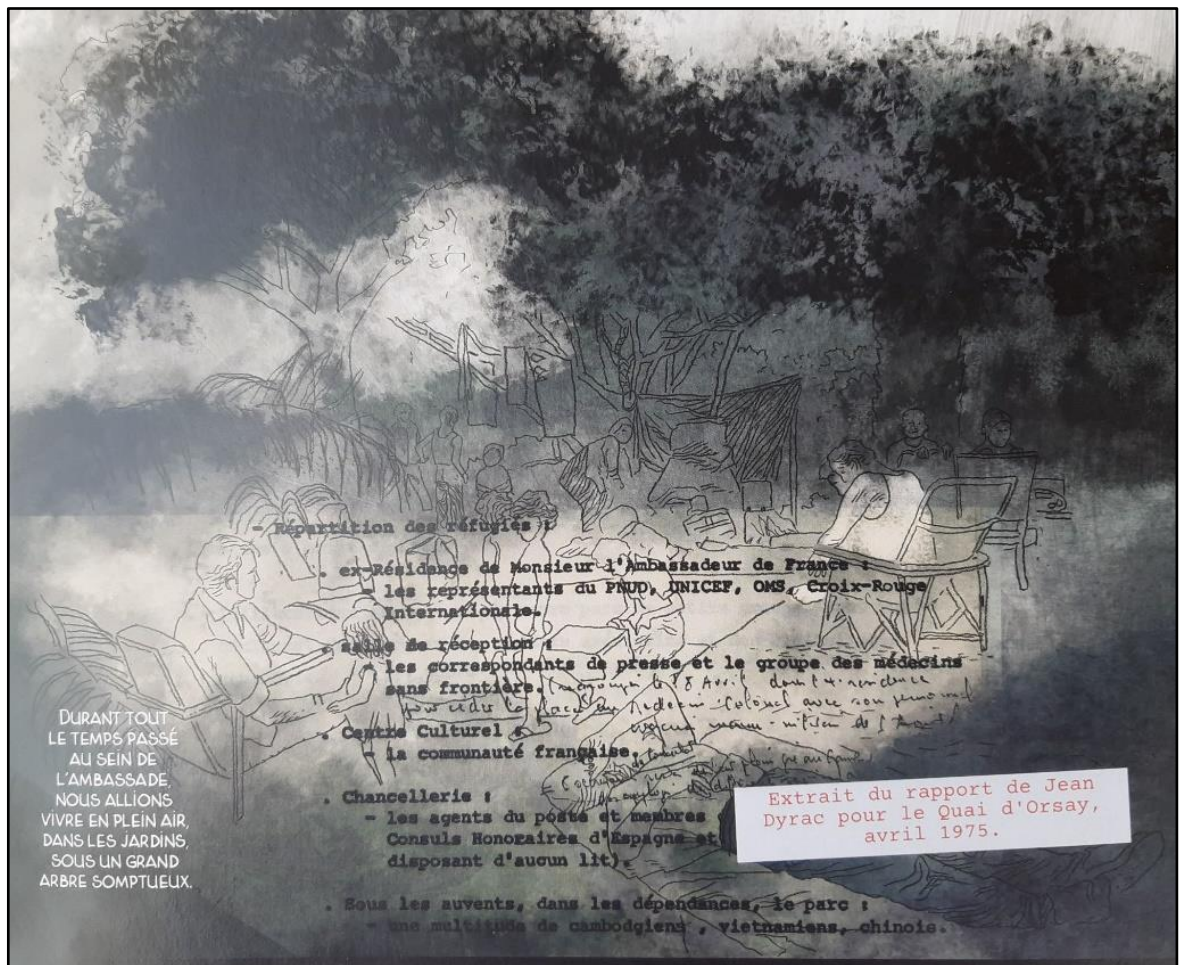
⁶ SÉRA, *L'âme au bord des cheveux*, Delcourt, 2023.

⁷ Parmi eux se trouvait le père de Phouera Ing, qui a raconté ces dernières heures passées dans l'ambassade de France à Phnom Penh dans son roman graphique *L'âme au bord des cheveux*.

⁸ BILLON Ung, *Rouge barbare*, Paris, Res Publica Éditions, 2009.

⁹ SÉRA, *L'âme au bord des cheveux*, *op. cit.*, p. 135.

Illustration 30. Les jardins de l'ambassade de France à Phnom Penh en avril 1975



Source - SÉRA, *L'âme au bord des cheveux*, Delcourt, 2023, p. 139.

Le 30 avril puis le 6 mai, deux convois furent organisés pour l'évacuation vers la Thaïlande des personnes qui s'étaient réfugiées à l'intérieur de l'ambassade. Après cette date, il n'y eut plus d'activité diplomatique française à Phnom Penh, ce qui amena le Quai d'Orsay, en octobre 1975 à placer sous scellés les locaux diplomatiques khmers à Paris : « Compte tenu de l'absence de réciprocité et de rejet à une date indéfinie de l'établissement de relations diplomatiques entre la France et le Cambodge [...], il a donc été décidé d'engager la procédure d'apposition de scellés sur les deux bâtiments de l'ancienne ambassade khmère de Paris »¹⁰. La notion de réciprocité qui avait été au cœur des négociations diplomatiques entre Phnom Penh et Paris dans les débuts de la relation post-indépendance¹¹ refaisait ici surface

¹⁰ AMAE (La Courneuve), 117QO/120. Note de la direction Asie-Océanie du MAE, 10 décembre 1975.

¹¹ Cf chapitre 3.

mais dans un contexte tout à fait différent. Tandis qu'elle avait été la marque de la reconnaissance internationale de la souveraineté khmère après l'indépendance, elle incarnait un autre rôle désormais, elle devenait la cause de la rupture des relations diplomatiques et permettait en creux de maintenir des liens avec le Prince Sihanouk par l'intermédiaire des représentants du GRUNK.

L'histoire des relations diplomatiques entre la France et la République khmère (1970-1975) puis avec le régime de la République Populaire du Kampuchéa (1979-1989) de Heng Samrin instauré après la chute du régime de Pol Pot reste à écrire afin d'éclairer le traitement imposé par l'ONU au peuple cambodgien dans les années 1980. Ce furent en effet les anciens représentants khmers rouges qui continuèrent à occuper le siège du Cambodge à l'ONU. Les pouvoirs de la délégation khmère rouge furent reconnus valables par un vote à l'assemblée générale de l'organisation internationale le 13 octobre 1980¹². Ce vote reconnaissait ces derniers comme seuls représentants officiels du pays et non le régime de Heng Samrin, pro-vietnamien, au motif que ce dernier ne tenait son existence qu'à la présence de 200 000 soldats de Hanoi¹³. Cette situation perdura jusqu'à la fin des années 1980.

C'est la nature des sources disponibles qui a donné la coloration à ce travail doctoral. Non exclusives mais toutefois majoritaires, les archives diplomatiques ont orienté le travail vers de l'histoire diplomatique et démontré l'importance des acteurs, dont le rôle ne se limite pas à mettre en œuvre, sur le terrain, les politiques édictées par le Quai d'Orsay. Ils ne sont pas le simple « bras armé de l'homme d'État » ou l'outil des politiques extérieures comme a pu le faire penser une certaine historiographie¹⁴. Leur rôle est beaucoup plus vaste, comprenant celui « d'acteur interculturel et de "passeur" entre deux cultures » pour reprendre les termes de Laurence Badel. Nous pensons bien entendu à Pierre Gorce, personnage central de cette thèse. Celui-ci ne ménagea pas ses efforts pour entretenir « l'amitié franco-khmère », à coup de rendez-vous avec les ministres cambodgiens, avec la famille royale et le roi lui-même, de télégrammes adressés à son homologue à Washington, Maurice Couve de Murville en l'occurrence pour le charger d'enquêter sur les intentions américaines.

¹² La délégation khmère rouge fut validée par 71 voix (dont la Chine et les États-Unis) contre 35 voix pour le régime de Heng Samrin (dont l'Afghanistan, Cuba, la RDA) et 34 abstentions (parmi lesquelles la France).

¹³ PARINGAUX Roland Pierre, « L'Assemblée générale de l'ONU confirme les pouvoirs de la délégation des Khmers rouge », *Le Monde*, 15 octobre 1980.

¹⁴ BADEL Laurence, JEANNESSON Stanislas, « Introduction. Une histoire globale de la diplomatie ? », *Monde(s)*, vol. 5, no. 1, 2014, p. 6-26.

L'opportunité des témoignages a aussi donné une coloration particulière à cette étude par la confrontation des sources diplomatiques à des récits de vie. Si le témoignage en tant que source historique comporte des limites, comme celles énoncées par Arlette Farge, « le témoin établit toujours son témoignage en restructurant sa mémoire [...], les témoins fabriquent l'histoire à laquelle ils ont participé »¹⁵. Il constitue aussi « une lecture vraie des traces laissées par l'évènement du passé »¹⁶, de telle sorte qu'il apporte un éclairage particulier sur les objets étudiés.

Enfin, l'approche comparatiste serait particulièrement pertinente pour poursuivre ces travaux et leur donner une dimension supplémentaire. Nous nous y sommes essayées par petites touches, au gré des sources disponibles et de la bibliographie. Cela pourrait se prolonger en analysant les similitudes ou à l'inverse les divergences d'approches dans les relations post-coloniales de la France avec certains autres anciens protectorats tels le Laos ou le Maroc. La comparaison trouverait aussi tout son sens en l'appliquant à des décolonisations de l'empire britannique, comme la Malaisie. Colonie britannique devenue elle aussi une monarchie constitutionnelle en 1957, il s'agirait de comparer le legs colonial dans les deux monarchies, cambodgiennes et malaises. La place de la langue nationale dans chacun des deux royaumes serait un indicateur approprié. Le malais devint graduellement la langue nationale, l'anglais étant resté la langue de l'administration et des échanges officiels, de l'éducation et des affaires encore dix années après la proclamation de l'indépendance¹⁷.

Enfin, il y aurait matière à mener des travaux sur les fonds d'archives et de bibliothèques conservés à Phnom Penh et ayant subi la guerre civile puis le régime génocidaire khmer rouge. Pour ne prendre que ces exemples-là, aucun ouvrage de la bibliothèque de l'EFEO-Cambodge portant le cachet de l'École ne fut jamais retrouvé sur aucun marché ni chez aucun bouquiniste. Selon Olivier de Bernon, plusieurs témoignages indiquent qu'un autodafé eut lieu très peu de temps après la chute de Phnom Penh en 1975. La bibliothèque de l'Institut Bouddhique fut, quant à elle, détruite en 1979 lorsque la population civile revint en ville après l'arrivée des Vietnamiens. Les ouvrages furent alors

¹⁵ ARTIÈRES Philippe, LABORIE Pierre, Témoignage et récit historique, *Sociétés & Représentations*, 2002/1(n°13), p. 199-206.

¹⁶ PESCHANSKI Denis, SION Brigitte (dir.), *La vérité du témoin, mémoire et mémorialisation*, vol.2, Éditions Hermann, 2018, p.7.

¹⁷ LAHAYE DE MICHEAUX Elsa, « 1874-1969, la marque de l'héritage britannique », dans *La Malaisie, un modèle de développement souverain ?* Lyon, ENS Éditions, 2012.

utilisés pour alimenter le feu¹⁸. D'autres fonds, tel celui de la bibliothèque nationale furent davantage victimes d'abandon que de destruction, les locaux ayant alors été transformés en cantines¹⁹. Finalement, des sorts variables furent réservés aux imprimés. Entre destruction ou conservation au gré des hasards des usages des bâtiments, ce chantier consisterait en quelque sorte en une « enquête sur les traces de » et une approche originale dans la manière de continuer à écrire l'histoire du Cambodge.

¹⁸ Olivier de Bernon. Correspondance du 24 novembre 2017.

¹⁹ LEFEBVRE Pascale, *Etude du fonds « Cambodge » de la Bibliothèque Nationale du Cambodge : Etat des lieux et perspectives de valorisation*, Mémoire d'études sous la direction de Jean-Marie Arnoult, ENSSIB, janvier 2006.

Liste des illustrations et tableaux

Liste des illustrations :

Illustration 1 : Carte du Cambodge	11
Illustration 2. Rencontre à Pékin, octobre 1965	33
Illustration 3. Rodin assis sur un banc, dessinant une danseuse cambodgienne	43
Illustration 4. Le musée national, Phnom Penh.....	57
Illustration 5. Enfants de la fondation Gravelle, 1916	72
Illustration 6. Implantation Viet Minh sur l'ensemble du territoire indochinois au 29 mai 1951	91
Illustration 7. Cérémonie de transfert de l'hôtel du Haut-Commissariat au gouvernement royal du Cambodge le 28 septembre 1955	111
Illustration 8. « Le chef de l'État et le peuple », 1962.....	117
Illustration 9. Gouvernement Norodom Sihanouk - 24/01/1953 - 28-07/1953	120
Illustration 10. Ping Peas Yukanthor. Fiche de renseignement produite par le service de sécurité du Haut-commissariat de la République en Indochine, 1953.....	125
Illustration 11. La plantation d'État de Labansiek	160
Illustration 12. Le port de Phnom Penh.....	163
Illustration 13. Le nouveau port de Sihanoukville	167
Illustration 14. Liste des métiers interdits aux étrangers en vertu de la loi du 19 mars 1956	173
Illustration 15. Photo d'un départ d'enfants depuis l'aéroport de Saigon, non daté.....	182
Illustration 16. Passeport collectif d'enfants établi par l'ambassade de France au Cambodge	183
Illustration 17. Les jeunesses socialistes royales khmères	200
Illustration 18. La maison du Cambodge à la Cité universitaire internationale de Paris (CIUP)	249
Illustration 19. Rencontre avec les étudiants khmers en France	257
Illustration 20. Admission des stagiaires étrangers en 1966 dans les écoles de l'enseignement militaire supérieur	277

Illustration 21. Course de pirogue organisée pour la visite de Charles de Gaulle	282
Illustration 22. Les deux leaders assistant à la course de pirogues	284
Illustration 23. Répartition des activités agricoles	294
Illustration 24. Traitement des déchets de carrière	295
Illustration 25. La piste Sihanouk en 1965	327
Illustration 26. Livraisons d'armes chinoises via le port de Sihanoukville	329
Illustration 27. Brochure du mouvement éducatif	340
Illustration 28. Institut des langues étrangères, Phnom Penh	345
Illustration 29 - Lettre de la mission du FUNK à Paris adressée au ministère des Affaires étrangères, 1 ^{er} février 1971	356
Illustration 30. Les jardins de l'ambassade de France à Phnom Penh en avril 1975	370

Liste des tableaux :

Tableau 1. Parcours des principaux acteurs politiques de la transition postcoloniale (document réalisé par l'auteur)	121
Tableau 2. Principales sociétés de plantations d'hévéa. (1956)	157
Tableau 3. Nombre de rapatriements effectués par les services de l'ambassade de France au Cambodge. 1962	176
Tableau 4. Répartition des Français au Cambodge en 1964 en fonction de leur occupation. 189	
Tableau 5. Tableau récapitulatif des demandes de rapatriement en 1964	190
Tableau 6. Liste des gendarmes khmers à transférer de la gendarmerie française à la Prévôté militaire khmère. 17 octobre 1953.	196
Tableau 7. Évolution des effectifs de la MMF – 1956-1957	204
Tableau 8. Effectifs cambodgiens recevant l'instruction de cadres militaires français pour l'année 1957	208
Tableau 9. Postes de conseillers français prévus pour l'année 1959	210
Tableau 10. Écoles primaires privées en 1962	219
Tableau 11. Évolution de l'enseignement secondaire	220
Tableau 12. Programme d'enseignement	221
Tableau 13. Effectifs des deux établissements d'enseignement français à Phnom Penh en 1958	230
Tableau 14. Nombre d'enseignants détachés	235

Tableau 15. Liste des étudiants khmers à l'étranger 1961-1962.....	244
Tableau 16. Effort consenti en 1964 pour l'aide militaire au Cambodge (Mission Messmer)	310
Tableau 17. Aide militaire du MAE à différents Etats étrangers- 12 octobre 1965.....	311
Tableau 18. Coût de l'aide militaire au Laos et au Cambodge pour les années 1964 et 1965	313
Tableau 19. Affectation des membres du BMAF en juillet 1964	317
Tableau 20. Répartition des appareils de l'aviation royale khmère	334
Tableau 21. Répartition du nombre de personnels détachés, Cambodge, Laos, vietnam, 1964	357
Tableau 22. Affectation des professeurs français envoyés par le département au 01/01/1969 entre établissements français et cambodgiens	358
Tableau 23. Bourses universitaires accordées par le département 1968-1969.....	362

Lexique

Anouc Montrey : Grade mandarinal

Chanvaykhet : Gouverneur de province

Chanvaysrok : Gouverneur d'arrondissement

Cakravartin : *Pendant séculier du roi*

Issarak : renvoyant à « khmers Issaraks », littéralement « Khmers indépendants » ou « Khmers libres ».

Khet : Province

Kret : Décret

Kromokar : Fonctionnaire

Samdech : Monseigneur

Sangha : Mot sanskrit signifiant « multitude » et désignant la communauté monastique

Prakas : Arrêté

Preah : Divin

Sangkum Reastr Niyum : Communauté populaire socialiste

Srok : Arrondissement, subdivision de province.

Upayuvareach : Celui qui a abdiqué mais qui demeure auprès du roi

Sources

1. Sources imprimées

Ouvrages

- BILLON Ung, *Rouge barbare*, Paris, Res Publica Éditions, 2009.
- Cambodge, ministère de l'Information, *Cambodge*, Phnom Penh, ministère de l'Information, 1962.
- Cambodge, ministère de l'Information, *Cambodge, terre de travail et oasis de paix*, ministère de l'Information, 1963.
- CHARTON Albert, *Le programme de l'enseignement français et de l'action culturelle en Indochine*, Haut-commissariat de France pour l'Indochine, 1951.
- CHHAT PHLEK, directeur général du Plan, *La conquête de l'indépendance économique du Cambodge*, 1964.
- DELVERT Jean, « L'œuvre française d'enseignement au Cambodge », *France-Asie*, 125-126-127, oct.nov.déc 1956.
- DEPARTEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DES BEAUX-ARTS, *Bulletin de statistiques scolaires*, 1963.
- DURAS Marguerite, PORTE Michelle, *Les lieux de Marguerite Duras*, Les éditions de Minuit, 1977.
- DURAS Marguerite, *Un barrage contre le pacifique*, Gallimard, coll. Folio, 1978.
- LECLÈRE Adhémard, *Recherches sur le droit public des Cambodgiens*, Paris, Challamel, 1894.
- MAUGER Gaston, *Cours de langue et de civilisation françaises, première année et deuxième année, à l'usage des étrangers*, Paris, Hachette, 1954.
- MEYER Charles, *Derrière le sourire khmer*. Paris, Plon, 1971.
- NORODOM SIHANOUK, *Souvenirs doux et amers*. Paris, Hachette, 1981.
- NORODOM SIHANOUK, *Sangkum Reastr Niyum : le développement général du Cambodge (années 1960)*, Rama Printing, 1991.
- NORODOM SIHANOUK, *Rapport au peuple khmer au terme de la mission en Amérique et aux Nations-Unies*, Ministère de l'Information, 1961.
- Photos-souvenirs du Cambodge Sangkum Reastr Niyum, industrie, 1955-1969*, Rama printing international, 1993.
- UNESCO, *L'emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement*, Paris, Unesco, 1953.
- SÉRA, *Concombres amers, Les racines d'une tragédie : Cambodge 1967 – 1975*, Marabout, 2018.
- SÉRA, *L'âme au bord des cheveux*, Delcourt, 2023.
- TRUONG Marcelino, *40 hommes et 12 fusils : Indochine 1954*, Denoël, 2022.

Article de journaux

CHAFFARD Georges, « Chances et limites d'une conférence internationale sur le Cambodge », *Le Monde diplomatique*, janvier 1964.

CHAFFARD Georges « Le général de Gaulle a pensé à l'ensemble du « tiers monde », *Le Monde diplomatique*, février 1964.

CHAFFARD Georges, « L'aide économique et technique de la France aux pays en voie de développement », *Le Monde diplomatique*, mai 1964.

CHAFFARD Georges, « Le retour aux accords de Genève (1954) faciliterait la recherche d'une solution », *Le Monde diplomatique*, septembre 1964.

CHAFFARD Georges, « La neutralisation du sud-est asiatique est rendue difficile par la présence des bases étrangères », *Le Monde diplomatique*, juillet 1964.

DECORNOY Jacques, « Les oppositions entre zones d'influence en Asie du Sud-Est sont particulièrement violentes », *Le Monde diplomatique*, août 1965.

DECORNOY Jacques, « Les troupes américaines et sud-vietnamiennes se heurtent à une résistance inattendue de la part des paysans cambodgiens », *Le Monde diplomatique*, juin 1970.

JOYAUX François, « L'invasion du Cambodge par les troupes américaines favorise les desseins de la Chine populaire », *Le Monde diplomatique*, juin 1970.

LACOUTURE Jean, « M. Messmer mettra du matériel militaire à la disposition du gouvernement khmer », *Le Monde*, 4 janvier 1964.

LACOUTURE Jean, « La venue de la saison des pluies ouvre-t-elle la saison des diplomates ? », *Le Monde diplomatique*, juin 1964.

NORODOM SIHANOUK, « Une politique de neutralité dans l'Asie troublée », *Le Monde diplomatique*, octobre 1963, Supplément « *Cambodge, terre de travail et oasis de paix* ».

PARINGAUX, Roland Pierre, « L'Assemblée générale de l'ONU confirme les pouvoirs de la délégation des Khmers rouge », *Le Monde*, 15 octobre 1980.

SON San, « Disposant d'une couverture de 60 à 80%, le riel est une monnaie saine », *Le Monde diplomatique*, octobre 1963.

SON VOEUNSAI, « Le Cambodge veut se tenir en dehors de tout conflit », *Le Monde diplomatique*, mai 1967.

2. Archives

Archives du ministère des Affaires étrangères

(AMAE - La Courneuve)

Fonds des archives du ministère des États associés (1945-1957)

E 41 - Questions politiques et haute politique franco-cambodgienne – 1946-1950

E 42 - *Idem*

E 43 - *Idem*

E 45 - Rapports de la presse cambodgienne

E 47 - Rapports sur la situation au Cambodge et questions d'ordre culturel, financier, économique et politique

E 183 - Situations politiques et relations franco-khmères - 1952. Des sous-dossiers : questions judiciaires, questions de visas et diplomatie, affaires économiques et financières, questions militaires, aide économique, parti politique au Cambodge, Mise en place des institutions démocratiques au Cambodge.

E 184 - Situations politiques et relations franco-khmères - 1952

E 185 - Situations politiques et relations franco-khmères – 1953

E 191 - Situations politiques et relations franco-khmères – 1953 avec notamment un dossier concernant le militaire.

E 193 - Situations politiques et relations franco-khmères – 1954

E 197 - Affaires militaires – 1952- 1955

E 202 - politique extérieure du Cambodge – 1954-1956

E 203 - Relations franco-cambodgiennes – août 1951- mars 1957

E 204 - Relations franco-cambodgiennes – décembre 1955 – janvier 1957, questions de politique et de coopération

E 205 - Accords et traités – 1955. Concerne les transferts de compétences de la France au Cambodge d'octobre 1953 à février 1954.

E 206 - transferts de compétences – 1953-1954

E 208 - nouvelles négociations franco-khmères – 1955-1956

Fonds de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. Enseignement. 239 QO – 1941- 1969

239 QO/58 - Publications relatives au budget des relations culturelles. – Relations culturelles avec l'étranger, rémunération du personnel culturel (avril 1960) ; Relations culturelles avec l'étranger, dépenses de fonctionnement des services, œuvres et établissements culturels à l'étranger (avril 1961) ; Relations culturelles avec le Cambodge, le Laos et le Vietnam, dépenses de fonctionnement des Services, œuvres et établissements culturels en Indochine (avril 1962) : fascicules budgétaires.

239 QO/377 - Cambodge. – Budgets du service culturel, (1965-1966). Enseignement, place du français dans l'enseignement cambodgien, visite en France du directeur de cabinet du ministre cambodgien de l'Éducation nationale (1967-1969). Etablissements d'enseignement, lycée Descartes, dont budget (1966), établissements religieux et privés dont vicariat apostolique de Phnom Penh, voyages des religieux enseignants (1963-1966), création de la Bibliothèque française de Phnom Penh (1966), subventions à l'Alliance française (1965- 1966), budget du centre culturel français au Cambodge (1965). Personnel, dossier général (1965-1966), médecins, enseignants (1954-1965).

Fonds Série Asie-Océanie, sous-série Cambodge 1956-1964 – FRMAE

117QO

117 QO/1 - Ambassade de France, transformation du Haut-Commissariat en ambassade et instructions à l'Ambassadeur ; personnel et fonctionnement de l'ambassade.

117 QO/6 - Corps diplomatique cambodgien en France.

117 QO/18 - Constitution du Cambodge : publication officielle en français, pub. par la Documentation française (*Notes et Etudes documentaires*). Mouvement Issarak puis Khmer Serei - recherche d'information sur les activités de Son Ngoc Thanh, rumeurs et propagande ; le Prince Sihanouk et les chefs Khmers Serei, Sam Sary, Son Ngoc Thanh ; exemplaire du bulletin Khmer Serei.

117 QO/21 - Radio-télévision cambodgienne et française au Cambodge, coopération technique - transfert de matériel de radio France-Asie à Phnom-Penh ; utilisation par la France des antennes de Radio-Cambodge contre une aide matérielle et technique ; ouverture d'une liaison radiotélégraphique directe entre Phnom-Penh. Correspondants de presse français et étrangers - régime restrictif à l'égard des correspondants de presse ; visites, interviews, expulsions de journalistes français ; contestations contre l'A.F.P. et l'Aurore.

117 QO/22 - Presse cambodgienne - presse communiste et anticommuniste, et presse d'opposition ; campagne anti-française du journal "Chheam Khmer" ; revue de la presse khmère de l'Ambassade de France ; réactions cambodgiennes à certains articles de la grande presse française

117 QO/23 - Forces armées royales cambodgiennes - Cambodge et CIC ; potentiel militaire et paramilitaire ; vulnérabilité des frontières du nord-est ; reconversion de l'armée cambodgienne en force de guérilla.

117 QO/24 - Aide militaire étrangère, (sauf France et Etats-Unis) - aide des pays socialistes ; bilan des différentes livraisons d'équipement militaire. Aide militaire des Etats-Unis - mission du MAAG. ; position respective des missions militaires américaine et française ; visites au Cambodge des généraux Taylor et Collins.

117 QO/25 - Mission militaire française - Dossier général ; historique de la Mission, évolution des effectifs, crédits et rôle ; incidences des fluctuations de l'aide américaine sur la MMF.

117 QO/26 -Idem - accord militaire ; organisation de la Mission ; types de matériels ; cessions à titre onéreux et gratuit ; service de santé ; comparaison des aides française, américaine et soviétique ; la politique militaire khmère. Stagiaires cambodgiens - entretiens des stagiaires dans les Ecoles militaires françaises. Personnel de la MMF - affectations ; logement ; soldes ; personnels des voyages officiels du prince Sihanouk ; musiciens de l'orchestre de chambre du Palais royal.

117 QO/29 - Relations culturelles avec la France - rôle et moyens de la Mission française d'Enseignement et de Coopération culturelle au Cambodge ; Centre Culturel français et Alliance française ; situation des professeurs français détachés au Cambodge.

117 QO/30 - Idem - accords culturels ; incidents au lycée Descartes ; visite en France du Ministre du Plan du Cambodge ; recrutement d'enseignants et d'experts français.

117 QO/31 : Boursiers et stagiaires cambodgiens en France et à l'étranger - inauguration de la maison du Cambodge à la Cité Universitaire ; étudiants khmers en France et à l'étranger. Education nationale - enseignement de la langue khmère, campagne d'alphabétisation ; écoles royales de médecine et d'administration ; école des travaux publics ; jeux de la péninsule du sud-est asiatique.

117 QO/32 - Médecine - Centre Calmette (médecins, activités, situation financière du centre médico-chirurgical).

117 QO/35 - Situation économique générale - premier et second plans quinquennaux ; exportations et importations ; visite des souverains à la plantation d'hévéas de Chup ; production de caoutchouc ; bilan de la Banque Nationale du Cambodge ; aides étrangères économiques et techniques ; question de l'adhésion du Cambodge au F.M.I. et à la BIRD.

117 QO/36 - Idem - bilan de la situation économique ; politique ; budgétaire ; direction des achats directs à l'étranger ; fonctionnement de la SONEXIM et de l'Office Royal de Coopération ; programme d'industrialisation et de développement agricole ; Banque Asiatique de Développement ; Mission de René Dumont.

117 QO/41 - Relations économiques avec la France - bilan des questions économiques au Cambodge et balance commerciale ; taux de change et régime douanier ; question du "bureau de l'aide Française" et nouveaux services de coopération technique aux C, L, V ; avoirs de l'ancien Office Indochinois des changes et investissements français en Indochine ; effectifs de l'Ambassade de France ; relations entre les Trésors français et cambodgien ; plantation Michelin.

117 QO/42 - Idem - programme de la MAET ; avenir des rapports franco-cambodgiens et problèmes pendants entre les 2 pays ; relations économiques et financières ; tableaux relatifs à l'aide française ; aide américaine et aide des pays socialistes ; les compagnies d'assurances et les compagnies d'économie mixte ; visite du prince Sihanouk à Sihanoukville ; inauguration de la société "Chimikmer" ; les grandes plantations d'hévéas.

117 QO/43 - Idem - fonctionnement de l'aide française ; contentieux ; programme d'aménagement hydroélectrique du Cambodge ; échanges commerciaux ; taux de change ; "Nationalisation" des banques et du commerce extérieur ; plantations ; télécommunications ; travaux de génie civil. Relations économiques avec la France y compris aide et coopération technique.

117 QO/45 - Relations économiques avec la France - inauguration du port de Kompong Som ou Sihanoukville ; historique ; statut ; équipement ; trafic ; liaison ferroviaire avec Phnom-Penh ; extension ; rapport d'activités.

117 QO/48 - Relations avec la Chine Populaire - Caractéristiques de l'Aide Economique Chinoise ; accord commercial et accord de paiement ; réactions américaine et française ; travaux hydrauliques ; stations de radiodiffusion ; textile ; mines ; armement ; voyage du prince Sihanouk en Chine Populaire. Relations avec l'URSS - signatures de différends accords: commercial, de paiement ; de coopération culturelle et scientifique ; pour la construction d'un hôpital à Phnom-Penh ; Mission de géologues soviétiques ; barrage sur la rivière de Kamchay ; institut technique supérieur.

117 QO/97 - Dossier général. Exposé historique sur le Cambodge et l'Union Française ; note de la direction Asie sur la politique extérieure du Cambodge ; question du changement de statut du Haut-Commissariat en ambassade ; mission du sénateur Léo Hamon au Cambodge : Congrès de l'Union Interparlementaire ; Voyage de M. Méchéri au Cambodge.

117 QO/104 - Idem - Voyage de M. Messmer au Cambodge (janvier 1964) dossier préparatoire.

117 QO/105 - Idem - La question algérienne posée à l'ONU ; position du prince Sihanouk ; réactions de la presse cambodgienne ; reconnaissance du GPRA par le gouvernement cambodgien ; écho au Cambodge du référendum français sur l'Algérie et de la proclamation de l'indépendance algérienne.

117 QO/106 – Dossier général -situation des ressortissants français au Cambodge : état numérique, statut juridique, service social, rapatriement et reclassement ; visas ; internement en attente d'expulsions ; réfugiés militaires ; Français d'origine asiatique ; contrôle des services cambodgiens ; représentation de la colonie française au Conseil supérieur des Français de l'étranger ; projet de convention d'Etablissement entre la France et le Cambodge.

117 QO/107 - Idem - échange de lettres relatif au transfert des services et compétences en matière de travail et d'action sociale ; évolution du statut juridique des nationaux français ; aide judiciaire réciproque ; pensions des anciens combattants cambodgiens ; rétrocession d'archives diplomatiques au gouvernement cambodgien.

Fonds Série Asie-Océanie, sous-série Cambodge 1965 - 1979 -FRMAE 117QO

117 QO/120 - Représentation cambodgienne à Paris – personnels : statuts, nominations, entretiens, fermeture de la Mission du Gouvernement cambodgien à Paris. Idem - locaux et matériel : immeuble de l'Agence de l'Indochine, négociation domaniale.

117 QO/171 - Presse cambodgienne et correspondants cambodgiens à l'étranger et en France – liste des revues et journaux francophones, khmères, chinois et vietnamiens ; suspension par Sihanouk de la presse privée et création par l'état de nouveaux journaux ; fin de cette suspension uniquement pour les parutions en khmer ; création d'une association de journalistes ; institution de la censure de la presse.

117 QO/173 - Dossier général – aide militaire française au Cambodge (causes ; budgets ; dons), compte-rendu trimestriel du chef du bureau militaire français au Cambodge.

117 QO/180 -Aide militaire française : personnel – régime des soldes, candidatures, administration du personnel, mission militaire, dossiers nominatifs.

117 QO/181 - Matériel – liste de l'aide directe 1965-1966-1969, visite à Paris de M.Son Sann, fourniture de matériel, complément d'aide militaire directe (1966), rapports de mission du commandant Le Joly, construction d'une école militaire khmère, application de l'accord militaire provisoire du 15 juin 1950

117 QO/183 - Stagiaires – admission des stagiaires étrangers dans les Ecoles de l'Enseignement Militaire Supérieur, effectifs, situation des militaires stagiaires en France

117 QO/185 - Dossier général – enseignement, professorat, universités, coopération culturelle et technique, lers GANEFO d'Asie

117 QO/188 - Personnel et mission de coopération –rémunération des professeurs, affectations, Académie Royale de Police, aide au développement de la production rizicole, coopérants du Service National

117 QO/191 - Etudiants cambodgiens boursiers de la France – demandes et attributions de bourses, rappel des stagiaires, bulletin de la jeunesse du FUNK

117 QO/214 - Extension du port de Sihanoukville : entreprise Dumez – négociations, exécution des travaux, contentieux financier, essais de règlement ; profils et relevés, photographies

117 QO/316 - Français au Cambodge – colonie française, séjours, rapatriements, sécurité des ressortissants, ébauche du plan d'évacuation des ressortissants, Association des Français amis du Cambodge, préjudices

Archives du ministère des Affaires étrangères

(AMAE - Nantes)

Fonds du consulat général de France à SAÏGON (1939) 1954-1978 590PO/A

590PO/A/207 - Assistance aux Français. - Rapatriement (dossiers de principe)

590PO/A/ 406-407 - Fédération des Œuvres de l'Enfance Française d'Indochine (FOEFI) : Liste des dossiers de pupilles et correspondances Rapatriements des pupilles

590PO/A/ 408 - Dossier de pupilles

Fonds des archives de l'ambassade de France au Laos. 1945-1963 732 PO/A

732 PO/A 35 – Cambodge, vie politique, élections et partis.

732 PO/A 37 – Cambodge – Relations avec la France et la Thaïlande. Situation financière et économique.

Archives nationales

(AN – Pierrefitte sur Seine)

Fonds Enseignement supérieur et universités ; Direction chargée des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche (1971-1973) - DGESUP, Direction générale des enseignements supérieurs et de la recherche (1974) (1959-1970) - 19770510

19770510/12 - Cambodge. Institut National Pédagogique : revue n° 1 novembre 1958. Kram créant l'Université royale 13 janvier 1960 ; Krets réglant son statut 11 octobre 1960, créant la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, la Faculté des Sciences et de la Technique 5 juin 1961. Liste des enseignants de la Mission Française d'enseignement et de coopération culturelle année scolaire 1963- 1964, liste du personnel français dans l'enseignement supérieur au 1er juillet 1964

**Fonds Service universitaire des relations avec l'étranger et l'outre-mer du
ministère de l'éducation nationale (SUREOM) - 20090008 (1934/1980)**

20090008/8 - Cambodge. 1949-1961. Conventions et accords, convention culturelle : statuts, projet de convention, traité entre la France et le Cambodge (1949) ; accord relatif à la coopération scientifique et technique entre le gouvernement de la République tchécoslovaque et le gouvernement cambodgien : projet d'accord, correspondance (1949-1956). Enseignement, examens et concours : arrêté, note sur l'agitation dans les milieux scolaires cambodgiens, Archives nationales (France)

Fonds Norodom Sihanouk - 659 AP

659 AP/289 - Articles sous forme de recueils ou de tirés à part

665AP/289 - Activité journalistique et éditoriale : dont Editoriaux pour le journal *Neak Cheat Niyum* publiés sous forme de plaquettes, les faillites du monde « libre », comment nous voyons la Chine.

665AP/290 - Articles parus dans des revues étrangères : « l'indépendance et le progrès du Cambodge ne sont pas un miracle »

665AP/291 - Revues dirigées par Sihanouk. *Kambuja* et *Kambuja* cinéma

659 AP/359 - Photos souvenirs du Cambodge *Sangkum Reastr Niyum* (1955-1969)

Archives de l'École française d'Extrême-Orient

AEFEO - Maison de l'Asie

Carton XXVIII

Dossier 39 - Indépendance des États associés, régime du quadripartisme (1949-1954)

Dossier 40 - L'EFEO après les accords de Genève (1954), quadripartisme (1954-1956)

Dossier 41 - L'EFEO après les accords de Genève (1954), gestion Louis Malleret (1950-1956)

Carton LVI - dossiers divers

Textes et documents concernant le fonctionnement de l'EFEO sur le territoire du royaume du Cambodge – 1952

Accords bilatéraux du 23 octobre 1956 entre le GRC et l'EFEO (1956)

Archives du service historique de la Défense

(SHD – Château de Vincennes)

Fonds Archives de l'Indochine – sous-série 10 H (1861-1956)

Carton 10 H 1021 - Armée cambodgienne : organisation, activités (1946-1954)

SDECE (Service de documentation extérieure et de contre-espionnage) - Fonds

GR 10 R 1 -230

Carton 10 R 16 - Activités des bureaux de renseignements 1500, antenne 1506 (une antenne à Battambang, une antenne à Siem Reap), BRC (bureau de renseignement du Cambodge) 140 et C14 : synthèses mensuelles. Nov 1945-décembre 1947

Fonds GR 12 S EMA DIVISION RELATIONS EXTERIEURES (D.R.E.)

1946 – 1984

12 S 208 - Cambodge. Situation intérieure et militaire (1956-1973) Relations extérieures notamment avec la France, l'Europe, le bloc soviétique, les pays d'Asie, l'Océanie et les Etats-Unis (1956-1972) Le conflit vietnamien et ses conséquences sur le Cambodge (1967-1970) 1956-1973

GR 12 S 510 - Représentants militaires étrangers en France (accréditations, renseignements, échanges protocolaires) : notes, fiches, messages. Cambodge, Laos, Sud-Vietnam, Thaïlande

GR 12 S 704 - (Laos et Cambodge, organisation commune des missions militaires) Rapports d'activité des missions. 1966-1969

GR 12 S 712 - (Cambodge) Visites officielles (1962-1970), stagiaires (1962-1975) : notes, fiches, messages. 1962-1975

Archives de la Contemporaine

(AC - Nanterre)

UNEF (1924-1971 - Activités internationales. Cambodge/Laos/Vietnam (1960-1970).
4/DELTA/1151/43

Archives nationales du Cambodge

(ANC – Phnom Penh)

Fonds Charles Meyer

Box 676 - Phlek Chhat, La conquête de l'indépendance économique du Cambodge, rapport présenté au symposium de Pékin en août 1964.

Box 687 – Dossier 5966. Dossier sur la structure administrative du Cambodge et du mouvement *Sangkum Reastr Niyum* (1957-1968). Règlement, ordonnances, notes sur l'organisation de l'armée, de la Jeunesse Socialiste Royale Khmère (JSRK), de la justice et de l'administration.

Box 665 - 5674 - Projet pour l'établissement d'un centre pour la formation des cadres techniques et pour la promotion de la productivité à Phnom Penh

Box 665 - 5694 - Le Cambodge depuis 1941. État des travaux (article paru dans la *Revue française de Sciences politiques*, 1961).

Box 691 – La mission d'aide américaine au Cambodge par domaine : agriculture, enseignement, développement des communautés, santé publique.

3. Entretiens et correspondances

Les modalités de collecte de certains entretiens ont dû être modifiées compte tenu du contexte sanitaire et des confinements et ont dû se faire, pour certains, par téléphone ou par courriels. Dans le même ordre d'idée, la crise sanitaire a empêché un séjour de recherche dans le cadre du CKS au Cambodge, prévu en 2020.

Entretiens

Raoul Marc Jennar, auteur d'une thèse intitulée *Les frontières du Cambodge contemporain* en 1998 et actuellement conseiller diplomatique du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Cambodge le 27 octobre 2019 à Phnom Penh. Au ministère, 2 heures.

Janik Rubeli, ancien enseignant coopérant dans le cadre du service militaire au titre de la coopération au lycée de Kompong Thom entre 1967 et 1969, le 28 octobre 2019. Café de l'institut français du Cambodge à Phnom Penh, 2 heures et 2 novembre 2019, 2 heures.

Thach Toan. Ancien médecin militaire cambodgien, formé à Phnom Penh puis à l'École du service de santé militaire à l'hôpital du Val de Grâce, agrégé de médecine en 1970. Entretien téléphonique le 6 mars 2021, 1 h30.

Correspondances

Courriels échangés avec quatre membres d'une fratrie d'enfants eurasiens « rapatriés » entre 1956 et 1958 par la Fédération de l'œuvre de l'Enfance Française d'Indochine (FOEFI). Cette mise en relation a été rendue possible par le fils de l'un des témoins, Louis Raymond, journaliste, fondateur de la revue en ligne *Les cahiers du Nem* et écrivain¹. Compte tenu de la crise sanitaire qui sévissait au moment des échanges, une rencontre physique n'a pas été possible et s'est transformé en échanges épistolaires.

Courriels échangés avec Jean-Charles R., 17/08/2019, 21/08/2019, 27/08/2019, 28/08/2019.

Courriels échangés avec Roger R., 31/08/2019, 02/09/2019, 11/08/2019,

Courriels échangés avec Thierry R., 29/09/2019, 30/09/2019

Courriels échangés avec Thérèse L., 27/09/2019, 30/09/2019, 23/01/2020.

Courriels échangés avec Vanny Koy, directeur des affaires médicales de l'hôpital Calmette de Phnom Penh 17/04/2018.

Courriels échangés avec Olivier de Bernon, directeur d'études à l'EFEO, 16/11/2017, 24/11/2017, 17/11/2020.

¹ Sur l'histoire familiale de Louis Raymond, lire « Pays perdu, pays retrouvé », en annexe 15.

Bibliographie

1. Repères et outils

Catalogues, inventaires, archivistique :

L'année politique : revue annuelle rapportant les principaux événements politiques, économiques, sociaux, militaires et diplomatiques de 1945 à 1957, Presses universitaires de France.

FARGE Arlette, *Le Goût de l'Archive*, Paris, Le Seuil, 1989.

GASQUEZ Denis, LARCHER-GOSCHA Agathe, *Publications officielles de l'Indochine coloniale : inventaire analytique, 1859-1954*, Bibliothèque nationale de France, 2004.

Inventaires des Archives de l'Indochine sous série 10H (1867-1956), Jean Claude DEVOS, Jean NICOT et Philippe SCHILLINGER, T. 1, Château de Vincennes, 1990.

L'information financière, économique et politique, 14 janvier 1956.

ROUILLER Clothilde, *Les archives de Norodom Sihanouk, roi du Cambodge, données à l'École française d'Extrême-Orient et déposées aux Archives nationales (1970-2007)*, Paris, Somogy, EFEO, Archives nationales, 2010.

STOLER Ann-Laura, *Au cœur de l'archive coloniale*, Paris, éditions EHESS, 2019.

Sites internet :

Comité des travaux historiques et scientifiques : <https://cths.fr/an/savant.php?id=2104#>

Description du fonds de la Conservation d'Angkor des archives de l'EFEO : <https://archives.efeo.fr/index.php/fca>

Fiches biographiques de l'AEFEK (Association d'échanges et de formation pour les études khmères) : <https://www.aefek.fr/hommesdestins.html>

La base des traités et accords de la France : https://basedoc.diplomatie.gouv.fr/exl-php/recherche/mae_internet__traites

Fondation Charles de Gaulle : <https://www.charles-de-gaulle.org/blog/2021/09/13/de-gaulle-et-loutre-mer-de-la-souverainete-a-linfluence-par-frederic-turpin/>

Histoires singulières du musée de l'histoire de l'immigration : <https://www.histoire-immigration.fr/ressources/histoire-de-l-immigration/histoires-singulieres>

2. Historiographie – histoire globale

ARTIÈRES Philippe, LABORIE Pierre, « Témoignage et récit historique », *Sociétés & Représentations*, 2002/1(n°13), p. 199- 206.

BALANDIER Georges, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, 11, 1951, p. 44-77.

BAYART Jean-François, BERTRAND Romain, « De quel « legs colonial » parle-t-on ? », *Esprit*, n° 12, 2006, p. 134-160.

BERSTEIN Serge, MILZA Pierre, *Axes et méthodes de l'histoire politique*, Paris, PUF, 1998.

COOPER Frederick. « Le concept de mondialisation sert-il à quelque chose ? Un point de vue d'historien », *Critique internationale*, vol. n° 10, no. 1, 2001, p. 101-124.

DESBOIS, Henri. « Chapitre 2. La carte et l'État, de la Renaissance à l'internet » dans *Les mesures du territoire : Aspects techniques, politiques et culturels des mutations de la carte topographique*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2015.

DOSSE François. « Michel de Certeau et l'écriture de l'histoire », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. n° 78, no. 2, 2003, p. 145-156.

DOUKI Caroline, MINARD Philippe. « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique ? » *Revue d'histoire moderne & contemporaine* n° 54-4bis, n° 5, 12 décembre 2007, p.7-21.

DELACROIX Christian, DOSSE François, GARCIA Patrick, OFFENSTADT Nicolas, *Historiographies. Tome 1. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010.

FLEURY-VILATTE Béatrice, MERCIER Arnaud, KOUKUOSTAKI-MONNIER Angeliki (Dir.), *Témoignage, mémoire et histoire : mélanges offerts à Jacques Walter*, Éditions de l'Université de Lorraine, 2023.

KLEIN Jean-François, DE SUREMAIN Marie-Albane, «Clio et les colonies. Retour sur des historiographies en situation », *Romantisme*, n°139, 2008/1, p. 59-80.

PESCHANSKI Denis, SION Brigitte (dir.), *La vérité du témoin, mémoire et mémorialisation, vol.2*, Éditions Hermann, 2018.

STOLER Ann Laura, COOPER Frederick, *Repenser le colonialisme*, Payot, 2013.

STOLER Ann Laura, COOPER Frederick, *Tensions of empire : colonial cultures in a bourgeois world*, Berkeley, University of California Press, 1997.

WIEVIORKA Annette. *L'ère du témoin*, Pluriel, 2013.

3. Histoire des mondes coloniaux et impériaux

BARJOT Dominique et KLEIN Jean-François (dir.), *Rencontres impériales : l'Asie et la France. Le « moment Second Empires »*, Paris, Hémisphères Ed., coll. « Mers & Empires », 2023.

BERNON Olivier de, « Le Second Empire et le Cambodge », dans BARJOT Dominique et KLEIN Jean-François (dir.), *Rencontres Impériales : l'Asie et la France. Le « moment Second Empire »*, Paris, Hémisphères Ed., coll. « Mers & Empires », 2023, 628 p., p. 293-310.

BLANC Guillaume, *Décolonisations. Histoires situées d'Afrique et d'Asie (XIX^e et XX^e siècle)*, Éditions du Seuil, 2022.

GALLAGHER John and ROBINSON Ronald, « The Imperialism of Free Trade », *The Economic History Review*, t. VI, vol. 1., 1953, p. 1-15.

GOSCHA Christopher E., « Monarchies coloniales et décolonisations comparées dans l'Empire français : Bao Dai, Norodom Sihanouk et Mohammed V », *Monde(s)*, n° 12, 2017/2, p. 49.

GOSCHA Christopher E., THENAULT Sylvie, « Maghreb-Indochine. Comparaisons impériales », *Monde(s). Histoire espaces relations*, n°12, novembre 2017.

KLEIN Jean-François, « Du patronat colonial au patronat impérial. Un changement de paradigme », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°114, 2012, p.67-81.

KLEIN Jean-François, SINGARAVELOU Pierre, DE SUREMAIN Marie-Albane, *Atlas des empires coloniaux XIXe-XXe siècles*, Paris, éditions Autrement, 2012.

MANCERON Gilles, *1885 : le tournant colonial de la République*, Paris, La découverte, 2007.

MERLE Isabelle. « " La situation coloniale " chez Georges Balandier. Relecture historique », *Monde(s), Histoire, espaces, relations*, n° 4, 2013, p. 211-232.

SURUN Isabelle (dir.), *Les sociétés coloniales à l'âge des empires 1850-1960*, Neuilly, Atlante, 2012.

4. Histoire générale de l'Asie

GROSSER Pierre, *L'histoire du monde se fait en Asie. Une autre vision du XX^e siècle*, Paris, Odile Jacob, 2019.

MANGUIN Pierre-Yves, CLÉMENTIN-OJHA Catherine, *Un siècle pour l'Asie : L'École française d'Extrême-Orient, 1898-2000*, EFEO/Les éditions du Pacifique, 2001.

SINGARAVELOU Pierre, ARGOUNES Fabrice, *Le monde vu d'Asie, une histoire cartographique*, Paris, Seuil, Musée national des Arts asiatiques Guimet, 2018.

5. Asie du Sud-Est

BROCHEUX Pierre, *Histoire du Vietnam contemporain. La nation résiliente*, Paris, Fayard, 2011.

CESARI Laurent, *Les grandes puissances et le Laos, 1954-1964*, Artois Université, 2007.

GUILLEMOT François, *Viêt-Nam, fractures d'une nation : Une histoire contemporaine de 1858 à nos jours*, Éditions de la Découverte, 2018.

LAHAYE DE MICHEAUX Elsa, « 1874-1969, la marque de l'héritage britannique », dans *La Malaisie, un modèle de développement souverain ?* Lyon, ENS Éditions, 2012.

MUS Paul, *L'Angle de l'Asie*, Paris, Hermann Ed., 1977.

SINGAREVELOU Pierre, *L'École française d'Extrême-Orient ou L'institution des marges (1898-1956). Essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, L'Harmattan, 1999.

6. Indochine française

BERTRAND Christophe, HERBELIN Caroline et KLEIN Jean-François (dir.), *Indochine. Des territoires et des hommes (1856-1956)*, Paris, Musée de l'Armée-Invalides/ Gallimard, 2013, 319 p.

BEZANCON Pascale, *Une colonisation éducatrice ? L'expérience indochinoise (1860-1945)*, Paris, L'Harmattan, 2002.

BLAZY Adrien. « Vichy et l'Indochine, entre réforme et continuité. L'exemple de la réforme du statut personnel », *Outre-Mers, Revue d'histoire*, vol. 396-397, n° 2, 2017, p. 103-118.

BROCHEUX Pierre, *Du conflit d'Indochine aux conflits indochinois*. Collection « Histoire du temps présent ». Bruxelles, Complexe, 2000.

BROCHEUX Pierre, HEMERY Daniel, *Indochine, la colonisation ambiguë. 1858-1954*, La Découverte, 2001.

DE FOLIN Jacques, « 13 - La crise de l'Union française », dans DE FOLIN Jacques (dir.), *Indochine (1940-1955). La fin d'un rêve*, Perrin, 1993, p. 225-232.

DESBOIS Thomas, *L'amiral d'Argenlieu. Le moine-soldat du gaullisme*, Paris, Belin/Humensis et ministère de la Défense, 2017.

FORTUNEL Frédéric, « Kampong Cham et Ratanakiri, regards croisés sur l'évolution des grandes plantations cambodgiennes » dans FORTUNEL Frédéric et GIRONDE Christophe (dir.), *L'Or blanc. Petits et grands planteurs face au « boom » de l'hévéaculture (Viêt Nam-Cambodge)*, Bangkok, IRASEC, 2014, p. 123-141.

GOMANE Jean-Pierre, *L'Exploration du Mékong. La mission Ernest Doudart de Lagrée-Francis Garnier (1866-1868)*, Paris, L'Harmattan, 1994.

GOJOSSO Éric, *L'empire indochinois : le gouvernement général de l'Indochine, de la création de l'Union indochinoise au rappel de Richaud (1887-1889)*, Poitiers, Presses Universitaires Juridique de Poitiers, 2016.

GROSSER Pierre, « Une "création continue" ? L'Indochine, le Maghreb et l'Union française », *Monde(s)*, n° 12, 2017/2, p. 71-94.

HEDUY Philippe, *Histoire de l'Indochine, 1624-1954*, Société de production littéraire, 1983.

KLEIN Jean-François, *Soyeux en mer de Chine. Stratégies des réseaux lyonnais en Extrême-Orient (1843-1906)*, Thèse d'Histoire contemporaine, tap., sous la dir. de Claude Prudhomme, Université Lyon-2, 2002.

KLEIN Jean-François, « Introduction. Angkor et le Cambodge : ambivalences en situation coloniale (1866-1909) » dans BAPTISTE Pierre et ZEPHIR Thierry (dir.), *Angkor – Naissance d'un mythe. Louis Delaporte et le Cambodge*, Paris, Musée Guimet/Gallimard, 2013, p. 26-37.

LE PAGE Jean-Marc, *Les services secrets en Indochine*, Paris, Nouveau monde éditions, 2014.

LE PAGE Jean-Marc, « 1945-1946, le SDECE découvre l'Indochine », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 273, n° 1, 2019, p. 17-34.

MEULEAU Marc, *Des pionniers en Extrême-Orient. Histoire de la Banque de l'Indo-Chine (1875-1975)*, Paris, Fayard, 1990.

MONNAIS-ROUSSELOT Laurence, « Médecine et médecins militaires en Indochine », Dans BERTRAND Christophe et al., *Indochine : des territoires et des hommes*. Paris, Gallimard, Musée de l'armée, 2013, p. 76-79.

MONNAIS-ROUSSELOT Laurence, *Médecine et colonisation. L'aventure indochinoise, 1860-1939*, Paris, CNRS Éditions, 1999.

MORLAT Patrice, « L'Indochine à l'époque d'Albert Sarraut », *Outre-Mers, Revue d'histoire*, tome 99, n°376-377, 2012.

OSBORNE Milton, *The french presence in Cochinchina and Cambodia : rule et response (1859-1905)*, Ithaca, NY, Cornell University press, 1969.

TERTRAIS Hugues. "Chapitre II. L'inflation des coûts et la redistribution des cartes (1949-1951)", dans TERTRAIS Hugues, *La piastre et le fusil : Le coût de la guerre d'Indochine. 1945-1954*. Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique, 2002, p. 69-117.

7. Protectorat du Cambodge (1863-1953)

ABERDAM Marie, « Stratégies scolaires des élites cambodgiennes sous le protectorat (1863-1953), hériter, acquérir et transmettre », Colloque *Languages, cultures and education in Southeast Asia : identity and diversity, Structure et Dynamique des Langues* (Cnrs - Sedy), National Institut of Education, Royal University of Phnom Penh (Rupp), Institut de Recherche pour le Développement, Urba, Inalco, 16/10/2019, Rupp.

ABERDAM Marie, Jalons pour une histoire sociale de Phnom-Penh : les élites cambodgiennes dans leur capitale à la période coloniale (1863-1953) », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, 2021/4 (n° 68-4), p. 72-100.

ABERDAM, Marie, *Élites cambodgiennes en situation coloniale, essai d'histoire sociale des réseaux de pouvoir dans l'administration cambodgienne sous le protectorat français (1860-1953)*, Thèse de doctorat en Histoire, tap., sous la direction de Pierre Singaravélou, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2019.

BERNON Olivier de, BRUGUIER Bruno, FOREST Alain, et al., *Le Cambodge d'Adhémar Leclère, 1853-1917 et le trésor indochinois d'Alençon, catalogue d'exposition*, Verrières, Éditions de l'Étrave, 2009.

BERNON Olivier de, « Le rôle de l'École française d'Extrême-Orient dans la fondation du « mythe khmer » », dans NARDIN Patrick, NUT Suppya Hélène, PHAY Soko, *Cambodge, cartographie de la mémoire*, Paris, L'Asiathèque, 2017, p. 17-30.

BEZANCON Pascale, « La rénovation des écoles de pagode au Cambodge », *Cahiers d'Asie du Sud-Est*, n°31, 2001.

BIGAUD Magali, « Situation portuaire au Cambodge et indépendance économique : enjeux coloniaux et post-coloniaux », dans Jean-François Klein, Sunny Le Galloudec, Nguyễn Thị Hạnh (dir.), *Du port au monde. Une histoire globale des ports indochinois* (actes du colloque international éponyme, 27-29/10/2022, Đà Nẵng), à paraître en 2024 aux Presses universitaires de Nouvelle-Aquitaine (éditions La Geste).

BOUCHERET Marianne, « Les terres "à caoutchouc" du Cambodge : histoire d'un *eldorado* colonial entre les deux guerres mondiales », *Siksacakr, Journal of the Center for Khmer Studies*, n°12-13, 2010-2011, p. 139-149.

DELVERT Jean, *Le paysan cambodgien*, thèse de doctorat de Géographie tropicale, sous la dir. de Pierre Gourou, Université de Paris, éditée par Mouton & Cie et l'EPHE en 1961.

FOREST Alain, *Le Cambodge et la colonisation française : histoire d'une colonisation sans heurts (1897-1920)*, Paris, L'Harmattan, 1990.

GUERIN Mathieu, *Des casques blancs sur le Plateau des Herbes : La pacification des aborigènes des hautes terres du Sud-Indochinois, 1859-1940*, Thèse de doctorat en Histoire, tap., sous la direction d'Alain Forest, Université Paris-Diderot-Paris VII, 2005.

GUÉRIN Mathieu, *Paysans de la forêt à l'époque coloniale : la pacification des habitants des hautes terres du Cambodge*, Paris-Caen, Presses Universitaires de Caen/EFEO, 2008.

GUERIN Mathieu, « Domination coloniale et modernisation au Cambodge », *Siksacakr, Journal of the Center for Khmer Studies*, n°12-13, 2010-2011, p. 30-39.

GUILLOU Anne-Yvonne. « Les racines coloniales du système de santé cambodgien », *Siksacakr, Journal of the Center for Khmer Studies*, n°12-13, 2010-2011, p. 102-115.

KHING Hoc Dy, *L'enseignement primaire au Cambodge depuis le Protectorat français jusqu'en 1975*, Phnom Penh, Angkor éditions, 2014.

KLEIN Jean-François. « In Memoriam Pierre-Lucien Lamant (1926-2007) ». *Moussons. Recherche en sciences humaines sur l'Asie du Sud-Est*, n° 13-14 (1 décembre 2009): 373-80.

KLEIN Jean-François (dir.), « Cambodge, rencontres en situations coloniales », *Siksācakr, Journal of the Center for Khmer Studies*, n°12-13, 2010- 2011.

LAMANT Pierre L, « Le Cambodge et la décolonisation de l'Indochine : les caractères particuliers du nationalisme khmer de 1936 à 1945 », dans *Les chemins de la décolonisation de l'empire colonial français*, Institut d'histoire du temps présent CNRS Éditions, 1984.

LAMANT Pierre, Les prémices des relations politiques entre le Cambodge et la France vers le milieu du XIXe siècle, *Outre-Mers, Revue d'histoire*, tome 72, n°267, 2e trimestre 1985.

LAMANT Pierre, « Les partis politiques et les mouvements de résistance khmers vus par les services de renseignements français (1945-1952) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°148, 1987, pp. 79-96.

MIKAELIAN Grégory, « Un partageux au Cambodge, biographie d'Adhémar Leclère suivie de l'inventaire du fonds Adhémar Leclère », *Cahier de Péninsule n°1*, 2011.

MIKAELIAN, Grégory, « L'aristocratie cambodgienne à l'école des humanités françaises », *BAEFEK* n°19, avril 2014.

PRIGENT Steven, « L'éducation monastique et scolaire dans le Cambodge rural à la fin de l'époque coloniale », *Bulletin de l'AEFEK*, n°21, 2016.

SAKOU Samoth, *Chronologie du Cambodge*, Magazine d'Angkor Vat, Paris, 2011, p. 190.

SORN Samnang, *L'évolution de la société cambodgienne entre les deux guerres mondiales (1919-1939)*, Thèse de doctorat en histoire, tap., sous la direction de Catherine Coquery-Vidrovitch, Université Paris 7, 1995.

TAN Danielle, *La diaspora chinoise du Cambodge : histoire d'une identité recomposée*, Master de Science Politique, tap., sous la codir. de Françoise Mengin et David Camroux, IEP de Paris, 2006.

TAN Danielle, GRILLOT Caroline, « Première partie. L'évolution de la migration chinoise en Asie du Sud-Est : Le cas du Cambodge dans L'Asie du Sud-Est », dans le « siècle chinois » : *Cambodge, Laos et Viêt Nam*, Bangkok, Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine (IRASEC), 2014.

TESTART Alain, « L'esclavage pour dettes en Asie orientale », *Moussons*, 2, 2000, 3-29.

8. Histoire et théorie politique

BAT Jean-Pierre, *Le syndrome Foccart. La politique française en Afrique de 1959 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2012.

BERNON Olivier de, « Charles de Gaulle – Norodom Sihanouk 1946-1970 : une fidélité d'un quart de siècle », dans *50^e anniversaire de la visite de Charles de Gaulle, actes du colloque sur l'esprit du discours de Phnom Penh et le Cambodge*, Phnom Penh, 10 octobre 2016.

BOUGEARD Christian (dir.), PRIGENT François (dir.), *La Bretagne en portrait(s) de groupe : Les enjeux de la méthode prosopographique (Bretagne, XVIII^e XX^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016.

FOUCAULT Michel, *Dits et écrits, 1954-1988. II- 1976-1988*, Paris, Gallimard, 2001.

MOHAMED GAILLARD Sarah, ROMO-NAVARRETE Maria. « Les représentants de l'Outre-mer dans les assemblées de la IV^e République (1946-1958). Approche prosopographique », *Outre-Mers, Revue d'histoire*, tome 98, n°370, 2011, p. 135-147.

NOIRIEL Gérard, « Une histoire sociale du politique est-elle possible ? » *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°24, octobre-décembre 1989. p. 81-96.

PRIGENT François, « Réflexions sur l'approche prosopographique », dans BOUGEARD Christian, PRIGENT François, *La Bretagne en portrait(s) de groupes*, Presses Universitaires de Rennes, 2016, p.15.

RICHARD Gilles, « Conclusion », dans BOUGEARD Christian, PRIGENT François, *La Bretagne en portrait(s) de groupes*, Presses Universitaires de Rennes, 2016.

RICHARD Gilles, *Histoire des droites en France*, Paris, Perrin, 2017.

TURPIN, Frédéric, « Aux origines de la V^e République : Charles de Gaulle et la fonction présidentielle », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 7, no. 1, 2007, p. 99-107.

TURPIN Frédéric, « La Communauté franco-africaine : un projet de puissance entre héritage de la IV^e République et conceptions gaulliennes », *Outre-Mers, Revue d'histoire*, tome 95, n°358-359, 1^{er} semestre 2008, p. 45-58.

TURPIN Frédéric, « L'Union pour la Nouvelle République et la Communauté franco-africaine : un rêve de puissance évanoui dans les sables algériens ? (1958 – 1961) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°10, janvier-avril 2010.

TURPIN Frédéric, *Jacques Foccart. Dans l'ombre du pouvoir*, Paris, CNRS Ed., 2015.

TURPIN Frédéric, « La France et ses colonies », *Pouvoirs*, vol. 174, no. 3, 2020, p. 39-51.

9. Histoire diplomatique, relations internationales et coopération

BADEL Laurence, « Diplomatie et entreprises en France au XX^e siècle », *Les cahiers Irice*, vol. 3, no. 1, 2009, p. 103-128.

BADEL Laurence, JEANNESSON Stanislas, « Introduction. Une histoire globale de la diplomatie ? », *Monde(s)*, vol. 5, no. 1, 2014, p. 6-26.

BADEL Laurence (Dir.), *Histoire et relations internationales*, Éditions de la Sorbonne, 2020.

DUBLOSCARD Alain (dir.), et al., *Entre rayonnement et réciprocité : Contributions à l'histoire de la diplomatie culturelle*. Paris : Éditions de la Sorbonne, 2002.

FERRAGU Gilles, « L'invention des normes diplomatiques, 1815-1961 : la politesse des rois », *Monde(s)*, n° 5, 2014/1, p. 81-98.

GILLABERT, Matthieu, MILANI Pauline. « Introduction : Modèles et contre-modèles transnationaux de diplomaties culturelles », *Relations internationales*, vol. 169, no. 1, 2017, p. 3-10.

GROSSER Pierre, « Comment écrire l'histoire des relations internationales aujourd'hui ? Quelques réflexions à partir de l'Empire britannique », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°10, janvier-avril 2010.

JACQUET Antoine, VARREL Aurélie, RICHARD-FERROUDJI Audrey, « Quand les migrants sont Français : La population française de Pondichéry », *Cahiers des IFRE*, Fondation Maison des sciences de l'homme, 2016, 3, p.58-67.

JEANNESSON Stanislas, JESNE Fabrice, SCHNAKENBOURG Éric, *Experts et expertises en diplomatie : la mobilisation des compétences dans les relations internationales du congrès de Westphalie à la naissance de l'ONU*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2018.

JOURNOUD Pierre, « Face-à-face culturel au Sud-Vietnam, 1954-1965 », dans DUBLOSCARD Alain (dir.), *et al., Entre rayonnement et réciprocité : Contributions à l'histoire de la diplomatie culturelle*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2002.

JOURNOUD Pierre. « Passé, présent et avenir du français au Viêt Nam », *Relations internationales*, vol. 188, no. 4, 2021, p. 59-76.

LORIOU Marc. « Le télégramme diplomatique et autres outils de communication aux Affaires étrangères », *Hermès, La Revue*, vol. 81, no. 2, 2018, p 42-44.

MANIERE Laurent, « La politique française pour l'adaptation de l'enseignement en Afrique après les indépendances (1958-1964) », *Histoire de l'éducation*, n° 128, 2010, p. 163-190.

MAUREL Chloé, « La conférence de Bandung », dans Alain Ruscio, *Encyclopédie de la colonisation française : A-B*, Paris, Les Indes savantes, 2017.

MEIMON Julien, *En quête de légitimité : le ministère de la coopération (1959-1999)*, Thèse de doctorat, tap., sous la direction de Johanna Siméant-Germanos, Université de Lille II, 2005.

MEIMON Julien, « L'invention de l'aide française au développement : discours, instruments et pratiques de la dynamique hégémonique », *Questions de recherches*, n°21, septembre 2007.

MIGANI Guia, *La France et l'Afrique sub-saharienne, 1957-1963 : histoire d'une décolonisation entre idéaux eurafricains et politique de puissance*, Brussel, Peter Lang, 2008.

OUEDRAOGO Honoré, « Les coopérants dans l'enseignement secondaire voltaïque de 1960 au milieu des années 1980 : témoignages d'anciens élèves », *Outre-Mers, Revue d'histoire*, tome 101, n°384-385, 2014, p. 155-185.

SIINO François, « Malentendus dans la décolonisation. Coopérants de l'enseignement supérieur au Maghreb (1960-1980) », dans EL MECHAT Samia, RENUCCI Florence, *Les décolonisations au XXe siècle. Les hommes de la transition*, L'Harmattan, 2014, p.247-268.

SIRINELLI Jean-François, « Pour une histoire culturelle du politique », *Vingtième-siècle*, janvier-mars 1998, n°57, p 121-131.

TROUVÉ Matthieu. « L'ambition et les contraintes. Les discours et messages du général de Gaulle en Amérique latine et leur réception : la voix et les voies de la politique latino-américaine de la France (1964) », dans VAÏSSE Maurice, *De Gaulle et l'Amérique latine*, Presses universitaires de Rennes, 2014.

VAÏSSE Maurice, *Documents diplomatiques français, 1964, Tome 1 (1^{er} janvier – 30 juin)*, Paris Peter Lang, 2002.

VAÏSSE Maurice, *La grandeur : politique étrangère du général de Gaulle*, Paris, CNRS, 2013.

10. Histoire économique

BARJOT Dominique, *La grande entreprise française de travaux publics (1883-1974)*, Paris, Economica, 2006.

BARJOT Dominique, « Les entreprises de travaux publics face à la décolonisation : une adaptation difficile mais réussie ? (1940-1956) », dans AGERON Charles-Robert (dir.), *Les chemins de la décolonisation de l'empire colonial français, 1936-1956*, CNRS Éditions, 1986.

BARJOT Dominique, « De la mise en valeur de l'Indochine à l'aventure mondiale : Jean Rigal et la Société française d'entreprises de dragages et de travaux publics (1930-1969) », dans BARJOT Dominique, MERGER Michèle, (dir.), *Les entreprises et leurs réseaux : hommes, capitaux, techniques et pouvoirs, XIXe-XXe siècles : mélanges en l'honneur de François Caron*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1998.

DELVERT Jean, « L'économie cambodgienne et son évolution actuelle », *Tiers-Monde*, tome 4, n°13-14, 1963, p. 193-212.

11. Histoire militaire

CADEAU Ivan, *Cao Bang, 1950. Premier désastre français en Indochine*, Paris, Perrin, Ministère des Armées, 2022, 390 p.

EVRARD Camille, « Retour sur la construction des relations militaires franco-africaines », *Relations internationales*, vol. 165, no. 1, 2016, p. 23-42.

EVRARD Camille, « Les forces armées et de sécurité dans les États postcoloniaux du Sahara ouest-africain », *Revue Défense Nationale*, 2016/7, n° 792, p. 59-64.

EVRARD Camille, *De l'armée coloniale à l'armée nationale en Mauritanie : une histoire militaire sahélo-saharienne, de la conquête à la guerre du Sahara (1934-1978)*, thèse d'Histoire contemporaine, tap., sous la dir. de Pierre Vermern et Tony Chafer, Paris-1-Panthéon-Sorbonne, 2015.

LAURENT Maurice, *L'armée au Cambodge et dans les pays en voie de développement du Sud-Est asiatique*, Paris, PUF, 1968.

MALOUX Thierry, *À l'ombre d'Angkor, l'action des militaires français au Cambodge, 1863-1954*, Thèse de doctorat en Histoire, tap., sous la direction de Jacques Frémeaux, Sorbonne université, 2019, à paraître en 2024 chez Hémisphères Ed., collection « Mers & Empires ».

VILLATOUX Marie-Catherine, *La défense en surface (1945-1962), le contrôle territorial dans la pensée stratégique d'après-guerre*. Paris, Service historique de la défense, 2009.

12. Histoire de l'éducation et de l'enseignement

KÉVONIAN Dzovinar, TRONCHET Guillaume (dir.), « Introduction. Pour une histoire multi-située de la Cité internationale universitaire de Paris » dans *Le Campus-monde : La Cité internationale universitaire de Paris de 1945 aux années 2000*, PUR, 2022.

LEGRANDJACQUES Sara. « Interconnexions universitaires. Pour une approche transimpériale de l'enseignement supérieur en Asie coloniale, années 1850-1930 », *Cahiers Sirice* n° 20, 2018, 29-48.

LEGRANDJACQUES, Sara, « L'Asie à la CIUP depuis 1950 : entre identités plurielles et cosmopolitisme culturel », dans DZOVINAR Kévonian, TRONCHET Guillaume (dir.), *Le Campus-monde. La Cité internationale universitaire de Paris de 1950 à nos jours*, Presses universitaires de Rennes, 2022.

LEGRANDJACQUES Sara, « Hà Nội au cœur des mobilités étudiantes, (années 1880-1945) », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, 1/2016 (n° 43), p. 89-102.

LEGRANDJACQUES Sara, et MAMMASSE Karim, « Pour une histoire interconnectée du fait (post-) colonial contemporain. Introduction ». *Cahiers Sirice* n° 20, 2018, p. 5-11.

LEGRANDJACQUES Sara, *Voies étudiantes. Pour une histoire globale des mobilités étudiantes en Asie (Inde britannique-Indochine française, années 1850-1940)*, Thèse de doctorat en Histoire, tap., sous la direction de Pierre Sinagaravélou, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2021.

MATASCI, Damiano, BANDEIRA JERONIMO Miguel, GONÇALVES DORES Hugo (dir.), *Repenser la « mission civilisatrice » : l'éducation dans le monde colonial et postcolonial au XXe siècle*, PUR, 2020.

Nguyen Thuy Phuong, « De la " mission civilisatrice " à la mission culturelle : un discours (post) colonial contrarié (Indochine 1946-1952) », dans MATASCI, Damiano, BANDEIRA JERONIMO Miguel, GONÇALVES DORES Hugo (dir.), *Repenser la « mission civilisatrice » : l'éducation dans le monde colonial et postcolonial au XXe siècle*, PUR, 2020.

Nguyen Thuy Phuong, *L'école française au Vietnam du 1945 à 1975 : de la mission civilisatrice à la mission culturelle*, Encrages, 2017.

TRINH Van Thao, *L'école française en Indochine*, Paris, Kartala, 1993.

13. Langue et francophonie

FARANDJIS Stélio. « Repères dans l'histoire de la francophonie », *Hermès, La Revue*, vol. 40, no. 3, 2004, p. 49-52.

GILLABERT Matthieu. « Une francophonie implicite ? Pour une sociohistoire de la langue à la Cité internationale universitaire de Paris » dans KÉVONIAN, Dzovinar, TRONCHET, Guillaume, *Le Campus-monde : La Cité internationale universitaire de Paris de 1945 aux années 2000*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022.

VERDHELAN-BOURGADE Michèle, AUGER Nathalie, CORDIER-GAUTHIER Corinne *et al.*, « État des lieux méthodologique » dans VERDHELAN-BOURGADE Michèle (dir.), *Le français langue seconde. Un concept et des pratiques en évolution*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, collection « Perspectives en éducation et formation », 2007, p. 157-204.

14. Migrations, circulations, mobilités

BURTIN Pauline. « De Pondichéry à l'Indochine française, réminiscences croisées. Exposer les récits de migrations intercoloniales françaises en Asie », *Hommes & Migrations*, vol. 1327, no. 4, 2019, p. 182-186.

DENÉCHÈRE Yves, « Expériences intimes et subjectivité juvénile des Eurasiennes envoyées en France à la fin de la guerre d'Indochine », *Outre-Mers, Revue d'histoire*, 2020/1 (N° 406-407), p. 227-247.

DENÉCHÈRE Yves, « Les « rapatriements » en France des enfants eurasiens de l'ex-Indochine », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 14, 2012, p. 123-141.

DENÉCHÈRE Yves, « Le projet postcolonial de la Fédération des Œuvres de l'Enfance Française d'Indochine (FOEFI 1949-1983) dans DENÉCHÈRE Yves (dir.), *Enjeux postcoloniaux de l'enfance et de la jeunesse. Espace francophone (1945-1980)*, Bruxelles, Peter Lang, 2019, p. 121-130.

FIRPO Christina Elizabeth, *The uprooted : race, children, and imperialism in French Indochina, 1890-1980*, University of Hawai'i Press, 2016.

JACQUET Antoine, VARREL Aurélie, AUDREY RICHARD-FERROUDJI Audrey. « Quand les migrants sont Français : La population française de Pondichéry », *Cahiers des IFRE*, Fondation Maison des sciences de l'homme, 2016, 3, p.58-67.

KY Phanra, « L'immigration vietnamienne au Cambodge à l'époque du protectorat français (1863-1940) », *Cahiers d'Asie du Sud-Est*, n°6, 1978.

PAIRAUDEAU Natasha, « Via l'Indochine : trajectoires coloniales de l'immigration sud-indienne », *Hommes et Migrations*, n°1268-1269, juillet-octobre 2007. p. 24-33.

SAADA Emmanuelle. « Citoyens et sujets de l'Empire français. Les usages du droit en situation coloniale », *Genèses*, vol. n°53, n° 4, 2003, p. 4-24.

SAADA Emmanuelle, *Les enfants de la colonie. Les métis de l'empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, 2007.

VOISIN Alice, « Rapatrier les Français de l'Indochine en métropole : La mise en place d'une politique d'intégration dans le contexte des migrations postcoloniales (1945-1962) », *Les Carnets du LARHRA*, 1, 2019.

URBAN Yerri. « 11. Les « métis franco-indigènes » dans le second Empire colonial », dans LAURENT Sylvie éd., *De quelle couleur sont les blancs : Des « petits Blancs » des colonies au « racisme anti-Blancs »*, La Découverte, 2013, p. 121-127.

15. Cambodge contemporain

ABDOUL-CARIME Nasir, « Réflexions sur le régime sihanoukien : la monopolisation du verbe par le pouvoir royal », *Péninsule* 31, 1995 (2).

BIGAUD Magali, « Cambodge, l'art contre l'oubli : Rithy Panh et Séra, passeurs de mémoire », *Les Cahiers du Nem, la revue des cultures asiatiques et des diasporas*, 13 novembre 2020.

BIGAUD Magali, *Perception par la presse française des procès des responsables khmers rouges (1998-2015)*, mémoire de master d'histoire sous la direction de Gilles Richard, Université de Rennes 2, 2016.

CHANDLER David P., *Brother Number One: A Political Biography of Pol Pot*, Westview Press Inc, 1999.

CHANDLER David, *Une histoire du Cambodge*, Paris, Les Indes Savantes, 2011.

CORFIELD Justin J., SUMMERS Laura, *Historical dictionary of Cambodia*, Lanham, Toronto, Plymouth, The Scarecrow Press, 2003.

DE LABRUSSE Serge, « Communications maritimes et fluviales du Cambodge », *Politique étrangère*, n°3, 1959.

FOREST Alain (dir.), *Cambodge contemporain*, Les Indes savantes, 2008.

GUILLOU Anne-Yvonne, *Les médecins au Cambodge. Entre élite sociale traditionnelle et groupe professionnel moderne sous influence étrangère*, Thèse de doctorat, tap., sous la direction de Jean-Pierre Dozon, École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), 2001.

GUILLOU Anne-Yvonne, *Cambodge, soigner dans les fracas de l'histoire : médecins et sociétés*. Paris, Les Indes savantes, 2009.

HAMEL Bernard. *Sihanouk et le drame cambodgien*. Paris, France, Ed. L'Harmattan, 1993.

ING Phouera, *Surlendemain de cendres. Essai sur la nécessité et les limites de la représentation en art : bande dessinée, peinture et sculpture dans l'histoire récente et tragique du Cambodge*, Thèse de doctorat, tap., sous la direction de Yann Toma, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2019.

JENNAR Raoul Marc. *Les clés du Cambodge*. Paris, Maisonneuve et Larose, 1995.

KHIN Sok. « La khmérisation de l'enseignement et l'indépendance culturelle au Cambodge », *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient*, Tome 86, 1999. p. 293-319.

KIERNAN Ben, *How Pol Pot came to power : colonialism, nationalism, and communism in Cambodia, 1930-1975*. New Haven, Etats-Unis d'Amérique, Yale University Press, 2004.

LACOUTURE Jean, *Survive le peuple cambodgien !* Éditions du Seuil, 1978.

LOCARD Henri, *Pourquoi les Khmers rouges ?* Paris, Ed. Vendémiaire, 2013.

LEFEBVRE Pascale, *Etude du fonds « Cambodge » de la Bibliothèque Nationale du Cambodge : Etat des lieux et perspectives de valorisation*, Mémoire d'études sous la direction de Jean-Marie Arnoult, ENSSIB, janvier 2006.

LOCARD Henri. « Les Khmers rouges : d'où venaient-ils ? » *Après-demain* n° 36, NF, n° 4 (2015), p. 13-15.

MARTIN Marie Alexandrine, *Le mal cambodgien : histoire d'une société traditionnelle face à ses leaders politiques 1946 – 1987*, Paris, Hachette, 1989.

MEYER Charles, *Derrière le sourire khmer*. Paris, Plon, 1971.

NARDIN Patrick, *Cambodge : cartographie de la mémoire*. Paris, L'Asiathèque, 2017.

NÉPOTE Jacques, « Éducation et développement dans le Cambodge moderne », *Mondes en développement*, n°28, 1979, p. 786.

NUT Suppya Hélène, « Phnom Penh des origines à 1975, émergence et constitution des lieux de pouvoir et des lieux de mémoire », dans NARDIN, Patrick, NUT Suppya Hélène, PHAY Soko, *Cambodge, cartographie de la mémoire*, Paris, L'Asiathèque, 2017.

PIERDET Céline, « Le port de Sihanoukville (Cambodge) et l'organisation des échanges dans le sud de la péninsule depuis la fin des années 1950 », *Aséanie* n°26, décembre 2010.

PONCHAUD François, *Une brève histoire du Cambodge*, Paris, Éditions Siloé, 2007.

REMY Serge, « L'esprit d'indépendance : une architecture au Cambodge », dans NARDIN Patrick, NUT Suppya Hélène, PHAY Soko, *Cambodge, cartographie de la mémoire*, Paris, L'Asiathèque, 2017, p. 17-30.

RICHER Philippe, *Le Cambodge de 1945 à nos jours*. 2e éd., Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2009.

RUST William J., *Eisenhower and Cambodia : Diplomacy, Covert Action, and the Origins of the Second Indochina War*, Lexington, University press of Kentucky, 2016.

SIHAMONI Prince Norodom. « Le Cambodge », *Hermès, La Revue*, vol. 40, no. 3, 2004, p. 93.

Index

- Ang Choulean, 239
- Argod Hubert, 139, 189, 192, 288, 289,
297, 318, 321, 367
- Au Chhoeun, 74, 87, 122, 128
- Aumale Christian d', 291, 292
- Aymonier Emile, 341
- Baudouin François, 68
- Beausse Jean de, 139, 171, 174, 177, 178,
179, 183, 185, 190, 191, 245, 255, 257,
258, 301, 302
- Belleux Maurice, 93
- Bollaert Emile, 83, 84, 87, 94
- Chan Nak, 102, 120, 414, 424
- Chau Seng, 122, 126, 220, 265, 287, 354
- Chea Chinkoc, 254
- Copin Claude, 3, 293
- Couve de Murville Maurice, 109, 138, 152,
172, 174, 176, 177, 178, 179, 183, 215,
243, 308, 309, 371
- Dauge Louis, 291, 369
- Delvert Jean, 60, 130, 131, 132, 158, 223,
224, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232,
233, 234, 235, 236, 259
- Dulles John Foster, 97, 145, 148, 155, 212,
213, 214, 215
- Dumont René, 287, 288, 289, 387
- Dyrac Jean, 28, 369
- Eisenhower Dwight D., 148, 212, 213,
215, 408
- Fernandez Sosthène, 207, 215, 334
- Gaule Charles de, 15, 22, 38, 138, 259,
260, 263, 267, 273, 274, 275, 276, 280,
281, 282, 283, 284, 285, 286, 321, 366,
376, 384, 395, 401, 402, 404, 414, 441,
446
- Gorce Pierre, 25, 108, 109, 112, 130, 132,
133, 135, 136, 137, 138, 139, 147, 148,
150, 151, 152, 158, 168, 169, 171, 172,
174, 188, 207, 210, 213, 214, 215, 216,
228, 235, 241, 254, 259, 300, 371
- Gravelle Charles, 70, 71, 72, 178, 375
- Hồ Chí Minh, 19, 112, 323, 326, 330
- Ho Kim Han, 298, 299
- Jacquinet Louis, 169
- Johnson Lyndon B., 306
- Khim Tit, 112, 122
- Khrouchtchev Nikita, 269
- La Chambre Guy, 99
- Lacouture Jean, 308, 351
- Lon Nol, 19, 30, 119, 121, 126, 199, 201,
208, 209, 211, 215, 247, 264, 265, 272,
282, 319, 320, 322, 325, 326, 328, 330,
331, 333, 353, 355, 363, 367, 368, 453
- Manipoud Louis, 61

Mao Tsé-Toung, 328
 Martin Claude, 3, 368, 369
 Mc Clintock Robert, 148, 212
 Mendès-France Pierre, 98
 Messmer Pierre, 15, 16, 267, 283, 308,
 309, 310, 314, 320, 347, 350, 351, 377,
 384, 387
 Meyer Charles, 31, 32, 33, 35, 77, 116,
 148, 157, 160, 200, 253, 270, 272, 299,
 328, 345, 392
 Mourer Cécile, 239
 Mourer Roland, 239
 Moutet Marius, 94, 96
 Ngô Dinh Diêm, 305
 Nhiek Tioulong, 89, 104, 122, 126, 127,
 128, 242, 308, 333, 352
 Nhiem Sokphal, 121, 126
 Nixon Richard, 97, 264, 330
 Norodom Norindeth, 89, 115
 Norodom Sihanouk, 13, 18, 19, 20, 31, 32,
 35, 37, 44, 65, 79, 80, 81, 86, 88, 89, 96,
 97, 98, 106, 113, 114, 115, 116, 117,
 119, 120, 121, 122, 123, 124, 126, 129,
 133, 136, 138, 146, 151, 152, 153, 154,
 158, 169, 172, 198, 199, 200, 201, 212,
 213, 214, 218, 219, 228, 235, 240, 248,
 249, 250, 255, 256, 263, 264, 265, 267,
 268, 269, 270, 271, 272, 273, 275, 280,
 281, 282, 283, 284, 285, 286, 296, 305,
 306, 308, 309, 318, 321, 324, 325, 326,
 327, 328, 329, 330, 331, 337, 339, 342,
 348, 349, 353, 354, 355, 366, 367, 368,
 371, 375, 376, 386, 387, 388, 390, 395,
 397, 401, 407, 414, 425, 427, 438, 441
 Norodom Suramarith, 114
 Offroy Raymond, 102
 Pach Chhoeun, 74, 87
 Pasteur Louis, 63, 240
 Peng Peas Yukanthor, 121, 124
 Penn Nouth, 104, 121, 123, 128, 195, 258,
 265, 354
 Phlek Chhat, 76, 77, 122, 157, 160, 298,
 299, 392
 Phoumi Nosovan, 311
 Pignon Léon, 87, 94, 95, 169
 Ping Peang Yukanthor, 85, 121, 126
 Rigal Jean, 168, 290, 404
 Risterucci Jean, 104, 105, 195, 300
 Rubeli Janik, 34, 277, 359, 360, 361, 392
 Sarin Chhak, 265, 354, 355, 363
 Sarrault Albert, 56, 123, 228
 Sim Var, 74, 85, 94, 122, 128, 129, 172
 Sirik Matak, 121, 152, 255, 330, 331, 352,
 369
 Sisowath Kossamak, 136
 Sisowath Monireth, 80, 126, 193, 194, 206,
 214
 Sisowath Monivong, 18, 80, 114
 Sisowath Rakmoni, 206
 Sisowath Sirik Matak, 121, 152, 255, 330,
 331, 352, 369
 Sisowath Yutevong, 87, 88, 95
 Son Ngoc Thanh, 74, 85, 87, 96, 270, 386
 Son Sann, 122, 388

Sonn Voeunsai, 363

Souvanna Phouma, 312

Suy Sonn, 338, 339

Thioun Veang, 50

Thonn Ouk, 75, 85, 88, 96

Vann Molyvann, 344, 361

Var Sim, 74, 85, 94, 122, 128, 129, 172

Werquin Jean, 203

Yem Sambaur, 123

Yersin Alexandre, 63

Yukanthor Peng peas, 121, 124

Yukanthor Ping Peang, 85, 121, 126

Zhou Enlai, 113, 153, 154, 268

Annexes

Table des annexes

Document 1 : Constitution du royaume du Cambodge du 6 mai 1947. Extrait

Document 2 : Tableau récapitulatif des demandes de rapatriement à titre politique. Janvier 1964

Document 3 : Décret du 4 novembre 1928 portant sur le statut des métis nés de parents légalement inconnus (Indochine). JORF du 8 novembre 1928

Document 4 : Accords sur la cessation des hostilités (Genève, 20-21 juillet 1954). Extrait

Document 5 : Notice biographique de Chan Nak.

Document 6 : Présentation du Sangkum Reastr Niyum. Cambodge, Ministère de l'Information, Cambodge, Phnom Penh, ministère de l'Information, 1962

Document 7 : Premier plan quinquennal du Cambodge, Plan Norodom Sihanouk (Janvier 1960 – décembre 1964). Extrait

Document 8 : Convention militaire franco-cambodgienne du 20 novembre 1946

Document 9 : Principales sociétés françaises d'hévéaculture présentes au Cambodge en 1969

Document 10 : Accord culturel franco-cambodgien du 8 novembre 1949. Extrait

Document 11 : Norodom Sihanouk, « Mon anti-américanisme », éditorial, *Revue Kambuja*, n°1, 15 avril 1965

Document 12 : Document 12 : Allocution prononcée par le général de Gaulle à la réunion populaire de Phnom Penh le 1^{er} septembre 1966. Réponse au toast adressé par le prince Norodom Sihanouk. Brouillon manuscrit autographe, 1^{ère} version annotée

Document 13 : Accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement royal du Cambodge sur la coopération technique française avec le centre médico-chirurgical Calmette du 9 mars 1964

Document 14 : *Bulletin de l'Union des étudiants khmers*, 1961

Document 15 : Louis Raymond, « Pays perdu, pays retrouvé », *Lettre de l'AFRASE*, janvier 2021

La Constitution du Royaume du Cambodge⁽¹⁾

A l'occasion de la promulgation de la Constitution du Royaume du Cambodge, les journaux français paraissant à Saïgon ont publié le communiqué suivant :

Le Cambodge vient d'être doté par décision de son roi, d'une constitution nouvelle, promulguée solennellement le 6 mai 1947, à Pnom-Penh.

Préparée par une Assemblée nationale, sous l'influence du jeune parti démocrate (dont le chef incontesté est S. A. Sisowath Youtovong, docteur ès-sciences des universités françaises, à l'heure actuelle président du gouvernement), cette constitution est une preuve remarquable du libéralisme politique de S. M. Norodom Sihanouk, qui, avec l'aide de la France, a voulu devancer les évolutions nécessaires et conduire lui-même son peuple dans la voie de l'émancipation politique.

Les nouvelles institutions constitutionnelles du Cambodge prennent ainsi un intérêt qui dépasse le cadre de ce royaume. Elles fournissent l'exemple d'une transformation politique profonde accomplie en plein accord entre une antique monarchie, qui n'a rien perdu de son prestige ni de l'attachement de ses sujets, et des aspirations du peuple cambodgien ou du moins de l'élite qui l'anime. Elles caractérisent également une évolution qui rapproche les institutions cambodgiennes de celles de la Métropole. La nouvelle constitution cambodgienne et la constitution française du 27 octobre 1946

se rattachent manifestement à la même inspiration, adaptée évidemment à deux traditions différentes, l'une monarchique et l'autre républicaine. Et ce n'est pas la moindre valeur de l'exemple cambodgien que de montrer, avec les diversités nécessaires, la communauté d'idéal politique qui doit assurer la cohésion intime de l'Union française.

Ces facteurs à la fois de diversité et d'unité se dégagent clairement d'un examen rapide des principales dispositions de la constitution Khmère concernant les libertés publiques, le roi ou les pouvoirs des assemblées.

L'appartenance du Cambodge à l'Union française, expressément mentionnée dans le préambule de la constitution, commandait le respect de certains droits et de certaines libertés dont la France s'est déclarée garante sur tous les territoires de l'Union.

A cet égard, la constitution cambodgienne ne laisse rien à désirer : liberté individuelle, inviolabilité du domicile, liberté d'opinion, d'association et de réunion, libre accès aux fonctions publiques, respect de la propriété, tous les droits fondamentaux de l'homme et du citoyen sont précisés et protégés d'une façon aussi complète qu'il est possible.

(1) Voir également : Documents relatifs aux problèmes indochinois, Accords entre la France et le Cambodge. *Notes documentaires et Etudes*, n° 554.

TEXTE DE LA CONSTITUTION

Nous, NORODOM SIHANOUK Varman Reach Narivong Uphato Suceat Visothipong Akamohaborasrat Nikarodom Thammik Mohareachonthireach Barommineat Baromabopit Preah Chau Krung Kampuchea Thippedey,

Roi du Cambodge, Etat autonome faisant partie de l'Union Française, à titre d'Etat associé,

Octroyons à notre peuple, dans le cadre des traités qui lient le Cambodge à la France, la constitution dont le texte suit :

TITRE I.

Nature et forme de l'Etat

ARTICLE PREMIER. — Le Cambodge est une Monarchie.

ART. 2. — La langue officielle est le cambodgien. Le français est la langue officielle pour tous les actes intéressant l'Union Française, son emploi est admis dans tous les autres cas.

TITRE II.

Libertés, droits et devoirs des Cambodgiens

ART. 3. — La liberté est la faculté de faire tout ce qui ne porte pas atteinte aux droits d'autrui; les conditions d'exercice de la liberté sont définies par la loi. Nul ne peut être contraint de faire ce que la loi n'ordonne pas.

ART. 4. — Nul ne peut être poursuivi, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites.

Nul ne peut être maintenu en détention sans que la légalité de son arrestation ait été soumise à un magis-

trat et confirmée par décision motivée de celui-ci, dans les délais fixés par la loi.

Toute rigueur ou contrainte inutiles à l'occasion d'une arrestation, toute pression morale ou brutalité physique à l'égard d'un détenu, tout traitement qui aggrave la peine légalement applicable à un condamné sont interdits par la loi et engagent la responsabilité personnelle de leurs auteurs, promoteurs ou complices.

ART. 5. — Tout prévenu est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable.

Les peines privatives ou restrictives de liberté doivent tendre à la rééducation du coupable.

ART. 6. — Les Cambodgiens ne peuvent être expulsés du territoire cambodgien. On ne peut leur interdire le séjour dans une localité quelconque, ou les obliger à se fixer dans un endroit déterminé, que dans les cas fixés par la loi.

ART. 7. — La propriété est sous la protection de la loi. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique, dans les cas établis par la loi et moyennant une juste et préalable indemnité.

ART. 8. — La liberté de conscience est absolue. Il en est de même pour celle des cultes qui ne subit d'autres restrictions que celles qui sont nécessaires pour que l'ordre public ne puisse être troublé.

Le bouddhisme est la religion de l'Etat.

ART. 9. — Tout Cambodgien est libre de parler, d'écrire, d'imprimer, de publier. Il peut, soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière, exprimer, diffuser, défendre toute opinion dans la mesure où il n'abuse pas de ce droit et où il ne tend pas à troubler l'ordre public.

Aucune manifestation d'opinion ne peut être imposée.

ART. 10. — Tous les Cambodgiens ont le droit de s'associer librement, à moins que leur association ne porte ou ne tende à porter atteinte aux libertés garanties par la présente constitution.

Liberté de réunion leur est également reconnue.

ART. 11. — Le domicile est inviolable, nul ne peut y pénétrer que dans les cas prévus par la loi selon les formes prescrites par elle.

ART. 12. — Le secret de la correspondance est inviolable, sauf dérogations temporaires expressément prévues par la loi, lorsque l'intérêt supérieur de la Nation le rend nécessaire.

ART. 13. — Tous les Cambodgiens ont également accès à tous les emplois publics, sans autre motif de préférence que leur mérite ou leur compétence.

ART. 14. — Chaque Cambodgien a le droit d'adresser une pétition écrite aux pouvoirs publics, afin de provoquer l'examen de problèmes d'intérêt individuel ou collectif.

ART. 15. — L'exercice des droits garantis par la présente constitution ne peut être suspendu. Toutefois, lorsque la Nation est proclamée en danger, les droits énoncés dans les articles 4, 9, (1^{er} alinéa), 10 (2^e alinéa) et 12 peuvent être suspendus dans les limites et les formes déterminées par la loi.

Cette mesure ne saurait être prise pour une durée supérieure à six mois, renouvelable dans les mêmes formes.

Quiconque en aura abusé pour porter arbitrairement préjudice aux droits matériels ou moraux d'autrui engagera de ce fait sa responsabilité personnelle.

Au terme de la période d'exception, quiconque se jugera lésé arbitrairement dans sa personne ou dans ses biens pourra réclamer réparation morale ou matérielle devant les tribunaux.

ART. 16. — Chaque Cambodgien doit fidélité au roi. Il a le devoir de respecter les lois, de défendre le pays et d'aider le gouvernement par le paiement de ses impôts et de toutes les manières prévues par la loi.

TITRE III.

De la loi et des pouvoirs

ART. 17. — La loi est l'expression de la volonté nationale. Elle est applicable à tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse, soit qu'elle oblige.

Garantissant à tous les Cambodgiens l'exercice des libertés et des droits énoncés dans le précédent Titre, elle ne saurait en aucun cas porter atteinte à ceux-ci.

ART. 18. — La loi assure à tous le droit de se faire rendre justice, et l'insuffisance des ressources ne saurait y faire obstacle.

ART. 19. — Sauf dispositions spéciales expressément prévues par elle, la loi ne peut avoir d'effet rétroactif.

Nul ne peut toutefois être jugé et puni qu'à la suite d'infractions prévues par une loi promulguée et rendue obligatoire antérieurement à celles-ci.

ART. 20. — La loi est obligatoire à Phnom-Penh un jour franc après son inscription au *Journal Officiel*, et partout ailleurs, dans l'étendue de chaque srok, cinq jours francs après que le *Journal Officiel* qui la contient est parvenu au salosrok.

Toutefois, dans le cas d'urgence déclaré par la loi, celle-ci est obligatoire à Phnom-Penh dès qu'elle a été

affichée à la mairie, dans chaque srok dès qu'elle a été affichée au salosrok.

ART. 21. — Tous les pouvoirs émanent du roi. Ils sont exercés de la manière établie par la présente Constitution.

ART. 22. — Le pouvoir législatif est exercé au nom du roi par l'Assemblée Nationale.

L'initiative des lois appartient au roi, au conseil des ministres et aux membres de l'Assemblée nationale et du Conseil du Royaume.

ART. 23. — Le pouvoir exécutif est exercé au nom du roi par les ministres.

ART. 24. — Le pouvoir judiciaire est exercé au nom du roi par les tribunaux des différents degrés et juridictions.

TITRE IV.

Du Roi

ART. 25. — Le trône du Cambodge est l'héritage des descendants mâles du roi Ang-Duong.

ART. 26. — Le roi a le pouvoir, après réunion du Conseil de la Couronne, de désigner un héritier au Trône ainsi que d'annuler cette désignation.

ART. 27. — Au cas où, lors d'une vacance du Trône, un héritier n'aurait pas ainsi été désigné par le roi, la désignation du nouveau souverain est effectuée par le Conseil de la Couronne à la majorité des voix, celle du président étant prépondérante en cas de partage.

ART. 28. — Le Conseil de la Couronne comprend :
— Le Président du Conseil de famille de la Famille royale;

— Le Président du Conseil des ministres;

— Le Président de l'Assemblée nationale;

— Le Président du Conseil du Royaume;

— Les deux chefs des sectes religieuses;

— Le Président de la Haute Cour de Justice.

La présidence de ce Conseil est confiée au Président du Conseil de famille de la Famille royale.

ART. 29. — La majorité du Roi est fixée à 18 ans. Si le roi est mineur ou dans l'incapacité d'exercer ses prérogatives, celles-ci seront exercées par un régent.

Cette incapacité est constatée par le Conseil de la Couronne qui désigne alors le régent, choisi parmi les membres de la Famille royale.

ART. 30. — En cas de vacance du Trône et à défaut d'héritier désigné, le Conseil de la Couronne se réunit obligatoirement dans les trois jours qui suivent l'événement ayant provoqué cette vacance, afin de désigner le nouveau souverain, ainsi que le régent si le nouveau roi est mineur.

Cette réunion du Conseil de la Couronne a lieu sur convocation de son président, ou, à défaut de cette convocation, le troisième des jours visés à l'alinéa précédent.

S'il s'agit de constater l'incapacité du souverain régnant, le Conseil de la Couronne est convoqué par son président, soit sur la propre initiative de celui-ci, soit sur la demande d'au moins deux de ses membres, afin de se prononcer sur cette incapacité s'il y a lieu de désigner un régent.

ART. 31. — Dans les huit jours qui suivent un changement de règne, l'Assemblée nationale se réunit obligatoirement pour recevoir le serment du roi ou du régent.

ART. 32. — Avant d'assumer ses pouvoirs, le roi prête, au sein de l'Assemblée nationale le serment suivant :

« Je jure d'observer la Constitution et les lois du Royaume et de me dévouer au bien de l'Etat et du peuple ».

ART. 33. — Le régent n'entre en fonction qu'après avoir prêté, au sein de l'Assemblée nationale, le serment prescrit par l'article précédent, en y ajoutant : « et d'être fidèle au roi ».

ART. 34. — A l'expiration de la vacance du Trône et jusqu'au moment où le nouveau roi ou le régent a prêté serment, les pouvoirs de chef d'Etat sont exercés par le président de l'Assemblée nationale, sous sa propre responsabilité.

Si le roi s'absente momentanément du Cambodge ou se trouve dans l'impossibilité momentanée d'exercer ses pouvoirs, il confie ceux-ci à un conseil dont il désigne le Président et les membres, choisis en dehors des membres du Gouvernement.

ART. 35. — Le roi est le chef suprême de l'Etat; sa personne est sacrée et inviolable.

ART. 36. — Le roi promulgue les lois dans les conditions établies par l'article 77 de la présente Constitution.

Dans le délai fixé pour cette promulgation, il peut, par un message motivé, demander à l'Assemblée nationale et au Conseil du Royaume une nouvelle délibération qui ne peut être refusée.

ART. 37. — Le roi communique avec l'Assemblée nationale et le Conseil du Royaume par des messages.

ART. 38. — Le Roi convoque l'Assemblée nationale conformément aux dispositions des articles 57 et 58 de la présente Constitution. Il a le droit de la dissoudre sur la proposition du Conseil des ministres. Cette dissolution ne peut intervenir plus d'une fois pour le même motif.

Dans ce cas de dissolution de l'Assemblée, de nouvelles élections doivent avoir lieu dans un délai maximum de deux mois.

ART. 39. — Le roi choisit le président du Conseil des ministres, et le nomme ainsi que les ministres proposés par ce président.

ART. 40. — Le roi a le droit de présider le Conseil des ministres. Il reçoit les procès-verbaux des séances de ce Conseil.

ART. 41. — Chacun des actes du roi, à l'exception de ceux d'ordre intérieur, intéressant le Palais royal, doit porter le contre-seing du président du Conseil et celui d'un ou de plusieurs ministres.

ART. 42. — Le roi crée et confère les grades civils et militaires. Il nomme les magistrats, sur proposition du Conseil supérieur de la magistrature.

ART. 43. — Le roi a le droit de grâce et de commutation de peine.

ART. 44. — Le roi est le commandant suprême des forces armées du royaume.

ART. 45. — Le roi signe les traités passés avec la France ou les autres Etats associés de l'Union Française et les rectifie en vertu d'un vote de l'Assemblée nationale. Il désigne les personnalités chargées de fonctions ou de missions diplomatiques à l'étranger.

ART. 46. — Le roi a la faculté de déléguer en partie ses pouvoirs en ce qui concerne ceux indiqués par les articles 42 et 45 de la présente constitution.

De l'Assemblée Nationale

ART. 47. — Est électeur tout citoyen cambodgien âgé d'au moins 20 ans accomplis, pourvu qu'il ne soit pas privé de ses droits civiques et qu'il remplisse les conditions prévues par la loi électorale.

Les militaires en exercice ne peuvent être ni électeurs ni éligibles. Il en est de même des religieux en raison des dogmes bouddhiques.

ART. 48. — Sont éligibles les électeurs âgés de 25 ans au moins. Les cas d'inéligibilité sont fixés par la loi électorale.

Le mandat de député est incompatible avec l'exercice de toute fonction publique, en position d'activité.

ART. 49. — Les députés de l'Assemblée nationale sont élus pour quatre ans, au suffrage universel et direct.

Les pouvoirs d'une Assemblée cessent au moment de l'entrée en fonctions de la nouvelle Assemblée ; dans le cas où les circonstances ne permettraient pas, à la fin d'une législature, de procéder à de nouvelles élections, le roi peut prolonger la durée de cette législature par période d'une année.

En cas de décès, démission, exclusion d'un député, il sera pourvu à son remplacement dans les conditions fixées par la loi.

ART. 50. — Avant de commencer ses travaux, l'Assemblée doit obligatoirement valider ses membres.

ART. 51. — Avant d'entrer en fonctions, les membres de l'Assemblée nationale dont le mandat est valide prêtent, dans la salle des séances et devant le roi, le serment suivant :

« Je jure d'être fidèle au roi et à la Constitution, et d'apporter tous mes efforts à travailler pour le bien du pays ».

ART. 52. — Les députés de l'Assemblée nationale sont les représentants de la nation cambodgienne toute entière, et non pas seulement de ceux qui les ont élus. Ils ne peuvent être liés par aucun mandat impératif.

ART. 53. — Aucun député ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou votes émis par lui, dans l'exercice de ses fonctions (de député).

Les dispositions de l'alinéa précédent constituent l'immunité parlementaire.

ART. 54. — Aucun député ne peut, pendant la durée de son mandat, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle ou correctionnelle, qu'avec l'autorisation de l'Assemblée nationale, sauf le cas de flagrant délit. La détention ou la poursuite d'un député est suspendue si l'Assemblée ne requiert à la majorité des 4/5 de ses membres.

ART. 55. — Tout député qui, pendant la durée de son mandat, est frappé d'une peine entraînant l'incapacité d'être élu est déchu de la qualité de membre de l'Assemblée nationale.

Cette déchéance est prononcée par l'Assemblée.

ART. 56. — Les députés perçoivent une indemnité fixée par référence au traitement d'une catégorie de fonctionnaires.

ART. 57. — L'Assemblée se réunit en session ordinaire au moins deux fois par an. Chacune de ses sessions a une durée minimum de trois mois. L'une d'entre elles a lieu dans le courant de septembre.

En session ordinaire, l'Assemblée est convoquée par le roi.

ART. 58. — L'Assemblée est convoquée en session extraordinaire par son bureau, soit sur l'ordre du roi, soit sur la proposition du conseil des ministres, soit sur la demande qui en est faite par le tiers au moins des députés.

L'ordre du jour de ces sessions est publié en même temps que la date de convocation.

ART. 59. — Les sessions de l'Assemblée se tiennent dans la capitale du Royaume et dans une salle spécialement aménagée à cet effet à moins qu'il n'en soit décidé autrement dans l'acte de convocation en raison des circonstances.

ART. 60. — En dehors des cas prévus par les articles précédents, toute réunion de l'Assemblée en dehors du lieu fixé et du temps légal est illicite et nulle de plein droit.

ART. 61. — A l'ouverture de chaque session, le roi lit ou fait lire un message à l'Assemblée.

ART. 62. — L'Assemblée se donne un règlement intérieur.

ART. 63. — L'Assemblée nationale vote seule les lois. Elle ne peut déléguer ce droit.

ART. 64. — L'amnistie ne peut être accordée que par une loi.

ART. 65. — L'Assemblée nationale vote le budget national et approuve le compte administratif. Elle vote également les emprunts nationaux.

L'initiative des dépenses de personnel appartient toutefois au seul gouvernement. L'Assemblée n'a pas qualité, d'autre part, pour discuter le montant des crédits du budget national accordé, à titre de subventions au budget de la couronne.

ART. 66. — Les délibérations de l'Assemblée nationale ne sont valables qu'autant que les 2/3 des membres sont présents.

ART. 67. — Les discussions de l'Assemblée sont publiques. Toutefois, l'Assemblée nationale peut décider, par un vote fait sur la demande du Gouvernement, du président de l'Assemblée ou de cinq au moins de ses membres, de se réunir en séance secrète.

Les comptes rendus des débats des séances publiques seront insérés au « Journal Officiel ».

ART. 68. — Si, au cours d'une même période de dix-huit mois, deux crises ministérielles surviennent dans les conditions prévues aux articles 84 et 85 ci-après, la dissolution de l'Assemblée nationale pourra être décidée en conseil des Ministres, après avis du président de l'Assemblée. La dissolution sera alors prononcée par le roi, conformément à cette décision.

Les dispositions de l'alinéa précédent ne sont applicables qu'à l'expiration des dix-huit premiers mois de la législature.

TITRE VI.

du Conseil du Royaume

ART. 69. — Le Conseil du Royaume comprend des membres désignés et des membres élus au suffrage restreint. Ces membres doivent être âgés de 40 ans au moins.

Le mandat de conseiller du Royaume est incompatible avec celui de député.

ART. 70. — Les membres désignés sont au nombre de deux. Leur désignation est faite par le roi, parmi les membres de la famille royale.

ART. 71. — Deux membres sont élus par l'Assemblée nationale à la majorité relative, en dehors de ses membres.

ART. 72. — Huit membres représentant chacun une région ou la ville de Phnom-Penh, sont élus au suffrage universel restreint et indirect, par les conseillers provinciaux pour les représentants des régions, et par les chefs de quartier et les conseillers municipaux pour le représentant de la ville de Phnom-Penh.

Les sept régions ainsi appelées à élire chacune son représentant sont composées comme suit :

1^{re} région — Province de Battambang et de Siem-reap ;

2^e région — Province de Pursat et de Kompong-Chhnang ;

3^e région — Province de Kompong-Thon et de Kompong-Cham ;

4^e région — Province de Kratié et de Stung-Trong ;

5^e région — Province de Prey-Veng et de Svai-rieng ;

6^e région — Province de Kandal et de Kompong-Speu ;

7^e région — Province de Takeo et de Kampot.

ART. 73. — Huit membres représentant les diverses professions sont élus au suffrage direct et par correspondance.

Il en est de même pour quatre membres représentant les fonctionnaires.

ART. 74. — L'organisation du Conseil, les modes et les conditions de la désignation et de l'élection de ses membres seront fixés par une loi spéciale.

ART. 75. — La durée du mandat des Conseillers du Royaume est de quatre années.

Le Conseil est convoqué en même temps que l'Assemblée Nationale.

ART. 76. — Les articles 48 (2^e alinéa) 50, 51, 53, 54, 55, 56, 62 et 68 de la présente Constitution sont applicables au Conseil du Royaume.

ART. 77. — Le Conseil du Royaume examine pour avis les projets de propositions de loi votés par l'Assemblée Nationale en première lecture, ainsi que toutes questions qui lui sont soumises par le Gouvernement.

Pour les projets et propositions de loi ainsi que pour la loi du budget, le Conseil donne son avis au plus tard dans un délai d'un mois. En cas d'urgence, ce délai est ramené à cinq jours.

Si l'avis du Conseil est conforme ou s'il n'a pas été donné dans les délais prévus, la loi est promulguée dans le texte voté par l'Assemblée Nationale, dans un délai de 10 jours. Ce délai peut être ramené à deux jours en cas d'urgence.

Si le Conseil du Royaume propose des amendements, l'Assemblée les examine immédiatement en deuxième lecture.

En cas de rejet pur et simple par le Conseil du Royaume, les projets et propositions de loi ne peuvent être examinés par l'Assemblée en deuxième lecture avant un délai d'un mois.

Le texte voté en deuxième lecture, au scrutin public et à la majorité absolue des membres de l'Assemblée, est promulgué dans un délai de 10 jours.

Document 2 : Tableau récapitulatif des demandes de rapatriement à titre politique. Janvier 1964

NOM DU CHEF DE FAMILLE	: Vieil-: Adultes: ENFANTS DE :			: DATE D'ARRIVEE EN INDOCHINE :	: ORIGINE ETHNIQUE :	: HEBERGE-: MENT :	: PROFESSION :
	: lards :	: + de :	: - de :				
		: 16 ans:	: 16 ans:				
POELEE Michel	-	1	-	1945	Métropolitain	néant	Mécanicien
FORSINETTI Sylvio Severi	-	1	4	5-8-1955	Italien natu- ralisé Franç.	oui	Interprète traduc- teur
GAVEL Robert	-	2	5	1924	Eurasien	néant	Agent commercial:
GERMAIN Marie Antoine	-	2	4	1930	Franç. Inde	néant	Employé de comm.:
GERMAIN Marie Jean Roger:	1	2	2	1950	Franç. Inde	néant	Employé de comm.:
KICHENAMOURTY Douresingou Justin	-	2	3	1954	Franç. Inde	néant	Employé à l'USAID
KIEFFER Gaston	-	2	8	1920	Eurasien	néant	Employé de Banque
L'ARCHER Clément	-	3	3	1926	Franç. Inde	néant	Surveillant Génér- al adjoint
LUZERGUES Henri	-	1	-	1927	Métropolitain	oui	Employé de comm.:
MAHAMEDBAY Naumane Moïse:	-	2	8	1926	Eurasien	néant	Employé de comm.:
MANGALAM Léon Paul Alfred	-	2	5	1928	Franç. Inde	néant	Employé de comm.:
MARCOUX Jean Joseph	-	2	3	3-2- 1946	Métropolitain	oui	Agent commercial:
MATHIEU Paul Jean Julien:	-	1	2	1945	Métropolitain	oui	Chef Section Engins
MINH Bertin Paul	-	2	2	1928	Naturalisé	néant	Employé de comm.:
NGUYEN Thanh Luon	-	2	3	1915	Naturalisé	néant	Métreur dessinat.
ORLACH André	-	2	8	1947	Métropolitain	néant	Radiotélégraphiste
PASTISSON dit LAMY Michel Jean Joseph	-	1	-	1945	Métropolitain	oui	Agent commercial:
PAULUS Marie Thérèse	-	1	-	1937	Franç;Indochi- né	oui	Infirmière d'Etat
PERRY René Marie	-	2	1	1945	Métropolitain	oui	Chef d'atelier Froid
PETERSEN Harry Andrew Louis	-	2	2	1919	Eurasien	néant	Agent commercial:
PROSPER Aroquiassamy	-	2	1	1951	Franç. Inde	néant	Employé de comm.:
SASE Joseph	-	2	2	1923	Eurasien	néant	Planton
SAVEBY Antoine Ponnadin	-	1	-	1927	Franç. Inde	néant	Caissier Comptable
SEGUIN Emile	-	1	-	1957	Métropolitain	néant	Assistant économis- te
SIMON Edouard	-	2	3	1921	Eurasien	néant	Chef d'atelier auto.
SINNAH Clément	+	1	-	1926	Franç. Inde	néant	Employé de comm.:
SINNAH Julien	-	2	6	1931	Franç. Inde	néant	Secrétaire comp-

Source : AMAE 117 QO 106, (1956-1964)

Document 3 : Décret du 4 novembre 1928 portant sur le statut des métis nés de parents légalement inconnus (Indochine).



Source : JORF du 8 novembre 1928

CONFIDENTIEL

Les deux parties ont convenu que le présent texte ne sera pas publié jusqu'à nouvel ordre.

IC/52
21 juillet 1954
Original : FRANÇAIS

C O N F E R E N C E D E G E N E V E

I N D O C H I N E

A C C O R D S U R L A C E S S A T I O N D E S H O S T I L I T E S A U C A M B O D G E

Chapitre I

P R I N C I P E S E T M O D A L I T E S D ' E X E C U T I O N D U C E S S E Z - L E - F E U

Article 1 -

A partir du vingt trois juillet 1954 à huit heures (heure du méridien de Pékin), la cessation complète de toutes les hostilités sur tout le territoire du Cambodge sera ordonnée et assurée par les Commandements des Forces armées des deux parties pour toutes les troupes et le personnel des forces terrestres, navales et aériennes placées sous leur contrôle.

Article 2 -

En conformité avec le principe de la simultanéité du cessez-le-feu dans toute l'Indochine, il devra y avoir simultanéité dans la cessation des hostilités sur tout le territoire du Cambodge, dans toutes les zones de combat et pour toutes les forces des deux parties.

Pour éviter toute méprise et tout malentendu et pour assurer effectivement la simultanéité tant pour l'arrêt des hostilités que pour toutes les autres opérations découlant de la cessation des hostilités,

a) Compte tenu du temps effectivement nécessaire pour la transmission de l'ordre du cessez-le-feu jusqu'aux plus petits échelons des forces combattantes des deux parties, les deux parties sont convenues que le cessez-le-feu complet et simultané sur tout le territoire du Cambodge sera réalisé à huit heures (heure locale) du 7 août 1954. Il est convenu que l'heure locale est l'heure du méridien de Pékin.

b) Chaque partie se conformera strictement au calendrier fixé d'un commun accord entre les parties pour l'exécution de toutes les opérations liées à la cessation des hostilités.

Article 3 -

Toutes les opérations et tous les mouvements ayant trait à l'application de la cessation des hostilités devront s'effectuer dans l'ordre et la sécurité :

- a) Dans un certain nombre de jours, à déterminer par les Commandements des deux parties, après la réalisation du cessez-le-feu, chacune des parties aura à sa charge l'enlèvement et la neutralisation des mines, pièges, matières explosives ou tous autres engins dangereux qui ont été posés par elle. Au cas où l'enlèvement et la neutralisation ne pourraient se faire avant son départ, elle doit y placer des signaux visibles. Des endroits ainsi déminés ainsi que d'autres obstacles à la libre circulation du personnel de la Commission internationale et de la Commission mixte seront signalés à celles-ci par les Commandements militaires locaux.
- b) Tous les incidents pouvant surgir entre les forces des deux parties et pouvant provenir des méprises ou des malentendus seront réglés sur place avec le souci d'en limiter la portée.
- c) Dans les jours qui précéderont immédiatement le cessez-le-feu, chacune des parties s'engage à ne pas déclencher d'opérations d'envergure entre le moment de la signature de l'accord sur la cessation des hostilités à Genève et l'application du cessez-le-feu.

Chapitre II
MODALITES D'EXECUTION DU RETRAIT DES FORCES
ARMEES ETRANGERES ET DU PERSONNEL MILITAIRE
ETRANGER DU TERRITOIRE DU CAMBODGE

Article 4 -

1*) Le retrait hors du territoire du Cambodge porte sur :

a/ les forces armées et le personnel militaire combattant de l'Union Française;

b/ les formations combattantes de toutes natures ayant pénétré dans le territoire du Cambodge et provenant d'autres pays ou régions de la péninsule;

c/ tous les éléments étrangers (ou cambodgiens non originaires du Cambodge) se trouvant dans les formations militaires de toutes natures ou faisant fonction de cadres dans tous les organismes politico-militaires, administratifs, économiques, financiers, sociaux ayant travaillé en liaison avec les unités militaires vietnamiennes.

2*) Les retraits des forces et éléments visés aux paragraphes ci-dessus ainsi que leurs approvisionnements et matériels militaires devront être achevés dans un délai de quatre vingt dix jours à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

3*) Les deux parties doivent garantir l'exécution des retraits de toutes les forces selon les buts visés par l'accord, n'admettre aucun acte hostile et ne prendre aucune mesure pouvant créer des difficultés à ces retraits. Elles doivent s'aider mutuellement dans la mesure du possible.

4*) Pendant le processus des retraits des forces, les deux parties n'admettent aucune destruction ou sabotage vis-à-vis de tous biens publics et aucune atteinte à la vie ni aux biens de la population civile. Elles n'admettent aucune ingérence dans l'administration civile locale.

5*) Le contrôle de l'application des mesures garantissant la sécurité des forces en cours de retrait sera assuré par la Commission Mixte et la Commission Internationale de contrôle.

6*) La Commission Mixte au Cambodge se basera sur les principes mentionnés ci-dessus pour déterminer d'un commun accord les modalités concrètes des retraits des forces.

Document 5 : Notice biographique de Chan Nak

SECTION DES SERVICES FRANÇAIS
DE SÉCURITÉ EN INDOCHINE

S. N. CHAN NAK

SECRET

- Né en 1891 à Phnom-Penh.
- Fait ses études au Collège Sisowath à Phnom-Penh puis suit, en France, les cours de l'École Coloniale (section magistrature).
- A son retour en Indochine, entre dans la magistrature cambodgienne et y fait toute sa carrière.
- Lors de son admission à la retraite, est Président de la "Sala Vinichhay" (Cour d'annulation).
- Ministre de la Justice dans le Gouvernement du Prince MONI-RETH constitué le 15 octobre 1945, après le rétablissement de l'autorité française au Cambodge.
- Démissionne en août 1946 à la suite de l'obstruction qu'il rencontre dans la poursuite d'une affaire concernant un fonctionnaire de la Police Cambodgienne.
- Le 18 janvier 1948, il est élu, par 221 voix sur 225 votants, représentant des fonctionnaires de l'ordre judiciaire au Conseil du Royaume.
- A la même époque, il est un des promoteurs de l'"Association syndicale des fonctionnaires de l'Administration Cambodgienne". Membre du Comité directeur de cette Association.
- Séjourne en France de mai à septembre 1949.
- Membre de la délégation cambodgienne à la Commission d'application du traité franco-khmer (section Justice et Sécurité).
- Réélu au Conseil du Royaume au début de 1950.
- Ministre de la Justice dans le cabinet constitué le 2 mai 1950 par S.M. NORODOM SIHANOUK.
- Présente, le 30 mai 1950, sa démission au Souverain; à la suite d'irrégularités qu'il estime avoir été commises lors de l'instruction de l'affaire de l'assassinat, le 14 janvier 1950, du Président du Conseil "démocrate" IEU KONG. S.M. NORODOM SIHANOUK refuse de lui donner satisfaction.
- Membre du Conseil de Régence institué le 31 mars 1951.

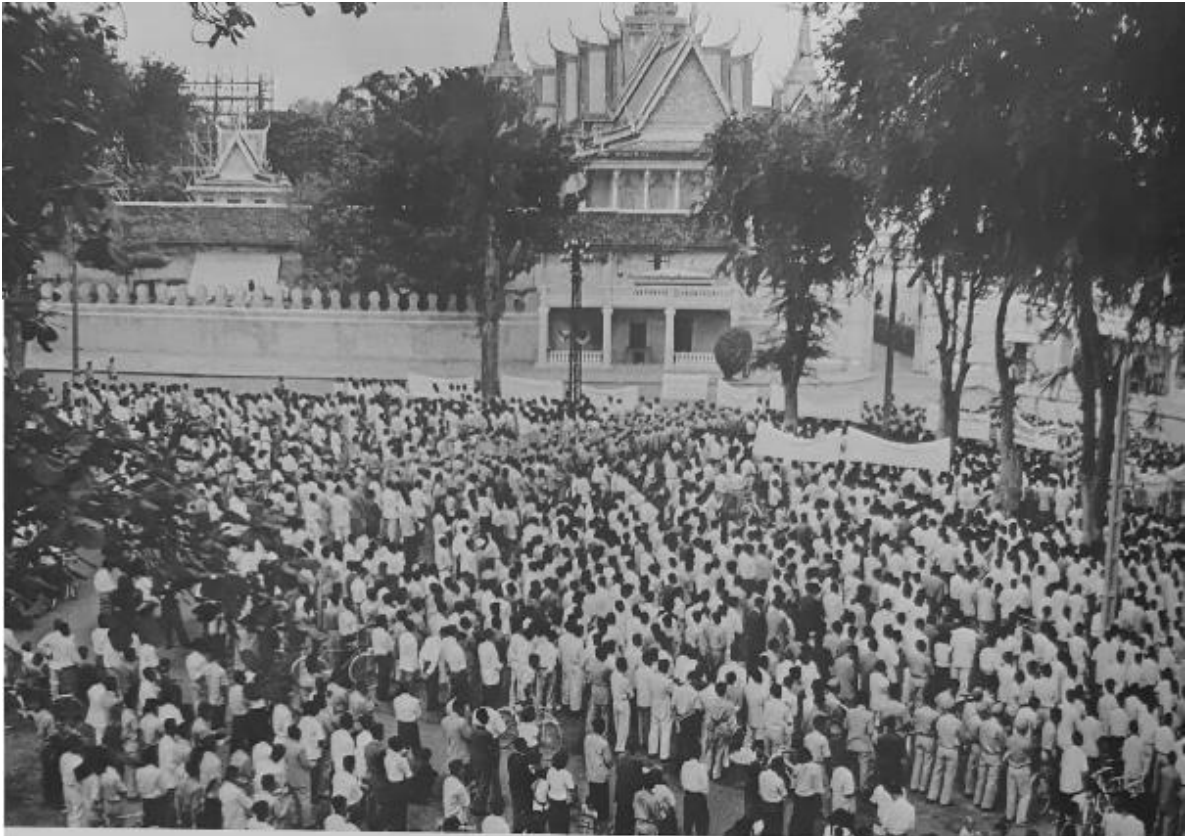
- Désigné comme Conseiller privé de la Couronne le 6 juin 1951.
- Accompagne S.M. NORODOM SIHANOUK dans une croisière qu'Elle entreprend au Japon en Janvier 1952.
- Désigné comme Président du Conseil et Ministre de l'Intérieur le 24 novembre 1953, par S.M. NORODOM SIHANOUK.
- L'intéressé est l'un des juristes les plus en vue du Cambodge, dont la compétence fait autorité dans les milieux autochtones. Ses conseils sont fréquemment sollicités et suivis par de nombreuses personnalités khmères.
- Ses compatriotes de toute tendance voient en lui une personnalité de haute valeur, énergique et modeste.
- Favorable à la collaboration franco-khmère./.-

novembre 1953.-



Source : Archives du ministère des États associés (1945-1957), E 185. Fiches de renseignement sur les membres du gouvernement Norodom Sihanouk (24/01/1953 – 28/17/1953).

Document 6 : Présentation du *Sangkum Reastr Niyum*



LE SANGKUM REASTR NIYUM

VOIR dans le rôle prépondérant de Norodom Sihanouk et dans le règne du Sangkum "l'agonie de la démocratie" (M. F. Herz), c'est faire preuve d'un incompréhensible aveuglement. (...) Au Cambodge, le parti dominant est "le levain dans la pâte nationale en transformation" (A. Hauriou). Il aide à la stabilité des options économiques et offre au peuple la vision d'avenir qu'il est nécessaire de lui présenter pour obtenir sa coopération à l'entreprise de construction nationale et économique (vision qu'il serait vain de venir troubler par une opinion adverse qui, dans l'état actuel de la classe politique, entraînerait l'affaiblissement de l'unité bien plutôt que l'établissement d'une dualité organique). Il fournit l'encadrement politique rendant possible un contact constant avec le peuple et un régime de démocratie semi-directe profondément original. L'expérience démocratique cambodgienne répond bien aux exigences de la croissance économique du pays: une croissance accompagnée d'un minimum de pressions politiques, donc lente, graduelle, avec planification souple et approfondissement concret de la démocratie.

Philippe PRESCHÉZ - Essai sur la démocratie au Cambodge

Le Sangkum Reastr Niyum, ou "Communauté Socialiste Populaire", désigné le plus souvent sous le simple nom de Sangkum (Communauté) n'est pas un parti politique. Ce mouvement de masse fut créé en 1955 par le Prince Norodom Sihanouk, peu de temps après son abdication.

Les raisons qui conduisirent le Prince à fonder cette Communauté étaient très impérieuses car il s'agissait de conserver une union populaire qui s'était magnifiquement affirmée dans La Croisade pour l'Indépendance mais se dégradait rapidement dans un imbroglio de querelles intestines. Une dizaine de partis politiques sans programmes bien définis, plus soucieux des avantages matériels que peut donner le pouvoir que de l'intérêt du Pays, des intrigues encouragées ou même dirigées par l'Étranger, un accroissement de la corruption dans l'administration, conduisaient le Royaume à l'abîme.

Seul le Prince Norodom Sihanouk qui venait d'être plébiscité par 99,80% des citoyens avait l'autorité et le prestige nécessaires pour convaincre les leaders politiques et leurs partis de se fondre dans un grand mouvement d'union nationale. Et en fait la totalité des partis politiques se rallièrent à la Communauté Socialiste Populaire, exceptés une faction démocrate (également ralliée depuis lors) et le Pracheachon communiste.

Source : Cambodge, Ministère de l'Information, Cambodge, Phnom Penh, ministère de l'Information, 1962, p. 67.

LE PREMIER PLAN QUINQUENNAL DU CAMBODGE
(PLAN NORODOM SIHANOUK)

1959
222

I - INTRODUCTION.

Après l'exécution d'un plan biennal préparatoire (1957-1958) qui s'est prolongée jusqu'à fin 1959 par un plan complémentaire, le Royaume du Cambodge va entreprendre la réalisation de son premier plan quinquennal qui couvrira la période du 1er Janvier 1960 au 31 Décembre 1964.

Ce plan, approuvé par le Conseil Supérieur du Plan et par le Conseil de Cabinet, en sa séance du 15-12-59, se propose d'augmenter le produit national brut de 3% par personne et par an, sur la base des chiffres de départ suivants :

- Produit national brut global de 15.200 millions de riels
- Population de 4.840.000 habitants,

soit un produit national brut par habitant de 3.150 riels environ.

II - CARACTERISTIQUES DU PLAN.

Ce premier plan quinquennal est axé sur la mise en valeur des ressources naturelles du pays et l'accroissement de la production. En particulier, il sera procédé au développement intensif de l'agriculture, de l'élevage, de la sylviculture et des pêches. Il sera également entrepris la mise en oeuvre d'un programme d'industrialisation basé principalement sur la transformation des produits locaux.

Mais, d'une part, l'équipement infrastructurel, commencé dans le plan biennal, est encore insuffisant et l'effort nécessaire doit se poursuivre encore pendant les 5 prochaines années. Cet équipement sera d'ailleurs mis en place en tant que support des activités de production.

D'autre part, il importe aussi au Gouvernement Royal de préparer le potentiel humain pour assurer le développement économique et social par une éducation et une protection sanitaire appropriées. Dans ces domaines, l'effort à faire reste encore très important, étant donné les faibles réalisations passées.

.....

.....
Enfin, il est aussi nécessaire de consolider l'équipement administratif du Royaume pour en permettre une administration efficace.

III - FINANCEMENT.-

Du point de vue financement, ce premier plan quinquennal est aussi caractérisé par une participation accrue des finances publiques locales qui devra permettre au Cambodge d'assurer progressivement son développement avec les ressources nationales.

Les pourcentages envisagés de financement par les aides étrangères vont en décroissant : 42% en 1960 et 20 % en 1964.

Mais ceci suppose un effort continu de la Nation et une action suivie pour la réalisation des projets.

IV - PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PLAN.-

L'objectif essentiel du plan quinquennal est le développement de la Production, et les efforts seront particulièrement axés sur :

- la diversification et l'intensification de la production agricole.

Grâce à une meilleure utilisation des sols, à des travaux d'irrigation et de drainage, à l'amélioration des procédés cultureux, il sera permis :

d'une part, d'augmenter la production de riz, du latex et du coton,

et d'autre part, d'implanter sur une grande échelle les cultures du jute, de la canne à sucre, du cocotier à coprah, du thé, du café, du palmier à huile, etc..

- la mise en oeuvre d'un programme d'industrialisation :

Cette industrialisation sera basée tout d'abord sur la transformation des produits locaux. C'est ainsi que vont se monter une usine de papier, une usine de tissage du coton, une usine de contreplaqué et une usine de ciment. Il sera procédé à la création de nouvelles industries comme les brasseries, les raffineries de sucre, les fabriques de sac de jute, etc..

.....

.....

- le développement des travaux d'irrigation et de drainage :

Ces travaux sont nécessaires pour la diversification et l'intensification de la production agricole. Ils seront réalisés soit dans le cadre des grands aménagements d'hydraulique agricole, soit dans celui des travaux manuels entrepris par des habitants et des fonctionnaires de l'Etat.

- l'accroissement du potentiel en énergie :

Cet accroissement est nécessaire pour permettre l'industrialisation du pays en fournissant de l'électricité en quantité suffisante et à bon marché. Il sera rendu possible d'abord par le renforcement de la puissance des centrales thermiques existantes, mais surtout par l'installation d'usines hydroélectriques dont l'étude va être entreprise (Mékong, Kamchay).

- le renforcement progressif de l'équipement infrastructurel.

Il a été entrepris et sera poursuivi en tant que support des activités de production. C'est ainsi que :

- pour les routes, il est procédé à l'amélioration du réseau existant et à la création des voies de pénétration vers des régions insuffisamment développées comme celles des nouvelles provinces de Koh Kong et de Ratanakiri.
- pour les ports, il sera entrepris l'équipement du port de Sihanoukville pour permettre son exploitation normale dans le courant de 1960.
- pour les aérodromes, l'effort portera sur ceux de Pochentong et de Siemréap, d'une part (liaisons internationales et touristiques) et sur ceux de Païlin et de Haut Chhlong d'autre part (desservent des régions en cours de développement).
- pour les télécommunications, les travaux porteront principalement sur les liaisons par radio avec un certain nombre de centres mondiaux (Paris, New Delhi Tokyo, San Francisco).

Source : AMAE 117 QO/35

PREMIERE PARTIE

- ARMEE ROYALE KHMERE -

ARTICLE 1 - COMMANDEMENT -

SA MAJESTE le ROI du CAMBODGE est le Chef Suprême des forces armées du ROYAUME constituant l'ARMEE ROYALE KHMERE.

Elle exerce son Autorité par l'intermédiaire du Ministre de la Défense Nationale du Gouvernement Cambodgien. Celui-ci est assisté d'un Etat-Major formé d'Officiers Français et Cambodgiens dont l'Officier Supérieur, en principe "breveté d'Etat-Major", chef d'Etat-Major.

ARTICLE 2 - RELATIONS AVEC LE COMMANDEMENT FRANCAIS .-

Le Commandement Supérieur des Troupes au CAMBODGE est le représentant du Commandant Supérieur des Troupes Françaises en Extrême-Orient. Les mesures d'organisation générale des Troupes Royales devant faire l'objet d'Ordonnances Royales, sont soumises par son intermédiaire à l'avis du représentant du Gouvernement Français en INDOCHINE, avant d'être présentées à la sanction de SA MAJESTE. Le Commandant des Troupes au CAMBODGE doit être également tenu informé des autres questions relatives à l'organisation, l'administration et l'emploi des troupes Royales.

ARTICLE 3 - EFFECTIFS .-

Les effectifs de l'Armée Royale y compris ceux de la Garde Nationale sont fixés par le Gouvernement du CAMBODGE en fonction des besoins et disponibilités budgétaires et en accord avec le représentant du Gouvernement Français.

ARTICLE 4 - RECRUTEMENT .-

L'Armée Royale se recrute uniquement parmi les personnes de statut ou de race cambodgienne et en premier lieu par voie d'engagement volontaire.

Le service militaire obligatoire pour tous les ruraux pourra être instauré.

La durée minimum des engagements et du service militaire est initialement fixée à deux ans.

ARTICLE 5 - EMPLOI .-

Les missions de l'Armée Royale Khmère sont celles qui ont été définies à l'article 2 du préambule de la présente convention.

L'emploi des troupes royales à l'extérieur du Royaume ne peut être décidé que sur la demande du représentant du Gouvernement Français en INDOCHINE et après accord du Gouvernement de SA MAJESTE. Un accord particulier fixera, dans cette éventualité, l'importance des effectifs, la durée du séjour extérieur et les conditions d'emploi.

ARTICLE 6 - ORGANISATION .-

L'Armée Royale comprend :

- des unités stationnées à l'intérieur du territoire et chargées du maintien de l'ordre;
- une réserve mobile.

L'Armée Royale est formée d'Unités (Compagnies, Bataillons) dont le nombre et l'organisation sont fixés par Ordonnances Royales sur la proposition du Ministre de la Défense Nationale.

ARTICLE 7 - STATIONNEMENT .-

Le stationnement des Troupes Royales est fixé par le Ministre de la Défense Nationale, compte tenu du stationnement des Troupes de l'Union Française. Le Commandement Supérieur des Troupes au CAMBODGE en sera tenu informé.

ARTICLE 8 - ENCADREMENT .-

19/- L'encadrement des Troupes de l'Armée Royale sera assuré exclusivement par des nationaux cambodgiens du Royaume lorsque l'instruction donnée dans les Ecoles Militaires Françaises ou Cambodgiennes permettra de confier le Commandement à des Officiers et sous-Officiers de grade correspondant à l'Unité à commander. Faute de cadres cambodgiens qualifiés, le commandement est assuré par des instructeurs fournis par l'Armée Française.

20/- Une Ecole d'Officiers et une Ecole de Sous-Officiers fonctionnant à PHNOM-PENH sous la direction d'instructeurs français et cambodgiens formeront les cadres cambodgiens des Troupes Royales. Il est prévu pour les Officiers sortant de l'Ecole Militaire Khmère des stages d'information dans les Corps de Troupes Françaises et des stages de perfectionnement dans les Ecoles Militaires de FRANCE.

30/- L'avancement des cadres Officiers et Sous-Officiers des Troupes Cambodgiennes sera fixé par Ordonnances Royales en accord avec les règles en vigueur pour le personnel des Troupes Mixtes de l'Union Française.

Source : Service historique de la Défense. Archives de l'Indochine, 10 H1021

Document 9 : Principales sociétés françaises d'hévéaculture présentes au Cambodge en 1969

Nom de la Société	Date de création	Capital social	Surface des plantations en hectares	Président du Conseil d'Administration	Groupes financiers
- Compagnie du Cambodge	14/12/1922	26,6 millions de Frs	18.673	Jean de Beaumont	Hallet-Rivaud
- Société des Plantations réunies de Mimot	6/1/1927	469 millions de Frs de Djibouti	9.334	Gaston Rueff	Cie Messageries Fluviales
- Société des Plantations de Kratié	10/6/1927	124 millions de Frs de Djibouti	4.284		Sté du Crédit Foncier Sté financière électrique et Firme Thalman
- Société des Caoutchoucs de Kompong Thom	23/9/1927		6.500	G. de Saporta	
- Compagnie des Caoutchoucs du Mékong	11/1/1927	2,07 millions de Frs	6.319	Armand Julien	

Source : AMAE (La Courneuve) 117 QO/316

— 29 —

15 Juin 1950 CAMBODGE.

ACCORD CULTUREL, SIGNÉ A PHNOM-PENH.

En vigueur le 8 novembre 1949.

Son Altesse Royale le Krom Luong Sisowath Monipong, Président du Gouvernement Royal du Cambodge, d'une part,

M. Léon Pignon, Haut-Commissaire de France en Indochine, Représentant le Gouvernement de la République française, d'autre part,

Sont convenus des dispositions ci-après :

Première Partie. — Objet du présent Accord.

Article premier. — Le présent Accord a pour objet de fixer les modalités d'application du Traité et des Conventions franco-cambodgiens du 8 novembre 1949 en ce qui concerne les questions culturelles.

Toutefois les dispositions relatives à l'École Française d'Extrême-Orient, en raison du caractère d'intérêt commun au Cambodge, à la France, au Laos et Vietnam que présente cette institution, font l'objet d'un Accord particulier.

Deuxième Partie. — Enseignement du premier et du second degré, enseignement technique et professionnel.

Titre I. — Objet de la deuxième partie et principes généraux présidant à son établissement.

Article 2. — La deuxième partie du présent Accord se rapporte aux enseignements du premier et du second degré, ainsi qu'à l'enseignement technique et professionnel.

Article 3. — Ses dispositions ont pour but :

- 1°) d'entériner les transferts de service et de compétence qui ont été déjà effectués jusqu'à la date du présent Accord ;
- 2°) de déterminer les transferts restant encore à effectuer ;
- 3°) de préciser les conditions dans lesquelles le Gouvernement français organisera l'enseignement français ;
- 4°) d'indiquer la place que tiendra la langue française dans les programmes cambodgiens.

Titre II. — Nature des services et compétences, transférés ou à transférer.

Article 4. — Sous réserve des dispositions du titre IV ci-après concernant l'enseignement français, sont ou demeurent transférés au Gouvernement du Cambodge dans leur ensemble, les services et compétences relatifs à l'éducation qui relevaient de l'ancienne Direction locale de l'Enseignement du Cambodge, et, en ce qui concerne le Cambodge, de l'ancienne Direction générale de l'Instruction publique et des Services du Conseiller à l'Éducation auprès du Haut-Commissaire de France.

L'ensemble de ces services et compétences comprend :

- 1°) les attributions de l'ancienne Direction locale de l'enseignement concernant les enseignements primaire, primaire supérieur, secondaire, ainsi que l'enseignement technique et professionnel ;
- 2°) les établissements publics d'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, professionnel et technique situés en territoire cambodgien et entretenus par le Budget National ou local, soit par les Budgets municipaux, provinciaux ou communaux ;
- 3°) les attributions que possédaient l'ancienne Direction générale de l'Instruction publique et la Direction locale ainsi que les services du Conseiller à l'Éducation auprès du Haut-Commissaire de France, notamment la réglementation de l'enseignement privé et, en général, le contrôle de l'enseignement tel qu'il était exercé

sur le territoire du Cambodge par les Autorités Universitaires du Haut-Commissariat de France et les Administrations locales, provinciales, municipales ou communales, à l'exception de l'enseignement public et privé français tel qu'il est prévu au titre IV ;

4°) les droits d'auteur que possédait la Direction de l'Instruction publique sur les manuels scolaires français et cambodgiens publiés par ses soins.

Titre III. — Consistance des services transférés ou à transférer.

Article 5. — Les transferts visés par le présent Accord comportent :

1°) tous les établissements et installations fixes, ainsi que le mobilier et matériel. Néanmoins, le Gouvernement du Cambodge laissera à la disposition du Gouvernement français les classes françaises du Lycée Sisowath, jusqu'à l'achèvement du Lycée français actuellement en construction. L'École Norodom restera provisoirement à la disposition des autorités françaises pour une durée égale à celle du bail conclu entre l'autorité française et le Gouvernement de la Ville de Phnom-Penh.

2°) les archives nécessaires à l'exercice des compétences transférées ;

3°) le personnel affecté au service de ces établissements, sous réserve des dispositions particulières relatives au statut du personnel.

Article 6. — Des inventaires des terrains, des bâtiments, du mobilier et du matériel seront établis par les autorités françaises et cambodgiennes responsables au moment de la passation des services.

Titre IV. — Enseignement français.

Article 7. — La France peut ouvrir librement au Cambodge dans le respect des lois et règlements territoriaux, des établissements d'enseignement publics et privés français du premier et du second degré, destinés aux élèves cambodgiens et français et ouverts à tous autres élèves dans la mesure des possibilités. Le contrôle technique des établissements français d'enseignement public et privé sera assuré par les autorités françaises compétentes.

Ces dispositions s'appliquent également à des établissements français d'enseignement technique et professionnel.

Titre V. — Programmes français dans l'enseignement cambodgien et programmes cambodgiens dans l'enseignement français.

Article 8. — La langue française aura dans l'enseignement du second degré cambodgien une place suffisante pour permettre aux élèves de suivre éventuellement les cours d'enseignement supérieur dans cette langue à la fin de ce cycle. D'autre part, l'enseignement du second degré français comportera un cours d'histoire et de civilisation cambodgienne.

Les annexes I et II du présent Accord définissent respectivement la place du français dans l'enseignement du second degré cambodgien et le programme des cours d'histoire et de civilisation cambodgienne dans l'enseignement français.

Troisième Partie. — Équivalence de diplômes.

Titre I. — Du baccalauréat de l'enseignement secondaire.

Article 9. — Le présent titre a pour objet l'équivalence du baccalauréat cambodgien et du baccalauréat de l'enseignement secondaire français.

Article 10. — En application de l'article 4 de la Convention annexe du 8 novembre 1949 relative aux questions culturelles et après confrontation, avec les programmes du baccalauréat français du règlement du baccalauréat cambodgien et des programmes des classes de préparation à ce baccalauréat, tels qu'ils figurent dans l'annexe III du présent Accord, le baccalauréat cambodgien ainsi défini est reconnu comme équivalent du baccalauréat français sur tout le territoire de la France et des départements et territoires d'Outre-Mer en ce qui concerne l'accès aux fonctions publiques et l'exercice des professions réglementées ainsi que pour toutes les études et tous les grades des Universités françaises.

Article 11. — Le grade de bachelier délivré par les Universités de France, des départements et territoires d'Outre-Mer donnera aux ressortissants français et

cambodgiens sur le territoire du Cambodge les mêmes droits que le baccalauréat cambodgien en ce qui concerne l'exercice des professions réglementées et l'accès aux fonctions publiques.

Titre II. — Du diplôme délivré par l'Institut National d'Études Juridiques et Économiques.

Article 12. — Les équivalences ci-après sont reconnues entre les diplômes universitaires délivrés par les Faculté de Droit de l'Union Française et le diplôme délivré par l'Institut d'Études Juridiques et Économiques du Royaume du Cambodge, selon le programme d'études défini au Krèt N° 17-NS du 16 février 1949, et après examens subis devant un jury présidé par le Professeur ou agrégé des Facultés de Droit, Directeur de l'Institut :

1°) pour les étudiants admis par voie de concours à l'Institut National d'Études Juridiques et Économiques et non titulaires du baccalauréat français de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme équivalent le diplôme délivré par ledit Institut sera considéré comme équivalent au certificat de capacité en droit délivré par les Facultés de Droit de l'Union Française ;

2°) pour les étudiants admis de droit à l'Institut National d'Études Juridiques et Économiques et titulaires du baccalauréat français ou cambodgien de l'enseignement secondaire (1^{re} et 2^e partie) ou d'un diplôme reconnu équivalent d'un commun accord, le diplôme délivré par ledit Institut sera considéré comme équivalent au baccalauréat en droit délivré par les Facultés de Droit de l'Union Française.

Article 13. — Les équivalences précédentes vaudront réciproquement sur le territoire de la République française d'une part, sur le territoire du Royaume du Cambodge d'autre part, en ce qui concerne l'accès aux fonctions publiques et l'exercice des professions réglementées ainsi que pour toutes les études et tous les grades universitaires.

Titre III. — Dispositions générales.

Article 14. — Les modifications apportées au régime ou aux programmes des études donnant lieu à la délivrance des diplômes mentionnés dans le présent Accord seront communiqués au Gouvernement cambodgien par le Gouvernement français et réciproquement. Dans un délai de six mois à compter du jour où il recevra cette communication, le Gouvernement intéressé pourra dénoncer le présent Accord.

Article 15. — La question de l'équivalence des titres autres que français avec les titres cambodgiens sera éventuellement réglée par un Accord ultérieur tenant compte des équivalences déjà accordées avec les titres universitaires français.

Quatrième Partie. — Institut Bouddhique et École Supérieure de Pâli de Phnom-Penh.

Titre I. — Objet de la quatrième partie.

Article 16. — La quatrième partie du présent Accord a pour objet le transfert au Gouvernement Royal du Cambodge de l'Institut Bouddhique de Phnom-Penh et l'entérinement du transfert déjà effectué de l'École Supérieure de Pâli.

Titre II. — Transfert de l'Institut Bouddhique.

Article 17. — Est transféré au Gouvernement du Cambodge l'Institut Bouddhique de Phnom-Penh et les services et attributions qui s'y rattachent.

Article 18. — Les attributions transférées comprennent notamment celles relatives au fonctionnement des diverses commissions s'exerçant au sein de l'Institut Bouddhique sous le contrôle scientifique de l'École Française d'Extrême-Orient, telles que la Commission des Mœurs et Coutumes, la Commission de Tripitaka, etc.

Article 19. — Le transfert des services comprend :

- 1°) les locaux, le mobilier et le matériel,
- 2°) la totalité du personnel existant, sous réserve des dispositions particulières relatives au statut du personnel,
- 3°) la bibliothèque et les collections.

CABINET
DU
CHEF DE L'ETAT

Centre de Documentation
sur l'Asie du Sud-Est et le
Monde Indonésien
EPHE VI^e Section

ASE 2354 Ex N° 1

Reproduction libre
sous réserve de mentionner l'origine

T
(P)

BIBLIOTHEQUE

MON "ANTI-AMERICANISME"

par NORODOM SIHANOUK

UN très grand nombre de journalistes occidentaux ou pro-occidentaux, non seulement anglo-saxons, mais français, japonais, philippins, etc., qui ont eu l'occasion d'écrire sur le Cambodge, n'ont pas manqué de se poser les questions suivantes :

« Comment expliquer l' "anti-américanisme" et quelquefois l' "anti-occidentalisme" de Sihanouk ?

« Cet anti-américanisme, cet anti-occidentalisme sont-ils sincères ? Ou bien ne sont-ils qu'une attitude politique opportuniste, dictée par la conviction — mal fondée — du leader des Khmers que les USA et par conséquent le monde libre vont devoir irrémédiablement et à bref délai s'effacer du Sud-Est Asiatique devant l'avance irrésistible et le triomphe inévitable du camp socialiste, de la "Chine Rouge", en particulier ?

« Sihanouk, comme l'a qualifié un diplomate indien, est un "aristocrate jusqu'au bout des ongles". Il est, au point de vue de l'éducation, un enfant de la culture occidentale, surtout française.

« Sa naissance, son éducation, la fortune de sa famille, bref ses intérêts personnels, et aussi l'expérience amère qu'il a eue pendant la Guerre d'Indochine, dans les années 50, du Vietminh, tout donc en lui ne devrait-il pas le prédisposer, ou même le "pousser" impérieusement vers le camp anti-communiste ?

« Or, au lieu de cela, nous avons un Sihanouk qui, depuis 1955, n'a fait que s'éloigner chaque jour davantage de l'Occident pour se rapprocher d'autant du camp communiste, n'a fait que durcir sans cesse davantage sa position à notre égard jusqu'à nous déclarer sans ambage son hostilité.

« Cela n'est ni explicable, ni même croyable. Il ne peut donc, selon toute logique, être sincèrement anti-américain et anti-occidental, d'autant moins qu'en politique intérieure, il n'a pas du tout caché son "allergie" à l'égard du communisme et s'est toujours montré très "dur" vis à vis des "rouges" locaux.

« La seule explication est que Sihanouk, dans sa candeur naïve, a cru tout simplement qu'en adoptant une telle attitude et en flattant ceux qu'il appelle les "inévitables vainqueurs" de la confrontation Est-Ouest, il pourra, après la mise hors de combat de l'Occident, "sauver sa peau" et celle de son régime. Il croit, le malheureux, que les communistes lui permettront, comme en ce moment où le "bouclier" anglo-américain couvre encore son pays tant du côté du Vietnam et du Laos, que du côté de la Malaisie et de la Thaïlande — il croit, disons-nous, que les Communistes lui permettront de mener tranquillement sa politique personnelle et même anti-communiste à l'intérieur de son Royaume, en reconnaissance des "services" qu'il "aura rendus" à ces rouges du temps de leur confrontation avec nous !

E.F.E.O.

BR

446



5K 970
PPN 017 488 117
«Quoi de plus pitoyable que cette naïveté!»

VOILA, très réellement, ce que la plupart des journalistes, diplomates et autres observateurs anglo-saxons, occidentaux et pro-occidentaux, pensent de moi.

Qu'ils me permettent de leur dire tout net que ce n'est pas à eux d'avoir pitié de moi, mais que c'est à moi d'avoir pitié d'eux, qui ne sont pas capables de comprendre la mentalité des Khmers et de tant d'autres peuples et qui sont ainsi cause de l'anti-américanisme et de l'anti-occidentalisme de ces peuples, qu'ils rejettent souventes fois, par les bévues, les gaffes, les erreurs irréparables de leurs Gouvernements, dans les bras du communisme.

Mais pour revenir à ma personne, en tant que leader du Cambodge, je leur répète — car je le leur ai dit maintes fois — que je connais le communisme et les communistes au moins autant qu'eux.

Je n'ai jamais eu la moindre illusion sur le sort que ceux-ci me réserveront, ainsi qu'à "mon" régime, après avoir "effacé" de notre région l'influence et surtout la présence du Monde Libre, des USA en particulier.

Je réaffirme donc à ces sourds qui ne veulent pas m'entendre que ni le peuple khmer que je représente ni moi-même ne sommes guidés dans notre attitude à l'égard de l'Est ou de l'Ouest par des considérations opportunistes ou par quelque calcul.

Je leur répète que la règle intangible de notre politique et de notre attitude à l'égard du monde extérieur est celle de la réciprocité — et quand la nécessité s'en fait sentir (ce que je vais dire n'est malheureusement pas très bouddhiste, mais nous sommes un peuple particu-

lièrement sensible à l'injustice et aux humiliations imméritées), celle de la "loi du talion": "œil pour œil, dent pour dent"!

BEAUCOUP d'Occidentaux qui se sont penchés sur "notre cas" avouent ne pas comprendre que "Sihanouk ait pu subitement "tourner casaque", lui qui a combattu vigoureusement le Vietminh et les rebelles Issarak-pro-Vietminh de 1952 à 1954" et qui, à partir de 1955, s'est "sans raison" retourné "contre l'Occident" pour "s'allier aux communistes".

J'en arrive ici au premier point de ce qui sépare le Monde Libre et les USA d'une part, le Cambodge et moi-même d'autre part.

Dire que j'ai "tourné casaque" ou "changé de politique" et que, après avoir combattu les communistes (le Vietminh en l'occurrence) je me suis "retourné contre l'Occident", c'est faire preuve à mon égard et à l'égard de mon pays d'une incompréhension totale et d'un mépris non moins grand.

L'Occident qui se pose comme le détenteur exclusif de la "démocratie" et de l'"humanisme", avec tout ce que cela contient de respect de la personne humaine et de l'égalité des peuples, est en fait demeuré très imbu de sa supériorité sur les nations "petites et arriérées", comme il nous appelle.

L'Occident croit qu'il incarne seul le "Patriotisme", le "Courage", la "Liberté", l'"Indépendance" et le "Sens de l'Honneur".

Il ne peut donc pas comprendre qu'une "petite" nation comme la nation khmère puisse aimer, elle aussi, et même plus que sa vie, la Liberté, l'Indépendance, l'Honneur.

L'Occident imagine donc que si un peuple comme le nôtre, ou même

Inv. E.F.L.O.
Paris N°

83307

2



un Roi comme je le fus, ont accepté, voilà douze ans, de combattre le communisme, c'était tout simplement pour sauver la cause du Monde Libre.

Car ce Monde dit Libre ne conçoit pas autrement sa position vis à vis de nous. Les Américains surtout, qui ont foi en l'infailibilité du dieu Dollar, avec lequel ils croient pouvoir acheter toutes les consciences, toute la dignité et même la liberté des peuples dits "arriérés" et des pays dits "sous-développés".

Je suis au vif regret de les déromper sur notre compte.

Si nous n'avons pas craint, en 1953-1954 par exemple, de faire la Guerre au Vietminh, vainqueur des Français, c'était tout simplement parce que ce Vietminh-là voulait nous *coloniser* en remplacement des colonialistes français que nous avons réussi à faire partir de chez nous, en Novembre 1953, avec leurs troupes.

En combattant le Vietminh, nous n'avions pas la moindre intention de servir les intérêts des Américains ou du Monde Libre qui nous étaient étrangers.

Nous avons combattu le Vietminh comme nous avions combattu les Siamois et les Annamites qui envahissaient notre Royaume dans les siècles passés, comme nous ripostons par les armes aux incursions armées des Américano-Sud Vietnamiens dans nos zones frontalières, comme nous résisterons contre les envahisseurs de l'avenir, qu'ils soient "bleus" ou "rouges".

Il est donc ridicule de parler à notre sujet de "changement de politique" et entièrement injuste de me traiter de "Prince changeant". *Car nous n'avons jamais changé et ne changerons jamais. Nous ne servons que la cause de notre Kampuchea, de son Indépendance, de son intégrité territoriale, et non celle des "bleus", des "rouges"... ou autres.*

Il est tout aussi inadmissible qu'on nous accuse de nous être "retournés contre l'Occident".

Nous n'avons jamais été "pour" ou "avec" l'Occident et nous ne sommes pas "avec les communistes".

Nous ne sommes et ne serons jamais que "pour" et "avec" le Cambodge, exclusivement.

Ce n'est tout de même pas notre faute si, de 1954 à 1965, le Ciel s'est mis à changer les *adversaires, les ennemis du Cambodge!*

En 1954, à Genève, notre Délégation n'hésitait pas à s'attaquer aux Molotov et autres "géants" rouges. Et les (soi-disant) historiens de l'Occident ont conclu triomphalement que "les Cambodgiens, en ce temps là, avaient fait nettement leur choix: le Monde Libre, l'anti-communisme"!

Ceci est une *erreur complète* — car à Genève en 1954, comme auparavant à Washington en 1947, comme plus tard à Preah Vihear en 1963, comme plus récemment à Pékin en 1964 (négociations avec Hanoi et le FNL), comme plus récemment encore à Phnom-Penh (Conférence des Peuples Indochinois), nous n'avions en vue que la survie de notre Patrie que les uns et les autres ont toujours voulu soit coloniser, soit dépecer, soit effacer carrément de la Carte du Monde.

Nous avons toujours estimé que, même devant les menaces des plus grandes Puissances, nous ne devions jamais céder et accepter un compromis portant sur nos droits inaliénables.

En 1954, à Genève, les Délégations communistes voulaient réaliser une partition de fait de notre pays comme elles l'ont réussi au détriment du Laos — et ceci, au bénéfice de leurs satellites, les "rouges" locaux, c'est à dire le "Pathet Lao" cambodgien!

Les Occidentaux — Mendès France

Source : AEFEO, carton LVI

Document 12 : Allocution prononcée par le général de Gaulle à la réunion populaire de Phnom Penh le 1^{er} septembre 1966. Réponse au toast adressé par le prince Norodom Sihanouk. Brouillon manuscrit autographe, 1^{ère} version annotée.

(Dîner officiel du 31 Août)

ALLOCUTION

CAMBODGE

②

de vendredi 1^{er} septembre 1966
à l'occasion du dîner au Stade de PHNOM-PENH)

De tout coeur, je remercie Sa Majesté la Reine
SISOWATH KOSSAMAK et ^{son} ~~sa~~ ^{à l'occasion du dîner de Phnom Penh} Altesse Royale de nous réserver
dans leur grande et noble capitale, ^{Et en même temps,} cet accueil inspiré par l'âme
généreuse du Cambodge, en même temps que par l'amitié profonde
qui unit nos deux pays. ^{Monsieur le Prince, j'ai l'honneur de vous remercier de votre}
Le fait, qu'il y a un siècle, les deux nations associèrent pour un
temps leurs destinées a pu, certes, aider le Cambodge à mainte-
nir son intégrité tandis que la France y trouvait un très utile
concours. Mais, ensuite, ayant d'un commun accord, séparé
leurs souverainetés et donné comme base à leurs rapports une
amicale coopération, voici que l'estime et ^{l'affection} la confiance que se
portent mutuellement les deux peuples sont aujourd'hui plus grandes
que jamais.

Cette estime et cette ^{affection et cette} confiance, il faut dire que,
pour nous Français, elles sont amplement justifiées par ce que
fait le Cambodge depuis qu'il y a treize ans, il a repris l'entière
disposition de lui-même. Nous voyons le Royaume, malgré de
graves difficultés, agir en faveur de l'équilibre et de la paix dans
la région du monde où il se trouve, tout en maintenant sa

.../...

50

personnalité, sa dignité, son indépendance. Nous assistons, sous l'impulsion très dynamique de Votre Altesse Royale, à un développement intérieur, dont des centaines d'écoles, d'hôpitaux, de dispensaires, des milliers de petites et moyennes entreprises, des milliers de kilomètres de routes et de pistes, des dizaines de milliers d'hectares de plantations, - le tout réalisé par des ingénieurs, des experts, des travailleurs cambodgiens, - attestent d'année en année la vigueur et l'étendue. La devise "Le Cambodge s'aide lui-même", que Votre Gouvernement a inscrite sur tous les chantiers, est, pour le peuple Khmer, un motif de juste fierté et, pour d'autres, un encourageant exemple. Nous constatons, au surplus, que cet effort national ne détourne nullement Votre pays de recourir à la langue et à la culture françaises, ainsi qu'aux professeurs, aux techniciens, aux médecins, aux industriels français, pour aider à ses propres progrès, tout en utilisant des concours fournis d'ailleurs et en faisant légitimement en sorte que les réalisations accomplies sur son territoire aient été voulues par lui et le servent directement. Au total, nous voyons le Cambodge, bien qu'il demeure fidèle à ses nobles et antiques traditions, s'ouvrir délibérément à la civilisation moderne et, grâce à une rare stabilité intérieure, accomplir pas à pas, au profit de tous ses enfants, une remarquable transformation.

Mais, tandis que le Royaume avance dans la bonne voie, pourquoi faut-il qu'à ses frontières la guerre provoque un déchaînement de massacres et de ruines qui menace son propre avenir ? Ces malheurs, ^{et le chef de l'Etat Khmer les avait prévus,} ~~Votre Altesse Royale les avait prévus,~~ mais aussi indiqués à temps ce qu'il convenait de faire pour les conjurer, à condition qu'on le voulût de bonne foi. Au lendemain des accords de Genève de 1954, ^{le Cambodge avait choisi,} ~~Vous aviez su choisir, pour le~~ ^{cherissant,} ~~Cambodge,~~ ^{avec courage} ~~avec audace~~ et lucidité, la ~~seule~~ politique valable.

.../...

celle de la neutralité, qui découlait de ces accords et qui, dès lors que ne s'exerçait plus la responsabilité de la France, aurait ^{seule épargné} à l'Indochine de devenir un terrain d'affrontement pour les dominations rivales ^{de idéologies rivales} déguisées en idéologies, et une tête de pont pour l'intervention américaine. ^{Vous ne futes pas écouté.}
 Au contraire ! On vit l'autorité politique et militaire des Etats-Unis s'installer au Viet-Nam du Sud et, du même coup, la guerre s'y ranimer sous la forme d'une résistance nationale. ^{Après}

l'aurait pour l'Indochine, mais il est évident que l'Amérique parce qu'il restait maître de lui, au vu de l'entente plénière et continue des Etats-Unis s'installent au Viet-Nam du Sud et, du même coup, la

En 1960, comme le Laos, Votre voisin, subissait cruellement les contrecoups du conflit qui sévissait à côté de lui, Vous avez pris l'initiative de proposer à son sujet la réunion de la conférence prévue dans cette hypothèse. Mais les accords conclus en conséquence restèrent, hélas ! lettre morte. Quant à Votre demande tendant à faire reconnaître explicitement par les Etats intéressés l'intégrité et la neutralité du Cambodge, elle n'a jamais abouti.

^{Après quoi,} ^{des} ^{relativiser} Cependant, les illusions concernant l'emploi de la force, qui avaient empêché les propositions raisonnables du Gouvernement Khmer de recevoir la suite qu'elles méritaient, ont conduit ^{au renforcement} ^{massif} du Corps expéditionnaire étranger, ^{au développement simultané} de la résistance vietnamienne et à une escalade de plus en plus étendue en Asie, de plus en plus proche de la Chine, de plus en plus provocante à l'égard de l'Union soviétique, de plus en plus ^{troublante} pour nombre de pays d'Europe, d'Afrique, d'Amérique latine, et, en fin de compte, de plus en plus menaçante pour la paix du monde.

une condamnation

Devant une telle situation, dont tout donne ^{à penser} ^{hélas!} qu'elle va aller en s'aggravant, je déclare à Votre Altesse Royale, que la France approuve entièrement, ^{et} ^{aujourd'hui plus que} ^{jamais} l'effort que déploie le Cambodge pour se tenir en-dehors du conflit, ^{et} qu'elle continuera de lui apporter dans ce but son soutien ^{et son appui}, ^{mais il est bien évident que, seule, la fin}

de la guerre en Asie et la garantie conjointe des puissances intéressées, pourraient assurer au Royaume, comme, d'ailleurs, à ses voisins, les conditions de sa vie et de son progrès. Quant aux moyens d'aboutir à un tel règlement, la position de la France

fonction de la France

est prise. Elle l'est par la condamnation qu'elle porte sur les actuels événements. Elle l'est par sa résolution de n'être pas, *ou*

que ce soit et quoi qu'il arrive, automatiquement impliquée dans l'extension éventuelle du drame. Elle l'est, enfin, je n'hésite pas à le dire,

enfin, j'ai bien peur

par l'exemple qu'elle a donné *par exemple* en Afrique du Nord, sur un terrain que, pourtant, ses forces dominaient sans conteste,

ces combats

en mettant délibérément un terme à des combats stériles, n'engageait ni son territoire, ni son honneur, ni son indépendance

et qui, à l'époque où nous sommes, ne pouvaient aboutir à rien qu'à des pertes, des haines, et des destructions et dont elle est finalement sortie sans qu'en aient souffert, bien au contraire ! son

certains !

prestige, sa puissance et sa prospérité.

Eh bien ! La France considère que les combats qui

ravagent l'Indochine ne comportent pas d'issue. Il n'y a, *la plupart, par eux-mêmes et sans leur* aucune chance que les peuples de l'Asie se soumettent l'un

qui d'effrayant, qu'on ne puisse

après l'autre à la loi de l'étranger venu de l'autre rive du Pacifique et qu'elles que puissent être ses intentions. Bref, si longue,

norme de l'indochine

et si dure que doit être l'épreuve, il nous paraît certain qu'elle

n'aura pas de solution militaire.

A moins que l'univers ne roule *peu à peu* vers la

catastrophe, seul un accord politique pourrait donc rétablir la paix. *Or, les conditions d'un tel accord étant bien claires et bien*

connues, il est encore temps d'espérer. Tout comme

Tout comme ceux de 1954, cet accord aurait pour objet d'établir et de garantir la neutralité des peuples de l'Indochine

et leur droit de disposer d'eux-mêmes tels qu'ils sont effective- ment et en laissant à chacun d'eux la responsabilité entière de ses

reils

affaires. Il devrait avoir pour contractants les pouvoirs réels qui s'y exercent et, parmi les autres Etats, tout au moins les

cinq puissances mondiales. Mais la possibilité et, à plus forte

.../...

raison, l'ouverture d'une négociation dépendent évidemment de la décision et de l'engagement qu'aurait pris, d'abord, l'Amérique de rapatrier ses forces dans un délai déterminé. Sans doute, une pareille issue n'est-elle pas mûre aujourd'hui, à supposer qu'elle le soit jamais. Mais le moment est venu pour la France d'affirmer qu'à ses yeux il n'en existe aucune autre, sauf à condamner le monde à des malheurs toujours grandissants. La France dit cela au nom de son expérience et de son désintéressement. Elle dit cela en raison de l'oeuvre qu'elle a accompli naguère dans cette région de l'Asie, des liens de toute sorte qu'elle y a conservés, de l'intérêt profond qu'elle continue de porter aux peuples qui y vivent et dont elle sait que ceux-ci le lui rendent. Elle dit cela à cause de l'amitié exceptionnelle et deux fois séculaire qu'elle porte à l'Amérique, de l'idée que, jusqu'à présent elle s'en était faite et que celle-ci se faisait d'elle-même comme champion du droit qu'ont les hommes et les peuples de disposer à leur façon de leur propre destin. Elle dit cela, enfin, avec la conviction qu'au degré de puissance, de richesse, de rayonnement, auquel cet immense pays est actuellement parvenu, le fait de renoncer à une expédition lointaine dès lors qu'elle se découvre sans bénéfice et sans justification et de lui préférer un arrangement international organisant la paix et le développement d'une importante région du monde, n'aurait rien, en définitive, qui puisse blesser sa fierté, contrarier son idéal et nuire à ses intérêts. J'ajoute que si, faute d'en venir à aucune médiation n'aurait aucune chance de succès, au contraire un pareil choix de la part des Etats-Unis assurerait à la paix, sur place et partout ailleurs, la plus grande chance possible. Ou donc, mieux qu'à Pnomh-Penh, aurais-je pu formuler cette politique et cette espérance de la France, puisque ce sont aussi celles du Cambodge, puisque le Royaume, au milieu de l'Indochine déchirée, apparaît comme un modèle d'unité et

Handwritten notes in French:

raison, l'ouverture d'une négociation dépendent évidemment de la décision et de l'engagement qu'aurait pris, d'abord, l'Amérique de rapatrier ses forces dans un délai déterminé. Sans doute, une pareille issue n'est-elle pas mûre aujourd'hui, à supposer qu'elle le soit jamais. Mais le moment est venu pour la France d'affirmer qu'à ses yeux il n'en existe aucune autre, sauf à condamner le monde à des malheurs toujours grandissants. La France dit cela au nom de son expérience et de son désintéressement. Elle dit cela en raison de l'oeuvre qu'elle a accompli naguère dans cette région de l'Asie, des liens de toute sorte qu'elle y a conservés, de l'intérêt profond qu'elle continue de porter aux peuples qui y vivent et dont elle sait que ceux-ci le lui rendent. Elle dit cela à cause de l'amitié exceptionnelle et deux fois séculaire qu'elle porte à l'Amérique, de l'idée que, jusqu'à présent elle s'en était faite et que celle-ci se faisait d'elle-même comme champion du droit qu'ont les hommes et les peuples de disposer à leur façon de leur propre destin. Elle dit cela, enfin, avec la conviction qu'au degré de puissance, de richesse, de rayonnement, auquel cet immense pays est actuellement parvenu, le fait de renoncer à une expédition lointaine dès lors qu'elle se découvre sans bénéfice et sans justification et de lui préférer un arrangement international organisant la paix et le développement d'une importante région du monde, n'aurait rien, en définitive, qui puisse blesser sa fierté, contrarier son idéal et nuire à ses intérêts. J'ajoute que si, faute d'en venir à aucune médiation n'aurait aucune chance de succès, au contraire un pareil choix de la part des Etats-Unis assurerait à la paix, sur place et partout ailleurs, la plus grande chance possible. Ou donc, mieux qu'à Pnomh-Penh, aurais-je pu formuler cette politique et cette espérance de la France, puisque ce sont aussi celles du Cambodge, puisque le Royaume, au milieu de l'Indochine déchirée, apparaît comme un modèle d'unité et

54

.../...

d'indépendance, puisque l'amitié active de nos deux Gouvernements et de nos deux peuples est aujourd'hui plus vivante que jamais *et, puisqu'en vain la peur insidieuse!*

[Signature]
En remerciant Sa Majesté la Reine SISOWATH KOSSAMAK et Votre Altesse Royale, etc.

Vive le Cambodge!
Vive l'Indochine!
Vive la Paix!

Source : Archives nationales, Archives de Charles de Gaulle, président de la République (1959-1969).
(AG/5(1)/1444)

Document 13 : Accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement royal du Cambodge sur la coopération technique française avec le centre médico-chirurgical Calmette du 9 mars 1964

— 409 —

9 Mars 1964 CAMBODGE.

CONVENTION ET ACCORD RELATIFS AU CENTRE MÉDICO-CHIRURGICAL CALMETTE, SIGNÉ A PNOM-PENH.

I. — Convention relative à la remise du patrimoine immobilier et du matériel du Centre Médico-chirurgical Calmette signée à Pnom-Penh
Le Gouvernement Royal du Cambodge et le Gouvernement de la République Française, désireux de réaliser une œuvre utile à la collectivité khmère, ont décidé de conclure la présente Convention et sont convenus des dispositions suivantes :

Article 1^{er}. — Le Gouvernement Français autorise le Centre Médico-chirurgical Calmette à remettre au Gouvernement Royal du Cambodge le terrain cédé à la France en vertu du Dékarakung N° 72-BA du 27 mars 1952, tous les bâtiments qui s'y trouvent ainsi que tous les équipements et installations constituant cet établissement, construit et équipé par la France.

Article 2. — Les deux Gouvernements s'engagent à prendre les actes nécessaires pour assurer l'exécution de la présente Convention.

Pour le Gouvernement
de la République Française,
L'Ambassadeur de France au Cambodge,

Pour le Gouvernement Royal
du Cambodge,
Major Général Ngo Hou,
Conseiller Technique
auprès du Chef de l'État.

**

II. — Accord sur la coopération technique française avec le Centre Médico-chirurgical Calmette

Le Gouvernement Royal du Cambodge et le Gouvernement de la République Française, désireux de réaliser une œuvre utile à la collectivité khmère, ont décidé de conclure le présent Accord et sont convenus des dispositions suivantes :

Article 1^{er}. — A titre transitoire et pour une durée de cinq ans, à dater de la signature de la Convention relative à la remise du patrimoine immobilier et du matériel du Centre Médico-chirurgical Calmette, les autorités françaises continuent d'assumer la direction, la gestion, ainsi que les responsabilités financières de l'établissement dans les conditions prévues par le Protocole annexe, joint au présent Accord.

Article 2. — Les deux Gouvernements s'engagent réciproquement à prendre les actes nécessaires pour permettre l'exécution du présent Accord.

Article 3. — Le présent Accord prend effet dès l'entrée en vigueur de la Convention relative à la remise du patrimoine immobilier et du matériel du Centre Médico-chirurgical Calmette.

**

Protocole annexe à l'Accord sur la coopération technique française avec le Centre Médico-chirurgical Calmette

Pendant la période transitoire prévue à l'article 1^{er} de l'Accord sur la coopération technique française avec le Centre Médico-chirurgical Calmette, le fonctionnement de l'établissement sera assuré dans les conditions suivantes :

Article 1^{er}. — Le Centre Médico-chirurgical Calmette est géré par les autorités françaises assistées d'un conseil administratif franco-khmer.

Ce conseil est composé de sept membres titulaires.

Trois sièges sont réservés à des représentants cambodgiens désignés par le Ministère des Affaires Étrangères du Gouvernement Royal du Cambodge.

Les membres français sont désignés par le Ministère des Affaires Étrangères du Gouvernement de la République Française.

En outre, il sera désigné, dans les mêmes conditions que les membres titulaires, sept membres suppléants qui ne siègeront qu'en cas d'empêchement des membres titulaires.

391

Chacun des deux Ministères communique à l'autre la liste de ses représentants. Le Conseil ne peut se réunir valablement que si, au minimum, trois membres français et deux membres cambodgiens sont présents.

La présidence est assurée pour une année, alternativement par chaque délégation. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Directeur du Centre et l'Administrateur-Économiste assistent au Conseil avec voix consultative.

Le Conseil désigne son secrétaire.

Article 2. — Le Conseil administratif se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation de son Président.

Il délibère sur :

- toutes dispositions d'ordre financier et notamment sur les prévisions de recettes et de dépenses,
- les emprunts,
- les prix de journées,
- les projets techniques,
- les marchés de travaux neufs et grosses réparations,
- l'acceptation des dons et legs,
- les actions judiciaires et les transactions,
- le statut du personnel de l'établissement ainsi que les conditions générales des contrats à passer avec lui, compte tenu des dispositions prévues aux articles 3 et 4,
- le règlement intérieur de l'établissement,
- les conventions éventuelles à passer par l'établissement,
- et, en général, toutes les affaires qui intéressent le fonctionnement du Centre.

Le Conseil administratif statue à la majorité des membres présents.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président, tous les membres présents et le Secrétaire.

Article 3. — Pour l'application du présent Accord et dans la limite des possibilités, les autorités françaises mettront à la disposition du Centre Médico-chirurgical Calmette, à titre d'experts de la Coopération Technique, le personnel nécessaire pour participer à la gestion médicale et administrative de cet établissement.

Les praticiens et experts en fonction lors de la signature du présent Accord, nommés par le Ministère français des Affaires Étrangères, continuent à être affectés dans le cadre de la Coopération Technique aux emplois qui leur sont réservés et notamment à ceux de chefs de service et d'assistants des services médicaux et d'administrateur-économiste. En fonction des besoins et des possibilités, ils pourront être remplacés par des experts au moins de qualification équivalente.

Le Gouvernement de la République Française, pourra également mettre à la disposition du Centre Médico-chirurgical Calmette des techniciens para-médicaux.

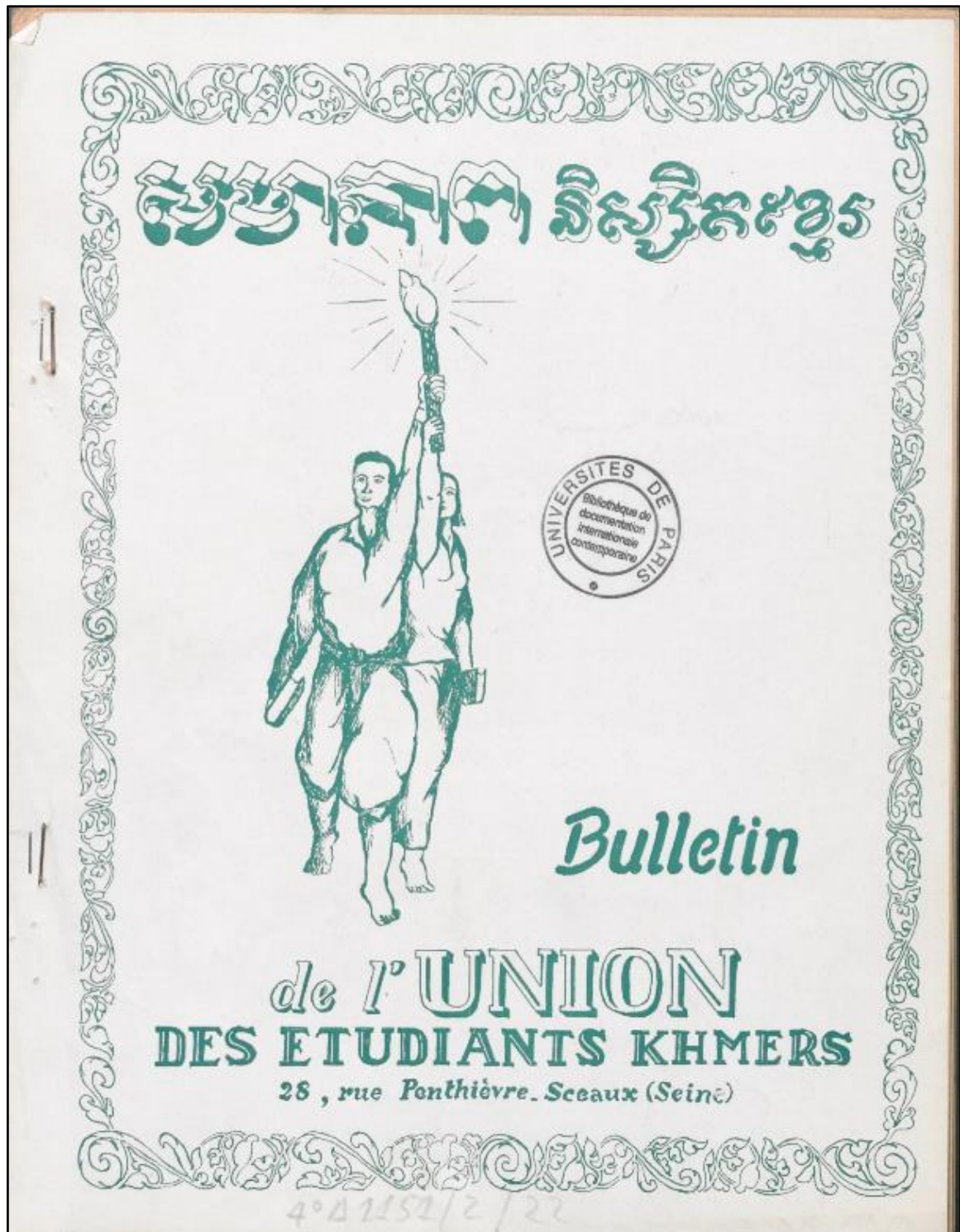
En cas de nouvelles nominations par le Gouvernement de la République Française, les candidatures seront soumises à l'avis préalable des autorités cambodgiennes (Ministère de la Santé Publique).

Les personnels recrutés directement par le Gouvernement de la République Française, bénéficieront des facilités accordées à l'ensemble des experts de la Mission d'aide économique et technique pour les formalités éventuelles nécessaires à leur entrée et leur séjour au Cambodge.

Article 4. — Le Centre Médico-chirurgical Calmette, dans le cadre du présent Accord, pourra recruter directement les techniciens para-médicaux et administratifs dont il a besoin.

Le personnel éventuellement recruté en France bénéficiera de contrats spéciaux dont les modalités seront calquées sur les contrats types offerts aux agents de la Coopération Technique française et comportant les mêmes avantages. Le recrutement de ces agents sera soumis à l'avis préalable des autorités khmères (Ministère de la Santé Publique).

En ce qui concerne le personnel recruté au Cambodge, il est placé sous le régime de la Législation du Travail et de l'Action sociale du Royaume.



LISTE DES ETUDIANTS KINHO ARRIVANT EN EUROPE
AU MOIS DE MARS SEMAINE 1966-1967.

1. Chek SREATH Préparation aux Grandes Ecoles à Paris
2. Non YAN " "
3. Sop SORACEAN M.P.C.
4. Eoy HANG " "
5. Le HAN HANP " "
6. Phlong MANHA " "
7. Heng VARETH " "
8. Tu HOOT " "
9. Ke Kbi YOE M.G.P. à Paris
10. Léng HENG SOAN " "
11. Ly EN " "
12. Non KOL " "
13. Non NIKHO " "
14. Non KOL " "
15. Non OAN VATTY " "
16. Chek HENG LOCH M.G.P. à Montpellier
17. Chek OUEM S.F.C.N. à Paris
18. Non KIM BONG S.P.J.N. à Bordeaux
19. Nolle Don JANNETTE Lettres à Paris
20. Nolle Hiv CHHIV HOE " "
21. Nonh LAM " "
22. Nolle Ly SI HAY Pharmacie à Paris
23. Nolle LON YET MINH KIEU " "
24. In SOEY " "
25. Non KHAI " "
26. Léng SONH LENG Ecole des T.P. Eyrelles
27. Ly KIM YI " "
28. Non PELLANGI " "
29. Sop SENG LY " "
30. Non HAY " "
31. Nonh NALANG " "
32. Nonh KIMHENG BOUETHA Préparation à l'Ecole Vétérinaire à Paris
33. In SIVUTH Préparation à l'Ecole Vétérinaire à Toulouse.
34. Non SIVONG " "
35. Chek SENGCOE Archéologie à Paris
36. Ly CHHIV TORNG Architecture à Paris
37. Non SOEY " "
38. Non KAKOTE " "
39. Chhor TIN Beaux Arts à Paris
40. Long SO-YEA E.N.S.I. à Paris
41. Nonh HENGON SEN Chimie à Toulouse
42. Nolle Van BANHE Sciences géographiques à Paris
43. Nolle Heng SOUBRATA Médecine à Paris
44. Heng HANH BOM " "
45. Nonh HANG HENG Préparation aux Ecoles d'Ingénieurs à Grenoble
46. Chhiv PHARYAT Ecole de Mécanique et d'Electricité à Nantes.

47. Non SOKHOM Ecole de Mécanique et d'Electricité à Nantes
48. Ung NGANG U.R.E.P.S. à Soira
49. Léng HAROUKH Ecole Polytechnique de Lausanne (Suisse)
50. Non HAK YRAN " "
51. Non HAVY " "
52. Non HENG " "
53. Nonh SENG HAR Ecole d'Agronomie à Gembloux (Belgique)
54. In HAYONG " "
55. Nonh H. LAMHENG " "
56. Non KIM KONG " "
57. Non SAKHRAI " "
58. Non SONH HENG " "
59. Non HENG " "
60. Chhor HANG SAKHENG Préparation aux Grandes Ecoles à Rouen
61. Chhiong KIM SOAN " "
62. Non HENG Institut Technique de Statistique Agricole à Paris
63. Non HENG Ecole Nationale d'Assurances à Paris

Il est possible que nous ayons eu quelques noms. Nous prions les intéressés de bien vouloir nous en aviser.

COMMENT LA S.C.E. A ET LE TRAVAIL MANUEL AU CAMBODGE

Le vendredi 1^{er} février 1962 à 8h30, dans une réunion intitulée "Cinq colonnes à la Gas" dont le thème général a été la présence française dans le monde, la Mission Française a consacré quelques minutes à notre pays.

Après avoir tracé son objectif sur certains de nos réalisations récentes, dues aux sites d'extrême-est et en particulier aux sites français (port de Siemréouville, aéroport de Phnompenh, présence des experts français dans l'Etat-Major, dans les hôpitaux, etc...) et après avoir enregistré un bref interview de Houdignou qui a été suivi avec un vif intérêt, le rédacteur en chef de la Mission Française a dit quelle manière il au lieu des langues vietnamiennes de foules autochtones, ardentes, bilingues des langues, devant des équipes et techniques, on nous a présenté quelques journaux travaillant sans cesse dans un chantier de chemin de fer, et en plus, on a jugé bon d'ajouter des commentaires tout le monde que l'on puisse dire c'est qu'ils ont été accomplis à l'égard de notre pays. En effet, le commentateur dit que " le gouvernement cambodgien est obligé d'avoir recours aux travaux forcés dans l'époque coloniale" pour construire ces voies ferrées.

- APPENDICE.-
64. Nonh HAYVETH Pharmacie à Montpellier
 65. Nonh HENG HENG " "
 66. Non SAKHENG Académie commerciale
 67. Nonh SOEY " "
 68. Nonh HANG " "
 69. Non HENG " "

Source : Les archives de la Contemporaine (AC) : UNEF (1924-1971). Activités internationales. Cambodge/Laos/Vietnam (1960-1970). 4/DELTA/1151/43

Louis Raymond, journaliste

/Décembre 2020/ Lettre de l'AFRASE janv. 2021

Un des plus grands succès au théâtre en France ces dernières années a été la pièce de Caroline Guiela Nguyen et de la compagnie *Les Hommes Approximatifs*, intitulée « SAIGON ». En 2h30 de scènes partagées entre la salle d'un restaurant vietnamien de Paris dans les années 1990 et les dancings de Saïgon dans les années 1950, il est question des déchirements de l'histoire du Viêt Nam au 20ème siècle, de la transmission des récits familiaux dans le contexte de l'exil et du difficile retour au pays. Elle se termine par cette phrase : « *C'est ainsi que se racontent les histoires au Viêt Nam, avec beaucoup de larmes* ». J'avais attendu longtemps de voir ce spectacle, car il me semblait raconter une histoire qui était la mienne, ou plutôt, celle de ma famille. Mais je suis ressorti de la salle dans un état de perplexité. Non, ces histoires ne se racontent pas avec des larmes. S'il arrivait parfois que dans ma famille nous abordions le sujet du passé, il n'y avait jamais rien de mélodramatique : c'était toujours avec de la pudeur, des ellipses narratives et de l'amnésie.

L'identité déracinée

Je viens d'une famille de « rapatriés » d'Indochine. Mon grand-père, enfant métis abandonné, recueilli par la Fédération des Œuvres pour l'Enfance française de l'Indochine (FOEFI) dans les années 1920, a probablement été supplétif dans l'armée française au début de la guerre d'Indochine, après avoir été formé à l'école des enfants de troupe de Da Lat. Je dis probablement, car je ne sais presque rien de lui. Il est mort jeune, à l'âge de 40 ans, à Phnom Penh, en 1963. Ce que je sais en revanche, c'est qu'il avait été naturalisé et qu'il s'était marié deux fois, avait eu cinq enfants dont mon père, et que ses deux épouses étaient des Vietnamiennes du Cambodge. À sa mort, ma grand-mère, Linh, a dû signer un formulaire indiquant qu'elle « donnait tous pouvoirs, sans exception aucune » à la FOEFI concernant ses enfants, notamment le « droit d'envoyer [son] enfant à l'étranger »⁸⁵⁸.

Même après la fin de la colonisation, il y a eu une persistance du projet biopolitique de celle-ci : il fallait que ces enfants, Français de papier, soient éduqués dans la « bonne » culture et non abandonnés à leur « asiatisme ». C'est la froideur administrative qui exprime le mieux ce projet : « *L'influence des hérédités est incontestable aussi bien au physique qu'au moral. Et notre tâche est avant tout de former des caractères [...]. En étant maîtres absolus de ce modelage, rien n'empêche en principe que, par une atrophie insensible de l'asiatisme, nous ne développons le côté blanc de ces natures encore vierges de penchants et d'habitudes invétérées. Faire des « âmes françaises », tout le programme est là.* »⁸⁵⁹

⁸⁵⁸ Ce sont les mots qui figuraient sur les formulaires d'engagement de la FOEFI, tel que celui consulté par l'auteur, daté du 15 juillet 1964 et signé par le Vice-consul de France à Saïgon.

⁸⁵⁹ « Note sur la société de protection de l'enfance au Cambodge, 20/01/1917 », v. Emmanuelle Saada, *Les enfants de la Colonie, les métis dans l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, 2007, p. 92,

Mon père a donc été « rapatrié » en 1968 à l'âge de dix ans, avec un frère et une sœur. Il a grandi dans un orphelinat catholique, près de Poitiers car un de mes oncles y était scolarisé après son propre rapatriement intervenu plus tôt. Il n'a plus jamais revu ma grand-mère, qui est morte en 1973. Pour lui, le déracinement a été un choc psychologique. Il m'a confié avoir mis des années à s'en remettre, et estime que cette assimilation à marche forcée (il n'y avait pas de cours aménagés, alors qu'il ne parlait pas français à son arrivée) a beaucoup joué dans le fait qu'il n'a pas fait d'études après le niveau secondaire. Il n'a eu que très peu d'informations sur ce qu'il est advenu de sa famille et de ses demi-soeurs restées sur place après le décès de ma grand-mère. En 1970, après le coup d'État du général Lon Nol au Cambodge, toute la famille est rentrée au Viêt Nam pour s'installer dans la province de Dong Nai, sur la route de Da Lat. Avant le premier retour d'un de mes oncles à Saïgon au début des années 1990, c'était à peu près tout ce qu'il savait. Surtout, mon père a perdu sa langue maternelle, le vietnamien. Il me l'a exprimé récemment : « *Quelque chose m'a été arraché à ce moment-là, et pour m'adapter je l'ai occulté dans ma mémoire* ».

Dans ma famille, nous ressemblons physiquement à des Asiatiques. Nous allions au Viêt Nam en vacances depuis la fin des années 1990. Mon père cuisinait des nems pour la fête de l'école primaire et il y avait à la maison des artefacts de culture vietnamienne, tel ce vieil exemplaire de *l'Histoire de Kiêu* (le grand classique de la littérature vietnamienne en vers) acheté dans une librairie à Saïgon puis perdu après avoir été prêté à des amis, ce qui a généré un micro-drame familial⁸⁶⁰. Mais nous n'étions pas vraiment vietnamiens. Quelque chose – la grande Histoire – nous avait empêchés de l'être, et dans l'éducation que mon père m'a transmise, il y avait la nostalgie jamais exprimée d'un pays perdu.

Retrouver le pays

Mon propre questionnement quant à mes origines est venu entre la fin de mes études secondaires et le début de mes études supérieures. Jusque-là, j'avais été un Français aux yeux bridés, aussi vaguement Vietnamien que d'autres, dans ma classe de terminale, étaient Portugais ou Espagnols. Le seul signe distinctif que j'arborais était un maillot de l'équipe de football du Viêt Nam, acheté à Hanoï lors d'un séjour avec mes parents ; pendant les heures de sport, cette référence à nos identités nous semblait naturelle, à mes camarades et à moi, dans un lycée public d'une petite ville de province vaguement métissée. Ce n'est que pendant ma deuxième année d'études supérieures qu'est venue une inquiétude : en étant uniquement Français, je connaissais un conflit de loyauté intérieur. J'avais le sentiment de trahir une identité qui, pourtant, m'était absente.

Lorsque j'ai décidé d'aller vivre au Viêt Nam à 20 ans, en profitant de l'opportunité de séjour à l'étranger qu'offrent les études de sciences politiques, il m'a néanmoins fallu me rendre

cité par Magali Bigaud, « Rapatrier les enfants métis du Cambodge », *Revue d'Histoire de l'Enfance « Irrégulière »*, n°22/2020 [disponible en 2022], p. 71.

⁸⁶⁰ Nguyễn Du (1765-1820), *Truyện Kiều* (Histoire de Kiêu) ou *Kim-Vân-Kiêu*, v. Xuân-Phúc et Xuân-Viêt (trad.), Paris, Gallimard, 2003.

rapidement à l'évidence. Je désirais être Vietnamien car mon père n'avait pas pu l'être, mais cela ne signifiait pas qu'on m'en donnait le droit. La première année que j'ai passée s'est faite en immersion quasi-totale, à Vinh, petite ville du centre nord du pays connue pour son conservatisme. Dans cet environnement, tout m'était nouveau, et outre le difficile apprentissage de la langue, j'ai souvent eu le sentiment d'un rejet de la part des Vietnamiens. Je n'étais qu'un « *Tây* » (Occidental) à leurs yeux, et s'il y avait à mon égard une curiosité bon enfant, on ne s'embarrassait guère de dire à un « *Tây* » les choses qui ne se disent « qu'entre Vietnamiens ». Après un an, ma maîtrise relative de la langue m'avait cependant permis de nouer des liens plus étroits avec ma famille et de ne plus avoir un rapport d'étrangeté avec la culture vietnamienne. L'exotique était devenu quotidien, pour paraphraser le titre d'un livre de Georges Condominas⁸⁶¹.

En étant capable d'avoir de vraies conversations, j'ai pu commencer à remettre en place les pièces du puzzle qui était le mien depuis l'adolescence. Et je me suis rendu compte à quel point celles qui manquaient étaient nombreuses. Malgré les questions que je posais, la vie de mon grand-père restait assez mystérieuse, même à celles et ceux qui l'avaient connu. De la même manière, les trois demi-soeurs de mon père qui n'avaient pas été rapatriées ont connu des destins très différents, dont je peinais à saisir les enjeux historiques. L'une, issue du premier mariage de mon grand-père, s'est engagée dans le Front National de Libération (FNL) à l'âge de 16 ans en 1968, et a passé près de dix ans dans l'armée. Selon la culture du Sud du Viêt Nam où l'on donne des numéros à nos proches, je l'appelle « *Cô ba* » (*Tante trois*). Les deux autres étaient des filles du premier mariage de ma grand-mère. L'aînée était née au début des années 1940, alors que ma grand-mère était adolescente. Elle a en partie élevé mon père, avant de se marier et d'avoir des enfants. Catholique, elle gardait une mémoire particulièrement traumatique des années qui ont suivi la Réunification du pays. Elle est décédée en 2018. Je l'appelais « *Cô hai* » (*Tante deux*). La cadette était la deuxième fille de ma grand-mère. Elle est morte en tentant de fuir le pays par bateau à la fin des années 1970, avec ses enfants en bas âge. J'aurais dû l'appeler également « *Cô ba* », si je l'avais connue. Une fois, j'ai demandé à ma *Tante deux* si elle voulait bien me parler d'elle. Elle m'avait répondu : « *Cô không nhớ* » (Je ne me souviens pas). J'avais compris qu'elle préférait ne pas se souvenir.

Comblent les silences

Comblent ces silences m'a demandé beaucoup de temps. Je vais bientôt avoir trente ans, et je me rends compte que l'essentiel des choses que j'ai faites ces dix dernières années étaient plus ou moins orientées vers cet objectif. Si la connaissance de l'histoire de la colonisation française en Indochine et du Viêt Nam au 20ème siècle a été un jalon nécessaire, en me permettant de comprendre un contexte général, je me suis vite rendu compte que je n'arrivais pas à me satisfaire d'une approche purement intellectuelle. L'histoire de ma famille relevait pour moi à la fois de la présence absente, ce concept que l'on utilise pour qualifier la hantise, notre relation aux fantômes, et de l'absence présente : la première idée renvoie à la matérialité de mon passé familial et la seconde à ses inconnues multiples. Le fait est qu'il fallait que je règle mes comptes avec lui ; j'avais besoin d'en avoir une approche émotionnelle.

⁸⁶¹ Georges Condominas, *L'exotique est quotidien, Sar-Luk, Vietnam central* (1965), Paris, Plon, 2006.

Marcelino Truong est un auteur et illustrateur né en 1957. Fils d'un diplomate vietnamien et d'une mère française, il a raconté son enfance à Saïgon dans un très beau roman graphique intitulé *Une si jolie petite guerre*. Je me souviens d'avoir offert ce livre à mon père pour Noël à sa sortie en 2012. Marcelino et mon père ont peu ou prou le même âge. S'ils ont grandi dans des conditions très différentes – mon père au Cambodge dans une famille assez modeste, avec une mère veuve qui exerçait le métier d'infirmière, Marcelino Truong à Saïgon dans un milieu plus aisé –, je crois que je demandais ainsi inconsciemment à mon père : « *Est-ce que ça ressemblait à ça, l'enfance dont tu ne parles jamais ?* ».

Bảo Vuong est lui aussi un artiste français d'origine vietnamienne né à la fin des années 1970 dans le delta du Mékong. Quand il avait un an, sa famille a fui le pays par bateau, car son père avait été militaire dans l'armée du Sud. Il a grandi en France, où il a fait des études d'art. Après être retourné au Viêt Nam pour y vivre au milieu des années 2010, il s'est lancé dans un projet intitulé « *The Crossing* » (La traversée) dans le cadre duquel il peint de grandes toiles noires qui représentent la mer ; une mer pleine d'angoisse, celle qu'il y a à risquer sa vie dans l'espoir de connaître ailleurs dans le monde une existence un peu meilleure. En voyant ses tableaux, je pense à ma *Tante trois*, celle dont personne n'a jamais pu rien me dire. J'en tire la sensation, douloureuse, de comprendre un peu mieux ce qu'a été cette fuite tragique qui l'a menée, avec ses enfants et son mari, à sa perte.

Les écrivains et les artistes de la deuxième génération qui se sont emparés de cette thématique du drame « originel » sont aujourd'hui nombreux. Tout en reconnaissant leurs qualités esthétiques propres, je reçois ces œuvres avec la sensibilité de celui qui est en quête de la part manquante, comme si les récits des uns comblaient les silences des autres. Toute l'importance de leur travail est là. L'éclairage émotionnel que ces œuvres apportent m'aide à réduire la part de projection, de fantasme, dans le rapport que j'entretiens avec mon identité vietnamienne, et m'encourage à construire un récit plus solide.

Si les trous dans mon histoire familiale sont aujourd'hui moins nombreux, je le dois aussi d'avoir accepté de la « confier » à des personnes tierces. Il y a deux ans, j'ai été mis en contact avec Sabrina Rouillé, une journaliste qui a vécu au Viêt Nam et souhaitait faire des portraits de femmes vietnamiennes. Elle cherchait une ancienne combattante, et je lui ai donc parlé de mon autre *Tante trois*, celle qui a passé dix ans dans le FNL à partir de la fin des années 1960. La rencontre entre Sabrina Rouillé, Dao Thanh Huyên - la journaliste vietnamienne qui faisait la traduction, et ma tante, a donné un document qui a pour moi une grande valeur. J'avais déjà parlé avec ma *Tante trois* de ses années de guerre, mais jamais dans les détails. Sabrina Rouillé a réussi à se mettre « à hauteur de femme » afin de restituer son vécu d'une façon dont je n'aurais peut-être pas été moi-même capable. De la même manière, une historienne qui fait une thèse sur la relation bilatérale entre la France et le Cambodge après l'indépendance en 1953, Magali Bigaud, a mené des entretiens avec mon père, mes oncles et ma tante, en France, afin de resituer les « rapatriements » d'enfants depuis le Cambodge dans une perspective post-coloniale. En faisant cela, elle a réussi à débloquent quelque chose chez mon père, qui recouvre aujourd'hui peu à peu, ou plutôt accepte de recouvrir, la mémoire de son enfance. Peu de temps après ses échanges avec Magali Bigaud, il m'a raconté un souvenir : celui de ses adieux avec sa famille,

dans une maison sur pilotis, au Cambodge, quelques jours avant de prendre l'avion pour la France.

La place du récit

Retrouver le pays perdu après un exil, une migration, un déracinement, voilà un enjeu d'actualité pour les enfants de la deuxième ou de la troisième génération dans une France qui s'interroge sur leur identité. En faisant part de mon expérience personnelle, j'ai voulu souligner l'importance du récit et des moyens détournés qui peuvent servir à sa transmission. C'est en cela que la conclusion de la pièce *Saïgon* me semble insuffisante. Davantage que des larmes, qu'un traumatisme qu'on accueillerait de but en blanc, j'ai le sentiment que nous ne faisons jamais que de recueillir des fragments, et que le long cheminement nécessaire à leur retrouver un ordre est déjà un baume que l'on passe sur nos blessures.

Œuvres citées

Bảo Vuong, « *The Crossing* » (*La traversée*), v. <https://www.baoartworks.com/chapiter2>

Caroline Guiela Nguyen, *SAIGON, à l'origine*, Théâtre National de Bretagne, Compagnie Les Hommes Approximatifs, 2017, <https://saigonalorigine.wordpress.com/>

Sabrina Rouillé, *Les femmes vietnamiennes, entre tradition et modernité*, exposition avec livret d'accompagnement prévue à Nantes à l'espace Cosmopolis en mai 2020, événement annulé en raison de la crise sanitaire.

Marcelino Truong, *Une si jolie petite guerre, Saïgon 1961-1963*, Paris, Denoël, 2012.

Titre : La France et le Cambodge, 1953-1970 : du protectorat à la coopération

Mots clés : Décolonisation, Cambodge, France, Relations internationales, Histoire globale, Histoire de l'éducation, Histoire des migrations

Cette thèse consacrée aux relations post-coloniales entre la France et le Cambodge étudie la transition d'une relation de métropole impériale à protectorat vers des relations bilatérales structurées autour du principe de réciprocité. Pour cela, les politiques d'assistance technique et de coopérations mises en œuvre pour la période 1953-1970 sont examinées afin de rendre compte des intentions françaises vis-à-vis du royaume khmer et des enjeux géopolitiques qui y sont liés. Il s'agit également d'étudier les enjeux du point de vue cambodgien dans le contexte de la Guerre froide et des choix de non-alignement. Mettant en regard sources institutionnelles des deux pays et histoire orale, cette thèse se situe à la croisée des champs de l'histoire des relations internationales, de l'histoire impériale et post-impériale mais aussi de l'histoire politique française comme cambodgienne.

Le bornage chronologique tient compte du 9 novembre 1953, date politique et symbolique de l'indépendance du royaume khmer ne marquant toutefois pas de rupture absolue dans les relations entre les deux pays.

Aussi, Cette étude s'inscrit dans une historiographie qui remet en question le cadre chronologique classique interprétant les indépendances comme des ruptures. Les sources démontrent en effet fréquemment que ces moments dits charnières cachent une série de permanences et/ou, tout au moins, de continuités qu'il s'agit ici d'analyser.

Cette étude s'arrête en 1970, date à laquelle le prince Norodom Sihanouk, chef de l'État depuis 1955 est destitué par le général Lon Nol qui proclame la République du Cambodge. Le pays entre alors dans une décennie funeste, marquée par une guerre civile puis bascule le 17 avril 1975 dans le régime génocidaire khmer rouge.

Le choix a été fait d'une unité d'analyse dans l'étude des relations bilatérales franco-cambodgiennes à travers leurs manifestations dans les deux pays, notamment par l'analyse des circulations induites.

Title : France and Cambodia, 1953-1970 : from colonization to cooperation

Keywords : Decolonization, Cambodia, France, international relations, Global History, History of education, migration History

Abstract : This thesis, devoted to post-colonial relations between France and Cambodia, examines the transition from a metropole/protectorate relationship to bilateral relations structured around the principle of reciprocity. To this end, the technical assistance and cooperation policies implemented during the period 1953-1970 are examined in order to understand France's intentions towards the Khmer kingdom and the geopolitical stakes involved. These issues are also examined from a Cambodian perspective, in the context of the Cold War and the choice of non-alignment. Combining French and Cambodian institutional sources with oral history, this thesis is part of the history of international relations, but also part of the history of French foreign policy and the national history of Cambodia.

The chronological limit takes into account Cambodia's independence in 1953, a political and symbolic date that does not, however, mark an absolute break in relations between the two countries.

This study is part of a historiography that challenges the traditional chronological framework that interprets independence as a break with the past. Indeed, sources frequently show that these so-called pivotal moments conceal a series of permanencies and/or, at the very least, continuities.

This study stops in 1970, when Prince Norodom Sihanouk, head of state since 1955, is deposed by General Lon Nol, who proclaims the Republic of Cambodia. The country then entered a disastrous decade, marked by civil war, before falling under the genocidal Khmer Rouge regime on April 17, 1975. We have chosen to give priority to unity of analysis in the study of relations as they manifested themselves both in Cambodia and in France, particularly through the analysis of circulations between the two countries.